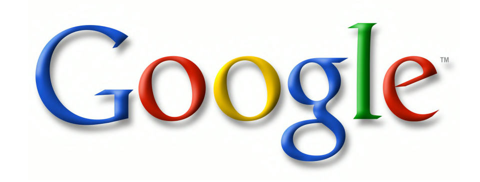
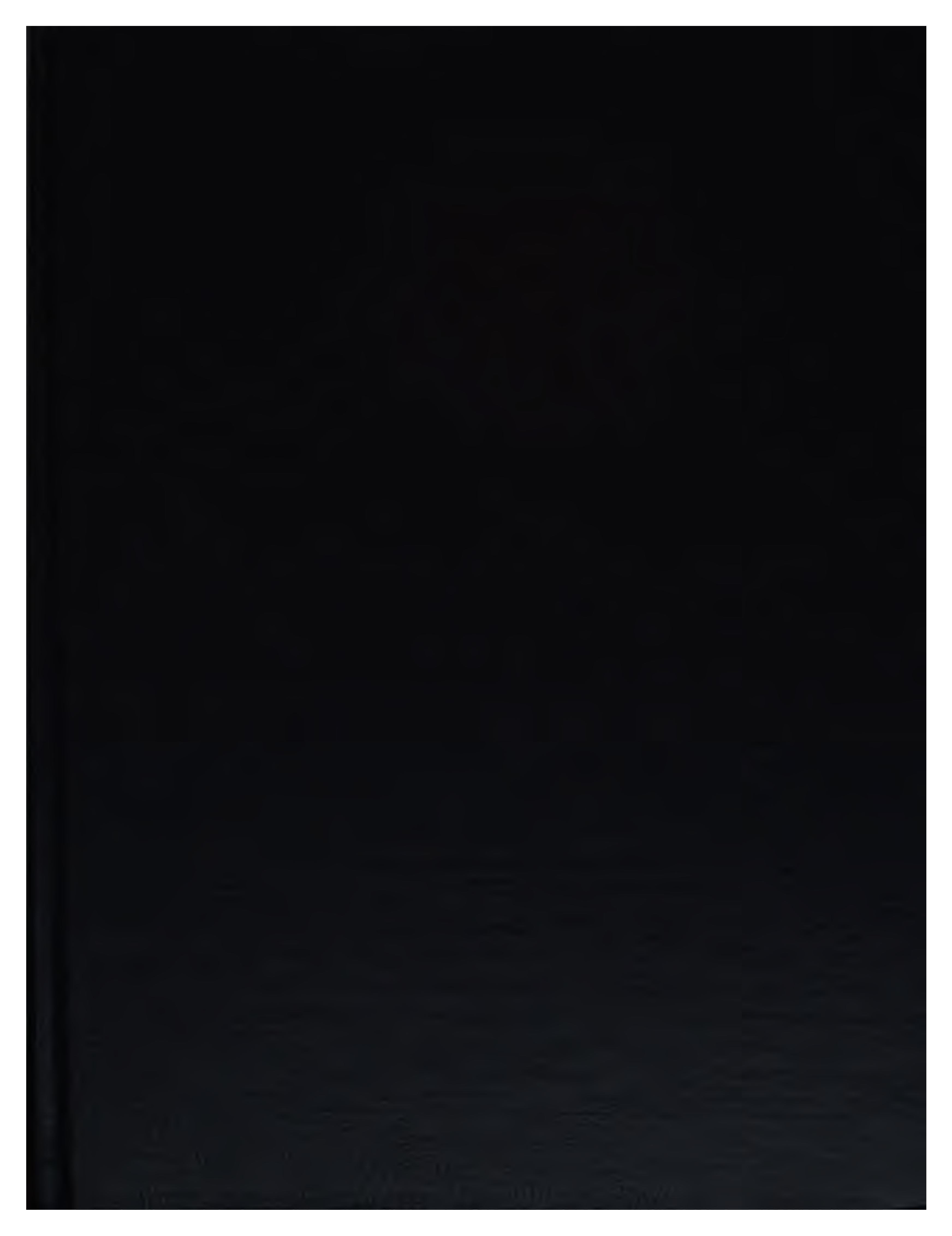






LA

VENERIE.

SOUS PRESSE :

LA VENERIE ROYALE, divisée en IV parties, qui contiennent *les Chasses du Cerf, du Lievre, du Chevreüil, du Sanglier, du Loup et du Renard*, AVEC LE DENOMBREMENT DES FORESTS *et Grands Buissons de France*, où se doiuent placer les Logemens, Questes, et Relais, pour y chasser, *Par Messire* **Robert de Salnove.** — 1 vol. in-4°.

(Même tirage et mêmes prix que pour l'édition de J. du Fouilloux. — Des exemplaires seront imprimés sur peau vélin au prix de 250 fr., pour les souscripteurs seulement qui en feront la demande avant la mise sous presse.)



Portrait de JACQUES DU FOUILLOUX, d'après un dessin attribué à CLOUET, dit JANET, faisant partie de la collection du *Magasin pittoresque*.

LA

VENERIE

DE IACQVES

DV FOVILLOVX, SEIGNEVR

DVDIT LIEV, GENTIL-HOMME

du Pays de Gastine, en Poictou,

DEDIE' AV ROY.

De nouueau reueüe,

Augmentée de la *Méthode pour dresser et faire voler les Oyseaux,* par M. DE BOISSOUDAN,

Précédée de la *Biographie de Jacques du Fouilloux,* par M. PRESSAC.



A NIORT,

Chez ROBIN et L. FAVRE, Imprimeurs, rue Saint-Jean, 6.

M. DCCC. LXIV.

Cette Edition de la VENERIE de JACQUES DU FOUILLOUX a été tirée à 670 Exemplaires, sur les Papiers suivants :

25	sur papier de Hollande, numérotés de 1 à 25. — Prix.	100 fr.
50	sur papier vergé à bras, numérotés de 26 à 75. — Prix.	50 fr.
10	sur papier à bras vélin, numérotés de 76 à 85. — Prix.	40 fr.
2	sur papier à bras, vélin fort, petit in-4°, numérotés de 86 à 87. — Prix. .	80 fr.
8	sur papier glacé, pâte vergée (4 couleurs), numérotés de 88 à 95. — Prix.	100 fr.
16	sur papier de couleur, non satiné (8 couleurs), numérotés de 96 à 111. — Prix.	50 fr.
10	sur papier méc. glacé, vergé dans la pâte, numérotés de 112 à 121. — Prix.	40 fr.

Les papiers suivants ne sont pas numérotés.

100	sur papier méc. vélin, très fort. . . — Prix.	30 fr.
125	— — collé. . . . . — Prix.	25 fr.
324	— — sans colle . . — Prix.	15 fr.

AVERTISSEMENT.

LA VÉNERIE de Jacques du Fouilloux a été réimprimée en 1844 à Angers, par l'éditeur Lebossé. Cette édition, tirée à un grand nombre d'exemplaires, deux mille, nous a-t-on dit, a été rapidement épuisée. Les quelques exemplaires qu'on rencontre dans les ventes publiques ont atteint un prix très-élevé. Ce n'est encore que le moindre inconvénient; le plus grave, c'est que les chasseurs ou les blibliophiles, ne peuvent obtenir ce livre qu'après de nombreuses recherches et souvent une longue attente.

Nous avons pensé que le moment était venu de réimprimer cet ouvrage. Nous avons voulu lui donner tous nos soins, pour rendre cette édition encore plus complète que les précédentes, de manière à *délecter et solager les amateurs du deduit et exercice de la Vénerie.*

Cette réimpression est faite sur l'édition de 1635. M. Pressac préfère le texte de 1568, cependant nous n'avons agi qu'après avoir consulté un savant bibliophile, qui nous a fortement conseillé de reproduire le texte de 1635, parce qu'il est plus intelligible pour la majeure partie des lecteurs. C'est le motif qui avait engagé les imprimeurs à rajeunir un peu le texte de 1568, tout en respectant le style de notre grand veneur poitevin. Ces modifications ne sont pas d'ailleurs très-nombreuses, et n'altèrent en rien la pensée de Jacques du Fouilloux.

L'édition d'Angers de 1844 ne contenait point la Fauconnerie. Nous avons réparé cette omission, non pas en réimprimant le MIROIR DE FAUCONNERIE *de Pierre Harmont;* mais en faisant connaître un ouvrage inédit sur cette chasse, rédigé par un auteur poitevin. Le sire de Boissoudan avait composé en 1745 un traité, inspiré par un vif amour de la fauconnerie; il contenait les observations pleines de sagacité d'un vieux fauconnier. Mais au moment de le mettre sous presse, toute une révolution s'opéra dans l'art de la fauconnerie. L'emploi du fusil comme arme de chasse supprima les faucons. Il fallut se résigner, non sans regret, à employer cette arme brutale et foudroyante qui remplaçait les habiles et audacieux oiseaux dont le vol rapide charmait les seigneurs du moyen-âge.

Le sire de Boissoudan laissa dormir son manuscrit dans ses cartons. Son exemple fut imité par ses héritiers. Il y a quelques années, M. Garnier, savant magistrat et antiquaire plein d'érudition, était devenu possesseur de ce manuscrit. Il ne crut pouvoir en faire un meilleur emploi que de l'offrir à la *Société des Antiquaires de l'Ouest.* Cette généreuse pensée assurait la conservation de ce traité de fauconnerie.

C'est ce livre que nous avons placé à la suite de la Vénerie de du Fouilloux. La *Société des Antiquaires de l'Ouest,* avec cet empressement qu'elle met toujours à encourager les publications qui lui paraissent avoir un but utile pour les études historiques, nous a autorisé à publier le manuscrit du sire de Boissoudan. Nous lui en exprimons toute notre reconnaissance. Un savant modeste, un homme d'un noble caractère et d'une vaste érudition, M. Bonsergent, a bien voulu prendre copie de ce manuscrit, et réviser les épreuves sur le texte. C'est dire que notre reproduction est d'une exactitude parfaite. Que M. Bonsergent nous permette de lui adresser nos remerciements.

Jusqu'à ce jour, il a manqué à toutes les éditions de la Vénerie de Jacques du Fouilloux une biographie complète de ce grand veneur, et une bibliographie de son livre. Les quelques pages publiées en tête de la réimpression faite à Angers, en 1844, étaient très-

incomplètes, trop incomplètes même. M. Pressac, si regretté dans le monde des antiquaires où il occupait une place des plus distinguées, nous en a fait connaître le motif. On s'était adressé à lui, afin de combler cette lacune; mais trop tard, pour parvenir à la faire disparaître convenablement.

Un travail de bibliographie peut s'opérer assez rapidement; mais il en est bien autrement d'une étude biographique dont les documents remontent à une époque très-reculée. Les investigations sont longues, nombreuses; ce n'est souvent qu'après des années de pénibles recherches, qu'après avoir consulté des titres de famille, des registres d'état civil, des pièces de procédure qu'on parvient enfin à arracher de l'oubli des faits qui jusque-là étaient restés inconnus.

M. Pressac ne put fournir que bien peu de notes à l'éditeur angevin; mais, avec sa vive intelligence, il avait saisi tout l'intérêt que cette biographie présentait pour notre histoire locale. Doué d'une remarquable pénétration, il ne se laissa point décourager par les obstacles; au contraire, son ardeur redoubla. Loin de renoncer à ce travail, après avoir fourni les quelques renseignements qui lui étaient demandés, il se mit à l'œuvre avec la persévérance d'un bénédictin. Il visita les lieux habités par notre grand veneur, la Gâtine, Saint-Martin-du-Fouilloux, Bouillé, Fontenay. Il parvint ainsi à recueillir des détails inconnus jusqu'alors, de curieuses traditions, et des documents de la plus haute importance.

Une communauté de goût et d'études le mit en rapport avec M. B. Fillon, de Fontenay, savant numismate, habile historien dont les magnifiques collections de documents de toute nature sont enviées, à bien juste titre, par nos bibliothèques publiques. M. B. Fillon ouvrit ses archives à M. Pressac et lui permit de recueillir de nombreux et précieux détails sur Jacques du Fouilloux. C'est ainsi que M. Pressac a pu rédiger avec une grande clarté, avec d'abondants détails, et avec un sentiment d'honnêteté qu'on admire, la biographie si peu connue de notre veneur poitevin.

Nous publions cette biographie, qui figure pour la première fois en tête des œuvres de J. du Fouilloux. Elle avait paru en 1850 dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*. Les héritiers de M. Pressac nous ont autorisé à la reproduire en entier. La *Société des Antiquaires de l'Ouest*, que nous avons encore à remercier, a sanctionné cette autorisation.

Un heureux hasard nous a fait retrouver les bois qui avaient été gravés pour l'édition d'Angers. Pendant longtemps on les avait cru perdus; mais nous avons pu en faire l'acquisition, après avoir constaté qu'ils étaient dans un état parfait de conservation.

Enfin, grâce à la sympathie que la direction du *Magasin pittoresque* porte à toute publication sérieuse, elle a fait exécuter, pour nous, un cliché sur cuivre du portrait de Jacques du Fouilloux, qui fait partie de sa collection.

Comme on le voit, notre édition est donc plus complète que les précédentes. De toutes parts, nous avons rencontré aide et appui. Aussi, nous croyons pouvoir dire à nos lecteurs, comme les premiers éditeurs de du Fouilloux : « *Enquoy nous auons bonne volonté emploié et frais et peine, pour vous gratifier et accommoder, de tant que nostre petit pouuoir peut porter*..... A DIEU. »

Les Éditeurs,

ROBIN ET L. FAVRE.

Niort, le XX décembre M. DCCC. LXIV.

RECHERCHES

SUR

LA VIE ET LES ANCÊTRES

DE

JACQUES DU FOUILLOUX

GENTILHOMME POITEVIN,

AUTEUR D'UN TRAITÉ CÉLÈBRE DE VÉNERIE,

SUIVIES DE

LA BIBLIOGRAPHIE RAISONNÉE DE CET OUVRAGE,

PAR M. PRESSAC.

AVERTISSEMENT.

L'édition de la Vénerie de Jacques du Fouilloux que M. Le Bossé, libraire à Angers, a fait imprimer en 1844, a donné naissance au travail que nous publions. Cet éditeur nous fit demander par un de nos amis de composer une notice historique sur l'auteur dont il reproduisait l'ouvrage. Peu de jours après, nous lui adressâmes quelques documents recueillis à la hâte, et auxquels nous joignîmes des notes bibliographiques plus substantielles que nous avions réunies antérieurement, en vue de la *Bibliographie poitevine*, dont nous avions dès lors formé le dessein.

M. Le Bossé avait eu recours à nous trop tardivement. Pressé de faire paraître son livre promis à époque fixe, il n'eut pas le temps d'utiliser en entier les renseignements que nous lui avions fournis (1).

Ces notes, coordonnées entre elles, formèrent la notice que nous lûmes plus tard à la Société des Antiquaires de l'Ouest.

Peu satisfait de notre œuvre, surtout en ce qui concernait la personne de celui qui en était l'objet, et qu'entouraient des obscurités que nous n'avions pu toutes dissiper à l'aide de nos conjectures, nous fîmes rentrer dans leur carton les pages que nous avions écrites, résolu d'aller à la recherche de nouvelles lumières, ou d'attendre qu'elles nous apparussent pour nous guider dans les ténèbres qui nous offusquaient.

Ces lumières que nous demandions sont venues nous trouver, grâce à la publication des mémoires de Guillaume et de Michel le Riche faite par M. de la Fontenelle, et aux Recherches historiques sur Fontenay de M. B. Fillon, notre confrère, auquel nous devons encore de précieuses communications empruntées par lui aux titres nombreux qu'il a découverts en Vendée sur notre célèbre veneur et sa famille. Nos propres recherches nous ont en outre dévoilé plusieurs faits nouveaux. Il nous a donc fallu refaire presque en entier notre premier travail.

Nous nous demandions d'abord: l'auteur de la vénerie fut-il marié? laissa-t-il des enfants? Quand naquit-il? quand mourut-il? Nos conjectures et des rapprochements de dates nous avaient conduit à renfermer le point juste où devait se trouver la réponse aux deux dernières questions, dans l'espace de moins d'une année pour chacune d'elles, mais nous étions resté muet sur les deux premières. Aujourd'hui tout cela est éclairci, non plus par des conjectures, qui, quelque fondées qu'elles soient, ne valent jamais des preuves matérielles, mais par des actes ou des écrits authentiques.

(1) V. la notice qui se trouve en tête de l'édition de la *Vénerie de Jacques du Fouilloux*. Angers, Charles Le Bossé, 1844, gr. in-8°.

Malgré cela, nous eussions encore laissé bien volontiers reposer en paix, à côté de beaucoup d'autres, les feuillets que nous livrons à l'imprimeur, si la Société dont nous avons l'honneur d'être membre ne les eût revendiqués comme un bien sur lequel elle avait des droits. Puisqu'elle a parlé, nous n'avons plus qu'à obéir. Nous confessons pourtant que ce n'est pas tout à fait sans regret. Par dix raisons, que nous ne déduirons point, nous eussions préféré laisser à M. Fillon, qui le désirait, le soin de dresser le piédestal sur lequel nous sommes condamné à élever le célèbre auteur du plus recherché de nos traités de vénerie. Le veneur et le public, et probablement aussi l'architecte, y eussent beaucoup gagné. M. Fillon, d'ailleurs, a découvert encore, depuis peu de temps, chez M. de Puyberneau, de Buchignon, à quelques lieues de Fontenay, une masse considérable de papiers, parmi lesquels quelques-uns remontent à la fin du XIIIe siècle, nous a-t-il écrit, et qui concernent la famille de notre gentilhomme poitevin et lui-même, à l'aide desquels il lui aurait été facile de fixer les incertitudes qui nous arrêtent encore, et d'enrichir ces recherches de particularités inconnues. Ce qui doit consoler toutefois, c'est que la découverte de M. Fillon ne demeurera point ensevelie dans son cabinet. Il est sur le point de faire connaître tout ce qu'elle offre d'intéressant et de curieux pour notre sujet dans une Publication pour laquelle la vie de celui à qui nous consacrons ces recherches servira de cadre. Ainsi se trouveront remplis tous les vides que nous aurons été forcé de laisser

Poitiers, le 31 décembre 1851.



BIOGRAPHIE

DE

JACQUES DU FOUILLOUX.

§ 1er.

Jusqu'ici on n'a rien su et on n'a rien écrit sur les ancêtres de Jacques Du Fouilloux. Sur sa personne, on ne sait que fort peu de chose, et la bibliographie du livre auquel il doit sa célébrité n'a jamais été faite d'une manière complète et satisfaisante.

Nos recherches ont pour but de jeter quelques lumières sur ces trois sujets différents.

Les chartes et autres documents manuscrits, ainsi que les ouvrages imprimés que nous avons pu consulter, ne nous fournissent pas le moyen de donner, sans lacunes, la généalogie du célèbre veneur auquel nous consacrons cette notice. Cependant tout ce que nous allons en dire sera appuyé sur des preuves authentiques.

I. Le premier du nom de Du Fouilloux qui se soit présenté à nous, est Simon De Folloso qui, vers 1280, vend à Guillaume et à Michel *Eschardi* plusiers fiefs relevant de la seigneurie de Parthenay (1).

II. En 1323, un Guillaume Du Fouilloux, châtelain de Thouars, paraît comme témoin dans un testament d'Alix de Chandenier, femme de Regnault de Maules (2).

Dix ans plus tard (1333), le même Guillaume, sans nul doute, intervient encore, en qualité de témoin, le mardi avant la Saint-Cyprien, dans une transaction à laquelle étaient présents avec lui, l'abbé de Charroux (3), Jousselin de Lezay (4), Bertrand de la Tour, valet, Pierre de Châtellaillon et autres.

On trouve mentionnés dans les *Archives de la Chambre des Comptes de la province d'Anjou* (5), plusieurs seigneurs du nom de *Fouilloux*.

(1) *V. Catalogue des Archives de Joursenvault*, n° 2542, *original*, en latin.

(2) *V. Collection de chartes et documents manuscrits recueillis par dom Fonteneau* et conservés à la bibliothèque de Poitiers, t. XXXVIII, p. 51.

(3) Charroux, célèbre abbaye, au diocèse de Poitiers. L'abbé dont il est question ici devait être Pierre IV, trente-deuxième abbé. *Voyez*, sur cette abbaye, la notice qu'en a donnée M. Chergé, t. Ier, année 1835, p. 223, des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.*

(4) Lezay, bourg de l'arrondissement de Melle (Deux-Sèvres).

(5) Ces Archives, auxquelles nous donnons le nom d'*Archives de la Chambre des Comptes de la province dAnjou*, font partie de la section domaniale des *Archives générales* du royaume.

III. Le premier de tous est SIMON DE FOUILLOUX, possesseur de l'hébergement de la *Grimaudière* (1) et de ses appartenances, qu'il tenait de Mirebeau, et pour lequel il fit hommage le 18 mai 1376 (2).

IV. Son fils, GUILLAUME DU FOUILLOUX (*sic*), chargé par lui de procuration, fait également hommage, pour le même lieu de la *Grimaudière*, le 21 mars 1387 (3).

Le manuscrit connu à Poitiers sous le nom du *Grand Gauthier des finances* (4) rapporte (f. 167, v°) un hommage lige rendu au château de Niort, le 15 novembre 1404, par un *Guillaume Du Fouilloux, escuyer*, comme seigneur de Mairé (5), à cause de *Prunelle Potorelle,* sa femme. Ce doit être le même que le précédent.

Le 9 août 1405, on le rencontre de nouveau rendant un autre hommage à Mirebeau pour la *Grimaudière* (6).

Nous ne voulons pas affirmer, quoique cela paraisse extrêmement probable, que la *Jehanne Du Fouilloux*, veuve de Jean de Liniers, qui, le 11 décembre 1387, faisait aveu comme tutrice de ses enfants de la seigneurie de La Mesleraye (7), au château de Parthenay (8), était ou sœur ou tante de ce *Guillaume*. Sa tutelle lui suscita des démêlés avec la famille de son mari, car elle plaidait en 1389, comme ayant le bail de ses enfants, contre Amaury de Ligners et Jehan de Brueres en cas de *nouveauté et d'excès, pour le lieu de la Murinière et certains biens meubles estant audit lieu* et pour plusieurs sommes d'argent (9).

V. Un JEHAN DU FOUILLOUX, *escuier*, probablement fils du précédent, tenait de Mirebeau, en 1437, *l'ostel de Lorgière, sis à la Grimaudière.* Il fit aveu, pour cet *ostel* de *Lorgière*, le 16 septembre de cette même année (10).

On ne peut douter que le *Jehan du Fouilloux* qu'on trouve en 1451 faisant aveu, à foi et hommage lige, au vicomte de Thouars, pour son *houstel de Sauziers* ne soit encore le même (11).

Nous ne savons s'il faut distinguer de ce *Jehan Du Fouilloux* (ce qui n'est guère probable) le *Jean* qui possédait la seigneurie du Chillou (12), et qui avait épousé, suivant l'*Histoire généalogique de la maison de France du P. Anselme* (13), *Marguerite Bessonneau,* fille de Jean Bessonneau et de Jeanne Ponhaut, pour lesquels il fonda un service annuel en l'église de Parthenay, en 1460.

Serait-ce son fils, ou bien lui encore, qui, le 3 juin 1463, rendait hommage au seigneur

(1) La Grimaudière, paroisse de Notre-Dame-d'Or, près de Mirebeau.
(2) Archives de la Chamb. des Comp. d'Anjou, Aveux terriers, 117e feuillet, 82 v°.
(3) *Ibidem.*
(4) Ce manuscrit est conservé aux archives de la préfecture de Poitiers; il contient les hommages et aveux rendus pendant une période de 10 à 15 ans, à Jean, duc de Berry, comte de Poitou.
(5) Mairé, bourg à deux lieues au sud de Niort.
(6) Archives de la Chambre des Comp. d'Anjou, *ibid.*
(7) *La Mesleraye*, alors humble et ignoré manoir; plus tard *La Meilleraye*, somptueuse demeure, qui devint le chef-lieu de la duché-pairie du célèbre maréchal de la Meilleraye; aujourd'hui majestueuses et pittoresques ruines. Elles sont à une lieue au sud de celles plus modestes du Fouilloux.
(8) *Inventaire des titres de la maison de Liniers*, tom. LXXXIV de D. Font.
(9) Archives du royaume, *Plaid. civils*, VII. 300 et 301, v°.
(10) *Ibidem*, pièce 165.
(11) D. Fonteneau, t. XXXIX, p. 298.
(12) Le Chillou, bourg de l'arrondissement de Parthenay (Deux-Sèvres).
(13) T. VIII, p. 131.

de Mirebeau pour cet *ostel de Lorgière, sis à la Grimaudière,* que nous voyons reparaître pour la cinquième fois, toujours sous la même famille, depuis 1376 (1) ?

VI. Le GUILLAUME, SEIGNEUR DU FOUILLOUX, qui avait aussi lui pour femme une *Bessonneau* appelée *Marie*, dont il eut une fille qu'il donna en mariage, le 15 juillet 1457, à Jean de Melun, fils puîné de Jean de Melun, IV[e] du nom, devait être frère de celui qui précède (2).

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'*houstel de Sauziers*, au moins en partie, était passé entre les mains de la femme de Jean de Melun, soit par dot, soit par héritage, puisque, le 20 juin 1462, son mari en fait aveu, à cause d'elle, au vicomte de Thouars (3).

Elle était déjà veuve en 1467. Nous l'apprenons d'une procuration qu'elle donna le 15 février de cette année, pour faire un nouvel hommage de *Sauziers* au vicomte de Thouars (4).

Dans cette procuration, son mari défunt est qualifié de noble homme Jehan de Melun, jadis écuyer d'écurie du roi, seigneur du Mesnil, de Courteri et de *Sauziers en partie.* Elle épousa en secondes noces Briant Bonnet, seigneur de la Chapelle-Bertrand (5). Elle n'existait plus en 1483 (6).

VII. Le dernier des Du Fouilloux que nous font connaître les *Archives de la Chambre des Comptes d'Anjou* (pièce 164), s'appelait LOYS. Il tenait également de Mirebeau, comme ses ancêtres, *l'ostel de l'Orgiers,* ainsi qu'on le voit par l'aveu qu'il en fit à son suzerain, le 28 mai 1469.

Il y a lieu de croire que *Loys* était fils de *Guillaume Du Fouilloux* et de Marie Bessonneau, et qu'il ne fait qu'un avec *Louis du Fouilloux*, écuyer, seigneur dudit lieu, marié à Jeanne de la Rochefoucault, fille de Guillaume, seigneur de Nouans et de Melleran (7).

De ce mariage naquit une fille nommée Guillemette, qu'épousa Antoine Maynart, écuyer, seigneur de la Cornetière, en la paroisse d'Apvrillé (8). Leur contrat de mariage fut passé au Fouilloux, le 8 octobre 1482, par un des notaires *en la court du scel establi aux contrats à Parthenay.* « En faveur de ce mariage, le dit Du Fouilloux et sa dite femme « donnent pour tous droits successifs, tant paternaux que materneaux, aus dits futurs « époux à cause d'elle (Guillemette)... cinquante livres de rente et 600 liv. tournois le jour « des épousailles... et ledit Anthoine Maynart... pour le douaire de sa future épouse... « l'hostel de Lavergne-Cornet, ses appartenances et dépendances, au cas qu'il vienne à « mourir avant sa femme... (9). »

Le mari de *Guillemette du Fouilloux* ne vivait plus le 18 mai 1492; car, à cette date, elle souscrivait un accord fait entre elle, agissant comme tutrice de ses enfants mineurs, et Jacques Maynart, écuyer, son beau-frère, au sujet des biens de la succession de Tristan Maynart et de Mathurine Prévost, père et mère de son mari (10).

(1) Archives de Chamb. comp. d'Anjou, pièce 165.
(2) *Hist. généal. de la Maison de France,* t. v, p. 245.
(3) D. Font., t. XXXIX, p. 368.
(4) *Ibidem*, p. 398.
(5) La Chapelle-Bertrand, paroisse de l'arrondissement de Parthenay.
(6) *Hist. généal. de la Maison de France,* t. v, p. 245.
(7) *Ibidem*, t. IV, p. 449 et 450. — Nouans et Melleran, dans l'arrondissement de Melle (Deux-Sèvres).
(8) Apvrillé, Avrillé, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Vendée.
(9) L. Font., t. XXXIX, p. 543.
(10) *Ibidem*, p. 619.

VIII. L'*Histoire généalogique de la maison de France* (1) nous apprend que Guillemette ne fut pas le seul fruit de l'union de *Louis du Fouilloux* avec Jeanne de la Rochefoucault : elle eut un frère nommé ANTHOINE, que nous trouvons faisant hommage le 13 février 1511, au nom de sa mère, de la terre de Chastenet, à *François*, premier comte de la Rochefoucault.

Une transaction de 1487, confirmée en 1506 par un partage (2), avait fait passer cette terre de Chastenet relevant de la baronie de la Rochefoucault, aux mains de l'épouse de *Louis Du Fouilloux*, au noble gentilhomme que l'on voit figurer en qualité d'homme d'armes sur le rôle de l'arrière-ban convoqué en Poitou, par ordre du roi, par M. de Beaumont, sénéchal de la province, le 26 novembre 1491 (3).

Il avait cessé de vivre en 1507 (4).

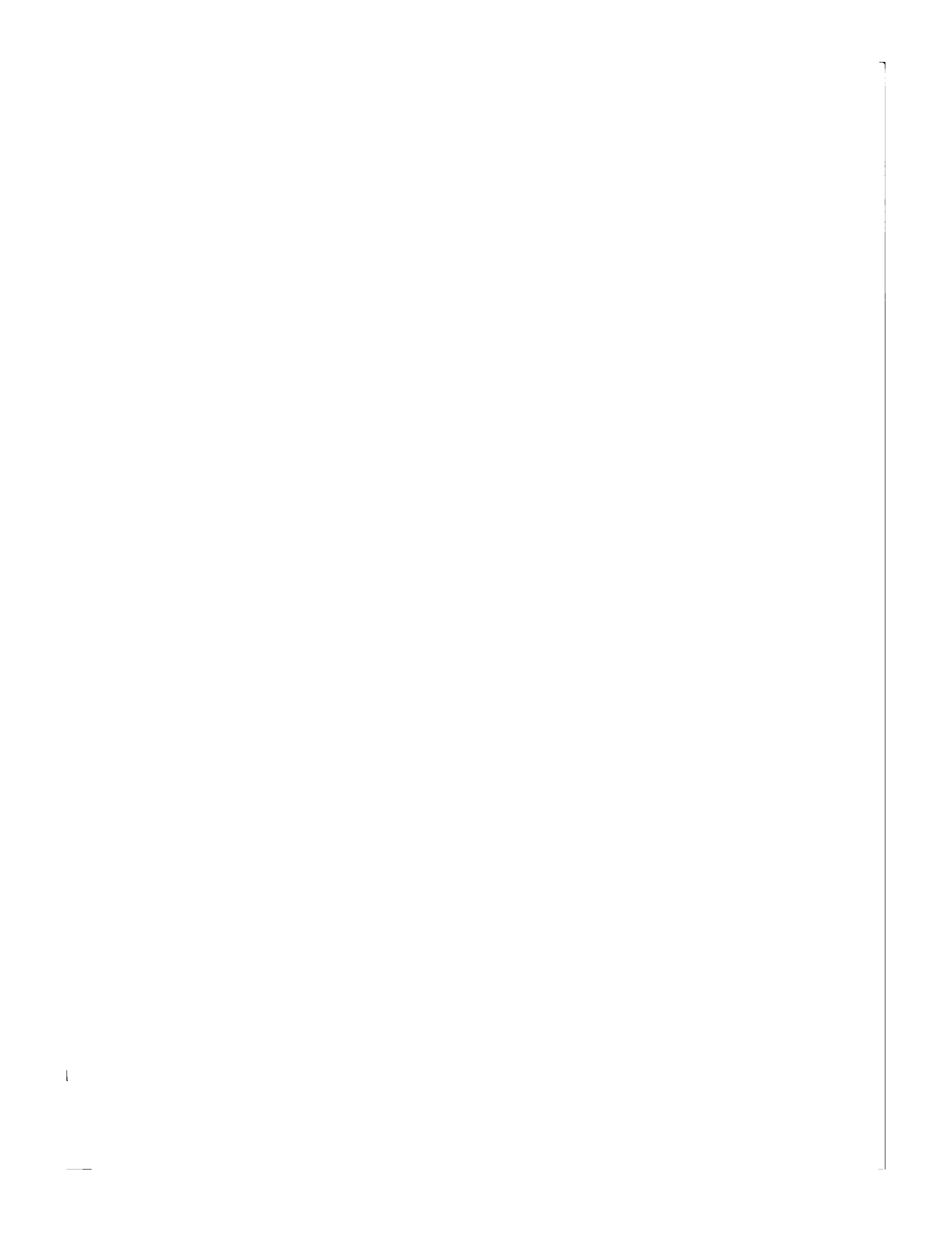
Serait-il le *Louis Du Fouilloux*, écuyer du roi René, auquel ce prince, en qualité de lieutenant général du roi de France, *ès pays d'Anjou*, confia la charge, par une commission du 13 septembre 1468, de faire sortir de cette province des gens de guerre qui y vivaient en désordre (5)? Cela pourrait être, mais rien ne nous permet de l'affirmer. Il se pourrait, au contraire, que le Du Fouilloux dont il s'agit ici, fût un seigneur de la maison de Bréé, qui aurait porté le nom de Du Fouilloux à cause de la seigneurie Du Fouilloux proche de Laval appartenant à cette famille, ou bien quelque autre seigneur du lieu du Fouilloux, situé à deux lieues d'Angers.

Nous ne savons non plus par quel lien rattacher à notre famille du Fouilloux le *Charles Oudet, seigneur du Foilloux* (sic), écuyer, l'un des témoins présents à la donation universelle faite, le 3 avril 1494, par dame Françoise de la Rochefoucault à François, son neveu et cousin (6).

Nous sommes tout aussi empêché pour remplacer au rang qui lui conviendrait une *Françoise Du Fouilloux*, épouse de Guillaume Bigot, écuyer, seigneur de Dillay, la Gillardie et de Brion, que nous avons trouvé mentionnée dans une *Généalogie de la maison de Bigot en Poitou*, conservée au tom. 82 de D. Fonteneau, et faite en 1645 par René Bigot de cette famille. Ce que nous savons, c'est qu'en 1525, elle et son époux étaient morts, puisque, à cette date, Louise et Jehan Bigot leurs enfants partageaient leurs successions. On pourrait supposer qu'elle était sœur de *Guillemette* et d'*Anthoine Du Fouilloux*; elle serait en ce cas tante de *Jacques*.

Une plainte des religieux de l'abbaye de Fontaine-le-Comte (7), portée à la sénéchaussée de Poitiers contre les seigneurs de *Montrueil-Bonnin* (8), et du *Fouilloux* qui, avec une suite nombreuse, avaient poursuivi un sanglier dans les bois de l'abbaye et y avaient commis des dégâts considérables en tendant leurs toiles dans ces bois, nous fait retrouver *Anthoine du Fouilloux*, fils de Louis et de Jeanne de la Rochefoucault.

(1) La Font., t. IV, p. 426.
(2) *Hist. généal. de la Maison de France*, t. IV, p. 449 et 450.
(3) *V.* p. 59 des *Roolles des bans et arrière-bans de la province de Poictou, Xaintonge et Angoumois*. Poitiers, Jean Fleuriau, 1667, in-4°; livre fort rare, et précieux pour les familles nobles de ces trois provinces.
(4) *Histoire généal. de la Maison de France*, t. IV, p. 450.
(5) *Ibidem*, t. I, p. 231.
(6) Recueil de Dom Housseau, n° 6873, à la Bibliothèque Nationale.
(7) *Arch. du département de la Vienne.* — Fontaine-le-Comte, à deux lieues sud-ouest de Poitiers.
(8) Montreuil-Bonnin, à quatre lieues à l'ouest de Poitiers. Le Fouilloux est à environ la même distance de Montreuil-Bonnin.



Cette plainte est de l'année 1514. Nous la reproduisons presque en entier, pensant qu'on ne la trouvera pas hors de propos dans une notice consacrée à un homme qui s'est rendu célèbre par la composition d'un ouvrage de vénerie (1).

Elle servira d'ailleurs à montrer que c'est, en un point au moins, avec vérité que notre auteur a dit dans le poëme de son *Adolescence*, en parlant de ses ancêtres:

> . . . . Voluntiers nostre généalogie
> Les filles ayme, armes et vénerie.

Cette pièce, fort curieuse en elle-même, serait pour nous d'une importance majeure, si nous ne pouvions, par d'autres documents, montrer que cet *Anthoine Du Fouilloux*, qui y est nommé, doit être le père de notre veneur fameux. Il devient inutile de nous arrêter à

(1) Aujourduy pardevant nous, en la court de céans, cest présenté maistre Jaques Beaulin, lequel en nom et comme procureur suffisamment fondé des religieux abbé et convent de Nostre-Dame de la Fontaine-le-Comte, près Poictiers, a faict et formé complaincte en cas de saisine et de nouvelleté à l'encontre de Raoul Vernon, escuier, seigneur de Monstreuilbonnin, et Anthoine, seigneur du Foulloux, et tous autres qui opposer se vouldroient encontre. Disant lesdicts religieux, abbé et convent, ses maistres, que ladicte abbaye de Nostre-Dame de la Fontaine-le-Comte est une belle, notable et ancienne abbaye et de fondacion royal, et que tant à cause dicelle fondacion que anciennes augmentations faictes par plusieurs rois et comtes de Poictou, ilz ont plusieurs beaux droits, privilèges, prérogatives et prééminences, mesme tous droitz deppendans de jurisdiccion haulte, moienne et basse, laquelle ilz ont par toute leur terre de ladicte abbaye de la Fontaine-le-Comte, et au dedans dicelle terre et par tous leurs boys, ils ont tout droit de chasse et guerre à cor et cry à toutes manières de bestes à poel et à plume, et droit de povoir suyvre les bestes par eulx ou leurs hommes et subiectz levées en leurdicte terre et boys, jusques au port des Piles d'un cousté, et d'autre jusques à la ville et chasteau de Lezignen. En possession et saisine lesdicts religieuz, abbé et convent complaignans à cause de ladicte terre, seigneurie et jurisdiction de la Fontaine-le-Comte, et desdicts droits, priviléges, prééminences et droit de chasse à cor et à cry, à toutes manières de bestes saulvages à poel et à plume. En possession et saisine lesdicts compleignans de povoir chasser par toute leur terre de boys et tailhis à tout cordage, rezeaulx et filetz. En possession saisine que les bestes par eulx ou leurs hommes et subjects prinses en leurdicte terre, boys, seigneurie et jurisdiction ou en icelle levées et poursuyvies et prinses ailleurs hors leurdicte terre et jurisdiction, les appliquer à leur profit et utilité, et autrement en faire et disposer à leur plaisir et volunté. En possession et saisine de garder, contredire et empescher que les dessud. Vernon, Foulloux ne autres quelconques nayent en leurd. terre, boys, seigneurie, justice et jurisdiction de la Fontaine-le-Comte aucun droit de chasser que veoir, que cognoistre, ne dy faire aucuns exploitz contraires et préjudiciables aux droitz desd. complaignans. Et si faut lavoient, de leur réparer, corriger, amender et remestre incontinent et sans delay au premier estat et deu par justice et autrement deuement. Et desd. droitz possessions et saisines et autres pertinentes et à la matière presente ont lesd. complaignans et leurs prédécesseurs, en présence desd. Vernon, Foulloux et tous autres qui lont voulu veoir et sçavoir joy et usé par I, II, III, IIII, V, X, XX, XXX, XL, L, LX, cent ans et plus, et par tel et si long temps qu'il n'est mémoire du contraire ne du commencement que que soit par temps vallable et suffisant........ mais ce nonobstant, et lesd. complaignans estant en leursd. droits, possessions et saisines, lesd. Raoul Vernon, du Fouilloux et autres plusieurs leurs alliez et complices à grand nombre de gens depuis an et jour en ça se sont transportez en lad. terre, boys et jurisdiction de la Fontaine-le-Comte appartenant auxd. complaignans embastonnés de plusieurs bastons nuisibles et de guerre à cor et à cry, avec cordages et autres choses servans à chasse, et mesmement en ung tailhis appellé le Marreau de la Potart, en et audedans lad. terre et jurisdiction de la Fontaine-le-Comte et en icelle pour faire leurs thantes et droisser leur cordage; lesd. exploicteurs cepperent grand quantité dud. boys à travers dud. Marreau pour tendre leurd. cordage et illecques prindrent lesd. exploicteurs et chasseurs un grand sanglier. . . . . Donné et faict en la court ordinaire de la senechaussée de Poictou tenue à Poitiers le jour de l'an mil cinq cens et quatorze.

en faire ressortir les preuves, au surplus fort évidentes. Il vaut mieux produire de suite les autres titres que nous possédons.

Nous lisons à la page 27 d'un *Tableau généalogique et historique de la maison de Taveau*, fait en 1785, et conservé au tome 87 des Recueils de D. Fonteneau, qu'en 1515 environ, *Guérine Taveau*, fille de Mathurin Taveau, chevalier, baron de Morthemer, et de Renée Sanglier, se maria avec *noble et puissant seigneur Anthoine Du Fouilloux*, chevalier, seigneur du Fouilloux et du Chilloux (1).

Dans le même tableau généalogique, p. 28, nous voyons encore le *noble et puissant messire Anthoine Du Fouilloux* recevoir, le 19 janvier 1519, de sa femme *Guérine Taveau*, procuration pour partager, en son nom, avec nobles et puissants baron de Morthemer et avec Sébastienne Taveau, femme de René de la Rochefaton, ses frères et sœur, les biens de feu Mathurin Taveau et de Renée Sanglier leur père et mère. C'est de ce partage qu'elle recueillit la terre de Bouillé que nous trouverons tout à l'heure dans la famille du Fouilloux.

(1) Guérine Taveau était le quatrième enfant de Mathurin Taveau. Ses aînés se nommaient René, Pierre et Sébastienne.

§ II.

L'épouse d'Anthoine du Fouilloux, Guérine Taveau, laissa à son mari deux enfants, *Jeanne*, que nous verrons plus tard mariée à Hardy Cathus, seigneur des Granges-Cathus, et *Jacques*, l'auteur de la *Vénerie*.

Guérine mourut en couches le 31 mars 1521. Ce funeste événement se trouve consigné dans un registre des comptes de la terre de Benet pour l'année 1521. En voici les termes :

« *Item* le rachapt de la terre et seigneurie de Bouillé, advenu par le trépas de Guérine « Taveau, dame dudict lieu de Bouillé, femme de messire Anthoine du Fouilloux, chevalier, « laquelle alla de vie à trépas le XXXIe jour de mars de ladicte année. » En marge, est écrit : « *morte en couches.* »

L'enfant qui, en naissant, donna la mort à sa mère, doit être Jacques Du Fouilloux. Ce qui nous le fait croire, c'est cet important passage du précieux *Journal de Guillaume et de Michel le Riche :* « Le vendredy précédent (5 août 1580), Jacques Du Fouilloux, escuyer, « sieur dudict lieu, y décéda âgé de 58 à 60 ans (1). » Du Fouilloux naquit donc au plus tôt vers le mois d'août 1520, ou au plus tard à la même époque, en 1522. Inutile de discuter cette dernière date ; sa mère alors était déjà morte. Quant à la première, pour pouvoir l'admettre, il faudrait supposer que l'épouse d'Anthoine Du Fouilloux, accouchée de Jacques dans le courant du mois d'août, aurait encore donné, sept mois après environ, un autre enfant à son mari : ce qui n'est pas dans l'ordre naturel ; à moins que, pour trancher cette difficulté, on ne veuille dire que les couches qui occasionnèrent la mort étaient prématurées. Ce serait une assertion fort hasardée et dénuée, pour nous du reste, de toute apparence de preuves ; tandis que la date du 31 mars 1521 concorde parfaitement avec les paroles de Michel le Riche : « *décéda âgé de 58 à 60 ans.* » Ainsi, au 5 août 1580, Jacques était entre ces deux âges : né le 31 mars 1521, il avait, le jour de sa mort, 59 ans 4 mois et 4 jours. Le témoignage de Michel le Riche, partout si exact, et si bien informé de tout ce qui se passait autour de lui, ne saurait être ici impugné : il habitait Saint-Maixent, à quatre lieues environ du Fouilloux, et il connaissait personnellement, sans aucun doute, celui dont il enregistrait la mort. Il ne savait pas au juste le jour de sa naissance, mais il était bien certain qu'il était alors entre les deux âges de 58 à 60 ans, et cela était vrai. Pour annihiler son autorité, il ne faudrait rien moins que la production d'un document d'une incontestable authenticité.

Ainsi se trouvent fixées désormais les incertitudes qui ont régné jusqu'ici sur l'époque de la naissance de notre célèbre Poitevin. Tout ce qu'en ont dit ceux qui nous ont précédés n'était que pure hypothèse. Mais, en avançant qu'il naquit dans cette contrée du Poitou appelée Gastine, dont Parthenay était la capitale, c'était une assertion beaucoup

(1) Page 330 du *Journal de Guillaume et de Michel le Riche*, avocats du Roi à Saint-Maixent (1534 à 1586), contenant pour le Poitou et pour les provinces voisines des détails inconnus et curieux sur les troubles survenus à l'occasion de la gabelle, sur le commencement du Protestantisme et les guerres de religion,...... publié pour la première fois...... par A. D. de la Fontenelle de Vaudoré...... *Saint-Maixent*, Reversé, 1846, in-8o.

plus plausible, qui n'avait toutefois d'autre fondement que ce que l'auteur raconte de lui-même dans ces premiers vers du poëme de son *Adolescence:*

Pendant le temps que le noble François
Faisait ployer la France soubz ses loix,
Tendre orfenin sortant de la tetine,
Transporté fuz dehors de ma Gastine.

Si en face de ce passage on place cette autre mention du registre des comptes de Benet: « Fondation d'une rente de 15 livres tournois faite à l'église de Bouillé par Anthoine « Du Fouilloux, pour messes qui devront être dites à l'intention de Guérine Taveau, sa « femme, *qui a sa sépulture en ladicte église.* 16 mai 1521 ; »

Et qu'avec cela il soit vrai (ce que nous croyons toujours) que Jacques soit l'enfant qui causa la mort de sa mère, on serait tenté de croire que c'est à Bouillé qu'il naquit.

Cependant, de ce que les restes mortels de l'infortunée mère de Jacques furent ensevelis dans l'église de Bouillé, faut-il en conclure et affirmer que c'est à Bouillé qu'elle mourut? Ne pourrait-on pas supposer tout aussi bien, et avec autant de raison, que Guérine Taveau avait voulu reposer dans l'église de ce lieu, à côté de quelques-uns de ses ancêtres maternels, anciens seigneurs de Bouillé, qui gisaient là probablement dans la même enceinte (1)? Et l'époux, qui faisait en faveur de sa femme la pieuse fondation que nous venons de lire, n'aurait-il pas pu, de son propre mouvement, avoir la religieuse attention de faire transporter son corps sous les voûtes du temple où l'on devait prier d'une manière toute spéciale pour son salut éternel? Depuis le jour de sa mort jusqu'à celui où fut faite la fondation d'Anthoine Du Fouilloux, il s'était écoulé un mois et demi, dix fois le temps nécessaire pour opérer le transport de la défunte du Fouilloux à Bouillé. Les deux endroits ne sont pas à plus de treize ou quatorze lieues l'un de l'autre.

Après cela, laquelle des deux opinions sur le lieu de la naissance de Jacques Du Fouilloux convient-il d'adopter? Quant à nous, nous avouerons que rien ne nous autorise à préférer plutôt l'une que l'autre. Devant les documents fournis par le *Registre de Benet*, les seuls auxquels il nous a été donné de recourir, le doute ne cesse pas d'être permis.

Dans ce Registre de Benet, si précieux pour nous, et que deux fois déjà nous avons invoqué, se trouve relaté un « aveu de la terre de Bouillé rendu au seigneur de Benet, le « 10 mai 1521, par Anthoine Du Fouilloux, tant en son nom, comme ayant don de sa « femme, que comme loyal administrateur de Jacques du Fouilloux, son fils, *moindre « d'ans* (2). » Ce qui prouve que Guérine Taveau avait fait à son mari quelque avantage sur la seigneurie de Bouillé qui lui appartenait.

(1) En 1390, Bouillé appartenait à Morice de Launay, chevalier, à cause de Jehanne de Jaunay, sa femme. En 1437, il était passé à Arthus Bonnet, chevalier, qui le tenait de sa femme, Catherine Odart ou Oudart, laquelle en avait hérité, cette année même, de Jehan Odart, écuyer, son père. Catherine était veuve d'Arthus Bonnet en 1477; elle mourut en 1480, laissant Bouillé à sa fille, Jehanne Bonnet, femme de Joachim Sanglier, écuyer sieur du Boisragier. En 1488, Jehanne Bonnet étant morte, la terre devint la propriété de sa fille, Régine ou Renée Sanglier, mère de Guérine Taveau (*Extrait de divers titres originaux du cabinet de M. Fillon).* — Bouillé relevait de la seigneurie de Benet, ainsi qu'en témoigne l'aveu qu'on va lire tout à l'heure. Les deux endroits sont à environ une lieue et demie l'un de l'autre, et très près de la grande route de Niort à Fontenay, sur la gauche. Bouillé est à moins de trois lieues de cette dernière ville.

(2) Ces extraits du *Registre de Benet* nous ont été communiqués par M. Fillon, qui les a copiés sur le manuscrit retrouvé par lui dans les archives du greffe de Fontenay. L'original de l'aveu du 10 mai fait partie de sa collection si riche déjà en documents historiques manuscrits sur le Bas-Poitou.

Quelque grands qu'aient été les regrets que dut éprouver Anthoine Du Fouilloux à la perte de sa jeune épouse, ils ne furent point éternels; car, quelques années après, il était remarié, à ce que nous voyons dans le *Dictionnaire historique et généalogique des familles de l'ancien Poitou* (1), avec Marie de Nuchèze. L'époque de ses secondes noces ne nous est pas connue; mais nous n'hésitons point à croire qu'elles eurent lieu cinq ans après la mort de Guérine Taveau; nous fondant pour cela sur ce que raconte Jacques Du Fouilloux au début de son poëme, que, *sortant de la tétine*, suivant sa naïve expression, il fut transporté hors de sa Gâtine, en un lieu appelé Linières où il demeura quinze ans et qu'il abandonna à l'âge de vingt. Il avait donc cinq ans à peu près lorsqu'il sortit de la maison paternelle. Il la quitta pour passer sous la tutelle de René de la Rochefoucault, son oncle à la mode de Bretagne (2). C'est ce que prouve sans réplique la commission que Jacques obtint, le 12 mars 1540, pour faire rendre compte à Marguerite de Liniers, veuve de René de la Rochefoucault, de la gestion de la tutelle que son mari avait administrée (3).

Il ne nous paraît pas du tout improbable de supposer que ce fut ce second mariage du père qui occasionna l'éloignement du fils. On sait quelles difficultés, en semblables circonstances, surgissent le plus souvent dans les familles, et combien il est difficile de mettre d'accord les intérêts opposés qui se trouvent alors en présence. Quoi qu'il en soit, que ç'ait été par le consentement bénévole du père, ou bien par l'intervention de la famille, il est un fait bien acquis, c'est que le fils, à l'âge de cinq ans, quitta la maison de son père, qu'il alla à Liniers, séjour de René de la Rochefoucauld sous la tutelle de qui il fut placé, et qu'il demeura là 15 ans.

Ces longues années que Du Fouilloux passa à Liniers, et qu'il appelle avec quelque amertume un *long temps de servitude* (4), ne furent cependant pas un temps perdu pour lui. L'oisiveté d'ailleurs ne devait guère convenir à son caractère; il évitait, dit-il, *sans cesse la paresse* (5). Aussi doit-on croire que ce fut pendant cette période de sa vie qu'il acquit l'instruction que son livre nous prouve qu'il possédait.

(1) Tome Ier, p. 544, col. 2, article de Jean Cathus.

(2) On se rappelle que *Louis Du Fouilloux* épousa *Jeanne de la Rochefoucaud*, fille de *Guillaume*, seigneur de Nouans, de Courpontrain, de Melleran, etc., desquels naquit *Anthoine du Fouilloux*, père de *Jacques*. Le même *Guillaume* de la Rochefoucault eut pour 4e enfant autre *Guillaume* qui fut seigneur de Bayers, du Parc d'Archiac, et chef de la branche de Bayers, lequel eut pour fils *René*, seigneur de Bayers, qui épousa *Marguerite de Liniers*, dame de Neuilly-le-Noble. Par conséquent, *René* de la Rochefoucault et *Anthoine* Du Fouilloux étaient cousins germains. (V. le Père Anselme, t. IV, *Généal. des la Rochefoucaud.*)

(3) Commission pour Jacques Du Fouilloux, chevalier, fils de feu Anthoine, seigneur du Fouilloux, pour faire rendre compte à Marguerite de Lignières, veuve de René de la Rochefoucault, de la tutelle dudit Du Fouilloux, que ledit René avait administrée. (*V.* le *Tableau généalogique et chronol. de la maison de Taveau*, p. 27, dans le tome LXXXVII de D. Fonteneau.)

On a remarqué ces mots: *que ledit René avait administrée*. En effet, il y avait déjà plus de onze ans que René de la Rochefoucault ne vivait plus; il était mort le 5 ou le 6 décembre 1529, car on trouve dans le *Père Anselme*, t. IV, p. 451, qu'il fit, le 5 décembre de cette année, son testament par lequel il élut sa sépulture dans l'église de Bayers *, et qu'il était mort le 7 du même mois, jour où sa veuve fit faire son inventaire. Marguerite de Liniers était remariée en 1543 avec Eustache de Moussy, seigneur du Boismorand. Elle avait épousé son premier mari le 24 juillet 1516. Cette date est au moins celle du contrat de mariage. (*Hist. généal. de la Maison de France*, t. IV, p. 452.)

(4) *L'Adolescence*, vers 7.

(5) *Ibid.*, vers 9.

* Bayers, dans le département de la Charente, arrondissement de Ruffec, sur la rive droite de la Charente, à une lieue et demie de Verteuil, cette autre ancienne seigneurie de l'illustre maison de la Rochefoucault.

Toutefois, l'étude des lettres ne l'absorbait pas tellement qu'il ne trouvât le moyen, *pour adoucir son esclavage*, de se livrer au goût héréditaire qui, dès lors, se développait en lui. Il menait de front l'étude et la chasse, et exerçait sa jeunesse à un art dont il devait devenir l'un des maîtres les plus distingués. Admirablement placé pour cela, Liniers, il nous l'a dit, était

. . . Un pays de bois et de rochers,
Lieu bien hanté de cerfz et de sangliers (1).

Ce vieux castel de Liniers est encore debout, tel qu'il était au temps où notre jeune veneur faisait la guerre aux hôtes des bois de la contrée. Il est situé non loin de Thouars (département des Deux-Sèvres), à deux lieues et demie à l'ouest, dans la commune des Moutiers, tout proche d'une petite forêt appelée le Parc-Challon, et un peu au-dessus du grand étang de Juigné. Aujourd'hui l'aspect général des lieux n'est plus sans doute ce qu'il était il y a trois siècles : bien des bois, bien des terres incultes ont disparu devant les efforts de l'agriculture ; mais les cerfs et les sangliers n'ont pas pour cela complétement abandonné ces cantons. Naguère encore les sangliers y abondaient, à ce que nous a raconté un ancien lieutenant de louveterie, M. de la Raye, qui a beaucoup chassé dans ce pays qu'il habite.

Le genre de vie que menait là Du Fouilloux n'avait rien de bien dur ; mais il n'était probablement pas entièrement son maître : sa tutelle lui pesait. Aussi, à vingt ans (2), il lui prit fantaisie de s'émanciper, de vivre à sa guise. Son père, d'ailleurs, n'existait plus alors ; il avait enterré sa première femme ; la seconde l'enterra, et elle se remaria avec Jean Cathus, seigneur des Granges, qui servit comme homme d'armes au ban de la noblesse de Poitou en 1533 (3). Elle ne laissa pas d'enfants de son premier mari.

Voilà donc qu'un certain jour, de grand matin, notre jeune chasseur, impatient du joug, prend son limier, pend à sa ceinture une bouteille pleine, apparemment de l'un de ces bons vins d'Arbois, de Beaune, de Chaloce ou de Grave qu'il prisait si fort (4), et s'échappe en secret,

N'oubliant rien, sinon à dire à Dieu (5).

Il tourne vers sa *chère Gastine*, et, cheminant à travers *foretz et bocages*, il y arrive bientôt, non pourtant sans se laisser emporter à la poursuite d'un cerf qu'il trouve sur sa route (6).

Souverain maître désormais de sa personne, il put s'abandonner à ses penchants en toute liberté.

Il quitta peu, dès lors, nous le pensons, cette contrée le berceau de ses aïeux. Ne s'écrie-t-il pas, dans l'enthousiasme des plaisirs qu'il y goûte et dans la pensée sans doute aussi de ceux qu'il se promet pour l'avenir :

(1) L'*Adolescence*, vers 5 et 6.
(2) *Ibid.*, vers 17 et 18.
(3) *Dictionnaire historique et généalogique des familles de l'ancien Poitou*, t. Ier, p. 544.
(4) Voyez chapitre xxxv de la *Vénerie*.
(5) Vers 22 du poëme de l'*Adolescence*.
(6) *Ibid.*, vers 26 et suivants.

Chère Gastine! avant la mort me donne
Le coup du dart, qu'ingrat je t'abandonne (1).

Sa *Gastine!*... c'était pour lui *un pays magnifique*, auquel rien ne manquait de ce qui pouvait contenter ses désirs. Il y passait gaîment son temps entre les jouissances de la chasse et les voluptés condamnables d'amours illégitimes. C'est ce qu'il appelait vivre *au boys comme un très-bon hermite*. Aucune vie au monde ne lui paraissait plus *benedicte*.

L'un de ses passe-temps libertins faillit pourtant un jour lui coûter cher.

Ce jour-là, comme il considérait d'un œil probablement peu chaste, et du milieu d'un buisson où il se tenait caché, une troupe de jeunes bergers et bergères qui prenaient aux champs leurs ébats, dansant et folâtrant ensemble, il arriva qu'un loup ravit une brebis aux troupeaux mal gardés. Bergers alors de jeter des cris perçants, si perçants que lui-même (Du Fouilloux et non le loup) en fut effrayé et se mit à fuir. Il s'était accoutré d'un vêtement de peau de loup, ce qui lui vint assez mal à propos vraiment, car

Voicy venir mastins de toutes partz (2),

qui, le prenant pour *beste*, se jettent sur lui et le houspillent à qui mieux mieux. En un clin d'œil l'habit fut en lambeaux : chacun tirait à soi, emportait son lopin. Ce n'était rien; mais les dents des terribles mâtins, un peu trop longues apparemment, pénétraient plus avant. Le malencontreux galant fut mis en un piteux état; les chiens, à ce qu'il conte, lui arrachèrent *maint'éguillette de l'eschine*, ce qui lui *causoit faire piteuse mine*. On le conçoit sans peine. Aux cris non moins piteux qu'il poussait, accourut à son secours celle de ces bergères pour laquelle il soupirait. De sa quenouille et de la voix elle fit tant, qu'elle parvint à l'arracher aux griffes des mâtins. Epris déjà pour cette nymphe des bords de la Viette (3), cette *rivière de renom*,

Qui en Gastine ha sur toutes le nom,
Où font séjour les serenes facondes (4),

il ne se pouvait pas qu'en cette occasion, il ne sentît redoubler sa flamme. Il jura fidélité constante à la sensible jeune fille. On promit de se revoir, et la *serene*, qui déjà s'était efforcée de lui témoigner, en son mélodieux langage (5), combien elle compatissait à sa mésaventure, laissa tomber de ses lèvres, en s'éloignant, un tendre adieu :

(1) *L'Adolescence*, vers 212 et 213.
(2) *Ibid.*, vers 230.
(3) La Viette est une petite rivière qui prend sa source entre Saint-Pardoux et la Boessière, en Gâtine. Elle passe non loin du manoir du Fouilloux, et se jette dans le Thouet à Parthenay-le-Vieux (Deux-Sèvres).
(4) *L'Adolescence*, vers 187 et 188.
(5) . . . . . Y sceu priqueu marrie
De vostre enneu, et gronde fascherie
Igle-vouz-ant pardingue foit grand mau,
Que fusiant morts les chiens qui sont ytau.
So vou plaiset de venir chez mon pere,
Y vou donray do vin à bonne chere.

E da bon ser, adé, adé vous dy (1).

Cette perle de Gâtine, de cette heureuse contrée dont notre amoureux, dans son patriotique enthousiasme, disait :

Noble pays, qui sur toute la France
Avez produit des filles d'excellence (2)
. . . .
Plus plaisant et resiouyes que merles (3).

cette belle enfin, *au cœur doux et humain*, toucha profondément celui de notre jouvenceau, et leurs amours, si l'on l'en croit, durèrent *mainte année et maint jour* (4).

Soit pourtant que la facilité de ces amours champêtres eût fini par en amoindrir pour lui les charmes, soit pour tout autre motif, à trente-trois ans il songea à former des liens plus honorables et épousa, vers la fin du mois d'août ou dans les quatre ou cinq premiers jours de septembre de l'année 1554, Jeanne Berthelot, fille de René Berthelot, écuyer, lieutenant criminel, juge et magistrat en Poitou, et de Jeanne Dausseure. Jeanne reçut en dot de ses père et mère 10,250 livres et la dîme du lieu du Petit-Fouilloux (5), autrement des Tuteaux ou d'Auzay.

Cette circonstance capitale de la vie de Du Fouilloux nous a été dévoilée par la quittance qu'il donna de cette somme de 10,250 livres, qui lui fut comptée le 6 septembre 1554 en son *hôtel noble du Fouilloux,* ainsi que le porte cette quittance (6) dans laquelle est relatée la date de son contrat de mariage, lequel avait été passé le 20 du mois précédent. Conséquemment, la célébration de son mariage eut lieu entre ces deux dates, comme nous venons de le dire. Ce qui, sans doute, occasionna cette union, c'est la parenté qui existait déjà entre sa femme et sa sœur, nièce par alliance de René Berthelot (7).

La fille de celui-ci, avant son mariage, avait troublé, bien sûr fort innocemment, la cervelle à un jeune poëte qui étudiait alors à Poitiers la jurisprudence, et les beaux yeux des prudes *dames* et *damoiselles* de la cité, qu'il ne cessait d'assaillir de ses *mignardises* et de ses *Estrénes* rimées. La future épouse de Jacques Du Fouilloux en reçut deux pour sa part (8). Les *paupières dorées* de Jeanne étaient *flèches acérées* qui avaient transpercé

(1) L'*Adolescence*, vers 230.
(2) *Ibid.*, vers 193 et 194.
(3) *Ibid.*, vers 446.
(4) Toutes les expressions soulignées que nous employons sont, de même que les vers, empruntées au poëme de l'*Adolescence*.
(5) Le Petit-Fouilloux dépend encore aujourd'hui de la terre du Fouilloux. On voit que c'est par le mariage de notre gentilhomme poitevin que ce domaine fut annexé aux siens.
(6) Nous avons eu sous les yeux cette pièce, qui fait partie de la *Collection de M. Fillon*.
(7) Titre de la *Collection de M. Fillon*.
(8) On les trouve dans les *Diverses poësies de J. de la Péruse*, p. 62, et p... de la première édition dont voici le titre: *La Médée, Tragédie. Et avtres diverses poësies, par feu I. de la Peruse. A Poictiers, par les de Marnefz et Bouchetz frères*, 1556. — *Diverses poësies de fev I. de la Pervse*, ibid (s. date), in-4o. 4 ff. prélim. et 56 pag. pour la première partie, et 120 pour la seconde. — Les exemplaires qui ne portent point de date sur le premier titre ne constituent point une édition différente. Ils sont, à cette seule exception près, semblables en tout à ceux qui ont la date. Cette édition est fort rare et fort recherchée aujourd'hui; aussi, a-t-elle été vendue, exemplaire sans date, 25 fr., vente Soleinne, rel. parch. vert., et 34 fr. dernière vente Nodier, exempl. également sans date, mar. rouge (*Bauzonnet*).

de part en part le cœur de J. de la Péruse. Il souffrait affreusement; mais le *ris*, mais la *mine sucrée* de la belle Berthelot changèrent *en joie* le *deuil* qu'il *avoit reçeu de l'œil.* Cet œil, comme on voit, avait une terrible puissance. Ce n'était rien pourtant au prix des sourcils et du front; le poëte l'a dit :

> **Jane tes sourcis jumeaus**
> **Nics de cent cupidonneaus**
> **Et ton front plein que j'adore**
> **Me blessent plus fort encore.**

La suite du passage précédemment cité (p. 396) du *Journal* de Le Riche, va nous apprendre que Jeanne Berthelot mourut avant son époux. Après avoir noté la mort de Du Fouilloux, le fidèle annaliste ajoute : « C'étoit un homme droit en ses promesses et « de bon naturel, qui oncques ne voulut faire tort à autrui, sauf qu'il a toujours aimé ses « plaisirs d'avec les filles dont il en a débauché, par ses blandices, plusieurs qu'il a « toutefois dotées, et leur a fait du bien, et à ses bastards; et ne laissoit de s'accoster « d'elles, encore qu'il fût marié avec une demoiselle de Poitiers, fille de M. Berthelot, « conseiller au parlement, et depuis lieutenant criminel dudit Poitiers, laquelle estoit fort « honnête et discrète. Il eut d'elle un fils seul qui fut page de M. du Lude, et décéda « après le décès de sa mère, et auparavant le père qui survécut la mère. Il avait composé « un livre de la chasse (1). »

Il y a dans ces quelques lignes toute une biographie et de précieux renseignements qui, au besoin, auraient pu suppléer en partie à l'acte sur lequel a été établie la preuve du mariage de notre gentilhomme poitevin.

Le Riche ne dit point comment mourut le fils de Jeanne Berthelot. On rencontre bien dans son livre, sous l'année 1573 (p. 125), un autre passage dans lequel il enregistre la mort, devant la Rochelle, d'un capitaine Fouilloux (2) qui pourrait être, il est vrai, l'ancien page du comte du Lude. Que ce jeune homme fût, à cette époque, à la tête d'une compagnie, il n'y aurait rien d'extraordinaire : il pouvait alors avoir dix-huit ans; mais il nous semblerait bien étonnant que Le Riche, mentionnant le décès prématuré de l'unique

Les autres éditions de notre poëte sont un peu moins rares. Elles sont au nombre de quatre :— 1° *Œuvres de Jean de la Péruse, avec quelques autres diverses poésies de Cl. Binet.* Paris, Nicolas Bonfons, 1573, in-16 ou petit in-12, suivant le *Manuel* qui l'indique comme un *volume peu commun,* du prix de 10 à 15 fr. — 2° Paris, Nic. Bonfons, 1576, avec le titre : *La Médée, etc...;* 10 fr., exempl. lav. rég. mar. r., fil., tr., Soleinne. — 3° Lyon, Ben. Rigaud, 1577, in-16, avec le titre : *Œuvres de Jean de la Péruse;* 20 fr., Soleinne, exempl. lav. rég. mar. bleu, dent., tr. d. (*Simier*); 17 fr. mar. bl., Mazoyer, 1 liv. 6 sh., Heber, suivant le *Manuel.* — 4° *Rouen*, Raphaël du Petit-Val, in-12, avec le titre : *La Médée...;* 3 fr., Soleinne, ex. v. m. — La Médée a été imprimée seule deux fois : 1° à *Rouen*, du Petit-Val, 1613, petit in-12. — 2° Encore à *Rouen* (s. date), in-12; vend. 15 fr., mar. rouge, Morel-Vindé, d'après le *Manuel.*

(1) *Journal de Guillaume et de Michel Le Riche*, p. 331.

(2) « Ledit jour (vendredi 16 janvier), arriva en cette ville (Saint-Maixent) Naudin, l'un des provi- « seurs du camp, qui me dit que, mercredi dernier, il y eut quelque escarmouche donnée au-devant de « la Rochelle, et que, dans une sortie, les Rochellois firent prisonnier le capitaine de la Salle, et que « le capitaine Fouilloux fut tué d'un coup d'arquebuse et d'un coup de pertuisane. »

L'auteur de l'*Histoire de la ville de la Rochelle* n'est pas ici d'accord avec l'avocat du roi de Saint-Maixent; il rapporte, d'après Amos Barbot, au 13 décembre précédent cette escarmouche dans laquelle *la Salle* et *Fouillou* auraient été *faits prisonniers* seulement. Amos Barbot a écrit trente ans au moins après le siége de la Rochelle, et raconte des faits qui s'étaient passés dans son enfance. Il est donc plus sûr de s'en rapporter sur ce point à Le Riche.



fils de Du Fouilloux, n'eût pas, en cet endroit, rappelé, lui bon catholique et royaliste dévoué, la mort qu'il devait regarder comme glorieuse du fils de celui auquel il consacrait dans son *Journal* les lignes que nous venons de lire.

Le père dut éprouver de vifs regrets de la perte de ce seul héritier direct de sa fortune et de son nom. La solitude se faisait autour de lui : sa femme et son fils l'avaient précédé dans la tombe. Il y avait aussi vu descendre l'une de ses bâtardes qu'il avait mariée à un bâtard de Sourdis auquel elle laissa une fille (1).

Avertissements éloquents qui lui rappelaient bien haut que pour lui aussi le moment suprême arriverait ! Il ne le croyait probablement pas aussi proche. Les lois de la nature, en effet, pouvaient lui faire espérer encore de longs jours. On se souvient qu'il mourut le 5 août 1580, avant d'avoir atteint la soixantième année de son âge. Au portrait que Le Riche nous a laissé de lui, on reconnaît un homme doué de nobles et aimables qualités, sur lesquelles de coupables faiblesses ont jeté quelques ombres. Nous n'avons rien trouvé qui puisse servir à les dissiper ; bien loin de là, témoignages contemporains, traditions locales, et plus d'un passage de son livre, confirment pleinement les paroles de l'avocat du roi de Saint-Maixent, et nous montrent le joyeux gentilhomme fort peu soucieux de transgresser les VI[e] et IX[e] commandements de Dieu, croyant sans doute qu'en paradis, à tous bons veneurs, place était assurée à côté de saint Hubert et de saint Eustache, leurs patrons (2).

Guillaume Bouchet, dans la 3[e] de ses *Serées,* rapporte une burlesque aventure dont il ne nomme point le héros, lequel serait toutefois le jovial veneur, s'il faut s'en rapporter au *Moyen de parvenir,* où se trouve enchâssée, avec quelques variantes cependant, la même aventure mise sur le compte du seigneur Du Fouilloux.

Celui-ci, mécontent de sa femme, sans doute parce qu'elle ne poussait pas la vertu jusqu'à demeurer muette devant les multiples infractions de son époux aux lois conjugales, ne trouva rien de mieux pour faire taire *ses crieries,* comme dit Bouchet, que de l'enfermer dans un berceau, et de la bercer à outrance, pensant que, de même que les petits enfants, lasse de ce manége, elle finirait par s'apaiser en s'endormant.

Il fit donc faire « un grand berceau à Croutelles (3), non sans admiration, encore qu'il « ne fût pas si grand que celuy de Pantagruel. Le berceau étant faict, il convie ses deux « voisins (4) à souper. Ils n'eurent achevé le souper que ceste femme commença, à « l'accoutumée, de tempester et crier. Ils la prennent comme ils avoient projetté, et la « lient en ce berceau, non pas sans difficulté ; tant plus elle crioit, tant plus ils la

(1) « Jeudi (14 mai 1579), Catherine Jau, veuve du fils aîné de M[e] François Bureau, de Parthenay, sieur de l'Ageon, et fille de Catherine Fradin et de feu Jau de Niort, sieur de Beauregard, fut épousée en l'église paroissiale de Saint-Saturnin de cette ville (Saint-Maixent) avec le bastard des Sourdys, qui, auparavant, avoit esté marié avec l'une des bastardes du sieur Du Fouilloux, dont il a une fille. » (*Journal de Michel Le Riche*, p. 310.)

On trouve dans la collection de D. Fonteneau (tome XL, p. 704) un long extrait d'un testament de René d'Escoubleau, écuyer, seigneur de Sourdis, de Courteri et de la Chapelle-Bertrand, en date du 30 octobre 1573, par lequel René d'Escoubleau nomme Jacques Du Fouilloux l'un de ses exécuteurs testamentaires, ce qui montre que, indépendamment du mariage ci-dessus, ou peut-être même à cause de ce mariage, il existait des relations d'amitié entre les deux gentilshommes, dont les terres, du reste, étaient voisines.

(2) V. chap. V de *la Vènerie.*

(3) Village à deux lieues de Poitiers, célèbre autrefois par ses quenouilles et ses fuseaux, et aussi par ses *finesses cousues de fil blanc.*

(4) Ils avaient le secret de la conspiration, dont ils avaient aidé à ourdir la trame.

« berçoyent; tant plus ils la berçoyent, tant plus elle crioit : au lieu qu'ils pensoyent « l'endormir, elle se mit tant à crier qu'elle n'en pouvoit plus, et estant toute eslourdie, « s'apaisa. Ils y procédèrent si bien, que de là en avant elle n'osoit plus crier, parquoy il « ne falloit plus bercer pour la faire taire, ou pour l'endormir, car incontinent qu'elle « crioit, son mary avoit ses gens aussi prests que le seigneur de Basché avoit messire « Oudard, Loire le marié, sa femme et Trudon le Tabourineur, au son de la campanelle, « toutes les fois qu'il vouloit bailler des nopces de Basché à messieurs les chiquaneurs qui « le venoyent citer et adjourner. Mais c'estoit le bon, car si une des voisines de ceste « diablesse de femme venoit au secours, ils la mettoient au mesme berceau, les berçans « jusqu'à ce qu'elles ne criassent plus : qui estoit bien difficile, à ce qu'eux-mêmes m'en « ont dit (1). »

Cette anecdote est-elle vraie, et regarde-t-elle l'époux de Jeanne Berthelot? Il n'y est point nommé, c'est incontestable, et il ne pouvait pas l'être, quatre ans seulement après sa mort, par l'auteur des *Serées*, qui avait été son ami et l'un des éditeurs de la *Vénerie*, et que de plus il avait appelé quelque part (nous verrons où plus loin) *gentilhomme autant accord et accomply qu'il s'en trouve en nostre France*. Elle n'est pas plus incroyable, avec ce que nous savons déjà de notre Du Fouilloux, que beaucoup d'autres histoires racontées par Guillaume Bouchet et qui pourtant sont vraies. Mais si l'on n'imprimait pas le nom de ce mari si discourtois, on devait se le dire tout haut; c'est pourquoi l'auteur du *Moyen de parvenir,* qui n'était pas d'ailleurs tenu à la même réserve que Bouchet, a pu, après plusieurs années passées, accoler à son récit le nom de Du Fouilloux. Vraie ou non, cette histoire témoignerait toujours de la réputation solidement assise et méritée de celui qui, à ce qu'on rapporte, avait cinquante enfants, tant « légitimes que bastards, dont il fist une « compaignie qu'il mena au roy lorsqu'il fist son entrée à Poictiers. »

Une note conservée à la Bibliothèque Nationale, section généalogique (2), est le seul garant, hâtons-nous de le dire, que nous ayons de ce fait, inexact au moins en un point, car nous savons que le pudibond veneur n'eut qu'un fils légitime. Quant aux bâtards, on a pu lui en prêter *quelques-uns :* mais qui ne sait qu'on ne prête qu'aux riches.

Le nom de notre gentilhomme se trouve mêlé à une autre anecdote du *Moyen de parvenir,* et cette fois nul doute qu'il ne s'agisse du seigneur des manoirs du Fouilloux et de Bouillé. Voici à quelle occasion :

Un certain Monsieur de Latour, ministre en Poitou, ayant oublié par trop la gravité de ses fonctions, sa conduite déréglée lui attira de sévères admonitions de messieurs du consistoire. Il n'en tint compte, et continua tant et si bien en ses déportements, que le synode, averti, déposa le ministre libertin. Sa mésaventure ne porta pas tort qu'à sa réputation; sa bourse s'en sentit. Force fut donc à lui de la pourvoir par ailleurs. Il se fit marchand, et courut les foires. Un jour qu'il était venu à celle de Fontenay, muni de quantité de marchandises parmi lesquelles il y avait grand nombre de lanternes, passe au-devant de lui une troupe joyeuse de gentilshommes du pays. Le trouvant *de bonne façon pour un lanternier,* ils se prirent à le regarder. Ils crurent le reconnaître pour le

(1) *Les Serées de Guillaume Bouchet, sieur de Brocourt...* — Le texte que nous avons suivi est celui d'une édition qui n'est point citée dans le *Manuel du libraire;* c'est pourquoi nous en donnerons le titre en entier : *Serées de Guillavme Bovchet jvge et consvl des marchands à Poictiers. Livre premier. Imprimé à Paris, pour les Bouchets à Poictiers,* 1585, in-8° de 16 feuil. prélim. et 258 chiffr. seulement au r°.

(2) Cette note nous a été communiquée par M. Fillon, lettre du 17 août 1848.

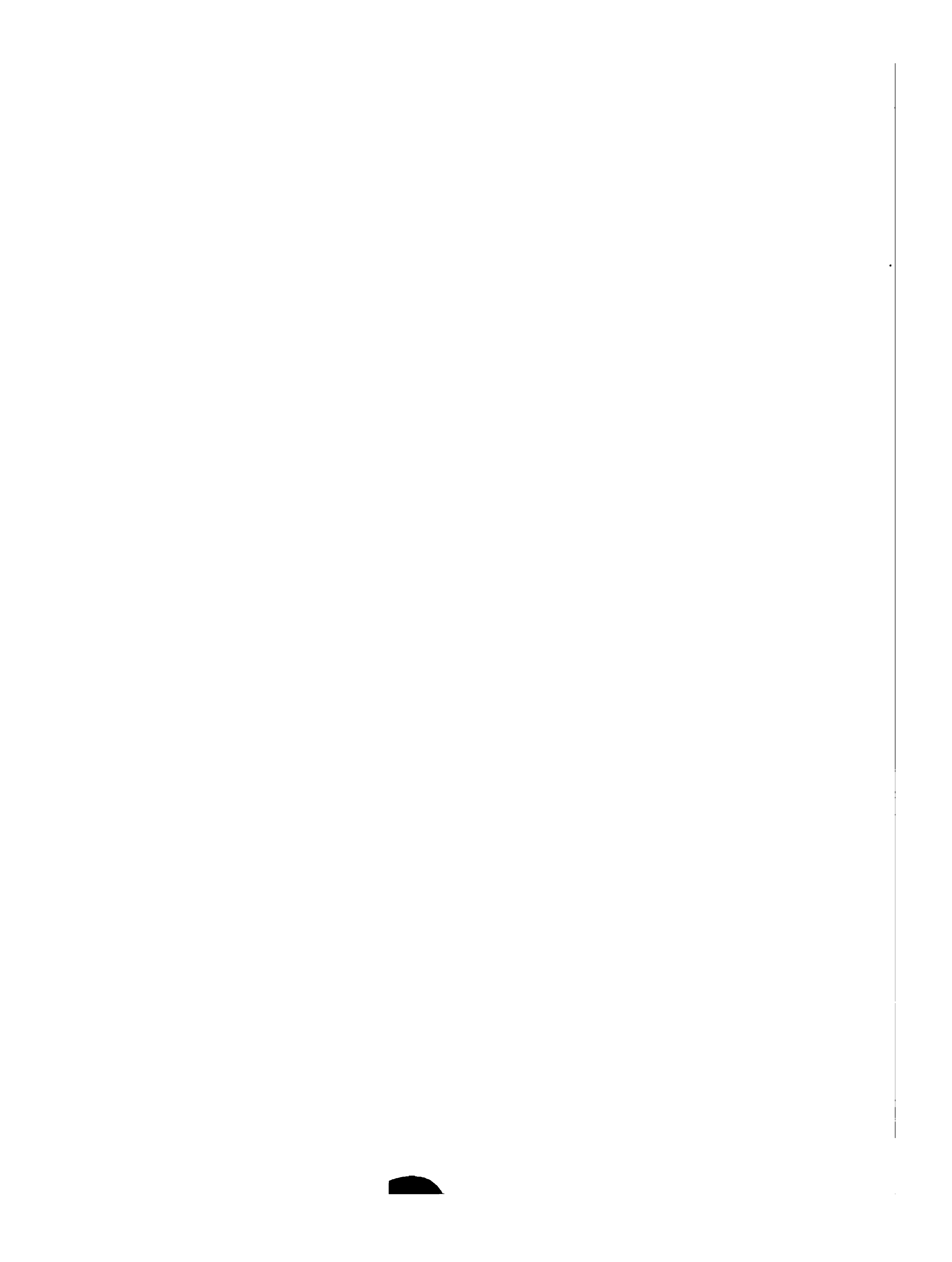
ministre déposé. « Alors approchant, *le Fouilloux* lui demanda : Mon maître, mon ami, « n'estes-vous point parent de ce ministre qui fust déposé à l'autre synode? Adonques, « sans s'émouvoir, il dit : C'est moi qui suis celui que vous dites. Et pourquoi et comment « est-il avenu qu'aujourd'hui vous êtes marchand de lanternes? Ho! ho! dit-il, et pour- « quoi non? je vous les ai autrefois prêchées, maintenant je vous les vends (1). »

Cette foire de Fontenay avait lieu, comme aujourd'hui encore, à la Saint-Jean, et était le rendez-vous de toute la noblesse du bas Poitou, qui s'y réunissait autant pour jouer et mener joyeuse vie que pour faire emplette de chevaux, d'armes et d'autres choses utiles à ses besoins. La coutume s'en est perpétuée, dit-on, jusqu'à nos jours (2). Certes Du Fouilloux, qui venait souvent à son château de Bouillé, s'il n'y séjournait même pas un certain temps de l'année (3), n'était pas homme à laisser passer l'occasion qui lui était offerte tous les ans, à une faible distance de chez lui, de se divertir et de gausser en nombreuse compagnie; et nous sommes bien sûr qu'il ne manqua jamais aucune des foires de Fontenay. Ce ne devait pas être le dernier venu, ni le moins plaisant convive de cette bande réjouie et quelque peu libertine de gentilshommes, au milieu desquels il nous paraît dominer de toute la hauteur que donnent l'esprit et le savoir. Comme, le verre à la main, il devait rendre raison aux plus hardis d'entre eux! Quels propos fortement épicés devaient s'échapper de ses lèvres intarissables! Sans qu'on nous les ait transmis et sans avoir écouté aux portes, on pourrait les redire; mais nous n'avons plus, pour supporter le haut goût des paroles de ces hommes du XVIe siècle, leur palais si fortement trempé, et les faibles tympans de nos oreilles courraient risque de se briser à leur choc bruyant.

Laissons là pour un instant le jovial veneur banqueter à son aise avec ses amis, disciples trop bien appris de Me François qui avait commencé dans cette ville de Fontenay à donner ses premières leçons de *pantagruélisme*. Personne n'ignore que Rabelais, dès sa première jeunesse, aussitôt qu'il eut l'âge requis pour faire son noviciat, entra au couvent des Frères Mineurs de Fontenay-le-Comte en Poitou, et qu'il y passa plusieurs années, au grand scandale de la cité et de ses frères qui, finissant par se lasser de son libertinage et de son impiété, lui administrèrent une correction manuelle justement méritée, et le mirent *in pace*.

L'historien de Fontenay (4) veut que les quinze années de séjour qu'il fit dans cette ville aient été pour elle « la véritable source de sa gloire, » et que « l'impulsion donnée » par « ce grand homme » ait produit promptement des fruits remarquables dans la personne des hommes distingués qui illustrèrent à cette époque la cité, source des beaux esprits : *Fontenacum felicium ingeniorum scaturigo*. Nous ne voudrions pas nier cette influence du grand *abstracteur de quintessence;* elle peut n'être pas dénuée de fondement. Mais si l'on accepte cette action de son talent et de sa science sur les esprits, ne serait-il pas permis de croire que celle des *autres qualités* dont était si éminemment doué Me Alcofibras n'a pas été non plus sans effet sur les Fontenaisiens de ce temps? M. Fillon nous dira ce qu'il en pense dans son second volume. Pour nous, nous nous apercevons qu'en allant plus loin nous nous éloignerions trop de notre sujet; nous y revenons donc, en rappelant que J. Du Fouilloux ne laissa point d'héritier direct. Quoiqu'il eût *doté*, de son vivant, *les filles qu'il avait débauchées par ses blandices*, et *fait du bien à ses bâtards*, il laissa néanmoins

(1) Le *Moyen de parvenir*, chap. intitulé : *Le Résultat*.
(2) V. *Recherches hist. et archéol. sur Fontenay*, t. Ier, p. 120.
(3) On verra plus loin les raisons de notre opinion sur ce point.
(4) V. *Recherches hist. et archéol. sur Fontenay*, tome Ier, p. 107.



une fortune assez considérable dont hérita Marie Cathus, fille de Jehanne, sa sœur, morte avant lui. L'année avant sa mort, le 19 octobre 1579, par un acte passé au Fouilloux, il avait déjà donné à sa nièce la terre de Bouillé en échange de celle *du Chatenay*, située en la paroisse de Saint-Amand, et de quelques autres objets de moindre valeur, à la condition toutefois de garder, sa vie durant, la jouissance de Bouillé (1).

On doit se souvenir que cette terre de Châtenet était passée de la maison de la Rochefoucauld en la possession des Du Fouilloux par le mariage de Jeanne de la Rochefoucauld avec Louis Du Fouilloux, grand-père de Jacques (*v.* p. 390). Elle était arrivée à Marie Cathus de la succession de sa mère Jeanne Du Fouilloux. Il paraît que l'acte d'échange de cette terre pour Bouillé, entre Marie Cathus et son oncle, donnait quelques appréhensions aux parties, et pouvait être attaqué par des tiers. Aussi, avant de le clore, Marie Cathus en fit montrer le projet à un avocat, qui écrivit au bas :

« Veu le projest de contract cy dessus, le conseil soubzigné est d'adviz que le contract « est en bonne forme, et vallable, car, encores que la dicte Cathus soyt héritière du « cousté paternel du dict sieur Du Fouilloux, il n'est pas illicite de contracter avec luy, « pourveu qu'il n'y ait point de fraude. — Délibéré à Poictiers, le 20 octobre 1579 (2) : « signé *E. Pasquier.* »

Ces lignes sont de l'illustre Etienne Pasquier, que les Grands Jours, qui se tenaient alors à Poitiers, avaient amené dans cette ville. Il avait pris soin de mettre son honneur à l'abri sous ces mots : *Pourveu qu'il n'y ait point de fraude ;* mais il se trouva un autre avocat (il a oublié de nous laisser son nom) que ce léger scrupule n'arrêta point, et qui, par une consultation jointe à l'acte, énuméra tous les moyens de frauder les héritiers du côté maternel. Or, celui qui se trouvait ainsi lésé était Louis de la Rochefoucauld, seigneur de Bayers, de la Bergerie, etc. Il revendiqua les droits qu'il avait sur la seigneurie de Châtenet, dans laquelle il fit rentrer une sentence du 30 janvier 1580, lorsque déjà, le 16 novembre précédent, Du Fouilloux l'avait vendue, moins d'un mois après l'acte d'échange (3). Il semble de tout cela que l'oncle et la nièce, en songeant à leurs intérêts, avaient un peu oublié ceux de la justice.

Cette nièce unique de Du Fouilloux avait eu pour premier mari le célèbre lieutenant général de Poitiers Jean de la Haye (4), et, à l'époque de la mort de son oncle, elle était remariée à Gabriel de la Rye, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, conseiller et chambellan du duc d'Alençon, etc. (5).

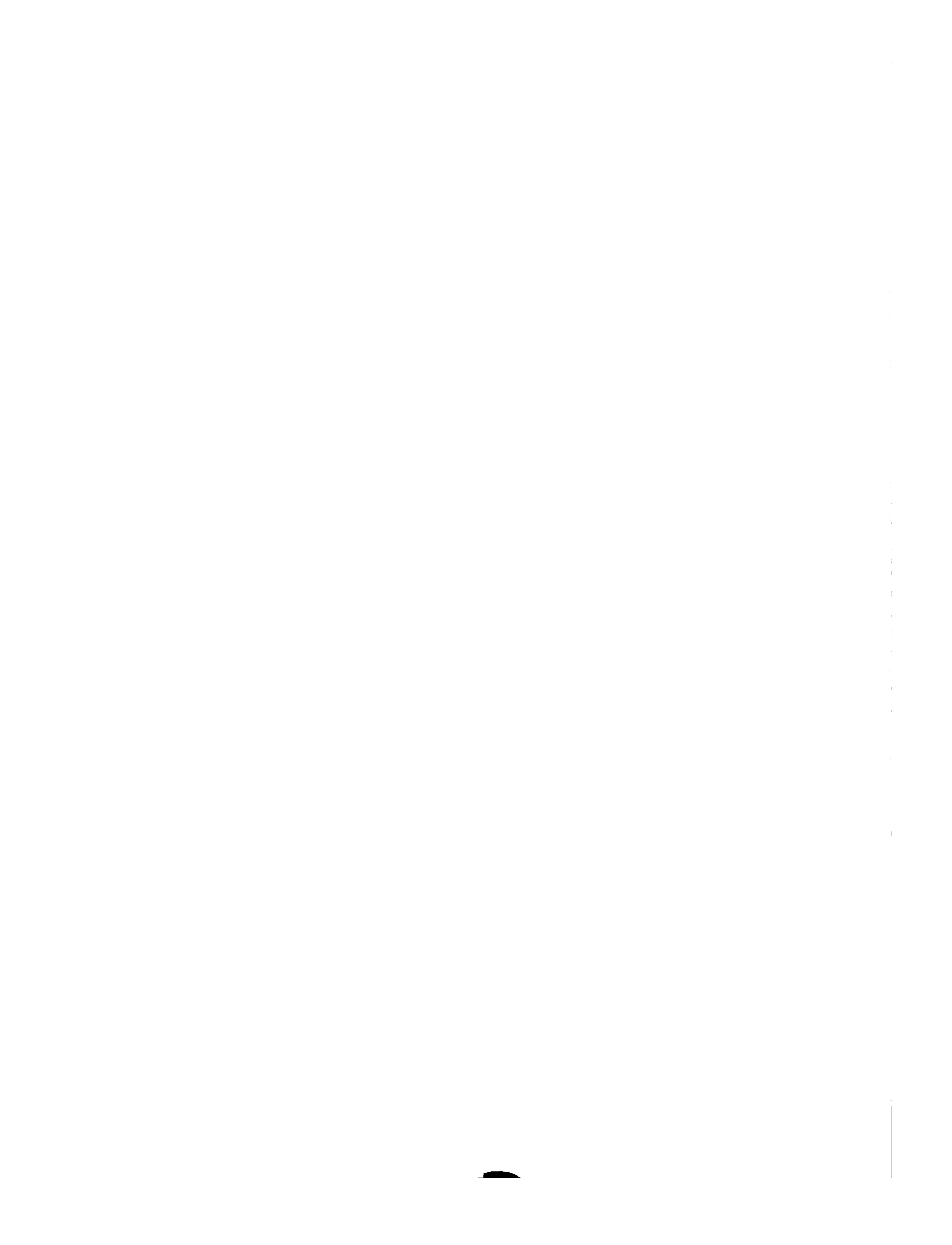
(1) Cet acte d'échange et celui de prise de possession du château de Bouillé par l'époux de Marie Cathus font partie de la *Collection de M. Fillon.*

(2) On voit que cette date est postérieure d'un jour à celle du contrat, et que par conséquent il avait été dressé d'avance ou qu'il fut antidaté.

(3) V. *Histoire généal. de la Maison de France,* t. IV, p. 453.

(4) *V.* sur cet homme singulier, qu'une ambition démesurée perdit, la *Notice biographique* que M. Ch. de Chergé lui a consacrée dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, année 1841. — Consulter également le *Journal de Guillaume et de Michel Le Riche*, où se trouvent plusieurs faits de la vie de la Haye que M. de Chergé n'avait pu connaître à l'époque où il publia sa *Notice*. — Marie était la seconde femme de J. de la Haye. Il avait épousé en premières noces Anne de la Brosse, veuve d'Emery Girard, de l'antique maison de la Roussière-Girard, à laquelle il dut sa première élévation.

(5) *V.* l'acte d'échange de Bouillé (*Collect. de M. Fillon*), et le *Dictionaire des familles de l'ancien Poitou*, art. *Cathus*, nº VI.



Ce second mari fut tué à la journée de Saint-Yrieix-le-Perche, au mois de mai 1593 (1).

Elle avait eu du premier une fille seule, Urbaine ou Urbane qui hérita du Fouilloux et de Bouillé, etc.

En épousant Marie Cathus, Jean de la Haye était devenu le neveu de notre célèbre veneur, ce qui explique comment, à la nouvelle de la mort de Charles IX, le lieutenant général de Poitou, croyant les circonstances favorables à l'accomplissement de ses desseins ténébreux, fit choix du château de Bouillé pour le lieu de la conférence secrète qu'il voulut avoir en cette occasion avec quelques chefs catholiques de la ville de Fontenay, auprès desquels il employa toutes les ressources d'un esprit fin et délié, rompu depuis longtemps à l'intrigue, pour les engager à mettre bas les armes et à abandonner la cause qu'ils défendaient. Le seigneur de Bouillé aurait-il aidé l'astucieux mari de sa nièce à ourdir ses trames iniques? Cela pourrait être; sa parenté avec lui le plaçait dans une position où il devait, plus facilement que tout autre, subir l'influence fascinatrice de ce caméléon politique. Quoi qu'il en soit, on ne peut rien affirmer. On ignorait même jusqu'à présent le lieu où se tint cette conférence, dont cependant P. Brisson (2) a laissé un récit fort détaillé. Tout ce qu'on savait, d'après ce chroniqueur, c'est qu'elle eut lieu dans les premiers jours de juillet 1574, dans une maison peu éloignée de Fontenay (3).

Au nombre des enfants naturels du seigneur du Fouilloux et de Bouillé, il y en eut un qu'il affectionna, il faut le croire d'une manière toute particulière; car, non content de lui laisser porter son nom de son vivant, il lui légua, en témoignage de sa tendresse paternelle, une petite part de sa succession.

I. Il s'appelait François. Sa mère était *Jeanne Limouzin* (de Bouillé), de laquelle Jacques du Fouilloux eut plusieurs autres enfants. Il prenait le titre de *sieur de la Plante-Mougon* (4), du nom du lieu que son père lui avait laissé en héritage. Marie Cathus le nomma, le 12 octobre 1583, greffier de la seigneurie de Bouillé. Il mourut en 1598 ou 1599.

II. Il eut pour fils Jean du Fouilloux, écuyer, que nous voyons figurer, comme témoin (13 juillet 1593), dans un acte de prise de possession, par Me Jacques Babinet, clerc tonsuré du diocèse de Maillezais, de la chapelle de Saint-Pardoux, paroisse de

(1) Voici ce qu'on lit dans les Mss. de Robert du Dorat, t. XLV de D. Fonteneau, p. 641:

« De la terre et seigneurie de la Côte-de-Mézières, en la basse Marche. »

« Cette place appartenoit en mes jeunes années à Gabriel de la Rie, gouverneur et lieutenant général de la haute et basse Marche, qui fut seigneur de la Côte-de-Mézières, lequel avoit épousé Marie Cathus, fille de Hardi Cathus, seigneur des Granges, des Linaux-Jousseaume, des Coquinières, la Grimaudière, le Plessis, Vautebis et la Grange-Monjalière, capitaine de Talmond, et de *Marie de Nuchesse*, fils de Louis Cathus, seigneur de Lassi en la vicomté de Paris, capitaine de Talmond, laquelle étoit veuve de Jean de la Haye, seigneur de la Haye et de Jarzé, lieutenant général en la sénéchaussée de Poitou, à Poitiers, dont issit une fille unique, qui fut Urbaine de la Haye, héritière des Granges, de Jarzé et du *Fouilloux*, qui épousa Pierre de Laulnay, seigneur, baron d'Onglée-Heraut, Bouliers et du Fresne d'Authon...... Après le décès de Gabriel de la Rye, seigneur de la Côte-de-Mézières, arrivé en la journée de Saint-Yrieix-le-Perche, au mois de mai de l'an 1593, cette seigneurie tomba en la lignée de François Pastoureau, sieur de la Rochette, etc.

(2) V. *Histoire et vray Discours des Guerres civiles ès pays de Poictou..., depuis l'année 1574 jusquà l'édit de pacification de l'année 1576*, p. 270 de la réimpression faite par M. de la Fontenelle, dans les *Chroniques fontenaisiennes*, Fontenay-le-Comte, 1841, in-8°.

(3) C'est aux communications bienveillantes de M. Fillon que nous devons cette indication curieuse, que lui-même a recueillie des titres manuscrits qu'il possède sur la seigneurie de Bouillé.

(4) La Plante-Mougon est située dans la paroisse de Bouillé.

Saint-Etienne-des-Loges, près de Fontenay. Il avait été attaché au service de M. de la Roussière, de l'antique maison *Girard de la Roussière* (1), qui, à cette époque, était puissante en Poitou. Il était mort avant 1610.

III. Il avait épousé *Catherine Aubert*, dont il eut deux enfants, BONAVENTURE et JEANNE (2).

A la suite de *Jean*, cité également par le *Dictionnaire des familles du Poitou*, d'après le même acte de prise de possession de la chapelle de Saint-Pardoux, on trouve JACQUES DU FOUILLOUX, écuyer, seigneur du *Fouilloux* et du *Chilloux*, marié à *Louise Foucher*, lesquels laissèrent un fils nommé aussi JACQUES, écuyer, seigneur du *Fouilloux* et du *Chilloux*, qui épousa, le 9 novembre 1619, Antoinette *Le Vaillant*, fille de *Louis*, écuyer, seigneur des Fourneaux, et d'Esther de Thais.

Privé des documents que l'auteur du *Dictionnaire* a eu sans doute à sa disposition, et que malheureusement il n'indique point, il est difficile de déterminer le point d'où part cette ligne parallèle à la filiation que nous venons d'établir sous titres authentiques. Nous ne voyons pas d'autre moyen que de supposer, ce qui paraît extrêmement probable, que *Jacques*, époux de *Louise Foucher*, est un fils, et même fils aîné, de *François*, pour qu'il ait pu prendre, avec quelque raison, le titre de seigneur du Fouilloux, ce qui est déjà fort extraordinaire, puisque cette terre était encore possédée en 1619, date du mariage du second *Jacques*, par Urbaine de la Haye, héritière, vers 1608, de sa mère Marie Cathus (3). Il y a là un nuage dont nous ne pouvons percer l'obscurité.

Un *Etienne Du Fouilloux*, tapissier à Poitiers en 1734, était peut-être de la descendance de *François*, ou de quelque autre bâtard de son père. Il paraît dans un procès dont les pièces sont aux archives de la préfecture de Poitiers.

Le Du Fouilloux dont parle Tallemand des Réaux dans une note de ses *Historiettes*, à l'article du duc de Guise, ne saurait être de la famille du nôtre, puisqu'il le fait venir de Saintonge. Pour celui que Lallemant (4) nous rapporte avoir figuré dans un ballet de *Cassandre*, à la cour de Louis XIV, il y aurait moins d'improbabilité à ce qu'il fut un dernier rejeton de la branche bâtarde. Quoi qu'il en soit, cette lignée de celui auquel nous consacrons ces pages est aujourd'hui tout à fait éteinte.

De son côté, le noble manoir du Fouilloux n'est plus qu'une grande et pittoresque ruine. Il est situé dans cette partie du Poitou appelée *Gâtine*, et dépend de la paroisse de Saint-Martin-du-Fouilloux (5), de l'arrondissement de Parthenay (Deux-Sèvres), à deux lieues au sud de cette ville, et à dix de Poitiers. Au moment de la révolution, délaissé déjà par ses propriétaires (6) et commencé à être démoli, il fut vendu nationalement avec les vastes domaines qui en dépendaient.

(1) La Roussière est à environ deux lieues de Fontenay, et fort voisine de Saint-Étienne-des-Loges.

(2) Tout ce que nous venons de rapporter sur *François Du Fouilloux* et ses descendants est extrait de pièces originales de la *Collection de M. Fillon*, qui a réuni en un beau volume gr. in-folio toutes celles relatives à la famille du Fouilloux et à la seigneurie de Bouillé.

(3) V. le *Dictionnaire des familles du Poitou*, art. CATHUS, n° VI, et la précédente note des manuscrits de Robert du Dorat.

(4) *Bibliothèque hist. et crit.* des Théreuticographes, p. CVII.

(5) Dans la *Notice* de l'édit. Lebossé, à Angers, on a dit *Saint-Florent-du-Fouilloux:* c'est une grave erreur.

(6) Le Fouilloux, à cette époque, appartenait à la famille de Boisragon, à laquelle il était passé, nous ne savons comment, vers le milieu du XVIIe siècle. C'est elle qui en commença la démolition. Les poutres de la grande salle furent transportées à la Picotière, domaine qui dépendait du Fouilloux, et où elles servirent à des constructions nouvelles.

Nous avons vu ses restes délabrés que dépeignait si bien, il y a peu de jours (1), un aimable et spirituel conteur, M. de Longuemar, dont la plume est un crayon; nous sommes monté à la chambre de l'ancien maître de ces lieux, chétive demeure maintenant d'un pauvre bûcheron. Dans les autres bâtiments qui sont encore debout, deux ou trois familles de paysans misérables ont établi leur logis. Vers le haut de la vaste cour est encore, sous sa voûte séculaire, la fontaine dont l'onde, aujourd'hui déshonorée par d'immondes pourceaux, désaltérait jadis, en traversant leur *chenin* (2), les

Nobles fils de Souillard, chien de très-grand renom (3).

du fameux *Miraud,* qui fut au *grand roy Françoys,* de *Maigret* ou de *Marteau,* ou d'*Hoyse la Bonne Lyce* (4).

Dans cette cour où retentissaient à chaque instant, il y a trois siècles, les aboiements d'une meute nombreuse, les cris des piqueurs et des valets de chiens, les hennissements des fiers chevaux, on n'entend plus que les bêlements de maigres brebis, les sourds grognements d'une troupe de porcs, le braiment d'un âne affamé et les sifflements aigus d'un pâtre en guenilles. Il n'est plus là le chasseur infatigable qui donnait la vie à ces vallées si solitaires, à ces coteaux dépouillés de leurs sombres futaies, chères aux cerfs et aux veneurs. De son temps déjà on les attaquait sans pitié, ce qui lui faisait dire avec juste raison: « Je voy que les veneurs qui viendront après nous n'auront pas grand peine à « chercher les cerfz aux fustayes (5). » Il n'est plus là, c'est vrai; les échos des environs ne sont plus réjouis par les sons éclatants de la puissante trompe du Nemrod de la Gâtine (6), c'est vrai encore; mais ils ne sont pas demeurés ingrats; ils ont conservé son souvenir; ils répondent tous au nom de *Du Fouilloux.* Ecoutez les habitants des villages voisins; jeunes ou vieux, il n'en est pas un qui n'ait son histoire à vous raconter sur *Monsieur Du Fouilloux.* C'est ainsi qu'ils désignent, fort respectueusement toujours, leur ancien seigneur.

Vous leur entendrez dire que *Monsieur Du Fouilloux,* étant à la cour du roi de France, écrivit à son *fermier* du Grand-Fouilloux (nous racontons textuellement) de lui acheter un bœuf noir et un bœuf blanc, et que, à tel jour et à telle heure, il eût à labourer avec eux sur le *terrier* (7) du Grand-Fouilloux. Ce même jour, ayant entraîné le roi à la promenade, car il vivait très-familièrement avec lui, il se tourne tout à coup de son côté: « Sire, vous

(1) *Souvenirs d'une excursion sur les bords du Thoué,* par M. Le Touzé de Longuemar, dans le feuilleton du *Journal de la Vienne* (nº du 15 juillet 1852). Ces charmants souvenirs forment dans ce journal une suite de feuilletons (nºs 138, 140, 141, 146, 147, 149, 150, 151, 152, 153 et 154). L'auteur les fait imprimer à part et y joint une suite de dessins, produits de son facile crayon. Ils doubleront l'intérêt qui s'attache à cette gracieuse publication.

(2) V. l'estampe du chapitre XII de *La Vénerie.*

(3) *La Vénerie,* ch. V.

(4) *Ibid.,* ch. II.

(5) *Ibid.,* chap. XXXIII.

(6) V. ch. XLI de *La Vénerie,* les plaintes qu'exhale l'auteur sur ce que, de son temps déjà, si peu de seigneurs savaient bien sonner de la trompe.

(7) Ce qu'on appelle dans le pays *le terrier du Fouilloux* est le point le plus élevé de cette chaîne de collines dont les nombreux anneaux s'étendent sur toute la Gâtine. De son sommet, à 272 mètres au-dessus du niveau de l'Océan, on aperçoit, assure-t-on, les côtes de ce même Océan, à 25 lieues de là, quand le temps est sans nuage et dégagé de brouillards, et la toiture du palais de Poitiers. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on y jouit de la vue d'un immense et enchanteur panorama.

ne voyez pas ce que j'aperçois, là-bas, là-bas, bien loin? — Non. — Mon fermier qui laboure sur le terrier du Fouilloux avec un bœuf blanc et un bœuf noir. » On fut à l'enquête, et le fait se trouva vrai. De nombreux témoins l'attestèrent, car ce jour-là était justement celui du marché à Parthenay, et l'on passait sur le terrier pour venir à la ville.

Une autre fois, *Monsieur Du Fouilloux* trouva, toujours sur le terrier, un nid d'alouette avec quatre œufs que la mère couvait. Il part bien vite pour Paris et va trouver *Sa Majesté;* et comme il se promenait encore avec elle, il s'arrête un moment et regarde; puis, prenant le roi par la main: « Voyez donc, sire, sur le terrier du Fouilloux cette alouette qui couve quatre œufs dans son nid. » Le roi de se récrier, bien qu'il eût éprouvé quelle perçante était la vue de son rusé compère. De deux bœufs à une alouette la différence était aussi par trop forte. Le roi paria, et il paria gros, mais il perdit; et il était ruiné, *s'il n'eût été le roi.*

Et ces histoires, et d'autres encore, vous sont débitées fort sérieusement et du ton le plus convaincu du monde. Nous en passerons; nous ne redirons point, par exemple, celle d'un sien rusé paysan qui, accusé par des jaloux de faire grand abattis parmi les lièvres du maître, lui en fit un jour manger un *au naturel,* bouilli dans la marmite, peau et chair. Cette fois, il avait trouvé plus fin que lui, le soupçonneux seigneur. Il se retira, bien persuadé qu'un si mauvais cuisinier ne pouvait être un habile chasseur.

Malgré notre promesse d'en finir avec ces histoires, nous sommes tenté pourtant d'en rapporter encore une. Qu'on prenne patience pour cette fois, ce sera bien la dernière. Nous l'avons ouïe, à un quart d'heure de distance du Fouilloux, de la bouche d'un vert vieillard qui comptait quatre-vingt-quatre printemps. Il la tenait lorsqu'il n'en avait encore vu que quinze, de son grand père, mort à quatre-vingt-seize ans, lequel l'avait apprise de son père, décédé dans l'âge le plus avancé. « Oh! oh! *Monsieur Du Fouilloux*, nous dit le « vieillard que nous interrogions, c'était un homme *fort subtil, qui savait beaucoup de « secrets.* Aussi on se méfiait de lui. Voyez ce qui lui en arriva. » Et de nous raconter la bonne histoire que voici:

Un jour, étant à la chasse, il fit rencontre d'une jolie bergère à laquelle il donna une belle pomme rouge. Au lieu de la manger, la jeune fille la garda et la remit le soir à sa maîtresse. Celle-ci, au nom de Du Fouilloux, soupçonnant quelque sortilége, la jette à une grande et vilaine truie qui se trouvait là. La vieille *gaupe* (1), ayant dévoré le fruit, est subitement agitée d'une frénésie inimaginable. Elle s'élance d'un bond hors de la maison; elle court, elle court... vers le manoir du Fouilloux. Point d'obstacle qui l'arrête: elle franchit les barrières, enfonce les portes du logis; en deux sauts elle est en haut de l'escalier; elle se jette dans la chambre du maître, la voilà sur son lit; et des pieds et du groin elle secoue, elle tourne et elle retourne le malavisé donneur de philtres. Il se débat en vain, pousse des cris perçants: c'était un vacarme diabolique. Mais personne ne venait; pas un des gens n'osait enfreindre la défense qui leur avait été faite de se lever, quelque bruit qu'ils entendissent. Au redoublement de ses cris pleins d'effroi, on s'aventure pourtant à pénétrer dans l'enceinte interdite. La scélérate bête, il paraît, tint bon, et ce ne fut pas sans combat qu'on parvint à l'assommer.

Depuis lors, assure-t-on, il n'est aucune de ces blondes et fraîches jeunes filles de

(1) *Gaupe* est en patois poitevin le nom qu'on donne à une vieille truie qui a mis bas plusieurs fois et qui ne peut plus servir. On appelle les autres: *truies gornières*, et leurs portées: *gornées;* et on dit: la truie *a gorné,* pour dire: la truie a mis bas.

Gâtine qui ait osé mordre dans la plus petite pomme revêtant la moindre apparence de couleur rouge.

Téméraires galants, apprenez, si déjà l'expérience ne vous a servi de maître, apprenez de messire Du Fouilloux que votre métier n'est pas sans danger. Souvenez-vous de ce qu'il nous en a raconté lui-même.

Que vous en semble, *lecteur plus ou moins bénévole*, des paysans de Gâtine ? En fait de satire mordante, le grand Jacques Boileau ne serait auprès d'eux qu'un petit garçon et monsieur Barbier et monsieur Barthélémy, gens d'esprit et méchants s'il en fût, pourraient venir à leur école. Nous ne voyons que Me François, qui, au fait, n'était pas leur voisin de trop loin, qu'on puisse leur comparer.

A Bouillé, cette autre seigneurie de notre célèbre Poitevin, on ne retrouve pas de souvenirs semblables à ceux que nous venons de recueillir. Le grivois chasseur n'a pas laissé sur ce sol des traces aussi profondes que sur celui de sa chère Gâtine. On y saisit, cependant, dans la quantité d'actes passés à différents temps en cet endroit (1), des marques infaillibles, sinon d'un séjour prolongé, au moins de passages fréquents. Et Jeanne Limouzin ?...

Dans le château était une chambre que, longtemps après la mort de l'ancien maître, on désignait encore par son nom. Un inventaire fait en 1604 (2) nous a transmis une curieuse énumération de l'ameublement qu'elle contenait. « ..... Et sommes entrés, y « est-il dit, dans la chambre du Fouilloux, au haut de l'escalier, où avons trouvé une « armure et harnois d'hommes d'arme, un chalit en bois de nouher, une table aussi en « bois de nouher, un baheuf en bois façon d'ébène, un autre baheuf couvert de cuir de « Hollande doré, un fauteuil en point façon de Lemozin, huict chézes en bois de nouher; « au-dessus de la cheminée une glace façon de Venise, deux chandelers d'argent, une « boëte en cuivre doré ; à costé une arquebuze et deux pistolets ; un coffre de cuir à « cloucs dorés, et autour de la chambre des tapisseries de chasses façon de Lemozin, et « un tableau en un cadre doré, que le dict sieur *(le valet qui faisait faire l'inventaire au « nom des maîtres)* nous a dict estre le portrait de Messire Jacques du Fouilloux, autrefois « seigneur de Bouillé. »

Malheureusement, le château de Bouillé a été reconstruit et la chambre n'existe plus (3). Où sont allés les objets qu'elle renfermait ?

(1) *Collection de M. Fillon.* — Quelques-uns de ces actes portent la signature du seigneur de Bouillé. Celle-ci :

est tirée d'un acte du 7 juin 1561, dans lequel Jacques Du Fouilloux intervient comme *pleige* et *caution* de certains droits prétendus par Me Louis Bodin dans la succession de Nicolas Rousseau.

(2) *Inventaire du château de Bouillé,* fait en 1604. — L'original est au greffe de Fontenay.

(3) « Le château de Bouillé est situé dans un fond, près des marais qui séparent la terre ferme de l'île de Maillezais ; c'est un gros pavillon flanqué de deux tours et entouré par des fossés pleins d'eau. Il a servi de défense dans le temps des guerres civiles. » (Note empruntée à la *Collection... de D. Fonteneau,* t. XLI.)

Cette armure, cette arquebuse, ces tapisseries *de Lemozin*, et, le plus curieux de tous, le *tableau* du *cadre doré*? Là où vont toutes les choses d'ici-bas; ou bien si quelques-uns ont échappé à la loi commune de destruction, dépouillés de leur origine qui ferait leur gloire et quintuplerait leur valeur, ils reposent obscurément au milieu d'un musée ou dans une modeste collection d'antiquaire.

Si la perte de ce portrait de l'auteur de *La Vénerie* était de nature à nous causer quelque regret, la rencontre de celui qu'a récemment découvert M. Fillon nous consolerait au moins en partie. Ce nouveau portrait est un dessin original de Clouet dit Janet, célèbre portraitiste du XVI[e] siècle; il est aux trois crayons, traité dans la manière fine et si vraie de l'auteur (1).

Cette heureuse découverte confirme ce qui avait été avancé dans la *Bibliothèque historique de la France* (t. IV, p. 187, Appendice), à savoir, que Du Fouilloux est représenté sous ses propres traits dans la gravure qui, en tête de *La Vénerie*, montre l'auteur offrant son livre au Roi. En effet, des deux côtés la ressemblance est parfaite; seulement, le célèbre chasseur est un peu plus jeune dans le portrait appartenant à M. Fillon.

Suivant le *Dictionnaire des familles du Poitou* (2), qui doit ce renseignement à M. Fillon : « La famille Du Fouilloux portait palé d'argent et de sable de 6 pièces, à la fasce d'azur « brochant sur le tout. »

Ces armoiries ont été retrouvées par M. Fillon sur l'escalier du château des Granges-Cathus, où elles se trouvent plusieurs fois reproduites. Nous regrettons vivement de ne pouvoir enrichir notre publication, comme c'était notre attente, de ce remarquable monument et du portrait, que M. Fillon devait faire graver l'un et l'autre (3).

Ce n'est pas par sa vie, dont nous venons de rapporter tout ce que nous savons, que Jacques Du Fouilloux est arrivé jusqu'à nous escorté d'une célébrité qui a traversé bientôt trois siècles sans périr. Le joyeux gentilhomme voulut demeurer toujours à l'unisson de sa *généalogie*, et se montrer le premier des veneurs tant à détourner, lancer et assaillir la bête, qu'à boire, manger, rire, faire grand'chère, etc. (4). S'il n'eût eu que sa vie à présenter à la postérité, elle l'eût promptement mis de côté; mais il vint à elle son ouvrage à la main, et elle l'accueillit. C'est le livre qui a inspiré le désir de connaître l'homme. Nous en avons fini de celui-ci, passons à celui-là. Nous tâcherons de renfermer ce que nous voulons en dire dans des bornes restreintes. L'ouvrage est là, chacun peut l'ouvrir et le juger à sa guise.

Le manoir que Du Fouilloux habitait était situé dans une contrée couverte de forêts où abondait le gibier de toute sorte, au milieu d'une province où, de tout temps, les gentilshommes se sont livrés avec ardeur au plaisir de la chasse (A).

Il sut profiter d'une si heureuse position. Il était à même de voir beaucoup : il examina beaucoup et bien; mit en pratique ses préceptes avant de se décider à les écrire, comme il le déclare dans sa dédicace. Voilà ce qui a valu à son livre, joint au talent particulier, original, qu'il y a déposé, la réputation dont il jouit et que proclament assez haut les nombreuses éditions qu'on en a données, les traductions étrangères qui en ont été faites,

(1) Lettres de M. Fillon du 31 janvier 1851, et du 12 août 1852.

(2) Tome II, p. 122.

(3) Le *Magasin pittoresque*, qui a publié ce portrait, a bien voulu nous autoriser à le reproduire dans cette édition.

(4) Chap. XXXV de *La Vénerie*.

et surtout l'insigne honneur d'avoir été pour l'illustre Buffon et l'exact Daubanton une autorité sur laquelle ils n'ont pas dédaigné de s'appuyer (1).

Du Fouilloux ne s'était pas contenté d'observer ; l'expérience ne fut pas son seul guide. Son livre témoigne qu'il avait lu les ouvrages de ceux qui le précédèrent dans la carrière où il s'est distingué. Pline devait être son auteur favori, car il le cite en plusieurs endroits.

L'ouvrage du veneur poitevin est le plus connu, le plus célèbre, et, sans contredit, le plus recherché des livres sur la chasse. Si les naturalistes ont trouvé les observations de l'auteur dignes d'être recueillies, on s'imagine bien que ceux qui ont traité le même sujet après lui n'ont pas dédaigné d'en faire leur profit. Tous, à l'exception de Salnove, en ont fait le plus grand cas, et encore, dans les reproches que celui-ci lui a adressés (2), il y avait évidemment plus d'envie d'établir la vogue de son ouvrage aux dépens de son prédécesseur et compatriote, que d'amour de la vérité ; car tous ne sont pas également fondés, et ils devaient être imputés bien plus aux préjugés et aux croyances du siècle de l'auteur qu'à lui-même.

Quant aux autres écrivains théreutiques, ils ont parlé de son œuvre avec admiration et comme d'un livre dont il fallait écouter et suivre les enseignements.

René de Maricourt, qui a composé en 1627 un *Traité et abrégé de la chasse du chevreuil*, encore inédit, s'est exprimé sur son compte en ces termes remarquables : « Je suis d'advis « que le chasseur et le veneur ne soient jamais sans le livre du sieur de Fouilloux, lequel est « tres-bien faict, et est le *grammairien* des veneurs et chasseurs ; et en a escrit *curieusement* « et *avec éloquence ;* joinct aussy qu'il est *facetieux* et *recreatif ;* hormis qu'il ne le faut « imiter en ses trop grandes desbauches (3). »

Voilà certes un magnifique et complet éloge.

L'auteur d'un autre ouvrage de vénerie, également inédit pour la plus grande partie, messire Jean de Ligniville, « un brave, aimable et docte gentilhomme, » comme l'appelle, avec justice, l'obligeant, l'aimable, le docte M. Paulin Paris (4), ne demeure guère au-dessous des louanges que l'on vient d'entendre, quand, après avoir traité de diverses chasses, il arrive à celle du chevreuil, et constate que Du Fouilloux n'en a rien dit, ce qu'il regrette fort, car, ajoute-t-il : « Je croy qu'ayant parlé si *pertinemment* de l'art du « connoisseur en sa Vénerie, que s'il avoit escript de la chasse du chevreuil, il auroit dict « des *merveilles* sur la cognoissance des chevreuils (5). »

Le pieux Ligniville, qui dédiait *au Dieu du ciel* ses *Meuttes et véneries*, n'avait garde de ne pas accompagner cet éloge du prudent correctif dont René de Maricourt avait fait suivre le sien. Aussi recommande-t-il avec sagesse à ses jeunes adeptes de ne pas copier, en leur façon de vivre, les licencieux écarts du maître.

(1) *V.* Buffon, notamment aux chapitres du lièvre et du blaireau. En lisant dans le même auteur la description du cerf, il est impossible de ne pas voir qu'il s'y est inspiré de ce qu'en avait dit Du Fouilloux.

(2) V. *La Vénerie royale* du sieur de Salnove, édition de 1665, in-4°, p. 11, 42, 94, 102, 118, 198, 222, 230, 244, 248.

(3) V. *Les Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, par A. Paulin, Paris, t. v, p. 223, et le Ms. 7099 de cette bibliothèque, fonds de Versailles, anc. n° 6, p. 25.

(4) *V.* p. 259 du t. v des *Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi.*

(5) V. *Analyse des Meuttes et véneries de haut et puissant seigneur, Messire Jean de Ligniville, chevalier, comte de Bey, etc......,* par M. Jérôme Pichon. *Paris*, Techener, 1844, broch. in-8° de 16 pages. — *V.* aussi le Ms. 7104 de la Bibliothèque du Roi.

La Curne de Sainte-Palaye, à son tour, tout en blâmant rudement les indécences contenues dans certaines pages du livre, n'a pas laissé de lui rendre justice et d'en faire ressortir les particularités qui lui ont paru les plus intéressantes (1).

Avant ce dernier, Lallemant (2) avait apprécié le mérite de l'œuvre en critique un peu sévère, il est vrai, mais néanmoins très-favorable. Les préceptes de l'auteur, dit-il, « ont « un caractère de vérité qui doit satisfaire tout lecteur attentif. Il y trouve plus de liaison » que dans les ouvrages antérieurs. « Du Fouilloux, poursuit-il, s'écarte cependant quelquefois « de son but principal, et donne dans des digressions hors d'œuvre que l'érudition ne « peut remplacer : il retourne encore trop souvent sur ses pas... Mais on ne peut assez le « louer d'avoir préparé de riches matériaux à ceux qui ont écrit depuis lui sur la chasse. « Ses observations sur les différentes espèces de chiens de chasse, sur la manière de les « élever, de les nourrir et de les dresser, la cure de leurs maladies, les devoirs des valets « de chiens et du piqueur méritent particulièrement d'être lus. La chasse au cerf occupe « une très-grande partie de l'ouvrage : l'auteur en dit trop et n'en dit pas encore assez. Les « chasses au sanglier, au lièvre, au renard et au tesson ou blaireau, supposent beaucoup « d'expérience dans celui qui les décrit, et font regretter qu'il ne se soit pas étendu « davantage. »

Et de nos jours, le bonhomme Monteil, le piquant et original auteur de l'*Histoire des Français des divers Etats,* n'a rien trouvé de mieux, à travers ses innombrables recherches, pour nous donner un tableau fidèle de la chasse au XVIe siècle, que de copier, à sa manière, ce qu'en a écrit l'illustre veneur (3).

Le mérite de la *Vénerie,* considérée au point de vue de l'art, nous paraît plus que suffisamment constaté par les éloges que lui ont donnés les auteurs que nous venons de citer ; nous n'ajouterons donc pas sur ce point ce qu'en ont dit, par-ci par-là, d'autres écrivains, d'ailleurs moins compétents ; ce serait sans utilité, et partant sans intérêt.

Nous préférons consacrer encore quelques pages rapides à l'examen des qualités littéraires de l'œuvre. A cet autre point de vue, nous ne trouvons pas le livre moins digne d'éloges.

Quand on l'a lu, il nous semble qu'on peut louer hardiment le naturel et la simplicité du style. Les idées de l'auteur s'échappent de sa plume avec facilité et viennent se ranger sans emphase sur le papier. Ce n'est pas un petit mérite en un temps où Ronsard, admiré et suivi comme le plus beau des modèles, dominait en maître absolu sur la littérature. Du Fouilloux était demeuré bon Français en dépit des Grecs et des Romains de la pléiade, qui n'avaient pu pousser leurs conquêtes jusqu'au fond de la Gâtine de Poitou. Il expose, à notre sens, avec plus d'ordre et de précision que ne paraît lui en accorder Lallemant, et l'on sent, quand il décrit une chasse, qu'il vous entraîne à sa suite. « Il vous donne « presque l'envie de courir sur ses *brisées* », comme l'a dit fort spirituellement quelqu'un

(1) V. tome II, p. 256 et suiv. des *Mémoires sur l'ancienne chevalerie*, par La Curne de Sainte-Palaye, avec une introduction et des notes historiques par Ch. Nodier. *Paris*, Delongchamps, 1829, 2 vol. in-8°.

(2) V. l'article JACQUES DU FOUILLOUX, p. cvij de la *Biblioth. histor. et crit. des Théreuticographes*, 1re partie de l'*Ecole de la chasse aux chiens courans*, par M. le Verrier de la Conterie...... *Rouen*, Nicolas et Richard Lallemant, MDCC. LXIII, in-8°.

(3) V. *Le Chasseur des Cévennes*, tome III, p. 25 de l'*Histoire des Français des divers États*, ou *Histoire de France aux cinq derniers siècles*, par Alexis Monteil, troisième édition. Paris, 1847, 5 vol. gr. in-8°.



dont nous ignorons le nom (1). *Joinct aussy qu'il est facétieux et récréatif,* pour nous servir des expressions de Messire René de Maricourt. En effet, rien n'est plus comique que la peinture qu'il fait du seigneur partant pour la chasse des *regnardz et taissons.* Il le place dans une petite charrette, étendu sur un matelas de peaux gonflé de vent. « Toutes « les cheuilles et paux de la charrette doibuent être garnis de flaccons et bouteilles, et doibt « auoir au bout de la charette vn coffre de boys, plein de coqs d'Inde froids, jambons, « langues de bœuf et autres bons harnois de gueule. » Puis, viennent les divers *instrumentz pour bescher : tarieres, pietes, coupant fait en façon de piete, besche, racle,* « tenailles pour « arracher et tirer les taissons des pertuys, des paelles de fer et de bois, des sacz pour « mettre les taissons vifz dedans, une paelle ou autre vaisseau pour faire boire les petits « chiens. » Si c'est en hiver, « il pourra faire porter son petit pauillon et faire du feu dedans « pour se chauffer. » Il devra se munir de « demye douzaine de mantes (couvertures de « lit) pour ietter contre terre afin d'escouter l'abboy des bassetz, s'il n'aime mieux, « toutefois, le *lict plein de vent.* » Six vigoureux paysans, destinés à ouvrir la tranchée, précèdent le char, six chiens de terre au moins l'escortent. Ce n'est pas tout, il faut encore, et c'est, après *la petite charette,* le premier article dont il doit se pourvoir, le bon seigneur, il faut avec lui, dans le même véhicule, « la fillette âgée de quinze à dix-sept « ans, laquelle lui frottera la tête par les chemins. » A ce trait, on reconnaît l'écrivain dissolu qu'on doit se garder d'*imiter en ses trop grandes desbauches.* « Et faut que le « seigneur marche en bataille de ceste façon, équippé de tous les ferrementz cy-dessus « mentionnez, afin d'aller donner l'assaut aux gros taissons et vulpins en leur fort, et « rompre leurs chasemates, plocu, paraspetz, et les auoir par mine et contre-mine iusques « au centre de la terre, pour en auoir les peaux à faire des carquans pour les arbalestriers « de Gascongne (2). »

Ces courtes citations, bien qu'insuffisantes pour faire apprécier complétement le style de notre auteur, doivent en donner néanmoins une légère idée. On trouvera peut-être, de même que Lallemant (3), qu'il ne ressemble pas plus au nôtre que nos habits ne ressemblent à ceux de son époque ; mais il n'en revêt pas moins les qualités que nous lui avons attribuées, il est gracieusement taillé dans de bonnes proportions, et il demeurera l'un des modèles de son temps. Ainsi le jugea fort bien, au commencement du XVIIe siècle, un excellent lexicographe (4), qui n'a pas hésité à puiser dans la *Vénerie,* comme

(1) *De la Vénerie, par Jacques Du Fouilloux,* article publié dans le *Mémorial de Rouen,* à l'occasion de l'édition d'Angers, et reproduit dans le *Bulletin* du bibliophile, VIIe série (ann. 1845-1846), p. 63.

(2) *V.* chap. LXII de la *Vénerie.*

(3) *Biblioth. des Thèreuticographes,* loco cit.

(4) LE GRAND DICTIONNAIRE FRANÇOIS-LATIN, Augmenté outre infinies Dictions Françoises, des mots de Marine, Venerie et Faulconnerie, des mots Latins oubliez ès impressions precedentes : de plusieurs Recerches, Antiquitez, Prouerbes et Sentences Prouerbiales. — *Item en ceste derniere edition d'un nombre infini de Phrases et façons de parler, cueillies ès escrits des plus approuuez Autheurs, tant Historiens et Poëtes que des anciens Romans...* — Auec vn abregé de la prononciation et Grammaire Françoise tres vtile et necessaire aux Nations estrangeres, dont est faicte plus ample mention en la preface aux Lecteurs. — *Recueilli des obseruations de plusieurs hommes doctes : entre autres de* M. NICOD.... *Paris,* Nicolas Buon, M. DC. XIIII. Énorme in-4°, sans pagination, signat. A. — Bbbb iiii (cahiers de 8 feuillets) ; plus 16 ff. prélim.

L'importance et la rareté de ce dictionnaire, fort recherché aujourd'hui, nous a engagé à en donner le titre à peu près en entier, malgré sa longueur. C'est une édition du célèbre Dictionnaire de Nicod, *de nouveau augmenté* par M. Guillaume Poille.



à une source classique, une quantité de vocables et de locutions (1). Enfin, le nom de Du Fouilloux était tellement identifié avec toute idée de vénerie, offrait tellement à l'esprit la réunion des qualités d'un bon veneur, que *parler le langage de la chasse*, se disait : *parler Fouilloux*, expression que nous avons retrouvée encore dans le *Dictionnaire allemand et français des deux nations* (verbo *Weidmœnnisch*), édition de Strasbourg, 1812.

D'accord, nous dira quelqu'un, la prose de Du Fouilloux a du naturel, de la simplicité, elle est facile, coulante, etc. Mais sa poésie? un critique (2) la trouve sans mérite. Ce jugement est bien sévère : il doit être réformé.

L'auteur du petit poëme de *l'Adolescence* ne sera pas, si l'on veut, un poète du premier rang; nous ne voulons pas l'asseoir au plus haut sommet du Pinde, non. Il y tiendra cependant une place honorable. Ses vers nous paraissent doués, à un degré inférieur *peut-être*, des mêmes qualités que sa prose.

Appelons-les en témoignage. Ceux que nous citons, nous les choisissons, non pas comme les plus favorables à notre cause, mais parce qu'ils ont l'avantage de présenter une description des plus curieuse de tout ce qui formait l'attirail de toilette d'une *merveilleuse* du temps. On y verra que les belles d'aujourd'hui ne sont pas plus fécondes en riches inventions pour faire valoir leurs attraits ou s'en procurer d'emprunt, que celles d'autrefois.

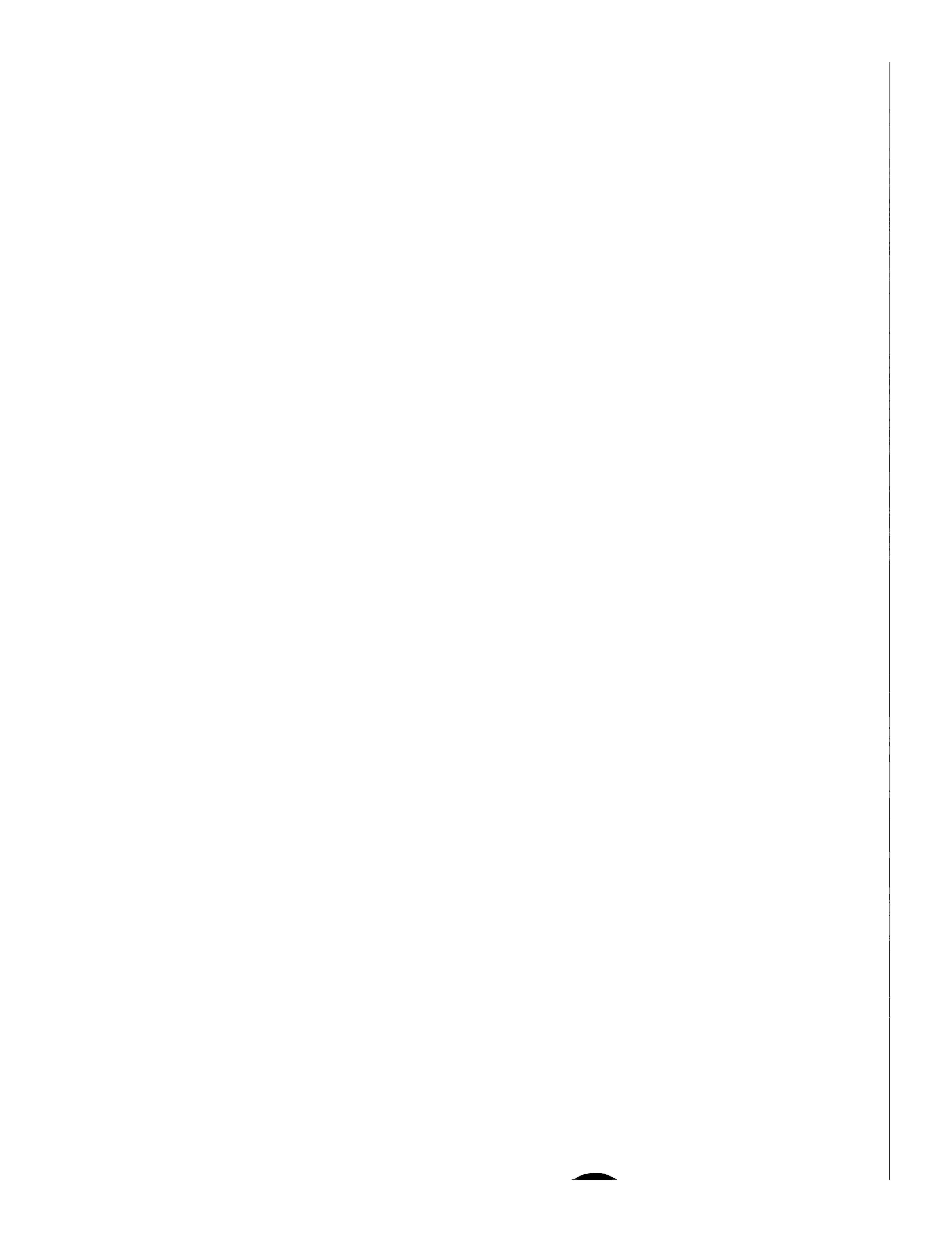
Voici donc : c'est le portrait de la bergère qui soudain avait blessé *de l'aiguillon d'aymer* notre veneur en ses jeunes ans. Chez elle, rien n'était faux : la nature, et non l'art, faisait tous les frais d'entretien de sa beauté;

Car point n'auoit de fart ne de ciuette
. . . .
Point de touretz n'auoyt à son sommeil
Fors seulement la clarté du soleil :
Elle n'estoyt point cherement enfermee,
Ains aux fureurs des ventz abandonnee.
Point elle n'auoit ambre, musc, ne odeurs,
Sa douce haleine seruoit de senteurs.

Point ne portoit fleur, beniouyn, gnacelle,
Oncques parfuns ell' ne porta sur elle :
Mais elle alloit, quand le temps estoit gay
Entre les fleurs et rousees de may.
Point ne portoit gans de chamois, mitaines,
Ains en tout temps ha descouuert ses venes.
Ne portoit point de calçons ne patins,
L'esgail lauoit ses piedz tous les matins.

Point ne trompoit le monde en ses cheveux,
Mais les siens vraiz lui tomboyent sur les yeux.
Pour se coeffer ne luy faut point d'empoys,
De mirouër, ne de teste de bois :

(1) *Voir*, entre autres, aux mots : *Ameuter*, *Andouille*, *Armes*, *Asscoir*, *Commun*, *Couple*, *Défenses*, *Hourvaris*, *Viander*, *Voyé*.
(2) *Dreux du Radier*, dans la *Bibliothèque historique et critique du Poitou, contenant des Vies des Savants de cette province*... Paris, M. DCC. LIV, 5 vol. in-12.



Nauoyt carquans, velours, ne chapperons,
Qu'un couure-chef tout plié a grillons:
Ni busc encor' de soye violette,
Qu'un godillon (1) de simple laine verte.

Elle n'auoit au lieu de faux manchons
Qu'un linge blanc, sur ses petis bras blondz,
Ni iazerans (2), anneaux, ne braceletz,
Sur son gent corps, ...
D'eau de mouron, de febue, ne saliue
Ne se fardoit, fors que de claire eau viue:
Eau de gougourde a elle point ne touche,
Pour adoucir son visage et sa bouche.

Point ne portoit de ce liege femelle
Pour amoindrir son seing et sa mamelle.
Vasquine nulle, ou autre peliçon
Ell' ne portoit, ce n'estoit sa façon.
Point ne prenoit vin blanc pour se baigner,
Ne drogue encor' pour son corps alleger:
Mais s'en alloyt esbatre sur l'herbette
Dedans les prez au long de la Viette.

Indépendamment des 368 vers du poëme de *l'Adolescence,* Du Fouilloux en a semé encore quelques-uns dans divers endroits de la *Vénerie*. Le *Blazon du veneur,* à la fin du chap. XXI, est tout entiers en vers:

Je suis veneur, qui me leue matin,
Prens ma bouteille, et l'emplis de bon vin,
Beuuant deux coups en toute diligence,
Pour cheminer en plus grande asseurance.

Au chapitre XXXVI, ce sont aussi des vers qu'il met dans la bouche du veneur faisant son rapport devant le Roi.

Nous avons dit et sur l'homme et sur son œuvre ce que nous pensions. L'ouvrage, à part les trois ou quatre obscénités qu'il renferme, et dont il pouvait fort bien se passer nous a paru digne d'éloges; nous lui en avons donné. L'homme, nous ne l'avons pas trouvé irréprochable; nous l'avons blâmé. Tel est notre jugement. S'il est infirmé, nous ne nous fâcherons point: c'est que, apparemment, nous aurons mal vu, mal senti, ou qu'on verra, qu'on sentira différemment que nous.

Nous allons passer maintenant à la revue bibliographique que nous avons annoncée dès les premiers mots de notre travail. Mais, avant de l'aborder, il faut nous arrêter un peu pour divulguer ce qui n'a été dit, jusqu'ici, par aucun de ceux qui se sont occupés de Du Fouilloux : à savoir, que le chasseur célèbre, non content d'avoir écrit un ouvrage classique sur la vénerie, avait encore composé un traité de fauconnerie, bien qu'il paraisse avoir fait assez peu de cas de cette science, sur laquelle il s'exprime dans le *Blason du veneur* en ces termes dédaigneux:

(1) Cotillon.
(2) Petite chaîne d'or que les femmes du peuple en Poitou portent encore en collier.

. . . . Ne déplaise aux fauconniers vereurs
Leur estat n'est approchant des veneurs.

On ne peut pourtant en douter, en face des lignes suivantes déposées par Guillaume Bouchet dans son *Recueil de tous les oyseaux de proye, qui servent à la Vollerie et Fauconnerie*, chapitre du *Lanier femelle* (B) :

« Monsieur Du Fouilloux, gentilhomme autant accord et accomply qu'il s'en trouve en « nostre France, auquel toute la postérité seroit redevable, s'il nous vouloit mettre en « lumière sa *fauconnerie* (comme il a fait heureusement sa vénerie), dict par un petit « fragment *que j'ai en veu*, qui servira d'échantillon pour le reste, que les faucons, « laniers et autres oiseaux qui hantent les costes de France, et principalement nostre « Gyenne, viennent de deux pays : les uns des pays froids, comme de la Russie, de la « Prusse, de Norovargue et autres pays circonvoisins, qui se cognoissent aux pennaches, « aux pieds et à la teste. »

Cette *Fauconnerie* n'a point été imprimée, et nous n'en connaissons point de manuscrit. L'ouvrage est sans doute perdu sans retour, et nous ne pouvons nous empêcher d'unir nos regrets à ceux de Guillaume Bouchet sur la perte de ce fleuron arraché à la couronne de l'inimitable veneur (C).

Du chasseur passionné, du gentilhomme amoureux du plaisir, qui regardait « *que la meilleure science que nous pouuons apprendre (après la crainte de Dieu) est se tenir ioyeux, vsant d'honnestes exercices : entre lesquelz il n'en avoit trouvé aucun plus louable que l'art de venerie* (1) ; » de cet homme singulier qui, après tout, fut un homme remarquable et l'une des célébrités du Poitou dont le nom a été porté le plus loin, il ne reste qu'un portrait et un livre, base unique, mais solide, sur laquelle est assise une renommée qui n'est pas près de finir.

(1) V. la *Vénerie* dans la dédicace au Roi. — Pour cette citation, comme pour toutes celles que nous avons faites, nous nous sommes servi de l'édition de *Poitiers*, 1568, la meilleure de toutes, à notre avis.

§ III.

Nous avons dit que la Vénerie de Du Fouilloux avait eu de nombreuses éditions et qu'elle avait été traduite en langues étrangères; nous allons, dans la Bibliographie qui suit, en fournir les preuves. Nous en emprunterons bon nombre aux notes qu'a bien voulu nous communiquer l'un de nos bibliophiles les plus distingués, le savant et gracieux M. Jérôme Pichon. Nous marquerons d'un astérisque les éditions que nous avons vues.

Éditions françaises.

* I. La Venerie de Jaques Du Fouilloux, escuyer seignevr dvdit liev pays de Gastine en Poitou, dediée au Roy Treschrestien Charles neufiesme de ce nom. Plusieurs receptes et remedes pour guerir les chiens de diverses maladies. Plus l'Adolescence de l'Autheur. Auec priuilege du Roy. *A Poitiers,* par les de Marnefz et Bouchetz freres, 1561. Petit in-folio, figures sur bois (Bibliothèque Nationale).

Tel est le titre de cette première édition de la Vénerie. C'est un petit in-folio de 4 feuillets préliminaires et de 214 pages numérotées pour le corps de l'ouvrage (32 lignes à la page), plus un feuillet non chiffré, qui contient la *Complainte du cerf, à Monsieur du Fouilloux, par Guillaume Bouchet.* — Un extrait du privilége donné à Orléans, le 23 décembre 1560, occupe le *verso* du feuillet de titre. Sur le *recto* du second est une figure qui représente l'auteur agenouillé et en costume de chasse, offrant son livre à Charles IX entouré de plusieurs seigneurs et de hallebardiers. Au-dessous de cette gravure commence la dédicace *Au Treschrestien Roy, et Monarque de France, par son humble serf, du Fouilloux.* Les figures, au nombre de 56, non comprise celle du frontispice, que nous venons de décrire, sont intercalées dans le texte, qui est en lettres italiques.

Dans cette édition, les tons de chasse ont été imprimés séparément sur des bandes de papier rapportées chacune à l'endroit convenable. C'est une particularité qui mérite d'être indiquée, et que M. Pichon a observée le premier. Il en est une autre qui n'a point été faite, et qui vaut cependant la peine d'être signalée : le roi, dans la gravure de dédicace, est aussi grand que ses courtisans, ce qui ne convient nullement à Charles IX, âgé de 10 ans en 1561. Il faut, ce nous semble, en conclure que l'ouvrage, dont le privilége est du 23 décembre 1560, avait été composé pour être dédié à François II, mort le 5 décembre 1560, et que c'est sa mort qui détermina l'auteur à le dédier à Charles IX, sans pour cela changer la gravure qui était déjà faite à l'intention de François II.

Le *Manuel* ne donne aucun prix de vente pour cette édition, et c'est une preuve de son extrême rareté. Dreux du Radier (1) ne la connaissait point, car, dans son article sur Du Fouilloux, il indique l'édition de 1562 comme la première. On ne la trouve point dans les

(1) *Bibliothèque historique et critique du Poitou, contenant les Vies des Savants de cette Province...* Paris, M. DCC. LIV. 5 vol. in-12.

catalogues si riches de La Vallière, de Gaignat, de Mac-Carthy, Méon, Duriez, Bignon, comte de la B. (Bédoyère), Pixérécourt, Nodier, etc., etc., ni dans celui de M. Delasize, de Rouen (1846), ni dans le *Catalogue* des livres rares et précieux de la Bibliothèque de M. M*** (*Paris,* Techener, 1850), qui tous les deux pourtant renferment une nombreuse série de livres sur la chasse. Les seuls exemplaires qui se soient présentés en vente publique à Paris, depuis trente ans et plus peut-être, sont : 1° celui de la Bibliothèque Huzard (1842), vendu 69 fr., bien qu'incomplet et d'une reliure commune ; 2° celui qui vient d'être poussé (décembre 1851) jusqu'à 291 fr., à la vente de la bibliothèque de M. Lefèvre-Dallerange. Le rarissime et précieux volume, revêtu par *Duru* d'une superbe reliure à la *janséniste,* en maroquin vert, doré sur tranches, a été prendre place dans la belle bibliothèque que M. le duc d'Aumale se compose avec le tact exquis du plus parfait bibliophile. Nous avions donc raison de dire (1) qu'un exemplaire bien conservé, recouvert d'une belle reliure, soumis aux enchères des bibliophiles, se vendrait plus cher que les œuvres complètes de Châteaubriand ou de Lamartine.

Il est facile, après cela, de s'imaginer quel prix énorme atteindrait un exemplaire sur vélin de l'ouvrage si recherché de notre Poitevin, si jamais il en apparaissait un. Eh bien! ce *rara avis,* qu'aucun bibliographe n'a jamais annoncé jusqu'ici, qu'aucun bibliophile n'a jamais contemplé, que nous sachions, M. Jérôme Pichon a la joie de le posséder dans sa belle collection de livres sur la chasse. Les figures de cet exemplaire ont été coloriées dans le temps avec soin.

Il y a des exemplaires de cette édition sans date. Parfaitement identiques avec ceux qui portent la date, ils ne diffèrent que par le bas du frontispice. M. Pichon en possède un de ce genre : il a 10 pouces 7 lignes de haut et est plein de témoins.

II. *La même... Poitiers,* mêmes imprimeurs, 1562, in-4°, 4 feuillets préliminaires et 294 pages chiffrées, 27 lignes à la page, caractères italiques, à l'exception de la *Complainte du cerf,* qui est en caractères romains, fig. s. bois.

C'est cette édition que Dreux du Radier donnait comme la première. Elle est tout aussi rare, et on ne la trouve pas plus que la précédente dans aucun des catalogues désignés plus haut. Le *Manuel* ne cite également pour elle aucun prix de vente. L'exemplaire Huzard (n° 4864, II° part.), relié en v. fauve, n'a été vendu que 55 fr.

* III. *La même... même lieu,* mêmes imprimeurs (sans date), in-4° de 4 feuillets préliminaires et 295 pages chiffrées, signatures A à T IV, cahiers de 8 feuill. sauf T ; 27 lignes à la page, italiques. (cabinet de M. Pichon, très bel exemplaire, 8 pouces 3 lignes de haut, et cabinet de M. Auguste Veinant.)

Indépendamment de la différence du nombre de pages et de l'absence de la date qui distinguent cette édition de la précédente, il existe entre elles quelques autres dissemblances, par exemple : 1° au feuillet * ij, la seconde ligne se compose des mots : « *roy et monarque de,* » dans l'édition sans date ; et dans celle de 1562, il y a de plus la syllabe « *fran ;* » — 2° dans la première des deux, les mots qui commencent la page 2 sont : « *un nommé ;* » la seconde a le mot : « *par* » de plus ; — 3° les mots : « *j'ay descrit,* » sont en lettres rondes dans l'édition sans date, et en lettres italiques dans l'autre.

Cette édition est celle que le *Manuel* place immédiatement après la première. Nous

(1) *V.* p. 10 de la *Notice* qui est en tête de l'édition d'*Angers*, 1841.

différons d'avis, en cette circonstance, avec M. Brunet, et nous la croyons plutôt de 1567 ou de 1566. En voici la raison : Enguilbert de Marnefz et les Bouchetz frères imprimèrent en 1567 la *Fauconnerie de Franchières*, et ils dédièrent leur œuvre à F. du Fou (1). Or, ils commencent l'épître dédicatoire par ces mots : *Après avoir imprimé ces jours passés un traité de la Vénerie*, etc. Il est clair qu'ils ne veulent parler que de la Vénerie de Du Fouilloux, le seul ouvrage d'ailleurs de ce genre qui soit sorti de leurs presses. Ils n'auraient pu s'exprimer ainsi, si le livre auquel ils font allusion avait vu le jour seulement plus d'un an avant le *Franchières*. On ne saurait en aucune manière appliquer l'expression *ces jours passés* aux éditions de 1561 et de 1562 de la Vénerie ; par conséquent, il ne s'agit que de cette édition sans date. Pour qu'il en fut autrement, il faudrait produire une édition de 1567 ou de 1566. Kreysig (2), il est vrai, en indique bien une de Poitiers, 1564 ; mais, outre que cette date serait encore trop reculée, il n'est pas prouvé que cette assertion soit exacte. M. Pichon (3) a démontré, il nous semble, d'où peut provenir l'erreur du bibliographe allemand : celui-ci a vu deux exemplaires de l'édition de 1562, dans lesquels le 2 de la date avait été remplacé par un 4 habilement fait à la plume. C'est probablement un exemplaire, ainsi falsifié, qui aura causé l'illusion de Kreysig. Vend. 59 fr., Huzard, exempl. lav. rég. v. jasp., fil., d. s. tr., et seulement 20 fr., exempl. v. br., en décembre 1848, à la vente de L. (Lambert) ; mais portée à 89 fr. dans le catalogue du Bulletin du bibliophile, VIe série (1843-1844), nº 584, v. gr., fil., d. s. tr..

* IV. La Venerie de Iaques du Fouilloux, Gentilhomme, Seigneur dudit lieu, pays de Gastine, en Poitou : Dédiée au Roy Tres-Chrestien CHARLES neufiesme de ce nom. Avec plusieurs Receptes et Remedes pour guerir les Chiens de diuerses maladies. Plvs l'Adolescence de l'Autheur. Auec Priuilege du Roy. *A Poitiers*, par les de Marnefz, et Bouchetz, freres, 1568, in-4º, de 4 feuillets prélim. et 295 p. chiffrées, signaturées A à T iiij, toutes de 8 feuill., sauf T qui n'en a que 4 ; 27 lignes à la page. (Cabinet de M. Pichon ; Bibliot. de Bordeaux, nº 4615 du catal. des Sc. et Arts, et cabinet de M. Garran de Balzan, à Poitiers.)

Cette édition, fort rare aussi, est la première en caractères romains, et la plus jolie de toutes, tant à cause de la beauté de son caractère que par la netteté de son impression. C'est en tout un beau livre et l'une des productions qui font le plus d'honneur aux presses de nos célèbres imprimeurs poitevins, les de Marnefz et les Bouchetz. A ces avantages, elle joint celui d'avoir été faite dans le pays, et du vivant de l'auteur, ce qui doit faire supposer qu'il en a revu les épreuves, et est une garantie pour la fidélité du texte et de l'orthographe primitive, si mal à propos modifiés dans les éditions de Paris. Elle doit donc être particulièrement recherchée.

Les quatre feuillets préliminaires sont occupés par le titre, la dédicace, l'extrait du privilége et la *Table des chapitres*. *L'Adolescence*, qui commence à la page 273, est en lettres italiques, et la *Complainte du cerf*, qui commence page 291, est en lettres rondes. Les grandes lettres initiales de chaque chapitre sont ornées et sont les mêmes que celles qui se trouvent dans la *Fauconnerie de Franchières*, imprimée l'année précédente par les de Marnefz et Bouchetz frères. Cette édition est la dernière donnée par ces premiers éditeurs de

(1) V. p. 10 de la *Notice* qui est en tête de l'édition de la Vénerie donnée par Lebossé, à Angers, en 1844.

(2) Bibliotheca scriptorum venaticorum continens auctores qui de venatione, sylvis, aucupio, piscatura et aliis eo spectantibus commentati sunt. Congessit George Christoph Kreysig, *Altenburgi*, 1750, in-8º.

(3) P. 10 de la *Notice* qui est en tête de l'édition d'Angers.

Du Fouilloux. Leur privilége expirait en 1570, et on ne voit pas que, dans les deux années qui leur restaient encore à en jouir, ils en aient fait usage. — Vendue, exemplaire demi-rel., 21 fr., Aimé Martin, en 1825, et 70 fr., Huzard, rel. en vél. Ce dernier exemplaire est aujourd'hui chez M. Pichon qui l'a fait revêtir d'une magnifique reliure par un de nos plus célèbres bibliopèges.

La première édition en date, après celle-ci, est celle que fit paraître, en 1573, Galliot du Pré, deuxième du nom. En voici la description :

• V. La Venerie de Jaqves dv Fovillovx gentilhomme seigneur dudit lieu au païs de Gastines en Poictou avec plusieurs receptes et remedes pour guarir les chiens de diuerses maladies et interpretations des mots, vocables et dictions de venerie. Plus l'art de chasser aux bestes privées et sauuages extrait du liure du Roy Phœbus *(Ici est la marque de Galliot II du Pré : une gaillote avec la légende* : Fortunam sequimur fugientem et volvimur undis) (1). *A Paris*, pour Galliot du Pré, libraire juré, ruë St-Jacques, à l'enseigne de la Galère d'Or, 1573, in-4º; 4 feuill. prélim. et 140 pour le texte et la table, n. chiffrés; signatures *A* et A jusqu'à MM. 4, fig. s. bois. (Cabinet de M. Pichon et Biblioth. de Grenoble.)

Au *verso* du titre est la gravure qui représente Du Fouilloux, offrant son livre au Roi. Au-dessus sont ces mots : *L'autheur présente son livre au roy ;* vient ensuite la *Table des chapitres*, qui remplit deux feuillets et le *recto* du troisième : en tout, 4 feuillets préliminaires.

On trouve, après ces quatre feuillets, un second titre qui ne diffère du premier qu'en ce qu'il contient de moins les mots : *et interprétations..... Phœbus*. Le *verso* de ce titre est blanc. Le *recto* du 2e feuillet, *A i*, contient la dédicace (celle des éditions précédentes), et le *verso*, le portrait de Charles IX, avec ces vers au-dessous :

Quand la rude saison destourne vostre cours
Des plaines et forêtz, monts et vaux et rochiers
A courre cerfz à force enferrer les sangliers
Fouilloux vous représente au nayf le discours.
Ou sans peine et danger (SIRE) en couverte place
Vous prendrez le deduict de la royale chasse.

Cette édition, en lettres rondes, est fort bien exécutée et rare. C'est la première où l'on ait inséré l'extrait du livre du Roi Phébus, contenant les *chasses du Dain, de l'Ours, du Loup, du Bouc* (Isart), *du Cheureuil, du Connil, du Loutre, du Regnard et Tessons, délaissées à traiter par nostredit autheur et parcy deuant imprimés sous le nom du roy Phébus,* est-il dit dans l'*Epistre aux Princes Seigneurs et Gentils-hommes de France*, qui précède cette addition.

Cette *Epistre*, datée de Paris du 18 juin 1573, n'est, à très-peu de changements près, qu'une copie de la préface du *Modus* de 1560. On l'a reproduite dans toutes les éditions postérieures. Elle commence dans cette édition au feuillet 118. « Dauantage (dit l'auteur « à la fin) désireux de profiter à nostre nation françoise, et afin d'allicer ceux qui pour la « rudesse qu'il leur a semblé estre ès termes et vocables propres en l'art de vénerie, ie me

(1) Cette marque est bien différente de celle qui a été donnée dans le *Manuel*, tome III, p. 175.

« suis aduisé d'en faire un petit recueil et les interpreter selon le sens des susdits autheurs « et de Monsieur Budé en sa philologie, et duquel ie fais un présent. »

Ce vocabulaire contient les derniers feuillets du volume signaturés MM. 1, 2, 3, 4. On l'a toujours inséré depuis, ainsi que l'extrait du Roy Phébus, dans les éditions de la Vénerie. On en a fait autant pour l'épître en vers « *Aux Amateurs de Vénerie Gaston de Foix, seigneur du Rû, donne salut*. Elle se trouve ici au feuillet 119 *verso*.

Les figures de l'édition de Galliot du Pré, et des autres éditeurs qui l'ont suivi, représentent fidèlement, dans leur ensemble, chacun des sujets des éditions des Marnefz. D'imperceptibles différences dans des détails sans importance n'empêchent pas de voir fort clairement que le libraire parisien a fait copier pour son livre les gravures des premiers éditeurs.

L'exemplaire lavé, réglé, veau éc., qui se trouvait chez Huzard, a été adjugé au prix élevé de 150 fr. à M. Pichon, qui l'a depuis enrichi d'une magnifique reliure.

De 1573 à 1585, aucune autre édition. Mais cette année, le 1er mars, Abel l'Angelier et Félix le Mangnier obtinrent un privilége pour la publication des livres *intitulez la Vénerie de Jaques du Fouilloux et la Fauconnerie de Jean de Franchiers* (sic) *les susdictz liures reueuz corrigez et de beaucoup augmentez*. L'édition qu'ils firent paraître dans la même année ayant servi de type à toutes les éditions postérieures, nous en donnerons une description détaillée. D'abord en voici le titre :

* VI. La Venerie et Favconnerie de Jaqves dv Fovillovx, Jean de Franchières et autres divers autheurs. Reueuës, corrigees et augmentees de chasses non encore par cy devant imprimées. Par I. D. S. gentilhomme P. *A Paris*, Pour Félix le Mangnier, ruë neufue nostre dame, à l'image St-Jean-Baptiste....., MDLXXXV. Avec privilége du Roy, in-4°.

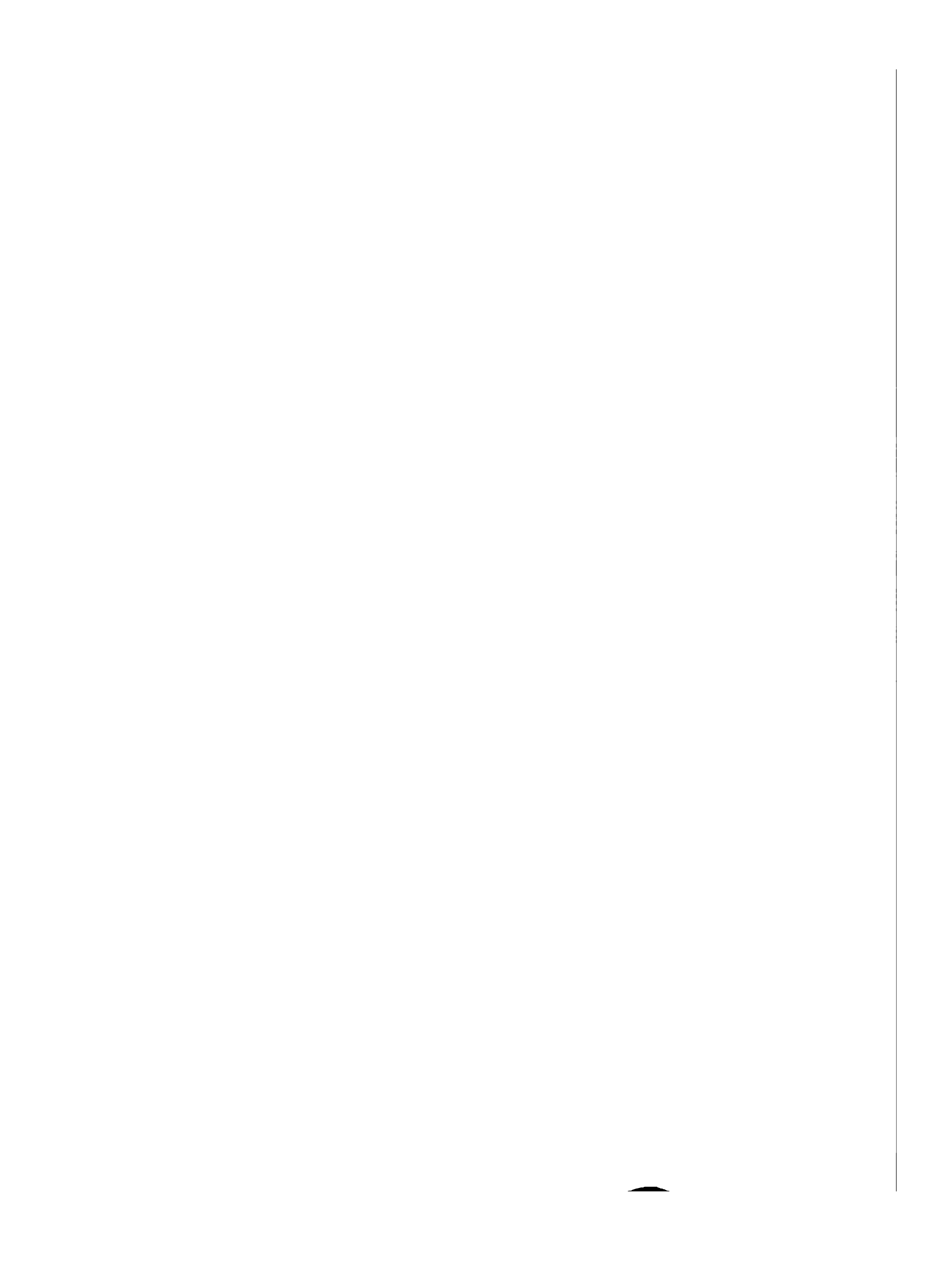
Ce volume est divisé en deux parties qui ont chacune un titre particulier et une pagination différente. La première contient, dans les 8 feuillets préliminaires, la Dédicace, l'Épître aux lecteurs et la Table; signatures *a* et *e*. Le texte de la Vénerie est compris dans les 95 feuillets suivants, numérotés jusqu'à la complainte du cerf inclusivement; signature A—AAIIJ. Au feuillet 96 est l'Epistre aux princes, seigneurs et gentilshommes de France, de l'édition de 1573. Les feuilles 97 à 109 contiennent les extraits de Phébus, ajoutés pour la première fois en 1573.

Le feuillet 110 porte : *Adionctions à la Venerie de Jacques du Fouilloux contenans plusieurs traictez des chasses du Loup, du Conil et du Lieure non encor par cydeuant imprimez. Auec plusieurs remedes tres-vtiles et necessaires pour la maladie des chiens.*

Cette annonce est un peu annonce d'éditeur, c'est-à-dire qu'elle promet un peu plus qu'elle ne donne. Ainsi la chasse du loup n'est autre que celle composée par Jean de Clamorgan, et qui avait été déjà imprimée plusieurs fois. La chasse du conil n'est que le chapitre 40 un peu augmenté, et qui ne contient pourtant qu'une page du livre VII de la *Maison-Rustique* de Charles Estienne et Jean Liébaut. Du lièvre, on ne dit rien. Quant aux *Remèdes... extraits du liure d'un Comte Italien, fort expert en l'art de la Venerie*, ils n'ont rien de nouveau, et sont tout simplement une traduction de *Carcano* (Tre libri degli uccelli da rapina. *Venetia*, Giolito, 1568, petit in-8°). Tout cela est contenu dans les feuillets 111 à 125 inclusivement. Après un feuillet blanc qui suit, vient le *Recueil des mots... en l'art de Venerie*, qui a été pris dans l'édition de Galliot du Pré. Ce recueil contient 4 feuillets qui terminent la première partie du volume.

Immédiatement après vient la deuxième partie, dont nous transcrivons le titre :

La Favconnerie de Iean de Franchieres, grand prievr d'Aqvitaine, avec tovs les autres



autheurs qui se sont peu trouuer traictans de ce subiect de noueau reueuē, corrigee et augmentee, outre les precedentes impressions. A Paris, *Pour Félix le Mangnier,* **1585**, *avec privilege du Roy.*

L'avertissement *à tous amateurs du passetems et vertueux exercice de la Fauconnerie*, qui commence au feuillet a, ij, n'est autre chose que la dédicace de l'édition de 1567 abrégée.

Cette partie contient 4 feuillets préliminaires, 127 numérotés pour le texte, signat. A à II iij, et cinq pour la table.

Pour qu'un exemplaire soit complet, il faut donc qu'on y trouve les deux ouvrages réunis.

Cette édition de 1585 a de plus que les suivantes auxquelles elle a servi de modèle : l'*Epistre des libraires à tous François amateurs de l'exercice de la chasse* (feuillets a iij et a iiij). Elle est très-bien imprimée en lettres rondes, et contient 38 lignes à la page.

Le style de Du Fouilloux a été fort légèrement changé dans quelques passages de cette édition. C'est la dédicace toutefois qui a subi les modifications les plus notables, et elles ne sont pas heureuses. Elles ont eu le tort, à notre sens, d'altérer le style simple et concis de l'auteur. On en jugera du reste par la fin de cette dédicace, que nous transcrivons en plaçant le texte modifié en regard du texte primitif.

Edition de 1568,
par les de Marnefz et Bouchetz frères.

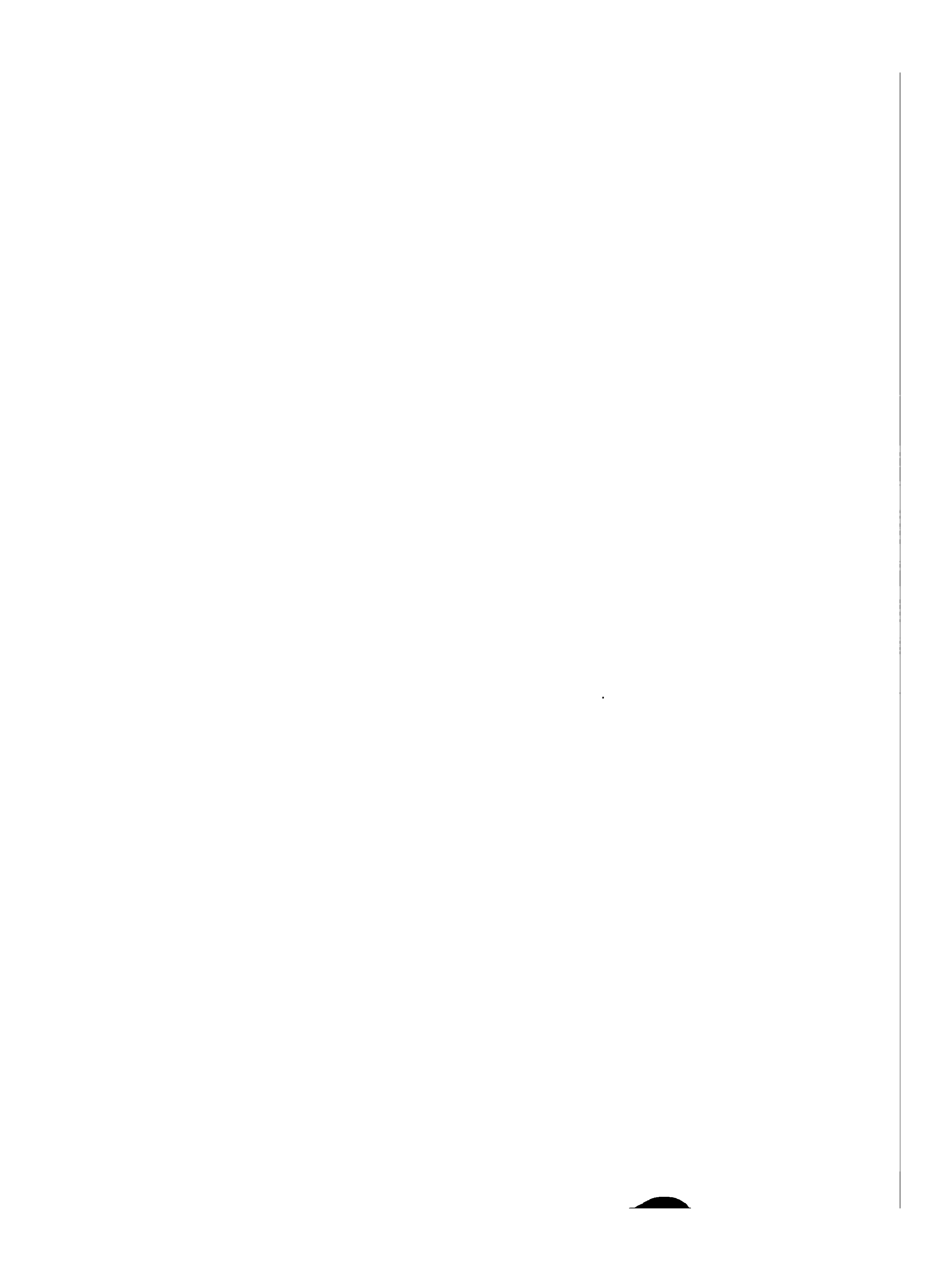
« ... Et d'autant que des ma ieunesse ie « me suis exercé en celuy art, selon mon « petit pouuoir, ainsi que mes predeces- « seurs, ie n'ay voulu estre negligent a « rediger par escript ce qu'en aurois apprins « par experience. Et combien qu'il y en ha « en votre Cour qui peuuent mieux le faire « que moy : toutesfois i'ay heu tant de « confiance en vostre humaine Maiesté, que « ie n'ay craint vous presenter ce mien tel « quel labeur, esperant que le receuriez en « gré, comme de celuy qui est vostre tres- « humble esclaue et serf. »

Edition de 1585,
par Félix le Mangnier.

« ... Et d'autant qu'en iceluy (art) dès ma « ieunesse ie me suis incessamment exercé; « en celà selon ma petite puissance suyuant « le trac de mes prédecesseurs : ie n'ay « voulu estre accuse à bon droit de negli- « gence et paresse, à faute de rediger par « escrit ce que l'experience a peu iusques à « present m'en auoir appris. Et combien « que ie n'ignore, que plusieurs bons et « vertueux Gentils-hommes suyuent vostre « court, qui mieux que moy s'en pourroient « acquiter : toutes fois i'ai eu tant de con- « fiance en l'humanité et clémence de vostre « souueraine Maiesté; que ie n'ay eu ne « honte ne crainte de vous presenter ce mien « tel quel labeur : esperant que le verriez de « bon œil, et receuriez de bon cœur comme « partant de la main de celuy qui est vostre « très-humble esclaue, et très-obéissant ser- « viteur et subiect. »

Toutes les éditions qui ont suivi ayant été faites sur celle-ci, ainsi que nous venons de le dire, et reproduisant par conséquent les altérations du style, cette circonstance assurera toujours la préférence des amateurs aux éditions de *Poitiers*, qui, faites dans le pays de l'auteur, et probablement sous ses yeux, ont le mérite de donner l'ouvrage dans sa pureté primitive.

Nous ferons encore une remarque sur cette édition en faveur de ceux qui en trouveraient des exemplaires sans titre : outre les différences qui existent entre elle et les suivantes, on la reconnaîtra au feuillet 21, où les mots : *J'ay descrit*, etc., renfermés dans un cadre, sont en caractères de *Civilité*.



Moins rare que les éditions de Poitiers et que celle même de Galliot du Pré, elle est cependant fort recherchée, à cause de l'avantage des augmentations qu'elle renferme, et parce que le tirage des gravures est meilleur que celui des éditions postérieures. — Vendue 53 fr., bas., Huzard, et donnée pour 5 liv. 19 sous, en 1770, chez le duc de Chaulnes, avec un exemplaire du Miroir de Fauconnerie, de Pierre Harmont; 5 liv. 12 s., v. fauve, chez Gaignat.

Les exemplaires qui portent au titre le nom d'*Abel l'Angelier,* au lieu de celui de *Félix le Mangnier,* n'offrent pas d'autres différences. — Vend. 67 fr., v. br., Huzard; 110 fr. Nodier, en 1844, bel exempl. mar. bl. (*Bauzonnet*); et 11 fr. seulement, dem. rel. v., vente Gorlay, mai 1852.

Les lettres initiales J. D. S. gentilhomme P., qu'on lit au titre de cette édition, n'ont point encore été expliquées. Elles signifient certainement JEAN DE SANSICQUET, gentilhomme POITEVIN. Jean de Sansicquet, seigneur de Denans et d'Escoué, en bas Poitou, ami et parent de J. du Fouilloux, était fort instruit; il se trouvait à Paris justement l'année même que parut, chez Félix le Mangnier, la réimpression du livre de son ami défunt (1). Toutes ces circonstances réunies ne permettent pas de douter que Jean de Sansicquet ne soit bien réellement le gentilhomme qui donna ses soins à l'édition de la Vénerie que nous venons de décrire.

* VII. La *Venerie de* Iaqves dv Fovillovx *seignevr dvdit liev,* Gentil-homme dv pays de Gastine en Poictou, par luy jadis dediee av Tres-chrestien *Roy Charles* nevfiesme, et de nouueau reueuē, et augmentée, outre les precedentes impressions. *A Paris,* chez *Abel l'Angelier,* au premier pillier de la grand Salle du Palais. M. DCI. in-4°, fig. sur bois.

Les trois seuls exemplaires que nous ayons vus de cette édition avaient le titre rouge et noir. Nous ignorons s'il en est de même pour tous. Les mots que nous avons transcrits en italiques, sont ceux en rouge. Belle édition, peu commune et qui a été faite, ainsi que les autres qui contiennent le Franchières, sur celle de 1585. Comme dans celle-ci, la Vénerie et la Fauconnerie ont chacune leur pagination et un titre particulier. Le Franchières porte la date de 1602, et le titre est également rouge et noir. Cette différence de date pour les deux ouvrages est une singularité qui se reproduit dans toutes les éditions qui suivent, si ce n'est dans celles de 1621 et de 1628. Et ce qui prouve qu'il n'y a rien de fortuit en cela, c'est que les exemplaires, même de première reliure, tels que celui que nous avons présentement sous les yeux, n'en sont pas exempts. — Vendu chez Huzard, 60 fr., exempl. v. fauve (*armoiries*); et adjugé à 11 liv. seulement en 1750, catalogue Gersaint, bel exempl. mar. vert.

VIII. *La même... Paris,* 1604, in-4°.

Kreysig cite cette édition, que nous ne connaissons point. Si ce bibliographe ne s'est pas trompé, elle doit être fort rare, car nous n'avons pu la rencontrer dans 400 catalogues au moins que nous avons consultés. La Fauconnerie de Franchières s'y trouverait également jointe.

La *Notice* de l'édition de Lebossé enregistre en trois mots la suivante :

(1) V. dans *Le Cabinet de Michel Tiraqueau, sénéchal de Fontenay, par Benjamin Fillon* (Fontenay, 1848, in-8°, pag. 19), une *Note sur Jean de Sansicquet,* où se trouve consignée, par M. Fillon, cette importante découverte qu'il n'osait avancer que sous forme dubitative, mais que nous regardons tout-à-fait comme certaine.

IX. — *Paris*, L'Angelier, 1605, in-4°.

Nous n'en savons rien de plus.

X. *La même... Paris*, L'Angelier, 1606, in-4°.

C'est la première édition que cite la *Bibliothèque des Théreuticographes*. Les exemplaires que nous avons trouvés inscrits dans divers catalogues sont accompagnés de la Fauconnerie, avec la date de 1607. « Cette édition, bien exécutée, a cela de particulier, dit M. J. « Pichon, qu'elle contient la Chasse du loup de Jean de Clamorgan avec les figures qui se « voient dans les éditions séparées de cet ouvrage. » — Vendu, suivant le *Manuel*, 42 fr. 50 c., Revoil; 80 fr., Saint-Mauris, en 1840, très-bel exemplaire, mar. v. d. s. tr. (*Khœler*); 69 fr., vél., Huzard; et 56 fr., mar. r. tr. d. (*Niedrée*), en janvier 1847, *Catalogue d'une très-jolie petite bibliothèque d'anciens livres rares et manuscrits, composant le cabinet d'un amateur de Paris*. Donné pour 20 liv., Dufay, en 1725, et pour 3 livres 19 sous, Giraud de Moucy, en 1753.

XI. *La même... Paris*, 1607, in-4°.

Citée par Kreysig, auteur souvent inexact. S'il s'est trompé ici, la cause de son erreur pourrait provenir de ce qu'il aura trouvé, avec la *Vénerie*, une édition de *Franchières* de 1607, et qu'il n'aura pas pris garde que cette date ne se rapportait qu'à la seconde partie du volume. Il existe en effet des exemplaires de la Vénerie qui sont joints avec la Fauconnerie de Franchières, édition de 1607, chez la *veuve l'Angelier*. Il s'en trouvait un semblable chez La Serna Santander (*voy.* n° 2620 de son catalogue).

XII. *La même... Paris*, veuve Abel l'Angelier, 1613, in-4°.

Nous croyons cette édition la plus rare de toutes celles qui sont sorties de chez l'Angelier. Nous ne l'avons trouvée, parmi les nombreux catalogues que nous avons compulsés, que dans celui de M. Leber (n° 1468), et dans celui du baron Taylor (n° 670), à la vente duquel elle a été donnée cependant pour 10 fr., exempl. en v. b. Ceci a tenu à deux causes : d'abord à la médiocrité de la reliure, sans doute, et ensuite aux circonstances critiques où se trouvait le pays au moment de la vente. Dans l'un et l'autre de ces catalogues, elle est inscrite fort laconiquement et sans indication de libraire.

XIII. *La même... Paris*, Veuve Abel l'Angelier, 1614, in-4°.

A cette édition est jointe le plus souvent, mais non toujours, la Fauconnerie de Franchières. Dans l'exemplaire d'Huzard, par exemple, la Fauconnerie était de l'édition de 1618. — Vend. 11 f. 50 c., rel. vélin, La Serna Santander; 51 fr. v. br., Huzard; et seulement 29 fr. bel exemplaire, cuir de Russie, à compart., fil. d. s. tr., vente de M. le M. D. R. (le marquis du Roure), en nov. 1848. Un exemplaire broché avait été donné, en 1780, pour 4 liv. 19 sous, à la vente Mél. de Saint-Céran.

XIV. *La même... Paris*, 1618, in-4°, fig.

Citée, avec la date seulement et le nom de la ville, par le *Manuel* et dans la *Notice* de l'édition d'Angers.

XV. *La même... Paris*, en la boutique de l'Angelier, chez Claude Cramoisy, 1621, in-4°, fig.

38 fr., v. m. Huzard.

XVI. *La même... Paris*, même libraire, 1624, in-4°, fig.

Vendu 26 fr., demi-rel., Huzard; elle s'était donnée pour 6 fr. 20 c., vente Trudaine, en 1801.

XVII. *La même... Paris*, Sébastien Cramoisy, 1628, in-4°, fig.

30 fr. 50 c., v. jasp., Huzard.

Sous cette date de 1628, il existe, il paraît (1), des exemplaires avec le nom et l'adresse (comme ci-dessus, n° XV) de Claude Cramoisy. Faut-il reconnaître dans cette sorte d'exemplaires une édition différente de celle que nous citons? ou ne serait-ce tout simplement qu'une seule et même édition faite en commun par les deux frères Sébastien et Claude, qui auraient fait mettre sur le titre de la part d'exemplaires qui revenait à chacun, son nom et son adresse particulière? C'est ce qu'on peut regarder comme plus que probable, sachant surtout que Claude fit imprimer plusieurs ouvrages en société avec son frère (2). Toutefois, pour donner un oui positif, il faudrait pouvoir confronter deux exemplaires différents de nom.

Cette édition de 1628 est un livre de fort médiocre exécution. On la trouve, ainsi que celles de 1621 et de 1624, plus souvent que les autres.

Nous avons déjà dit que toutes les éditions contenant la Fauconnerie de Franchières avaient été faites sur celle de Félix le Mangnier; en effet, toutes la reproduisent presque toujours page pour page. M. Pichon (*Notice* de l'édition d'Angers) a signalé ainsi les légères différences qui les distinguent : « Dans celle de 1601 et les suivantes, la préface « qui précède les extraits de Phébus est au v° du feuillet 95, rempli par un cul-de-lampe « dans 1585. La Chasse du *roy Phébus* finit donc au r° du feuillet 109, au lieu du v°, « comme dans 1585, et le titre *Adjonctions*, etc., est au v° du même feuillet. En outre, les « derniers chapitres de la Chasse du Loup étant plus serrés, cette partie finit au feuillet « 121 r°, au lieu que, dans 1585, elle ne finit qu'à 122 r°. Dans ces éditions il y a donc un « feuillet de moins, et le *Recueil des mots de Venerie* commence à la signature II. »

A partir de 1628, on ne trouve plus d'éditions où soit réunie la Fauconnerie de Franchières. A cet ouvrage les nouveaux éditeurs substituèrent celui de Pierre Harmont, *Le Miroir de fauconnerie*, qui, moins volumineux, leur offrait l'avantage de l'économie sur les frais d'impression. C'est là le motif, pense M. Pichon, qui détermina les libraires à faire ce changement. Ils purent être mus aussi par cet autre, que le traité de Pierre Harmont (3) avait sur celui de Franchières le mérite de la nouveauté, élément assuré de succès pour toute publication.

Quoi qu'il en soit de l'un ou de l'autre de ces motifs, voici le titre adopté pour cette autre série d'éditions de notre auteur :

* XVIII. — La Venerie de Iacqves dv Fovillovx, seignevr dvdit liev, gentil-homme dv pays de Gastine en Poitov. Dédié av Roy. De nouueau reueuë, et augmentée du Miroir de

(1) V. *Bulletin du bibliophile*, III° série, n° 533; — *Catalogue des livres rares et curieux;.. provenant de la bibliothèque de M. B. D. C.* Paris, 1847, n° 134; — *Catalogue des livres français... de M. G. de Perry*. Paris, 1848, n° 295. Porté à 50 fr. dans le *Bulletin;* bel exempl. mar. vert, tr. d. vend. 41 fr., vél. l'ex. de M. B. D. C., et 25 fr. de Perry, exempl. v. fauve, fil., tr. dor. (*Bauzonnet*).

(2) *V.* p. 227 de l'*Histoire de l'imprimerie et de la librairie*. Paris, Jean de la Caille, 1689, in-4°.

(3) *Le Miroir de Fauconnerie...* parut pour la première fois séparément à *Paris*, chez Percheron, 1620, in 8°, et pour la seconde fois encore à *Paris*, chez Besongne, 1635, même format, puis in-4°, avec les éditions de la *Vénerie* que nous allons décrire.

Fauconnerie. *A Paris*, chez Pierre Billaine, rue Saint-Jacques, à la Bonne-Foy, devant Saint-Yves, 1634, in-4°, fig. s. bois.

Dans ces nouvelles éditions, la seconde partie a encore une pagination différente et un titre particulier que voici :

LE MIROIR DE FAVCONNERIE, ov se verra l'instrvction povr choisir, nourrir et traicter, dresser et faire voler toute sorte d'Oyseaux, les muër et essimer cognoistre les maladies et accidents qui leur arriuent, et les remedes pour les guerir.

Dédié à Monseigneur le Duc de Luynes.

Par PIERRE HARMONT dit MERCURE, Fauconnier de la Chambre.

* XIX. *La même... Paris*, chez le même, 1635, in-4°, fig.

Nous avons eu entre les mains un exemplaire où le Miroir de Fauconnerie était de 1634. Il doit s'en trouver d'autres probablement qui offrent cette différence, du reste sans aucune importance, car ces deux éditions de 1634 et de 1635 sont calquées l'une sur l'autre.

Vend. v. br. 20 fr. Duriez en 1828 ; 21 fr. 50 c., troisième vente du *Bibliophile voyageur*, en mars 1839, exempl. cart. ; 50 fr. en avril de la même année, bel exempl. mar. r. comp. tr. d. (*Thompson*), n° 114 du *Catal. d'une précieuse collect. de livres... provenant du cabinet de M. A. A.* (A. Audenet) ; revendu même exemplaire 90 fr. en 1841, vente W. et A. A. ; 53 fr., v. f., Huzard, exemplaire auquel on avait ajouté « la Meute du Roi le « 21 juillet 1726, cartouche dessiné et gravé pour le roi, par Silvestre, son maître à « dessiner. »

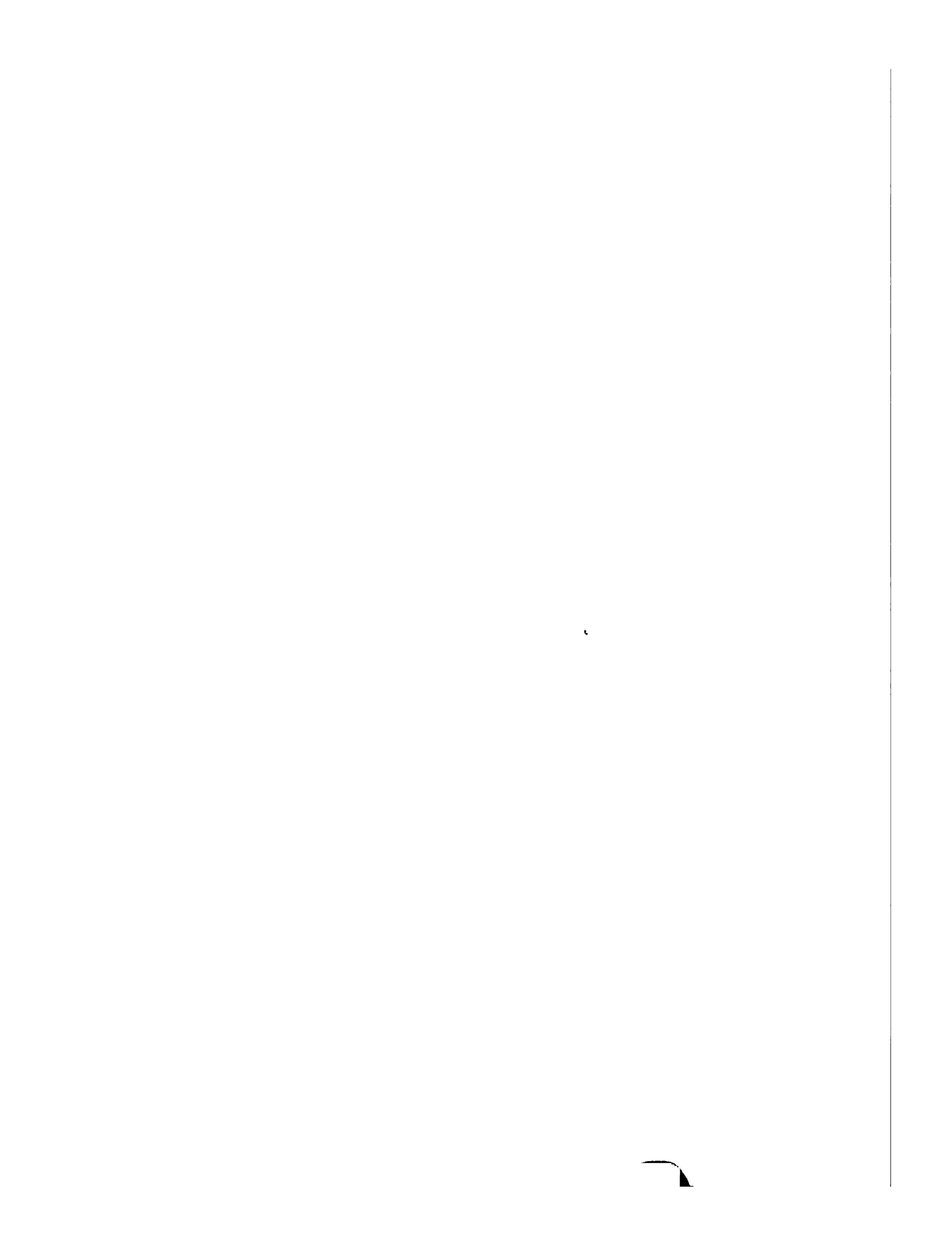
* XX. *La même... Paris*, Pierre David, 1640, in-4°, fig., tit. r. et noir.

Vend. 34 fr. 95 c., dem. rel. mar. vert, vente C*** (Coulon), nov. 1829 ; 52 fr. S.-M. (Saint-Mauris) en 1840, exempl. cuir de R. fil. d. s. tr. (*reliure de Lewis*) ; 48 fr. v. m. Huzard ; et 39 fr. bel exempl. mar. vert, tr. d. (*élégante reliure de Capé avec attributs de chasse*) en nov. 1850, vente M. M***, n° 814.

* XXI. *La même... Roven*, chez Clément Malassis, dans l'Estre Nostre-Dame, M. DC. L., in-4°, fig.

44 fr., en mai 1841, suivant le *Manuel ;* 31 fr., Huzard, exempl. médiocre en basane, prix élevé pour cette édition, sans contredit la moins belle de toutes.

La *Bibliothèque historique et critique des Thèreuticographes*, et après elle le *Dictionnaire historique et biographique... Paris, Prudhomme*, 3 v. in-8°, cite trois éditions que nous n'avons vues mentionnées nulle part ailleurs, et dont nous n'hésitons pas à nier l'existence : elles seraient de *Paris*, 1653 ; *Rouen*, 1656, et *Poitiers*, 1661, aussi in-4°. Ce n'est pas la seule erreur qu'on pourrait signaler dans cet ouvrage, à bien des égards fort estimable, mais qui pourrait être aujourd'hui beaucoup amélioré et augmenté. Feu Huzard, qui avait réuni sur l'*Agriculture*, la *Chasse* et l'*Equitation* la plus grande collection de livres qui ait assurément jamais existé, avait annoncé une *Bibliothèque thèreutique* en publiant, en 1835, une excellente *Notice sur les œuvres de Bélisaire Aquaviva, duc de Nardo*. Il est grandement à regretter que la mort l'ait arrêté dans l'exécution de ce projet. N'existe-t-il personne qui veuille le reprendre ?



Ici cesse tout-à-coup cette série, non interrompue pendant un siècle, d'éditions de l'ouvrage si apprécié de notre Poitevin; et il faut laisser passer un autre siècle et aller jusqu'en Allemagne pour en découvrir une réimpression nouvelle. Serait-ce donc que quelque autre ouvrage serait venu faire oublier le sien? ou serait-ce que déjà on commençait à se soucier moins d'étudier un art dont l'exercice allait chaque jour être forcément plus restreint? Il y avait peut-être de l'un et de l'autre : en effet, voici venir le grand roi, qui, par sa politique absorbante, allait entraîner après lui la troupe belliqueuse des grands seigneurs et la foule turbulente des gentilshommes auxquelles il ne laisserait ni le loisir ni les moyens de se livrer aussi souvent, avec éclat, à ces jeux dispendieux et bruyants; et Robert de Salnove faisait paraître, cinq ans après seulement, sa *Vénerie royale*. Elle lui conquit de suite une grande réputation qui éclipsa pendant bien longtemps celle de son compatriote (D).

Ce fut à la cour d'un petit prince d'Allemagne qu'on se souvint du livre de notre célèbre veneur, plus de cent ans après qu'on avait laissé de l'imprimer dans sa patrie. Nous avons vu, en passant, à la Bibliothèque du Roi, un exemplaire de cette rarissime édition dont nous voulons parler, et qui fut faite à Bayreuth (1) en 1754. M. Pichon l'a décrite, pour la *Notice* de l'édition d'Angers, d'une manière qui ne nous permet pas d'espérer de pouvoir mieux faire. Nous lui empruntons donc à peu près tout ce qu'il en a dit, en ayant soin de corriger les quelques fautes échappées à l'éditeur d'Angers.

* XXII. La | Venerie | de | Jaqves du Fovillovx | gentilhomme, seigneur dudit lieu pays de Gastine | en Poitou | dediee | av | roy treschrestien Charles | neufiesme de ce nom | Avec plusieurs receptes et remedes pour guerir les chiens de | diuerses maladies. | Plus | l'Adolescence de l'Autheur. | Avec privilége du Roy. | a Poitiers | par les de Marnefz et Bouchetz frères | 1568 | (*ici est une petite vignette sur cuivre*). Reimprimé à Bayreuth par Frédéric Elie Dietzel | Imprimeur de la cour de la chancellerie et du collège Chretien Ernestin (2), 1754, in-4°, fig. — 2 ff. pour le titre, la dédicace *Au tres-chrestien Roy*... et le privilége donné aux Marnefz, plus 223 pag. chiffrées pour le texte, signat. A à EE 4 r°. Au feuil. EE 4 v° commence la table *de* (sic) chapitres qui finit au feuill. FF2 r°. Le v° est blanc.

C'est une réimpression fidèle de l'édition de Poitiers, 1568, ce qui ajoute encore à son mérite; mais les figures, au lieu d'être sur bois, sont sur cuivre. Quelques-unes, surtout celles signées Kœppel, sont fort bien exécutées, et quelques autres médiocres; celle qui représente l'auteur offrant son livre à Charles IX, et qui est au *verso* du titre de l'édition de Poitiers, ne s'y trouve point. Les autres, comme dans les éditions françaises, sont intercalées dans le texte.

« L'artiste n'a pas cherché à copier les gravures françaises; il s'est contenté de repré-« senter les mêmes sujets, mais d'une manière toute différente, et a habillé ses personnages « à la mode du XVIIIe siècle. Ainsi, dans la figure de la chasse au blaireau, le seigneur est « en cabriolet qu'il mène lui-même et dans lequel il est seul (il est en charrette avec une

(1) Jusqu'aux changements introduits par la révolution française dans l'organisation du corps germanique, cette ville était le chef-lieu d'une petite principauté du même nom appartenant aux margraves de Brandebourg. Elle est située non loin de la Bohême, près de Würtzbourg et de Bamberg. Aujourd'hui elle fait partie du royaume de Bavière; elle renferme environ 14,000 habitants.

(2) Collége fondé en 1664 par le margrave Chrétien Ernest, dont il a pris le nom. Il était aussi connu sous le nom de *Gymnasium illustre*.

« paysanne dans la gravure française). Les bergères de l'Adolescence ressemblent à celles « de nos trumeaux, et figureraient fort bien dans un ouvrage de Florian. Le graveur « Kœppel en a signé quelques-unes : plusieurs portent la date de 1752. On a donc été « deux ans à préparer cette édition, que tout fait supposer avoir été exécutée par ordre « d'un margrave de Brandebourg, et qui doit avoir été tirée à petit nombre, et seulement « pour sa cour. Il est fâcheux qu'aucune note de l'imprimeur ne nous ait fixés sur ce « point. »

M. Pichon ajoute qu'il n'a vu cette édition sur aucun catalogue français, ni sur le *Catalogue des livres imprimés en Allemagne de* 1750 à 1827; ce qui indique sa grande rareté, même dans le pays où elle a vu le jour. Depuis huit ans nous l'avions cherchée aussi nous partout et vainement, jusqu'au moment où, écrivant ces lignes, M. Auguste de la Tousche, notre confrère et ami, est venu nous en communiquer un exemplaire, fort malheureusement incomplet du titre et des cahiers F et G (16 p.), et dans un bien mauvais état, ce qui ne nous a pas empêché de reconnaître la parfaite exactitude avec laquelle M. Pichon l'a décrite.

Nous ferons observer que, indépendamment des gravures signées de Kœppel, et de celles qui ne portent aucune marque, il y en a au moins deux qui sont d'une autre main : celle du lièvre lancé, chap. LVIII, qui est signée *AF*, et celle des *ferrementz* pour la chasse du blaireau, signée *F: N:* La perte des deux cahiers de l'exemplaire que nous examinons ne nous permet pas de reconnaître s'il y en a d'autres de ce genre.

« Bien imprimée et sur beau papier, continue M. Pichon, elle doit être recherchée à « cause de ses figures. Le texte d'ailleurs a été conservé dans toute sa pureté. On ne peut « attribuer qu'à un prince amateur éclairé de la chasse cette édition dispendieuse donnée « dans une petite ville, au pied des montagnes de Bohême, quand, dans la patrie même « de l'auteur, les anciennes éditions ne valaient pas six francs. Cet hommage rendu à la « mémoire de notre Fouilloux, près de 200 ans après sa mort, n'est pas celui qui l'honore « le moins. »

Dans le cours de cette bibliographie, nous avons plusieurs fois parlé de l'édition faite à Angers; il ne nous reste plus qu'elle, d'éditions françaises, à enregistrer. Nous allons en transcrire le titre.

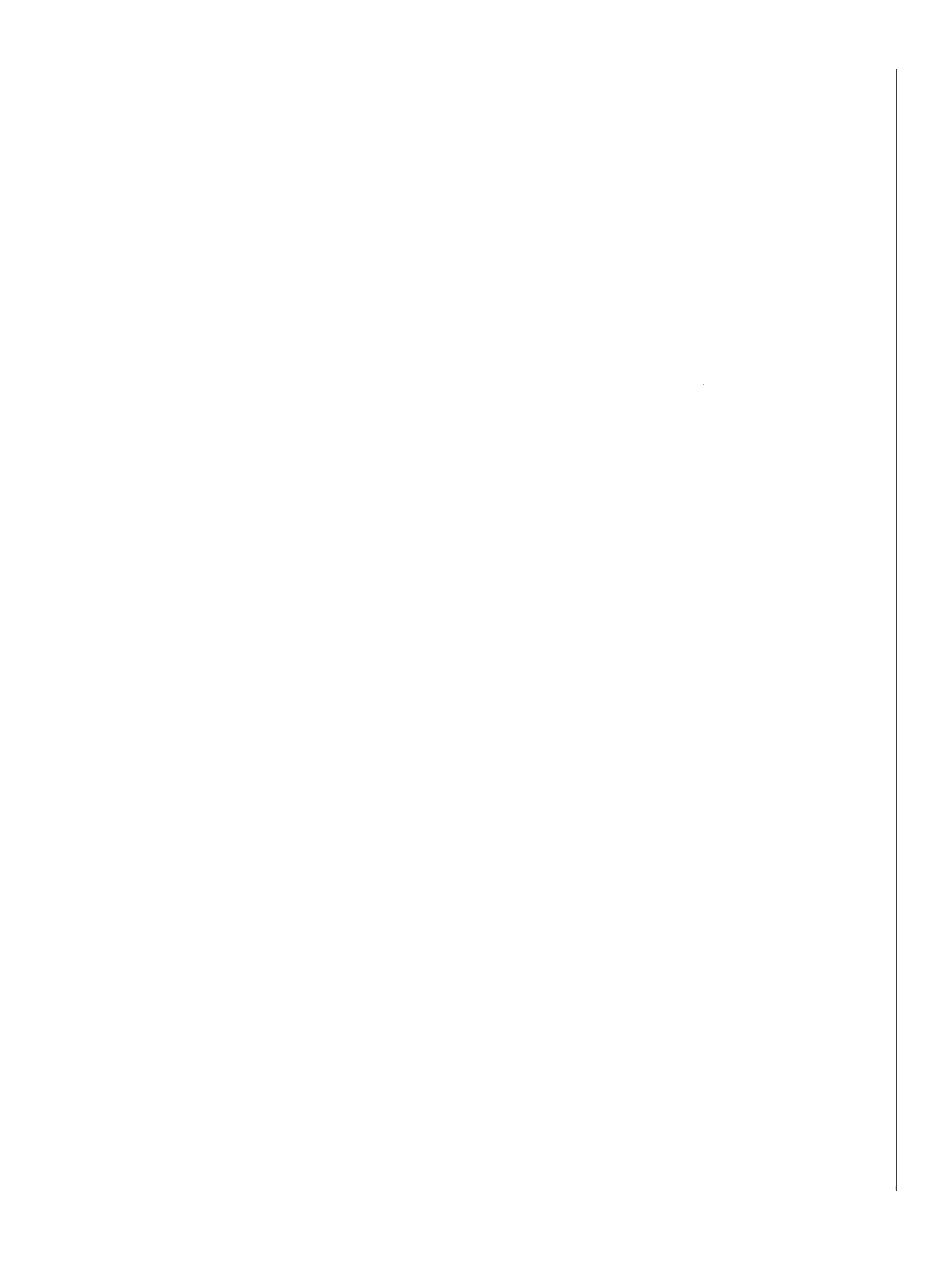
XXIII. La Vénerie de Jacques du Fouilloux, précédée de quelques notes biographiques et d'une notice bibliographique. *Angers,* Charles Lebossé, libraire-éditeur, 1844. (*Imprimé à Angers, chez Cornilleau et Maige.*) Très-gr. in-8º, fig. s. bois.

Après un faux titre, le titre qu'on vient de lire et la *Notice,* le tout contenant huit feuillets numérotés *recto* et *verso*, on trouve ce second titre :

La Venerie de Iacques du Fovillovx, et autres diuers autheurs. Reueuë, corrigée et augmentée de chasses non encores par cy devant imprimees Par I. D. S. Gentil-homme P. A Angers, Charles Lebossé, libraire éditeur. M. DCCC. XLIV.

Le reste du volume est semblable à l'édition de Le Mangnier, sur laquelle elle a été calquée. (*V.* la description de notre nº VI; seulement, elle ne contient pas la *Fauconnerie* de Franchières.)

Quoique M. Lebossé, à l'imitation de l'éditeur allemand, eût beaucoup mieux fait de suivre le texte de l'édition de 1568, on doit lui savoir gré néanmoins de son entreprise qui lui aura coûté des dépenses considérables dans lesquelles nous supposons qu'il est loin d'être rentré. L'exécution typographique de son livre n'est pas sans mérite; mais il a eu cet autre tort, de ne pas en restreindre assez le tirage, ce qui a fait subir à l'œuvre de notre Poitevin l'affront immérité d'aller tomber dans les catacombes creusées à la librairie,



rue Voltaire, n° 4, à Paris (1). Nous avons l'espérance que le livre de M. Lebossé se tirera de là et finira par fixer, tôt ou tard, le goût des bibliophiles au moins à défaut de celui du public plus ou moins chassant, plus ou moins lisant. Nous assurons cet avantage bien certainement au petit nombre d'exemplaires qui ont été tirés sur papier de couleur. Il ne faut cependant pas trop croire aux *notes bibliographiques* du genre de celle que nous avons lue dans certain catalogue, où l'on a imprimé, à propos d'un exemplaire sur papier bleu qui s'y trouvait, que c'était un *exemplaire unique sur ce papier;* car, pour notre compte, nous en connaissons déjà deux de plus, l'un qui nous appartient, et l'autre qui est à un de nos amis; et nous savons pertinemment qu'il en a été tiré sur papier d'autre couleur.

Traductions.

Longtemps, et bien longtemps même, plus d'un siècle et demi avant l'édition de la Vénerie faite à Bayreuth, le livre de notre Poitevin avait été connu et répandu en Allemagne. Kreysig nous apprend que dès 1590 il avait été traduit dans la langue de ce pays et imprimé à Strasbourg. Mais ce qu'il ne dit pas, et ce que nous n'avons su que grâce aux bienveillantes communications du savant président de la Société des bibliophiles français, c'est que même auparavant, en 1582, un célèbre libraire de Francfort, Sigismond Feyerabendt, avait su l'apprécier; car, dans un ouvrage composé par lui et par un docteur en droit nommé Jean Heller, la partie consacrée à la vénerie n'est qu'une traduction du livre de notre célèbre veneur.

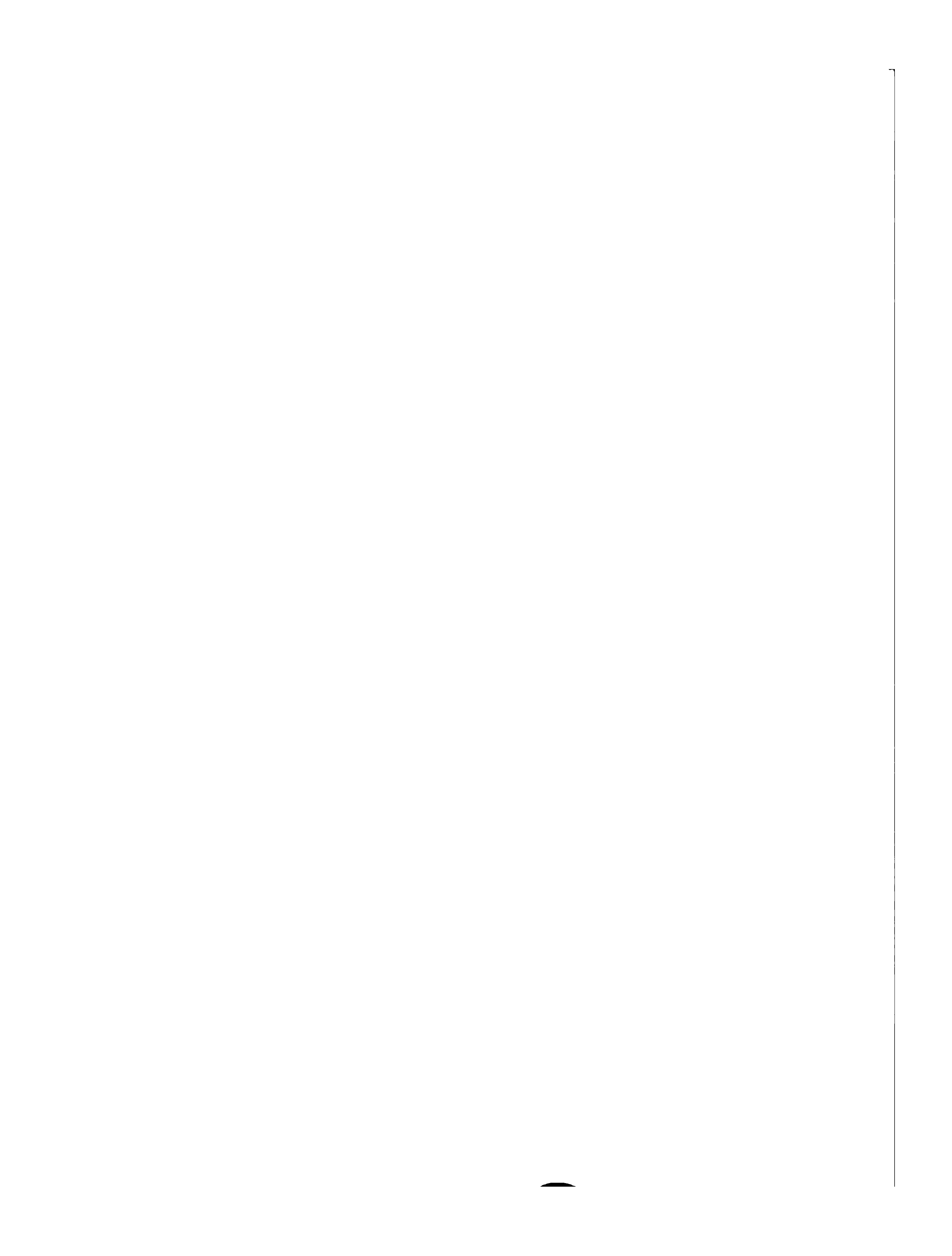
C'est là un fait de la plus haute importance pour notre sujet, et que nous ne pouvions pas ne pas rappeler ici, bien qu'il ait été consigné dans la *Notice* de l'édition d'Angers, à laquelle on ne sera pas fâché que nous suppléions en donnant le titre, un peu abrégé (car sa longueur est excessive), du curieux ouvrage de Feyerabendt, qui se recommande encore par sa rareté et le luxe de son impression.

I. Neuw Jag unnd Weydwerck Buch, das ist ein grundtliche beschreibung vom anfang der Jagten, auch vom Jæger, seinem horn und stim, hunden, wie die zu allerley Wildpret abzurichten, zu pfneischein, und von der wut und andern zufællen zu bewahren. Item von der hirsch, schweins etc..... Item vom adelichen Weidwerck der falcknerey... Desgleichen vom fisch, Krebs, Otter... allen Fürsten, Grauen, herrn, adelspersonen und andern hohes und nidriges stands, so diese adeliche ubung dess Jag und weidwercks lieb haben, zu sondernlust und gefallen durch raht und hilff etlicher dess weydwercks erfahrne personen auss allen hiebevon aussgegangenen Frantzœsischen, Italianischen und Teutschen Jagbüchern, in diese ordnung zusammen gebracht. Auch durchauss mit schœnen figuren gezieret, dergleichen zuvor nie aussgangen. Mit Rœm. Kays. Majest. Freyheit nicht nachzudrucken. (*Ici est une grande figure en bois.*) Gedruckt zu Franckfurt am Mayn bey Johan. Feyerabendt in verlegung Sigmundt Feyerabendts. M. D. LXXXII. In-folio de 4 ff. prélim., 103 ff. chiffrés, plus un blanc. — La IIe partie a un titre spécial; elle contient 74 ff. en tout, y compris le titre et un dernier f. blanc (2).

(1) A la librairie au rabais de Delahays, où nous avons vu donner à 2 fr. 60 c. l'édition de M. Lebossé.

(2) Nous donnons, en faveur de ceux qui ne sont pas familiers avec l'allemand, la traduction littérale de ce titre et du suivant :

Nouveau livre de chasse et de vénerie, ou description complète de l'ouverture des chasses, ainsi que



Jean Feyerabendt, l'imprimeur de l'ouvrage, était le frère de l'auteur, Sigismond Feyerabendt. Ce beau livre renferme un très-grand nombre de superbes figures gravées sur bois.

II. New Jager buch Jacoben von Fouilloux einer furnemen adelsperson inn Franckreich ausz Gastine in Poitou. Darinn grundtlich beschriben und zufinden vom jæger der jagten anfang des jægers horn..... erst frisch von newem ausz dem frantzœsischen in gut weidmannisch teutsch allen Jægern und weidmannen zu gutem verteutscht und vertirt. Mit Rom. Key. May. Freyheit auff zehen jahr. Getruckt zu Strassburg durch Bernhart Jobin, anno 1590, in-folio *mediocri*. (Bibliothèque Mazarine.) (1).

Tel est le titre, tant soit peu abrégé, de cette édition, traduction avouée cette fois de la Vénerie de Du Fouilloux. C'est un livre d'une remarquable exécution, comme du reste la plus grande partie de tous ceux sortis des presses de Bernard Jobin. A la fin se trouve la traduction de la Chasse du Loup de Jean de Clamorgan.

« Les gravures du *Fouilloux*, suivant M. Pichon, sont bien faites, mais elles n'ont pas « la finesse de celles du *Neuw jag unnd Weydwer-Buch*. Quant à celles du *Clamorgan*, « elles sont, pour la plus grande partie, les mêmes que celles du même ouvrage joint à « la traduction allemande de la *Maison rustique* faite par Sebizio, et publiée en 1580 par « le même imprimeur. Il y en a cependant quelques-unes de nouvelles. »

Si l'on s'en rapporte à Kreysig, cette traduction de la Vénerie aurait été imprimée :

III. *A Dessau*, 1720, in-folio.

IV. *Ibidem*, 1727, in-folio.

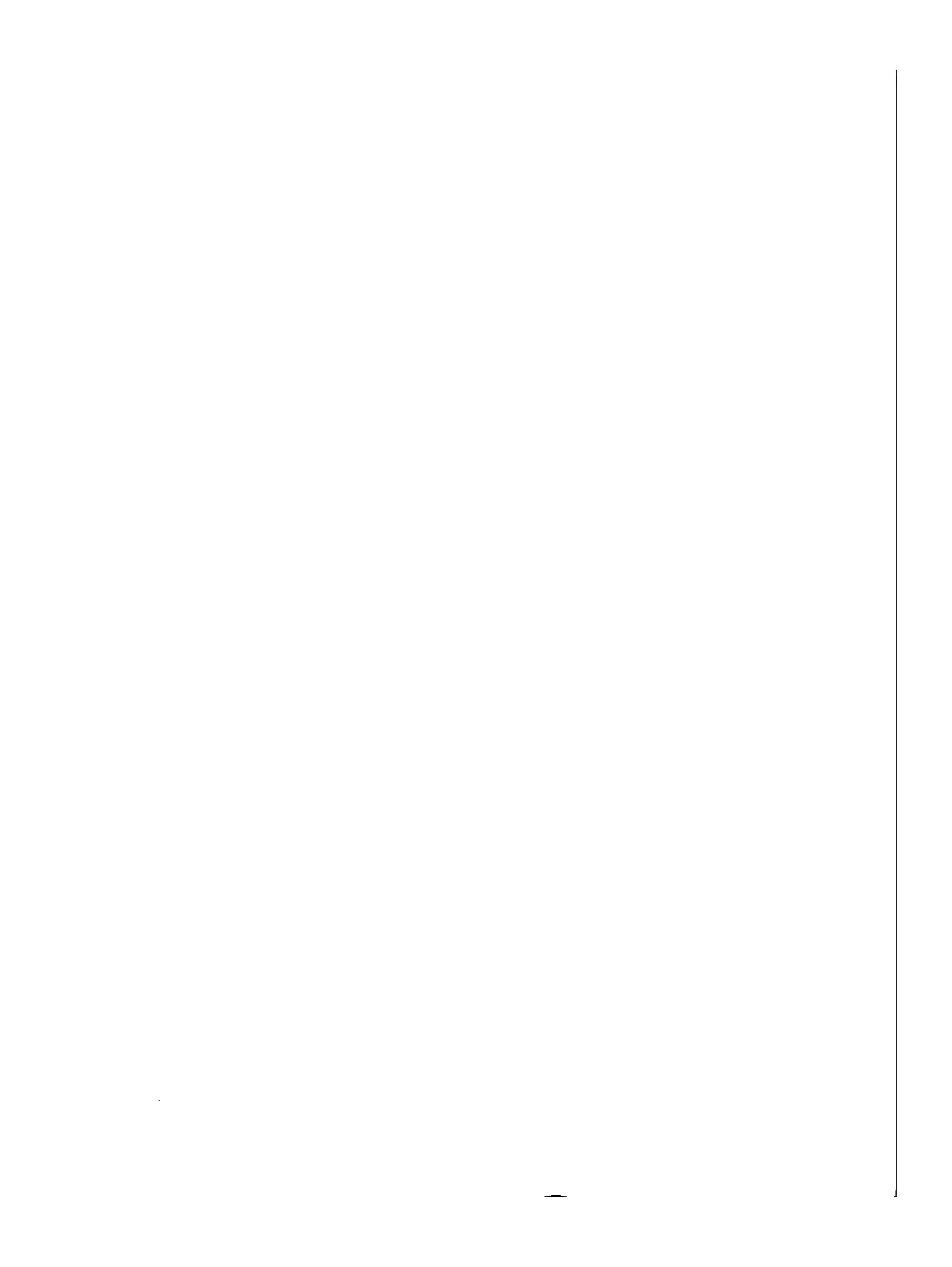
Ce n'est que chez ce bibliographe que nous avons trouvé citées ces deux éditions, sur lesquelles nous ne pouvons donner aucun détail.

Nous sommes moins au dépourvu pour parler de la traduction italienne dont César Parona est l'auteur : nous en avons vu plusieurs exemplaires ; nous pouvons donc en donner le titre :

La Caccia di Giacomo di Fogliosa scudiero e signore di esso luogo, paese di Gastina in Poitù. Con molte ricette, e Rimedij per risanare in Cani da diurse malatie. Tradotta di

du chasseur, de l'usage du cor et de la voix, des chiens et de la manière dont il faut s'y prendre pour leur faire attaquer toute sorte de gibier, pour les exciter et pour les garantir de la rage et autres accidents. *Item* du cerf, du sanglier, etc..... Extrait de tous les livres de chasse français, italiens et allemands qui ont paru jusqu'ici, et mis en ordre avec le conseil et à l'aide de diverses personnes expertes en cet art de vénerie pour le singulier plaisir et agrément de tous Princes, Comtes, Seigneurs, Nobles personnes et autres de haute et basse condition, qui aiment ce noble exercice de chasse et vénerie. — Orné partout de belles figures, et tel qu'il n'en a jamais été publié auparavant. — Avec privilége de Sa Majesté Impériale Romaine portant prohibition de contrefaçon. Imprimé à Francfort-sur-le-Mein, chez Jean Feyerabendt, aux dépens de Sigismond Feyerabendt.

(1) Nouveau livre des chasseurs, de Jacques Du Fouilloux, gentilhomme français, du pays de Gâtine en Poitou, où il est traité du chasseur, de l'ouverture des chasses, du cor du chasseur. — Traduit nouvellement et pour la première fois du français en bon allemand de vénerie, pour l'utilité de tous chasseurs et veneurs. — Avec privilége de Sa Majesté Impériale Romaine pour dix ans. Imprimé à Strasbourg par Bernard Jobin.



Lingua Francese da Cesare Parona. In Milano, Appresso Antonio Comi M DC XV. Pet. in-8°, fig. s. bois, italiques.

On trouve assez souvent des exemplaires avec la date de 1617, mais ils ne constituent nullement une édition différente : c'est la même dont le millésime a été falsifié. Huzard avait fait cette remarque qu'il consigna de sa main sur la garde d'un exemplaire qui se trouvait à sa vente, et que nous avons acquis nous-même pour la Bibliothèque de Poitiers, où il se trouve aujourd'hui. Nous transcrivons cette note importante :

« J'ai vu, dit Huzard, un exemplaire de cette même édition sur la date duquel « on a poussé un X et deux II, en sorte qu'on peut y lire également MDCXV, MDCXVII, « MDCXIII :

« J'en ai vu un autre dont le titre avait été réimprimé sous la première date, sans autre « changement que la vignette, qui, au lieu d'être le serpent des Visconti, était un pigeon « sous un arbre. C'était un exemplaire incomplet auquel il manquait l'épître dédicatoire et « la pièce de vers qui la suit.

« L'exemplaire avec la date surchargée fournira de nouvelles éditions imaginaires à « quelques bibliographes. »

C'est ce qui est arrivé (1), et ce qui ne devrait plus avoir lieu. Il ne faut pas croire que cette édition italienne reproduise toutes les figures de l'ouvrage français ; on s'est contenté de copier, en les réduisant un peu, celles qui représentent les différentes espèces de chiens ; celles des sangliers, du lièvre, du renard et du blaireau ; enfin on y a joint un cerf. Quelques-unes de ces sept ou huit gravures sont répétées jusqu'à quatre ou cinq fois, de sorte que le nombre des figures est en tout de 40. Elles sont fort médiocrement exécutées ; aussi ce livre est peu recherché et mérite en effet peu de l'être, d'autant mieux encore que César Parona a borné sa traduction à la *Vénerie* seulement, et a laissé de côté le poëme de l'*Adolescence*.

Vend. 18 fr. 50 c., Gaignat, exempl. v. f. ; 9 fr., v. m. Huzard, et souvent au-dessous, comme en 1850, vente MM. ***, 3 fr., et vente Pont-Laville, 2 fr.

(1) V. *Catalogue de la biblioth. de M. Torelli, de Bologne, Paris*, Techener, 1849, où se trouve, n° 67, un exemplaire avec la date de 1622.—Dans le *Catal. des livres de M. Pont-Laville*, Paris, 1850, il y en a un autre, n° 373, avec la date de 1617.

NOTES.

(A) M. de Lisle-Rouhet (ou Rouet) fut l'un de ces chasseurs de renom. René de Maricourt, autre chasseur célèbre du pays de Beauvoisis et auteur d'un *Traité de vénerie*, dont nous parlons, compte notre Poitevin au nombre de ceux qui, de son temps, possédaient les meilleures meutes (1).

C'est celui-là même qui, au moyen de ses connaissances de chasseur, parvint, au siége de la Rochelle, à apaiser le courroux du roi contre Bassompierre, qu'on accusait d'avoir laissé pénétrer, par le côté qu'il gardait, une troupe de bœufs dans la ville. Il lui démontra qu'il n'en était pas entré un seul par les quartiers du maréchal, mais bien six vingts par ceux de M. d'Angoulême et de M. de Schomberg, auxquels Lisle-Rouet soutint qu'il se faisait fort de leur en montrer la preuve. Ce qui eut lieu en effet (2).

Le château de Rouhet, commune de Beaumont, à cinq lieues de Poitiers, appartenait à la famille de ce chasseur si expert. C'est lui probablement qui, aussi affectionné à ses chevaux qu'à ses chiens, avait fait écrire, sur la porte des écuries de cette demeure, la fameuse devise : *Honny soit qui mal y pense*. Les palefreniers, pour qui l'orthographe n'est pas l'affaire, se tenaient sans doute pour bien et dûment avertis. Nous ignorons si cette inscription existe toujours, mais on la lisait encore il y a une vingtaine d'années.

A quatre lieues de leur demeure principale, les seigneurs de Rouhet avaient un autre manoir moins considérable ; il s'appelait le *Petit-Rouhet ;* il était placé à cinq cents pas de la forêt de la Molière, à l'est, entre les villages de la Grande et de la Petite-Foye, paroisse de Bonneuil-Matours. C'était, suivant la tradition actuelle, un rendez-vous de chasse. Il ne pouvait occuper une position plus avantageuse. Il y a vingt ans, à ce que nous a rapporté M. Auguste de la Tousche, notre ami, qui a son habitation dans la même paroisse, qu'il y existait encore des constructions assez considérables ; mais aujourd'hui elles sont réduites aux murailles ruinées d'une chapelle, et au seul rez-de-chaussée d'un corps de logis occupé par deux pauvres ménages de terrassiers.

La famille de Lisle-Rouhet, dont le nom était La Béraudière, s'est éteinte, en 1810 ou 1811, en la personne d'une demoiselle de Lisle, morte au château de Rouhet, aujourd'hui propriété de M. le marquis de la Roche-Tulon.

Il fallait que la meute du sieur de Lisle-Rouhet fût vraiment fort remarquable pour avoir mérité d'être citée à côté de celles du duc de Montbazon, grand veneur de France, et du maréchal de Vitry (3). Du reste, les races spéciales de chiens du Poitou ont toujours eu de la réputation ; Goury de Champgrand (4) les signale avec celles de Bretagne (5).

Une espèce particulière a joui jusqu'à ces derniers temps d'une renommée justement acquise. Les chiens de cette sorte étaient connus sous le nom de *chiens de Larye*. Ce nom leur venait de celui d'un gentilhomme des environs de l'Ile-Jourdain (6), qui en avait

(1) *V.* à la Biblioth. nationale le Ms. de René de Maricourt, nº 7099², et le tome V, p. 222, des *Manuscrits françois de la Bibliothèque du Roi*, par A. Paulin Paris. *Paris*, Techener, 1842, in-8º.

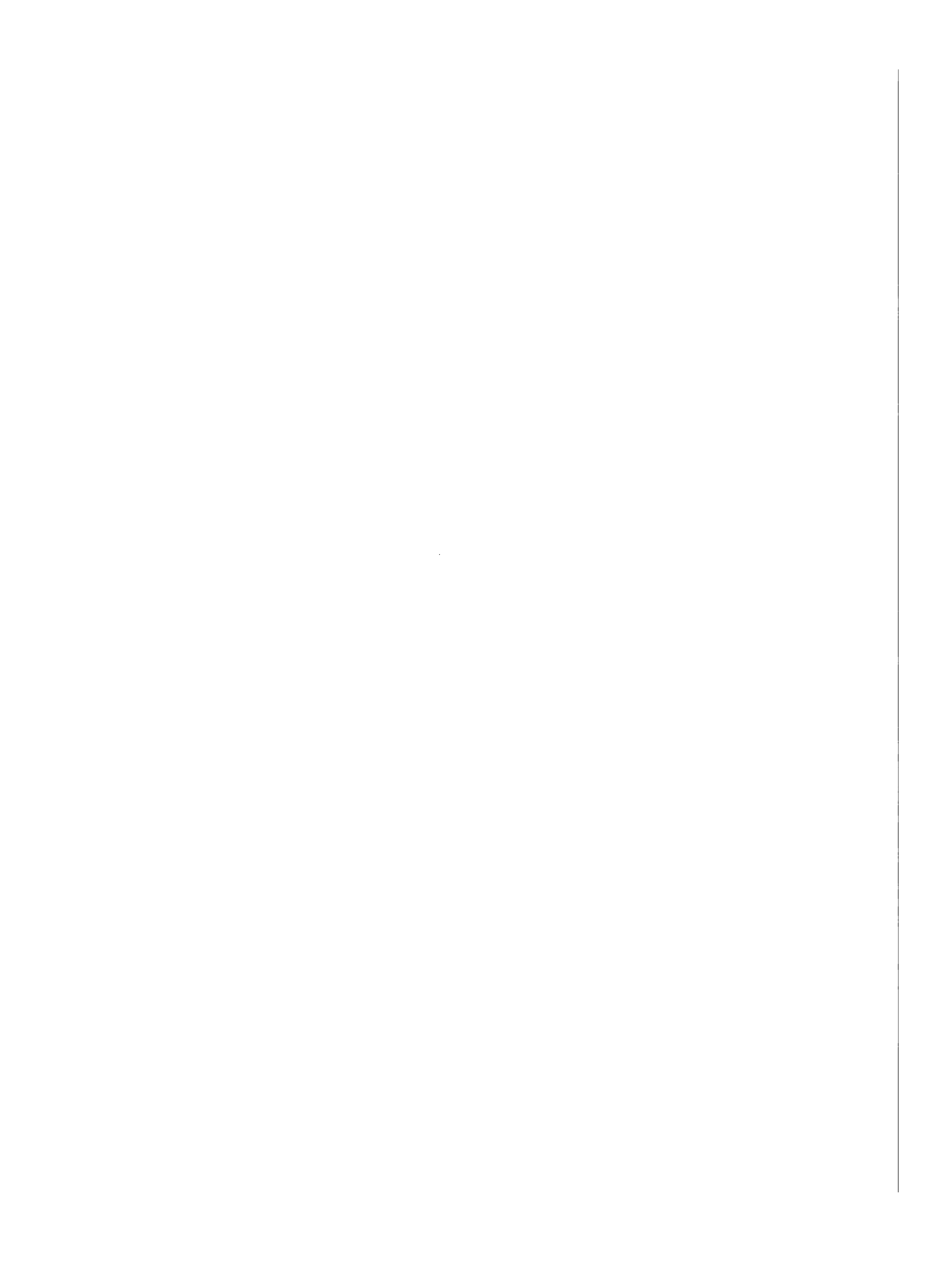
(2) *V.* les *Mémoires du maréchal de Bassompierre*, 3e part., année 1628, au mois de janvier, et le volume cité des *Manuscrits françois*, même page.

(3) *V.* René de Maricourt et les *Manuscrits françois*, loco citato.

(4) *Traité de vénerie et de chasses*. Paris, C.-J.-B. Hérissant, M. DCC. LXXX, in-4º, page 11.

(5) Encore aujourd'hui, en bas Poitou surtout, les chasseurs de cette province apportent le plus grand soin à l'élève des chiens : et l'autorité n'a pas cru trop faire en leur faveur, en établissant, à Napoléon-Vendée, deux FOIRES A CHIENS par an, *les deuxièmes lundis de mai et de juillet.*

(6) Le manoir de *Larye* existe encore dans la commune du Vigean.



introduit l'espèce dans sa contrée, s'il ne l'avait peut-être même formée, car nous ne savons rien de positif sur son origine. Ils se distinguaient par l'élévation et la longueur de leur taille. Ils étaient un peu levrettés et *harpés*. Leur encolure était presque horizontale; ils avaient la tête petite et longue, avec les oreilles bien *torsées*, bien pendantes, de médiocre longueur et bien plantées, un peu bas. Ils étaient très-vifs, bien collés à la voie, bien allant et superbement gorgés; propres, par-dessus tout, à la chasse du loup. Ils étaient de couleur blanche et marqués de taches orange.

On rapporte qu'un gentilhomme, qui possédait un couple de cette précieuse espèce de chiens, craignant, au moment de partir pour l'émigration, que la mine aristocratique de ces animaux ne leur portât malheur, ne trouva pas de meilleur moyen pour les soustraire au sort qu'il redoutait, que de leur couper les oreilles et la queue. Les pauvres bêtes, ainsi démocratisées, purent traverser sans encombre, et se tenant coi, les orages de la révolution.

Le loyal gentilhomme revint dans sa patrie; il avait tout perdu, fors l'honneur et ses chiens bien-aimés qu'il eut la joie d'embrasser, ainsi que la sœur dévouée qui les lui avait conservés. L'âge les avait rendus caducs, il est vrai; mais autour d'eux était une progéniture jeune et vigoureuse que la bonne sœur avait élevée dans l'ombre. Avec elle il put recommencer son exercice chéri. Avare d'un trésor dont la conservation lui avait causé de poignantes angoisses, le bon gentilhomme se garda bien de le prodiguer. Il ne donna qu'à de rares amis des descendants des *chiens de Larye*, si bien qu'aujourd'hui nous ne saurions affirmer s'il existe encore quelques sujets de cette race.

(B) Ni Dreux du Radier, ni Barbier (1), ni le savant M. Brunet, ni aucun biographe ou bibliographe n'avait fait connaître de qui était le *Recueil de tous les oyseaux de proye qui servent à la vollerie et fauconnerie, par G. B.*, si souvent imprimé à la suite de la *Fauconnerie* de Franchières. Guillaume Bouchet, pourtant, s'en est déclaré lui-même l'auteur dans l'épître dédicatoire de l'édition qu'il a donnée de cet ouvrage (2).

Cette épître ne se trouve que dans le plus petit nombre d'exemplaires de cette édition; elle est beaucoup plus longue que celle signée par Enguilbert de Marnef, et fort différente, bien qu'elle soit adressée également à François du Fou, seigneur du Vigean. Nous en transcrivons le passage suivant, qui contient, outre la déclaration de Bouchet, d'autres particularités curieuses sur la publication du livre.

« ..... Et eust esté encores incongnue ceste ardue science (qui ne veult ceder à l'anti-
« quité) et non escripte, pour le moins a la plus grand part si de vostre bonté et courtoisie
« accoustumée n'eussiez mis en lumiere un liure de fauconnerie recueilly par un venerable
« et expert Rhodien, de quatre les plus fameux fauconniers qui ayent jamais esté : encores
« du reste de la librairie de vostre ayeul messire Jacques du Fou, grand veneur de France,
« seneschal de Poictou et lieutenant du roy Loys unziesme en la réduction du comté de
« Rossillon, l'an quatre cens quatre vingt et quatre. Or, afin que je ne m'enrichisse du bien

(1) *Diction. des ouvrages anonymes et pseudonymes*. Paris, 1822-1827, 4 v. in-8°.

(2) *La Fauconnerie de F. Ian de Franchières recueillie des liures de M. Martino, Malopin, Michelin et Amé Cassian, auec une autre Fauconnerie de Guillaume Tardif, plus la Vollerie de Messire Artelouche d'Alagona, seigneur de Maravequès Davantage un Recueil de tous les oyseaux de proye seruans à la Fauconnerie et Vollerie*. A Poitiers, par Enguilbert de Marnef et les Bouchetz frères, 1567, in-4°, ital., fig. — Edition rare, mais beaucoup moins que la première, qui est rarissime, donnée par *Pierre Sergent* (*V.* Brunet, *Manuel du libraire*). Vend. 25 fr. Duquesnoy; — 46 fr. en 1845, vente de M. L. C., de Lyon, exempl. de rel. ancienne en vélin; — 49 fr., vente d'un amateur de Paris, 1847, ex. mar. rouge, fil. tr. dor. (*Janséniste, Duru*); — 22 fr., La Roche-Aymon, ex. dem. rel., 1846; — et donnée pour 9 fr., même condition de rel., vente Aubron, 1840.

« d'autry et que ceux d'auiourdhuy et de l'advenir sachent a qui ilz doyvent scavoir gré de « ce qu'ilz apprendront icy : ie ne sçaurois mieux faire que vous le presenter et dedier « avec deux autres traictez de fauconnerie et un *mien Recueil*. Bien qu'il me faille confesser « que je fais en cecy comme ceux qui n'ayans de quoy payer leurs debtes les payent du « bien d'autry ou du bien mesmes de ceux ausquelz ilz sont debteurs : ne pouuant veu la « pauvreté de mon esprit vous satisfaire du fruit cueilly en mon sec terroer, vous assurant, « Mgr, que si j'avoys la puissance de vous payer du mien de l'obligation en laquelle moy et « toute nostre petite famille dédiée à vostre service vous est redevable, je feroys plus « amplement cognoistre le zèle de mon affectionnée servitude..... »

La *Fauconnerie de Franchières* est donc un livre que, à plus d'un titre, le Poitou peut revendiquer comme sien.

1° L'auteur, quoique Rhodien, était grand prieur d'Aquitaine, et cette dignité devait l'obliger à séjourner, au moins de temps en temps, au siége de son prieuré, qui était Poitiers;

2° L'ouvrage a été composé à la sollicitation d'un sénéchal de Poitou, et peut-être à Poitiers même;

3° Il a été mis en lumière par un Poitevin, seigneur du Vigean, petit-fils de ce sénéchal, de la *librairie* duquel avait été tiré le manuscrit;

4° Enfin, il a été imprimé à Poitiers.

(C) Si nous avons été forcément si bref sur la *Fauconnerie* de notre auteur, nous nous en dédommagerons en consacrant cinq ou six pages à celle tout à fait inconnue et inédite aussi, mais non perdue, qu'a composée un autre Poitevin. En voici d'abord le titre:

LE FAUCONNIER PARFAIT, ou l'Art de bien exercer la Fauconnerie; par Monsieur DE BOISSOUDAN, et pour son usage au vol des champs, 1745. — Ms. sur papier, in-4° de 62 pages de texte, plus le feuillet de titre et 4 feuillets blancs à la fin. Il est entièrement écrit de la main de l'auteur, qui a signé l'épître par laquelle il a dédié son ouvrage *à ceux qui aiment la fauconnerie* (1).

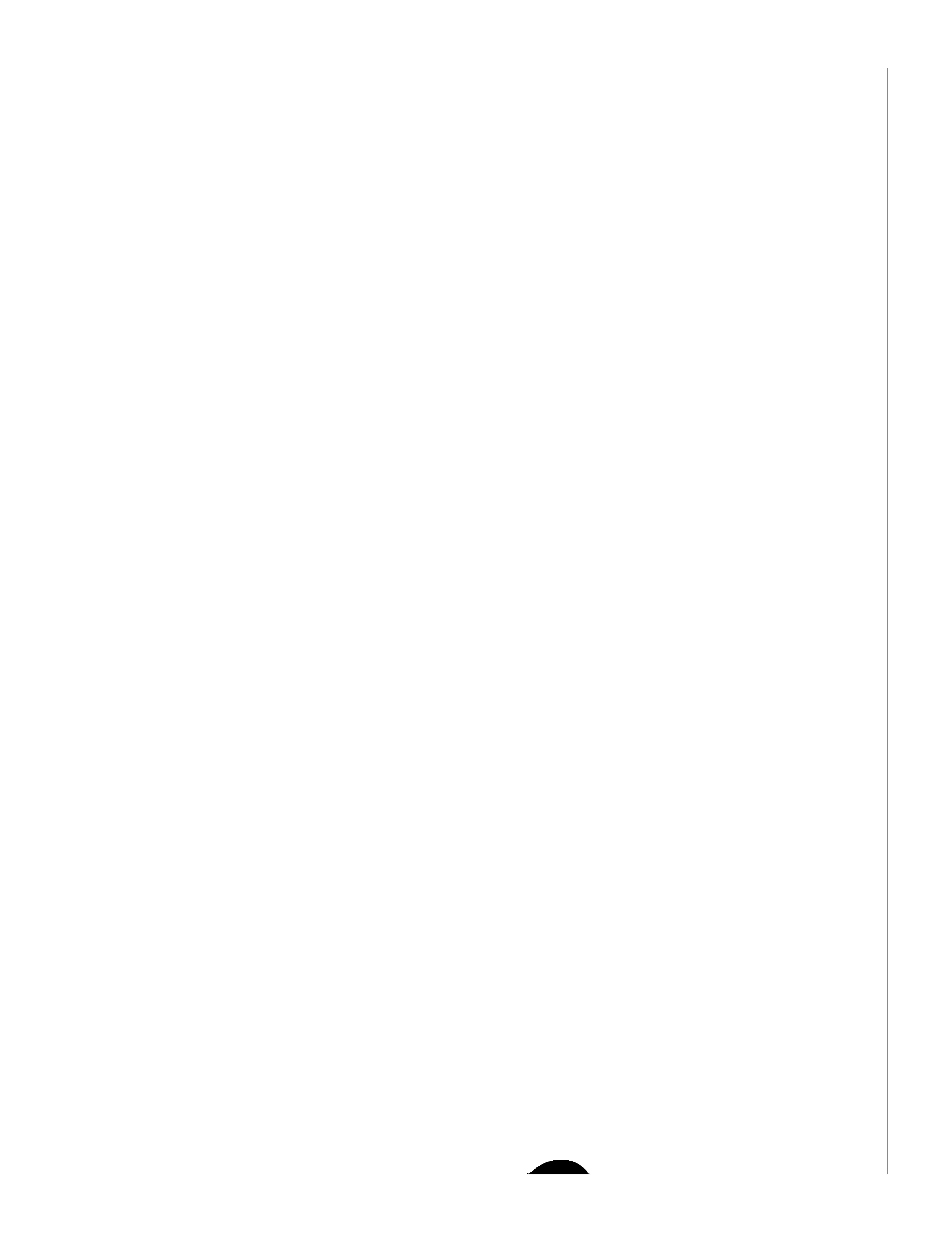
Du temps de M. de Boissoudan, on pratiquait donc encore la fauconnerie? Il existait donc encore des amateurs de la chasse au vol? L'auteur du *Faûconnier parfait* a voulu laisser, dans son ouvrage, de courts et faciles préceptes à ceux qui se livraient à ce noble exercice. Il le fait brièvement, mais nettement, et avec une grande intelligence de l'art. Il ne l'embrasse pas dans toute son étendue: il borne ses enseignements à la partie la plus usuelle, à celle qui convient à la généralité des chasseurs. Il a spécialisé ce qu'avait de trop général le titre de son livre par cette espèce de sommaire qui est placé en tête;

« Méthode pour dresser et faire voler les oyséaux pour le vol de la perdrix, où est enseigné « a bien tenir les oyséaux pour qu'ils soient en état de donner du plaisir, les guerir de leurs « maladies et les prevenir, auec le portrait ou description de celuy qui veut estre faû- « connier; et quels oyseaux on doit avoir selon les lieux où on habite. »

Ce second titre, pour ainsi dire, et qui conviendrait mieux que le premier, est suivi de l'épître dédicatoire après laquelle vient un avertissement. L'ouvrage est divisé par chapitres qui sont au nombre de 47; il est terminé par une conclusion intitulée *Reflection*, et par une *Addition au chapitre* 25.

M. de Boissoudan, dès ses plus jeunes années, avait eu le plus grand goût pour la chasse à l'oiseau, et avait toujours pris un grand plaisir à s'instruire avec ceux qui aimaient cet exercice; il avait donc vu par lui-même ce qu'il fallait pratiquer. Bien qu'il croie que celui

(1) Le Ms. de M. de Boissoudan appartient à la Société des Antiquaires de l'Ouest, qui a bien voulu autoriser les éditeurs de cette nouvelle édition à le publier.



qui suivra sa méthode deviendra parfait fauconnier, il ne prétend point cependant qu'on n'y puisse rien ajouter : il sait qu'il ne donne qu'un *canevas*, mais avec lequel on peut faire un bon ouvrage. Ceux qui lui feront part de leurs lumières l'obligeront, car il ne porte pas la vanité assez loin pour croire qu'on ne puisse mieux faire que lui *(Épître dédicat.)*.

Notre auteur regardait l'expérience comme le meilleur maître qu'on pût avoir : aussi ne fit-il point comme certains agronomes de nos jours, qui n'ont jamais vu les champs et qui n'en écrivent pas moins de magnifiques théories du fond de leur cabinet, sans autre instruction que celle puisée dans les livres. Lui aussi n'avait certes pas négligé cette source du savoir : il avait lu *exactement* tous les auteurs, tant anciens que modernes, qui, avant lui, avaient écrit de la fauconnerie. Il leur avait pris même ce qui lui avait semblé de meilleur. Il avait trouvé du bon dans M. de la Renodie, qui est, dit-il, *fort instructif;* dans M. d'Esparron, qui *donne au naturel le portrait des oyséaux;* dans M. de Fortille aussi, qui *ne s'étend guières (Avertissement)*. Mais toute cette théorie s'était fortifiée de plus de dix-sept années d'expérience, qui lui avaient *plus fait connoistre les oyseaux* que tout ce qu'il avait pu en lire et ce qu'on lui en avait dit, car il avait encore recherché et écouté les avis de *différents faûconniers et autoursiers* (chap. *Reflection*). « J'advoüe aussy, ajoute-t-il « au même endroit, qu'a ce mestier, sy on pratique un an quelqu'un qui le sache, « on en apprendra plus qu'on ne feroit à lire toute la vie ; pourveu qu'on ait toujours « des oyséaux ; car sans cela la science est bien inutile, et quelqu'habile que puisse « estre un faûconnier, s'il n'a pas toujours des oyseaux, on ne peut plus le regarder comme « faûconnier.

Ainsi, c'est aux trois maîtres les plus excellents : la lecture, la pratique et les conseils d'autrui, que M. de Boissoudan dut ce qu'il avait appris sur son art favori.

Les oiseaux étant le pivot de la fauconnerie, il s'étend principalement sur tout ce qui les concerne. Il montre son ardent amour pour eux par les moyens qu'il prescrits pour la recherche de ceux qui se perdent. Après avoir traité de ce sujet au chapitre 25, il y revient au chapitre 43, et encore dans un autre chapitre additionnel à l'ouvrage, pour ajouter aux moyens déjà donnés, aux recommandations déjà faites, de nouveaux moyens, de nouvelles recommandations. Si l'on s'attache à ses prescriptions, on ne manquera point de recouvrer l'oiseau perdu ; « mais il ne faut pas qu'un fauconnier craigne ny le froid ny la boüe ny la « pluye ; qu'il porte auec luy un morceau de pain à la poche, cela suffit pour sa journée, « par ce qu'il n'y a guière de mestairie ou il ne trouve, en payant, quelque mesure d'avoine « pour son cheval. » (*Chap.* 43.)

Ceux qui rapportent l'oiseau perdu « doivent avoir *une pistole*, s'ils font une journée de « chemin, et ainsy a proportion, d'où ils viennent, et que les oyseaux ne soint pas gastez. » (*Chap.* 25.)

Comme notre auteur se proposait plus particulièrement pour fin d'enseigner la petite chasse au vol, autrement dite *autourserie*, il devait s'attacher davantage à ce qui regarde les oiseaux propres à ce genre de vol. C'est ce qu'il a fait, et les chapitres 8, 9, 10, 11, 12 et 13 : *des autours*, — *du temps de desayrer les autours*, — *du choix des autours*, — *dresser les autours*, — *faire les cures*, sont ce que nous avons vu de plus clair, de plus précis, de plus pratique sur cette matière. Il est moins long que La Renodie, et l'on trouve chez lui des choses qui ne sont pas dans celui-là ; il est aussi court que Morais, et pourtant plus complet. Il ne délaye point son discours dans des considérations inutiles, point de digressions : il va droit au but et dit simplement ce qu'il faut dire.

Les raisons pour lesquelles il engage à se contenter des autours, c'est qu'il est facile d'en avoir, qu'ils sont plus faciles à dresser, qu'on s'en sert avec peu d'expérience, qu'ils coûtent moins cher que les oiseaux de leurre ; « car un faucon quoy qu'a bon marché, « coustera en Poitou plus de vingt écus, mis sur le poing et garny de sonnettes,

« vervelles (1), chapperon, et encore le leurre qu'il faut acheter environ cent sols, ou au « moins quatre livres; les gages d'un bon fauconnier. Enfin, pour dire en peu de mots, il « n'y a point de perdrix prise par un faucon qui ne vous couste un écu la pièce, encore « jamais dans une année un faucon ne prendra deux cents perdrix, et pour un qui le fera « vous en aurez trente qui ne le feront pas, il faut de la peine et bien piquer; après, cela « fait une certaine depanse qui va assez loin, au lieu qu'avec moins de depanse vous avez « bien des autours. L'argent que vous coustera un faucon, en sortant de cage (car les « passagers sont du double plus chers), vous fournira au moins douze autours; outre cela « vous aurez un autoursier pour vingt écus de gages, et un bon fauconnier coustera au « moins plus de deux cents livres; il luy faut un bon cheval ou deux, et un autoursier « sera bien sur un bidet de vingt écus; en outre, sy un autoursier conduit bien son autour, « il prendra cinq cents perdrix en son année, soit avec l'autour ou avec le tiercelet (2), et « l'autour volle bien dans le payis couvert où quelquefois on est obligé d'aller à pied à la « chasse et le faucon ne se porte que dans les pleines. Je croy que tout cela examiné est « cause qu'on se sert plutost de ces oyseaux de poin que de ceux de leurre. » (*Chap.* 8.)

M. de Boissoudan nous apprend ensuite qu'autrefois les oiseaux étaient plus en usage en Poitou que de son temps; il n'y avait guère alors de gentilhomme qui n'eût au moins un oiseau de poing, tandis que « depuis quelques années, ajoute-t-il, il n'y en a pas « un contre vingt qu'il y avoit autrefois; on n'en vouloit point aussi de ceux qui se prennent « dans la province. On faisoit venir les autours et tiercelets de Suisse, de Franche-Conté « et de la forest des Ardennes. Quelques personnes sont encore dans le mesme sentiment « et pansent qve les oyséaux du Poitou ne vollent point après le mois de septembre, je « puis assurer qu'ils sont aussy bons pris dans la province que ceux qu'on fait venir « d'ailleurs. J'en ay eu à moy, et j'en ay veu à des gentilshommes qu'ils ont mué plusieurs « mues, et qui estoient bien bons, quoique pris en Poitou; et tant que jy en trouveray, je « ne me mettray jamais en peine d'en chercher ailleurs. Sy on me demande sont-ils « généralement bons? je repondray que nos autours sont autours comme les autres; que « partout il s'en trouve de bien bons, et que partout il y en a qui ne vallent rien. Mais je « suis bien sur que pour douze écus j'auray au moins trois ayres d'autour qui me donneront « quelquefois dix oiséaux tant tiercelets que formez, et en les choisissant bien j'en trouveray « deux ou trois bons. » (*Chap. 8.*)

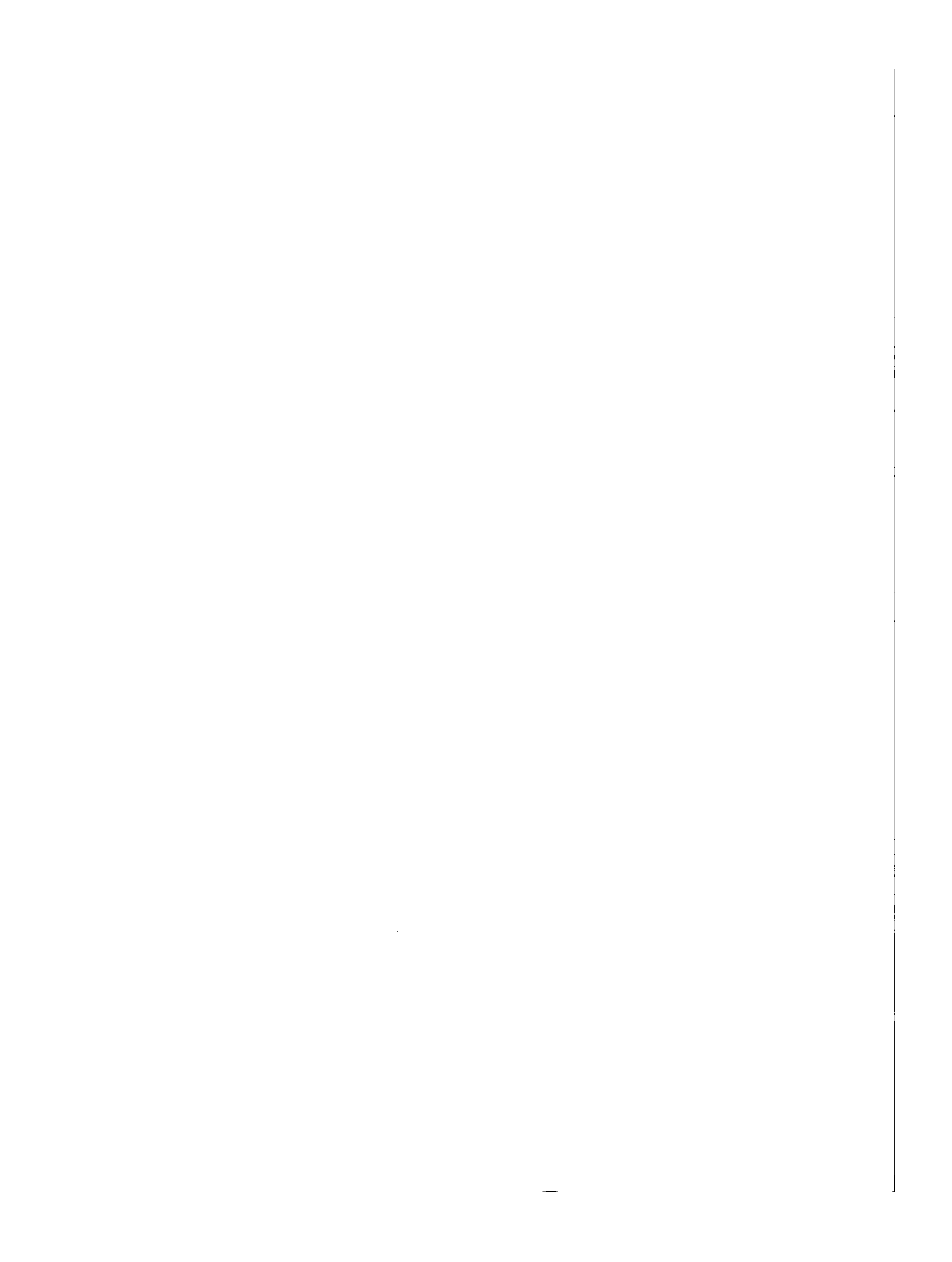
L'auteur enseigne dans le chapitre suivant la manière de bien choisir ces oiseaux, qu'il est utile de connaître et dont il faut savoir se servir, bien qu'ils *ne soient pas oyseaux de fauconnerie*. « C'est un commencement de connoissance et un apprentissage de fauconnerie : « des maistres ont commencé par l'autourserie et n'ont pas plus mal reussy. »

Ce long passage du *Faûconnier parfait* nous a paru curieux à citer : il présente en peu de mots un tableau (c'est ainsi au moins que nous avons vu) de ce qu'était la chasse au vol en Poitou au milieu du siècle dernier. De plus, il nous fournit un échantillon de la manière d'écrire de l'auteur.

Malgré le chagrin que lui causait l'indifférence du plus grand nombre des gentilshommes de son temps pour le noble amusement de la chasse à vol, il ne se doutait guère probablement que, moins de cinquante ans plus tard, autours et faucons verraient leurs filières coupées, diraient adieu au leurre et ne *voleraient* plus que pour leur compte. Il croyait bien plutôt que son livre, tout prêt à imprimer (V. *l'Avertissement*), ranimerait le zèle qui s'éteignait, et serait le manuel du fauconnier. Nous avouerons qu'il était digne de l'être, et il le sera, si jamais en France autours et faucons se laissent reprendre au leurre... Et

(1) Anneaux ou plaques que l'on attache aux pieds des oiseaux, et sur lesquels sont empreintes les armes du maître.

(2) Mâle de l'autour, appelé ainsi parce qu'il est un tiers plus petit que la femelle.



pourquoi non? Nous avons, depuis tant d'années en çà, de si *habiles fauconniers*, qui savent si bien lancer le leurre, et tant d'oiseaux *niais*, qu'il ne faut jurer de rien.

Toutes réflexions faites, ce qui nous fait craindre de ne plus voir fleurir parmi nous l'art qu'enseigne M. de Boissoudan, ce sont les qualités indispensables qu'il veut que réunisse absolument celui qui désire le pratiquer.

Il faut « en premier lieu qu'il soit de bonne santé, fort et vigoureux, qu'il aime les « oyséaux et s'en fasse aymer; qu'il ne leur fasse jamais de déplaisir, en chose que ce soit « ny a la chasse ny a la maison; que le fauconnier soit sobre, qu'il se lève dès qu'il est « jour, surtout qu'il ne mange ny ail ny oignons cruds;

« Qu'il coure et saute bien, qu'il monte à cheval adroitement et légèrement, sans regarder « de quel côté; lors seulement qu'il aura son oyseau sur le poing, il montera à cheval du « costé droit;

« Que le fauconnier puisse, en cas d'une nécessité, suporter la faim, car ayant son oyséau « écarté il ne doit panser qu'a le trouver, et souper quand il sera rendu. — Une chopine « de vin mesure de Paris, avec autant d'eau, suffit pour le repas d'un fauconnier. Je répète « encore qu'il doit estre sobre et qu'il dorme peu: il doit se coucher à dix heures et se « lever aussy tost qu'il est jour. (*Chap.* 1er. — *Quel doit estre le fauconnier)*

Quelle différence entre le fauconnier et le veneur!... à celui-ci, du vin au départ, du vin pendant la chasse, du vin à l'assemblée, toujours du vin, et du meilleur; à celui-là de l'eau!... quelques gouttes de vin seulement, et du plus commun sans doute; à celui-ci toutes espèces « de harnais de gueule: jambons, langues de bœuf fumées, groings et « oreilles de pourceau, ceruelat, eschinees, pieces de bœuf de saison, carbonnades, « jambons de Mayence, pastez, longes de veau froides, couuertes de poudre blanche et « autres menuz suffrages pour remplir le boudin (1) »; à celui-là, un morceau de pain sec!.... à celui-ci...., mais foin de la fauconnerie, vive la vénerie! Oh! ne nous étonnons plus si la première est morte; elle est bien morte, elle ne revivra plus.

M. de Boissoudan, dont le nom était *Jacques-Élie Manceau*, était fils de *Jacques Manceau*, chevalier, seigneur de la Fraignée, la Renaudière et autres lieux, et de *Bénigne Manceau*, dame de la Fraignée. Il se maria le 9 octobre 1732 avec *Marie-Gabrielle Gourjault*, fille de Charles Gourjault, chevalier, seigneur de Cerné, la Berlière, Conzay et autres places, et de *Gabrielle Suyrot*. Il prenait le titre de seigneur de *Boissoudan, Pampelie et autres lieux* (2).

Les *Affiches du Poitou*, de Jouyneau-Desloges, année 1774, p. 219, nous apprennent qu'il eut un fils, *Pierre-Jacques Manceau*, écuyer, seigneur de la Bobinière, ancien mousquetaire du roi, de la seconde compagnie, qui épousa, le 25 octobre 1774, dans le château de la Roullière, paroisse de Beaulieu, près Parthenay, demoiselle Marie-Louise-Éléonore de Lauzon de la Gerberie, fille de feu messire Joachim de Lauzon, chevalier, seigneur de la Roullière, et de dame Catherine Chauvin. La bénédiction nuptiale leur fut donnée par l'abbé Gourjault, chanoine de Sainte-Croix de Parthenay, cousin issu de germain de l'époux.

Pierre-Jacques Manceau et Marie-Louise-Éléonore de Lauzon laissèrent un fils unique, *Gabriel-Antoine Manceau*, chevalier, né paroisse de Celle en Poitou, le 7 septembre 1775. Il était, à l'époque de la révolution, volontaire dans la compagnie du régiment de Royal-les-Vaisseaux, infanterie; il émigra (3). Nous ne savons ni ce qu'est devenu ce dernier descendant de l'auteur du *Faûconnier parfait*, ni s'il a laissé postérité.

(1) Chap. XXXV de la *Vénerie* de Du Fouilloux.

(2) V. *Extrait du registre des insinuations du greffe de Saint-Maixent*, Ms. du cabinet de M. Garran de Balzan, où se trouve relaté le contrat de mariage de Jacques Élie Manceau.

(3) Extrait d'un manuscrit intitulé : *Liste des émigrés du Poitou*, par M. H. Filleau. Ce Ms. appartient à M. Beauchet-Filleau, petit-fils de l'auteur, et auquel nous devons ce renseignement.

Cependant il existait, en 1838, dans le département des Deux-Sèvres, commune d'Aigonnay, canton de Celle, un M. Gabriel-Hippolyte Manceau, né le 3 avril 1785 (1), que nous croyons de la famille de notre auteur.

Les Manceau portaient d'argent au chevron de gueules, au chêne de sinople en pointe sur une terrasse de même, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

(D) Encore que Salnove ait été un peu sévère pour Du Fouilloux, il faut néanmoins être juste envers lui.

Son livre est un traité très-ample et très-savant sur toutes les chasses dont il parle. Ce n'est pas à dire pour cela que l'on n'y puisse trouver à reprendre et que tout y soit d'une exactitude irréprochable. Il accuse souvent Du Fouilloux de manquer d'expérience; mais lui-même donne des preuves que l'expérience la plus observatrice concentrée sur un même objet, fût-elle même de trente-cinq ans, ne suffit pas à tout apprendre, et qu'on peut laisser encore après soi des découvertes à faire. Il a dit, par exemple (2), qu'il n'y a point de différence entre le pied de la hase et celui du bouquin, en sorte qu'on ne peut les distinguer par leurs empreintes comme on le fait pour le cerf. Le Verrier de la Conterie, le plus expérimenté de ceux qui ont écrit de la chasse du lièvre, en assigne cependant la différence d'une manière fort satisfaisante (3).

Moins savant en fait d'histoire qu'en fait de chasse, Salnove confond (4) ce qui concerne l'histoire des chiens *baux* avec celle des chiens gris, amenés d'outre mer par Saint-Louis; mais il nous apprend d'où leur vient leur nom de *Greffiers*, qui leur fut donné dans la suite. Un chien blanc de la race des chiens de Saint-Hubert couvrit une bracque blanche et fauve d'Italie, qui était à l'un des secrétaires du roi Louis XII, qu'on nommait alors *greffiers*. Il n'en fallut pas davantage pour faire désigner sous ce nom les chiens provenus de cet accouplement.

Il fait un grand crime à Du Fouilloux de ce qu'il dit sur les bons et mauvais présages que le veneur ne doit pas dédaigner d'observer, et il le prend de très-haut et fort sérieusement avec lui, traitant ces présages de *ridicules*. Afin d'éviter qu'ils ne se glissent dans l'opinion de « quelques esprits foibles, licentieux ou peu curieux de lire les cas de « conscience, comme peuvent estre quelques chasseurs, » il les avertit de ne point croire que le veneur doive retourner au logis, si, allant à la quête du cerf, il trouve un prêtre sur son chemin, ni que, si c'est une femme qu'il aperçoive, il puisse hardiment pousser en avant, certain de rencontrer un cerf et de le détourner. Il faut se désabuser de cette idée « et croire plustost que Dieu y est offencé, puisqu'il seroit mal-aisé, si vous auiez la « creance que ce Prestre vous eût porté mal-heur, de vous pouuoir empescher de mur- « murer contre luy: et cependant c'est une personne enuers laquelle Dieu vous commande « le respect: Et au regard de la femme, d'en faire vn jugement temeraire et scandaleux, « si après l'avoir rencontrée, vous trouuiez un cerf, puis que le sieur du Foüillou s'ima- « gine et veut faire croire que c'est une femme de joye; mais il faut plustost croire qve « le moyen de faire reüssir ce que nous desirons, c'est de se mettre et maintenir dans « la grace de Dieu, en nous prosternant à ses pieds pour y faire vostre examen et quelques « prières qui luy puissent estre agreables, afin de bien rencontrer et nous guarantir des « mauvais accidens, comme il se peut en chassant, d'y estre blessez par des cheutes de « cheuaux, ou de la teste d'vn Cerf, et aussi d'en estre tué » (ici l'auteur rapporte « l'exemple de deux geniilshommes de la vénerie tués à la chasse). « Et que ce ne soit

(1) V. *Liste générale du jury du département des Deux-Sèvres* pour l'année 1838.

(2) Chap. II de *La Chasse du lièvre*.

(3) P. 49 de *L'École de la chasse aux chiens courans*.

(4) Chap. VIII de *La Vénerie royale*.



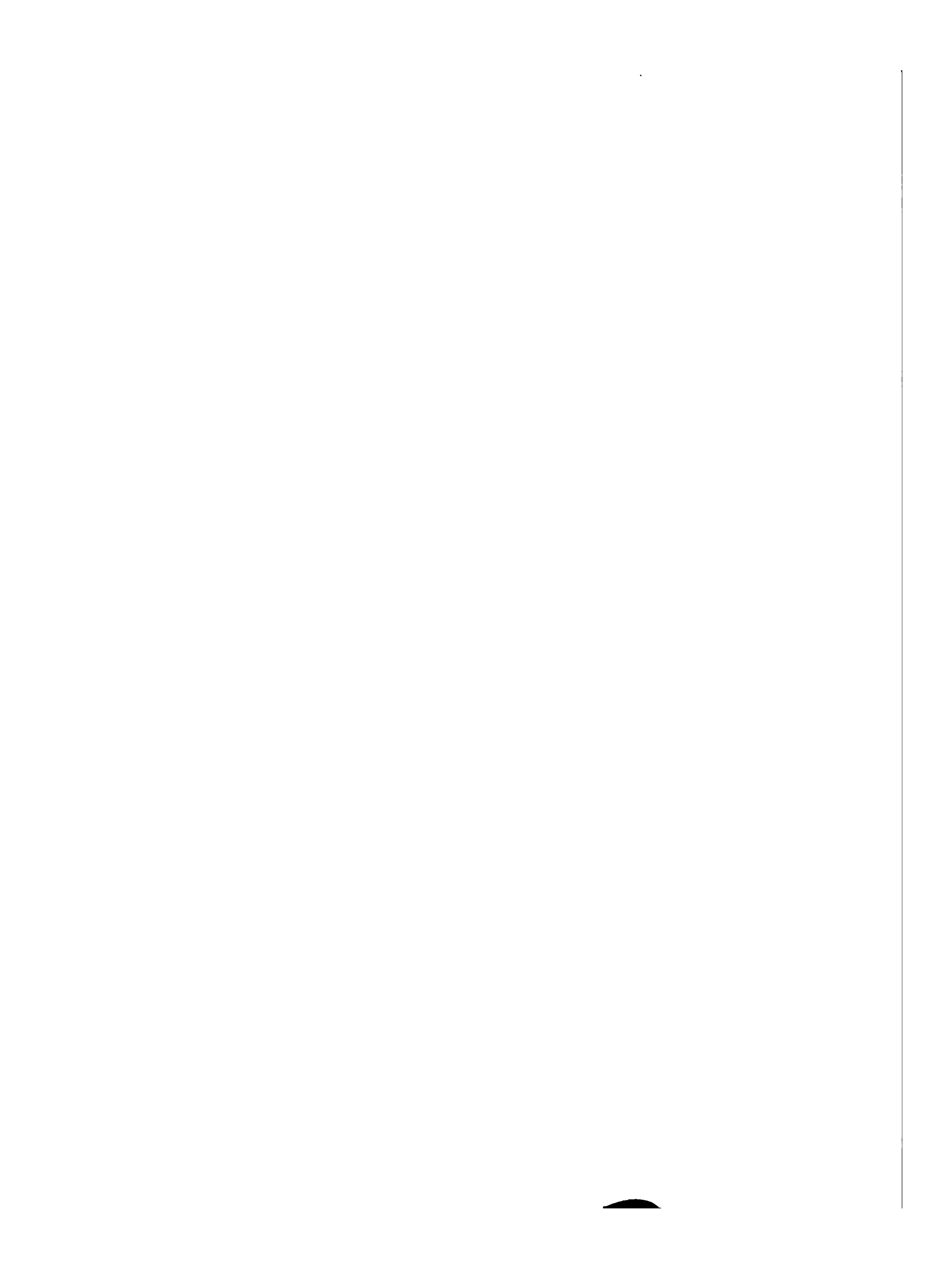
« pas seulement pour la crainte de ces accidens, mais plustost pour l'amour que nous « deuons à Dieu, en pratiquant la chasse comme vn diuertissement innocent, et afin de « suiure l'exemple que nous en ont montré deux grands Personnages, S. Hubert et « S. Eustache, qui sont nos protecteurs, comme ceux qui nous ont donné les premieres « instructions da la chasse: et ensuite ce grand Roy LOVIS LE JUSTE, qui encores qu'il « se fust beaucoup occupé à la chasse, elle ne l'a pas empesché d'estre tres-pieux et « deuot, n'ayant pas manqué vn jour, tant qu'il a vescu, à dire force prieres, ny d'enten-« dre la messe. Je puis dire encores de Victor Amedée, duc de Sauoye, qu'il a esté l'vn « des grans Chasseurs de son temps: ce qui ne l'a pas empesché de viure comme un Reli-« gieux, n'ayant jamais manqué d'obseruer tous les jeûnes commandez de l'Eglise, et y « adjoûter toutes les veilles des Festes de la Vierge, un jeûne au pain et a l'eauë horsmis « quelques années auant sa mort, par l'aduis de son confesseur, qui en ces jours là, luy « ordonna vn peu de vin. Et je puis dire aussi auec vérité ne l'avoir pas entendu jurer vne « seule fois en dix-huit ans que j'ay eu l'honneur de le seruir dans la guerre et dans la « chasse, bien que trop d'occasions s'y rencontrent. J'ay encore vne chose tres admirable « à dire de ce sage Prince, qui est de ne luy auoir jamais oüi médire d'aucun: ce qui est « tres considerable, puis qu'vn coup de langue d'vn prince peut ternir la reputation d'vn « gentilhomme. Suiuons donc les exemples de ces grands Personnages, en prenant le « diuertissement de la chasse quelques fois; mais non pas pour nous y attacher de telle « sorte, qu'elle nous préoccupe absolument l'esprit, afin que nous puissions vaquer au « spirituel et au temporel, selon la vocation dans laquelle nous sommes. Et apres vos « prieres vous deuez déjeuner, pour resister au trauail que vous pourrez estre obligé de « faire, puis qu'il se peut que vous rencontrerez d'un Cerf qui fera beaucoup de pays « auparauant que de vouloir demeurer (1) »

Si Salnove a imité ces beaux exemples de Louis XIII et du duc de Savoye, ce que nous ne pouvons mettre en doute, il aura au moins cet avantage sur le fameux veneur de la Gâtine, de pouvoir être offert à tout chasseur comme un modèle de conduite pieuse et chrétienne.

Quant à son style de *Cavalier*, il nous contente moins; il s'en excuse par sa profession, qui ne lui a pas permis d'*estaller ses pensées* autrement qu'avec *la rudesse d'un langage négligé et d'un discours sauuage* qu'il a, dit-il, *contracté dans les bois* (2).

Passionné comme tous les grands chasseurs de profession, comme tous ceux qui écrivent sur un art qu'ils affectionnent au-dessus de tous autres, Salnove s'exhale en plaintes très-amères sur les désordres qu'il voyait régner dans la chasse du cerf, divertissement réservé aux rois, aux princes et aux gentilshommes. « Un tel déréglement s'y trouue à présent, « dit-il, que toutes sortes de personnes chassent plustost pour l'vtilité que pour l'action et « le plaisir; d'où j'apprehende que cette Chasse noble ne deuienne roturiere, et que « l'excellence de cét Art ne se perde; puisque mesme les meutes reglées sont conduites « par de jeunes Veneurs qui s'estiment habiles de sçauoir emboucher un Cor, quand ils « sonnent le gros et le gresle, sans aucune difference ny reglement de tons, ne voulans « pas apprendre les veritables, et establis de tout temps, pour ne les pas obseruer, « particulierement ceux du regne de ces deux florissans Monarques, HENRY LE GRAND, « et LOVIS LE JVSTE. » Il importe, s'écrie-t-il, de faire renaître le bel ordre qu'avaient établi ces deux puissants rois, et de faire revivre les beaux termes dont ils usaient, ainsi que, à leur exemple, plusieurs princes et gentilshommes qu'il énumère. « Tous ces exellens « hommes dans l'Art, continue-t-il, pourront bien voir si mes écrits n'enseignent pas les « vrayes connoissances, les methodes de parler et sonner, et la maniere de bien chasser. « Ils pourront bien juger si mes preceptes et mes aduis sont veritables et les sçauront bien

(1) *La Vénerie royale*, ch. LI.
(2) *Ibid.* — *Préface*, à la fin.



« discerner des frauduleux et imaginaires que je remarque sur le sujet des grandes et hautes « chasses dont je traite (1). »

En effet, la *Vénerie royale* traite plus particulièrement (son titre l'indique) de ces grandes et hautes chasses propres aux rois et aux grands seigneurs. Serait-ce pour cela qu'on rechercherait moins cet ouvrage que celui de Du Fouilloux, sur lequel il a cependant l'avantage de parler de deux sortes de chasses de plus ? Non ; pas uniquement pour cela, au moins ; et nous gagerions que, entre autres motifs, c'est aussi un peu parce qu'il n'est nullement *facétieux et récréatif*. C'est aux amateurs à nous dire ce qu'ils en pensent.

Pour nous, nous laisserons là le livre sans nous laisser entraîner à en donner une analyse complète (2), renvoyant ceux qui voudraient en avoir une à Lallemant (3) et à La Cure de Sainte-Palaye (4). Nous aimons mieux consacrer à l'auteur le peu d'espace qui nous reste.

Nous avons appelé Salnove compatriote de Jacques du Fouilloux. Il convient de dire sur quoi est appuyée cette assertion. M. Weis, seul, dans la *Biographie universelle*, a

(1) *Préface* de la *Vénerie royale*.

(2) Nous ne saurions cependant passer sans en laisser au moins ici le titre, accompagné de quelques observations bibliographiques :

I. *La Vénerie royale divisée en IV. parties ; qui contiennent les Chasses du Cerf, du Lievre, du Chevreüil, du Sanglier, du Loup et du Renard. Avec le denombrement des forests et grands Buissons de France, où se doiuent placer les Logemens, Questes, et Relais, pour y chasser. Dédiée av Roy par Messire Robert de Salnove, Conseiller et Maistre-d'Hostel ordinaire de la Maison du Roy, Lieutenant dans la grande louueterie de France, Escuyer ordinaire de Madame Royale Christine de France, Duchesse de Sauoye, et gentil-homme de la Chambre de S. A. R. de Sauoye.* A Paris, chez Antoine de Sommaville, M. DC. LV, in-4°. (Avec frontispice gravé représentant un cerf et les autres animaux dont les chasses sont décrites dans le volume).

Salnove, à qui avait été accordé le privilége pour l'impression de son livre, céda ses droits à Antoine de Sommaville et à André Soubron, libraires ; ce qui, nous ayant fait soupçonner qu'il devait s'en trouver des exemplaires avec le nom de ce dernier, nous a fait faire des recherches pour en découvrir quelques-uns ; mais ils doivent être fort rares, car nous n'en avons rencontré dans une multitude de catalogues qu'un seul sous cette indication ; c'est dans le catalogue d'Orléans de Rothelin, n° 1737.

II. *La même..... Paris*, Ant. de Sommaville, M. DC. LXV, in-4°, frontisp.

Nous avons remarqué que, dans quelques catalogues, après l'énonciation du titre, on ajoutait en note : *Exemplaire avec le Dictionnaire des chasseurs*, ce qui naturellement doit faire supposer que certains exemplaires sont privés de cet appendice. Cela peut être en effet, et sans qu'on s'en doute ; car d'abord le titre n'annonce point ce *Dictionnaire* qui est placé après la table alphabétique des forêts et l'extrait du privilége, et ensuite il est imprimé sous une pagination et des signatures différentes. Il contient 38 pages.

III. *La même..... Paris*, Mille de Beaujeu, 1672, in-12, 2 vol.

Les amateurs paraissent rechercher de préférence cette édition ; cependant elle est moins rare que celle de 1655.

Vend. édit. de 1655, 9 fr. 60 c., vente C*** (Coulon), en 1829, exempl. d. rel. m. bl. ; — 7 f., 50 c., ex. commun de rel., vent. Hérisson, en 1841, édit. de 1665 ; — même édit., 20 fr., vent. L. C., de Lyon, 1845, ex. v. ant., fil., tr. dor. (*Koehler*) ; — 60 fr. mar. vert russe, fil., tr. d. (*Duru*), 1665, belle rel. *janséniste*, exempl. grand de marges et bien conservé, vente d'un *amateur de Paris*, janv. 1847 ; — 20 fr., édit. in-12, 2 tom. en un vol. mar. v. russe, fil., tr. dor. (*Niedrée*), vente de M. le marquis de C***** (Coislin), 1847 ; — la même, 15 fr. 50 c., exempl. mar. ponceau, fil., tr. d. (*Bauzonnet*), vente de M. L. M. D. R. (marquis du Roure), 1848 ; — et 38 fr. même édit., 2 tom. en 1 vol. mar. orange, fil., tr. dor. (*Bauzonnet*), vente Lefèvre Dallerange, 1851 ; — même vent., édit. de 1665, 25 fr., v. fauve, fil., tr. dor. (*Niedrée*) ; — revendu, même exempl. 26 fr., vent. Gorlay, mai 1852 ; — et 7 fr. seulement, dem. rel. v. f., vente Perry, 1848.

(3) *Biblioth. des théreuticographes*, p. CXXXV.

(4) *Mém. sur l'anc. chevalerie*, tome II, p. 374.

fait pressentir que cet auteur devait être né en Poitou; mais Dreux du Radier, qui avait donné dans sa Bibliothèque (1) une place à Henri de Salnove, natif de Fontenay en Poitou, ne s'était pas douté que l'écrivain théreutique de ce nom fût de la même famille. C'est pourtant ce qui est positif, et ce que nous établissons sur des documents authentiques manuscrits qui font partie de la *Collection de M. Fillon* qui a bien voulu nous en donner un extrait.

La famille de Salnove, ou de Sallenove, est originaire de la Rochelle, où elle se livrait au commerce. Regnaud de Sallenove, docteur en médecine, et qui prenait le titre d'écuyer, vint s'établir à Fontenay au commencement du XVIe siècle; il s'y maria, le 20 janvier 1504, avec *Catherine Gallier*, fille de *Jehan Gallier*, sieur de Guinefolle, et de *Jacquette Petiteau*. De ce mariage naquirent cinq enfants. L'aîné fut Henry, écuyer, Sr de la Mongie (paroisse de Vouvent). C'est celui dont parle Dreux du Radier et qui a donné une traduction du premier et du second livre de la quatrième décade de Tite-Live, imprimée à *Poitiers*, en 1559, in-4o, par *Enguilbert de Marnef*. Il avait épousé *Jehanne Rabasteau*, de la famille qui a fourni *Jehan Rabasteau*, président de la chambre des comptes sous Charles VII, puis président à mortier au parlement de Paris, et enfin garde des sceaux par intérim en 1440. Henry de Sallenove mourut sans enfants dans le mois de septembre 1570; il était né en 1508.

Le second fils de Regnaud fut François, écuyer, mari de *Françoise Bel;* ils eurent six enfants: 1o François; 2o Catherine, femme de François Esgonneau; 3o Marie; 4o Célestin, écuyer; 5o Raymond, écuyer; 6o Jehan, écuyer.

Le premier des six, *François*, écuyer, *Sr de la Mongie et des Fossés-de-Luçon*, fut sénéchal de la baronnie de Luçon, conseiller et écuyer de la duchesse de Bar, sœur de Henri IV, et maître des requêtes de son hôtel. Il épousa *Marie Besnier*, qui lui donna trois enfants, l'aîné desquels fut Robert, l'auteur de la *Vénerie royale*, né sans doute à Luçon; car son père habitait cette ville à l'époque de son mariage.

Robert de Salnove passa les années de la première jeunesse dans les pages de Henri IV, puis dans ceux de Louis XIII. Il se fit remarquer de ce dernier prince, qui l'attacha en qualité d'écuyer à Christine de France, duchesse de Savoie. Il suivit cette princesse en Piémont, et son époux, Victor-Amédée Ier, auquel Salnove avait su plaire sans doute, le fit gentilhomme de sa chambre. Il revint en France après la mort du duc, à la cour duquel il avait passé dix-huit ans. Son ancien maître, Louis XIII, le nomma conseiller, maître d'hôtel ordinaire de sa maison et lieutenant de la grande louveterie. Pendant les trente-cinq ans qu'il passa auprès des deux souverains, il ne les servit pas seulement dans la vénerie, mais encore dans la guerre. Ce petit nombre de circonstances de sa vie ont été déposées par lui dans son livre, principalement dans la préface et dans la dédicace de la seconde partie au duc de Savoie, successeur de Victor-Amédée. On croit que Salnove mourut vers 1670.

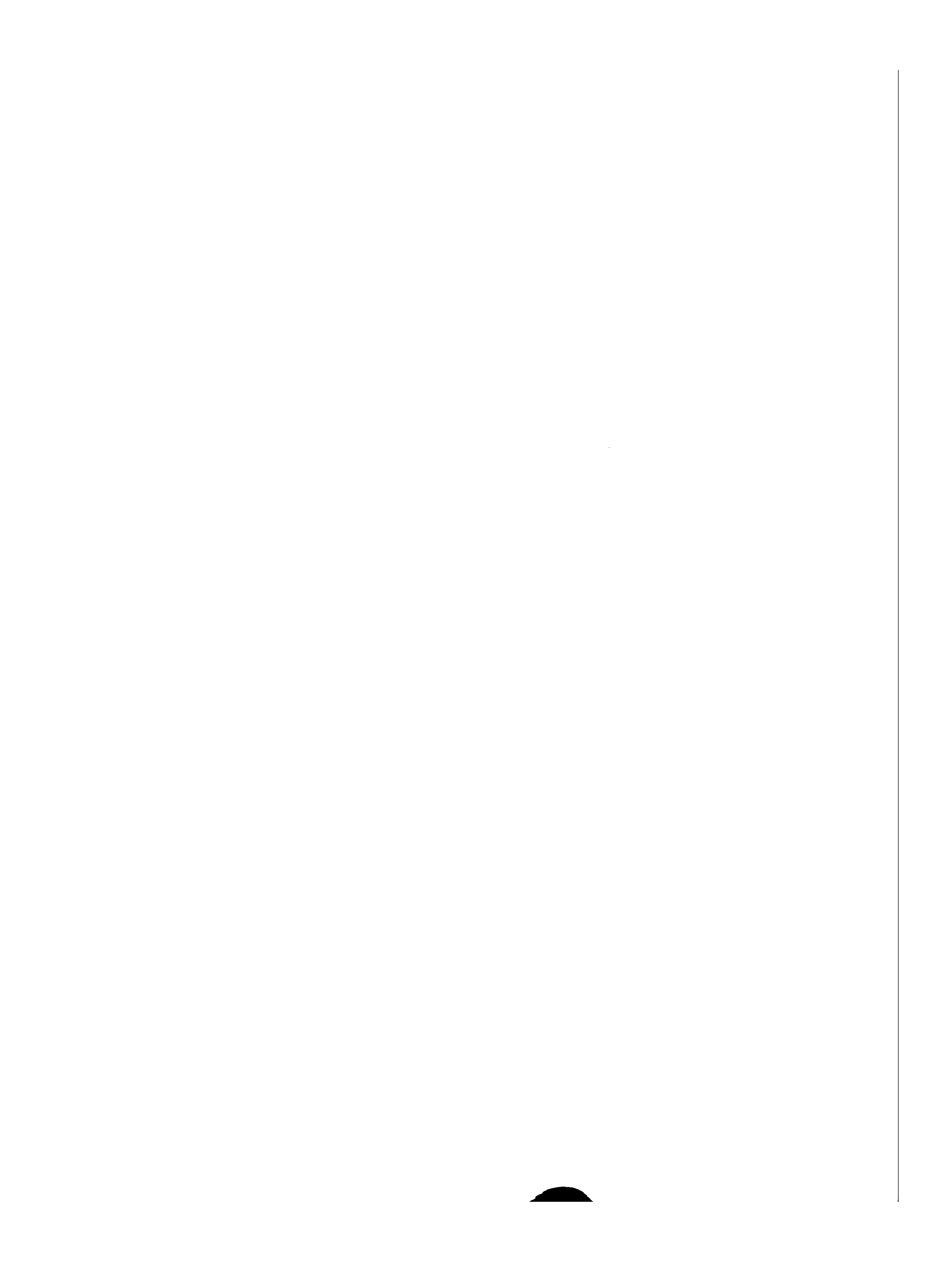
Le Poitou doit le compter au nombre des célébrités qui lui appartiennent. Il forme avec Du Fouilloux le contingent de cette province en écrivains sur la *Vénerie;* Guillaume Bouchet et Boissoudan fournissent celui de la *Fauconnerie*.

Il serait possible qu'il fallût joindre à ces derniers l'auteur du *Véritable Faûconnier* (2), Claude de Morais, qui était peut-être de la famille du Poitou de même nom (3). Nous ne pouvons, toutefois, rien assurer à ce sujet. Quant à la *Fauconnerie de Franchières*, nous avons déjà exposé les raisons qui pourraient en faire attribuer l'origine au Poitou.

(1) Tome II, p. 205.

(2) *Le Véritable Fauconnier, par Messire Claude de Morais, chevalier, seigneur de Fortille, ci-devant chef du Héron de la Grande Fauconnerie. Dédié au Roi.* Paris, *Gabriel Quinet*, 1683, in-12.

(3) Cette famille, dont des membres ont été seigneurs de Cerizay, de la Flocellière, etc., s'est éteinte dans la personne de (*N.*) de Morais, mère de feu M. le conseiller de la Fontenelle de Vaudoré, mort au mois de février 1847.

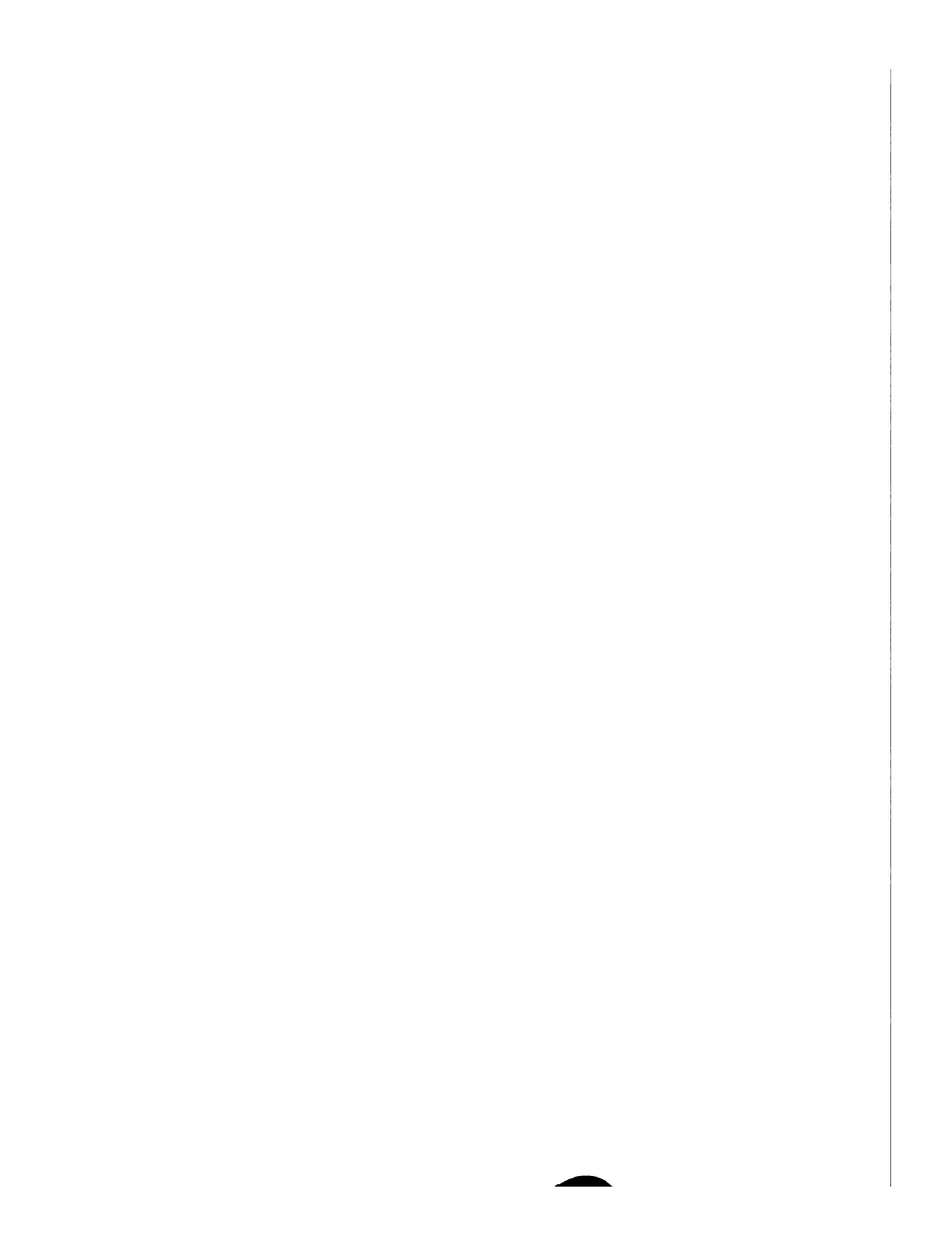


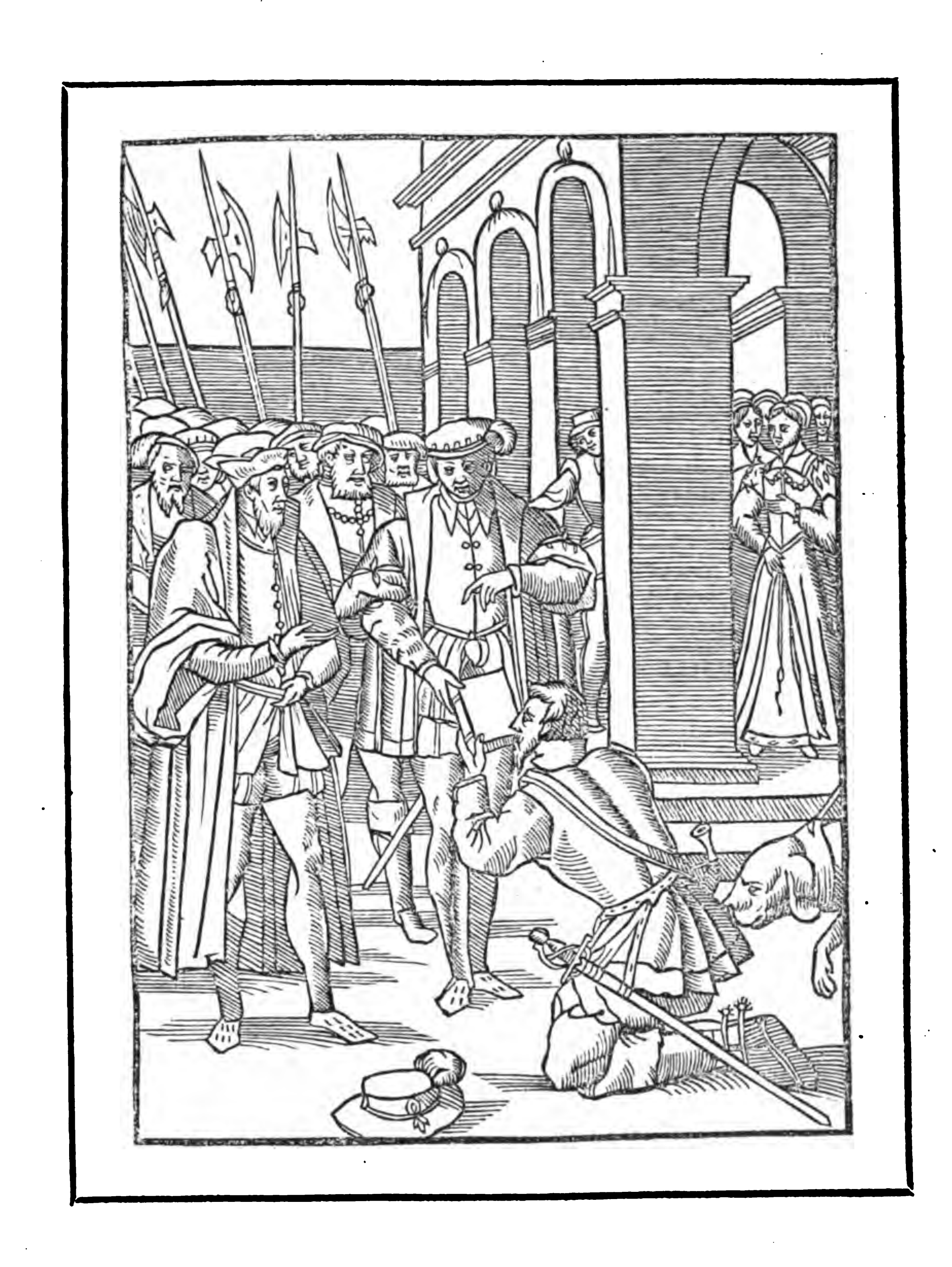
APPENDICE.

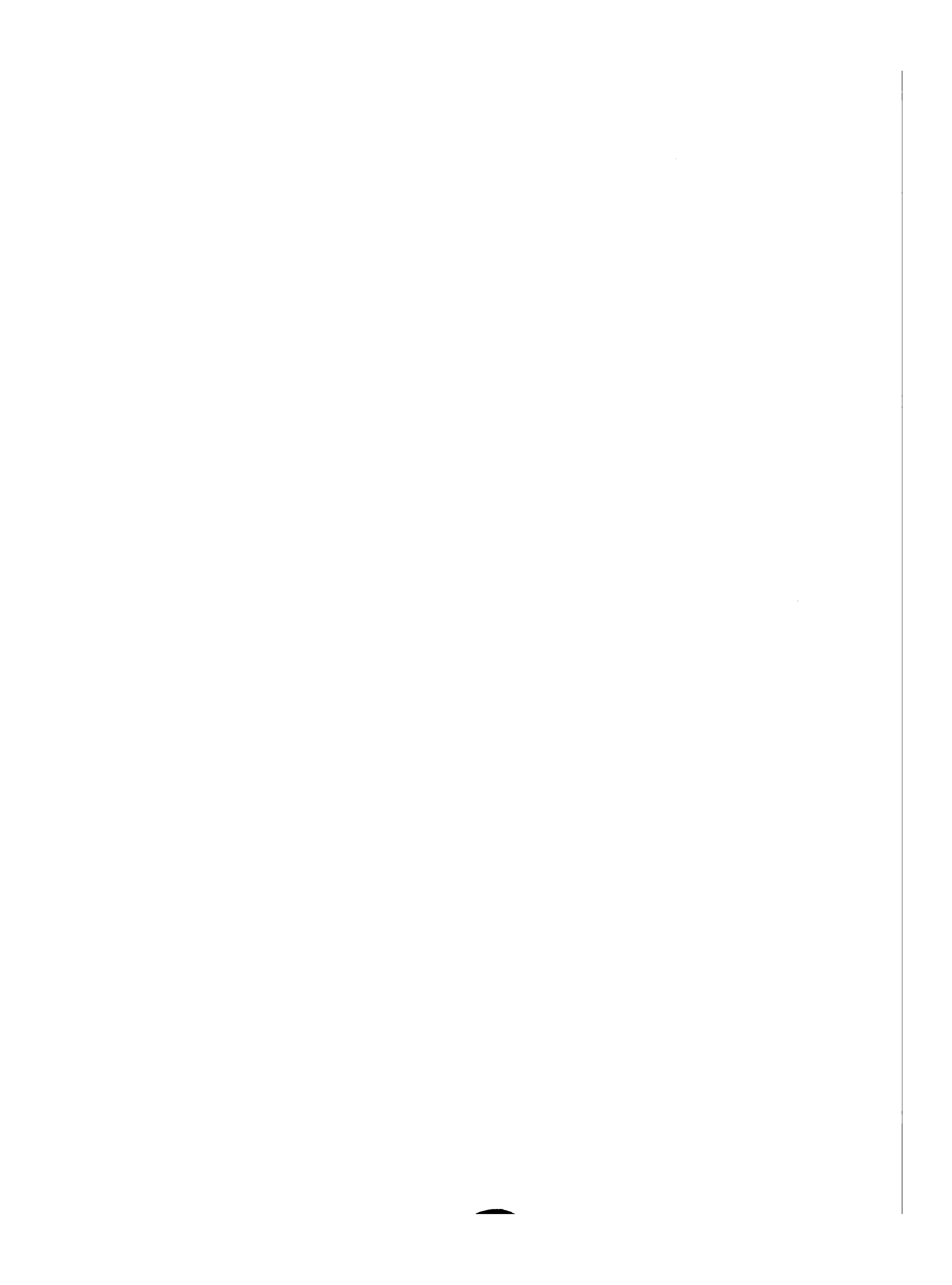
Nous ne savons comment il se fait que, en parlant de l'édition allemande de la *Vénerie*, Strasbourg, 1690, nous ayons omis de mentionner une note de M. Fillon, concernant les figures de cette édition. Nous réparons notre oubli.

Suivant M. Fillon, AMMON et TOBIE STIMMER seraient auteurs des dessins, lesquels auraient été gravés par WILHELMUS SUANENBORG, DANIEL MEYER, de Francfort, et CHRISTOPHE MAURER, ainsi que le montrent leurs marques qu'on voit sur plusieurs planches. Sur d'autres, il se trouve une quatrième marque qui pourrait appartenir à CHRISTOPHE STIMMER. Il en est qui n'ont aucune signature. « Le style allemand de « ces figures, quoique lourd, ne manque pas d'ailleurs de caractère, et le trait a de la « correction. »

(Extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, année 1850.)







A TRES-HAVT, TRES-
PVISSANT, TRES-EXCELLENT
ET TRES-MAGNANIME CHARLES
TRES-CHRESTIEN ROY DE FRANCE,

neufuiesme du nom.

IL est certain et notoire à chacun, SIRE, que de tout temps les hommes se sont adonnez à plusieurs hautes et occultes sciences, les vns à la Philosophie, pour contenter leurs esprits, les autres aux arts mechaniques, pour acquerir des richesses : Les inuentions desquels ont en tant de manieres esté esparses, que de les desduire et nombrer par le menu, ce seroit quasi chose impossible. De façon qu'apres auoir le tout bien examiné et consideré, en fin ie me suis arresté à ce qu'a dit ce grand et Sage Roy Salomon: que toutes choses qui sont sous le Soleil ne sont que friuoles et vanitez, d'autant qu'il n'y a science, ny art, qui puisse allonger la vie, plus que ne permet le cours de nature. Pour ce m'a-il semblé, SIRE, que meilleure science que nous pouuons apprendre (apres la crainte de Dieu) est de nous tenir et entretenir ioyeux, en vsant d'honnestes et vertueux exercices : entre lesquels ie n'ay trouué aucun plus noble et plus recommandable que l'art de la Venerie. Et d'autant qu'en iceluy dés ma ieunesse ie me suis incessamment exercé en cela selon ma petite puissance, suiuant le trac de mes predecesseurs : ie n'ay voulu estre accusé à bon droit de negligence et paresse, à faute de rediger par escrit ce que l'expérience a peu iusques à present m'en auoir appris. Et combien que ie n'ignore que plusieurs bons et vertueux Gentils-hommes suiuent vostre Cour, qui mieux que moy s'en pourroient acquiter : toutesfois i'ay eu tant de confiance en l'humanité et clémence de vostre soueraine Maiesté, que ie n'ay eu ne honte ne crainte de vous presenter ce mien tel quel labeur : esperant que le verriez de bon œil, et receuriez de bon cœur comme partant de la main de

Celuy qui est vostre tres-humble esclaue,
et tres-obeissant seruiteur et subiect,
IAQVES DV FOVILLOVX.

LES LIBRAIRES A TOVS FRANÇOIS

AMATEVRS DE L'EXERCICE

de la chasse.

IACQVES du Fouilloux, Gentil-homme Poiteuin, ayant employé la meilleure part de son ieune aage au plaisir et noble exercice de la chasse, sur le declin d'iceluy, voulut faire participans de l'adresse et de l'art de bien chasser, et prendre tous animaux bosqueresques et sauuages, à course ou à force, ou par subtilité, à tous gentils et nobles esprits de ce Royaume : participans (di-ie) par son escriture, c'est à dire, par vn liure de la Venerie qu'il en a composé, et qu'il mit en lumiere il y a environ vingt ans, apres l'auoir presenté au defunct d'heureuse memoire, Charles, Roy de France, neufiesme du nom, Prince genereux et magnanime, amateur du deduit et exercice de la Venerie, autant ou plus que Prince ou Monarque, qui oncques ait vescu deuant luy : Lequel véritablement print plaisir à la lecture de ce liure : et depuis luy plusieurs Seigneurs, Gentils-hommes, et autres personnes de tous estats, s'en sont preualus et seruis, pour se faciliter les moiens, non de bien chasser seulement, mais aussi de bien et dextrement arrester, et prendre tous animaux par eux chassez et suiuis, à chiens, et à course. Aussi a-til ia esté imprimé par trois ou quatre diuerses fois : mais pource que le sieur du Fouilloux en son liure n'auoit traité, que de la chasse du Cerf et du Sanglier premierement et principalement, y faisant comme en passant quelque addition de certains briefs discours des chasses du Lieure, du Renard, et du Tesson, et de quelques remedes aux maladies qui iournellement suruiennent aux Chiens, premiers et plus necessaires instrumens du plaisir de la Venerie : le dernier des Libraires, qui l'auoit fait mettre sur la presse, y auoit fait ajouter le traité de la chasse, cy deuant publié soubs le nom du Roy Phebus, pour d'autant vous solager et delecter, c'est à sçauoir, des chasses de plusieurs bestes sauuages y comprises, dont le Sieur du Fouilloux n'auoit point fait de mention : comme, du Rangier, du Daim, du Bouc sauuage, du Cheureuil, de l'Ours, du Loutre, du Connin, du Loup. Laquelle addition nous auons encore bien voulu continuer en ceste notre derniere édition : et outre icelle augmenter d'auantage et enrichir ce liure (apres l'auoir fait reuoir et amender) d'vn bel et ample traité de la chasse du Loup (qui est l'vne des plus belles et bonnes de toutes les chasses) : d'vn autre petit discours de la chasse du Connin : et encores de plusieurs bons et beaux remedes pour guarir les Chiens de diuers maux et accidens, autres que ceux du Sieur du Fouilloux, et cy-deuant non imprimez. Enquoy nous auons bonne volonté emploié et frais et peine, pour vous gratifier et accommoder, de tant que nostre petit pouuoir peut porter : Et de mesme, continuerons cy apres en la publication et edition de maints autres liures, dont nous vous penserons pouuoir retirer proufit et plaisir. A Dieu.

TABLE DES SOMMAIRES DES CHAPITRES,

ET CHOSES PLVS REMARQVABLES

De la Venerie de Iacques du Fouilloux.

Fin de la chasse du Cerf.

Table des sommaires des chapitres de la chasse du Sanglier.

Table des sommaires des chapitres de la chasse du Lieure.

Table des sommaires des chapitres de la chasse des Renars, et Tessons, ou Blereaux.

Receptes pour guerir les Chiens de plusieurs maladies.

Table des Chapitres des Chasses du Roy Phebus.

FIN.

TABLE DES SOMMAIRES DES CHAPITRES,

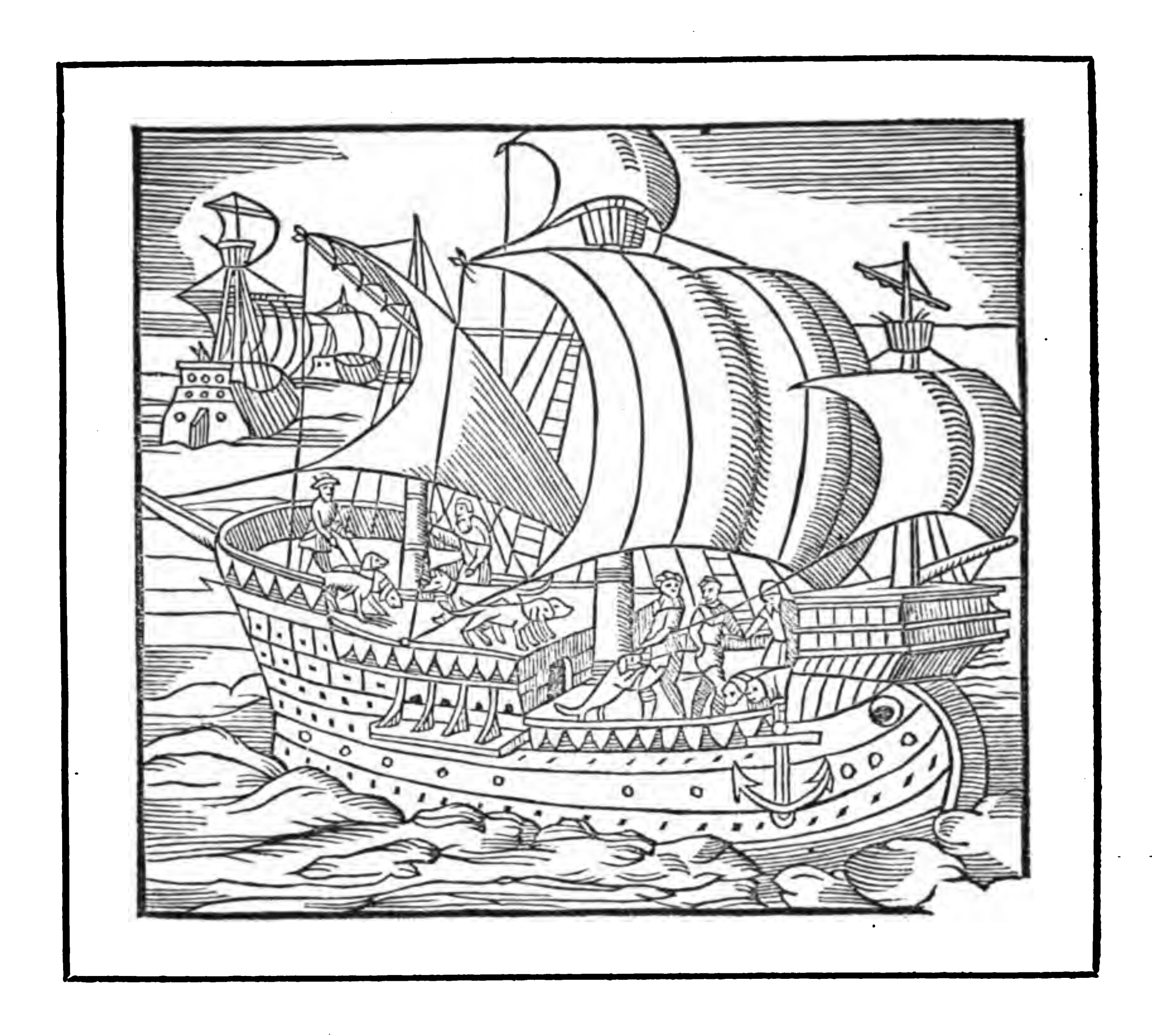
ET CHOSES PLVS REMARQVABLES

DE LA MÉTHODE POVR DRESSER ET FAIRE VOLER LES OYSEAUX

POVR LE VOL DE LA PERDRIX,

Par Monsieur DE BOISSOUDAN.

FIN.



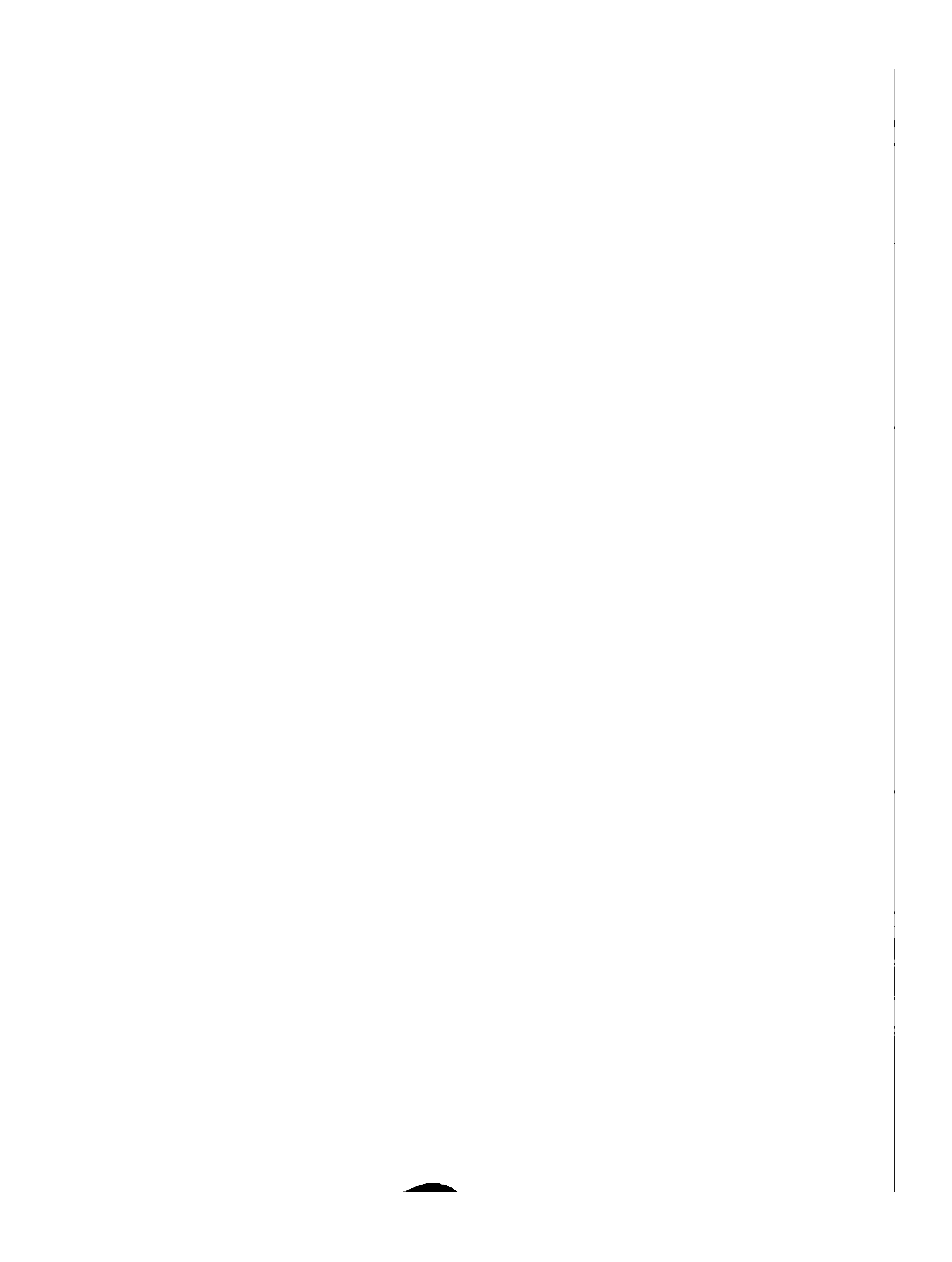
DE LA RACE ET ANTIQVITÉ DES

Chiens courants, et qui premierement les amena en France.

CHAPITRE I.

I'AY voulu diligemment regarder tant au dire des anciens que modernes d'où est venuë la premiere race des chiens courants en France, et n'ay trouué chronique ou histoire qui en parle de plus long temps qu'vne que i'ay veüe en Bretagne, faite par vn nommé *Ioannes Monumetensis :* laquelle traicte qu'apres la piteuse et espouuentable destruction de Troye la grande, Æneas arriua en Italie auec son fils Ascanius, lequel fut Roy des Latins, et engendra vn fils nommé Siluius, duquel descendit Brutus, qui aymoit fort la chasse.

Or aduint que son pere et luy estans vn iour en vne forest courant vn cerf, furent surprins de la nuict : et voyans le cerf deuant eux forcé des chiens, allerent à luy pour le tuer. La fortune aduint telle à Brutus (comme Dieu le voulut) qu'ainsi qu'il pensa aller tuer le cerf, il tua son père Syluius, qui causa le peuple à s'esleuer et mutiner contre luy, pensant qu'il l'eust



faict par vne malice et cupidité de regner, et pour auoir le gouuernement du Royaume : tellement que pour euader leur grande fureur et indignation, Brutus fut contrainct s'en aller du pays, et entreprint le voyage de Grece, pour aller deliurer quelque nombre de Troyens ses compagnons et alliez qui estoient encores detenus captifs du temps de la destruction de Troye : laquelle chose il fit à force d'armes. Or apres les auoir deliurez, il assembla grand nombre d'hommes d'icelle nation Troyenne : ausquels il fit faire serment de ne retourner iamais en leur pays, tant pour le deshonneur qu'ils y auoient receu, que pour la perte irrecuperable de leurs biens, et pour les regrets de leurs parents et amis qui estoient morts és cruelles batailles. Alors il fit appareiller grand nombre de nauires, esquelles il s'embarqua luy et tous ses hommes, et amena auec luy grande quantité de chiens courants et leuriers. Puis nauigea tant qu'il passa le destroit de Gilbathar, entrant en la mer Oceane, et vint descendre aux Isles Armoriques, que pour le iourd'huy nous nommons Bretaigne, à cause de son nom Brutus, laquelle il conquit sans résistance, et en fut paisible l'espace de quatre ans. Auquel temps vn de ses capitaines, nommé Corineus, edifia la ville de Cornoüaille. Bien tost apres que ils se furent accommodez et habituez audit pays, Brutus et son fils Turnus, qui auoient comme dit est, amené grand nombre de chiens courants, s'en allerent chasser en de grandes forets, qui contenoient de longueur depuis Tiffauge iusques aupres de Poictiers, dont vne partie du pays se nomme pour le iourd'huy la Gastine.

Or en iceluy temps regnoit en Poictou et Aquitaine, vn Roy nommé Groffarius Pictus, qui faisoit sa continuelle residence à Poictiers, lequel, un iour entre les autres, fut aduerty que les Troyens faisoient grand'exercice en l'estat de Venerie, et qu'ils chassoient ordinairement en ses forests auec telle race de chiens que depuis qu'ils auoyent trouué vn cerf ilz ne l'abandonnoient jamais qu'il ne fut mort. Ce Roy Groffarius, ayant ouy telles nouuelles fut courroucé et fasché, tellement qu'il delibera de leur faire la guerre, et assembla toutes ses forces. Les Troyens aduertis de telle assemblée, marchèrent le long de la riuiere de Loire, auecque toute leur puissance, et se rencontrerent au lieu où pour le iourd'huy est située la ville de Tours, et là ils se donnerent la bataille, en laquelle fut tué Turnus fils aisné de Brutus, et en mémoire de luy fut edifiée la ville, et du nom de Turnus fut nommée Tours.

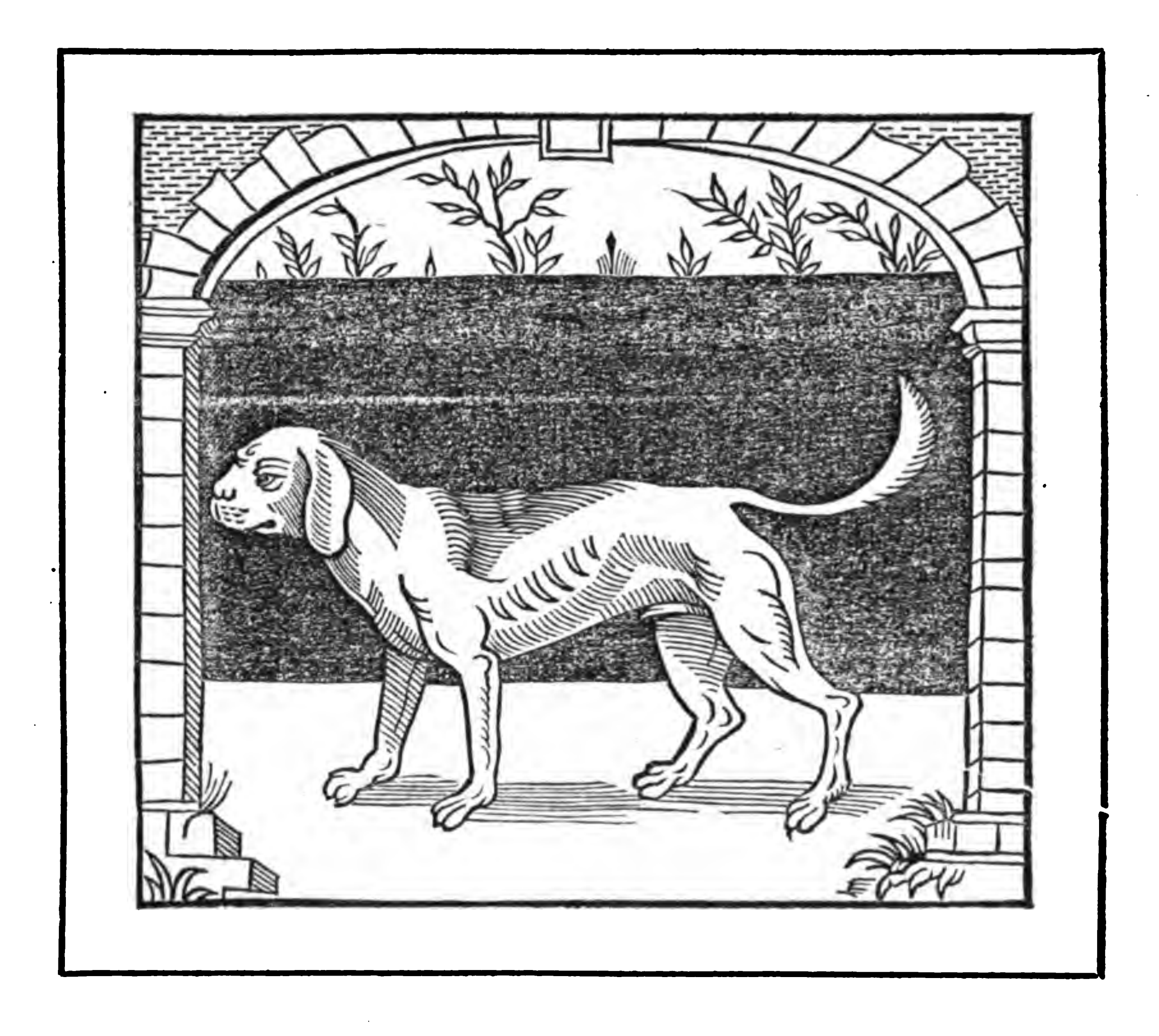
I'ay bien voulu raconter cette histoire, pour donner à entendre qu'il y a longtemps que les chiens courants sont en vsage en la Bretaigne, et croy certainement qu'iceux Troyens ont esté les premiers qui en ont amené la race en ce pays : car ie ne trouue point histoire qui en face mention de plus haute cognoissance que celle-là. Et est vne chose asseurée que la plus grand'part des races des chiens courants qui sont en France et autres païs circonuoysins, est sortie du païs de Bretaigne, exceptez les chiens blancs : la race desquels ie pense estre venue de Barbarie, pour m'en estre enquis (moy estant quelquefois à la Rochelle), à plusieurs Pilotes de Mer, et entr'autres à vn vieil homme nommé Alfonce, qui auoit esté par plusieurs fois à la cour d'vn Roy de Barbarie nommé le Domcherib, lequel faisoit grand mestier de chasse, et principalement de prendre le Rangier à force : et me comptoit que tous les chiens de sa Venerie estoyent blancs, et que tous les chiens de ce pays-là l'estoyent aussi. Et certes ie croy qu'à la vérité les chiens blancs sont venus des regions chaudes, d'autant qu'ils ne laissent à courir pour quelque chaleur qu'il face : ce que les autres chiens ne font pas. Phebus s'accorde à cette opinion, disant qu'il a esté en Mauritanie, autrement dicte Barbarie, où il a veu prendre le Rangier à force par des chiens qu'ils nomment Baux : lesquels ne laissent à courir pour la chaleur qui puisse faire. Dont mon opinion est, que la race des chiens blancs est sortie de ces chiens Baux de Barbarie, dont Phebus entend parler. Ie ne mettray autre chose des antiquitez, mais ie vous escriray cy après du naturel et complexion tant des chiens blancs, fauues, gris, que noirs : lesquels sont les plus commodes pour les Princes et Gentils-hommes.

DV NATVREL ET COMPLEXION DES

Chiens blancs dicts Baux et surnommez Greffiers.

CHAPITRE II.

LES chiens blancs ont esté mis en auant en France par defunct Monsieur le grand Seneschal de Normandie : et auparavant estoient en peu d'estime, principalement entre les Gentils-hommes : d'autant qu'ils ne sont pas communs à courir toutes bestes, mais seulement le cerf. Le premier de la race auoit nom Souillard, lequel fut donné par vn pauvre Gentil-homme au feu Roy Louys : qui n'en fit pas grand compte d'autant qu'il aymoit sur tout, les chiens gris, desquels estoit toute sa meute, et ne faisoit cas d'autres chiens, si ce



n'estoit pour faire limiers. Le Seneschal Gaston, estant présent auec le Gentil-homme qui auoit offert le chien, cognoissant bien que le Roy n'aymoit point ce chien, le supplia de lui donner,

pour en faire présent à la plus sage Dame de son Royaume, et le Roy lui demanda qui elle estoit : c'est, dit-il, Anne de Bourbon, vostre fille. Ie vous reprens, respond le Roy, sur ce point de l'auoir nommée la plus sage : mais dittes, moins folle que les autres, car de sage femme n'y en a point au monde. Lors le Roy donna ce chien au Seneschal Gaston, qui ne le mena gueres loin qu'il ne lui fust demandé : car Monsieur le grand Seneschal de Normandie l'importuna tant, qu'il fut contrainct de luy donner. Puis Monsieur le grand Seneschal le bailla en garde à vn Veneur, nommé Iacques le Bresé : et deslors on commença à luy faire courir des Lyces, et en faire race. L'année après, Madame Anne de Bourbon, laquelle aymoit fort la Venerie, ayant entendu de la bonté et beauté de ce chien, enuoya une Lyce, nommée Baude, qui fut couuerte et emplie de ce chien par deux ou trois fois, dont en sortit quinze ou seize chiens, et entr'autres six d'excellence, ainsi nommez *Cleraut, Ioubar, Miraut, Meigret, Marteau, et Hoise la bonne Lyce.* Depuis la race s'est tousiours augmentée, comme elle est à présent : combien qu'au commencement les chiens de cette race n'estoient pas si forts comme ils sont pour le iourd'huy : car le grand Roy François les a renforcez par vn chien nommé *Miraud,* qui estoit fauue, lequel Monsieur l'Amiral d'Annebauld luy auoit donné. Et encores depuis la Royne d'Escosse donna au Roy vn chien blanc, nommé *Barraud,* duquel Marconnoy, Lieutenant de la Venerie, a tiré de la race : dont les chiens sont bons par excellence : et beaucoup plus forts que n'ont esté tous les autres. Et à la verité, tels chiens sont dediez pour les Rois, desquels ils se doiuent seruir, d'autant qu'ils sont beaux chasseurs, requerans, forcenans, et de haut nez : qu'ils ne laissent pour chaleurs qui puisse estre à chasser, sans se rompre à la foule des piqueurs, ny au bruit et cry des hommes qui sont continuellement auec les Princes : et gardent mieux le change que nulle des autres especes de chiens, et sont de meilleure creance : toutes fois ils veulent estre accompagnez de piqueurs, et craignent un peu l'eau, principalement en hyuer, quand le temps se porte froid.

Ie ne veux oublier à donner à entendre lesquels chiens de ceste race se trouuent les meilleurs, parce qu'en vne laictée, il ne s'en trouue pas la moitié de bons. Il faut sçauoir que ceux qui sont naissant tous d'vne pièce, comme ceux qui sont tous blancs, sont les meilleurs : et pareillement ceux qui sont marquetez de rouge : les autres qui sont marquetez de noir, et de gris salle, tirant sur le bureau, sont de peu de valeur dont y en a aucuns subiets à avoir les pieds gras et tendres. Aucunesfois nature besongne de telle sorte, qu'elle en fait sortir de tous noirs : ce qui ne se fait pas souuent, mais quand il aduient, ils se trouuent fort bons. Et faut noter que les chiens de ceste race ne sont en leur bonté qu'ils n'ayent enuiron trois ans, et sont subiets à courir au bestail priué.



DES CHIENS FAVVES ET DE LEVR naturel.

CHAPITRE III.

IE n'ay leu autre chose de l'antiquité des chiens fauues, sinon que i'ay trouué dans vn viel liure escrit à la main, fait par vn Veneur, qui faisoit mention d'vn Seigneur Breton, nommé Huet de Nantes, que l'Autheur d'iceluy liure estimoit fort l'estat de Venerie : lequel donnoit entre autres tel blason aux chiens de la meute dudit Seigneur.

« *Tes chiens fauues*, Huet, *par les Forests*
« *Prenent à force Chereux, Biches, et Cerfs :*
« *Toy par Fustayes emporte sur tout pris*
« *De bien parler aux Chiens en plaisans cris.*

Aussi i'ay veu dans vne Chronique, en la ville de Lambale, vn chapitre, qui fait mention qu'vn Seigneur dudit lieu, auec vne meute de chiens fauues et rouges, lança vn cerf en vne Forest en la Comté de Poinctieure, et le chassa et pourchassa l'espace de quatre iours : tellement que le dernier iour il l'alla prendre près la ville de Paris. Et est à presumer que les chiens fauues sont les anciens chiens des Ducs et Seigneurs de Bretaigne : desquels Monsieur l'Admiral d'Annebauld, et ses predecesseurs ont tousiours gardé de la race : laquelle fut premierement commune au temps du grand Roy François, pere des Veneurs. Ces chiens fauues sont de grand cueur, d'entreprinse, et de haut nez, gardans bien le change : et sont presque de la complexion des blancs, excepté, qu'ils n'endurent pas si bien les chaleurs, ny la foule des piqueurs : mais ils sont plus vistes, communs, et plus ardants.

Et si d'auenture il aduient qu'vne beste se forpaisse par les campagnes, ils ne la cuidēt pas abandonner. Leur complexion est forte, car ils ne craignent ny les eaux, ny le froid, et courent seurement, et de grande hardiesse. Ils sont beaux chasseurs, aymans communement le cerf sur toutes autres bestes, et sont plus opiniastres et mal aisez à dresser que les blancs, et de plus grand peine et trauail. Les meilleurs qui sortent de la race de ces chiens fauues, sont ceux qui ont le poil vif, tirant sur le rouge, et qui ont vne tache blanche au front, ou au col, pareillement ceux qui sont tous fauues : mais ceux qui tirent sur le iaune, estans marquetez de gris ou de noir, ne valent gueres. Ceux qui sont retroussez, et hericotez, sont bons à faire des limiers. Et y en a quelques vns ayans la queuē espiee, qui se trouuent bons et vistes. Et parce qu'aujourd'huy les Princes ont fait mesler les races des chiens fauues ensemble, ils en sont beaucoup plus forts, et meilleurs à courir le cerf, qui est le vray moyen pour donner plaisir aux Roys, et aux Princes : mais pour les Gentils-hommes, tels chiens ne sont pas communs, par ce qu'ils ne veulent faire qu'vn mestier, et qu'ils ne font cas des lieures, ne d'autres menues bestes : et aussi qu'ils sont subiets à courir au bestail priué.

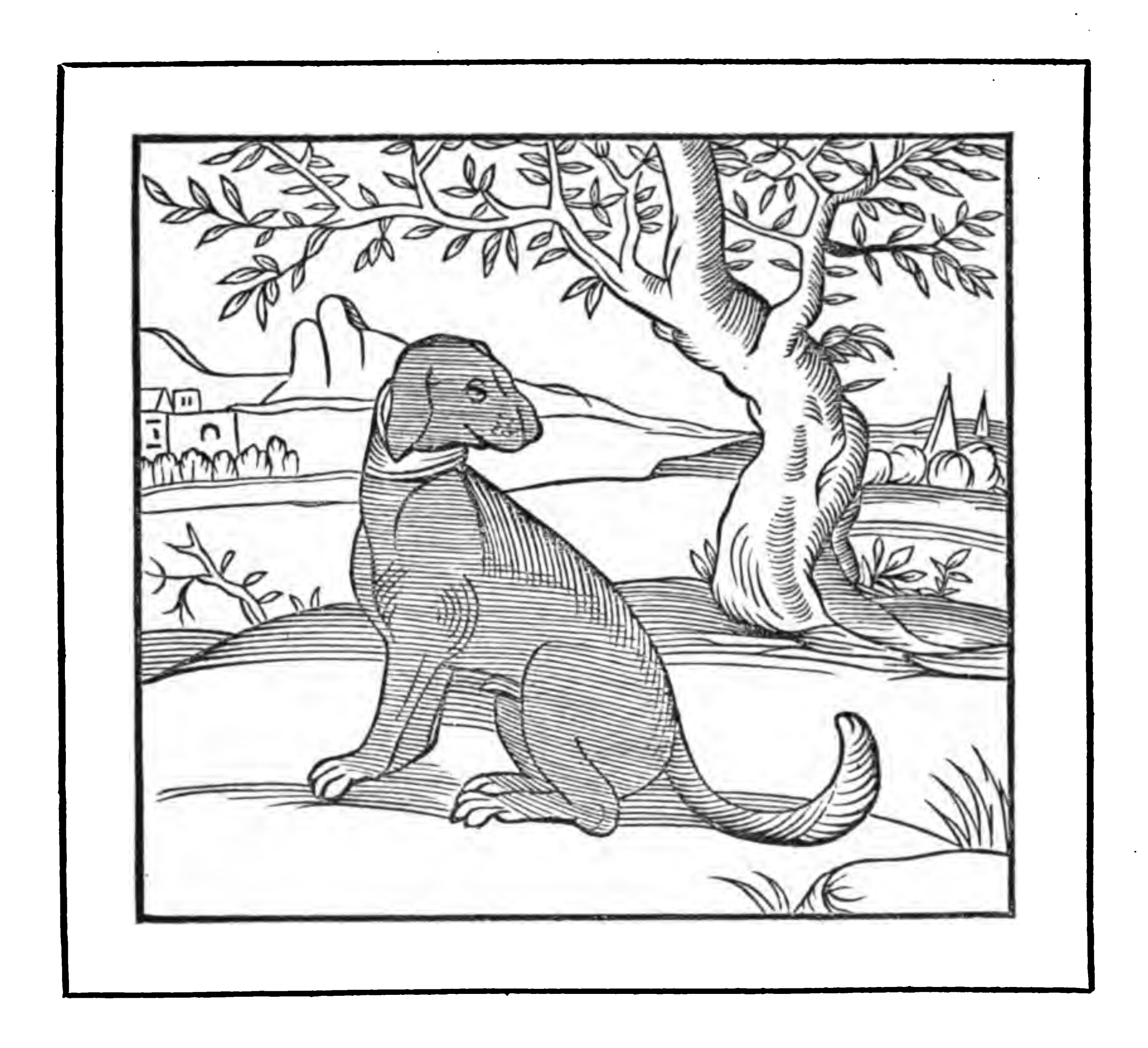
DE LA COMPLEXION ET NATVRE

des Chiens gris.

CHAPITRE IIII.

NOZ chiens gris sont ceux desquels se seruoient anciennement les Roys de France, et les Ducs d'Alençon. Ils sont chiens communs, parce que ils sçauent faire plusieurs mestiers, à ceste cause ils sont accommodés pour Gentils-hommes : car leur naturel et complexion est telle, qu'ils courent toutes les bestes qu'on leur voudra faire chasser. Les meilleurs de toute la race, sont ceux qui sont gris sur l'eschine, estans quatrouillez de rouge, et les iambes de mesme poil, comme de la couleur de la iambe d'vn lieure. Il en sort aucunesfois quelques-vns, qui ont le poil au-dessus de l'eschine d'vn poil tirant sur le noir, et les iambes canelees et ondees de rouge et de noir : lesquels se trouuent bons par excellence. Et combien que des chiens gris il n'en soit gueres de mauvais, si est-ce que les trop gris argentez, ayans les iambes fauues, tirans sur le blanc, ne sont pas si vistes ne si vigoureux que les autres. Les Princes n'en peuuent tirer du plaisir pour beaucoup de raisons, dont l'vne est parce qu'ils craignent grandement la foule des piqueurs, et le bruit : d'autant qu'ils sont chiens ardans et de grand cueur, qui se mettent hors d'haleine au cry et bruit des hommes : aussi qu'ils craignent les chaleurs et n'aiment pas vne beste qui ruse et tournoie :

mais si elle tire pays, il est impossible de voir courir de plus vistes et meilleurs chiens: combien qu'ils soient opiniastres, de mauuaises creances, et suiects à prendre le change, à cause de l'ardeur et folie qu'ils ont et des grands cernes qu'ils prennent en leur defaut. Et sur tout veulent cognoistre leur maistre et principalement sa voix et sa trompe, et feront pour luy quelque chose plus que pour tous les autres. Ils ont vne malice entr'eux qu'ils cognoissent bien à la voix de leurs compagnons s'ils sont seurs ou non, car s'ils sont menteurs, ils n'iront pas volontiers à eux. Ils sont chiens de grand'peine, ne craignans le froid, ne les eaux: et s'ils sentent vne beste mal menee, et qu'elle se laisse approcher vne fois, ils ne l'abandonneront iamais qu'elle ne soit morte. Ceux qui en veulent tirer du plaisir, il faut qu'ils facent en ceste sorte.



Au partir du descouple, ils les doiuent piquer le plus froidement qu'ils pourront, auec peu de bruit, à cause qu'ils sont ardans, et outrepassent les routes ou voyes de la beste qu'ils courent: à ceste cause, les piqueurs ne doiuent approcher d'eux qu'ils ne les voyent tirer pays, ny au defaut pareillement: et se faut donner garde de les croiser, de peur qu'ils ne retournent sur eux, et ainsi s'en tirera du plaisir.



DES CHIENS NOIRS ANCIENS DE

l'Abbaye Sainct Hubert, en Ardene.

CHAPITRE V.

LES chiens que nous appellons de Sainct Hubert doiuent estre communement tous noirs: toutesfois on en a tant meslé leur race, qu'il en vient auiourd'huy de tous poils. Ce sont les chiens dont les Abbez de Sainct Hubert ont tousiours gardé de la race, en l'honneur et memoire du sainct qui estoit veneur auec sainct Eustache, dont est à coniecturer que les bons Veneurs les ensuiueront en Paradis auec la grace de Dieu. Pour reuenir au premier propos, ceste race de chiens a esté semée par le pays de Haynault, Lorraine, Flandres, et Bourgogne. Ils sont puissans de corsage: toutesfois ils ont les iambes basses et courtes: aussi ne sont-ils pas vistes combien qu'ils soient de haut nez, chassans de forlonge, ne craignans les eaux ne les froidures, et desirent plus les bestes puantes, comme

comme Sangliers, Regnards, et leurs semblables, ou autres : parce qu'ils ne se sentent pas le cueur ne la vistesse pour courir, et prendre les bestes legeres. Les Limiers en sortent bons, principalement pour le noir : mais pour en faire race pour courir, ie n'en fais pas grand cas : toutesfois i'ay trouué vn liure qu'vn Veneur adressoit à vn Prince de Lorraine qui aymoit fort la chasse, où il y auoit vn blason qu'iceluy Veneur donnoit à son Limier nommé Soüillard, qui estoit blanc :

De sainct Hubert sortit mon premier nom,
Fils de Soüillard, Chien de tres grand renom.

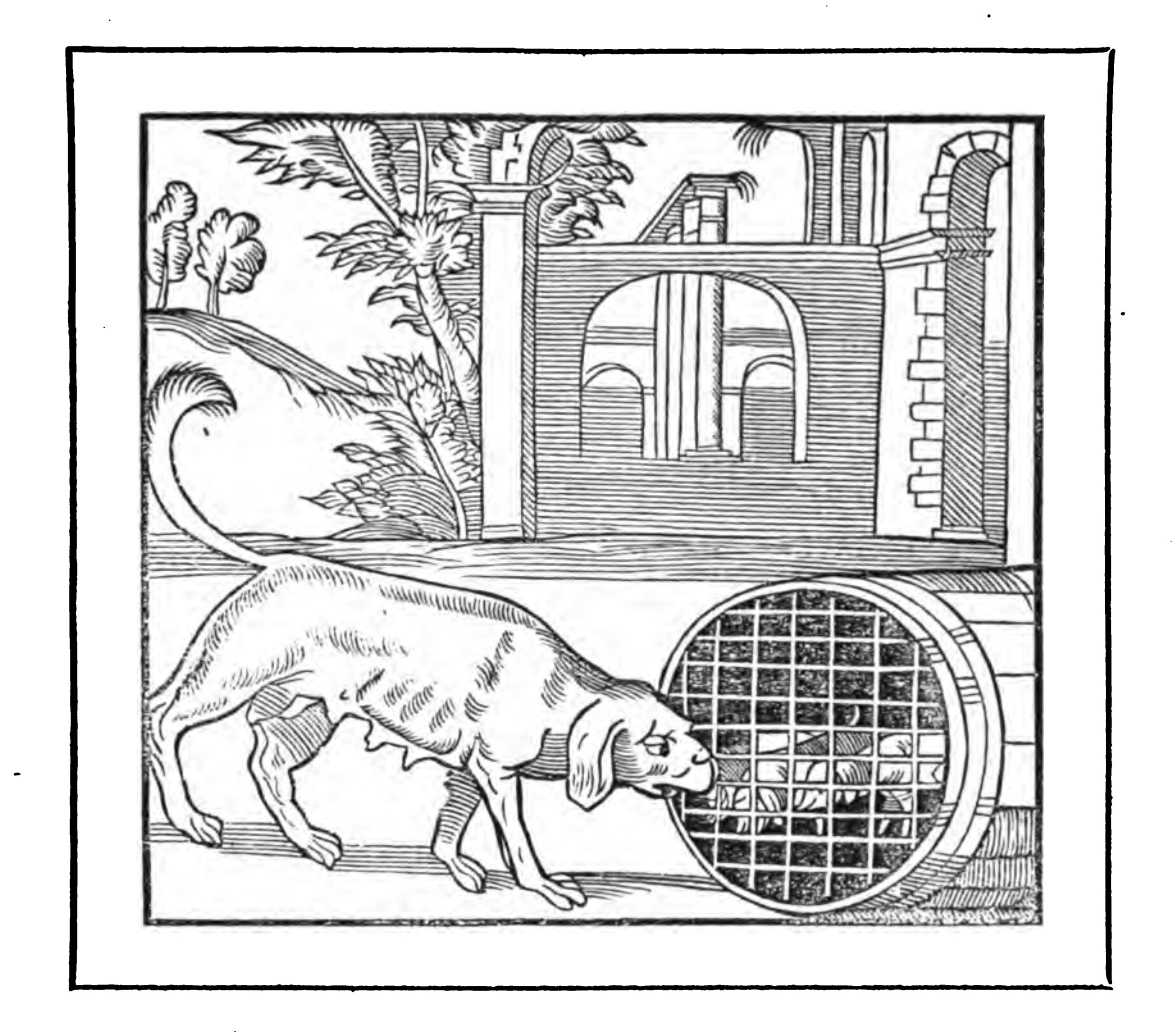
Dont est à presumer qu'il en sort quelques vns blancs, mais ils ne sont de la race des Greffiers que nous auons pour le iourd'huy.

LES SIGNES PAR LESQVELS ON PEVT cognoistre vn bon et beau Chien.

CHAPITRE VI.

IL faut qu'vn chien pour estre beau et bon, ait les signes qui s'ensuiuent. Premierement ie commenceray à la teste, laquelle doit estre de moyenne grosseur, et est plus à estimer quand elle est longue que camuse. Les nazeaux doiuent estre gros et ouuerts, les oreilles larges et de moyenne espesseur, les reins courbez, le rable gros, les hanches aussi grosses et larges : la cuisse troussee, et le iaret droit bien herpé, la queüe grosse pres des reins, et le reste gresle iusques au bout : le poil de dessous le ventre rude, la iambe grosse, la partie du pied seiche, et en forme de celle d'vn Regnard, les ongles gros. Et deuez entendre qu'on ne voit gueres de chiens retroussez, ayans le derriere plus haut que le deuant, estre vistes ; le masle doit estre court et courbé, et la Lyce longue. Or pour vous declarer la signification des signes, il est à sçauoir, que les nazeaux ouuerts signifient le chien de haut nez. Les reins courbez, et le iaret droit, signifient la vistesse. La queüe grosse pres des reins, longue et desliee au bout, signifie bonne force aux reins, et que le chien est de longue haleine. Le poil rude au dessous du ventre denote qu'il est penible, ne craignant point les eaux ne le froid. La iambe grosse, le pied de Regnard, et les ongles gros, demonstrent qu'il n'a point les pieds foibles, et qu'il est fort sur les membres pour courir longuement sans s'agrauer.



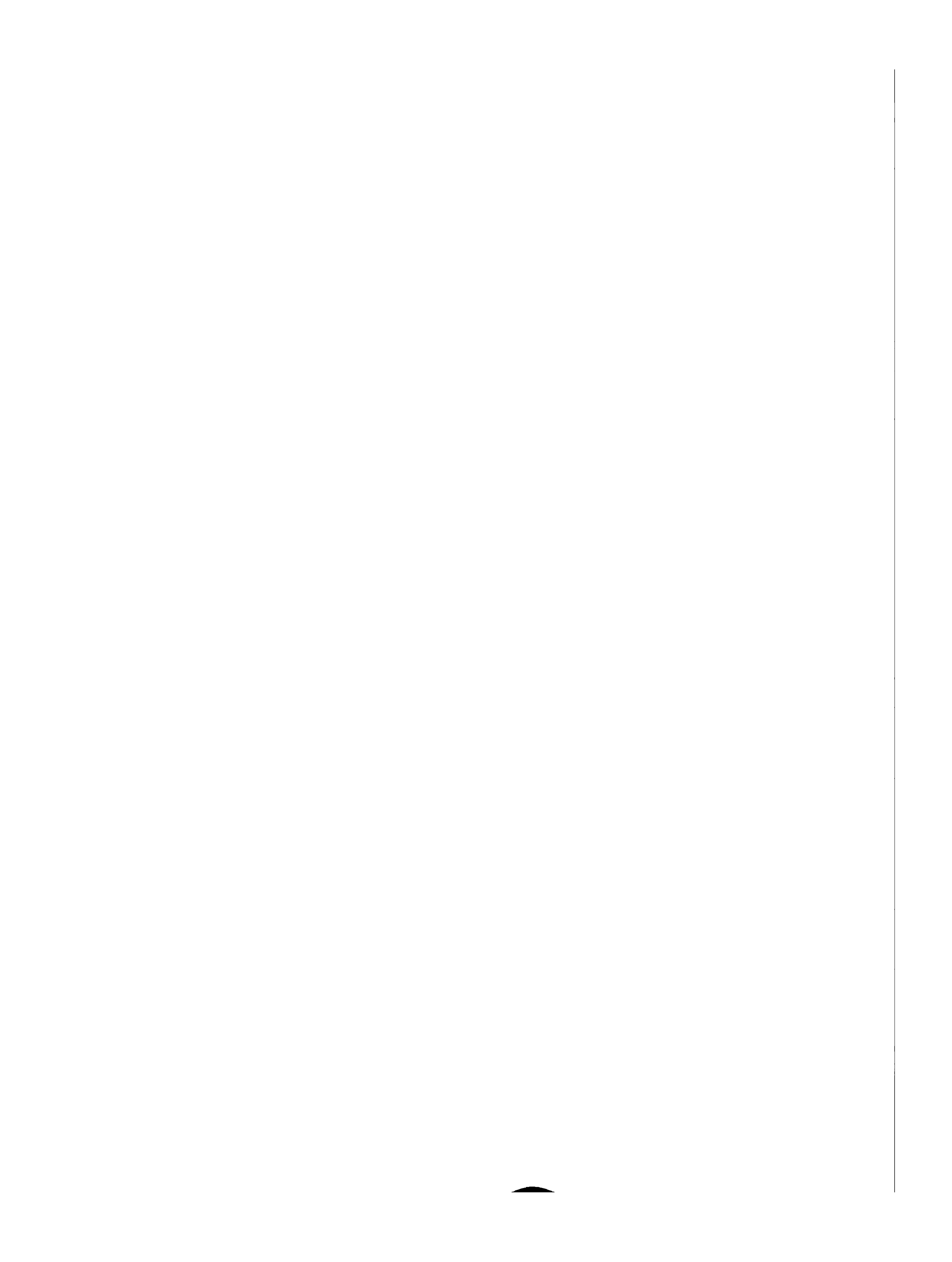


COMME ON DOIT ESLIRE VNE BELLE LYCE

pour porter Chiens, et le moyen de la faire entrer en chaleur. Aussi les signes sous lesquels elle doit estre couuerte pour porter Chiens masles, qui ne soient subiets à maladie.

CHAPITRE VII.

SI vous voulez auoir de beaux chiens, il faut auoir vne belle Lyce, qui soit de bonne race, forte et bien proportionnée de ses membres, ayans les costez et les flancs grands et larges, laquelle pourrez faire venir en chaleur en ceste maniere. Prenez deux testes d'aulx, et vn demy coüillon d'vne beste qui se nomme *Castor*, auec du ius de cresson alenois, et vne douzaine de mouches cantharides, et faites bouillir le tout ensemble en vn pot tenant vne pinte, auec de la chair de mouton, et en faites boire par deux ou trois fois en potage à la Lyce, elle ne faudra iamais de venir en chaleur. Et autant, en peut-on faire au Chien pour le rechauffer. Puis quand vous verrez que la Lyce sera chaude, attendez le plein de cours de lune à passer,



pour la faire couurir : et la faites emplir soubz les signes de *Gemini* et *Aquarius*, car les Chiens qui naistront en ce temps ne seront ni subiets à la rage, et en viendra plus de masles que de femelles. Aussi on dit qu'il y a vne Estoille nommee *Arcture*, et que si les chiens naissent soubz le regno d'icelle, qu'ils seront forts svbiets à la rage. Pareillement faut entendre plusieurs secrets, dont le premier est : Que de quelque chien qu'vne lyce sera couuerte, la premiere fois qu'elle sera en chaleur, et de sa premiere portee, soit de Mastin, Leurier ou Chien courant, en toutes les autres portees qu'elle aura apres, il s'en trouuera tousiours quelqv'un qui ressemblera le premier chien qui l'aura couuerte : qui est la cause qu'on doit bien regarder à la premiere fois qu'elle viendra en chaleur, de la faire couurir à quelque beau chien de bonne race : car en toutes les autres laictees qu'elle portera, il y en aura tousiours quelques-vns qui tiendront de la premiere. Et parce qu'auiourd'huy on ne fait cas des premieres laictees des chiennes, veu qu'on pense que les chiens qui en sortent sont subiets à la rage et viennent volontiers foibles et menuz, si est ce qu'il ne faut pas laisser à faire couurir la Lyce à quelque beau chien courant et de bonne race : car si elle estoit mastinee les autres laictees en tiendroient : autrement si la laissez refroidir sans la faire couurir, elle deuiendra ethique, et à grand peine se pourra remettre ny engraisser. L'autre secret est, que si voulez auoir des chiens legiers et ardens, il faut faire couurir la Lyce à vn ieune chien : parce que si c'estoit d'vn viel chien, ils deuiendroient plus pesans, et moins rebaudis. Et deuez entendre qu'il ne faut iamais faire refroidir vne Lyce en l'eau, car elle luy glace le sang dedans les venes et arteres, qui est cause qu'elle deuient gouteuse, ou bien qu'elle a des trenchees dedans le ventre, et autres infinies maladies qui s'ensuiuent.

Quand les Lyces sont pleines, et qu'elles commencent à ualler leur ventre, on ne les doit pas mener à la chasse pour beaucoup de raisons, dont l'vne est, parce que les efforts qu'elles font, corrumpent et gardent de profiter les petits chiens qui sont dedans leur ventre : aussi qu'en sautant les hayes, et passant par les bois, il ne faut qu'vn heurt pour les faire aduorter, dont s'en ensuiueroient plusieurs autres fortunes qui me seroient prolixes à reciter. Doncques on les doit seulement laisser aller par la court et maison sans estre renfermees dedans le chenin, d'autant qu'elles sont ennuieuses et degoutees, et leur faut faire du potage vne fois le iour pour le moins.

Plus si vous voulez faire chastrer ou sener vne Lyce, se doit estre auparauant qu'elle ait iamais porté chiens : et en la senant, il ne luy faut oster toutes les racines, car il est bien difficile qu'en les arrachant on ne luy face tort aux reins, et qu'on ne luy accoursisse sa vistesse : mais quand les racines demeurent, elle en est plus vigoureuse et hardie, et en endure mieux la peine. Aussi on se doit bien donner garde de la faire sener quand elle est en chaleur, car alors elle seroit en grand danger d'en mourir : mais quinze iours apres qu'elle sera hors de chaleur, et lors que les petits chiens se commenceront à former dans son corps, elle est bonne à sener.



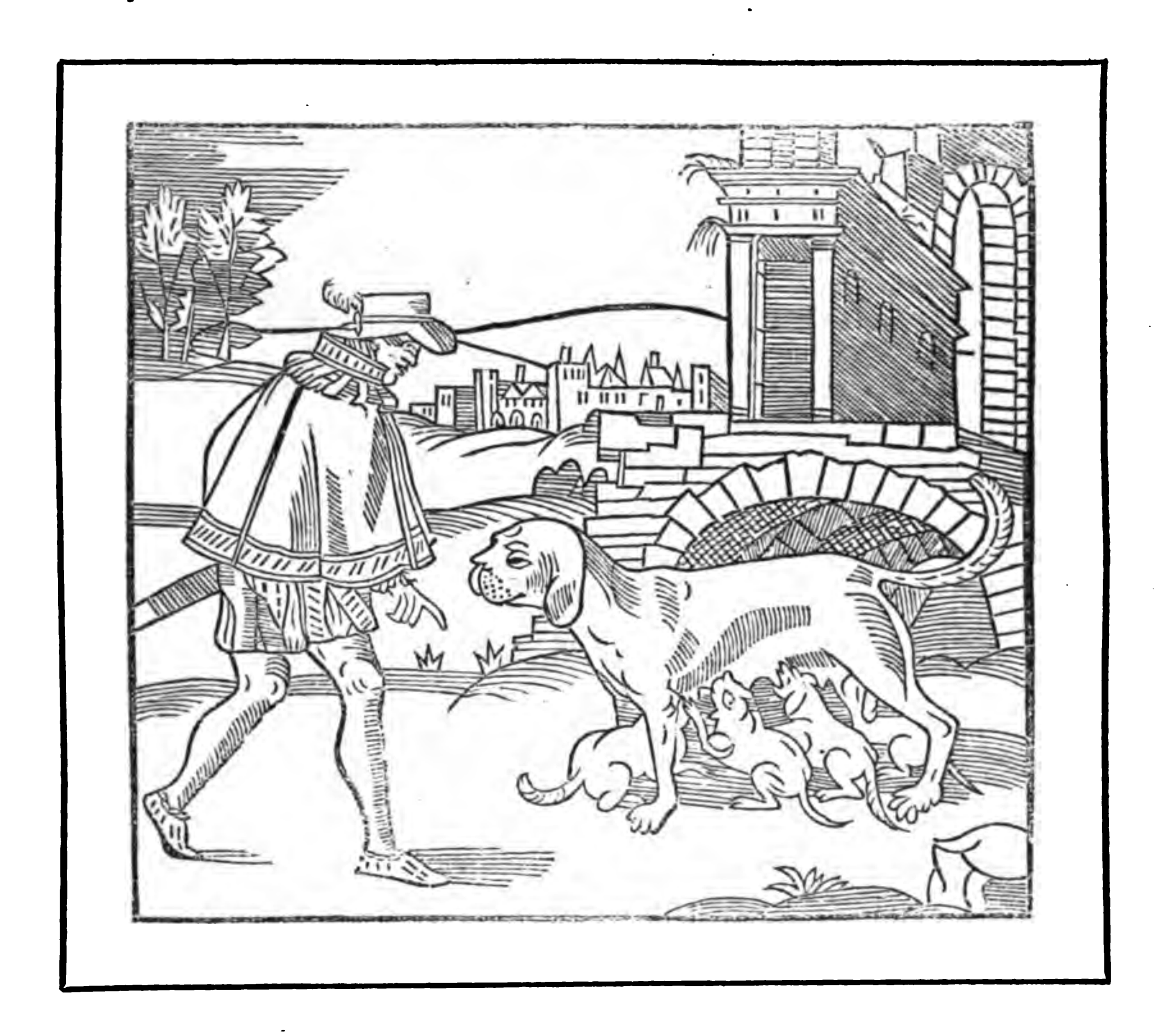
DES SAISONS ESQVELLES LES PETITS

Chiens doiuent naistre, et comme on doit les gouuerner.

CHAPITRE VIII.

IL y a certaines saisons esquelles les petits chiens sont mal-aisez à sauuer et eschapper, principalement quand ils naissent sur la fin d'Octobre, à cause de l'hyuer et froidures qui commencent à regner, et que les laictages et autres choses pour les nourrir sont deffaillis : et partant il est bien difficile quand ils naissent en telle saison, de les pouuoir eschapper, d'autant que l'hyuer les a surprins auant qu'ils ayent force de resister au froid : et encores qu'ils eschappent, ils demeureront petits et foibles. L'autre saison facheuse pour les eschapper et auier, est en Iuillet et Aoust, à cause des vehementes chaleurs et des mousches, puces, et autres vermetz qui les tourmentent. Et pource, la droicte saison en laquelle ils doiuent naistre, est en Mars, Auril et May, que le temps est temperé, et que les chaleurs ne sont trop vehementes : aussi que c'est la droicte naissance que nature a donnée à tous animaux, comme à Vaches, Cheures, Brebis et leurs semblables : parce qu'on trouue en ce temps leur nourriture. Et veu que les chiens naissent en toutes saisons, et que plusieurs se delectent à en tirer de la race, et les nourrir en quelque saison qu'ils viennent, i'ay bien voulu selon ma fantaisie donner intelligence et moyen de les pouuoir eschapper. Premierement, s'ils naissent en hyver il faut prendre vn muy ou vne pippe bien seiche, et la desfoncer par vn bout, puis mettre de la paille dedans, et coucher le muy ou pippe en quelque lieu où on face ordinairement bon feu : puis mettre le bout desfoncé deuers la cheminee, afin qu'ils ayent la chaleur du feu. Et faut bien nourrir la mere de bons potages faits de chair de Bœuf ou Mouton. Or quand les petits chiens commenceront vn peu à manger il leur faudra accoustumer le potage sans saller, à cause que le sel les desseche et fait venir galeux, à quoy ils sont suiects quand ils naissent en hyuer. Il faut mettre en leur potage force sauge, et autres herbes chaudes. Et si d'aduenture on voyoit que le poil leur tombast, il les faudroit frotter d'huile de noix, et de miel meslez ensemble, en les tenant dedans leur pippe ou muy le plus nettement qu'on pourra, et changeant leur paille tous les iours. Et quand on verra qu'ils commenceront à aller, faut auoir vn ret fait de gros filet, lassé à maille de presse, et en foncer auec vn cercle le bout de la pippe ou muy, ainsi qu'on fonce vn tabourin de Suisse, afin de les garder de sortir, parce que les autres chiens les mordroyent, ou seroyent marchez ou rompuz des hommes : et faut faire la pippe ou muy en sorte qu'on l'ouure quand on voudra. Quant aux autres chiens qui naissent l'esté, ils doiuent estre mis en quelque lieu frais où les autres chiens n'aillent point, et doit on mettre dessouz eux quelques clayes ou ais, auec de la paille par-dessus qu'il faut changer souuent, de peur que la fraischeur ou humidité de la terre leur face nuisance. Ils doiuent estre en lieu obscur, pour euiter que les mouches ne les tourmentent : et faut aussi qu'ils soyent frottez deux fois la semaine pour le moins, d'huile de noix, meslee et battue auec du saffran en poudre : car cest oingt fait mourir toute espèce de vers, et reconforte le cuir et les nerfs des chiens, et garde que les mouches et punaises ne les tourmentent. Aucunes-fois il en faut frotter la Lyce, et mesler parmy du ius de berne, ou cresson sauuage, de peur qu'elle porte des pulces à ses petits, sans oublier à la faire nourrir de bons potages comme dit est. Quand les petits chiens auront quinze iours, il les faut seurer, et huit iours apres leur coupper vn nœud de la queuë, en la forme et maniere que ie declareray cy apres au traité des receptes. Puis quand ils commenceront à voir et à manger, il leur faut donner de bon laict pur tout chaud, soit de Vache, de Cheure, ou de Brebis. Et notez qu'il

ne les faut mettre au village qu'ils n'ayent deux mois, pour beaucoup de raisons : dont l'vne est, qu'ils ont tousiours la tetine de la mere, et que d'autant qu'ils la tetent longuement, ils tiennent plus de sa complexion et naturel : ce qu'on peut voir par expérience : car quand vne lyce a de petits chiens, faites en nourrir la moitié à vne mastine, vous trouuerez qu'ils ne seront iamais si bons que ceux que la mere aura nourris. L'autre raison est, que si vous les separez d'ensemble plutost que deux mois, ils seront froidureux, et leur sera estrange de la mere qui les eschauffoit.



LES SIGNES QV'ON DOIT REGARDER

si les petits Chiens sont bons, ou non.

CHAPITRE IX.

LES anciens ont voulu dire qu'on recognoist les meilleurs chiens aux tetines des meres, et que ceux qui tettent le plus pres du cœur, sont les meilleurs et plus vigoureux, à cause du sang qui en cest endroit est plus vif et delicat. Les autres ont dit le cognoistre dessous la gorge à vn sing qu'ils ont, où il y a des poils qui sont comme de poreaux : et que s'il y a non-pair, c'est signe de bonté : et que s'il y a pair, c'est

mauuais signe. D'autres ont voulu regarder aux iambes de derriere, aux erigoteures, que s'il n'en y a point, c'est bon signe, et s'il y en a vne, que c'est aussi bon signe : mais s'il y en avoit deux, seroit mauuais signe. Il y en a aussi qui ont voulu regarder dedans la gueule, pensans que ceux qui ont le palais noir, fussent bons, mais ceux qui l'auroient rouge, ne valussent gueres : et s'ils ont les nazeaux ouuerts, c'est signe qu'ils sont de haut nez. Si l'on considere la reste du corps, il n'y a pas grand iugement qu'ils n'aient trois ou quatre mois. Toutesfois ie prens ceux qui ont les aureilles longues, larges, et espesses, et le poil de dessous le ventre gros et rude, pour les meilleurs : lesquels signes i'ay esprouué et trouué veritables. Or par ce que i'ay parlé cy dessus de ceste mastiere, ie n'en diray autre chose.

QVE LON DOIT NOVRRIR LES PETITS

Chiens aux villages, et non aux boucheries.

CHAPITRE X.

QVAND les petits chiens auront esté nourris deux mois soubs la mere, et qu'on verra qu'ils mangeront bien, il les faut enuoyer aux villages en quelque beau lieu qui soit pres des eaux, et loing de garennes : par ce que s'ils auoient souffrette d'eaux, quand ils viendroient en leur force ils pourroient estre subiets à la rage, à cause de leur sang qui seroit sec et ardant, où l'eau les nourrit et humectifie. Aussi s'ils estoient pres des garennes, ils se pourroient rompre et effiler apres les Connils. On les doit nourrir aux champs de laictages, de pain, et de toutes sortes de potages. Et faut entendre que la nourriture des villages leur est beaucoup meilleure que celle des boucheries : d'autant qu'ils ne sont point enfermez, et qu'ils sortent quand ils veulent pour aller paistre, et apprendre le train de la chasse : aussi qu'ils accoustument le froid, la pluye et tout mauuais temps : n'estans subiets à courir au bestial priué, car ils sont nourris parmy eux ordinairement. Au contraire, s'ils estoient nourriz aux boucheries, le sang et la chair qu'ils mangeroient leur eschaufferoit le corps tellement, que quand ils seroient grands, et qu'on les feroit courir deux ou trois fois par temps de pluye, ils se morfondroyent, et ils ne faudront iamais à deuenir galleux, et seront subiets à la rage et à courir au bestial priué, à cause qu'ils en mangent le sang ordinairement aux boucheries, et n'apprennent à quester n'à chasser en sorte quelconque. Brief, ie ne vy iamais Chien faire bonne fin, estant nourry aux boucheries, et principalement pour chasser le lieure.

EN QVEL TEMPS ON DOIT RETIRER

Les Chiens des nourrices; et quel pain et carnages ils doiuent manger.

CHAPITRE XI.

ON doit retirer les chiens des nourrices à dix mois, et les faire nourrir au chenin tous ensemble, afin qu'ils se cognoissent, et entendent. Il y a bien difference de voir vne meute de chiens nourris ensemblement, et d'vn aage, et de chiens amassez : parceque ceux qui sont nourris ensemble s'entendent, et ameutent mieux que ne font pas les chiens amassez. Apres qu'aurez retiré les chiens au chenin, il leur faut pendre des billots de bois au col pour leur apprendre à aller en couple. Le pain qu'on leur doit donner doit estre tiers froment, tiers orge,

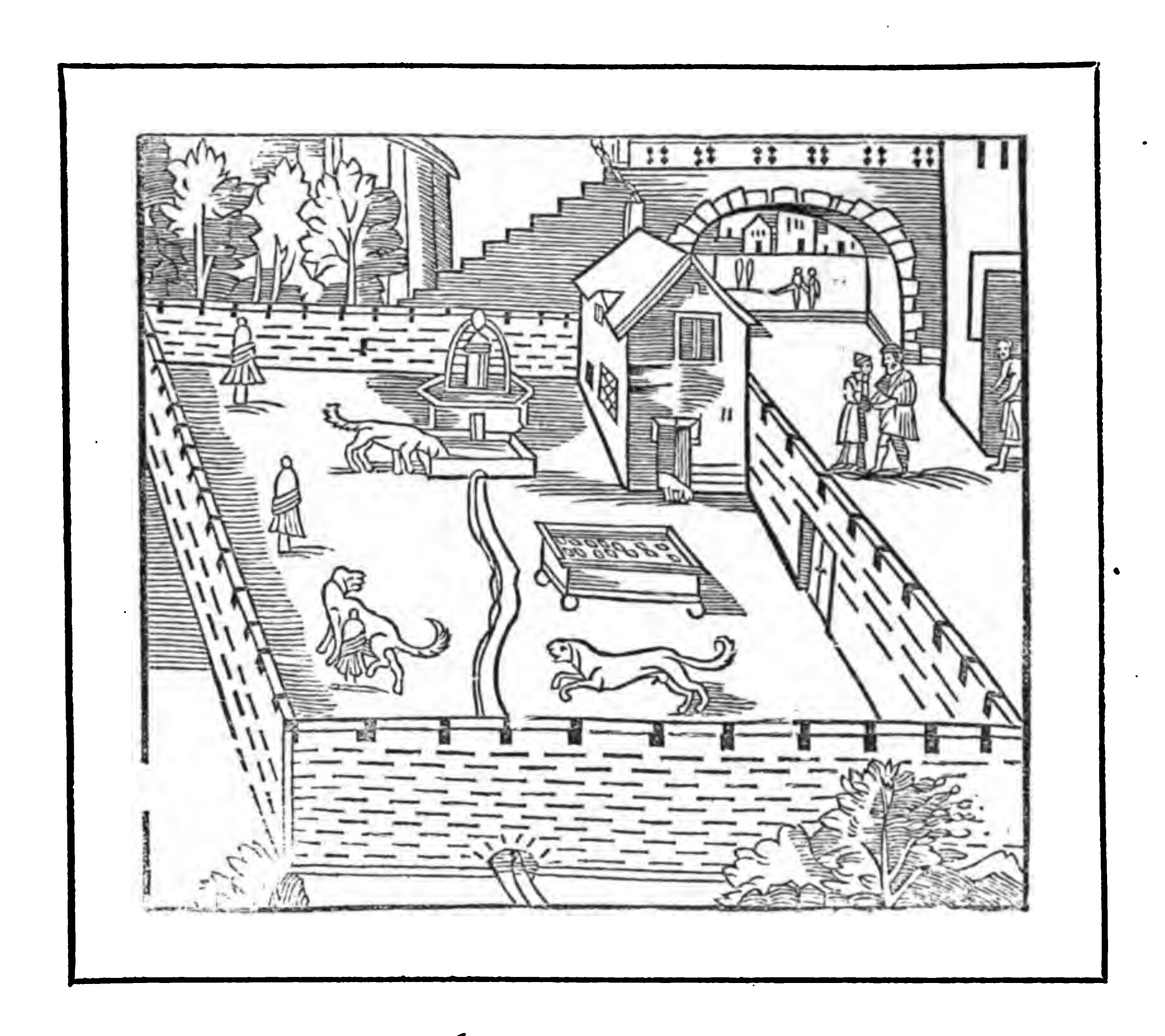
ou baillarge, et tiers seigle : d'autant qu'ainsi mixtionné, il les entretient frais et gras, et garentit de plusieurs maladies. Que s'il n'y auoit que de la seigle, elle les feroit trop vuider : s'il n'y auoit que du froment, il leur retiendroit trop le ventre, qui leur causeroit des maladies : et par ainsi faut mesler et mixtionner l'vn auec l'autre. On leur doit donner des carnages au temps d'hyuer, principalement à ceux qui sont maigres et courent le Cerf : mais à ceux qui courent le Lieure on ne leur en doit point donner pour beaucoup de raisons : car si on leur en donne, ils s'acharneront aux grosses bestes, et ne feront cas des lieures qui se mettent communement parmy le bestial priué pour se deffaire des chiens, et lors pourroyent laisser aller le lieure pour courir apres le bestial priué. Mais les chiens qui courent le Cerf ne le feroient, à cause que le Cerf est de plus grand vent et sentiment que le lieure : aussi que sa chair leur est plus friande et delicate que nulle autre. Les meilleurs carnages qu'on leur pourroit donner, et qui les remettroient le plus, sont de cheuaux, asnes, et mulets. Quant aux bœufs, vaches, et leurs semblables, la chair leur est de plus aigre substance. Vous ne deuez iamais donner carnage aux chiéns qu'il ne soit escorché, afin qu'ils n'ayent pas la cognoissance de la beste, ne de son poil. Ie louë grandement les potages faits de chair de brebis, de chieures, et de teste de bœuf, pour les chiens maigres qui courent le lieure : et faut mesler aucunesfois parmy ces potages quelque peu de souffre pour les eschauffer. I'en deuiseray plus amplement au traicté des receptes.

COMME DOIT ESTRE SITVE' ET accommodé le chenin des Chiens.

CHAPITRE XII.

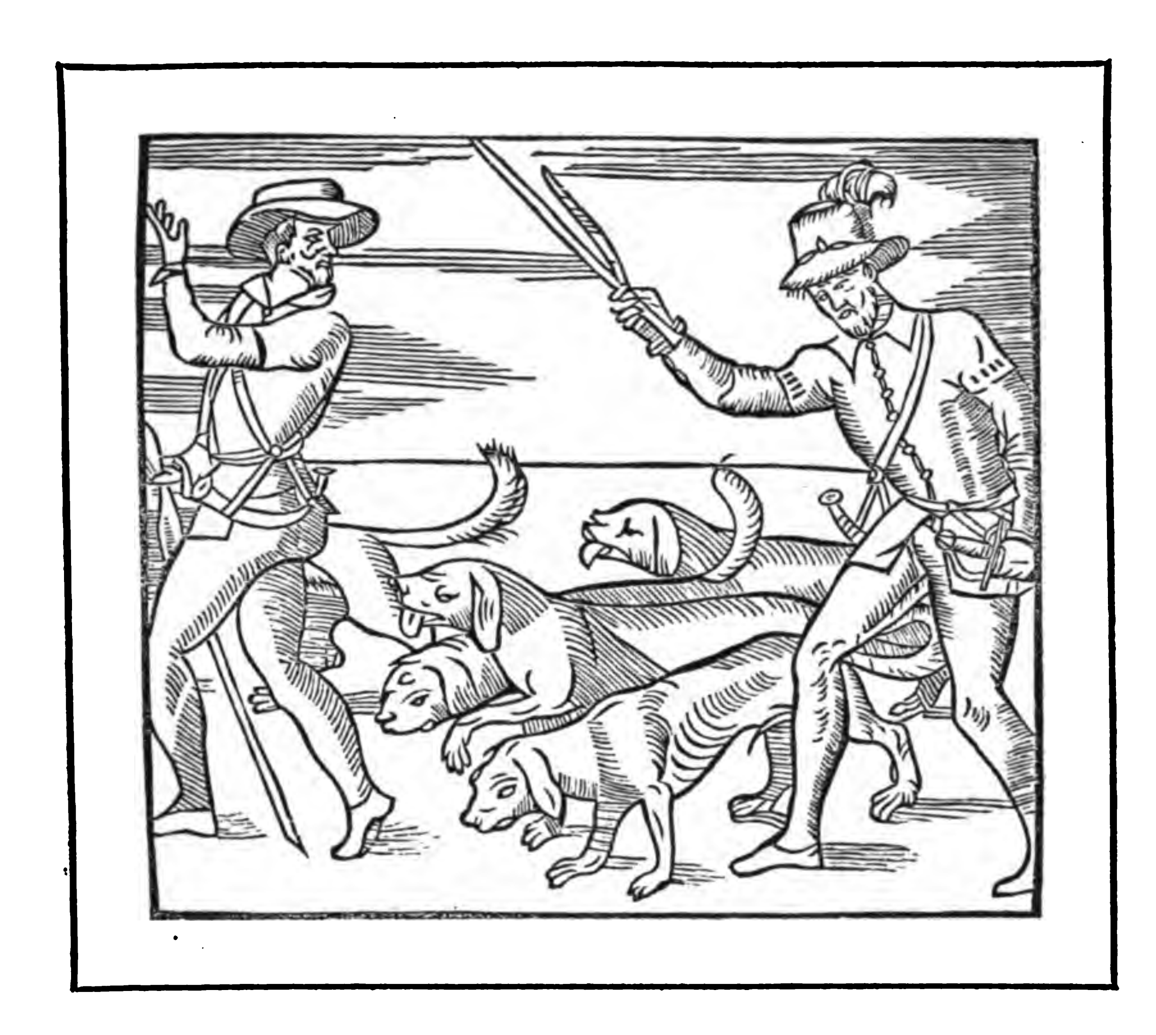
LE Chenin doit estre situé en quelque lieu bien orienté, où il y ait vne grande cour bien applanie ayant quatre-vingts pas en quarré, selon la commodité et puissance du Seigneur. Mais d'autant qu'elle est spacieuse et grande, elle en est meilleure pour les chiens : parce qu'ils veulent auoir du plaisir pour s'esbatre et vuyder. Par le milieu du Chenin y doit auoir vn ruisseau d'eau viue, ou vne fontaine, prés laquelle faut mettre vn beau grand tymbre de pierre pour receuoir le cours de la source qui aura vn pied et demy de haut, afin que les chiens y boiuent à leur aise et faut qu'iceluy tymbre soit percé par vn bout, afin de faire euacuer l'eau, et qu'on le nettoye quand on voudra. Sur le haut de la cour, doit estre basty le logis des chiens, auquel faut qu'il y ait deux chambres, dont l'vne sera plus spacieuse que l'autre, et en icelle doit auoir vne cheminée grande et large pour y faire du feu quand mestier sera. Les portes et fenestres d'icelle chambre doiuent estre situées entre le soleil leuant et le midy. La chambre doit estre esleuee de trois pieds plus hault que le plan de la terre, et y faut faire deux cois, afin que l'vrine et immondicité des chiens se puissent vuyder. Les murailles doiuent estre bien blanchies, et les planchers bien collez, de peur que les aragnees, pulces, punaises, et leurs semblables s'y engendrent et nourrissent. Les fenestres doiuent estre bien vitrees de peur que les mouches y entrent. Il leur faut tousiours laisser quelque petite porte ou huysset, à fin qu'ils s'aillent vuyder et esbattre quand ils voudront. Puis faut auoir en la chambre de petits chalits qui soient esleuez de terre d'vn bon pied, et que sous chacun des pieds du chalit y ait vn petit rouleau ou boule pour les mener la part où on voudra, afin de pouuoir nettoyer

dessouz : et aussi quand ils viendront de la chasse, et qu'il est question de les faire chauffer et seicher, on les puisse rouler et approcher du feu. Et si faut qu'iceux chalits soient foncez de clies, ou bien d'ais percez, afin que s'ils pissoient, l'vrine s'ecoulast à terre. Il faut vne autre chambre pour retirer le valet de Chiens, afin de reserrer ses trompes, couples, et autres choses requises à son art.



Ie n'ay voulu parler des chambres somptueuses que les Princes font faire pour les chiens, esquelles il y a des poiles, estuues et autres magnificences : parce que cela m'a semblé leur estre plus nuisible que profitable : car s'ils ont accoustumé telles chaleurs, estans traitez si delicatement, et qu'on les meine en quelque lieu où ils soient mal logez, ou bien s'ils courent par temps de pluye, ils seront suiets à se morfondre, et à deuenir galeux. Parquoy i'ay bien voulu dire, qu'alors qu'ils viennent de la chasse, et qu'ils sont moüillez, il suffit seulement qu'ils soient bien chauffez et couchez seichement, sans leur accoustumer tant de magnificence. Et parce qu'aucunesfois on n'a pas commodité d'auoir fontaines ou ruisseaux, il est requis faire de petits baillots de bois, ou bien quelque timbre pour mettre leur eau. Il se faut bien donner garde de leur donner à boire en aucun vaisseau d'airain ou de cuiure : parce que ces deux especes de metaux sont veneneuses de leur nature, et font tourner et empunaisir soudainement

nement l'eau, qui leur seroit grandement contraire. Il est aussi necessaire d'auoir de petits baquets de bois pour mettre leur pain, qui doit estre rompu et decoupé par petits loppins dedans, parce que les chiens sont aucunesfois desgoutez et malades : aussi qu'il y a certaines heures qu'ils ne veulent manger : qui est la cause que les baquets ne doiuent estre sans pain, comme nous auons mis au pourtrait cy dessus.



DV VALET DES CHIENS, ET COMME il doit panser, gouuerner et dresser les Chiens.

CHAPITRE XIII.

VN bon valet de chiens doit estre gracieux, fort courtois ; et doux, aymant les chiens de nature : et faut qu'il ait bon pied, et bon vent, tant pour entonner sa trompe que sa bouteille. La premiere chose qu'il doit faire apres estre leué, est d'aller voir ses chiens, les nettoyer et accoustrer, comme l'estat le requiert.

Apres les auoir nettoyez, il doit prendre sa trompe et sonner quatre ou cinq mots le gresle, afin de les resiouir et appeler à luy : et quand il les verra tous autour de

luy, faut qu'il les couple, et en les couplant qu'il se prenne bien garde de ne coupler les chiens masles ensemble de peur qu'ils ne se battent. Et s'il y a des ieunes chiens, il les faut coupler auec les vieilles lyces, pour les apprendre à suiure. Quand ils seront tous bien couplez, il faut que le valet de chiens emplisse deux grandes gibbecieres ou pochettes toutes pleines d'osselets, et autres friandises, comme Sardines, Ralles de pied de cheuaux fricassez, rosties à la graisse, et autres semblables, puis doit mettre tout par petits loppins dedans les gibbecieres, et pendre vne à son col, et bailler l'autre à vn de ses compagnons. Cela fait, doit prendre deux bouchons de paille nette, et les mettre à sa ceincture auec vne espoucette pour bouchonner et espoucetter ses chiens quand ils seront aux champs. Les autres valets de chiens ou aydes qui seront auec luy, en doiuent faire autant. Apres, il faut qu'ils prennent chacun vne belle houssine en la main, et que l'vn d'eux se mette deuant qui appellera les chiens apres luy, l'autre se mette derriere, qui les touchera : et s'il en y a deux autres ils se mettront aux deux costez, et ainsi s'en doiuent aller tous quatre pourmener les chiens par les bleds verds, et par les prairies, tant pour les faire paistre, que pour leur apprendre à croire, les faisant passer à trauers les troupeaux de brebis, et autre bestial priué, afin de les y accoustumer, et faire cognoistre. Que s'il y auoit quelque chien mal complexionné qui leur voulut courre sus, il le faudrait coupler auec vn Mouton ou Belier, et auec la houssine le fesser et battre longuement, en criant et menassant, afin qu'vne autrefois il entende la voix de ceux qui les menaceront. Aussi faut passer les chiens par les Garennes, et s'ils branslent aux connils, les menacer et chastier : parce que les ieunes chiens, de leur nature, les ayment volontiers. Apres les auoir ainsi pourmenez, et que le soleil commencera à hausser, ils s'en doiuent aller en quelque beau pré, et appeller tous leurs chiens autour d'eux, et prendre leurs bouchons et espoucettes pour les bouchonner et espoucetter le plus doucement qu'ils pourront : car aucunesfois les chiens qui courent par les fors se piquent, et prennent des espines : ou bien ont quelques dartres ou gales ; là ou les valets de chiens ayans la main rude, en les bouchonnant, les pourroient escorcher, et faire plustost mal que bien : et aussi que le chien courant ne veut pas perdre son poil et bourre : d'autant qu'il est incessamment par les bois, là ou l'esgail, l'eau, et autres froidures tombent sur luy. A ceste cause doit suffire de bouchonner les chiens courans trois fois la semaine : mais quant aux Leuriers, ie ne dy pas qu'il ne les faille bouchonner tous les iours. Apres toutes ces choses faites, il faut que les valets de chiens leur apprennent à entendre les *forhuz*, tant de la trompe que de la bouche, en cette maniere.

Premierement, il faut que l'un d'eux prenne vne des gibbecieres pleines de friandises, et qu'il s'en aille à vn iect d'Arbalestre ou plus loing, selon que les chiens seront ieunes et dressez; car s'ils estoient ieunes, n'ayans iamais esté dressez, il faudroit faire le *forhu* plus pres, et ne les descouplez point, afin que les vieux les emmenassent et trainassent au *forhu*. Mais s'ils sont commencez à estre dressez, on doit aller plus loing, et les descoupler : et alors que le valet de chiens sera à deux bons iets d'arbalestre loing de ses chiens (lesquels faut que ses compaignons tiennent hardez) il doit commencer à forhuer, et sonner de la trompe, cryant, *Ty a Hillaut pour le Cerf : et Valecy aller pour le Lieure :* et ne doit cesser de sonner et forhuer, que ses chiens ne soyent arriuez à luy. Quand ses compagnons l'entendront forhuer, il faut qu'ils descouplent leurs chiens, en criant : *Escoute à luy, tyrez, tyrez*. Puis quand ils seront arriuez au forhu, le valet de chiens doit prendre sa gibbeciere, et leur ietter toutes les friandises parmy eux, en leur criant et les resiouissant, comme l'art le requiert. Alors qu'il verra qu'ils auront presque acheué de manger, il doit faire signe à ses compaignons qu'ils forhuent : lesquels n'auront bougé du lieu où ils ont descouplé leurs chiens, qui auront l'autre gibbeciere pleine de friandises, lesquels commenceront de leur côté à forhuer, et sonner de la trompe, pour faire venir les chiens à eux. Celuy qui aura fait

le premier forhu, les doit menacer, et frapper auec vne houssine, en criant, ***Escoute à luy,*** ou, ***Tirez à luy.*** Et quand les chiens seront arriuez à eux, ils leurs doiuent donner les friandises, comme a fait l'autre. Puis apres les coupler bien doucement, parce que si on rudoyoit vne fois vn ieune chien au couple, vne autre fois on ne le cuideroit pas reprendre. Quand ils seront couplez, il les faut emmener au Chenin, et leur donner à manger, et si faut laisser du pain couppé dedans leur baquet, pour ceux qui seront desgoutez. On doit changer leur paille deux ou trois fois la sepmaine, pour le moins : et entortiller des bouchons en de petits bastons, et les ficher en terre pour les faire pisser. C'est vne chose certaine, que si vous frottez vn bouchon ou autre chose de galbanum, tous les chiens ne faudront iamais à venir pisser contre. Et si d'auenture il n'y auoit dedans le chenin ruisseau ou fontaine, il faut mettre leur eau dedans la pierre, ou dedans du bois, comme i'ay dit cy deuant : laquelle faut changer et refraischir tous les iours deux fois. Aussi par les grandes chaleurs, les chiens se chargent souuentes-fois de pouls, pulces, et d'autres vermines et salletez : et pour y remedier, il les faut lauer vne fois la semaine en vn bain fait auec des herbes, comme s'ensuit.

Premierement, faut auoir vne grande poisle tenant dix seaux d'eau, puis prendre dix bonnes ioinctées d'vne herbe nommée ***Berne*** ou ***Cresson sauuage :*** et autant de feuilles de ***Lapace,*** et de ***Marjolaine sauuage,*** de ***Sauge, Romarin*** et ***Ruë,*** et faire fort bouillir le tout ensemble, iettant parmy, deux mesures de sel. Puis quand tout aura bien bouilly ensemble, et que les herbes seront bien consommées, il les faut oster de dessus le feu, et les laisser refroidir, iusques à ce que l'eau soit tiede; puis lauer les chiens et bouchonner auec le bouchon, ou bien les baigner les vns apres les autres. Et doiuent estre faites toutes ces choses au temps des grandes chaleurs, trois fois le moys pour le moins. Et aussi aucunesfois quand on ramene les chiens des villages, ils craignent les eaux, et n'ont pas la hardiesse de se mettre dedans. A cette cause le valet de chiens doit regarder et eslire les iours qu'il fera chaud, esquels enuiron l'heure de midy doit coupler tous ses chiens, et les mener sur le bord de quelque riviere ou estang, et se despouiller tout nud, en les prenant l'vn apres l'autre : puis les porter bien auant pour les apprendre à nager, et accoustumer l'eau. Ayant fait cela deux ou trois fois, il cognoistra que ses chiens ne craindront plus les eaux, et qu'ils ne feront plus de difficulté de passer et nager les riuieres et estangs. Voyla comme les bons valets de chiens les doiuent] traiter et gouuerner : car en faisant toutes ces choses susdites, il est impossible que leurs chiens ne soyent bien pensez et dressez. Aussi bien souuent les chiens courent par temps de pluyes, de verglats, et autre mauuais temps : ou bien font des efforts à courre, et à nager les rivieres. Quand telles choses arriuent, le valet de chiens leur doit faire vn beau grand feu pour les chauffer et secher. Et quand ils seront secz, il leur doit frotter et bouchonner le ventre, pour faire tomber la terre et fange qu'ils pourroient auoir : car s'ils couchoyent mouillez, ils seroyent en danger d'eux morfondre et deuenir galeux. Souuentes-fois en courant par les campaignes et rocher s'ils s'aggrauent et escorchent les piedz. Et pour les penser et guarir, il faut premierement leur lauer les pieds auec de l'eau et sel. Après faut auoir des œufz, et en prendre seulement les moyeux, et les battre fort auec du vin-aigre et auec du ius d'vne herbe qui croist sur les rochers, qu'on nomme ***Pilozele.*** Puis faut prendre de la ***geme,*** ou ***poix,*** et la mettre en poudre, et la mesler auec deux fois autant de suy. Et apres mettre vostre dite poudre parmy les œufz le ius des herbes susdictes, faisant le tout chauffer ensemble, en le mouuant souuent : et se faut bien donner garde qu'il ne chauffe trop, parce que l'humidité se consommeroit, et les œufz se cuyroient, qui gasteroit le tout : mais suffira seulement de le chauffer iusques à ce qu'il soit vn peu plus que tiede : et de ce leur en frotterez au soir les pieds, et les enuelopperez auec

du linge. Ie n'en mettray autre chose pour cette heure, esperant en parler plus amplement sur la fin, au traitté des Receptes.



COMME L'ON DOIT DRESSER LES

ieunes chiens pour courre le Cerf: et des curées qu'on leur doit faire.

CHAPITRE XIIII.

APRES que les valets auront apprins à leurs chiens à croire et à entendre le forhu, et le son de sa trompe, les piqueurs voyans leurs chiens en assez bonne force de reins, et aagez de seize ou dix-huict mois, doiuent alors commencer à les dresser, et ne les mener qu'vne fois la sepmaine pour le plus aux champs, de peur de les faire effiler, par ce que chiens courants ne sont du tout renforcez, ne assurez sur leurs membres qu'ils n'ayent deux ans pour le moins. Et faut auant toute chose, que quiconque voudra prendre le Cerf à force, entende trois secrets : Le premier est, qu'on ne doit iamais faire courir vne Biche aux chiens, ne leur en donner curee, parce qu'il y a difference du sentiment de la Biche à celuy du Cerf,

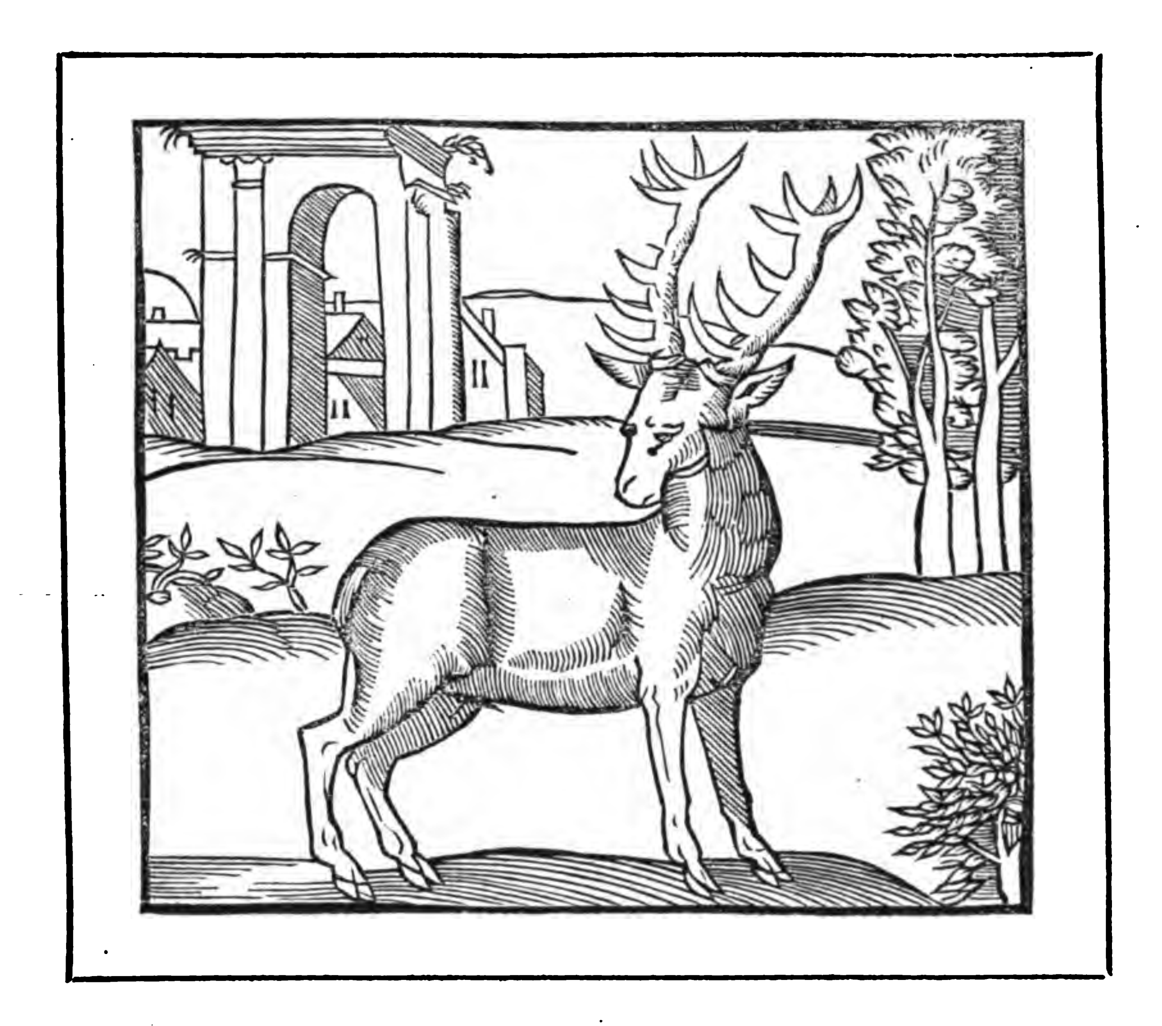
comme pouuez voir par experience, que les chiens courants demeslent souuentes fois l'vn d'auec l'autre, et sont de telle nature, que la premiere beste qu'on leur fait courir, et qu'ils y prennent plaisir, si on leur en fait curee, il leur en souuient tousiours, et par là pouuez cognoistre, que si vous leur faites curees des biches, ils les desireront plustost que les Cerfs. Le second secret est, qu'on ne doit point dresser les ieunes Chiens dedans les toiles : parce qu'vn Cerf ne fait que tournoyer, ne se pouuant esloigner d'eux qui le voyent à toutes heures : et si on les fait courir apres hors de la toille, et qu'vn Cerf dressast, se forloignant vn peu d'eux ils l'abandonneroient incontinant : et qui plus est, ils se gastent encores à la toille en autre maniere : car si vn Cerf y tournoye deux ou trois tours, ils prennent aussi tost le contre-pied que le droit, se rompans et mettans hors d'haleine, sans apprendre à quester ny à chasser ne faisans que leuer la teste pour voir le Cerf. Le tiers secret est, de ne dresser les chiens, ne faire courir au matin s'il est possible, parce que si on leur accoustume l'esgail, et qu'ils viennent à courir sur le haut du iour, ayant senti la chaleur du Soleil, ils ne voudront plus chasser. Mais autrement vous les pourrez dresser, et donner en cette maniere.

Premierement vous deuez regarder quand les cerfs seront en leur grande venaison, parce qu'ils ne ruzent, et ne s'esloignent pas tant qu'ils feroient en Auril et May, qu'ils n'en sont point chargez, et ne courent pas si longuement. Alors pourrez choisir vne forest, là où les relais seront bien iustes et à propos : puis mettre tous vos ieunes chiens ensemble auec quatre ou cinq des vieux pour les dresser. En apres les faut mener au plus loingtain et dernier relais, et faire chasser le cerf iusques là où ils seront, à quelque bonne meute de chiens, qui le gardent bien de reposer par les chemins, afin qu'alors qu'il sera arriué à eux, qu'il soit las et mal-mené. A l'heure faudra decoupler les vieux chiens les premiers : et quand ils auront dressé les routes ou voyes du cerf, estans bien ameutez, faut ameuter tous les ieunes chiens et les ameuter à eux : là où faut qu'il y ait trois bons piqueurs pour le moins, afin que s'il y auoit quelque chien qui voulût demeurer derriere, s'opiniastrer et amuser, de le bien battre et faire aller aux autres. Et deuez entendre, qu'en quelque lieu où l'on tue le cerf, on luy doit despoüiller le col, et leur en faire la curee sur le champ tout chaudement, parce qu'elle leur est beaucoup meilleure, plus friande et profitable chaude que froide.

Vous leur pouuez donner curée en autre manière. Prenez vn cerf aux rets ou pieces, et luy fendez vn des pieds de deuant depuis l'entre-deux des ongles iusques à la ioincture des os, ou bien luy couppez vn des ongles tout entier, puis le demeslerez de la piece ou rets, et le laisserez aller; vn quart d'heure apres, ferez amener tous vos ieunes chiens, lesquels ferez harder, puis ferez mettre des Limiers sur les routes du cerf, lesquelles ferez suiure avec les ieunes chiens. Apres l'auoir serui la longueur d'vn iet d'arbaleste, vous pourrez forhuer et sonner pour chiens. Cela fait, pourrez descoupler les ieunes chiens des vieux, afin que les vieux les conduisent : et faut qu'il y ait de bons piqueurs à la queuë pour les faire chasser et requester.

Vous leur pouuez encores donner curée en autre maniere. Il faut auoir quatre ou six valets, lesquels soient gracieux, et allans bien à pied, car autrement ils leur feroient plus de tort que de profit : et leur pouuez donner à mener à chacun quatre ieunes chiens en vne lesse. Et apres que le cerf sera donné aux chiens, s'en doiuent aller tousiours le petit pas sans les tourmenter au deuant de la meute. Puis quand ils verront que le cerf aura couru deux bonnes heures, et qu'il sera mal-mené, ils pourront lascher les ieunes chiens; mais se doiuent bien garder de les découpler quand ils verront le cerf aux abbois, et principalement quand il a la teste dure : car en ceste fureur il les pourroit tuer. Ma fantaisie est telle, qu'on doit premierement dresser les chiens pour le Lieure : car c'est leur droit commencement, parce qu'ils apprennent toutes ruzes et hour-uariz, pareillement à croire, à venir à tous forhuz : et si

s'affinent le nez en accoustumant les chemins et campagnes. En apres, quand on les veut dresser pour le cerf, ils abandonnent aisément le lieure : pour autant que la chair du cerf est plus friande, et aussi qu'il a plus grand vent et sentiment que n'a pas le Lieure. Il faut icy entendre que tous chiens veulent cognoistre les piqueurs qui les suiuent : et pour ce il est requis quand les valets de chiens leur donneront à manger, et qu'on leur fera la curee, que les piqueurs s'y trouuent pour leur faire chere, et parler à eux, afin qu'ils les cognoissent et entendent.



LA CHASSE DV CERF.

Ie suis le Cerf, à cause de ma teste,
Par les Grecs fus Ceratum surnommé,
Car en beauté excede toute beste.
Dont à bon droit ils m'ont ainsi nommé.
Pour le plaisir des roys ie suis donné.
De iour en iour les Veneurs me pourchassent,
Par les Forests ie suis abandonné
A tous les Chiens, qui sans cesse me chassent.

Si du docte Phœbus auec commencement
De Venerie icy traduicte grossement,
Ie me suis voulu mettre en toute diligence,
Vous en pouuoir donner parfaite intelligence.

DE LA VERTV ET PROPRIETE'
du Cerf.

CHAPITRE XV.

ON trouue vn os dedans le cœur du Cerf, lequel est grandement profitable contre le tremblement de cœur, principalement aux femmes grosses.

Autre vertu.

Prenez le vit d'vn Cerf, puis le faites tremper en du vin aigre l'espace de vingt et quatre heures : et le faites secher, puis apres le mettez en poudre, et en faites boire le poids d'vn escu auec de l'eau de Plantin à quelque homme ou femme ayant le flux de sang, incontinant seront guaris.

Autre vertu.

Prenez la teste d'vn Cerf, à l'heure qu'elle est demy reuenuë et en sang, et la decoupez par petits loppins, et les mettez dedans vne grande fiole ou matras de verre. Apres prendrez le ius d'vne herbe nommee *Croisette,* et le ius d'vne autre herbe nommee *Poiure d'Espagne,* auttrement appelé *Cassis*. Puis vous mettrez le ius de toutes ces herbes là où sera la teste du Cerf decoupee en petits loppins, et lutrez et fermerez bien vostre fiole ou matras par dessus, laissant reposer toutes ces drogues ensemble l'espace de deux iours. Cela fait, les ferez toutes distiller en vn alambic de verre. L'eau qui en sortira, sera merueilleusement bonne contre tous venins, tant de morsures de serpens et contre poison.

Autre vertu.

La corne du Cerf bruslee et mise en poudre, fait mourir les vers dedans le corps et dehors, et si chasse les serpens de leurs fosses et cauernes. La presure et caillon d'vn ieune Cerf tué dedans le ventre de la Biche, est fort bonne à la morsure des serpens.

Autre vertu.

La moëlle et suif du Cerf, sont fort bons contre les gouttes venues de froides causes, en les faisant fondre : et de ce en frotter les lieux où sont les douleurs.

Plus le cerf nous a fait cognoistre l'herbe du *Dictame,* lequel se sentant blessé de quelque fer ou sagette, s'en va manger de la dite herbe, qui luy fait sortir le fer du corps, receuant tout incontinent guarison.

DU NATUREL, ET SUBTILITÉ DES CERFS.

CHAPITRE XVI.

ISIDORE dit le Cerf estre le vray contraire du serpent : et que quand il est vieux, decrepit et malade, qu'il s'en va aux fosses et cauernes des serpens, puis avec les narines soufle et pousse son haleine dedans, en sorte que par la vertu et force d'icelle il contraint le serpent de sortir dehors : lequel estant sorti, il le tue auec le pied, puis le mange et deuore. Apres il s'en va boire : lors le venin s'espand par tous les conduits de son corps; quand il sent le venin, il se met à courir pour s'échauffer. Bien tost apres il commence à se vuider et purger, tellement qu'il ne luy demeure rien dedans le corps, sortant par tous les conduits que nature luy a donné : et par ce moyen se renouuelle et se guarit, faisant mutation de poil.

Quand les Cerfs passent la Mer, ou les grandes riuieres pour aller en quelques Isles ou forests au Rut, ils se mettent en grand nombre, et cognoissent entr'eux le plus fort et meilleur nageur, lequels ils font aller deuant : puis celuy qui va apres appuye sa teste sur le dos du premier, et le tiers sur le dos du second, et consequemment font tous ainsi, iusques au dernier, afin de soulager l'vn l'autre : et quand le premier est las, vn autre se met en sa place. Pline dit qu'ils peuuent nager trente lieuës de mer, et qu'il l'a veu par experience en l'Isle de Cypre, de laquelle ils vont communement en vne autre Isle, nommée Cilice, entre lesquelles y a distance de trente lieuës de Mer. Et aussi dit, qu'ils ont le vent et sentiment du Rut et des forest sur la coste de la Mer, estans chassez et forcez des chiens, qui se iettoyent dedans la Mer, où les pescheurs les tuoyent à dix lieuës de la terre.

Le cerf s'esmerueille et espouuante quand il oit sifler en paume, ou hucher, et par experience le pourrez cognoistre : car si vous voyez vn cerf courir de iour deuant vous, et qu'il soit en pays descouuert, huchez apres luy disant, *Guare à bas :* soudain le verrez reuenir droit à vous pour la doute de la voix qu'il aura ouye.

Il ayme à ouyr les instruments, et s'asseure quand il oit sonner quelque fluste, ou autre doux chant.

Il oit fort clair, quand il a la teste et les oreilles leuées : mais quand il les a baissées, il n'oit point. Quand il est debout, et qu'il n'a point d'effroy, il s'esmerueille de tout ce qu'il voit : et prent plaisir à regarder comme vn charretier et sa charrette, ou vne beste chargee de quelque chose.

Pline dit qu'on cognoit la vieillesse des cerfs aux dents, aux pieds, et à la teste, comme ie le declareray cy apres au iugement du cerf. Plus dit, que le corps et cheuillures du cerf multiplient tous les ans depuis sa premiere teste iusques à ce qu'il ait sept ans, apres ils ne multiplient plus, sinon en grosseur, et ce selon l'ennuy qu'ils auront, ou la nourriture. Ils portent aucunefois plus, aucunefois moins, qui est la raison pourquoy on les iuge cerfs de dix corps, et autrefois les ont portez.

Plus dit que la premiere teste que porte un ieune cerf est donnee à Nature : et que les quatre Elements en prennent chacun leur portion.

Isidore est d'vne autre opinion, disant que le cerf fiche et cache sa premiere teste en la terre, de telle sorte qu'on ne la peut trouuer : et à la verité ie n'en sçeu iamais veoir ne trouuer qui fussent cheutes et muées d'elles-mêmes : toutesfois i'ay veu homme qui disoit en avoir veu : ie m'en rapporte à ce qui en est.

Le cerf

Le cerf a vne malice, que s'il releve en vne ieune taille, il va chercher et prendre le vent, pour sentir s'il y a personne là dedans qui luy nuise. Que si quelqu'vn prend vne petite branche ou rameau, et qu'il pisse ou crache dessus, puis qu'il le plante en la taille où le cerf ira faire son viandis, ie ne faudra iamais à l'aller sentir : et ne cuidera plus releuer en cét endroit.

Pline dit que quand le Cerf est forcé des chiens, son dernier refuge est aupres des maisons à l'homme, auquel il ayme mieux se rendre que non pas aux chiens, ayant cognoissance de ses plus contraires, ce que i'ay veu par experience. Qu'il ne soit vray, quand la biche veut faire son faon, elle s'oste plustost du chemin des chiens, que de la voye des hommes : comme aussi quand elle veut conceuoir son petit faon, elle attend que l'estoile appellee *Arcture,* soit leuee, et porte huict ou neuf mois ses faons, lesquels naissent communement en May, combien qu'il en y a qui naissent plus tard, selon la nourriture et aage de la biche. Il y a des biches qui peuuent auoir deux Faons d'vne ventree. Auant qu'elle ait son faon, elle se purge auec vne herbe nommee *Tragoncee,* puis apres qu'elle a faonné, elle mange la peau où estoit enueloppé son faon.

Pline dit d'auantage, qui si on prenoit la biche incontinent qu'elle a faonné, on trouueroit vne pierre dedans son corps qu'elle a mangee pour deliurer plus aisément de ses petits faons, laquelle seroit beaucoup requise et profitable pour femmes grosses. Apres que son faon est grand, elle luy apprend à courir, à saillir, et le pays qu'il faut qu'il tienne pour se sauuer des chiens.

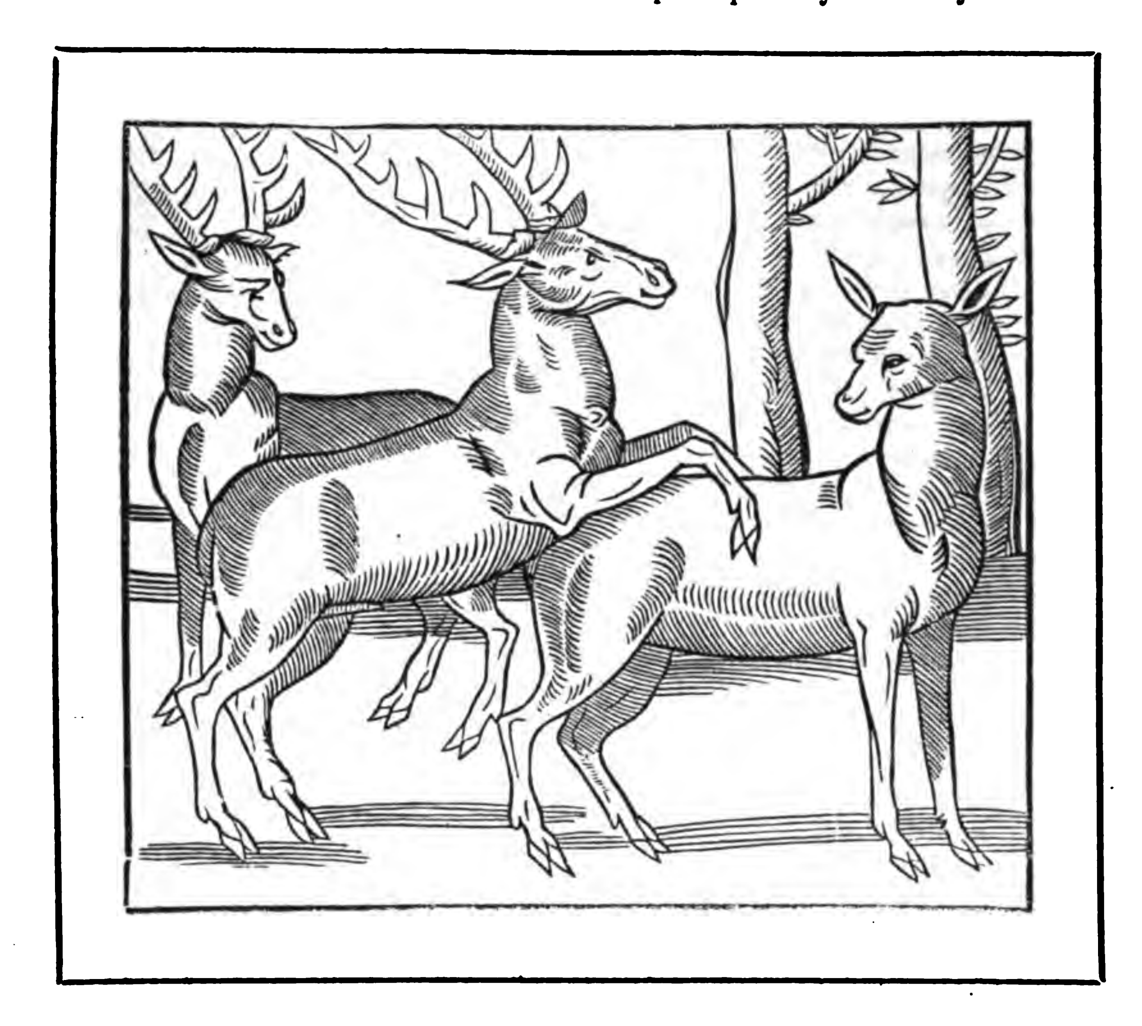
Les cerfs et biches peuuent viure cent ans, selon le dire de Phœbus : combien qu'on trouue par les anciens Historiographes qu'il fût prins vn cerf, ayant vn collier au col, bien trois cens ans apres la mort de Cesar, où ses armes estoient engrauees, et y avoit escrit dedans, CESARVS ME FECIT. Dont est venu le prouerbe Latin, *Ceruinos annos viuere.*

DV RVT ET MVZE DES CERFS.

CHAPITRE XVII.

LES cerfs commencent à aller au Rut enuiron la my-Septembre, et dure le Rut pres de deux mois : et tant plus ils sont vieux, et plus sont chauds de la biche, et mieux aymez : ce qui est au contraire des femmes, qui ayment volontiers mieux les ieunes. Les vieux cerfs vont plus tost au Rut que les ieunes : et sont si fiers et orgueilleux que iusques à ce qu'ils ayent accomply leurs amours, les ieunes n'en osent point approcher, parce qu'ils les battent et chassent : les ieunes ont vne grande finesse et malice, car alors qu'ils voient que les vieux sont las du rut, et affoiblis de leur force, ils leur courent sus et les tuent ou blessent, leur faisant abandonner le Rut : et à l'heure demeurent maistres en leur rang. Les cerfs se tuent beaucoup plûtost quand il y a faute de Biches qu'autrement : car s'il en y a grand nombre, ils se separent et escartent d'vn costé et d'autre. Cest vn plaisir de les voir rêre et faire leur muze : parce que quand ils sentent la nature de la Biche, ils leuent le nez en l'air, regardans en haut pour remercier Nature de leur auoir donné vn tel plaisir. Et si c'est vn grand cerf, il tournera la teste, et regardera s'il en y a point vn autre qui luy vueille faire ennuy : lors les ieunes n'estans de son qualibre, luy voyans faire telle mine, se reculeront de luy et s'enfuiront. Mais s'il y en a quelqu'vn aussi grand que luy, ils commenceront tous deux à rêre, et à gratter des pieds en terre, se choquans l'vn contre l'autre de telle sorte, que vous ouyriez les coups de leurs testes d'vne demie grande lieuë, tant que celuy qui demeurera le maistre, chassera

l'autre (la Biche regardant ce plaisir sans qu'elle bouge de son lieu). Puis celuy qui sera demeuré maistre, commencera à rêre ou crier, en se iettant tout de course sur la Biche pour la couurir : et ne luy donnera que trois ou quatre coups de cul pour le plus, et bien soudainement. Les cerfs sont fort aisés à tuer en telle saison : parce qu'ils suyuent les voyes et routes



par où les biches auront passé, mettans le nez en terre pour assentir, sans regarder n'esuenter s'il y a point là quelqu'vn caché pour leur nuire. Et si vont en ce temps là aussi tost le iour que la nuict, estans si enragez du Rut, qu'ils pensent qu'il n'y ait rien qui leur puisse nuire, en ce temps qu'ils sont ainsi en Rut, ils viuent de peu chose : car ils viandent seulement de ce qu'ils trouuent deuant eux, en suiuant les routes par où va la biche : et principalement de gros potirons rouges, qui aident fort à leur faire pisser le suif.

Ils sont lors en si vehemente chaleur, que par tout là où ils trouuent des eaux, ils se veautrent et couchent dedans, et aucunesfois par despit donnent des andoilliers en terre.

L'on cognoist les vieux cerfs à les ouyr rêre ou crier : car tant plus ils ont la voix grosse et tremblante, et plus doiuent ils estre vieux : et aussi par là on cognoist s'ils ont esté chassez : car s'ils ont esté courus, et qu'ils ayent crainte de quelque chose, ils mettent la gueule contre terre, et rêent bas et gros : ce que les cerfs de repos ne font pas, car ils leuent la teste en haut, rêans ou braimans hautement et sans crainte.

EN QUELLE SAISON LES CERFS MUENT,

et prennent leur buisson.

CHAPITRE XVIII.

EN Feurier et Mars, les cerfs muent et iettent leurs testes, et communement les vieux cerfs beaucoup plûtost que les ieunes : mais s'il en y a quelqu'vn qui ait esté blessé au Rut, ou par autre moyen, ils ne la cuident pas ietter si tost que les autres, à raison que nature ne luy peut ayder : car toute la substance et nourriture ne peut suffire à le guarir et à pousser la teste à cause du mal qu'il aura. Il y a d'autres cerfs lesquels ont perdu leurs dintiers ou coüillons au Rut ou autrement, qui ne muent iamais. Car faut entendre que si vous chastrez vn cerf auant qu'il porte sa teste, il n'en portera iamais : et au contraire, si vous le chastrez ayant sa teste ou rameure, iamais elle ne luy tombera. Ne plus ne moins il sera si vous le chastrez ayant sa teste molle et en sang, car elle demeurera tousiours ainsi, sans secher ne brunir. Cela nous donne à cognoistre que les coüillons ont grande vertu, car bien souuent sont cause qu'il y a beaucoup d'hommes qui portent belle rameure sur leur teste, laquelle ne muë et ne tombe iamais, ainsi soit il de vous, amateurs de mes escrits.

Quand les cerfs ont mué et ietté leur teste, ils commencent à leur retirer, et prendre leur buisson, se recelans et cachans en quelque beau lieu pres des gaignages et de l'eau, sur le bord des champs, afin d'aller aux legumes, bleds et autres viandis. Et deuez entendre que les ieunes cerfs ne prennent iamais de buisson qu'ils n'ayent porté la troisiesme teste, qui est au quatriesme an : et alors se peuuent iuger cerfs de dix cors bien ieunement, comme aussi les Sangliers ne laissent semblablement les campagnes, qu'ils ne viennent en leur tiers an, parce qu'ils n'ont pas la hardiesse, ioint que leurs armes et deffences ne sont encores en leur force.

Apres que les cerfs ont mué, ils commencent dés le mois de Mars et Auril à pousser les bosses : et comme le Soleil haussera, et que le viandy croistra et durcira, ne plus ne moins leurs testes et venaison croistront et augmenteront : et dez la moitie de Iuin leurs testes seront semées de ce qu'elles doiuent porter toute l'année, pourueu qu'ils soyent en bon pays de gaignages n'ayans point d'ennuy : et selon que la saison auancera les gaignages et viandis, leur teste s'auancera ne plus ne moins.

POUR QUELLE RAISON LES CERFS SE

recelent quand ils ont mué.

CHAPITRE XIX.

SE recelent les Cerfs quand ils auront mué pour beaucoup de raisons. La premiere, parce qu'ils sont maigres et foibles à cause de l'hyuer, n'ayans la force d'eux pouuoir deffendre : et aussi qu'ils commencent à trouuer de quoy viure : et alors prennent leur repos pour faire leur chair. L'autre raison est, qu'ils ont perdu leurs armes et deffences, qui sont leurs testes, et ne s'osent monstrer tant pour la crainte des bestes, que pour la honte qu'ils ont d'auoir perdu leur force et leur beauté. Et si verrez par experience que s'il y a en vn

gaignage quelque Cerf ayant mué, que si les Pies ou Grolles les agacent et decelent ils retourneront tout incontinant à leur fort pour se cacher dedans, de la honte et crainte qu'ils auront. Et si faut noter, qu'ils ne laisseront leur buisson, si on ne leur fait de grands ennuis, qu'il ne soit à la fin du mois d'Aoust, qu'ils commenceront à eux eschauffer et se soucier des Biches.

Quand les Cerfs qui se sont recelez, voyent que leurs testes commencent à secher, qui est enuiron le vingt et deuxiesme de Iuillet, ils se decelent, allans aux arbres pour frayer et faire tomber leurs lambeaux. Apres auoir frayé ils se brunissent leurs testes, les vns aux charbonneries, les autres en ardille, en terre rouge et autres lieux commodes à eux pour ce faire. Les vns portent les testes rouges, les autres noires, les autres blanches : procedans toutes ces peintures de nature, et non d'autre chose : car il seroit fort difficile que la poudre des charbonneries, n'autre chose, leur puissent donner peincture. Les testes rouges viennent volontiers plus grosses et plus belles que les autres : car elles sont communement plus pleines de mouëlle et plus legeres. Les testes noires sont plus pesantes, et n'y a pas tant de mouëlle.

Les blanches sont les pires et plus mal nourries. I'ay sceu tout cecy par l'experience des arbalestiers et harquebuziers, qui en mettent souuent en œuure : lesquels m'ont dit que les plus petites testes noires qui viennent d'Escosse sauuage, qu'on apporte en grand nombre vendre à la Rochelle, sont beaucoup plus pesantes et massiues que celles que nous auons en ce pays de France : car elles n'ont pas tant de mouëlle : combien qu'il y a une forest en Poictou, appellee la forest de Mereuant, en laquelle les Cerfs portent de petites testes basses et noires, n'ayans que bien peu de moëlle, et sont presque semblables à celles d'Irlande. Il y a vn'autre forest à quatre lieuës de là, nommée Chisay, en laquelle les cerfs portent leurs testes au contraire : car ils les portent grandes, rouges, et pleines de moëlles, et sont fort legeres quand elles sont seiches. I'ay bien voulu alleguer toutes ces choses icy, pour donner à entendre que les Cerfs portent leurs testes selon le pays et gaignages là où ils sont nourris : car la forest de Mereuant est toute en montaignes, valees, et baricaues : là où leurs viandes sont arres, et aigres, et de peu de substance. Au contraire, la forest de Chisay est en pays de plaine, enuironnee de tous bons gaignages, comme bleds et legumes, de quoy ils prennent bonne nourriture, qui est la cause pourquoy leurs testes viennent si belles et bien nées.

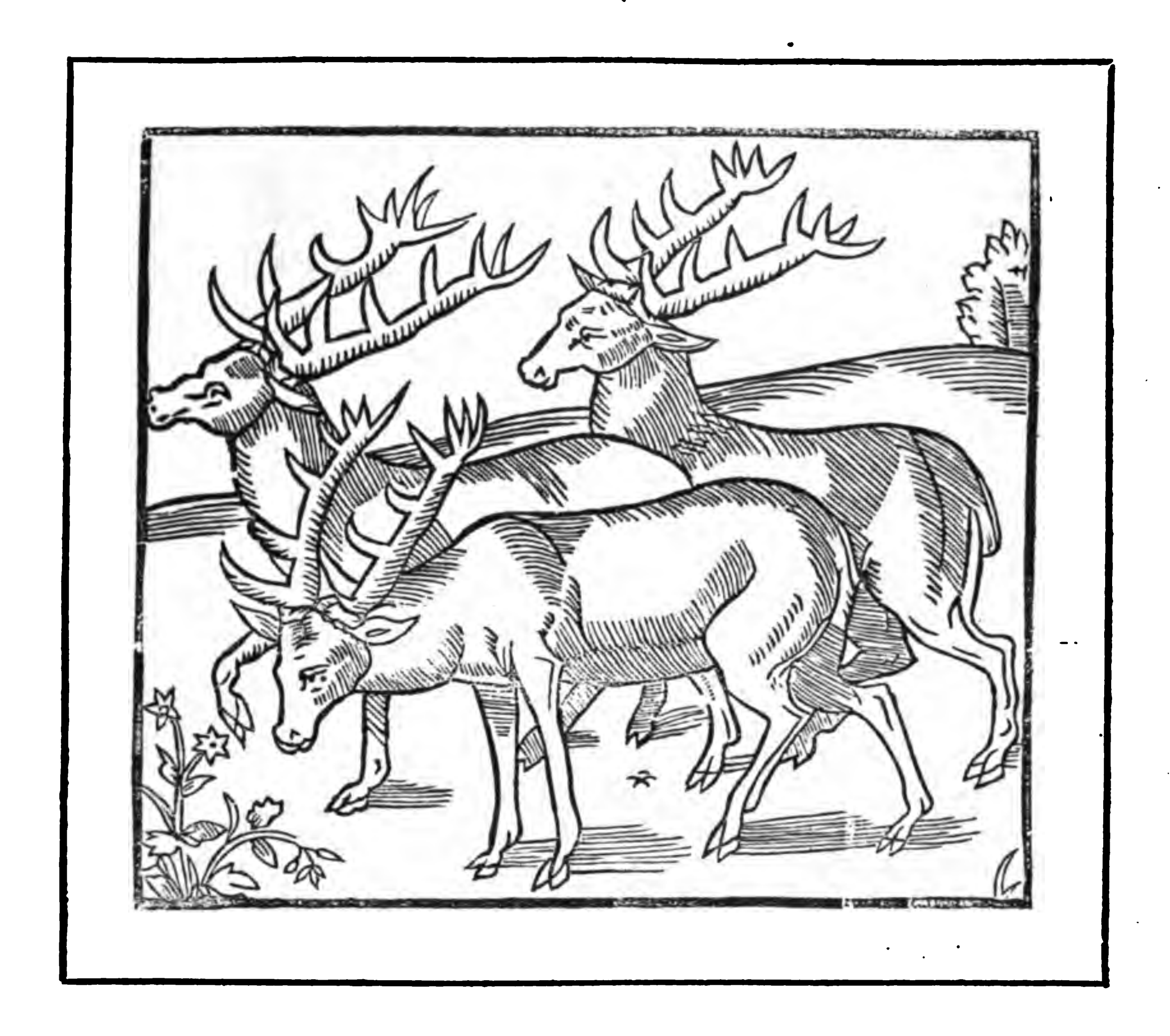
DV PELAGE DES CERFS.

CHAPITRE XX.

NOUS auons trois sortes de pelages de Cerfs : sçauoir est, Bruns, Fauues, et Rouges : et de chacun pelage viennent deux especes de Cerfs, dont les vns sont grands, les autres petits.

Premierement, des Cerfs bruns, il en y a qui sont grands, longs, et esclames, lesquels portent leurs testes fort hautes, de couleur rouge, belles et bien nées, qui courent volontiers longuement : car tous cerfs longs ont meilleur corps et plus longue haleine que les courts. L'autre de bruns sont petits cerfs trappes et cours, lesquels portent communement du poil noir sur le col, comme crin, et se changent de meilleure venaison et plus friande que ne font pas les autres, à cause qu'ils hantent plus communement les taillis que les fustayes. Ce sont Cerfs malicieux, qui se recelent sur eux, parce que quand ils sont en leur venaison, ils ont crainte qu'on les trouue, d'autant qu'ils n'ont pas corps pour courir longuement. Aussi ont-ils leurs alleures fort courtes, et portent leurs testes basses et ouuertes : et s'ils sont vieux Cerfs, nourris en bon pays de gaignages, ils ont leurs testes noires, belles et bien semees, et portent communement la paumure à mont.

Les autres Cerfs de pelage fauue, portent les testes hautes, et de couleur blanche, desquelles les perches en sont fort deliées, et les andoilliers longs, gresles et mal nourris, principalement



de ceux qui sont de pelage fauue, tirant sur le blanc pasle : aussi n'ont-ils point de cœur, de courage, ne de force. Mais ceux qui sont de pelage fauue bien vif, ausquels on trouue le plus souuent vne petite raye brune sur l'eschine, et les iambes de mesme pelage, estans longs et esclames : telle espece de cerfs sont fort vigoureux, portant belles testes hautes, bien nourries, et bien perlées, ayans tous les autres signes que ie declareray cy apres. Les Cerfs portans le pelage rouge et vif, sont communement ieunes cerfs. Telle sorte de pelage ne doit point resioüir les piqueurs, parce qu'ils courent longuement, et de grande haleine.



DES TESTES OV RAMEVRES DES CERFS,

et de la diuersité d'icelles.

CHAPITRE XXI.

LES Cerfs portent leurs testes en diuerses manieres. Les vnes bien nées, les autres mal ordonnees et mal nourries, d'autres contrefaites : et ce selon l'aage, le pays, l'ennuy et nourriture qu'ils ont. Et faut noter, qu'ils ne portent leurs premieres testes que nous appellons les dagues, sinon à leur deuxiesme an. A leur tiers an, ils doiuent porter quatre, six, ou huict cornettes. A leur quart an, ils en portent huict ou dix. A leur cinquiesme an, ils en portent dix ou douze. A leur sixiesme an, ils en portent douze, quatorze ou seize. Et au septiesme an, leurs testes sont marquées et semées de tout ce qu'elles porteront iamais, et ne multipliront plus sinon en grosseur et selon les viandis, et ennuys qu'ils auront. Apres les sept ans accomplis, ils marqueront leurs testes, tantost plus, tantost moins, combien qu'on cognoistra tousiours les vieux Cerfs aux signes qui s'ensuiuent.

Premierement, quand ils ont le tour de la meule large et gros, bien pierré, et pres du suc de la teste.

Secondement, quand ils ont la perche grosse, bien brunie, et bien perlee, estant droite sans estre tiree des andoilliers.

Tiercement, quand ils ont les goutieres grandes, et larges.

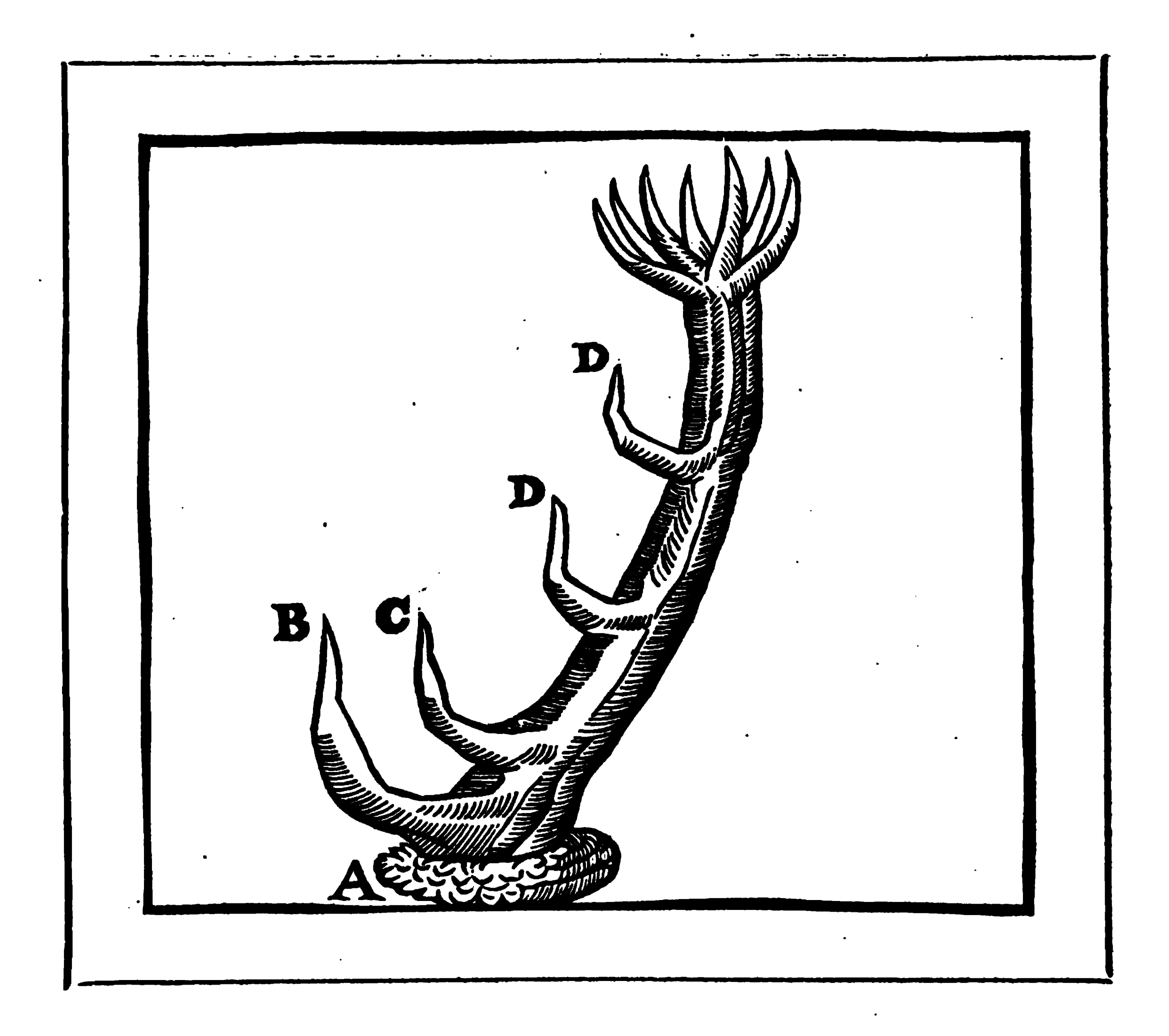
Aussi si le premier andoillier (que Phebus nomme Antoillier) est gros, long, et pres de la meule, le sur-andoillier assez pres du premier, lequel se doit eslargir vn peu plus au dehors de la perche que non pas le premier : toutesfois qu'il ne doit pas estre si long, et faut qu'ils soyent bien perlez : tout cela signifie la vieillesse d'vn cerf. Aussi les autres cheuilleures ou cors qui sont au dessus, bien rangez et bien nés selon la forme de la teste, et la troucheure, paumure, ou couronneure grosse et large, selon la grandeur et grosseur de la perche, font iugement d'vn vieil cerf. Si les espois, qui sont sommez dessus doublent ensemble en la couronneure ou paumure, c'est signe d'vn grand vieux cerf.

Aussi quand les cerfs ont les testes larges et ouuertes, cela les signifie plus communement vieux, que non pas quand ils les ont roüées.

Et pource que plusieurs ne pourroient entendre les noms et diuersitez des testes selon les termes de Venerie, i'ay bien voulu les depeindre et pourtraire icy auec de petits escriteaux, pour specifier les noms de chacun article cy dessous mentionné.

Ce qui porte les andouilliers, cheuilleures et espois, se doit nommer perche : et les petites fentes qui sont au long de la perche, se nomment goutieres.

Ce qui est sur la crouste de la perche, se nomme perlure : mais ce qui est autour de la meule en forme de petites pierres, pierrure plus grosse que les autres.



A. Cecy se doit appeller meule, et ce qui est autour de la meule, pierreure.

B. Ce premier cors, se nomme andoillier.

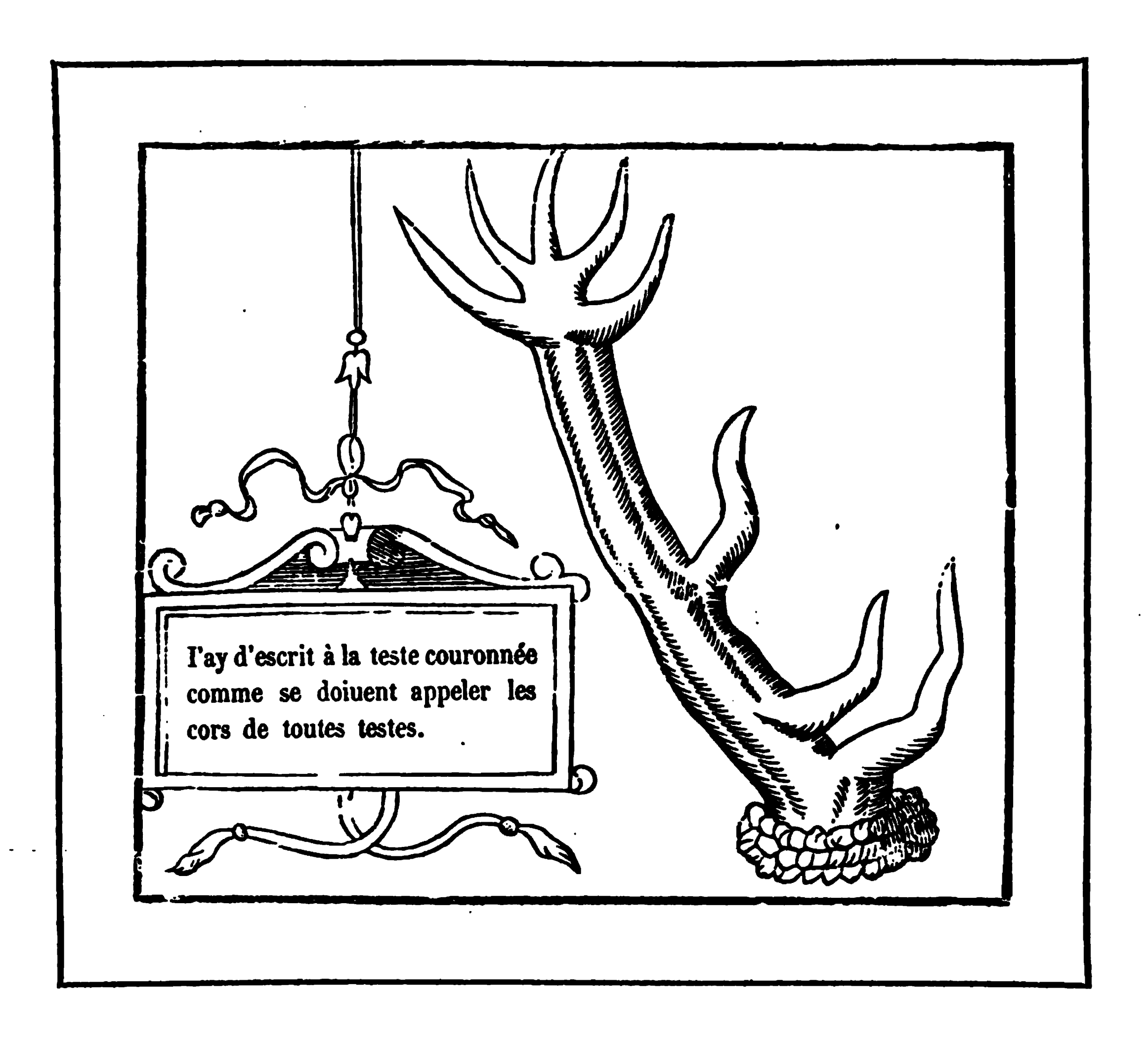
C. Le second, sur-andoillier.

D. Tous ceux qui viennent après iusques à la couronneure, paumure ou troucheure, se doiuent nommer cors, ou cheuillures.

E. Les cors qui sont à la sommité de la perche, se doiuent nommer espois.

Cette teste se doit appeller teste couronnée, parce que les espois qui sont plantez en la sommité de la perche, sont rangez en forme de couronne, combien qu'on n'en voit que bien peu en France, si elles ne viennent d'Allemagne, ou du pays des Moscouites.

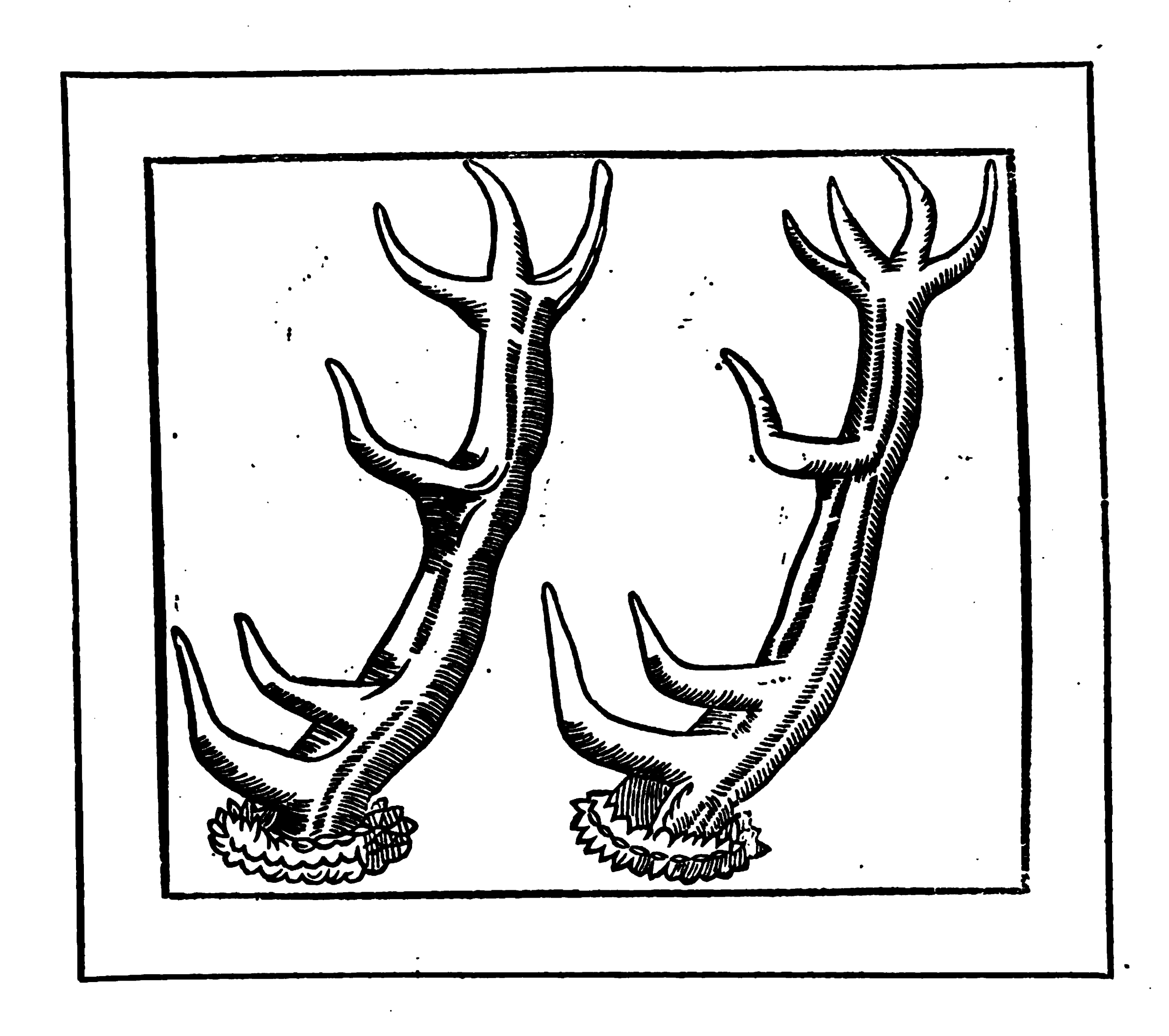




Cette teste se doit nommer paumee, parce que les espois, qui sont plantez en la sommité de la perche, sont rangez en la forme d'vne main d'homme, à cette cause on l'appelle paumure.

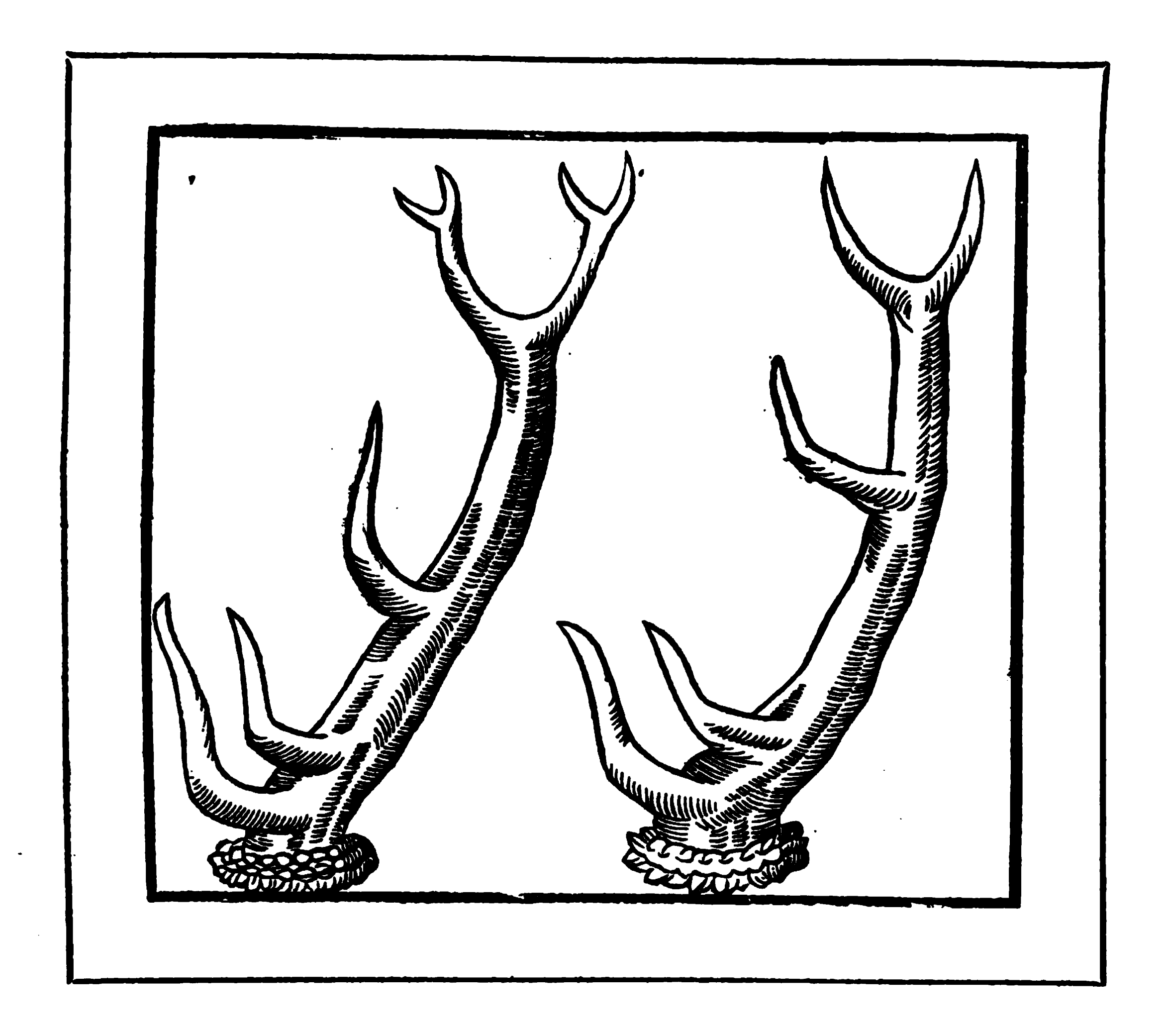


Toutes



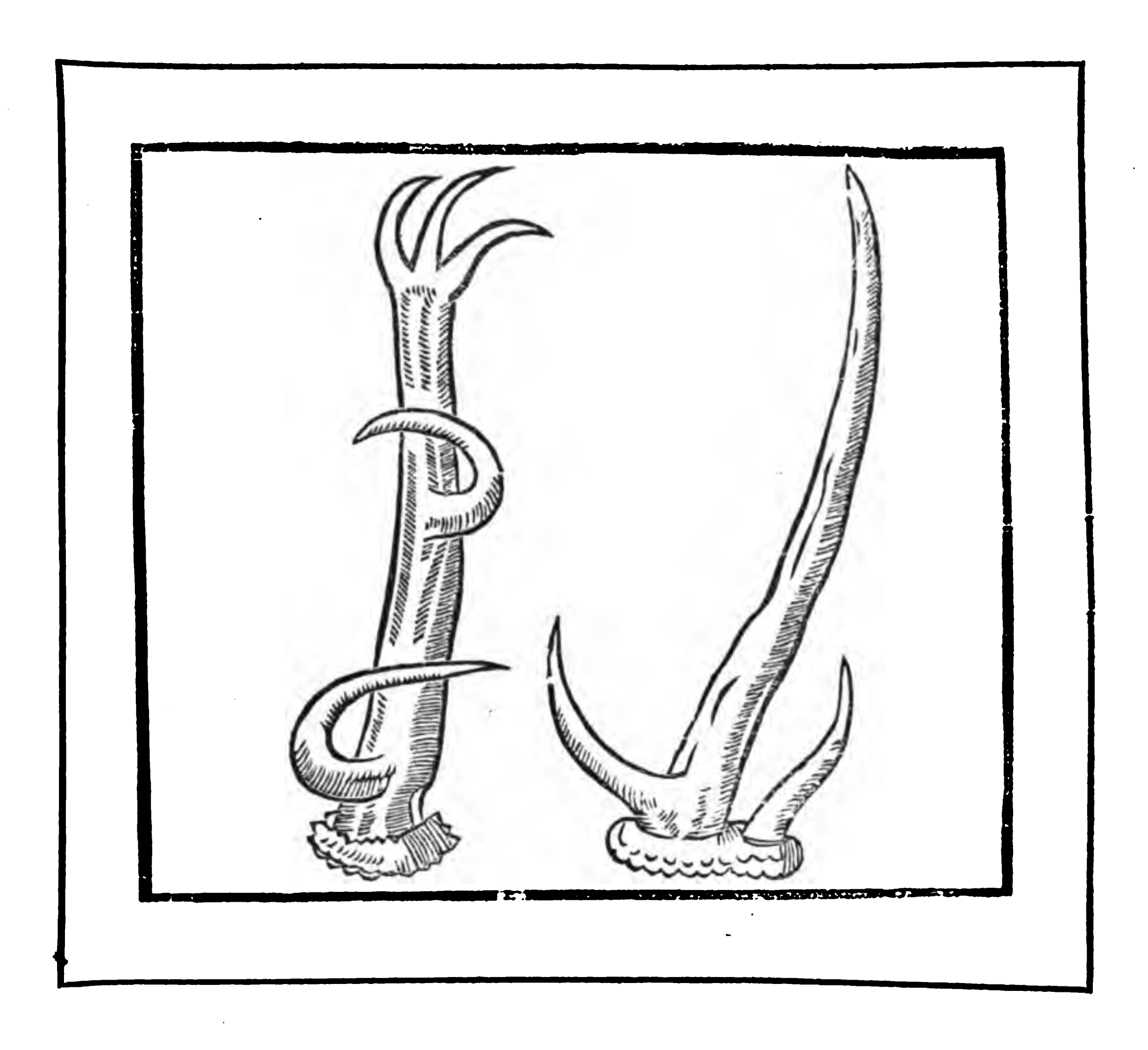
Toutes testes ne portans que quatre et trois, les espois estans plantez en la sommité, tous d'vne hauteur, en la forme d'vne trochee de poires, ou nouzielles, se doiuent nommer, Testes portans trocheures.





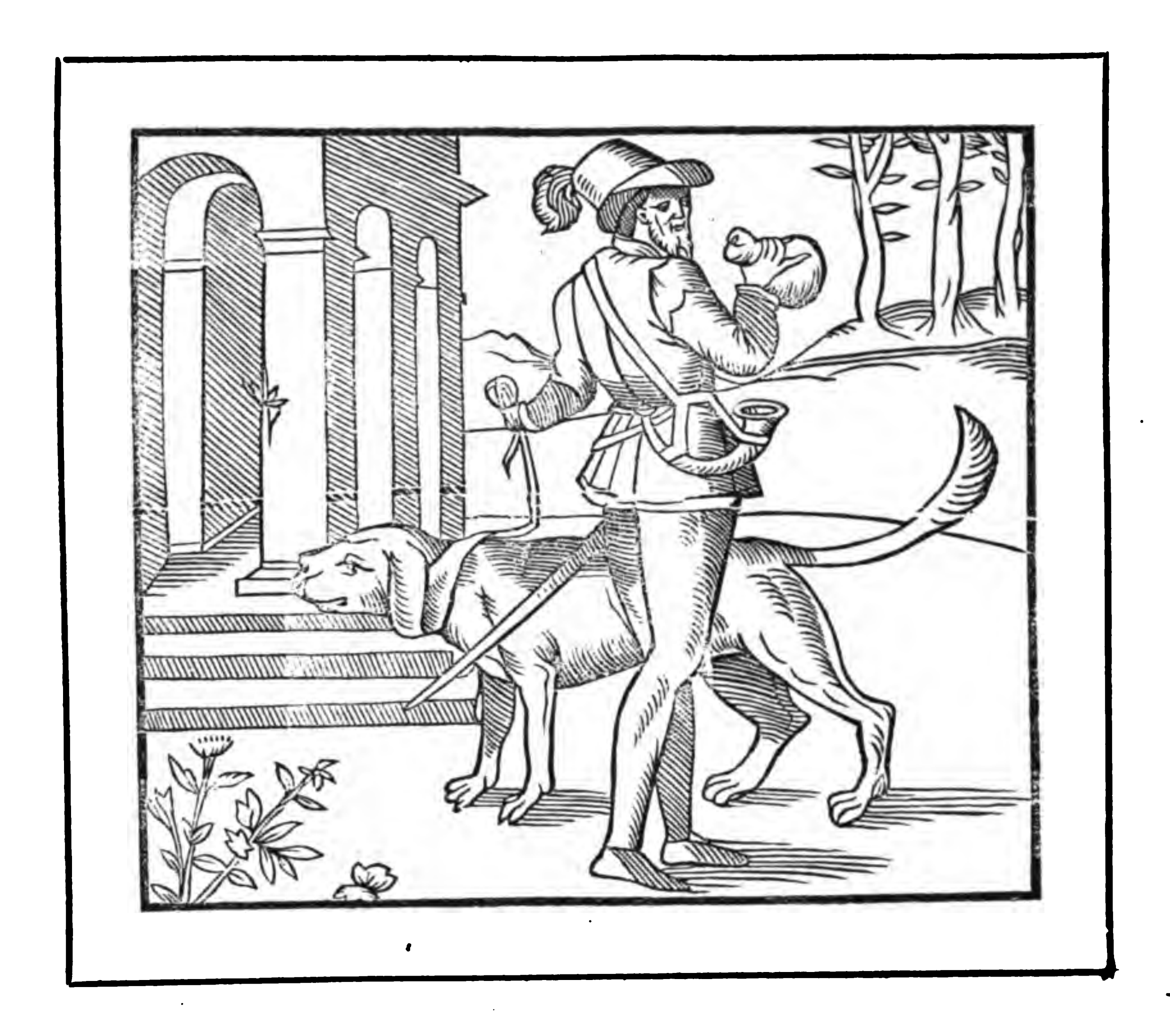
Toutes testes portans deux à mont, ou que les espois doublent en la maniere qu'ils sont icy pourtraits, se doiuent nommer, teste enfourchie, d'autant que les espois sont plantez en la sommité de la perche, en forme d'vne fourche.





Toutes testes qui doublent meules, ou qui ont les andoilliers, cheuilleures, ou espois renuersez au contraire des autres testes, comme pourrez voir par cette presente pourtraiture, ou en autre façon, se doiuent nommer Testes.





LE BLASON DV VENEVR.

Ie suis Veneur, qui me leue au matin,
Prens ma bouteille et l'emplis de bon vin,
Beuuant deux coups en toute diligence,
Pour cheminer en plus grande asseurance.
Mettant le traict au col de mon Limier,
Pour aux forests le Cerf aller cercher :
Et en questant aux cernes de gaignages
Souuent entends des oiseaux les ramages.

Tenant mon chien ie prens fort grand plaisir,
Quand ie cognois que du Cerf a desir.
Et puis trouuant la fillette en l'enceinte,
Mon art permet la besongner sans feinte.

Apres qu'auray trois coups fait le deuoir,
Et destourne le Cerf à mon pouuoir,
A l'assemblée alors faut retourner,
Pour mon rapport froidement racompter

Donnant salut aux Princes et grands Seigneurs.
Et les fumees monstrant aux cognoisseurs :
Lors de bon vin soudain on me presente ;
Car cest le droit de l'art qui le commande.

Apres disner m'envoy incontinant
A ma brisée, mon maistre entretenant,
Puis sur les voyes mon chien se fait entendre,
Allant lancer le Cerf hors de sa chambre.

Donc ne desplaise aux Fauconniers verreux,
Leur estat n'est approchant des Veneurs.

Des cognoissances et iugements que le Veneur doit entendre et sçauoir pour cognoistre les vieux Cerfs.

Le iugement du pied.
Le iugement des portees.
Le iugement des abattures et fouleures.
Le iugement des fumées.
Le iugement des alleures.
Le iugement des frayouers.

Lesquels ie specifieray cy apres par chapitres, commençant au iugement du pied.

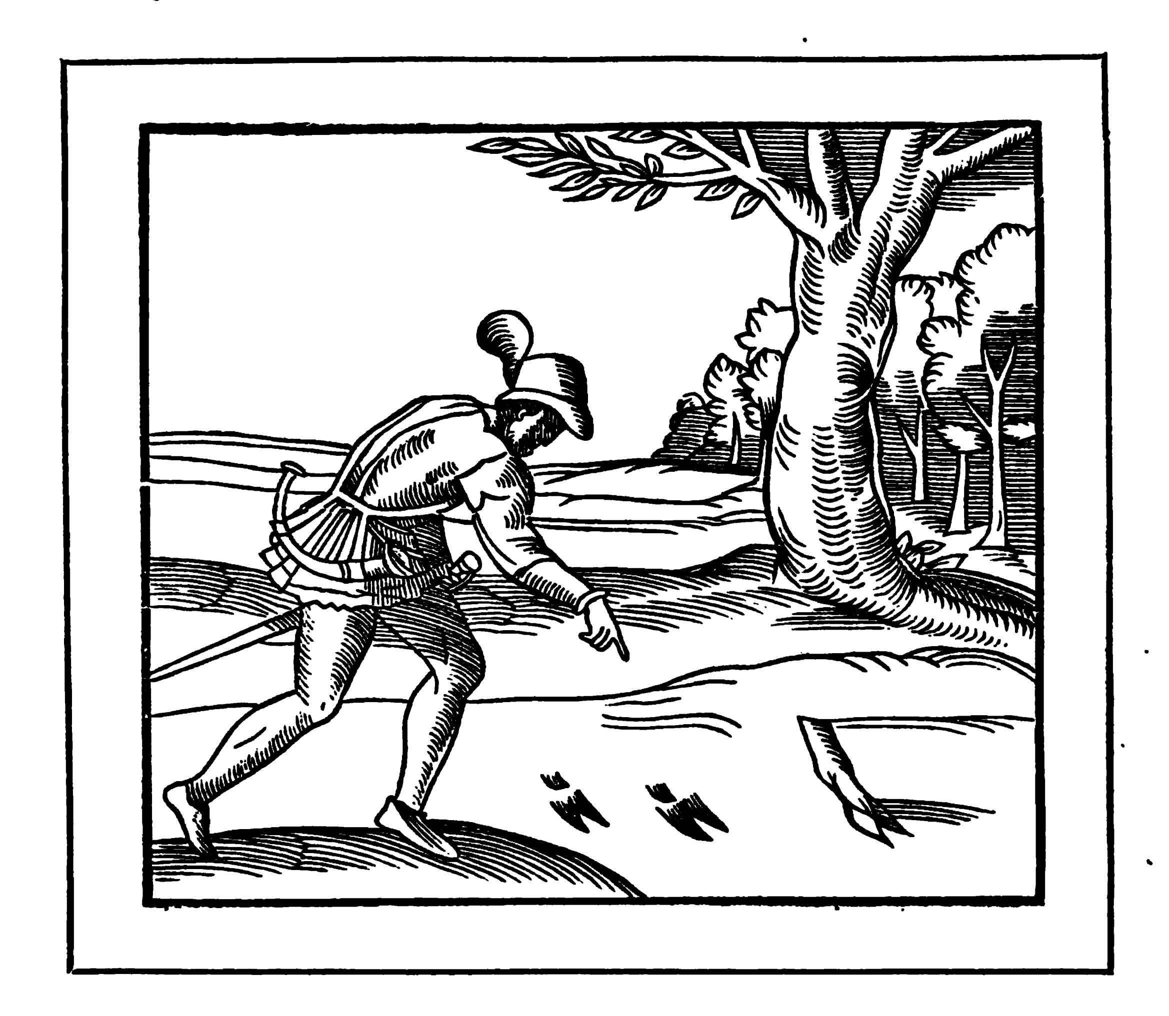
DV IVGEMENT ET COGNOISSANCE DV PIED du Cerf.

CHAPITRE XXII.

LES vieux Cerfs ont communément les cognoissances qui s'ensuiuent. Premierement, il faut regarder à la sole du pied, qui doit estre grande et large. Et notez que s'il y a deux Cerfs ensemble, dont l'vn ait le pied long, et l'autre rond, et que les signes et iugements de tous deux soient de mesme grosseur et grandeur, si est-ce que le pied long se doit tousiours iuger plus Cerf que le pied rond : car il n'y a point de faute que le corsage n'en soit plus grand que de l'autre. Plus, faut regarder au talon, lequel doit estre gros et large : et la petite comblette ou fente qui est par le milieu d'iceluy, qui fait la separation des deux costez, doit estre large et ouuerte : la iambe large, les os gros, courts, et non tranchans, la piece ronde et grosse. Communément les grands vieux cerfs sont bas ioinctez, et ne se faux-marchent iamais : parce que les nerfs qui tiennent les ioinctures des ongles sont renforcez, et tiennent coup à la pesanteur du corps : ce que ne font pas aux ieunes cerfs, car les ioinctures et nerfs qui tiennent leurs ongles sont foibles, n'estans encores en leur force, et ne peuuent supporter la pesanteur du corps : tellement qu'il faut que l'ongle varie et faux-marche. A cette cause ils se doiuent iuger ieunes cerfs. Plus, les vieux cerfs en leurs alleures ne passent iamais le pied de derriere ou celuy de deuant, mais demeure apres de quatre doigts pour le moins : ce que ne font pas les ieunes cerfs, car en leurs alleures le pied de derriere outre-passe celuy de deuant, comme fait vne Mule qui va lambe.

Cerfs ayans le pied creux, pourueu que tous autres bons signes y soyent, se peuuent iuger vieux cerfs. Ceux qui ont haut et mol pas, en lieu où il n'y ait gueres de pierres, se iugent par là estre bien vigoureux, n'ayans gueres esté chassez ne courus. Et si faut icy entendre, qu'il y a grande difference entre les cognoissances du pied des biches, et du pied des cerfs. Toutesfois, quand les biches sont pleines, un ieune Veneur s'y pourroit bien tromper, parce qu'elles

ouurent les ongles à cause de leur pesanteur comme fait vn cerf : mais si est-ce que les cognoissances en sont bien apparentes : car si vous regardez le talon d'vne biche, vous trouuerez qu'il n'est si ieune cerf, portant la seconde teste, qui ne l'ait plus gros et plus large qu'elle n'a pas, et les os plus gros. Aussi les biches ont communément le pied long, estroit et creux, auec des

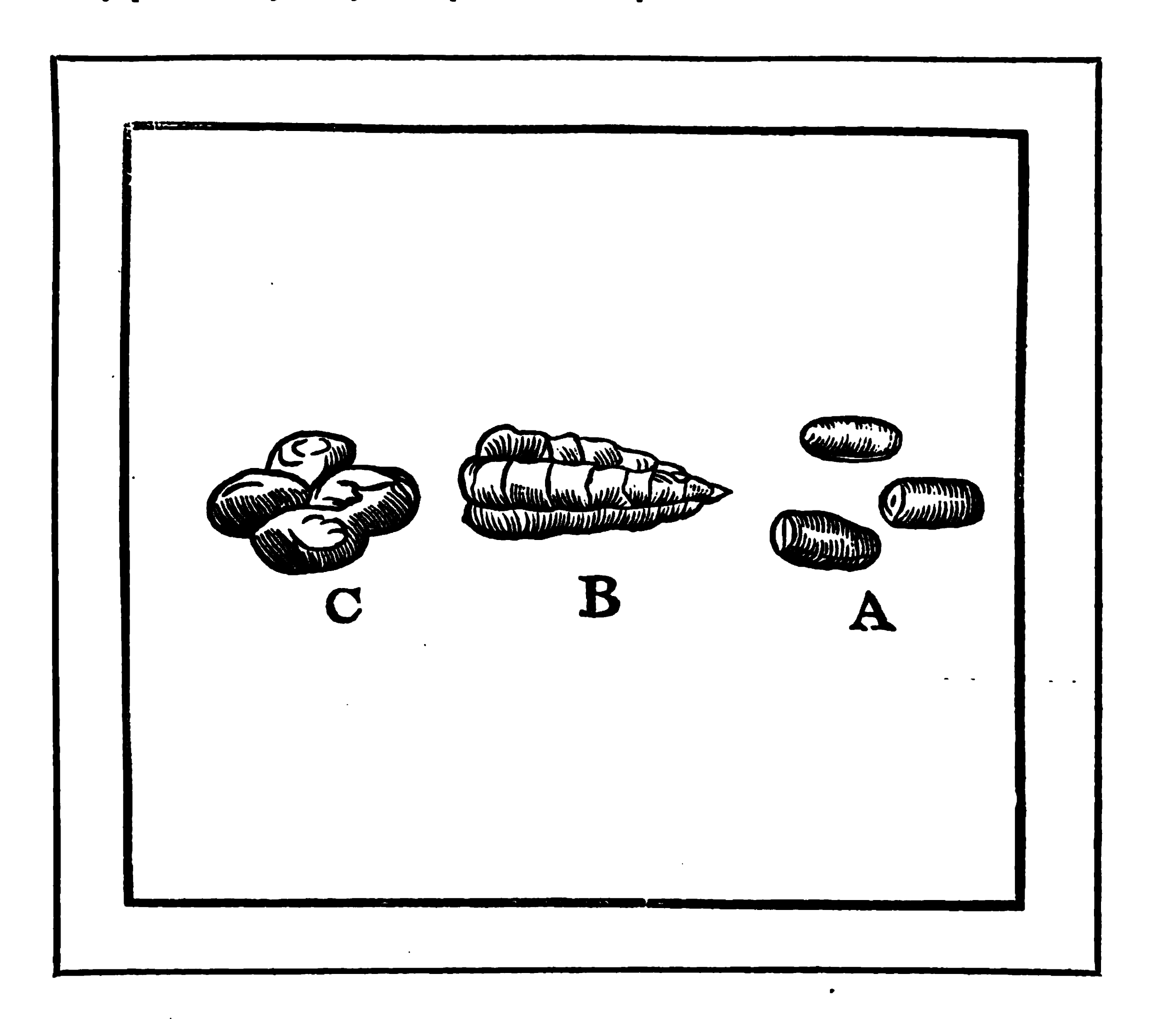


os tranchants. Autrement vous pourrez iuger les biches au viandis, parce qu'elles viandent gourmandément, coupant le bois rond comme fait vn bœuf : et au contraire, le cerf de dix cors le prend delicatement, en l'eruçant pour en auoir la liqueur la plus douce et tendre qu'il peut.

Il faut que le Veneur entende icy vn secret : c'est que quand il sera aux bois, et qu'il viendra à rencontrer vn cerf, premierement doit regarder quel pied c'est, s'il est vsé ou trenchant : apres faut qu'il regarde le pays de la forest là où il sera : car il pourra presumer en luy-mesme, si c'est à l'occasion du pays ou autrement : parce que communement les cerfs nourris aux montaignes et pays pierreux, ont les pinces et les tranchans, ou costez du pied fort vsez. La raison est, qu'en montant sur les montaignes ou rochers, ils n'appuyent que de la pince, ou des costez du pied, et non du talon : lesquelles pinces les rochers et pierres vsent incessamment : et par ainsi se pourroyent parauenture iuger plus vieux cerfs qu'ils ne seroient. Les cerfs font au contraire en pays sablonneux : car ils s'appuyent plus du talon que des pinces : la raison est, qu'en s'appuyant du pied sur le sable, il fuit et coule de dessous la pince, à cause de la pesanteur :

car l'ongle qui est dur le fait glisser, et alors le cerf est contraint de se supporter et appuyer sur le talon, qui est aucunefois l'occasion de le faire croistre et eslargir. Tous ces signes sont les vrays iugements et cognoissances que le Veneur doit sçauoir et entendre du pied du cerf.

I'eusse bien declaré aux apprentifs que c'est que de la pince, des os, et autres choses, mais ie voy qu'auioud'huy il en y a tant qui l'entendent, que ie m'en tais à cause de bréueté.



DV IVGEMENT ET COGNOISSANCE DES FVMEES DES CERFS de dix cors, et des vieux Cerfs.

CHAPITRE XXIII.

A Fumees formees. *B Fumees en troches.* *C Fumees en plateaux.*

C. AV mois d'Auril et May, on commence à iuger les vieux cerfs par les fumees, lesquels ils iettent en plateaux, et s'ils sont larges, gros, et espois, c'est signes qu'ils sont Cerfs de dix cors.

B. Aux mois de Iuin et Iuillet, ils doiuent ietter leurs fumees en grosses troches bien molles; toutesfois il y en a quelques-vns qui les iettent encores en plateaux iusques à la my-Iuin.

A. Et depuis la my-Iuillet iusques à la fin d'Aoust, ils doiuent ietter leurs fumees toutes

formees, grosses, longues, noüees, bien martelees, ointes ou dorees, n'en laissant tomber que bien peu : lesquelles ils doiuent semer sans estre entees, et auoir des piquons au bout : et faut regarder si elles sont bien moulues, et si le cerf a esté au grain.

Voilà les cognoissances par les fumees des cerfs de dix cors et vieux cerfs, combien qu'ils se peuuent mes-iuger bien souuent : car si les cerfs ont eu quelques ennuys, ou qu'ils soient blessez ou hoyez alors ils iettent volontiers leurs fumees arses et aguillonnees par l'vn des bouts, principalement au frayouer : mais apres qu'ils auront esté frayés et brunis, leurs fumees reuiennent en leur naturel. En tel cas le veneur y doit bien regarder, parce que le iugement en est douteux. En Septembre et Octobre il n'y a plus de iugement à cause du Rut.

Et faut entendre qu'il y a difference entre les fumees du releué du soir et celles du matin : parce que les fumees du releué du soir sont mieux mouluës et digerees que celles du matin, à cause que le cerf a fait son repos tout le iour, et en temps et repos de faire son ronge et digerer son viandis. Au contraire est des fumees du matin, car elles ne sont si bien digerees et moulües, à cause de l'exercice sans repos qu'ils font la nuict en viandant.

DU IUGEMENT DES PORTEES.

CHAPITRE XXIIII.

LE Veneur peut auoir iugement et cognoissance de la teste des cerfs toute l'annee par les portees, excepté quatre mois, qui sont Mars, Auril, May, Iuin : auquel temps ils muent et ont leur teste molle et en sang : et n'y a en icelle saison grand iugement. Mais lors que leurs testes commenceront à durcir, il y a jugement par les portees iusques à ce qu'ils ayent mué : parce qu'en entrant dedans les forts ils leuent leurs testes, sans crainte de heurter et tourner les branches, et par là le Veneur en peut auoir cognoissance. Mais quand les cerfs ont leurs testes molles et en sang, ils sont de peu de iugement, d'autant qu'ils les couchent sur leur eschine, de peur de les heurter aux branches et blesser. Quand le veneur verra que les cerfs auront la teste endurcie, et qu'ils se pourront iuger par les portees, il faut qu'il regarde aux entrees des forts par où ils se rembuschent, et principalement dedans les grandes tailles qui n'auront esté coupees de huict ou dix ans, ausquelles il verra par les routes où les cerfs passent, les branches tournees et heurtees des deux costez : en regardant la largeur de la teste, il pourra iuger si elle est bien ouuerte. Et s'il y a quelque endroit de bois clair, où le cerf ait leué la teste en son entier, ou bien qu'il se soit arresté pour escouter (car volontiers quand les cerfs veulent ouyr, ils leuent la teste et les oreilles) alors il pourroit heurter du bout des espois à quelques petites branches seiches, qu'il auroit rompues, par lesquelles et autres marques le veneur pourra iuger la longueur et hauteur de la perche et teste des cerfs.

DU IUGEMENT DES ALLEURES.

CHAPITRE XXV.

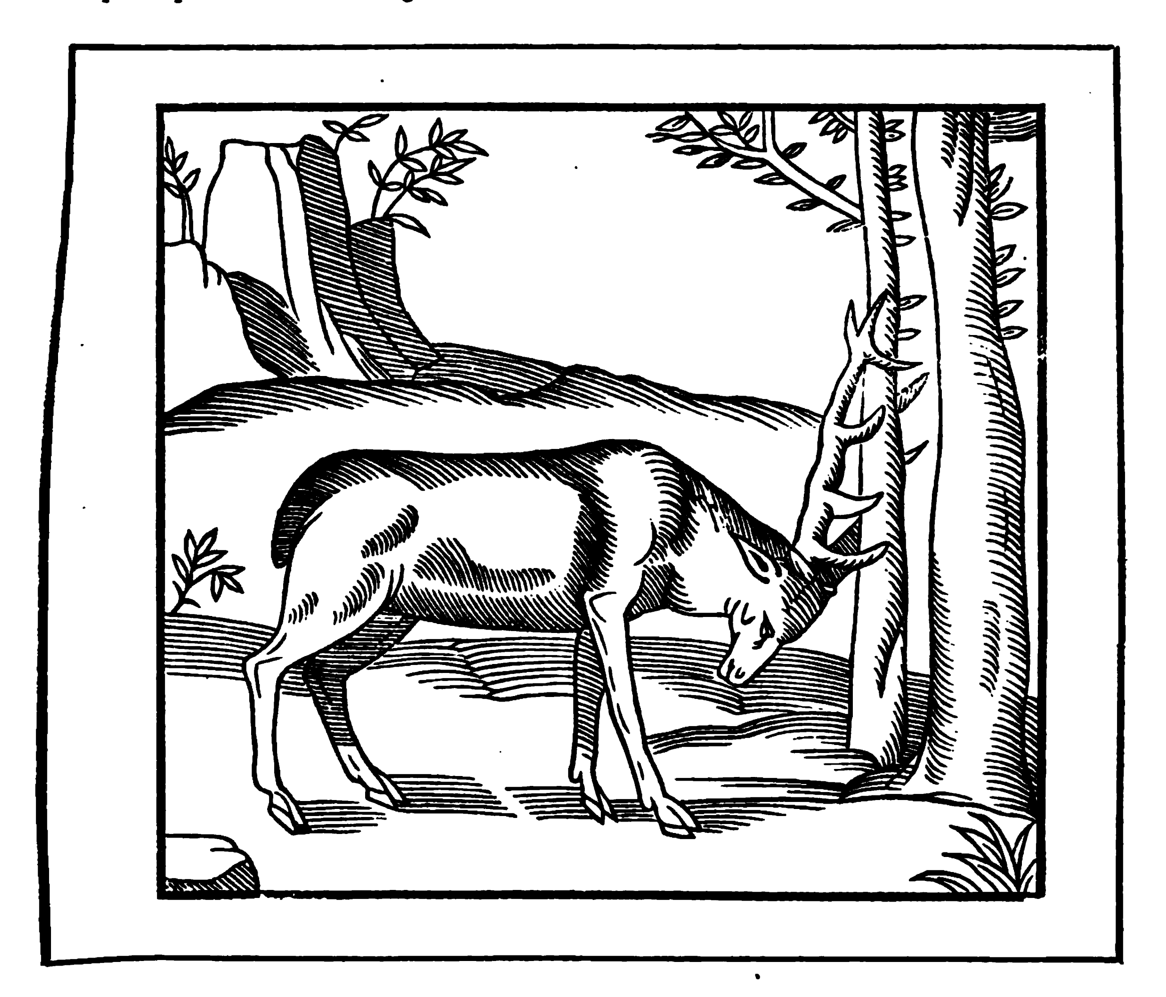
PAR les alleures le veneur pourra cognoistre si le cerf est grand et long, et s'il courra longuement deuant les chiens : car tous les cerfs ayant les alleures longues, courent plus longuement que ceux qui ont les alleures courtes, et sont plus vistes, plus légers, et de meilleure haleine. Aussi les Cerfs ayans de grandes cognoissances aux deux pieds de devant

deuant, ne courent pas volontiers longuement deuant les chiens. Le Veneur peut cognoistre par ces signes la force des cerfs, et garder l'auantage des chiens. Aussi les Cerfs ayans le pied long, ont le corsage plus grand que ceux qui l'ont rond.

DU IUGEMENT DES ABBATURES ET FOULEURES.

CHAPITRE XXVI.

SI voulez cognoistre si vn cerf est haut sur iambes, semblablement la grosseur et espaisseur de son corps, il faut regarder l'endroit par où il entre au fort, és fougeres et menus bois, lesquelles il aura laissé entre ses iambes: sçauoir de quelle hauteur il les aura abbatus auec le ventre: alors cognoistrez s'il est haut sur iambes. La grosseur se cognoit aux deux costez, là où son corps aura touché, car il y aura brisé et rompu les branches seiches des deux costez, et par là pourrez mesurer sa grosseur.



DU IUGEMENT DU FRAYOUER.

CHAPITRE XXVII.

COMMENT les vieux cerfs font leur frayoüer aux ieunes arbres qu'on laisse dedans les taillis: et tant plus les cerfs sont vieux, et plustost vont frayer, et à plus gros arbres,

lesquels ils ne pourront plier auec leurs testes. Et quand le Veneur trouuera le frayoüer, il doit regarder la hauteur où les bouts de la trocheure ou paumure auront touché, et là où les branches seront heurtees et rompues, alors cognoistra la hauteur de sa teste. Et s'il voit ou y ait au plus haut du frayoüer quatre branches heurtees au coup, et d'vne hauteur, c'est signe que le cerf peut porter sa teste en troucheure ou couronneure. Pareillement si le Veneur voit que trois andoilliers ayent touché à trois branches d'vne hauteur, et qu'il y en ait deux qui ayent touché plus bas, c'est signe qu'il porte paumure : combien que ces signes soient fort obscurs, et qu'ils requierent auoir l'œil bon pour en auoir cognoissance par les petites branches et fueilles : toutesfois vous apprendrez que les vieux cerfs font bien des hardouers aux petits arbres, comme aux saules noirs, et autres semblables aussi bien que les ieunes cerfs : mais les ieunes ne vont iamais frayer aux gros arbres, s'ils ne sont cerfs de dix cors. Ie n'en declareray autre chose, parce qu'il y a d'autres plus certains signes et iugemens cy dessus mentionnez.

COMME LE VENEUR DOIT CERCHER LES CERFS aux gaignages, selon les mois et saisons.

CHAPITRE XXVIII.

IE donneray icy intelligence à tous Veneurs menans le Limier aux bois, comme ils se doiuent gouuerner selon les mois et saisons : car les cerfs changent de viandis tous les mois; et tout ainsi que le Soleil hausse, et que les viandis croissent, ils font mutation de gaignage.

Premierement, ie commenceray à la sortie du rut qui est à la fin du mois d'Octobre, poursuiuant de mois en mois iusques au mois de Septembre.

A cette cause au mois de Nouembre faut cercher les cerfs aux brandes et bruieres, desquelles ils vont viander les pointes et fleurs, parce qu'elles sont chaudes et de grande substance, qui les remet en nature, et reconforte leurs membres qui sont trauaillez du Rut, et font leur demeure aucunesfois en ces branches et bruyeres principalement quand le Soleil rend chaleur.

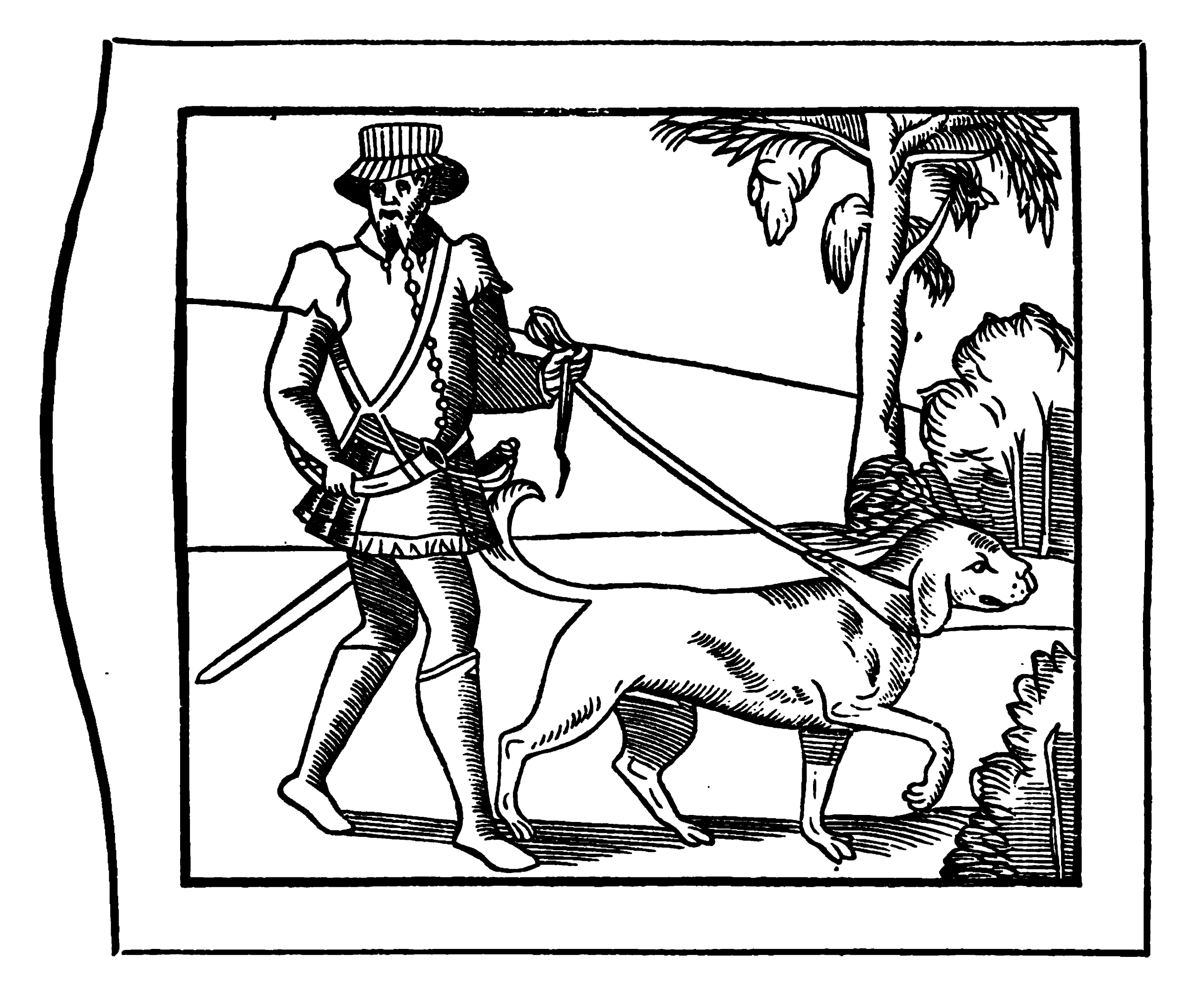
En Decembre ils se mettent en hardes, et se retirent au profond des forests pour auoir l'abry des vents froids, neiges et verglas, et vont faire leur viandis aux houssieres, aux fueilles de la ronce et du suz, et autres choses qu'ils peuuent trouuer; et s'il neige, ils viandent la pointe de la mousse, et pelent le bois tout ainsi que fait vne cheure.

En Ianuier, ils laissent les hardes des meschantes bestes, et s'accompagnent trois ou quatre cerfs ensemble en se retirant aux aisles des forests, et vont aux gaignages aux bleds verds, comme seigles et leurs semblables.

En Feurier et Mars, ils vont aux viandis aux chatons des saules et courdes, aux bleds verds, et dedans les prez au cochet, et aux boutons du mort bois, comme cheure-fueil, bouleaux, leurs semblables. En ces mois là ils muent et iettent leurs testes, commençans à regarder le pays le plus commode pour prendre leurs buissons, et refaire leurs testes : et lors se departent d'ensemble.

En Auril et May, ils sont à repos en leurs buissons ausquels ils demeurent pour toute la saison, et n'en bougeront iusqu'au commencement du Rut, si on ne leur fait de grands ennuys, se recilans prés de quelques petites tailles desrobees, esquelles y aura force bois de bourdaine où ils iront faire leur viandis : semblablement aux bois, febues, iarousses, vesce et autres legumes qu'ils pourront trouuer aupres d'eux, et feront bien peu de pays. Aucuns cerfs y a, qui viandent

sur eux, ne sortans que de deux iours en deux iours hors de leur buisson pour aller aux gaignages. Et notez qu'il y a des cerfs si malicieux qu'ils font deux buissons, et quand ils ont esté trois iours en vn costé de la forest, ils s'en vont trois iours en vn autre buisson d'vn autre



costé. Ce sont cerfs qui ont eu ennuy en leurs viandis, lesquels changent de buisson quand le vent tourne, pour auoir sentiment à la sortie de leur fort, de ce qui est en leurs gaignages. Et faut entendre qu'en ces mois d'Auril et May, ils ne vont point à l'eau, à cause de l'humidité de la taille et de l'esgail qui leur en donne suffisance.

En Iuin, Iuillet, et Aoust, ils vont aux tailles, comme dessus et aux grains, comme froumens, auoynes, seigles, orges et autres choses qu'ils peuuent trouuer : et à l'heure sont en leur grande venaison. Et quelque chose qu'on vueille dire, ils vont à l'eau, et les ay veu boire, mais c'est plus communément en cette saison qu'en autre, à cause des grains secs qui les alterent : et aussi de la vehemente chaleur et secheresse qui oste l'esgail et humidité du bois, lequel commence à durcir.

En Septembre et Octobre, ils laissent leurs buissons et vont au Rut : à ceste heure là ils n'ont point de repos ne de viandis certain, comme i'ay declaré cy dessus au chapitre du Rut.



COMME LE VENEUR DOIT ALLER EN QUESTE

aux tailles auec le Limier.

CHAPITRE XXIX.

INCONTINENT apres soupper le Veneur doit aller à la chambre de son maistre, et s'il est au Roy, faut qu'il aille à la chambre du Lieutenant de la Venerie, pour sçauoir en quel lieu on depart les questes, afin de demander la sienne. Ce fait s'en doit aller coucher pour se leuer matin, selon la saison et temps qu'il fera, et le lieu où il voudra aller aux bois. Puis quand il sera prest, faut qu'il boiue le coup, et aille querir son chien pour le faire desieuner, et n'oublier à emplir sa bouteille de bon vin. Cela fait, il prendra du vin-aigre dedans le creux de sa main, et le mettra aux nazeaux de son chien pour les luy destouper, afin qu'il ait meilleur sentiment. Alors s'en ira aux bois : et si d'auenture il trouue en allant quelque Lieure, Perdrix, ou autre oyseau ou beste coüarde, viuant du grat et pasture, c'est mauuais presage pour luy : mais s'il rencontre quelque beste ou oyseau magiques, viuant de chair, comme Loups, Renards, Corbeaux, et leurs semblables, c'est fort bon augure pour

luy. Faut bien qu'il se garde d'arriuer trop matin aux tailles et gettes, là où il pensera que les cerfs releuent et fassent leurs viandis : car les cerfs de repos font volontiers leur ressuy dedans la taille : et encores qu'ils soient retirez en leurs forts, s'ils sont cerfs malicieux, ils retournent aucunefois au bord de la taille, pour voir s'ils oirront ou verront rien qui leur puisse nuire. Et si de fortune ils auoient le vent du veneur, et de son limier, ils se pourroient desbuscher de leurs demeures, et aller en d'autres, principalement à la haute saison. Lorsque le veneur verra qu'il sera heure de se mettre en queste, il faut qu'il mette son chien deuant luy, et prenne le deuant des taille ou des forts. Et s'il vient à rencontre d'vn cerf qui luy plaise, il doit bien regarder s'il va de bon temps, ou non : et le pourra cognoistre, tant à la façon de faire de son chien, qu'à son œil : car en regardant les routes ou voyes par où le cerf passe, il verra souuentesfois l'egail abbatu, ou les foulees fraiches, ou bien la terre en la forme du pied enleuee de frais, et autres iugemens, par lesquels pourra cognoistre que le cerf va de bon temps. Et ne faut pas qu'il s'arreste à vn tas de resueurs, qui disent que quand on trouue des arantelles dedans la forme du pied du cerf, que c'est signe qu'il va de hautes erres. Telle maniere de gens y seroient souuentefois trompez : car incessamment les arantelles tombent du ciel, et ne sont point filees des areignees : ce que i'ay veu par experience d'vn cerf qui passoit à cent pas pres de moy, là où i'allay soudainement voir, ie ne sceu iamais estre à temps que les filandres ou arantelles ne fussent tombees dedans la forme du pied. Il y a encores vne autre chose là où ils s'amusent, qui me semble estre de peu de valeur : c'est que quand ils voient l'eau claire dedans le pied és lieux mols là où le cerf aura passé, ils disent estre signe qu'il va aussi de hautes erres, sans auoir esgard si les terres sont abreuuees d'eau ou non. Si est-ce qu'ils peuuent bien penser que si elles sont abreuuees, les petites sources qui passent par les veines et conduits d'icelle terre, remplissent d'eau la forme du pied et l'esclaircissent soudainement : qui sont les causes pourquoy le veneur y doit bien regarder, et ne s'amuser du tout à son chien : car il y en a qui trompent souuent leurs maistres, et principalement les chiens de haut nez : lesquels ne valent gueres pour le matin à cause de l'esgail, et à telle heure tirent fort laschement, faisant peu de conte des voyes comme si vn cerf alloit deuant eux de hautes erres : mais quand le Soleil a donné dessus, et qu'il a attiré le sentiment de la terre, l'esgail estant tombé, à l'heure ils ont bon nez et font bien leur deuoir.

Pour reuenir donc à nostre premier propos : Si le veneur rencontre vn cerf qui luy plaise allant de bon temps deuant luy, et que son chien le desire bien, il le doit tenir de court de peur qu'il caquette, et aussi qu'vn chien suit mieux au matin, estant tenu de court qu'autrement : combien qu'il y a des veneurs qui leur donnent la longueur du traict, ce qu'ils ne doiuent faire. Apres qu'il aura reueu quel cerf c'est, et quelles cognoissances il a, faut qu'il le rende au couuert, et le rembusche s'il peut, en reuoyant toutes les cognoissances tant du pied que des portees et foulees. Ce fait, faut qu'il iette ses brisees, l'vne haute, et l'autre basse, comme l'art le requiert, et tout soudain, tandis que son chien est eschauffé, il doit prendre ses deuans, et faire ses enceinctes deux ou trois fois : l'vne par les grands chemins et voyes, afin de l'ayder de son œil, l'autre par le couuert, de peur que son chien sur-aille : car il aura tousiours meilleur sentiment par le couuert que par les voyes et chemins. Et s'il ne trouuoit le cerf sorty de son enceincte, et qu'il mescree auoir bien destourné, il s'en doit aller à sa brise et prendre le contrepied pour leuer les fumees tant du releué du soir que du matin, en regardant le lieu où il a fait son viandis, et de quoy : aussi pour voir ses ruses et malices, car par ses ruses le veneur pourra cognoistre ce qu'il fera estant devant les chiens : parce que si au matin il fait ses ruses en l'eau, ou bien dedans les chemins, quand il sera laissé courre deuant les chiens, toutes les ruses qu'il fera seront en mesmes lieux, et semblables à celles qu'il aura faites le matin. Et par là le veneur pourra garder l'auantage des chiens et des piqueurs. Que si d'auenture le veneur trouuoit deux

ou trois entrees, et autant de sorties, il doit bien regarder laquelle entree l'emporte allant de meilleur temps, et si les sorties ne sont point de la nuict : parce qu'vn cerf sort et entre plusieurs fois la nuict dedans son fort : ou bien si c'est vn cerf malicieux il pourra faire de grandes ruses, allant et reuenant sur luy plusieurs fois; lors si le veneur ne pouuoit venir à bout de toutes ses sorties et entrees, ne sçachant laquelle de toutes le pourroit emporter, il faut qu'à l'heure il prenne ses cernes et enceintes plus grandes, et enfermer dedans toutes ses ruses, entrees, sorties. Puis quand il verra que le tout demeure en son enceincte, excepté seulement vne entree par laquelle il pourroit estre venu des tailles ou gaignages, à l'heure faut qu'il mette son chien dessus, et le fasse, s'il est possible, faulser iusques au fort: car il faut présumer que ces voyes l'emportent. Et en cette maniere se doiuent destourner les cerfs, non pas comme font les veneurs du iourd'huy : car depuis qu'ils voyent qu'ils ne peuuent venir à bout d'vn cerf, ils se mettent à fouler les forts pour le lancer. qui est souuentesfois cause qu'ils ne trouuent rien en leurs enceinctes. Il y en a quelques vns qui se fient en leurs chiens, et quand ils rencontrent vn cerf, ils le brisent seulement à l'entree du fort, et s'en vont au dessous du vent : et si leurs chiens en veulent au vent, ils ne font point d'enceincte, mais se contentent de cela. Telles sortes de gens se fient plus en leurs chiens qu'en leur œil : et me semble qu'vn bon veneur ne doit iamais faire cas d'vn chien qui en desire au vent, parce qu'il ne met iamais le nez à terre, qui est cause qu'il trompe bien souuent son maistre.

COMME LE VENEUR DOIT ALLER EN QUESTE

aux tailles ou gaignages, pour voir le Cerf à veuë.

CHAPITRE XXX.

LE Veneur doit regarder le soir auant en quel pays les cerfs releuent : et si c'est dedans les tailles, il faut qu'il regarde par quel lieu il pourra venir le lendemain à bon vent : et aussi qu'il choisisse quelque bel arbre sur le bord de la taille, de laquelle il pourra voir à son aise toutes les bestes qui seront dedans.

Le lendemain se doit leuer deux heures auant le iour, et aller au bois : puis quand il sera arriué prés les demeures, faut qu'il laisse son chien en vne maison, ou bien s'il a vn garçon auec luy, il luy pourra donner à garder, le faisant demeurer en quelque lieu où il le pourra trouuer s'il en a affaire. Alors s'en doit aller à son arbre qu'il aura remarqué le soir auant, et monter dedans, regardant en la taille : et s'il veoit quelque cerf qui luy plaise, faut qu'il regarde quelle teste il porte, et ne doit bouger de là iusques à ce qu'il le voye rembuscher au fort. Puis quand il verra qu'il sera au couuert, faut bien qu'il regarde l'endroit et le lieu par où il entre, et le remarquera à quelque petit arbre ou autre chose qu'il pourra veoir. Ce fait il descendra secrettement de son arbre, et s'en ira querir son chien. Mais faut qu'il note vn secret, c'est qu'il ne doit aller destourner le Cerf d'vne bonne heure apres qu'il l'aura veu, parce qu'aucunesfois les Cerfs font leur ressuy au bord du fort, ou bien ressortent dedans la taille pour escouter s'ils oiront ou verront rien qui leur nuise, comme i'ay dit cy deuant : qui est la raison pourquoy le veneur n'y doit aller si soudain. Et si d'auanture, en faisant son enceinte, il oyoit les Pies ou Geays caqueter, il faut qu'il se retire : car ce seroit signe que le cerf seroit encores debout.

Il pourra retourner enuiron demye heure apres faire son enceinte. Estant bien destourné, s'en ira à l'assemblee faire son rapport, et deschiffrer la teste du cerf qu'il aura veu, et tous autres



bons signes qui y pourront estre : et si de fortune il leue les fumees, les doit mettre en sa trompe et les y porter.

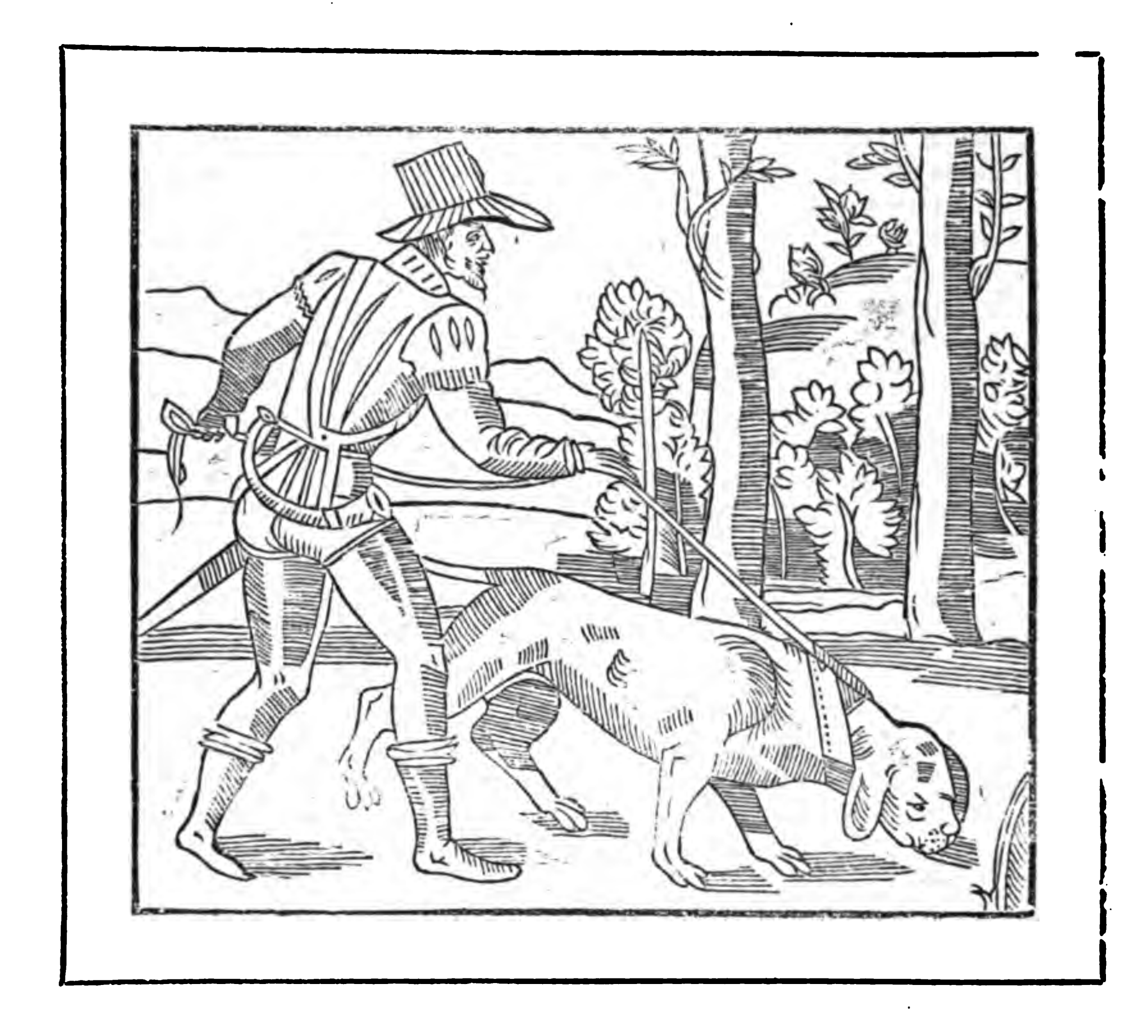
COMME LE VENEUR DOIT ALLER EN QUESTE

aux petites couronnes des tailles desrobees, qui sont par le milieu des forts.

CHAPITRE XXXI.

BIEN souuent les cerfs malicieux, qui ont autresfois esté courus et chassez, se recelent longuement sur eux, sans sortir de leur fort : et font leur viandis en quelques petites tailles et couppes desrobees qui sont par le milieu des forts : et le font plus communement en May et Iuin qu'en autre saison, parce qu'en ces mois ils ne vont gueres à l'eau, et se contentent de l'humidité et substance de la gette, et de l'esgail qui est dessus, lesquels leur donnent suffisance. Mais en Iuillet et Aoust que le bois durcit, et que les chaleurs sont vehementes, il faut qu'à

l'heure ils se decelent de leur fort pour aller à l'eau. Toutesfois, en quelque saison que ce soit, ils ne se peuuent receler plus haut que quatre iours, sans sortir hors du buisson, pour beaucoup de raisons : dont l'vne est, qu'ils veulent aller voir là où demeurent les autres bestes, ausquelles ils esperent leur sauuegarde, afin que s'ils se voyoient courus des chiens, de les donner en change, ou bien sortent pour aller aux gaignages : toute-fois quand ils sortent, ils se retirent en leur fort deux ou trois heures auant iour.



A tels cerfs malicieux il faut que le veneur en vse en cette sorte. Premierement, quand il sera au bois en quelque beau buisson ou fort, au bout d'vne forest, et qu'il vient à rencontre d'vn cerf de vieux temps, comme d'vn ou deux iours, et que le pays fût fort rompu de ses vieilles erres, lors doit prendre ses deuants de tous costez, et si d'auenture il ne le trouuoit point en-allé, ne sorti de bonne de vieux temps, il doit presumer en luy-mesme qu'il ne s'en va point, et qu'il se recele sur luy dedans le fort. Alors doit aller prendre le dessoubs du vent, et entrer dedans le fort, tenant son chien de court en broissant le plus secrettement qu'il pourra. Et s'il voit que son chien ayt le vent de quelque chose, et qu'à voir sa contenance il fust pres du cerf, il se doit retirer arriere, de peur de le lancer, et aller entrer par quelque autre endroit là où le bois seroit plus clair. Puis s'il arriue à trouuer quelques petites couronnes ou tailles derobees

là

là où le Cerf auroit faict la nuit, il en pourra reuoir à son aise, et leuer ses fumees. Mais faut icy noter vne chose, c'est qu'il ne doit pas aller en tels lieux qu'il ne soit pour le moins neuf heures du matin, pource que tels Cerfs font aucunefois leur ressuy dedans ces petites tailles pour auoir la chaleur du Soleil; puis quand il vient sur les neuf heures, ils se retirent à l'ombre pour deux raisons principales : dont l'vne est, pour la crainte des mouches et tahons, qui les tourmenteroient, s'ils estoient au descouuert : l'autre, pour la vehemente chaleur du Soleil, qui seroit sur le Midy.

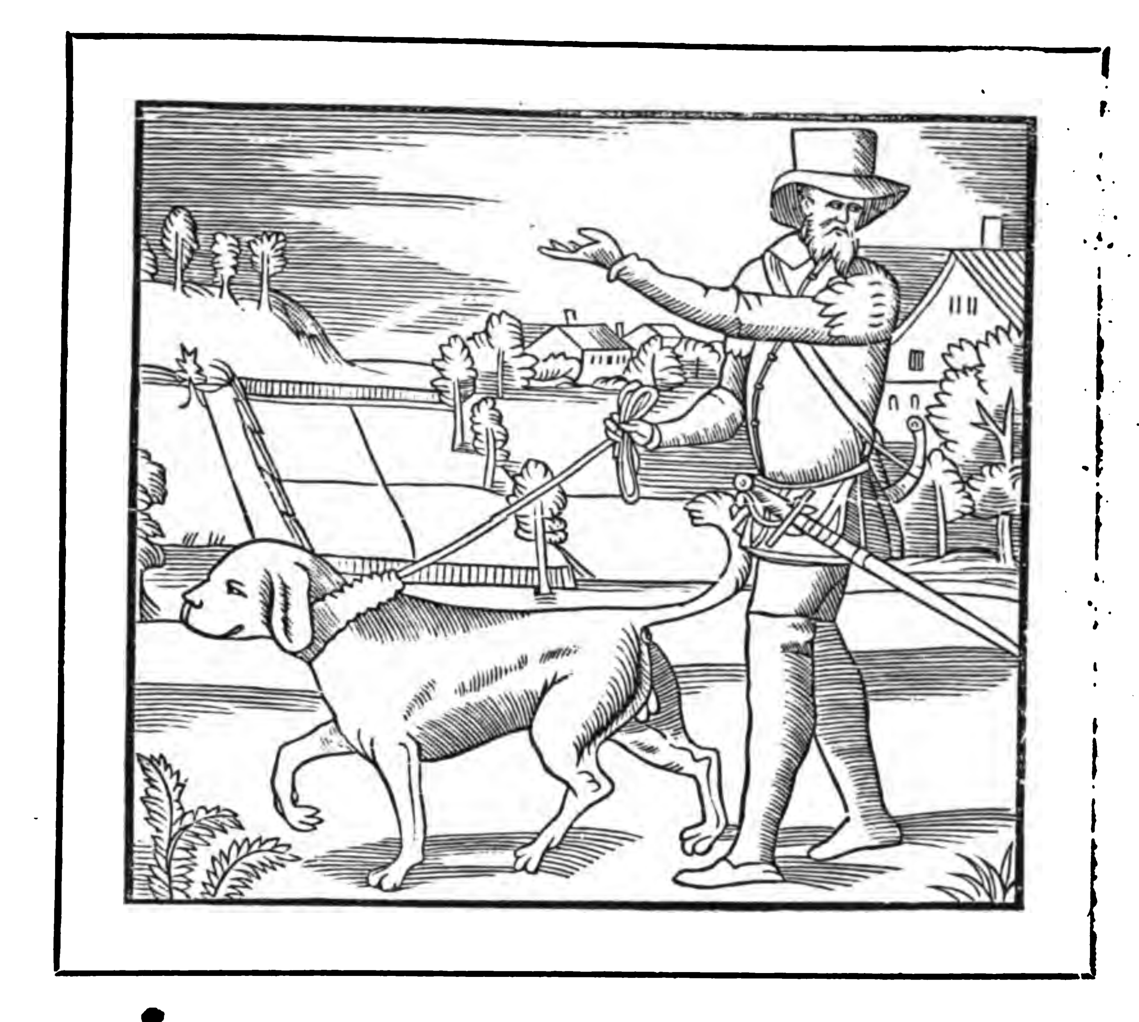
Et faut bien que le veneur se prenne garde d'entrer guere auant dedans le fort, parce que tels cerfs demeurent aucunefois à la longueur du traict de ces petites tailles desrobees, d'autant qu'ils n'y ont point de crainte ne d'ennuy : mais leur suffit seulement d'estre au couuert, et aussi qu'ils se releuent en telles taillies dés cinq heures du soir. A cette cause doit suffire au veneur d'auoir reueu par pied, et leué les fumees du cerf, puis se retirer le plus secrettement qu'il pourra sans s'amuser à regarder les portees, tenant son chien entre ses bras. Et quand il sera assez loing de là, doit contrefaire le berger, ou bien sonner de quelque flageau, de peur que le cerf ait eu le vent de luy, et qu'il se soit lancé : car en ioüant des instrumens et chantant, il se pourroit r'asseurer. Apres pourra arrester demie heure ou plus en quelque lieu pour le laisser asseurer, puis refera son enceincte. Et si d'auenture il ne pouuoit leuer les fumees, et que le pays fust si feutré d'herbe qu'il n'en peust reuoir par pied à son aise, lors doit mettre le genoil en terre ayant son chien derriere luy, regardant aux foulees des fueilles et de l'herbe si elles sont bien estraintes, mettant sa main dedans la forme du pied : et s'il voit qu'elle ait quatre pieds de largeur, il le peut iuger cerf de dix cors par les foulees : mais s'elle n'auoit que trois doigts de largeur, il le doit iuger ieune cerf.

COMME LE VENEUR DOIT ALLER EN QUESTE aux gaignages.

CHAPITRE XXXII.

IL faut icy entendre qu'il y a difference entre gaignages, et tailles, car ce que nous appelons gaignages, sont champs et iardins où croissent toutes especes de bleds et potages : et quand les cerfs vont là viander, nous disons qu'ils ont esté aux gaignages. Il faut que le Veneur se leue matin pour aller en queste en tels lieux, parce que les bonnes gens de village, qui sont és enuirons se leuent dés l'aube du iour pour mettre leur bestial aux champs, qui est cause que les cerfs se retirent de bonne heure en leur fort : et aussi que les vaches, cheures, brebis, et plusieurs autres bestes romproient les voyes ou routes par où le cerf auroit passé, qui seroit cause que le veneur n'en pourroit reuoir, ne son chien auoir sentiment, et par ainsi faut qu'il aille en queste au plus matin.





COMME LE VENEUR DOIT ALLER

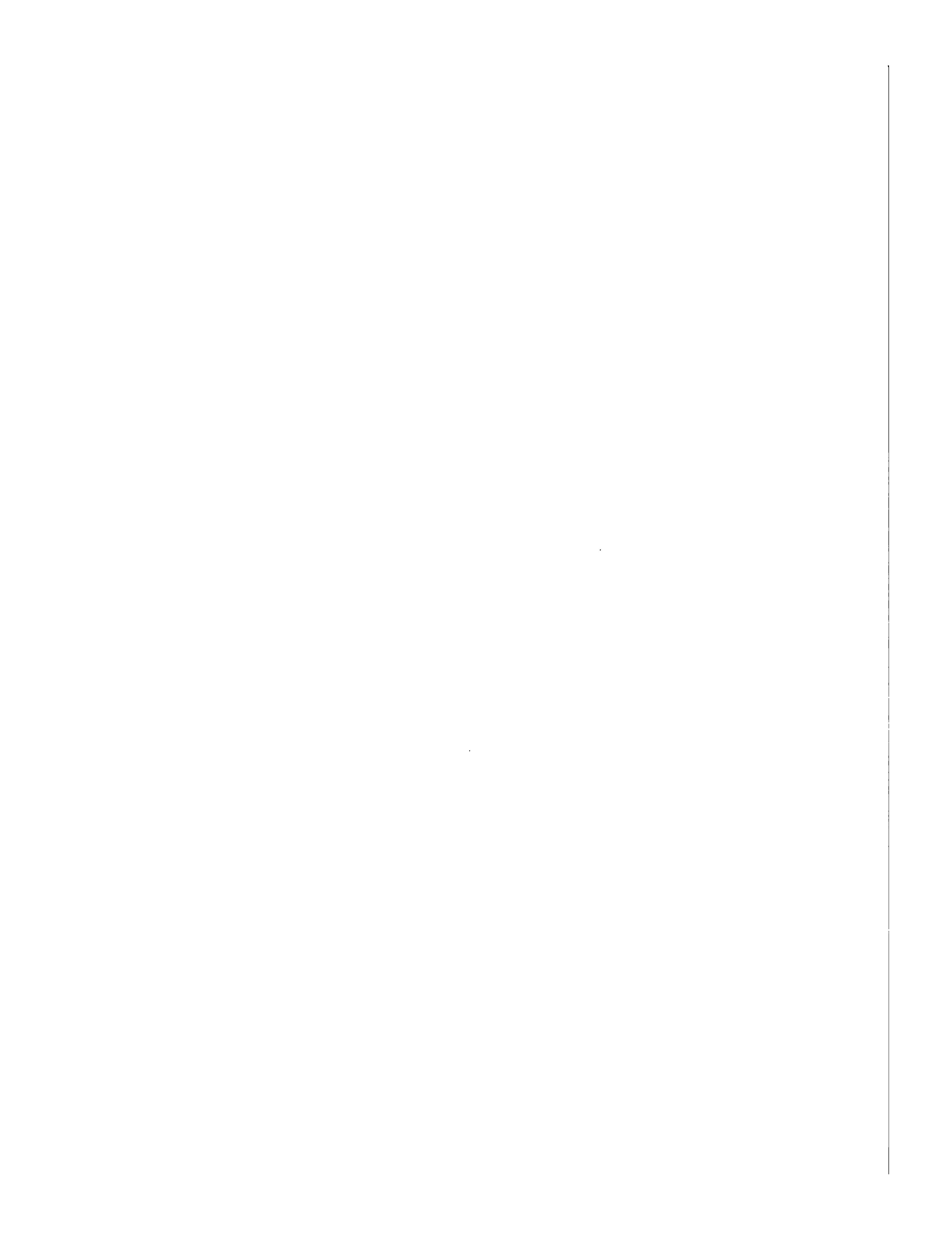
requester le Cerf qui aura esté couru et failly le iour auant.

CHAPITRE XXXIII.

IL arriue bien souuent qu'on faut à prendre le cerf à force en beaucoup de sortes. Aucunesfois à l'occasion des grandes chaleurs, ou bien qu'on est surprins de la nuict, et en plusieurs autres manieres qui me seroient prolixes à narrer.

Quand telles choses arriuent, il faut se gouuerner en cette façon.

Premierement, ceux qui accompagnent les chiens doiuent ietter vne brisee aux dernieres voyes ou erres là où ils laisseront les cerfs afin de le retourner quester le lendemain dés le poinct du iour, auec le Limier et les chiens de la meute apres eux Car quand il est question de requester vn cerf, il ne faut faire rapport n'assemblee, parce



qu'on ne sçait si la suitte sera longue, n'en quel pays il sera allé: ioint avec ce que communement cerfs courus vont tant qu'ils ont force: puis s'ils trouuent quelque eau, ils s'arrestent longuement dedans, et se roidissent en telle sorte les membres, qu'au sortir d'icelle ils ne peuuent pas aller gueres loing : et à l'heure sont contraints de demeurer en quelque lieu que ce soit, mais qu'ils soient au couuert, faisans leur viandis de couché, de ce qu'ils peuuent trouuer autour d'eux. Quand les veneurs seront arriuez aux dernieres voyes où aura esté mise la brisee, ils se doiuent departir: et celuy qui aura le meilleur chien, et de plus haut nez doit prendre le droit, et faire suiure son chien sur les routes, en le tenant de court n'ayant crainte de le faire sommer et appeller. Les autres doiuent prendre les deuants au loing par les fraischeurs et lieux commodes pour en reuoir à leur aise, et pour le sentiment de leur chien. Et si de fortune l'un d'eux le trouuoit passé, il se doit mettre apres, et faire suivre son chien, en huchant ou sonnant deux mots de la trompe pour appeller ses compagnons, et pour faire approcher la meute. Les autres ayant ouy, incontinent doiuent aller à luy, et regarder tous ensemble si c'est leur droit: et s'ils cognoissent que ce soit luy, faut qu'ils laissent suiure le chien qui desirera le mieux les voyes: et les autres se doiuent departir et reprendre encores les deuants au loing. Et si d'auenture ils se trouuoient entré en quelques belles demeures, faut qu'ils fassent approcher les chiens d'eux, et faulser au trauers du fort. Et s'ils arriuent à renouueller les voyes dedans le fort, doiuent bien regarder si c'est point du change. Mais si celuy qui fait la suite cognoit que ce soit son droit, doit sonner deux mots pour appeller ses compagnons, et pour aduertir les piqueurs qu'ils se donnent de garde parce que son chien renouuelle les voyes. Et si de fortune il vient à le lancer, et qu'il trouue cinq ou six reposees l'vne aupres de l'autre, il ne s'en doit pas estonner, car volontiers les cerfs trauaillez et mal menez, font plusieurs reposees les vnes pres des autres, parce qu'ils ne peuuent tenir debout, mais faut qu'ils viandent de couché. Les ieunes Veneurs qui n'entendent ce secret, y sont souuentes fois trompez: car quand ils voyent tant de reposees, ils pensent que ce soit vne harde de bestes, et faut bien qu'ils y regardent.

COMME LE VENEUR DOIT ALLER

en queste aux hautes fustayes.

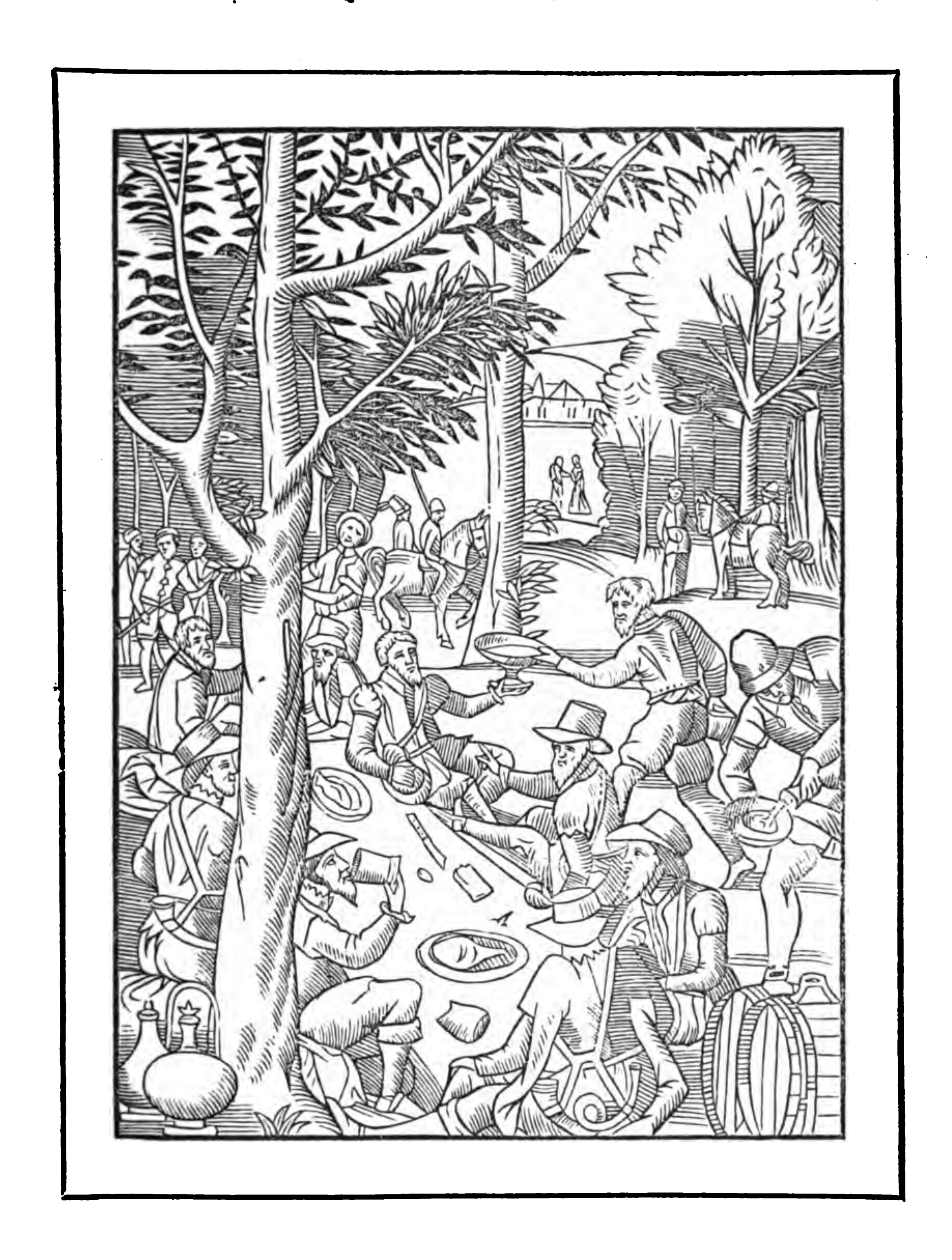
CHAPITRE XXXIIII.

QVAND le Veneur ira en queste aux hautes fustayes, il faut premierement qu'il regarde deux choses: sçauoir est, la saison où il sera, et les demeures de la forest. Car si c'est en la haute saison, les tahons, mouches et autres vermines chassent les cerfs des fustayes, et aussi qu'ils s'ecartent aux petits forts pres des gaignages. Il y a des forests de diuerses sortes, les vnes sont fortes de houssieres, les autres ont par le milieu des couronnes de brandes; il y en a d'autres qui sont enuironnees de tailles. Et par ainsi, faut que le Veneur se gouuerne selon le pays qu'il verra: car aucunesfois les cerfs demeurent dedans les petites couronnes de brandes, sous quelque petit arbre au descouuert, ou bien dessous les fustayes, ou au bord d'icelles en quelques petites brosses : et faut qu'en tels lieux le veneur fasse ses enceinctes, grandes ou petites selon les demeures: parce que si on lance vn cerf dedans les fustayes, on

ne le cuidera plus destourner ne approcher: et si le veneur est sage, il n'en fera plus de rapport.



I'en parlerois plus au long, mais ie voy que les veneurs qui viendront apres nous n'auront pas grand peine à cercher les cerfs aux fustayes.



DU LIEU OU SE DOIT FAIRE L'ASSEMBLÉE,

et comme elle se doit faire.

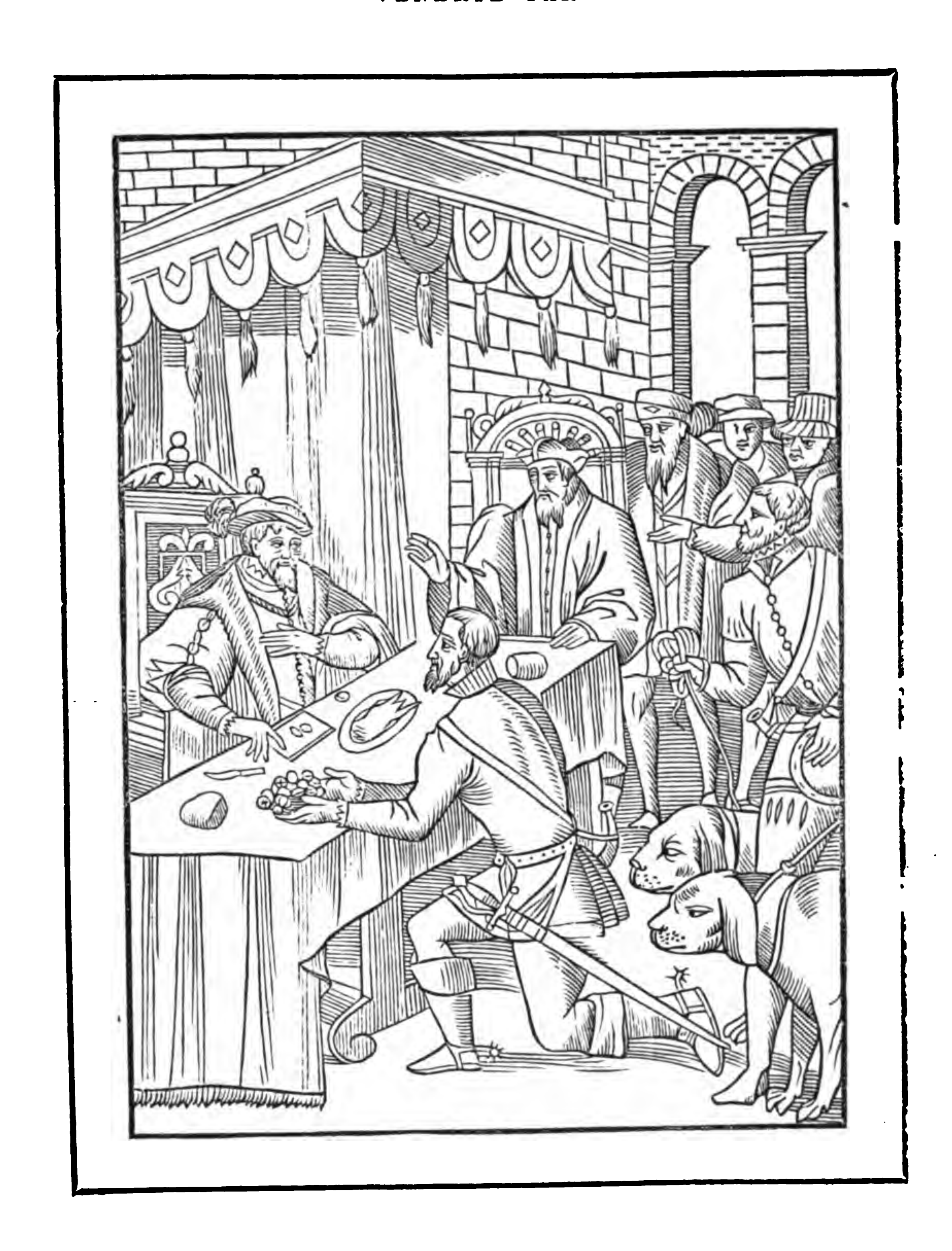
CHAPITRE XXXV.

L'ASSEMBLEE se doit faire en quelque beau lieu soubs des arbres aupres d'vne fontaine ou ruisseau, là où les Veneurs se doiuent tous rendre pour faire leur rapport. Ce pendant le sommelier doit venir auec trois bons cheuaux chargez d'instrumens pour arrouser le gosier, comme coutrets, barraux, barils, flacons et bouteilles : lesquelles doiuent estre pleines de bon vin d'Arbois, de Beaune, de Chaloce et de Graue : luy estant descendu du cheual, les mettra refraischir en l'eau, ou bien les pourra faire refroidir auec du Canfre : apres il estendra la nappe sur la verdure. Ce fait, le Cuisinier s'en viendra chargé de plusieurs bons harnois de gueule, comme iambons, langues de Bœufs fumées, groins et oreilles de Pourceau, ceruelats, eschinées, pieces de Bœuf de saison, carbonnades, iambons de Mayence, pastez, longes de Veau froides couuertes de poudre blanche, et autres menus suffrages pour remplir le boudin lequel il mettra sur la nappe.

Lors le Roy ou le Seigneur auec ceux de sa table estendront leurs manteaux sur l'herbe et se coucheront de costé dessus, beuuans, mangeans, rians, et faisans grand chere et s'il y a quelque femme de reputation en ce pays qui fasse plaisir aux compagnons, elle doit estre alleguée, et ses passages et remuemens de fesses, attendant le rapport à venir. Puis quand tous les veneurs seront arriuez, ils feront leur rapport, et presenteront leurs fumées au Roy ou au Seigneur à qui ils seront, les vns apres les autres, en racontant chacun de ce qu'il aura veu. Les ayant escouté et veu les fumees, il pourra choisir le cerf qu'il voudra courir, et qui sera en la plus belle meute : et dira à celuy qui l'aura destourné, qu'il veut aller à la brisée puis s'en iront tous boire.

ADVERTISSEMENT.

I'ay mis cy deuant comme il faut faire le rapport, n'ayant veu du Cerf que par pieds ou par les portees, et autres cognoissances : et comme il faut parler entre les maistres. Mais d'autant qu'il se trouuent aucunesfois quelques Veneurs fauorisez de leurs maistres, lesquels vont chercher les grands vieux Cerfs, se leuant matin pour les voir à la taille, ie leur ay bien voulu descrire le rapport tel que ie voudrois faire deuant le Roy, suppliant les maistres d'excuser les fautes.



COMME IL FAUT FAIRE SON RAPPORT,

Ayant veu le Cerf à veuë, en la haute saison.

CHAPITRE XXXVI.

DEUANT le Roy viens pour mon rapport faire,
Le saluant, vn chacun se doit taire:
Lors de ma trompe ie tire les fumees,
Sur verte fueilles les luy ay presentees:

SIRE, voila d'vn beau Cerf de dix cors,
Que ie mescroiy destourné en tels forts:
Quand les aurez par tout bien regardees
Les trouuerez longues, oinctes, formees,
Grosses, noüees, n'ayans aucun piquon,
Mais bien moulües, monstrant sa venaison.
Et s'il s'enquiert lors quelle teste il porte,
Tout froidement responds luy en la sorte.
SIRE, ainsi comme allois faisant ma queste
Mon chien au vent se rabat d'vne beste:
L'ay tins de court, et de près l'ay suiuy:
I'ai apperceu le Cerf au viandy
Ayant la teste haute, ouuerte et paumee,
Et en tous pairs me semble bien sommee.
Il est Cerf brun, portant dix et huict cors.
Fort haut sur iambe, et assez long de corps,
Le mesrain gros par bon ordre obserues,
Grand tour de meule, et près du test perlee,
D'vn beau teint noir ensemble estre brunie,
Et pour tout signe, elle est fort bien nourrie.
Apres l'auoir de mon œil bien choisi,
Me retiray, attendant son ressuy,
Puis quand i'ay veu qu'il estoit près de l'heure
Qu'il fut au lieu où il fait sa demeure,
Prens les deuant pour l'aller rembuscher:
Mon chien au vent cuide son traict casser
Entrant au fort a ietté ses fumees:
Que i'ay leué, y mettant mes brisees.
Par les chemins prens enceincte ès deuants,
Où i'ay trouué maints autres Cerfs passants,
Ieunes et vieux reuoy de toute sorte:
Mais quant au mien ne trouue point qu'il sorte.
Puis s'il s'enquiert, quel pied de Cerf c'estoit:
C'est vn pied long si l'œil ne me deçoit,
La pince grosse et les os gros et courts,
La iambe large, ongle ferme tousiours,
Fort bas ioincté et le pied gros et creux,
Cerf bien courable et deuant tous Veneurs.

DES MOTS ET TERMES DE LA VENERIE QVE DOIT entendre le Veneur pour faire ses rapports et pour parler deuant les bons maistres.

CHAPITRE XXXVII.

I'AY bien voulu declarer icy ces mots et termes de venerie, et comme vn riche veneur doit parler entre les bons maistres.

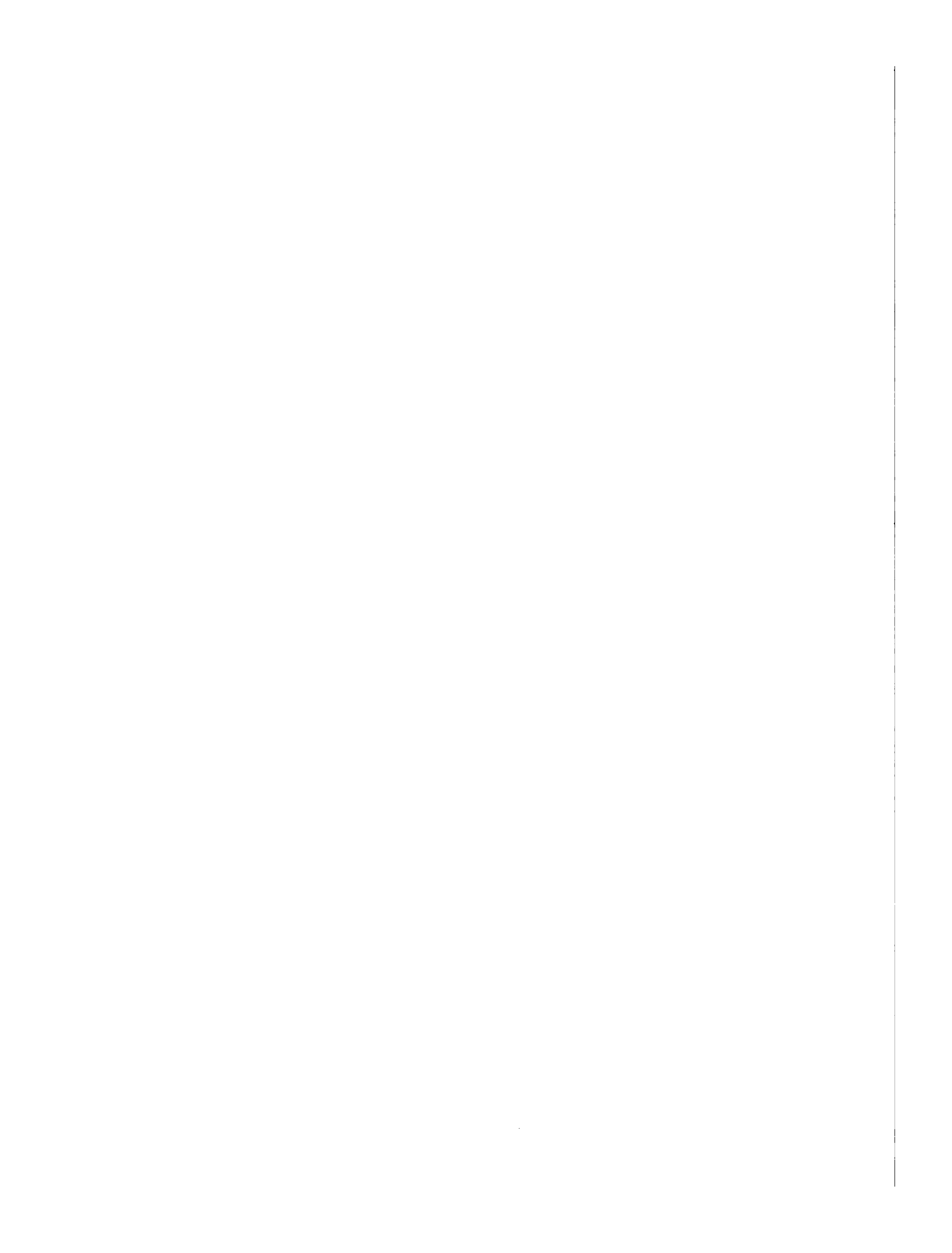
Premierement, faut que le Veneur soit posé et moderé en parolles : car tous Veneurs estants curieux du plaisir de leur estat, sont volontiers sobres de la bouche : mais auiourd'huy ils prennent plus de plaisir aux bouteilles qu'à leur mestier. Si d'auenture il aduenoit qu'vn ieune Veneur se trouuat auecques les maistres, et qu'ils luy demandassent comme se doiuent appeller les fiantes des Cerfs, Rangiers, Cheureux et Dains, doit respondre qu'elles se doiuent nommer fumees, et que toutes bestes viuantes de broust, elle se doiuent ainsi nommer. Mais celles des bestes mordantes comme Sanglier, Ours, et leurs semblables se doiuent nommer lesses. Et celles des Lieures et Connils se nomment crottes. Celles des autres bestes puantes, comme Taissons, Renards, fiante : celles de la Loutre se doiuent nommer espraintes. Apres si on luy demande comme se doit nommer le manger du cerf en termes de venerie, et des autres bestes à luy semblables, doit dire qu'il se nomme *viandis*, comme disant, *voicy ou le Cerf ou Cheual a fait son viandis*. Et des Sangliers et autres bestes mordantes faut dire *mangeures*, disant : *voicy où le Sanglier a fait ses mangeures*. Il y a aussi difference entre les pieds des bestes mordantes et ceux des Cerfs, car ceux des Ours et Sangliers, se doiuent nommer traces, mais ceux des Cerfs, Cheureux, Dains, et Rangiers se doiuent nommer pieds, ou foyes, tous les deux sont bien dicts : Aussi faut sçauoir qu'il y a difference entre gaignages et tailles. Les gaignages se prennent pour champs et iardins là ou sont semez les bleds et potages. Et si vn Cerf faisoit sa nuict dedans les champs, le Veneur doit dire qu'il a fait son viandis dedans les gaignages : et s'il fait sa nuict dedans les tailles, il pourra dire qu'il a fait son viandis dedans la taille.

Le ieune Veneur doit aussi entendre qu'il y a difference entre routes et voyes : car les voyes s'entendent pour les grands chemins, et les routes se prennent pour les petits sentiers qui trauersent les forts. Et quand le Veneur verra aller vn cerf le long d'vn grand chemin, il doit dire, que le cerf va la voye : et s'il le voit aller le long des petits sentiers, doit dire que le cerf va la route.

Il y a aussi difference entre routes et erres : car (comme i'ay dit) routes sont petits sentiers, et erres sont les alleures par où vne beste va, soit de bon ou de vieux temps. Quant aux brisees, elles se peuuent nommer bacees ou brisees, lequel on voudra. Il y a maniere de les mettre : car il faut que le bout rompu soit mis par où entre vne beste.

Quand le Veneur va lancer vn Cerf, Dain ou Cheureul et autres semblables, il doit parler à son chien en criant, *Voyle-cy, vay auant,* comme parlant en singulier et à vn seul : mais aux Sangliers, Ours et leurs semblables, doit parler en pluriel, comme à plusieurs, disant, *Voiles cy, Allez auant.*

Quand vn cerf vient de viander és gaignages, il est volontiers moüillé de l'esgail, et ne se veut pas mettre en son lict qu'il ne se soit seiché à la chaleur du Soleil, et se couche communément



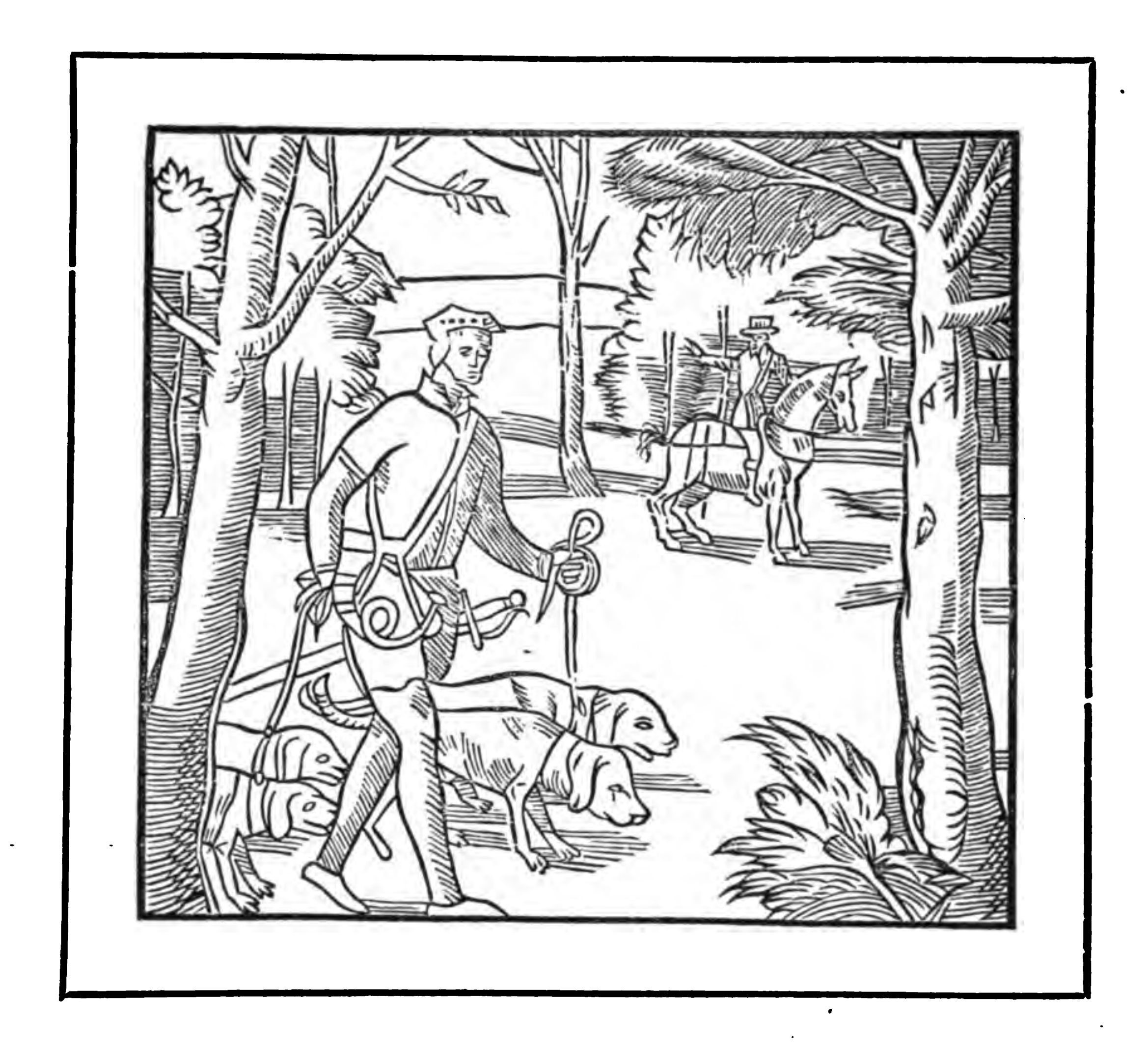
sur le ventre en quelque beau lieu descouuert : ce lieu se doit nommer ressuy, comme disant : *Voicy où le Cerf a fait son ressuy.*

Semblablement les lieux où les Cerfs, Dains, Cheureux, et leurs semblables se couchent pour demeurer le iour, se doiuent nommer licts, reposees, ou chambres; mais ceux des Sangliers et leurs semblables se nomment *Bauges.*

Apres si vn Veneur vient à faire son rapport, il doit dire entierement ce qu'il a veu. Et s'il n'auoit reueu du cerf que par pied, et qu'on luy demande quel pied c'est, doit confronter le pied tel qu'il est, comme disant, c'est vn pied long ou rond, ayant telles cognoissances auec tous autres bons signes qu'il y pourra auoir veu : ainsi pourra-il faire des alleures et portees. Mais si d'auenture il voyoit le cerf à veuë ayant eu le loisir de le choisir, si on luy demande quel cerf c'est, et quelle teste il porte, pourra répondre qu'il est de tel pelage, brun ou fauue, et tel de corsage, ainsi qu'il l'aura veu, portant la teste haute ou basse, ou contrefaite comme elle sera. Et si d'auanture elle estoit faux marquee, comme s'il n'y auoit que six cors d'vn costé, et sept de l'autre, il doit dire qu'il porte quatorze faux-marques : car le plus emporte le moins. Et s'il voyoit vne belle teste haute, et grosse de mesrain, les andoilliers prés du test, et bien cheuillee selon sa hauteur, il pourra dire qu'il porte vne belle teste pour tous signes, bien née et bien marquee en tous pairs : et selon qu'elle sera en la sommité, pourra dire qu'il porte paumeure, trocheure ou couronneure : et combien d'espois il portera à mont : et par ainsi le Veneur fera son rapport selon qu'il verra la forme ou la façon de la teste. Et si on luy demande s'il se monstre vieux cerf par la teste, et à quoy il le cognoist, pourra respondre qu'il le cognoist aux meules, lesquelles sont larges et fort pierreuses, pres du suc et test de la teste, et aussi aux andoilliers qui sont gros, longs et pres de la meule, et tous autres signes que i'ay declarez cy deuant. Les ergots qui sont derriere le pied du Cerf, ou Cheureul, et leurs semblables, se nomment os, comme disant : *Voicy où le Cerf ou le Cheureul a donné des os en terre.* Les ergots des Sangliers se doiuent nommer *Gardes.*

Ie donneray icy intelligence au Veneur comme il doit haut loüer les cerfs selon les signes et iugements qu'il pourra auoir veus. Premierement, s'il voit vn cerf n'ayant gueres le pied ne les alleures bonnes, et qu'à le voir il n'eust porté que sa troisiesme ou quatriesme teste, il le doit iuger cerf de dix cors ieunement. Mais s'il en voyoit vn autre qui eust les signes plus grands, comme ayant porté sa cinquiesme, sixiesme, ou septiesme teste, il le pourra iuger cerf, de dix cors sans plus : mais passé la septiesme, il le pourra iuger cerf de dix cors, et autresfois les a portez : et au plus haut qu'il puisse loüer le cerf, c'est de le nommer grand vieux cerf. Et par ainsi le Veneur fera ses rapports selon les signes et iugements qu'il verra. Il en pourra autant faire des Sangliers : car quand ils laissent les compagnies, et qu'ils demeurent tous seuls, ils se doiuent nommer Sangliers venans en leur tiers an. L'annee apres ils se doiuent nommer Sanglier en leurs tiers an. L'autre annee apres ils se pourront nommer Sangliers en leur quart an chassables. Et au plus haut qu'on le puisse loüer, c'est grand vieux Sanglier, n'ayant point de refus. Si le Veneur voyoit une trouppe de bestes fauues, doit dire, i'ay veu vne harde de bestes. Mais s'il voyoit vne trouppe de bestes noires, doit dire qu'il a veu vne compagnie de bestes noires.





COMME IL FAUT METTRE LES RELAIS:

Et la manière de relayer.

CHAPITRE XXXVIII.

IL faut mettre les relais selon les saisons et couppes des tailles : car au temps de l'hyuer que les cerfs ont la teste dure, ils suiuent les grands forts : et au printemps qu'ils ont la teste molle et en sang, ils suiuent les petites tailles : et les lieux les plus foibles qu'ils peuuent trouuer, de peur de la heurter et blesser aux branches. Et pource il est requis y mettre des hommes qui soient nourris à la Venerie, entendans bien leur mestier : et avec eux vn bon piqueur, monté sur vn bon courtaut, lequel piqueur doit estre habillé legerement, ayant de bonnes bottes et bien hautes, sa trompe au col. Phebus dit qu'il doit estre vestu de verd pour le cerf, et de gris pour le Sanglier : cela ne sert pas de gueres : i'en remets la couleur aux fantaisies des

hommes. Les piqueurs s'en doiuent aller au soir à la chambre de leur maistre : et s'ils sont au Roy, faut qu'ils aillent à la chambre du grand Veneur ou de son Lieutenant, pour sçauoir lesquels seront de la meute ou du relais, et auquel relais ils doiuent aller, et les chiens qu'ils doiuent mener, quelles aides et valets de chiens iront auec eux. Ceux du relais doiuent prendre vn petit bulletin pour leur souuenir du nom de leur relais : puis s'en retourneront à leur logis pour cercher vne guide qui les y meine le lendemain. Après faut qu'ils regardent si leurs cheuaux sont bien ferrez et bien en conche, en leurs donnant de l'auoyne à suffire. Ce fait, s'en iront coucher pour se leuer le lendemain deux heures auant le iour. Si c'est en esté, faut qu'ils fassent abbreuer leurs cheuaux, et en hyuer, non : puis les faire bien repaistre cependant que le valet de chiens amenera le relais. La guide estant venue, ils desiuneront et disneront tous ensemble, et au lieu de pistolet, auront la bouteille pleine de bon vin à l'arçon de la selle. Et quand le iour commencera à paroistre, faut qu'ils montent à cheual, ayans auec eux leur guide, relais et tout son équipage. S'ils veulent enuoyer vn courtaut à vn autre relais, pourront dire à leur valet qu'il s'en aille auec vn de leurs compagnons à vn tel relais. Eux estant arriuez au lieu où est assigné leur relais, ils mettront les chiens en quelque beau lieu, au pied d'vn arbre, defendant au valet de chiens de ne les descoupler qu'ils ne luy commandent, et qu'il ne bouge de là, et qu'il ne fasse point de bruit. Alors s'en doiuent aller à trois où quatre cens pas de là, du costé où sera la chasse, et escouter s'ils oyront rien, et pour voir le cerf : car le voyant là ils le iugeront plûtost mal mené, qu'ils ne feront de le voir auec le bruit : parce qu'un cerf mal mené, baisse volontiers la teste quand il ne voit personne, en demonstrant son trauail : mais quand il voit l'homme, il la hausse, et fait de grands bonds, pour donner à cognoistre qu'il est fort vigoureux. Le piqueur se doit esloigner pour vne autre raison : c'est que les pages et valets qui tiennent les chevaux menent bruit, en sorte qu'il ne pourroit pas ouyr la meute : aussi que les cerfs oyent aucunesfois le bruit, ou bien ont le vent des chiens, qui les feroit retourner ou coustoyer le relais, qui est la cause pourquoi le picqueur se doit tenir à l'escart pour voir et choisir si le cerf a son aise : et s'il passe à son relais, doit bien regarder s'il est halé et mal mené, et aussi s'il oyra la chasse venir après luy.

Il me semble pour bien prendre le cerf à force qu'on ne deuroit point relayer qu'on ne veist les chiens de la meute : alors l'on verroit bien chasser, et auec ce, la force et vistesse des chiens. Mais ie voy qu'auiourd'huy on ne prend point le cerf comme il mérite, parce qu'on ne donne pas le loisir aux chiens de chasser, et n'y en a que deux ou trois qui courent, d'autant qu'il se trouue tant d'hommes à cheual, qui ne sçauent sonner, forhuer, ne picquer, lesquels se mettent parmy les chiens les croisans et rompans, tellement qu'il est impossible qu'ils puissent courir ne chasser : à ceste cause, ie dis que sont les cheuaux qui chassent et non pas les chiens ; ie donneray icy le moyen au valet de chiens de lascher le relais, quand le cerf aura passé.

Le valet doit mener ses chiens hardez sur les voyes, et leur faire suiure trois ou quatre pas le droit, puis en doit laisser aller vn, et s'il voit qu'il dresse, pourra descoupler les autres, et sonner pour chiens. Car s'il laissoit aller son relais de loing, il pourroit prendre le contrepied, qui seroit une grande faute. Autrement, si le cerf estoit accompagné de quelques bestes, le piqueur qui sera au relais doit piquer en teste pour essayer à departir le cerf : et s'il se depart, faut descoupler les chiens sur les voyes. Et si le piqueur estoit au relais sur le bord d'vn estang, et que le cerf y vint, il le doit laisser bagner à son aise sans sonner mot : puis quand il sera sorti, faut que le valet s'en aille auec les chiens là où il sera sorti, et descoupler ses chiens sur les voyes, comme dessus, là où faut qu'il ne les abandonne iamais, sonnant après eux pour appeler de l'ayde, en brisant partout où il en verra : afin que si les chiens prenoient le change, et qu'ils s'escartassent de leurs droictes voyes, de retourner à la derniere brisee pour requester le cerf. Phebus dit qu'il faut reprendre les chiens qui vont de fort longue derriere, quand le

cerf aura passé le relais. Mais quant à moy, ie ferois du contraire, pour autant que les chiens de la meute, qui ont desia couru longuement, maintiennent mieux leurs voyes, et ne prennent pas si tost le change que feroient des chiens fraischement relayez. Il est bien vray, que s'il y auoit quelques vieux chiens qui vinssent derrière, balançans après la meute, les piqueurs ou valets de chiens qui seront demeurez derriere, les pourront appeller apres eux, et les mener au deuant de la meute : ou bien s'il y auoit faute de relais, et qu'on veist que le cerf s'en allat en quelque lieu où il n'y auroit gueres de change, et qu'il fût contraint de retourner sur ses pas, aussi qu'il y eut de bons chiens deuant qui le maintinssent, alors pourroit on prendre les derniers chiens et les garder pour son retour.

Si d'auenture il aduenoit que le piqueur estant à son relais, veist passer vn cerf de dix cors, et qu'il y eust apres le cerf quatre ou cinq chiens, et qu'il n'oüist les autres piqueurs, ne leur trompe, faut bien qu'il regarde si le cerf est halé, et quels chiens sont qui le chassent. S'il voyoit que se fussent de bons chiens de la meute gardans mieux le change, le piqueur doit sonner pour chiens tant qu'il pourra, pour appeller des aydes. Et si de fortune il ne venoit personne, il se doit mettre apres les chiens de la meute et descoupler son relais, sonnant et huchant tousiours, en iettant des brisees par où il passera, et sur les voyes du cerf. Il faut bien que le piqueur soit sage à telles choses, par ce qu'aucunesfois il se peut lancer quelques autres cerfs d'effroy, au bruit de la meute et des piqueurs, qui pourroient estre grands cerfs, se montrans halez, et principalement quand ils ont de la venaison. Mais s'il voyoit que les bons chiens de la meute n'y fussent pas, et qu'il n'oüist point la chasse, il ne doit pas relayer, mais seulement regarder le pays qu'ils ne prennent, et les briser au bout de la veüe, afin que s'il oyoit la meute en deffaut, de s'y en aller, et leur dire qu'il a veu le cerf qui a passé à son relais, lequel estant fauue, ou brun, ainsi qu'il voudra nommer, portant vne telle teste. Alors pourront iuger si c'est leur cerf ou non, et le pourront aller requester, et reprendre leurs voyes à la brisee du piqueur.

COMME LE VENEUR DOIT LANCER LE CERF

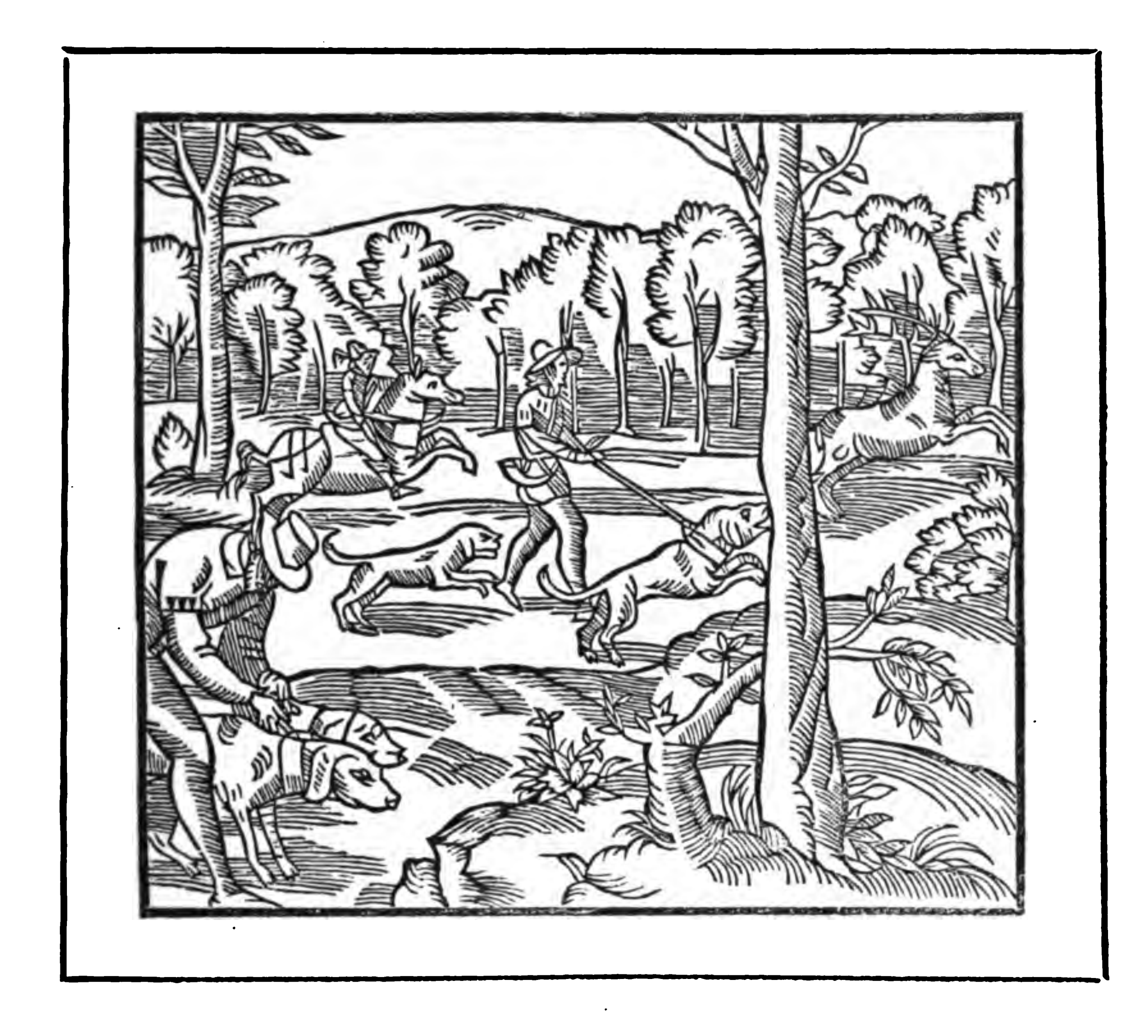
Et le donner aux Chiens.

CHAPITRE XXXIX.



APRES que le Roy ou Seigneur aura ouy tous les rapports, et que les relais seront bien assis, les Veneurs et chiens ayans repeu, celuy qui aura destourné le plus vieux cerf, et en la plus belle meute, soubs le rapport duquel le Roy ou Seigneur voudra aller courrir, doit prendre son Limier, et s'en aller deuant à sa brisee auec ses compagnons et tous les piqueurs de la meute : lesquels doiuent auoir chacun vne bonne houssine en la main, que Phebus nomme *Tortuere*, pour tourner les branches en piquant par les forts : laquelle ne doit point estre pelee, que le cerf n'ait touché au bois : mais apres qu'il a frayé elle doit estre pelee. Eux estant arriuez à la brisee, faut qu'ils mettent pied à terre pour veoir quel pied de cerf c'est, quelles cognoissances et autres iugemens qu'ils pourront auoir par le pied, afin de le recognoistre parmy le change. Puis quand le Roy sera arriué et les chiens de la meute, tous les piqueurs se doiuent vistement escarter autour du buisson, pour voir le cerf s'il est possible au partir du lancer, afin de recognoistre le pelage et la façon de la teste. Alors que le Veneur qui l'aura destourné, verra tous ses compagnons aupres de luy auec les chiens de la meute, se doit mettre deuant tous les autres, et frapper à routes : car l'honneur lui ppartient,

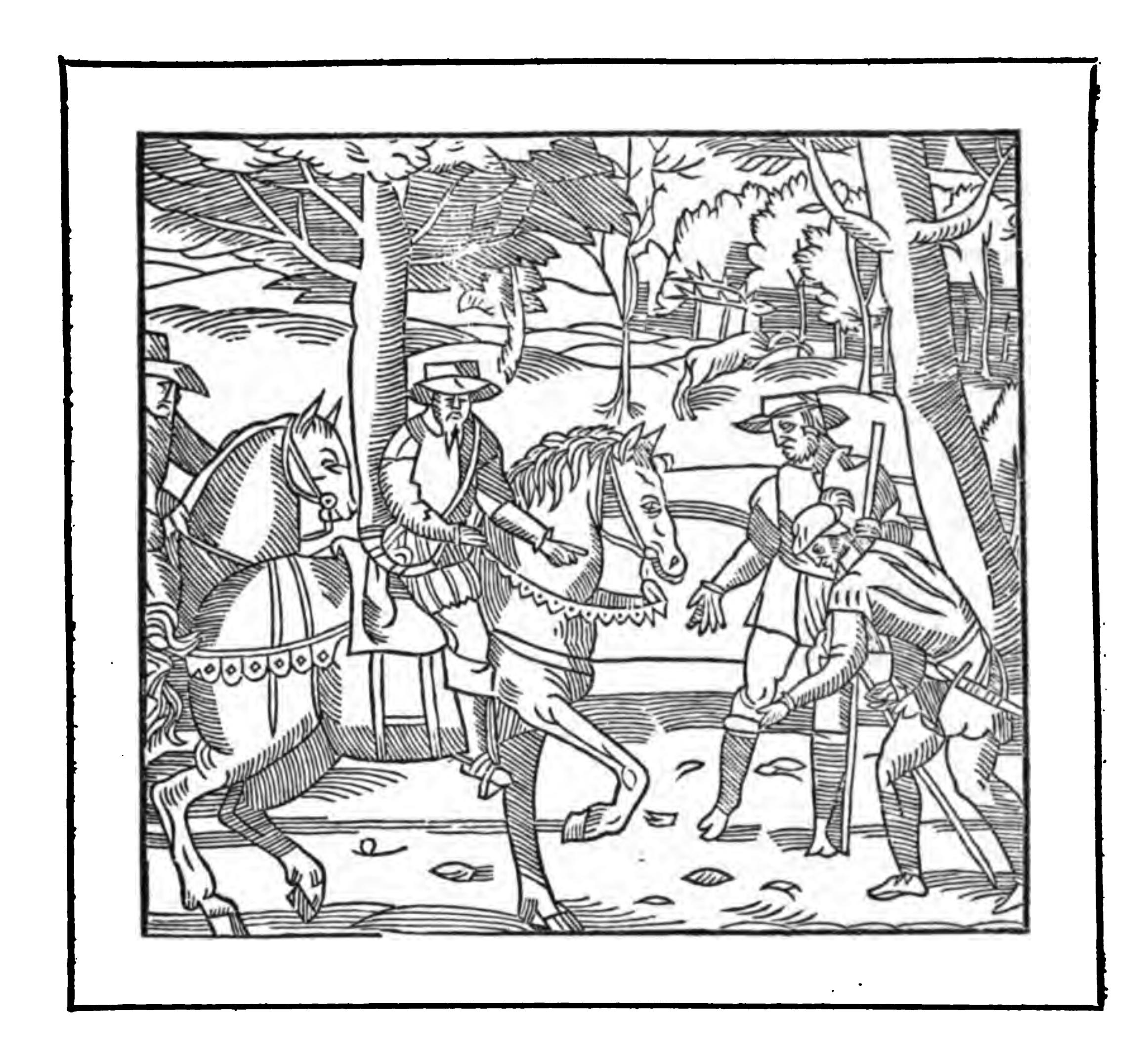
et puis tous les autres après luy, criant, *Voy-le cy aller, Voy-le cy, Va auant, Voy-le cy par les portees, Rotte, rotte, rotte,* et autres termes requis à la chasse du cerf. Et faut entendre deux secrets, dont l'vn est, que les Veneurs ne doiuent pas trop faire eschauffer leurs chiens à la brisee : parce que leur chaleur les transporteroit hors des erres, et ne suiuroient pas le droit. L'autre secret est, que les chiens de la meute doiuent suiure les routes par où va le cerf et les Limiers : mais ils ne doiuent point approcher plus prés des Limiers ne des Veneurs, que de



soixante pas, de peur que si le cerf auoit fait quelques ruses et hourvariés dedans le fort qu'ils ne rompissent les erres et que les Limiers n'eussent l'espace de retourner pour les démesler et redresser : parce que bien souuent cerfs malicieux, quand ils se veulent mettre à la reposee, font volontiers des ruses. Et si les chiens de la meute estoient si pres des Limiers, ils romproient les erres et voyes, qui seroit cause que le veneur ne les pourroit redresser. Et s'il aduenoit que le limier, en faisant sa fuite, fouruoyat les droictes erres, il faut que le veneur le retire en disant, *hourua, hourua,* et qu'il retourne cercher son droit. Puis s'il voit que son chien redresse ses erres, doit incontinent le veneur mettre le genouil en terre pour en reuoir par pied, par les portes ou autres cognoissances. Et s'il en reuoit, et qu'il cognoisse que ce soit son droit, doit crier et hucher fort haut, *Voylecy aller. Il dit vray, voylecy aller le Cerf,*

Rotte valet, rotte rotte : et ietter une brisee en ce lieu là, tant pour les veneurs qui viennent apres luy que pour monstrer à ceux qui amenent les chiens de la meute, que le cerf va là. Et si les chiens de la meute estoient trop loing de luy, il doit crier, *Approche les Chiens,* ou bien sonner deux mots de la trompe, en faisant des brisees hautes et basses, partout où il en verra, afin que s'il perdoit les voyes ou erres, qu'il vint recercher sa derniere brisee. Puis s'il voit que son chien renouuelle les voyes, et qu'il commence à approcher pres du cerf, il le doit tenir plus de court qu'auparauant, de peur que s'il le lançoit d'effroy, que son chien ne le transportât au vent sur les erres, de sorte qu'il n'en pût voir la reposee pour en auoir certain iugement par icelle, ou par les foulées. Mais si d'auenture il oyoit lancer le cerf, ou qu'il trouuât le lict ou reposee, il ne doit pas sonner si tost pour Chiens, mais crier seulement trois fois, *Gare gare, Gare gare, Gare gare,* et faire suiure son chien iusques à ce qu'il en puisse reueoir à son aise, pour en auoir iugement certain par les fuites premier que de forhuer. Et si en suiuant il trouuoit ses fumees, doit bien regarder si elles sont semblables à celles qu'il aura apportees au matin à l'assemblee : combien qu'aucunesfois elles se peuuent mes-iuger en deux manieres, ce qui n'aduient pas souuent, si ce n'est au changement des viandis. Il est bien vray que les fumees du releué du soir ne sont semblables à celles du matin que le cerf se retire au fort pour se mettre à la reposee : parce que celles du releué sont plus pressées, plus moulues et mieux digerees que celles du matin, la raison est, qu'il a reposé et dormi tout le iour, qui est cause de la digestion. Et au contraire, celles du matin ne sont si bien digerées ne mollües, parce que toute la nuict il n'a fait que courir et trauailler pour chercher à viander, et n'a pas eu le repos ne le loisir de digerer ne moudre son viandis : toutesfois que elles se doiuent ressembler de forme, si le viandis ne les fait mes-iuger, comme i'ay dit. Autrement, si le Veneur trouuoit la reponce du Cerf, il doit mettre sa face dedans, ou le doux de sa main, pour sentir si elle est chaude. Aussi le pourra cognoistre à son Chien, qui s'efforcera et doublera sa voix. Tous ces signes donneront à entendre qu'il est lancé et debout.

Il y a des Cerfs qui sont si malicieux, qu'au partir de leur lict ne font que tournoyer pour cercher le change, ou bien ont quelque brocquard auec eux, qui est la cause que le Veneur ne doit pas sonner pour Chiens au partir de la reposée, mais seulement crier, *Gare gare, approche les chiens,* et faire suiure son Limier sur les erres enuiron de cinquante pas. Mais quand il verra que le cerf commencera à dresser par les fuytes, lorsqu'il en aura cognoissance certaine, pourra sonner pour chiens, en criant, ***Tya hillaud***, faisant suiure son Limier tousiours sur les erres et fuytes, criant et sonnant iusques à ce que les chiens de la meute soient arriuez à luy, et qu'il verra qu'ils commenceront à dresser. Et se doit incontinent mesler parmy eux auec son Limier pour les resiouyr et eschauffer. Puis quand il verra qu'ils seront bien ameutez, courans bien le droict, pourra sortir du fort, donnant son chien à son valet, et monter à cheual, s'en allant tousiours au dessoubs du vent costoyant la meute pour leuer les defaux. Mais s'il aduenoit que le Cerf en tournoyant sur sa meute parmy son fort eust donné le change, ils doiuent tous menacer et rompre les chiens, puis les recoupler en retournant prendre les dernieres erres, ou bien chercher la reposée : et frapper à route iusques à ce qu'ils ayent relancé leur Cerf : car Cerfs malicieux volontiers se iettent sur le ventre, et attendent que les Limiers soient sur eux premier que de partir.



LES RUSES ET SECRETS QUE DOIVENT SÇAVOIR

les piqueurs pour prendre le Cerf à force.

CHAPITRE XL.

APRES auoir donné l'intelligence aux Veneurs des iugements et cognoissances du cerf, et comme ils se doiuent gouuerner en leur estat : i'ay semblablement voulu donner à entendre aux piqueurs le moyen de prendre le Cerf à force, tant par le dire des bons et anciens Veneurs, que comme par experience l'aurois peu cognoistre. Et parce qu'auiourd'huy il y a tant d'hommes portant la trompe, de laquelle ils ne se sçauent ayder, faisant plus de tort aux chiens que de plaisir, d'autant qu'ils n'aiment et n'entendent le métier : et aussi que ie voy les Princes et Seigneurs qui n'y prennent pas si grand plaisir, ayant les yeux bandez des richesses mondaines, pensans par icelles rendre leur nom et corps immortels, qui est la perte de l'ame, et abbreuiation de la vie principal bien du corps (aussi ne les voit on

plus viure et regner si longement, ne de tel plaisir qu'ils faisoient anciennement du temps qu'on attendoit raisonner les trompes par les forests auec nombre de bouteilles et flacons) il me sembloit chose vaine et inutile de declarer ces matieres cy, n'eust esté l'esperance que i'ay aux adolescens, qui me cause mettre par escrit et articuler tous les secrets de la Venerie.

Premierement, il faut que les piqueurs sçachent qu'il y a difference de parler aux chiens entre la chasse du Cerf, et celle du Sanglier : parce que le cerf fuit et s'esloigne d'eux, quand ils le chassent, ne se fiant que en ses iambes, et ne se deffend iamais s'il n'est forcé. A cette cause faut parler aux chiens en hautains et resioüissans cris, tant de la bouche que de la trompe. Mais aux Sangliers et autres bestes mordantes il faut faire le contraire, d'autant que ce sont bestes pesantes, qui ne peuuent fuir ne s'esloigner des chiens, se fians en leurs dents et defenses. A tels animaux est requis de parler aux chiens en cris et sons de trompes rudes et furieux, afin de les faire incontinant fuir. Et se faut tenir tousiours pres des chiens, menant grand bruit, de peur qu'ils les tuent ou blessent. Quand aux cerfs et autres bestes legeres, les piqueurs doiuent tousiours suiure les chiens par la menee où ils vont sans s'escarter ne croiser : de peur de lancer le change et pour releuer les defaux : n'approchant de la meute de plus pres que de cinquante pas : principalement au partir du descouple, et des chiens fraischement relayez : car si le cerf faisoit des ruses ou houruaris, et que les piqueurs pressassent les chiens, ils romproient les erres ou voyes du cerf, et feroient outre-passer les chiens, qui seroit vne grande faute. Mais si les piqueurs voyoient que le cerf eust couru vne heure ou plus, et qu'il dressast en s'esloignant de sa meute pour se forpaisser (les chiens estans bien ameutez sur les erres) alors pourront approcher de plus pres qu'auparauant, en sonnant de la trompe trois mots à chacune fois. Plus, faut entendre que quand le cerf se voit chassé des chiens, il se deffait d'eux, et leur donne le change en plusieurs manieres : car il va cercher les bestes à leurs reposees, et les boute et fait valoir deuant eux : puis se iette sur le ventre en leur lict, et laisser passer les chiens outre, lesquels n'en peuuent auoir le vent ne sentiment, à cause qu'il met les quatre pieds soubs son ventre, et aspire son haleine en la fraischeur et humidité de la terre : tellement que i'ay veu plusieurs fois les chiens passer à vn pas pres de luy, sans en auoir le vent, ne le sentir aucunement. Et à ceste malice de nature, qu'il cognoist que les chiens ont plus grand sentiment de son haleine et de ses pieds qu'ils n'ont du reste de son corps. Et estant ainsi, il attendra les piqueurs à faire marcher les cheuaux sur luy premier que de partir : qui est la raison pourquoy ils doiuent tousiours briser aux entrees des forts par où le cerf passera, afin que s'il donnoit le change, de retourner incontinant cercher ses dernieres erres et brisees, parce qu'ils ne pourront faillir de le relancer, en retournant là auec le Limier, ou auec les vieux chiens sages de la meute, ausquels ils se doiuent fier : car volontiers chiens bien dressez, et qui gardent le change, si le cerf se lance et boutte deuant eux, ils ne sonneront mot : mais s'il y auoit quelques ieunes chiens fols, ils efforceront leurs voix, et renouuelleront le change. Il faut bien qu'en telles choses les piqueurs soient sages, et qu'ils ne s'arrestent point aux ieunes chiens, s'ils n'entendent les vieux parmy eux.

Et s'ils sont deux piqueurs ensemble, l'vn des deux les doit aller menacer et rompre, l'autre les doit appeler au lieu où s'est fait le deffaut, et fouler fort en les appellant et resioüissant iusques à ce qu'il ait relancé son Cerf. Et s'il oyoit quelqu'vn de ses vieux chiens sages qui sonnât, faut qu'il aille à luy, et mette l'œil à terre, pour reuoir si c'est vn Cerf. S'il cognoist que ce soit luy, faut qu'il sonne trois mots, de sa trompe, en criant et nommant le chien, *Voy-le cy aller, il dit vray, Voy-le cy aller le Cerf.* Les autres piqueurs doiuent menacer les chiens et les faire aller à luy. Et à cette heure là pourront renouueller les erres, ou le relancer. Plus, le Cerf donne le change en vne autre maniere, car soudain qu'il voit que les chiens le chassent, et qu'il ne se peut defaire d'eux, il va de fort en fort cercher les bestes, et les met

debout s'accompagnant auec elles, et les emmeine et fait fuir auec luy sans les vouloir laisser, aucunesfois l'espace d'vne heure ou plus : puis s'il se voit suiuy et mal-mené il les abandonnera, et fera sa ruse volontiers en quelque grand chemin ou ruisseau, lesquels il suiura longuement tant qu'il aura la force. Puis quand il se verra esloigné et forlongé des chiens, fera de grandes ruses pour se deffaire d'eux, se iettant sur le ventre en quelque lieu sur la terre, ou bien en l'eau, cachant ses pieds soubs luy, en aspirant et prenant son haleine contre la terre comme i'ay dit cy dessus. Si c'est en l'eau, il aspirera semblablement en icele : tellement que de tout son corps ne paroistra seulement que le bout du nez, en sorte que les chiens passeront sur luy auant qu'en auoir sentiment. Quand les piqueurs verront toutes ces choses, ils doiuent regarder quand le cerf sera accompagné et qu'il suiura auec des bestes aux bons chiens de la meute, et plus seurs pour le change, lesquels chasseront en crainte, ce que les ieunes ne feront pas, et ne se doiuent amuser à eux, mais bien aux vieux, ausquels ils se doiuent tousiours fier en les faisant chasser en crainte, se tenans pres d'eux pour leur secourir et ayder, aiant la main pleine de brisees, lesquelles ils doiuent ietter en terre par tout où ils verront du Cerf.

Et si de fortune, les chiens tombent en defaut, ou bien qu'ils veissent qu'ils se departissent en deux ou trois meutes, ils pourront presumer en eux mesmes que le change se separe, et que le cerf l'abandonne. Alors s'ils voyent quelques vns des ieunes chiens fols qui dressassent et que les vieux sages n'y fussent point, ils ne s'y doiuent pas fier : mais faut qu'ils regardent en quel lieu les bons et seurs dresseront, et aillent à eux, mettant l'œil en terre. Et s'ils cognoissent que ce soit leur droit qui soit separé du change, faut qu'ils iettent leur brisees, en sonnant de la trompe, en criant, *Voy-le cy fuyant, il dit vray,* en nommant les chiens que dresseront et ameuter à eux. Plus, faut entendre que les chiens ne courent pas si bien dedans les chemins, et n'y ont pas si grand sentiment comme ils ont ailleurs, pour beaucoup de raisons : qui sont, que dedans les voyes et chemins toutes especes d'animaux, y passent incessamment, qui mettent la terre en poudre auec les pieds : de telle sorte que si les chiens y mettent les nazeaux pour assentir, la poudre entre dedans, qui les estouppe et oste le sentiment et aussi la vehemente chaleur du Soleil qui donne incessamment dessus, oste l'humidité et fraischeur, dessechant la poudre de telle sorte, que là où le cerf passe, la poudre coule et couure soudainement la marche du pied là où touche l'ongle, qui est tout le sentiment que les chiens peuuent auoir dedans les voyes et chemins, d'autant qu'il n'y a ne bois ny herbes où le cerf puisse toucher des iambes, ne du corps, et y a tant d'autres raisons, que ie laisse à cause de briefueté, qui empesche le sentiment des chiens és chemins. En tels lieux les cerfs on la malice de faire leurs ruses et hauruariz, ou bien suiuent longuement ces grands chemins pour se deffaire des chiens : ayant cette finesse et cognoissance donnee de nature, qu'ils pensent que les chiens n'ayent pas là si grand sentiment qu'ailleurs. Par là pouuons cognoistre que nature donne à chacun cognoissance de son contraire, et se sauuer.

Quand les piqueurs se trouueront à tels endroits en defaut, doiuent mettre l'œil en terre pour voir si le cerf a point fait des ruses et houruaris. Et si d'auanture ils voyoient qu'il fut allé et venu sur luy, ils doiuent crier à leurs chiens, *Voy-le cy houruary,* et deffaire la ruse à l'œil, et leur ayder tousiours iusqu'à ce qu'ils aient trouué la sortie des erres par où ils entrent dedans le fort, en les faisant requester par les costez des voyes et chemins, et non par le dedans : car ils y auront beaucoup plus de sentiment, et ne leur sur-alleront pas si tost qu'ils feroient par les chemins, parce qu'il y a des herbes, des bois et autres choses qui gardent la fraischeur et humidité de la terre : et aussi que le cerf y touche des iambes et du corps : tellement que les chiens en peuuent auoir plus grand sentiment. Et faut que les piqueurs iettent des brisees par tout où ils verront faisant requester leurs chiens en les resioüissant et secourant, le mieux qu'ils pourront. Et si quelqu'vn des chiens droisse, doiuent aller à luy et regarder que c'est : puis

s'ils voyent que ce soit le droit, ils sonneront et ameuteront les autres, en nommant le chien; *ha Cleraud*, ou *ha Mirault*, comme i'ay dit cy dessus. Aussi il aduient aucunesfois que les cerfs passent au trauers des brulis, là où les chiens n'en peuuent auoir sentiment, parce que la senteur du feu est plus grande que celle du cerf : en tels endroits les piqueurs doiuent regarder quand le cerf entre dedans, de quel costé il a la teste tournee, et pousser tousiours leurs chiens outre sans s'arrester, puis quand ils seront passez outre les brulis, faut qu'ils fassent requester leurs chiens en parlant à eux, et n'est possible qu'ils ne les redressent ainsi, ou bien en prenant leurs cernes au tour par les fraischeurs. Plus s'il aduenoit qu'vn cerf se forpaissast dedans les campagnes, et que ce fût entre le Midy et les trois heures, si les piqueurs voyoient que les chiens fussent hors d'haleine, ils ne les doiuent pas presser, mais les resioüir seulement le plus qu'ils pourront. Et s'ils voyoient que les bons ne sonnassent et n'appellassent point sur les erres, et qu'ils ne fissent seulement que branler la queuë, ils ne s'en doiuent pas estonner : car ils pourroient faire cela à cause de la grande chaleur : ou bien seroient hors d'haleine : pour telle chose ne doiuent laisser à les suiure tant qu'ils pourront aller sans les presser, comme i'ay dit. Puis s'ils cognoissent que les chiens ne puissent plus aller, faut qu'ils iettent vne brisee aux derniers erres qu'ils auront veuës, et mener les chiens rafraischir en quelque village en leur donnant du pain et de l'eau : ou bien se mettre soubs quelque arbre attendant la grande chaleur à passer, et sonner de la trompe, par fois pour appeller les valets de limiers et autres aydes. Puis quand ils verront qu'il sera sur les heures, doiuent aller à leur brisee reprendre leur dernieres voyes ou erres. Et s'il y a vn valet de limier auec eux, faut qu'il se mette deuant auec son chien, en le resioüissant et parlant à luy, sans auoir crainte de le faire sonner et appeller sur les erres : car les autres chiens de la meute l'ouyans sonner et appeller, pourront redresser leur deffaux. Ainsi doiuent ils aller tous requestans et pourchassans iusques à ce qu'ils l'aient relancé. Il faut encores entendre, qu'alors que le cerf est las et mal-mené, son dernier refuge est à l'eau, et descend communement plûtost à val le cours des riuieres, qu'il ne monte en contremont : et principalement si le cours en est roide. Aussi qu'il a bien ceste cognoissance, que les chiens auroient plus grand sentiment de luy en montant contre l'eau, qu'ils n'auroient pas en descendant : d'autant que le cours leur emporteroit tousiours la senteur, et aussi qu'il trauaille beaucoup plus à nager contre l'eau qu'il ne fait pas de descendre à val. Et deuez sçauoir que si vn cerf a couru longuement, et qu'il vienne à rencontrer vne riuiere, il se mettra dedans, nageant par le milieu d'icelle : et se donnera garde le plus qu'il pourra de toucher aux branches ou autre chose qui seront des deux costez de l'eau, de peur que les chiens y prennent sentiment de luy : suiuant longuement la riuiere sans sortir de dedans, s'il ne trouue quelque tronce de bois au trauers ou autre chose, qui l'empesche de passer plus outre : lors il est contraint d'en sortir. Il faut qu'en tels lieux les piqueurs y soient sages, et qu'ils iettent vne brisee à l'entree de l'eau, regardant de quel costé le cerf aura la teste tournee : ce qu'ils pourront cognoistre et voir par les fuittes, ou à leurs chiens, lesquels ils doiuent faire entrer et nager en l'eau, qui en pourront prendre sentiment aux ioncs et herbes qui seront dedans : ou bien eux-mesmes le pourront cognoistre aux lieux les plus sommes de la riuiere où le Cerf auroit passé, qui pourroit auoir troublé l'eau en passant, ou tourné les herbes et autres choses. Lors qu'ils auront certain iugement de quelle part de la riuiere le Cerf va, il doiuent appeller leurs chiens d'icelle, de peur qu'ils se gastent et refroidissent : et s'ils sont trois piqueurs ensemble, deux se doiuent mettre aux deux costez de la riuiere : l'autre s'en doit aller gaigner le deuant au long du costé que le cerf aura la teste tournee, pour voir s'il le verra nageant ou autrement, les deux qui seront demeurez aux costez de la riuiere, doiuent faire requester leurs Chiens de chacun son costez, et assez loing de l'eau : car ils auront plus grand sentiment à vingt ou trente pas prés, qu'ils n'auroient pas sur le bord d'icelle. La raison est : quand le Cerf sort de l'eau, il en est

tout couuert et chargé, parce que le poil qui est creux se remplit d'eau, et lors qu'il sort il se secoüe volontiers, et la fait tomber le long des iambes en la forme du pied, tellement que les erres sont si eslauees et moüillees que les chiens n'en pourroient auoir aucun sentiment. Mais à dix ou douze pas loing du bord, ils en pourront reprendre et assentir plus aisément, parce que l'eau sera tombee. Toutesfois les piqueurs se doiuent tousiours tenir prés de la riuiere : car aucunesfois le Cerf se cache tout dedans l'eau, comme i'ay dit cy dessus, et pourroit souuent demeurer en quelque brosse de ioncs ou de saules, de telle sorte qu'ils le laisseroient derriere eux, et quand ils seroient outrepassez, il pourroit sortir de l'eau, et s'en retourner sur les erres par où il seroit venu : car communement il a cette malice de laisser passer les chiens et piqueurs, puis quand il les voit passez, se desrobe d'eux et s'en retourne par où il est venu. Mais telles choses n'arriuent pas souuent, si ce n'estoit que les riuieres fussent couuertes de bois et prés des forests. A cette cause il est requis qu'il y ait quelqu'vn des piqueurs aiant tousiours l'œil en l'eau, et que les autres fassent requester leurs chiens à douze pas prés, et faut qu'ils allent tous ensemble ainsi tous du long, iusques à ce qu'ils aient trouué la sortie, et comme i'ay dit cy dessus, s'ils trouuent quelque tronce de bois ou escluse de moulin, doiuent bien regarder aux bouts : car communement les cerfs faillent plûtost en tels endroits qu'ailleurs, et principalement quand ils se forpaissent, d'autant qu'ils suiuent plus longuement les eaux, se voyans forpaisez, qu'autrement. Aussi qu'ils n'ont plus de fiance en leurs iambes, ne de forts pour leur cacher, dont alors sont contraints de suiure les eaus. Plus, faut entendre qu'il y a deux manieres de vents, que nous appellons *Galerne et Hautain,* autrement nommez vents de Nort et de Midy, lesquels le cerf craint grandement : car quand il sort des forests et qu'il se fortpaist par les campaignes, si l'vn d'iceux vents regne, il ne fuit iamais la teste tournee dedans, mais fait au contraire : car il luy tourne le cul et fuit à val : ce qu'il fait pour beaucoup de raisons : dont la premiere est, que le vent de *Galerne,* est arre et froid dessechant grandement : et celuy de Hautain est chaud et corrompu, pource qu'il passe sous la region du Soleil, lequel le putrefie et corrompt à cause de sa chaleur. Et si d'auanture le Cerf fuyoit la gueule dedans l'vn d'iceux vents il l'altereroit et luy dessecheroit grandement la gueule et la langue, et aussi que ces vents sont communement grands et tempestueux : et s'il fuyoit la teste dedans, ces cors feroient voile, qui luy porteroit grand nuisance à courir. Et le fait encore pour vne autre raison, c'est qu'il a bien cognoissance que s'il fuyoit dedans le vent, les chiens auroient le sentiment de luy sans mettre le nez à terre : et aussi qu'il veut auoir tousiours l'ouye de la voix des chiens : et bien que Phœbus dit que les cerfs fuyent communément à val tous les vents, si est-ce que i'ay veu le contraire par experience : principalement quand le vent de mer regne, lequel est humide, lors ils vont plûtost le nez dedans qu'autrement. Mais quant au vent de Galerne et Hautain, que i'ay mentionnez cy dessus, il est certain qu'ils sont craints et redoutez des cerfs et de tous autres animaux : mesme les chiens, lesquels ne veulent chasser quand ils regnent. Outre faut entendre que le cerf se forpaist pour beaucoup de raisons : principalement en Auril et May, quand à la teste molle, et en sang, parce que si les chiens le chassent, il n'ose fuir par les forts, de peur de heurter et blesser sa teste aux branches, alors est contraint d'en sortir et fuir au pays clair pour s'esloigner d'eux et faire les ruses : ou bien le cerf abandonne les forts pour vne autre raison, laquelle est, qu'alors qu'il fuit dedans le fort, il se trauaille et laisse à brosser le bois, ne se pouuant esloigner des chiens, ne faire ses ruses, d'autant qu'ils ont plus d'auantage à courir par dessous le bois que n'a pas le cerf à saillir, ou à brosser au trauers. A cette cause il est contrainct de sortir aux fustayes, ou pays clair, là où il faut que les piqueurs soyent bien sages : car il donnera plûtost le change en pays foible que fort : parce que les chiens ont l'espace d'eux eslargir et escarter d'vn costé et d'autre, en courant de grande chaleur et vistesse : et alors pourroient outre-passer les routes, s'ils estoient pressez des piqueurs : ou bien bouteroient le change :

ce qu'ils ne feroient pas si aisément dedans les forts : parce qu'ils suiuent tousiours la route et menee par où le cerf va, et ne se peuuent escarter d'vn costé ne d'autre : car s'ils ont peur de perdre les erres par où le cerf fuit : qui est la cause pourquoy on se doit plûtost donner garde du change dedans les fustayes, que dedans les tailles, d'autant que les chiens le font valoir et le transportent plûtost en tels lieux qu'aux forts : aussi que le cerf s'esloigne et fuit mieux dedans les fustayes, et a plus grand loisir de chercher le change, et faire les ruses et houruaris, que non pas au fort pays. Le cerf se forpaist encores en vne autre maniere : c'est quand il se voit pourchassé et dressé des chiens, et qu'il cognoist que rien ne luy vaut. A l'heure il s'estonne et perd son esprit, ne sçachant plus où il doit aller, et entreprend les campagnes, passant par les villages et autres lieux. En telle chose les piqueurs se doiuent approcher pres de leurs chiens : et s'ils les voient tomber en deffaut, ne doiuent iamais retourner en arriere pour les deffaire, mais pousser tousiours les chiens outre : car iamais cerf mal-mené, qui se forpaist, ne fait de houruary sur luy, mais passe tousiours outre tant qu'il aura force : si ce n'estoit qu'il eust le vent de quelque eau. Alors se pourroit destourner pour y aller, autrement non. Il est bien vray que s'il entreprenoit les campagnes pour les raisons cy dessus mentionnees, sans estre mal-mené, il pourroit faire des ruses et houruaris : mais s'il estoit mal-mené, non : si ce n'estoit qu'il se voulust ietter sur le ventre, alors pourroit faire quelque petite ruse pour demeurer.

Plus il faut entendre qu'il y a grande difference de deffaire les ruses entre les forests et les campagnes : parce que dedans les forests il faut faire les cernes plus pres de la menée ou le cerf aura fait sa ruse, et les plus estroits qu'on pourra : d'autant que si les piqueurs prenoient les cernes grands et larges, ils pourroient trouuer du change, lequel se feroit valoir deuant les chiens, qui leur feroit vn grand ennuy. Mais aux campagnes, ils peuuent prendre leurs cernes grands et larges, sans auoir crainte du change, par les fraischeurs et lieux plus commodes pour eux, et où les chiens en pourront auoir plus grand sentiment : parce que dedans les guerets et lieux secs et arides, les chiens ne cuideront pas redresser, à cause de la poudre qui est dedans, laquelle leur entreroit és nazeaux, et de la chaleur du Soleil qui auroit desseché et osté l'humidité de la terre. Aussi qu'il n'y a herbe ny autre chose où le cerf eust touché, par où les chiens en peussent auoir sentiment : qui est la cause pourquoy les piqueurs doiuent prendre leurs cernes par le pays le plus frais et le plus couuert où la terre auroit gardé sa fraischeur. Et s'ils ne le pouuoient redresser au premier cerne, s'ils en doiuent faire vn autre plus grand : et s'ils ne le trouuoient sorti ne de l'vn ne de l'autre, ils pourront presumer qu'il sera demeuré en leur enceinte, ou bien qu'il aura fait vn houruary sur luy. A l'heure doiuent ramener leurs chiens au commencement de leur deffaut, et les mettre sur la menee et erres par où ils sont venus, les faisant requester, en parlant à eux, et les resioüissant, tant de la bouche que de la trompe, mettant pied à terre pour leur ayder et secourir. Et n'est possible qu'ils ne relancent le cerf en leur enceinte, ou qu'ils ne le trouuent passe outre, si ce n'estoit par vne trop vehemente chaleur, qui pourroit garder les chiens de chasser. Dauantage, faut entendre que si le cerf est deuant les chiens, les deux premieres ruses qu'il fait au partir de la reposee, doiuent donner à cognoistre aux piqueurs toutes les autres ruses qu'il fera tout le iour : car s'il fait les deux premieres ruses en vn chemin ou en l'eau, toutes les autres qu'il fera tout le iour seront en mesmes lieux. Et faut bien que les piqueurs regardent sur quelle main il en sort : car du costé qu'il en sera sorty les deux premieres fois, toutes les sorties qu'il fera tout le iour apres, seront sur la mesme main, soit à dextre soit à senextre. Parquoy faut que les piqueurs y regardent, afin de faire requester leurs chiens à toutes les ruses du costé que le Cerf sera sorti aux deux premieres sorties. Puis le Cerf fait aucunesfois de grandes ruses et houruaris dedans les routes, qui sont par le milieu des forts, ou bien il les suit iusques aupres du bord, faignant sortir au descouuert : puis tout soudain fait vn houruary sur luy, retournant sur ses erres,

aucunesfois plus de deux iet d'arc. Lors les piqueurs en defaisant telles ruses et hourvaris, doiuent bien prendre garde que les chiens ne prennent le contre-pied, d'autant que le Cerf seroit refuy sur luy longuement : aussi qu'ils trouueroient les voyes plus fraisches au couuert que non pas ailleurs, qui les pourroit transporter sur le contre-pied. En tels lieux les piqueurs ne doiuent pas eschauffer les chiens, mais plûtost les faire chasser en crainte, iusques à ce qu'ils aient redressé la sortie de la ruse.

Outre-plus, il y a de Cerfs lesquels au partir de la reposee font les rompus, se iettans sur le ventre deuant les piqueurs, et se monstrent et font relancer aux chiens, comme s'ils estoient las et mal-menez. Telles ruses les iugent fort malicieux, et de grand haleine pour courir longuement deuant les chiens, se fiant en leur force. Et qui plus est, les piqueurs cognoistront si vn Cerf se veut rendre et s'il est las, et mal-mené, en plusieurs manieres.

La premiere est, si en fuyant deuant les chiens, il n'oit et ne voit personne. S'il baisse la teste mettant le nez pres de la terre, et bronche et chancelle feignant les iambes, demonstrant son trauail : puis s'il voit quelque homme en sursaut il leue la teste et fait de grands bonds comme i'ay dit cy deuant, pour donner à cognoistre qu'il est encore fort et vigoureux : mais cela ne durera gueres : car quand il sera outre-passé, il commencera à rabaisser sa teste, et à feindre son corps comme auparauant.

Il se pourra encore cognoistre mal-mené en vne autre maniere : c'est qu'il aura la gueule noire et seche sans escume, et la langue retiree au dedans : ou bien le pourront cognoistre par le pied, à ses fuittes, car bien souuent il fermera l'ongle, comme s'il alloit d'asseurance, puis tout soudain il s'efforcera et l'ouurira, faisant de grandes glissees, donnant des os en terre le plus souuent, et suiura communement les routes et chemins, et sans ruser que bien peu : que s'il vient à rencontrer quelque haye ou fossé, il ira du long pour cercher vne sortie à passer, parce qu'il n'aura pas la force et vigueur de saillir et sauter par dessus. Tous ces signes donneront à cognoistre aux piqueurs que le cerf se veut rendre, et qu'il est mal-mené.

Ie mettray fin à ce present chapitre, priant les piqueurs et cognoissans m'excuser, si i'ay obmis ou delaissé quelque chose : parce que ie ne puis pas si bien mettre par escrit l'execution de mon esprit, que ie ferois si i'estois à l'œuure, mesmement que l'estat requiert que les piqueurs y soient fins, subtils et soubçonneux, et qu'ils se gouuernent selon ce qu'ils se verront deuant eux, presumans la malice et force des cerfs, ensemble la bonté et vigueur de leurs chiens, et selon qu'ils verront faire les ruses et hourvaris, et les lieux où elles seront faites. Et aussi se doiuent gouuerner et faire leurs cernes grands ou petits, longs ou estroits, selon la commodité des lieux, et le temps qu'il fera et la saison : car aux chaleurs, et au temps des fleurs que les herbes ont senteur, les chiens sur-allent plûtost les bestes qu'en autre saison. En tels temps et lieux il est besoin de faire les cernes grands et par plusieurs fois, en cerchant les lieux frais et commodes pour le sentiment des chiens : et par ainsi il est fort mal-aisé que le cerf se desrobe d'vn bon piqueur et penible, si ce n'est par la faute des chiens. Et encores que les chiens abandonnassent le cerf, à cause de la nuict qui les pourroit surprendre, ou bien qu'ils fussent las et harassez, si est-ce que le piqueur ne se doit estonner, mais faut qu'il brise ses dernieres voyes ou erres pour le retourner cercher, requerir, trouuer et prendre le lendemain.





COMME IL FAVT QVE LES PIQVEVRS SONNENT *de la trompe, et parlent aux chiens pour le Cerf.*

CHAPITRE XLI.

AVJOVRD'HUY il y a peu d'hommes qui sçachent bien sonner la trompe, et parler aux chiens en cris et langages plaisans, comme faisoient les anciens : car à present ie voy que les piqueurs ne prennent pas grand plaisir à voir courir, ne faire chasser et requester les chiens : mais seulement leur suffit de voir prendre et mourir vn cerf, pour auoir la bonne grace de leur maistre, et faire leur profit : et deslors qu'il est lancé, n'en desirent que la curee : ce que ne faisoient les anciens, lesquels se delectoient et prenoient plaisir à bien parler et conduire les chiens, comme recite Phœbus, qui louë grandement le Duc d'Alençon, Huet de Nantes, et le sire de Montmorency, lesquels estoient ouys et entendus sur tous autres. Or apres auoir entendu et pratiqué quelque peu de leur stile de sonner et maniere de parler, crier, et hucher de la voix, i'ay bien voulu icy noter et mettre par escrit quelque chose selon l'intelligence de mon esprit.

COMME IL FAVT SONNER DE LA TROMPE,

et houpper de la voix, pour s'appeller l'vn l'autre quand on est à la chasse.

CHAPITRE XLII.

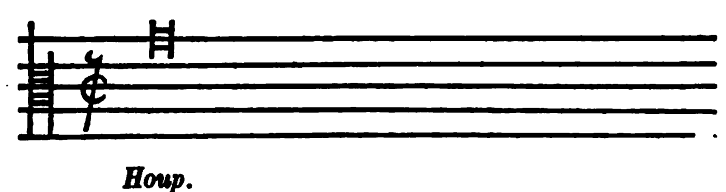
CELVY qui voudra, estant à la chasse, appeller son compagnon avec sa trompe, doit sonner vn mot long ainsi.



Les autres luy doiuent respondre en mesme son auec leur trompe, en ceste maniere, comme ainsi.

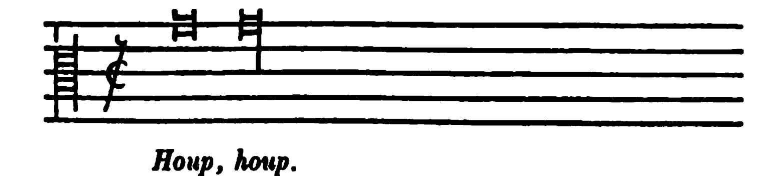


Semblablement celuy qui voudra houpper, et appeller son compagnon de la voix, doit houpper vn mot bien long, ainsi.



Et s'il respond, il doit respondre en mesme voix longue.

Puis celuy qui voudra rappeller, redoublera sa voix en houppant en ceste maniere.

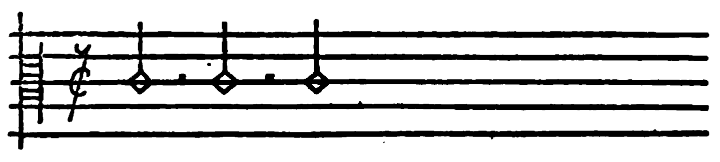


Voilà comme les Veneurs et piqueurs se doiuent appeller les vns les autres, tant de la trompe que de la voix.

Et notez que tant pour s'appeller l'vn l'autre de la trompe, que sonner pour chiens, il en faut sonner du gresle : car en toute chose pour la chasse du cerf, on ne doit point sonner du gros de la trompe.

Comme il faut sonner de la trompe pour chiens, et aussi comme il faut parler à eux de la voix quand ils chassent.

Quand les piqueurs seront à la queuë des chiens, estans les chiens bien ameutez, ils doiuent souuent sonner de la trompe : et à chacun coup trois mots de moyenne longueur, comme ainsi.



Semblablement quand le piqueur sera à la queuë des chiens, estans les chiens bien ameutez, il doit parler à eux ainsi.

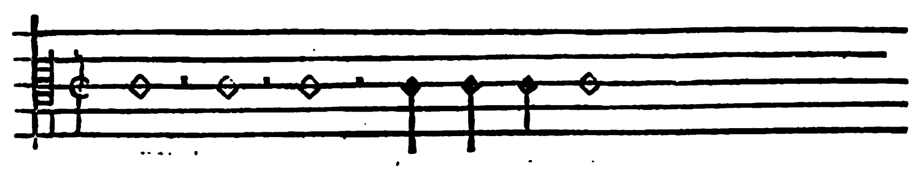


Autre maniere de forhuer et parler aux chiens auec la voix quand ils chassent et sont bien ameutez.



Comme faut sonner veuë avec la trompe, et comme il faut parler aux chiens auec la voix, quand on voit le Cerf à veuë.

Si les piqueurs se trouuent au deuant de la meute, et qu'ils voyent le Cerf à veuë, ils doiuent forhuer et sonner de la trompe plusieurs fois en mots longs, ainsi :

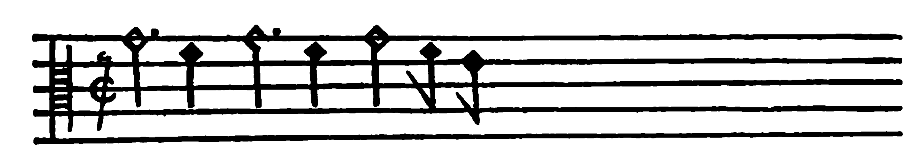


Semblablement si les piqueurs se trouuent au deuant des chiens, et qu'ils voyent le cerf, ils le doiuent laisser passer deuant, puis forhuer et parler aux chiens ainsi,

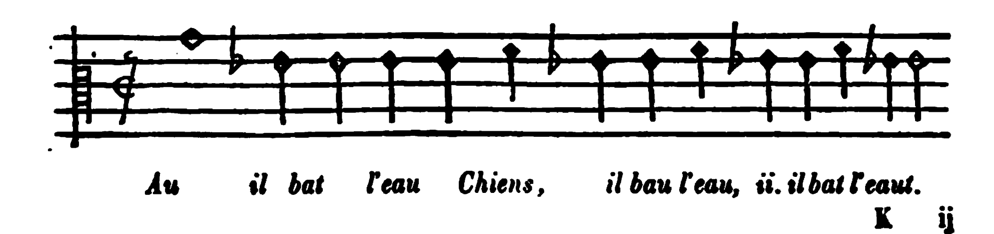


Et ne cesseront de forhuer, et crier, iusques à ce que les Chiens soient venus à eux. Puis quand ils seront venus, le piqueur les doit laisser passer, et se mettre à la queuë, en criant,



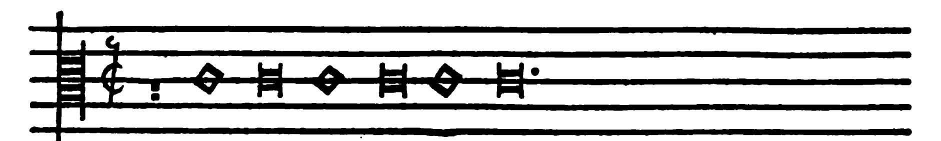


Puis quand il sera en l'eau, ou qu'il l'aura passee, on doit crier ainsi,



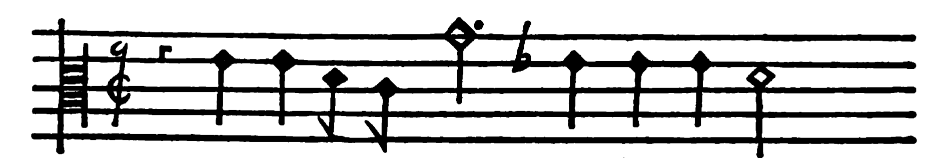
Comme il faut sonner de la trompe aux deffaux : et la maniere de parler de la voix aux chiens pour le deffaut, afin de les appeller à soy et releuer le deffaut.

Si on veut faire retourner les Chiens à quelque ruse ou houruary : ou bien qu'on eust laissé le relais, et que la meute fust en deffaut, qu'il falust que le piqueur appellast ses Chiens apres luy pour les ioindre; il faut qu'il sonne trois ou quatre fois : appellant ses chiens apres luy pour les rassembler, en cette sorte.



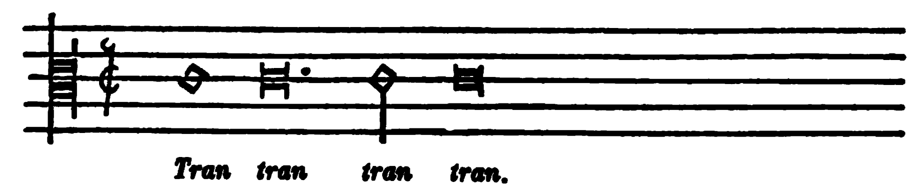
Tran, tran, tran, tran, tran, tran.

Pareillement si le piqueur veut rappeller les chiens pour les faire retourner à luy, il les doit hucher ainsi auec la voix,



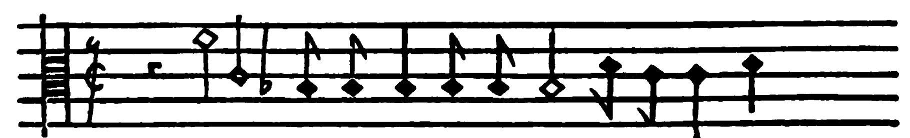
Horua à moy theau il fuit icy.

Quand le Cerf se forpaist, le piqueur doit sonner de la trompe deux sons longs, en cette maniere,

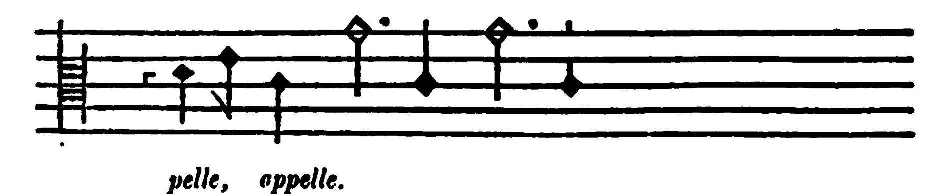


Tran tran tran tran.

Si le piqueur voit ses chiens en deffaut, il doit parler à eux, pour leur faire requester le deffaut et pour les resioüir, ainsi,

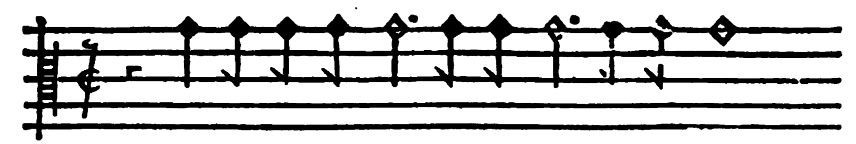


Hau, où est il allé le Cerf. Va il là di, appelle, ap-



pelle, appelle.

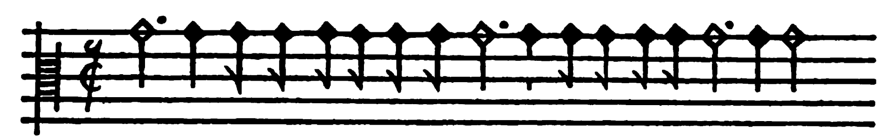
Quand les chiens ont releué le deffaut, il faut parler à eux, et nommer par leur nom ceux qui dressent et font la pointe du relief, en les nommant par leur nom.



Cy suit à Miraud, à Briffaud, à Gerbaud.

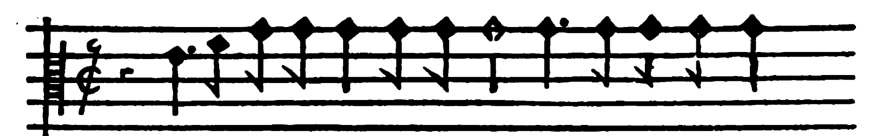
Comme on doit crier, et forhuer, et parler aux chiens, quand le Cerf a fait vne ruse: ou quand vn chien se transporte.

Si le piqueur voit que le Cerf eust fait vne ruse en vn chemin, il doit sonner de la trompe vn long : et puis crier et appeller ses chiens en la maniere qui s'ensuit,

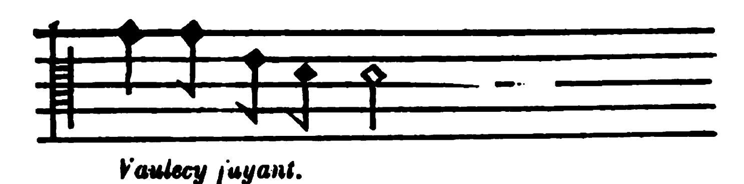


Vaulecy horuari le Cerf, Vaulecy horuari, Vaulecy horuari la voye.

Puis si le piqueur voit que l'vn de ses chiens transporte le Cerf, et qu'il en voye les fuittes, il doit crier en cette sorte, en iettant vne brisee,



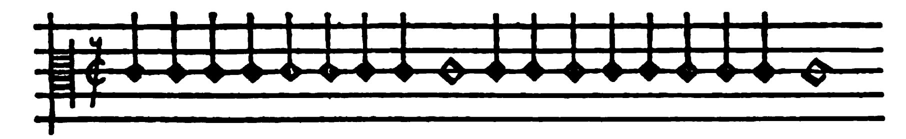
Vaulecy fuyant, il dit vray : Vaulecy fuyant,



Vaulecy fuyant.

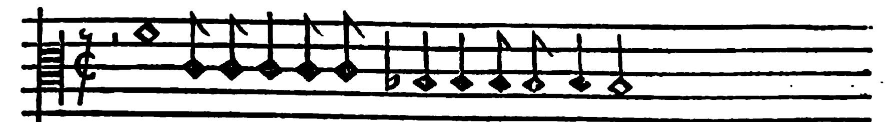
Comme on doit sonner les abbois de la trompe, et parler aux chiens de la voix, quand le Cerf sera aux abbois.

Quand le Cerf sera aux abbois, les piqueurs doiuent sonner de la trompe six ou sept sons fort vistes et courts, et le dernier vn peu plus long, et les resonner plusieurs fois, comme il s'ensuit.



Tran, tr. tr. tr. tr. tr. tr. tr. tran, tr. tr. tr. tr. tr. tr. tr. tr. tr.

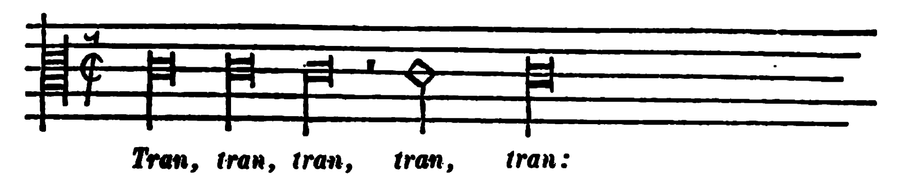
Aussi le piqueur, quand le Cerf sera aux abbois, doit parler à ses chiens en cette sorte.



Hau halle chiens, halle, halle, halle, halle.

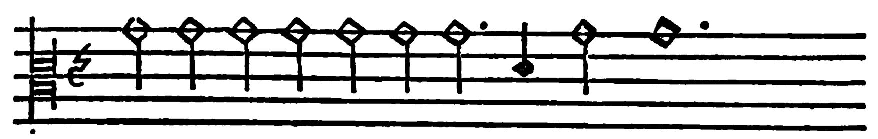
à sa mort il faut crier et appeller les chiens.

Quand le Cerf sera pris, tous les piqueurs doiuent sonner longuement, par sons longs, en cette sorte et maniere.



Tran, tran, tran, tran, tran:

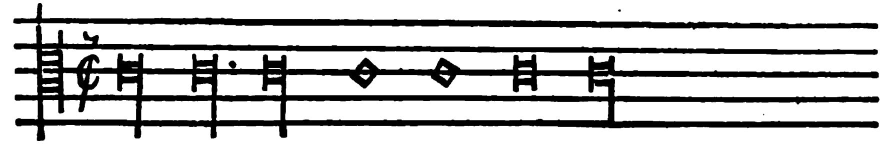
Et aussi les piqueurs doiuent crier et appeller les Chiens à la mort du Cerf, ainsi,



A la mort chiens, à la mort, à la mort.

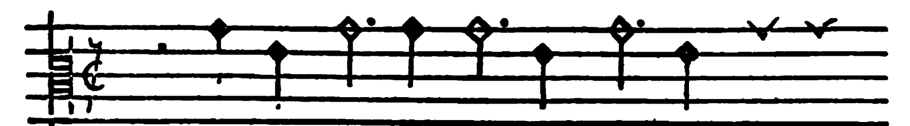
Comme il faut sonner la retraicte auec la trompe: et comme il faut crier et appeller les chiens quand la chasse est faicte.

Quand la chasse sera finie, et que les piqueurs se voudront retirer, il faut sonner de la trompe trois mots fort longs : puis les redoubler par deux plus briefs, et vn tiers qui sera semblable aux deux premiers sons, comme pourrez voir noté icy dessoubs.

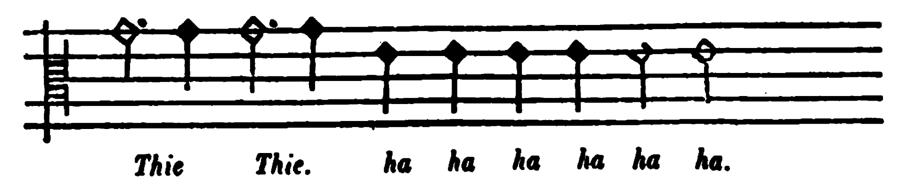


Tran, tran, tran, tran, tran, tran, tran.

Semblablement il faut crier et appeller les chiens à la retraicte, en cette maniere.



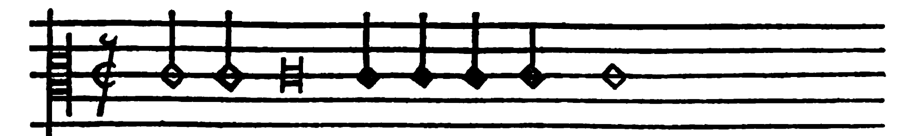
Theau chiens theau hau haute haune.



Thie Thie. ha ha ha ha ha ha.

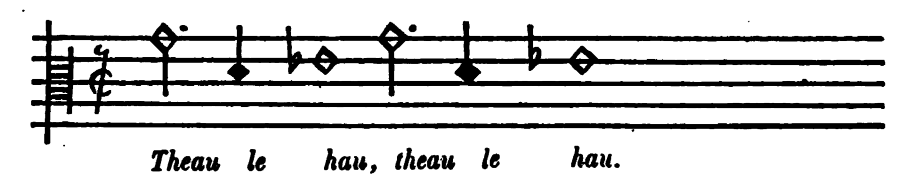
Comme il faut sonner de la trompe pour faire la curee : et comme il faut auec la voix forhuer les chiens à la curée.

Quand on appellera les chiens pour venir à la curee, il faut sonner auec la trompe, comme il est icy noté.



Tran tran tran tran tran tran tran tran.

Et aussi quand les piqueurs voudront faire la curee aux chiens, faut qu'ils forhuent et crient, iusques à ce qu'ils soient tous venus, en cette maniere,



Theau le hau, theau le hau.

Comme on doit parler aux chiens, quand ils mangent la curée : et de ce qu'il leur faut faire.

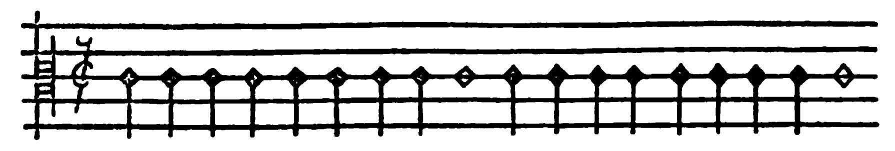
Quand les chiens mangeront la curée, les piqueurs les doiuent frapper de la main, en leur faisant chere, et les appellans par leur nom, principalement ceux qui ont mieux fait leur deuoir en criant et parlant ainsi aux chiens.



Ha Miraud, ha Brifaud, ha Gerbaud.

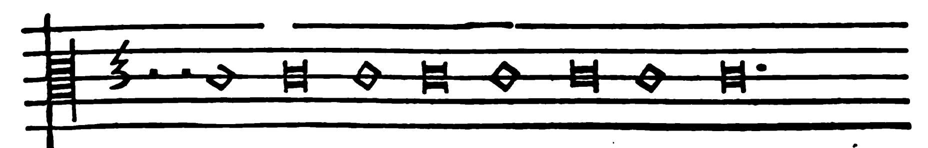
Comme il faut sonner de la trompe apres la curee : et comme il faut sonner pour ramener les chiens au chenin.

Quand la curee sera mangee, on doit renuerser le cuir du cerf sur les chiens, en leur monstrant la teste du Cerf, et sonner de la trompe ne plus ne moins qu'aux abbois comme pouuez voir cy dessoubs.



Tran, tr. tr. tr. tr. tr. tr. tr. tran, tr. tr. tr. tr. tr. tr. tr. tran.

Puis quand le tout sera fait, et qu'on voudra ramener les chiens au chenin, on doit sonner deux briefs sons à chacune fois en cette maniere,



Tran, tran, tran, tran, tran, tran, tran, tran.

Voilà en brief vne partie du style de sonner et crier pour chiens lequel les bons piqueurs doiuent sçauoir et entendre. Et y pourront augmenter sur chacun article tels mots et termes de parler et crier qu'ils voudront. I'en eusse mis grand nombre par escrit, sinon qu'il eust esté long et mal aisé à noter. A cette cause il me suffit d'en escrire les sons et mots les plus communs, pour en donner intelligence aux apprentifs. Et aussi parce qu'il y a beaucoup d'hommes qui n'ont pas la voix à commandement, pour prendre les cris et termes de venerie si hautains, ie m'en suis remis à la discretion de leur voix : toutesfois que les hautains et plaisans cris sont dediez pour la chasse du cerf, et les bas rudes et furieux pour la chasse du Sanglier : comme de crier *hou, voy-le cy aller, houla, haula,* et autres rudes langages : mais pour la chasse du Cerf, ils sont deffendus, sur peine de desroger à l'estat de Venerie.

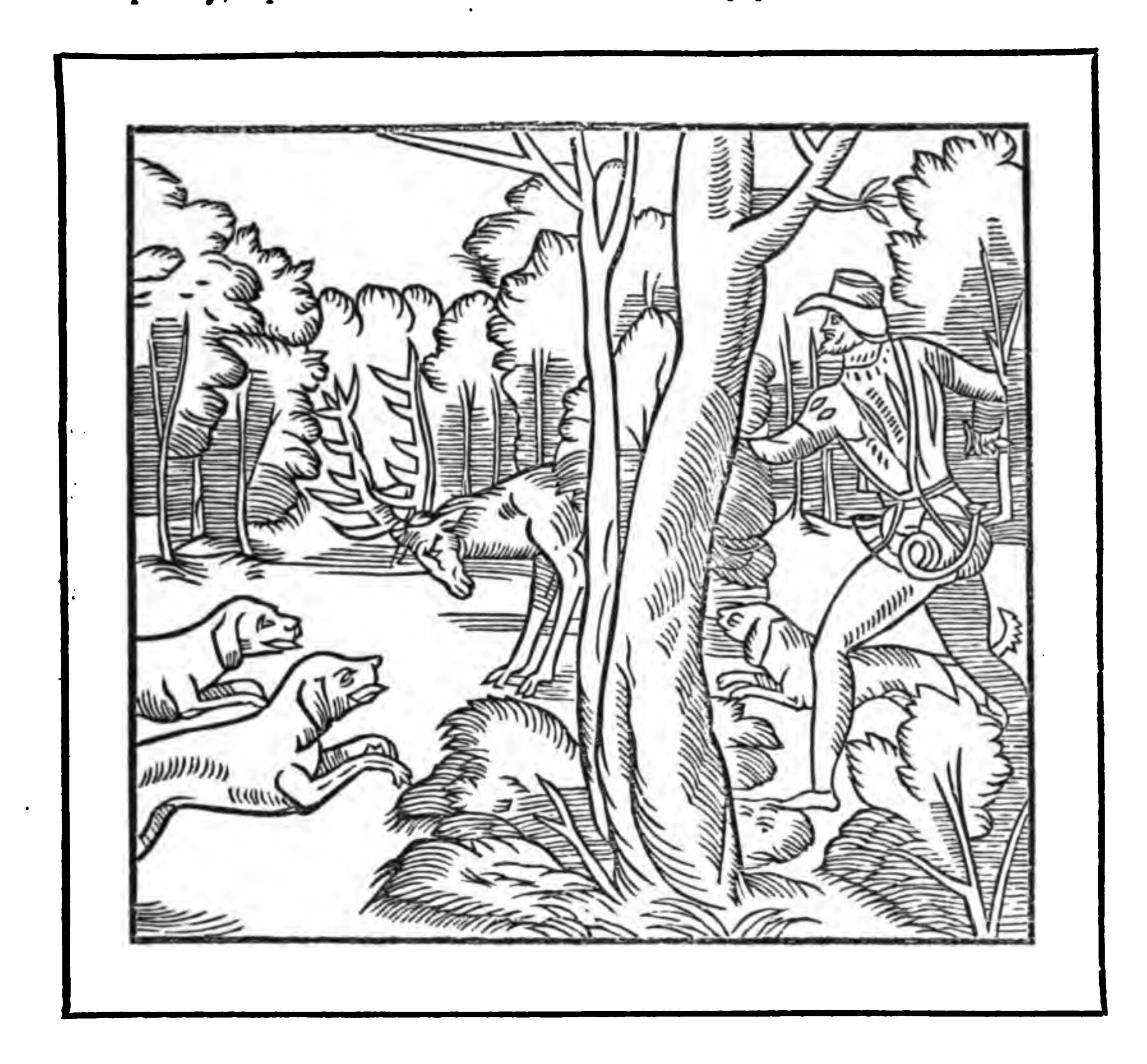
COMME IL FAVT TUER LE CERF QVAND IL SERA aux abbois, et de ce qu'il faut faire.

CHAPITRE XLIII.

QVAND les Cerfs sont aux abbois ils sont dangereux, principalement en la saison du Rut, car leur teste est plus veneneuse qu'en autre temps. Et pour cette raison, on dit en commun prouerbe, au Cerf, la biere, et au Sanglier, le barbier. Ce qui n'a esté dit pour neant, veu les accidents qui en sont arriuez, comme l'on peut voir par exemple. Nous lisons d'vn Empereur nommé Basile, lequel auoit gaigné maintes batailles, et fait de grandes proüesses en son regne, et toutefois fut vaincu et tué d'vn Cerf, le voulant assaillir aux abbois. O fortune, que tu es variable! vn Prince ayant fait tant de vaillance entre les hommes, estre vaincu d'vne beste! Et y a tant d'autres exemples que ie laisse pour briefueté. Mais cetuy cy doit suffire aux piqueurs, pour leur faire entendre, qu'ils doiuent aller sagement aux abbois du cerf, comme ie declareray cy apres. Et pource, faut entendre qu'il y a difference des abbois de l'eau et des abbois de la terre : car si le cerf est en eau profonde, où le piqueur ne peut aller à cheual, premiere chose qu'il doit faire, c'est de coupler ses chiens, pour beaucoup de raisons : car s'ils estoient longuement en l'eau, ils se refroidiroient et gasteroient : aussi, si c'estoit en quelques riuieres ou estangs larges et grands, ils seroient en danger de leur noyer : parce qu'vn cerf mal-mené ne cuide pas sortir de l'eau quand il voit les chiens et piqueurs apres luy, et nage volontiers tousiours par le milieu, sans s'approcher de la riue, qui est la cause pourquoy le piqueur doit prendre ses chiens, et se cacher, attendant le cerf à sortir : ce qu'il pourra faire, n'oyant point de bruit, ou bien il s'approchera de la riue, en lieu où le piqueur luy

pourra

pourra donner un coup d'espee. Et si d'auenture le cerf sortoit de l'eau, il le doit laisser esloigner assez loing, premier que de descoupler ses chiens : car si le Cerf oyoit si soudainement bruit apres luy, il pourroit encores retourner dedans, et le piqueur n'auroit pas le loisir, ne



l'espace de luy donner vn coup d'espee. Et s'il voyoit que le cerf ne voulust sortir de l'eau, il doit enuoier querir vn bateau, ou bien s'il sçait nager, faut qu'il se despoüille tout nud, ayant vne dague en l'vne de ses mains, et se mettre à la nage pour l'aller tuer : mais se doit bien donner garde de l'assaillir, si ce n'est en lieu profond, parce que si le cerf prenoit terre, il le pourroit blesser de sa teste : mais en lieu profond il n'a force ne puissance.

I'en ay tué en cette sorte plusieurs fois en presence de beaucoup d'hommes : puis les poussois à la riue en nageant. Autrement si le cerf tient les abois à terre, et qu'il ait sa teste frayee et brunie, le piqueur doit bien regarder en quel lieu c'est : car si c'est en lieu plain et descouuert, où il n'y ait point de bois, il y est dangereux et mal-aisé à tuer; mais si c'est au long d'vne haye, ou en quelque fort de bois, cependant qu'il s'amuse aux chiens, le piqueur mettra pied à terre, et ira secrettement par le derriere des brosses, et le tuera aisément. Et s'il aduenoit que le cerf tournast la teste pour venir à luy, doit soudainement prendre vne branche, ou vn fueillard, et le secoüer rudement : alors le cerf ne faudra à retourner, sans luy faire mal.

L

Le piqueur le pourra bien tuer encores en vne autre maniere.

C'est que quand il verra le cerf aux abbois: il doit haller et crier à ses chiens, et lors qu'il verra qu'il tournera teste pour s'enfuir, il doit piquer son cheual, et l'accoüer de plus pres qu'il pourra, afin que il n'ait pas le loisir, ne le lancs de tourner la teste pour le blesser et ainsi lo pourra tuer.

COMME ON DOIT DEFFAIRE LE CERF,

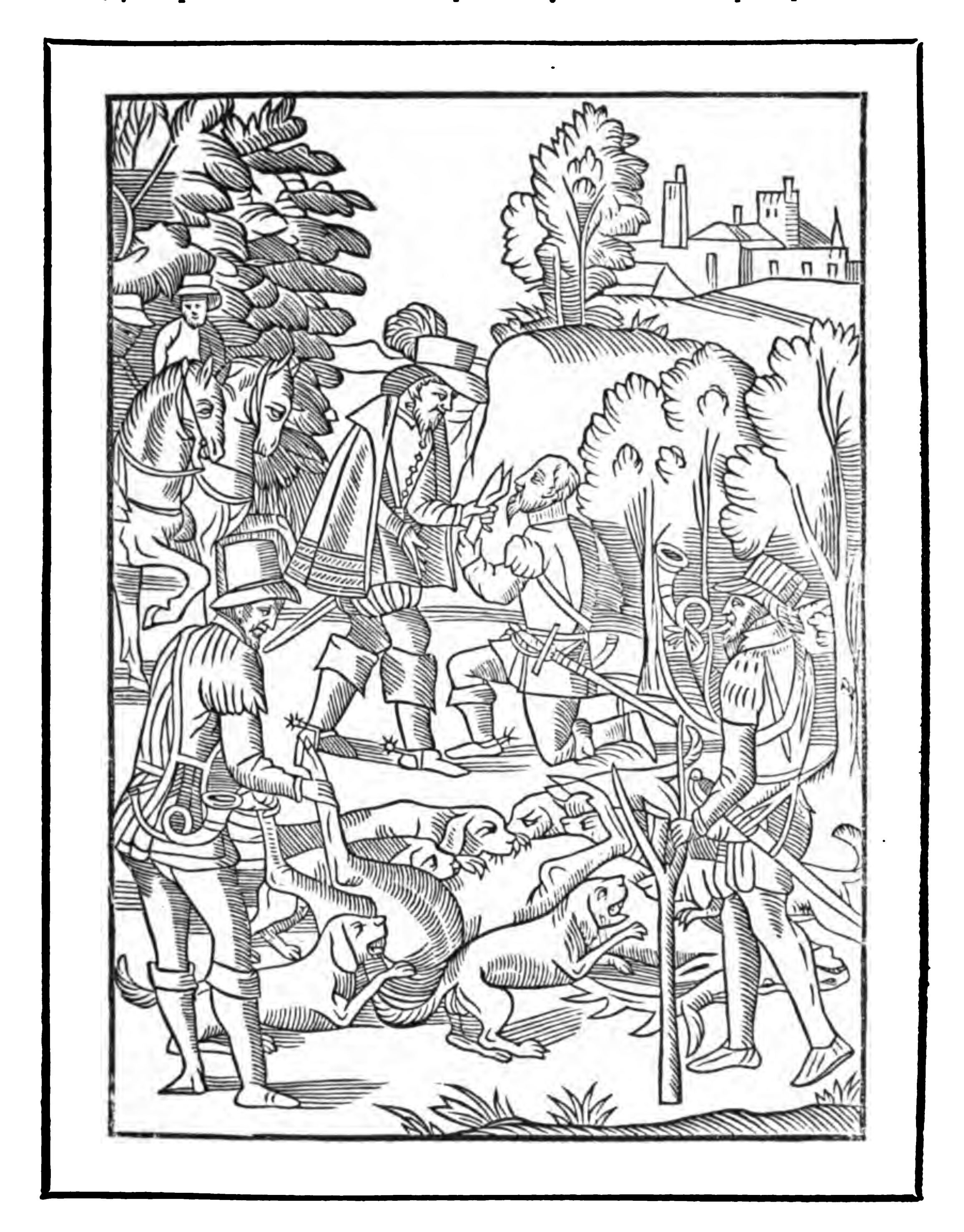
et faire la curee aux Chiens.

CHAPITRE XLIIII.

QVAND le cerf sera pris, tous les Veneurs et piqueurs, qui là seront, doiuent hucher et sonner la mort, afin de faire assembler les compagnons de la Venerie, et les chiens. Eux estans assemblez, et que le Roy ou maistre sera arriué, feront fouler le cerf aux chiens : ce fait, les doiuent recoupler, puis le Veneur qui l'aura destourné doit prendre son cousteau, et leuer le pied droit, lequel il presentera au Roy, en la sorte qu'il est icy pourtraict : puis auant que faire aucune chose, faut qu'ils couppent de la fueillée laquelle ils espandront par terre, et mettront le cerf dessus, le couchant sur l'eschine, les quatre pieds et le ventre contremont, et faut mettre sa teste soubs ses deux espaules, comme pourrez veoir par la pourtraicture icy presente. Ce fait, il faut faire vne fourchette, qui ait l'vn des costez plus long que l'autre, comme pourrez voir par ceste pourtraiture, dedans laquelle fourchette faut mettre tous les menus droits qui appartiennent au Roy, ou au seigneur de la Venerie. Puis auant que de fendre le cuir du cerf, la premiere chose qu'on doit leuer sont les dyntiers, vulgairement appelez les coüillons, ausquels il faut faire vn petit pertuis en la peau, pour les mettre à la fourchette. Apres faut qu'il commence à despoüiller le Cerf en cette maniere.

Premierement il doit commencer à le fendre à la gorge, suiuant tout le long du ventre iusques au lieu des dyntiers : puis le doit prendre par le pied dextre de deuant, et enciser la peau tout au tour de la iambe, au dessous de la iointure, la fendre depuis l'encisure iusques au noyau de la poitrine : et en fera autant à chacune des autres iambes, et si faut qu'à celle de derriere les encisures finissent au droit du vit, de chacun costé. Apres faut commencer par les iambes, ou par les pointes des encisures, à le despoüiller. Et quand il sera à l'endroit des costez, faut qu'il leue auec la peau vne sorte de chair rouge, que nous appellons le parement, qui vient par dessus la venaison des deux costez du corps. Puis apres que le cerf sera tout despoüillé, fors seulement la teste, les oreilles, la queuë, et le cul (lesquelles choses doiuent demeurer auec le poil) auant que de toucher au corps, le Veneur doit demander du vin et boire le coup : car autrement s'il defaisoit le cerf sans boire, la venaison se pourroit tourner et gaster. Le Roy ou Seigneur doit faire apporter son vin auec la chauffrette pleine de charbon vif, et la sausse en vne escuelle bien assimentée, commo il est requis : et ainsi comme il verra deffaire le Cerf au Veneur, doit prendre ses appetis, et cercher les morceaux friands, pour les mettre sur la chauffrette, et faire ses carbonnades, en beuuant, riant, et faisant grande chere, deuisant des Chiens qui ont le mieux chassé, pourchassé, requesté, et ressauté, les faisant venir deuant luy pour voir deffaire le Cerf, ainsi faisoient les bons et anciens Princes amateurs de la Venerie. Alors le Veneur prendra son cousteau, et commencera à deffaire le Cerf en cette sorte, élargissant le cuir sur la fueillée.

Premierement, faut qu'il leue la langue, et la mette à la fourchette. Apres doit leuer les deux nœuds, qui se prennent entre le col et les espaules : il y en a deux autres qui se prennent aux



flancs, et pour ce on les appelle flancars : tous ces quatre nœuds se doiuent mettre à la fourchette. Ce fait, faut qu'il leue l'espaule droitte, laquelle appartient au Veneur qui aura laissé

courre, puis leuer l'autre espaule, qui appartient à tous autres. Cela fait, faut leuer la hampe, qui appartient au grand Veneur, puis les fouls qui se prennent au bout de la hampe sur la poitrine du costé du col, ce qui appartient à celuy qui a laissé courre. Apres doit vuider le ventre, et oster le vit puis oster la vene du cœur et le franc boyau, et tout chaudement le tourner et nettoyer, et le mettre à la fourchette. Apres faut ouurir le cœur, et en oster l'os, et leuer les nombles, qui se prennent entre les cuisses, puis doit leuer les cuisses : et apres faut leuer le cymier depuis le commencement des costez et de longueur iusques au bout de la queuë, en eslargissant sur les cuisses iusques aux ioints, laissant l'os corbin tout franc, en luy donnant deux coups de cousteau sur le haut des deux costez, pour monstrer la venaison, et en faut oster du bout de deuers les costez, trois nœuds, qu'on appelle les cinq et quatre qui appartiennent au grand Veneur. Les nombles, cuisses, et cymier appartiennent au Roy. Apres faut leuer le col qui appartient au valet de chiens : puis enleuer les costez, lesquels appartiennent au Roy : apres leuer l'eschinee, qui appartient au valet de Limier.

DE LA CVRÉE DES CHIENS COURANTS:

et premierement des Limiers.

CHAPITRE XLV.

LA curee des Limiers se doit faire en cette sorte. Premierement quand on deffera le cerf, il faut que les Limiers soient presens à le deffaire, et qu'ils soient tenus ou attachez en quelques lieux, où ils ne se puissent battre et toucher les vns aux autres. Puis le Veneur qui l'aura destourné, doit prendre le massacre ou teste du cerf, et le cœur pour faire le premier droit à son Limier, pour autant que l'honneur luy appartient. Apres auoir fait le deuoir à son chien il donnera la teste à ses compagnons, pour faire pareillement le deuoir à leurs Limiers. Ce fait, s'en iront boire, pendant que les valets de chiens accoustreront la curee pour donner aux chiens courants, laquelle se peut faire en deux sortes. Dont la premiere est, qu'incontinent que le cerf est prins, les piqueurs ayans sonné et amassé les chiens de la meute pour se trouuer à la mort, ils doiuent mettre pied à terre, et despoüiller soudainement le col du cerf, ce pendant qu'il est chaut : puis luy donner sept ou huit taillades du cousteau, afin que les chiens puissent auoir la chair plus aisément, et tout chaudement leur faire la curee du col, et de la ceruelle du cerf. Et deuez sçauoir que telles curees chaudes et soudainment faites, sont meilleures sans comparaison que celles qui se font au logis, et mettent bien plûtost et mieux les chiens à la chair. Celles qui se font au logis, qu'on doit nommer curees froides, se font en cette maniere : faut prendre du pain, et le decoupper par petits lopins en vne poisle, auec du fourmage : puis prendre le sang du cerf, et en arrouser le pain et fourmage. Alors qu'on verra le tout bien bruny de sang, faudra prendre vne grande potee de laict chaud, et arrouser et mesler le tout ensemble. En apres estendre le cuir en quelque beau lieu sur l'herbe bien nette, et mettre soudainement la curee dessus : parce que si elle demeuroit longuement en la poisle, l'airain ou le laict la pourraient aigrir. Lors que la curee sera bien estenduë sur le cuir, faut mettre le massacre ou teste au milieu et emplir vne poisle d'eau fraische aupres de la curee, pour faire boire les chiens : puis faut mettre le forhu au bout d'vn baston, lequel doit estre bien vuide et net, de peur qu'il fasse mal aux chiens. Celuy qui le portera, s'en doit aller à cent pas de là. Puis le Roy ou Seigneur, ou celuy qui representera sa personne, doit commencer le

premier à sonner de la trompe, et forhuer les chiens, pour autant que l'honneur luy appartient: et alors les Veneurs mettront tous la trompe à la bouche, pour sonner, forhuer et resioüir les chiens. Le valet de chiens doit estre sur le milieu de la curee, auec deux houssines pour la deffendre, afin que les premiers venus attendent les derniers.

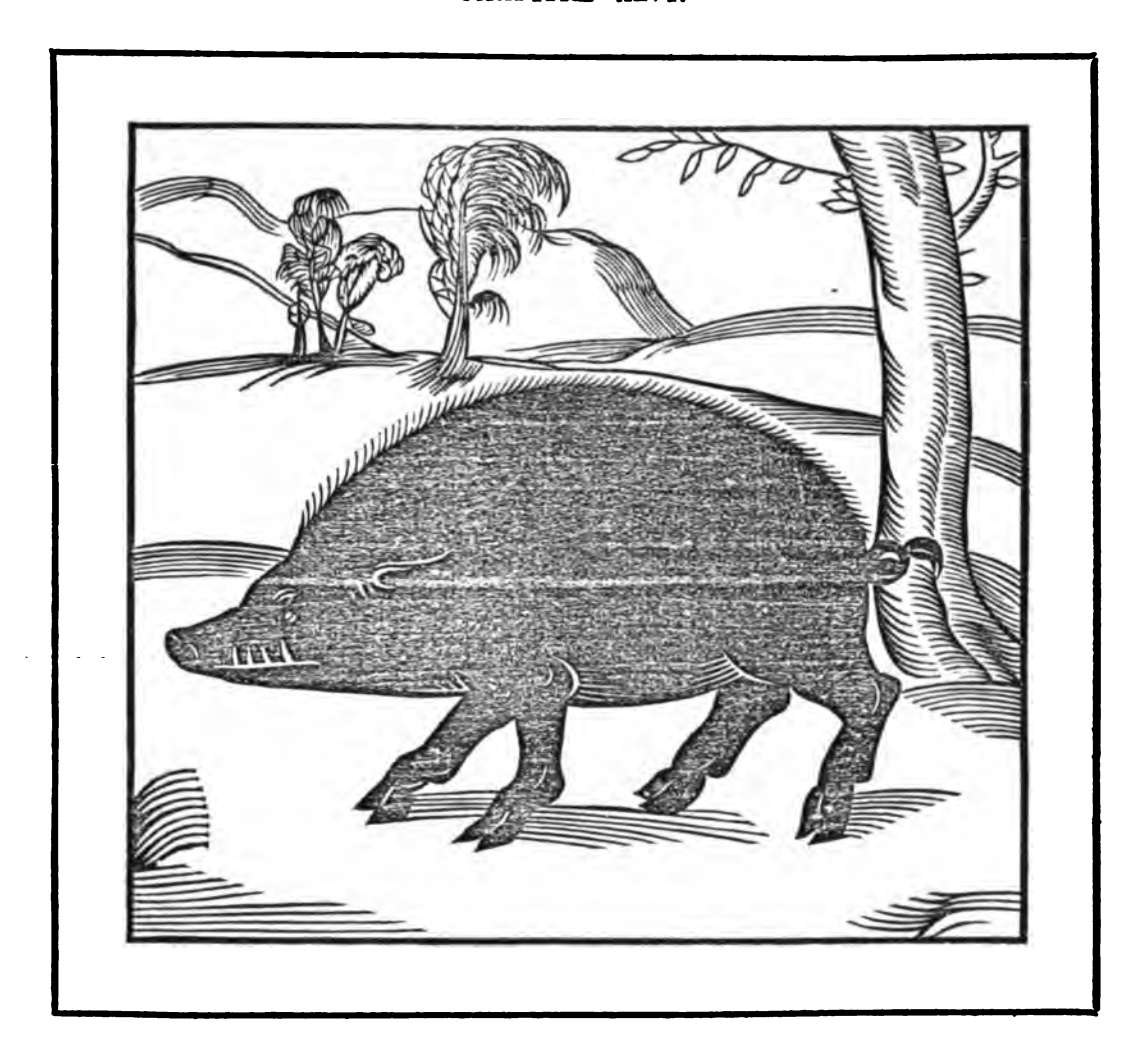


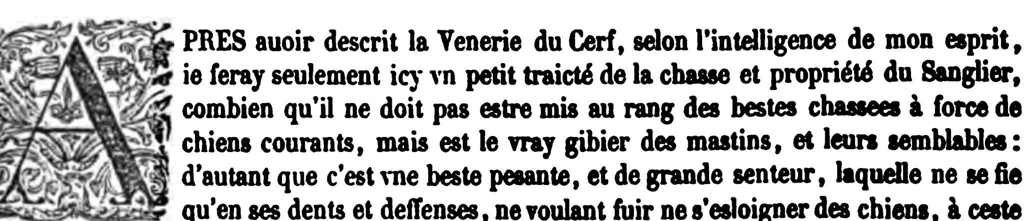
Et incontinent qu'il les verra tous abboyans autour de luy, il se doit oster, et les laisser manger, en les resioüissant et faisant chere de la main : puis quand ils verront que la curee sera presque mangée, celuy qui a le forhu doit sonner et crier, Ty-a Hillaud. Les valets de chiens qui seront à la curee doiuent menacer les chiens, et les faire aller à luy, alors il leur monstrera le forhu : puis quand il les verra tous autour de luy, iettera son forhu par le milieu d'eux. Apres qu'ils l'auront mangé, faudra les ramener sur le cuir, et sonner de la trompe en tournant le cuir sur eux, incontinent que la curee sera faicte, principalement quand elle est froide, il faut mettre les chiens au Chenin : car s'ils trauailloient apres, ils pourroient rendre leur gorge : mais si la chair est chaude et pure, ils ne la cuident pas rendre. Et quand la curee sera faite, les compagnons s'en iront boire.

Fin de la chasse du Cerf.

De la chasse et proprieté du Sanglier.

CHAPITRE XLVI.





APRES auoir descrit la Venerie du Cerf, selon l'intelligence de mon esprit, ie feray seulement icy vn petit traicté de la chasse et propriété du Sanglier, combien qu'il ne doit pas estre mis au rang des bestes chassees à force de chiens courants, mais est le vray gibier des mastins, et leurs semblables : d'autant que c'est vne beste pesante, et de grande senteur, laquelle ne se fie qu'en ses dents et deffenses, ne voulant fuir ne s'esloigner des chiens, à ceste cause ne peut on cognoistre la bonté et vistesse d'iceux. Aussi à la verité il me semble que c'est grand dommage de faire courir à vne bonne meute de chiens telle sorte de bestes, pour les raisons qui s'ensuiuent.

Premierement, le Sanglier est le seul animal qui peut tuer et ferir d'vn coup : car si les autres

especes esgratignent et mordent, il y a tousiours moyens de remedier à leur morsure, mais au Sanglier, s'il blesse un chien de la dent au coffre du corps, il n'en cuidera iamais eschapper. Et a ceste malice, que s'il voit vne bonne meute de chiens, qui le chassent de pres, il fuira dedans le plus grand fort qu'il pourra trouuer, là où il les pensera tuer à son aise. Ce que i'ay veu par experience plusieurs fois, et entr'autres d'vn Sanglier, qui auoit cinquante chiens courants apres luy, lors qu'il les voyoit tous bien ameutez et ensemblez, il tournoit sa hure deuers eux, et donnoit dedans le milieu de la meute, de telle sorte qu'il tuoit aucunesfois six ou sept chiens d'vne venuë : et des cinquantes chiens courants, il n'en fut point ramené dix sains au logis. Et aussi que si vne meute de chiens est vne fois dressee pour le Sanglier, ils ne veulent plus courrir les bestes legeres, parce qu'ils ont accoustumé de chasser de pres, et auoir grand sentiment de leur beste : ce qui est du tout contraire aux bestes legeres. Pour ces causes, ie veux conclure, que tout homme qui veut prendre le Cerf, Cheureul, ou Lieure à force, ne doit point faire courrir le Sanglier à ses chiens. Mais parce que les hommes sont de diuerses opinions et cerchent leur plaisir selon la commodité de leurs maisons, ie leur descriray icy la proprieté du Sanglier, et comme on le doit chasser, et le moyen de le tuer auec l'espieu, et l'espée, comme on le pourra veoir par les pourtraits cy apres mis.

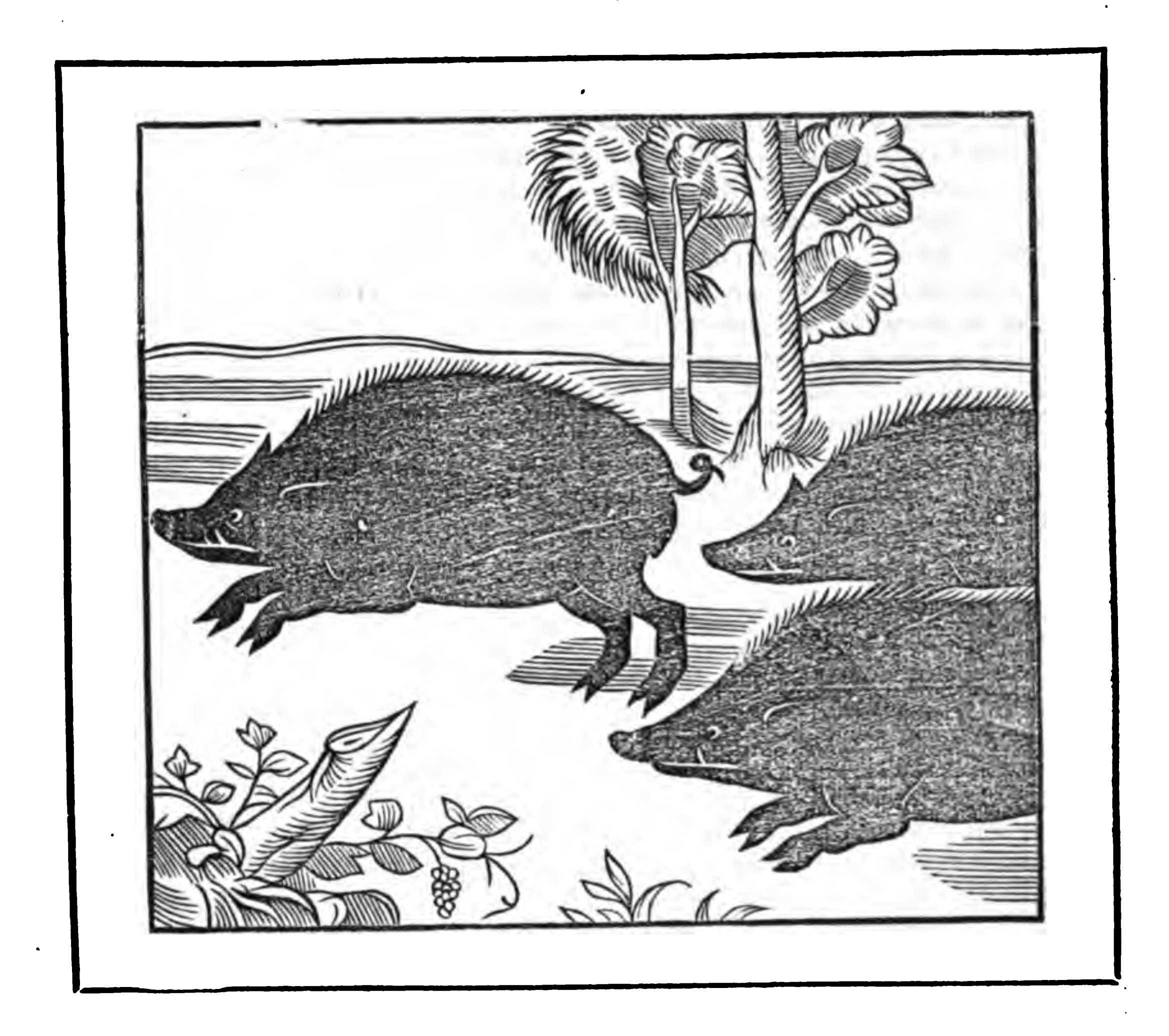
DV NATVREL ET MALICE DV SANGLIER.

CHAPITRE XLVII.

LES Sangliers sont de telle nature, que quand ils naissent et sortent du ventre de la mere, ils apportent toutes les dents qu'ils auront iamais, et ne multiplieront plus leurs dents sinon en grosseur et longueur. Ils en ont quatre entr'autres, lesquelles se nomment deffenses, dont les deux de dessus ne blessent point, mais seruent seulement d'aiguiser celles de dessoubs, desquelles ils blessent et tuent. S'il aduient que les Sangliers se creuent les yeux ils guarissent soudainement. Ils peuuent viure vingt-cinq ou trente ans. En Auril et May ils sont plus aisez à mettre aux toilles, que en autre saison : la raison est, qu'ils dorment plus fort en ces deux mois qu'en autre temps, parce qu'ils mangent les herbes fortes et la iette du bois qui leur esmouuent le sang, et font monter les fumees au cerueau, ce qui les endort. Aussi que le printemps leur renouuelle les sang, qui est cause de leur grand repos. Les Sangliers vont au Rut enuiron le mois le Decembre, et dure leur grande chaleur pres de trois sepmaines. Et encores que les Layes soient refroidies, les Sangliers ne bougent de leurs compagnies, qui ne soit enuiron le mois de Ianuier : alors se departent, et vont prendre leur buisson, se recelans aucunesfois dedans leur fort deux ou trois iours sans en sortir, et principalement quand ils ont ouuert leur fouge, et qu'ils trouuent la racine de fougere douce. Les Sangliers sortent aucunesfois des forests, et vont cercher leurs mangeures bien loing, le plus souuent au temps de vendanges, et demeurent là où le iour les prend, sans regarder le lieu, mais leur suffit seulement de demeurer en quelque gros hallier de ronces, ou d'espines, attendant la nuict à venir. Ils escoutent l'homme de bien loing, quand ils sont au dessous du vent : mais quand ils sont au dessus, n'en ont sentiment que bien peu. Les Sangliers viuent de toutes sortes de bleds, fruicts, legumes, comme pommes, poires, prunelles, faine, gland, et autres semblables, et de toutes racines, excepté de rabes et naueaux. Aussi en Auril et May, ils mangent la iette du prunier, et du chesne, et de toutes bonnes fleurs qu'ils peuuent trouuer, principalement celle du genest. Ils vont aux charongnes du Cheual et non d'autres bestes. Il faut entendre que le Sanglier a ceste proprieté, qu'il ne deuient iamais ladre, comme vn Porc priué. Quand les

Sangliers sont aux marais, ils viuent d'anguilles, d'achets, et autres choses qu'ils peuuent trouuer.

A la coste de la mer, ils viuent de toutes sortes de coquilles, comme moulles, huytres, et leurs semblables. Leur saison et venaison commence à la my Septembre, et finist enuiron le commencement de Decembre, qu'ils commencent à aller au Rut. Communement les Sangliers se font abboyer aux Chiens en leur bauge, ou au partir d'icelle, et font plûtost leurs demeures dedans les bois forts d'espines et ronces qu'ailleurs. Et quand ils sont chassez des Chiens ils fuyent le fort pays et couuert, ne se voulant desbucher de leur fort, qu'ils ne sentent la nuict approcher. Et si de fortune il y a vne compagnie de beste, et qu'il y en ait vne qui se desbuche par vn endroit, toutes les autres la suiuront, et sortiront par mesme lieu. Les Sangliers abandonnent plûtost les forests pour aller au loing chercher des buissons, que ne font pas les Cerfs : aussi dit on que le Sanglier n'est qu'vn hoste. Et si d'aueunture les Sangliers font leur demeure en vn buisson, et qu'ils soient venus de quelque forest loing de là, s'ils y sont chassez, ils s'en retourneront sur les mesmes erres par où ils sont venus, et depuis qu'ils se desbuchent d'vn buisson, ils fuyent tousiours sans leur arrester, iusques à ce qu'ils soient au pays où ils ont esté nez, duquel ils sont venus : là où ils estiment leur sauue garde, et le refuge de leur force. Ce que i'ay veu par experience d'vn Sanglier, qui estoit venu en vn buisson, lequel dés le lendemain laissé courre deuant les chiens, et tout soudain desbucha du buisson où ie le lancé, s'en retournant sur ces mesmes erres par où il estoit venu, en vne forests, qui estoit à sept lieuës loing de là, et par les lieux où il passoit, ie voyois les vieilles erres par où il estoit venu. Il est vray, que s'il est nourry en vn pays et que les chiens le chassent, il ne cuide pas desbucher de son fort aisément, mais bien mettra la hure hors du fort pour s'en cuider aller, en sentant et prenant le vent de toutes parts : puis s'il oyt quelque chose, il retourne soudainement sur luy : et apres quelque bruit que puissent faire les piqueurs ne les chiens, il ne cuidera pas ressortir par cest endroit, si ce n'est vers le soir : mais s'il estoit vne fois sorti, ayant entreprins son chemin, il ne laisse pour homme, ne pour bruit à passer outre. Le masle ne cuide pas crier quand on le tuë, principalement vn grand Sanglier, mais la femelle ouy. Quand le Sanglier fuit deuant les chiens il ne fait point de ruses, d'autant qu'il est pesant, et que les Chiens le suiuent et chassent de pres. Ie trouue dedans le proprietaire, qu'on cognoist la vieillesse du Sanglier à la iambe, à laquelle y a force petites fossettes ou rides, et autant que la iambe en marque, il doit auoir d'ans : mais quant à moy, ie ne m'arreste qu'aux traces, à la hure, et aux deffenses. Les femelles ne portent qu'vne fois l'an. Les Sangliers sont plus hardis ; et s'adressent plûtost aux hommes, pour leur courir sus, quand ils font leur pouchaison de noziles, et de faine, qu'ils ne font pas quand ils la font de gland, ou d'autres mangeures. Vn ieune Sanglier en son tiers an, ne doit estre assailly pour prendre à force : car il courra beaucoup plus longuement que ne fera vn ieune Cerf portant six cornettes.



DES MOTS ET TERMES QV'ON DOIT VSER

pour le Sanglier.

CHAPITRE XLVIII.

COMBIEN qu'en la chasse du Cerf, au chapitre 37, i'ay parlé quelque peu des mots et termes de venerie, qu'on doit vser pour la chasse du Sanglier, i'ay bien voulu icy en donner aux Veneurs plus ample intelligence. Premierement si vn Veneur se trouue entre les bons maistres, et qu'on luy demande que c'est qu'vn Sanglier venant à son tiers an? il peut respondre que c'est vne ieune beste qui a laissé les compagnies ceste annee, et que iamais Sanglier n'a laissé les compagnies qu'il n'ait passé deux ans? Puis si on luy demande que c'est qu'vn Sanglier à son tiers an? peut respondre que c'est vne beste qui a trois ans accomplis, venant à son quart an : puis si on luy demande que c'est qu'vn Sanglier en son quart an, il peut respondre, que c'est vne beste qui a quatre ans accomplis, venant au cinquiesme.

Et tout ainsi qu'on dict, Cerf de dix cors courable, au prealable peut on dire, Sanglier en

son quart an courable, n'ayant point de refus. Puis si on luy demande que c'est qu'vn grand vieux Sanglier, il peut dire que c'est vn Sanglier qui a laissé les compagnies il y a plus de quatre ans, ou autrement le peut dire, porc entier, ou grand vieux Sanglier. En apres si le Veneur fait son rapport, et qu'on luy demande où le Sanglier a esté viure la nuict, il peut dire qu'il a esté faire ses mangeures aux gaignages, qui se prennent pour champs, et autres lieux où croissent toutes sortes de bleds comme i'ay dit. Mais s'il voyoit qu'il eust fait ses boutis dedans des prez ou fraischeurs, il doit appeller cela vermiller : comme disant, le Sanglier a vermillé en tel lieu. Et si de fortune il auoit fait sa nuict aux fouges, ou au parc, le Veneur doit dire, qu'il a fait ses boutis au parc ou à la fouge : car il faut entendre que toutes especes de fruits qu'il peut manger sans fouger, se doiuent nommer mangeures, et toutes les autres choses, où il leue la terre auec le nez (autrement appellé boutoüer) pour auoir les racines, se doiuent nommer fouge : mais aux lieux frais là où il ne fait que leuer vn peu la terre auec le bout du boutoüer, cela se doit nommer vermiller, qui est autant à dire, que chercher les vers en la terre. Il y a aussi muloter, qui est, quand le Sanglier va cercher les caches et greniers de mulots, ausquels ils ont assemblé le bled, gland, et autres fruits. Et quand ils vont aux prez, et autres lieux, paistre l'herbe, telle chose se doit nommer herbeiller, comme disant : le Sanglier a herbeillé en tels lieux. Voila comme le veneur doit specifier les termes de la Venerie du Sanglier, en faisant ses rapports.

DES IVGEMENS QVE LE VENEVR DOIT SÇAVOIR pour cognoistre vn grand Sanglier : Et premierement du iugement du pied.

CHAPITRE XLIX.

COMMVNEMENT on cognoist les grands vieux Sangliers aux traces desquelles les formes en doivent estre grandes et larges, les pinces de la trace de deuant rondes et grosses, les couppans des costez des traces vsez, sans se monstrer tranchants, le talon large, les gardes grosses et ouuertes, desquelles il doit donner en terre sur le dur par tout où il marche. Les traces de derriere doiuent marcher au costé, par le dehors de celles de deuant, demonstrant la grosseur de entrecuisses. Les rides qui sont entre les gardes et le talon, se doiuent former en la terre, en demonstrant l'espesseur et rudesse du poil, ses alleures grandes et longues. La marche de la trace doit estre profonde et large, monstrant sa pesanteur.

DV IVGEMENT DES BOVTIS.

CHAPITRE L.

QVAND le Sanglier fera des boutis dedans les hayes pour auoir d'vne racine qu'on appelle le parc, le veneur pourra cognoistre la grosseur et longueur de sa hure, en regardant la profondité et largeur des boutis. Aussi il pourra cognoistre aux fraischeurs, là où il va faire les boutis pour vermeillier, et en autres lieux.

LE IVGEMENT DV SOVIL.

CHAPITRE LI.

LE Veneur pourra cognoistre par le Souil, si c'est vn grand Sanglier en voyant la longueur, et largeur, et grandeur d'icelui souil : ou bien au partir du souil le pourra cognoistre aux entrees des forts, aux fueilles et aux herbes où le souil touchera, parce qu'alors qu'il en sort,

il emporte la bouë et fange sur luy, laquelle marque les fueilles en entrant dedans, par lesquelles on peut voir et iuger sa hauteur et grosseur. Ou bien aduient souuentesfois qu'apres que le Sanglier s'est soüillé, il se va frotter contre vn arbre, auquel il marque sa hauteur. Et s'il a esté fasché des chiens, ou qu'il soit despit de quelque chose, il donnera volontiers deux ou trois coups de ses dents ou deffenses dedans l'arbre, comme si c'estoit coups de dagues : là où le veneur en pourra auoir iugement, tant de sa hauteur, que de la grosseur et largeur des deffenses. Il se peut iuger aussi par la bauge : car les grands Sangliers en leur venaison font leurs bauges profondes en la terre, et au partir d'icelles iettent leurs fiantes qui se nomment en terme de Venerie, lesses, lesquelles doiuent estre grosses et longues, demonstrant la largeur du boyau : car tant plus vne beste est vieille, et tant plus elle a le boyau large, combien que le veneur ne les doit point apporter à l'assemblee, mais doit suffire de les regarder aux lieux où il en trouuera.

LA DIFFERENCE D'ENTRE LES SANGLIERS, et les pourceaux priuez.

CHAPITRE LII.

LA difference d'entre les Sangliers et les pourceaux blancs est telle, que les bestes noires en leur alleures mettent tousiours la trace de derriere dedans celle de deuant, ou bien pres, et appuyant plus de la pinse que du talon, fermant l'ongle de deuant, et donnent communement des gardes en terre, lesquelles ils eslargissent par dehors, les costez des ongles des traces tranchants et couppans la terre : qui est au contraire des pourceaux blancs : car ils couurent les ongles de deuant, en laissant tout plain de terre entre deux, et sont communement ronds et vsez, appuyant plus du talon que de la pinse. Aussi qu'aux pourceaux blancs le pied de derriere ne marche point dedans celuy de deuant, et leurs gardes se fichent toutes droites en la terre, sans s'escarter, et les costez des ongles ne font que fouler la terre, sans la trancher. Aussi que le dessoubs de la solle des porcs blancs est plain de chair, qui ne peut pas aplanir la forme de la trace, comme fait celle du Sanglier. Il y a pareillement grande difference aux boutis : car vne beste noire les fait plus profonds, à cause qu'elle a la hure plus longue, et quand elle arriue dedans les champs semez, elle suit volontiers vn rayon nazillant et vermillant tout le long d'vn scillon, iusques à ce qu'elle soit au bout : ce que ne font les pourceaux blancs, car ils ne suiuent pas leurs boutis comme font les Sangliers, mais seulement en font vn en vn endroit, l'autre plus loing, en trauersant les scillons, sans que leurs boutis s'entretiennent l'vn auec l'autre : Semblablement on les peut cognoistre l'vn de l'autre aux gaignages, quand ils vont au grain : car les Sangliers abbatent le bled tout en rond, là où les pourceaux blancs ne le font pas.

LA DIFFERENCE DES SANGLIERS entre les masle et la femelle.

CHAPITRE LIII.

COMBIEN que les Veneurs veulent dire qu'il n'y a iugement ne cognoissance aux bestes de compagnies qui sont soubs l'aage de deux ans, pour cognoistre les masle d'auec les femelles : si est ce que i'ay veu plusieurs fois des cognoisseurs en ces pays de Poictou, qui cognoissoient le masle d'auec la femelle entre les cochons nez de l'annee, suiuant la mere, desquels i'ay voulu entendre les raisons, qui sont : que les masles estans apres la mere, s'escartent communement plus loings que les

femelles, et vont naziller et vermiller à douze ou à quinze pas loing de la mere, parce qu'ils ont plus grande hardiesse que n'ont les femelles, lesquelles font le contraire, car elles suiuent la mere de plus pres qu'elles peuuent, d'autant qu'elles n'ont pas le cœur ne la hardiesse de leur escarter, comme les masles. Et le cognoissent encores aux alleures, disans que tout masle eslargist plus les iambes de derriere en marchant, que la femelle, et que communement ils mettent la trace de derriere sur le bord de celle de deuant par le dehors, à cause des entre-cuisses, et des suites qui leur font eslargir les iambes de derriere : ce que les femelles ne font pas : car le Sanglier masle les a communement plus grosses, plus grandes, et plus pres du talon que n'a la femelle laquelle les a hautes, couuertes, deliees, et pres l'vne de l'autre, qui est la cause pourquoy bien souuent elle ne donne point des gardes en terre, et encores qu'elle en touche, elles se montrent fort petites et deliees, sans s'escarter que bien peu. Aussi communement la femelle ne fait pas si bon talon que fait vn ieune Sanglier, et a les ongles plus longs et aigus deuant, et plus ouuerts que n'a vn ieune Sanglier. La femelle a les traces et les solles de derriere plus estroites que celles du masle.

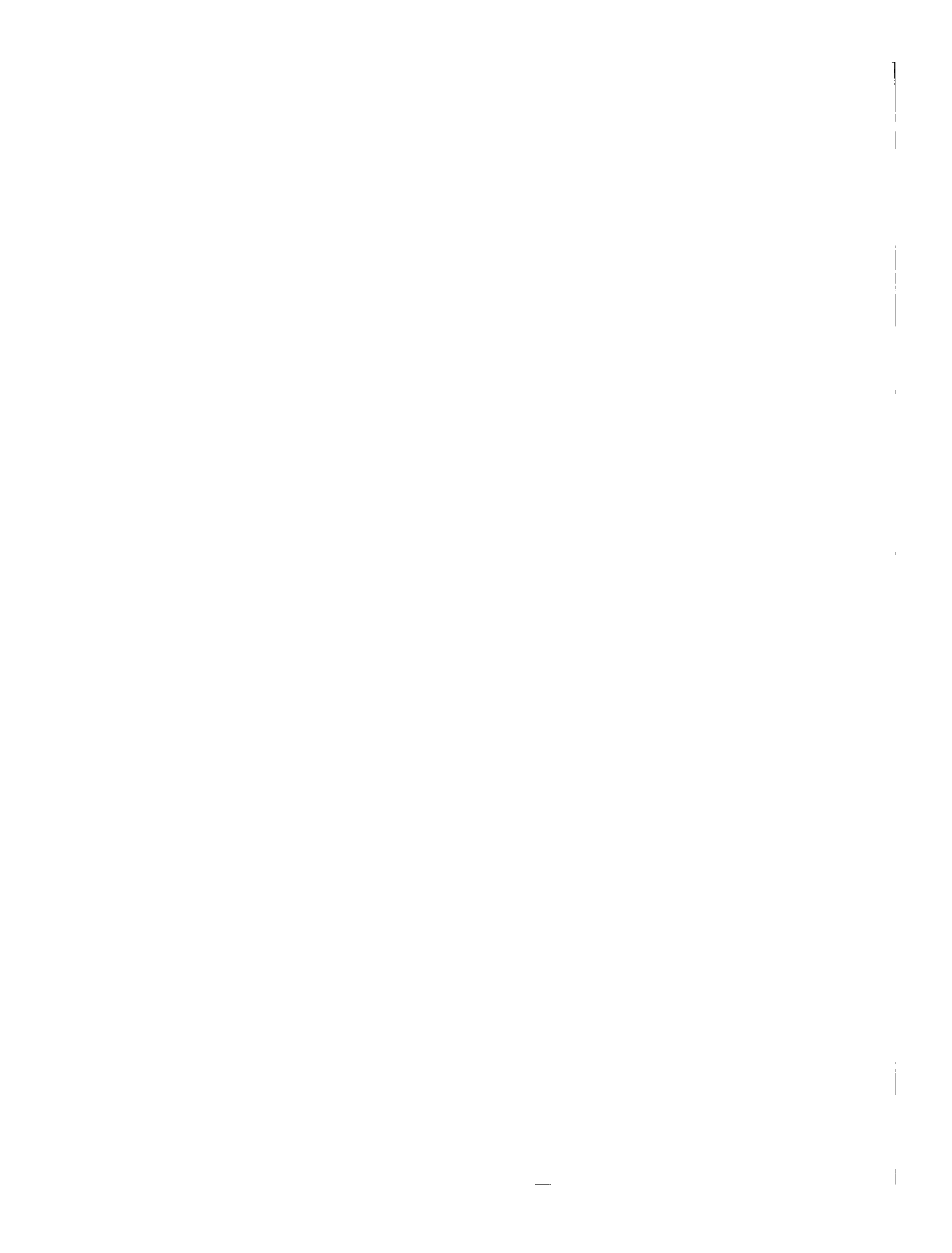
COMME ON DOIT CHASSER ET PRENDRE LE SANGLIER à force auec les chiens courants.

CHAPITRE LIIII.

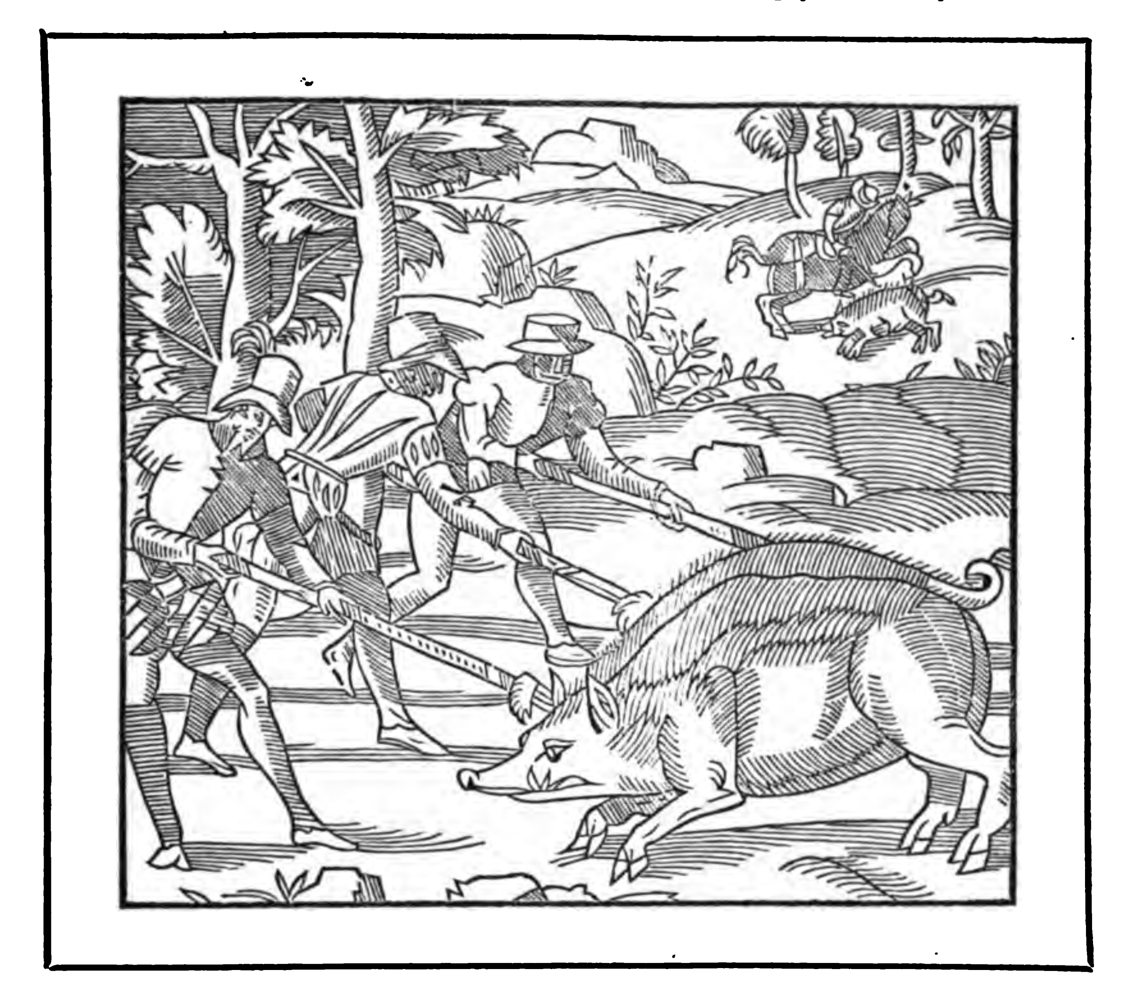
IL faut entendre qu'on ne doit iamais assaillir vn ieune Sanglier en son tiers an, pour le prendre à force : car il courra plus longuement qu'vn Cerf ne portant que six cornettes. Mais quand il a son quart an, il se peut prendre à force, tout ainsi qu'vn Cerf de dix cors, toutesfois qu'il court plus longuement. Dont si le Veneur destourne au matin vn Sanglier en son quart an, il doit regarder s'il s'est retiré de bonne heure au fort : car communement Sangliers qui attendent le iour à leuer pour se retirer en leur fort, suiuans longuement les routes et chemins, principalement en pays où il y a de la nouzielle, et de la faine, de quoy ils font leurs mangeures, sont volontiers meurtriers de chiens, et hardis. De telles bestes le Veneur ne doit point craindre d'approcher, les destourner le plus court qu'il pourra : car ils ne s'en cuideront pas aller pour luy : mais s'il reuoit d'vn Sanglier qui se soüille souuent, et qu'il fasse vn boutis en vn endroit, puis à vn iet d'arbalestre vn autre, tirant pays sans s'arrester, c'est signe que c'est vne beste effrayee, qui s'en va en quelque lieu demeurer. Tels Sangliers qui sont ainsi effrayez, se retirent communement deux ou trois heures auant iour en leur fort. Et faut bien que le Veneur se donne garde d'approcher d'eux, car s'ils prenoient le vent de luy et de son chien, ils s'en iroient, et ne cuideroit iamais rapprocher.

Quand vn Sanglier veut demeurer en vn fort, il fait tousiours à l'entree d'iceluy sa ruse, en quelque route ou chemin, puis entre dedans son fort pour se mettre à la bauge : et par ainsi le Veneur estant au matin au bois, pourra iuger de la malice des Sangliers, et selon ce qu'il verra, dressera sa meute de chiens au laissez-courre : car à vn grand Sanglier malicieux et de repos, il le faut charger de chiens d'arriuee, et que les piqueurs soient tousiours meslez parmy eux, en le pressant le plus fort qu'ils pourront, pour luy oster le cœur : d'autant que s'il ne luy donnoient que huict ou dix chiens, il n'en feroit cas, et quand ils l'auroient vn peu eschauffé, il reprendroit son cœur, et ne feroit que tenir les abbois, en courant sus à tout ce qu'il verroit deuant luy. Mais quand il se voit chargé de chiens et de piqueurs d'arriuee, qui le present vn petit, il s'estonne, et perd le cœur, alors est contraint de fuir et dresser pays.

Il faut mettre des relais, mais ce doiuent estre des plus vieux et sages chiens des meutes : d'autant que si on mettoit les ieunes chiens vistes et vigoureux aux relais, alors que le Sanglier



auroit accourcy ses fuites, il les pourroit tuer en telle furie. Mais si c'estoit quelque Sanglier fuyard, qui eust accoustumé de prendre les campagnes, et tirer pays, on ne luy doit donner



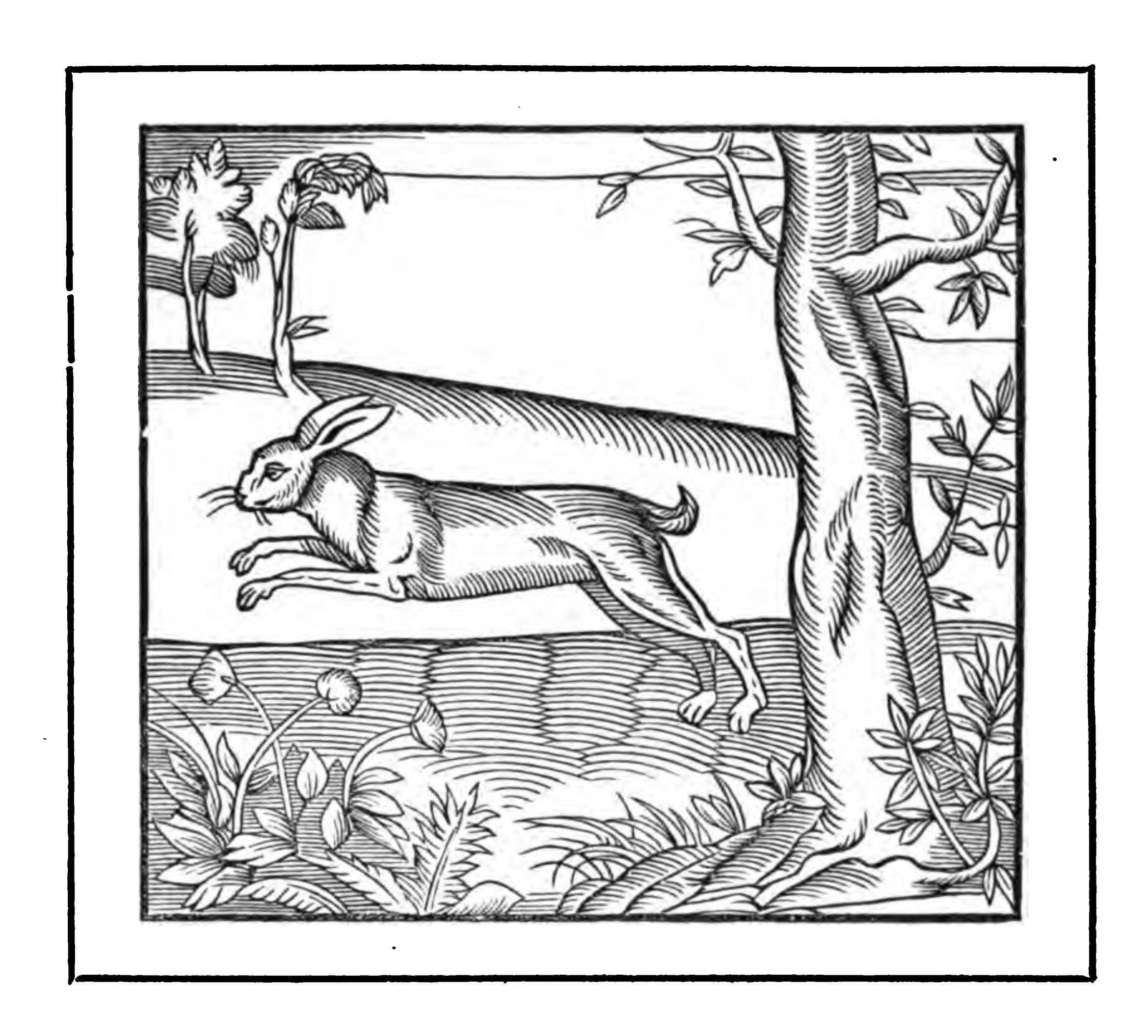
que huict ou dix chiens de meute, et mettre les autres au relais, à l'entree du pays où il voudra aller, car tels Sanglier ne cuident pas tenir les abbois qu'ils ne soient forcez : et quand ils les tiennent, les piqueurs y doiuent aller le plus secrettement qu'ils pourront sans mener bruit : et puis quand ils seront aupres du lieu où sera le Sanglier. ils se doiuent escarter tous au tour du lieu où il est, allans d'vne course droit à luy, et n'est possible qu'ils ne luy donnent vn coup d'espée. Et ne faut pas qu'ils tiennent la main basse, car ils donneroient dedans la hure, mais faut qu'ils leuent la main haute, et qu'ils donnent les coups d'espée en plongeant, se donnant garde le piqueur de donner au Sanglier du costé de son cheual, mais de l'autre costé : car du costé que le Sanglier se sent blessé, il tourne incontinent la hure, qui seroit cause dequoy il tueroit ou blesseroit son cheual.

Que s'il est en pays de plaine, il doit mettre vn manteau deuant les iambes de son cheual : puis doit tuer le Sanglier à passades sans s'arrester.

C'est vne chose certaine que si on met des colliers chargez de sonnettes au col des chiens courants, alors qu'il courent le Sanglier, il ne les tuë pas si tost, mais il s'en fuira deuant eux, sans tenir les abbois.

Fin de la chasse du Sanglier.

La chasse du Lieure.



LIEVRE ie suis de petite stature,
Donnant plaisir aux nobles et gentils :
D'estre leger et viste de nature,
Sur toute beste on me donne le pris.



DE LA PROPRIÉTÉ DU LIEURE,

Et pour cognoistre le masle d'auec la femelle.

CHAPITRE LV.

IE commenceray aux vertus et proprietez du Lieure, lesquelles sont grandes : selon la stature de la beste.

Premierement, le sang du Lieure est grandement dessicatif : si vous l'appliquez sur quelque rongne ou dartre, il la desseche et guarist. Le Lieure a un petit os dedans la iointure des iambes, lequel est souuerainement bon pour la colique passion. Sa peau bruslée et mise en poudre, est vn souuerain remede pour arrester le sang d'vne playe, en l'appliquant dessus.

Le Lieure nous a monstré l'herbe de la Cicoree sauuage, laquelle est fort bonne aux melancholiques : pourtant qu'il est l'animal le plus triste et melancholique que nul autre et pour se guarir de sa tristesse, s'en va gister volontiers dessous icelle gerbe, laquelle les anciens ont nommée *Palatium Leporis*, dict Palais du Lieure.

Le Lieure de sa natnre, cognoist de vingt-quatre heures en vingt-quatre heures la mutation du temps. Quand il va au giste, il ne veut point que l'esgail ny l'eau luy touchent, à cette cause il suit les grands chemins et voyes. Et bien souuent la femelle fait de petits sentiers, en couppant l'herbe et petites branches auec les dents. Et pour autant qu'il y en a quelques vns qui sont ladres, qui suiuent les eaux, ceux-là ne font point de sentiers, et ne suiuent gueres les chemins, mais font leurs ruses dedans les eaux. Et deuez sçauoir qu'on ne trouue gueres de femelles ladresses, comme on fait des masles : à cette cause le piqueur pourra iuger quel Lieure c'est, où il sera gisté en voyant sa nuict.

Les Lieures vont au Rut communement en Ianuier, Feurier, et Mars, allans chercher les femelles, iusques à sept ou huict lieuës loing d'où ils sont nez, suiuants les grands chemins, comme ie declareray cy-apres.

Le masle attend mieux les chiens et de plus pres au giste que ne fait pas la femelle, à cause qu'il se sent plus viste, le corps plus dispos et hardy.

Si au partir du giste le Lieure leue les oreilles, ne fuyant point de puissance, et qu'il retrousse la queuë sur l'eschine, c'est signe d'un fort et malicieux Lieure. Combien que Phebus die qu'il n'y a point de iugement entre le masle et la femelle des Lieures : si est-ce que ie luy prouueray le contraire : car le masle a communement son repaire ou ses crottes plus petites, plus seches, et plus aiguillonnées au bout, que non pas la femelle, laquelle les fait grosses, rondes, et non si seches que le masle. La raison est, que la femelle ne fait pas tant de pays la nuict, et aussi qu'elle est beaucoup plus grande : qui est la cause qu'elle iette ses crottes plus grosses. Par autre moyen cognoistrez le masle aux chiens, en deffaisant sa nuict : car il bat plus les grands chemins et carrefours, prenant plus grand pays en lieux découuerts, que la femelle, et fait ses ruses plus sottes, et de plus grand espace, la femelle les fait plus courtes, et par lieux plus couuerts, en tournoiant comme un Connil autour des brosses. Et si la femelle va faire sa nuict dedans les bleds verds, elle ne trauerse gueres les seillons, mais les suit de long, et s'arreste aux plus fortes brosses du bled pour viander : ne luy suffit pas d'en manger son saoul : car elle le couppe, et laisse dedans les seillons.

Plus, on cognoist le masle en le voiant partir du giste, parce qu'il a le derriere tout blanchastre, comme s'il auait esté plumé. Ou bien le cognoistrez par les espaules, lesquelles sont communement rouges, aiant parmy quelques poils longs.

Semblablement le cognoistrez à la teste, laquelle il a plus courte et plus ioffuë que la femelle, le poil et la barbe des iouës longs, et volontiers les oreilles courtes, larges, et blanchastres, qui est au contraire de la femelle : car elle a la teste longue et estroite, et les oreilles grandes, le poil de dessus l'eschine d'vn gris tirant sur le noir. Et volontiers quand les chiens chassent la femelle, elle ne fait que tournoier autour de son pays, passant sept ou huict fois par vn mesme lieu, sans se vouloir iamais forpaisser. Le masle fait le contraire : car si les chiens le chassent, et qu'il y ait fait deux tours autour de son giste, alors il prend congé de sa meute, et s'en va aucunesfois trois ou quatre lieuës loing sans s'arrester, en quelque pays où il aura esté autrefois, duquel il il pourroit estre venu : car les Lieures vont aux passages à sept ou huict lieuës loing, et les pourrez cognoistre en cette maniere.

Quand vous verrez que vos chiens trouueront la nuict d'un Lieure dedans les carrefours ou chemins, et qu'il aura fort rusé sur quelques petits cousteaux secs, sans auoir gueres fait de pays, ne s'estre pourmené dedans les bleds, c'est signe que c'est vn Lieure qui n'est que venu, lequel se sera arresté au plus haut lieu, pour regarder le pays et le lieu où il ira faire son giste, et pour se sauuer, si les chiens ou autres choses le rencontroient.

Vous le pourrez cognoistre en cette sorte.

Communement les Lieures de passage, font leur giste au couuert par autant qu'ils sont en doute et crainte : et quand les chiens les trouuent, ils font les rompus, se faisans relancer deux ou trois fois : parce qu'il leur fasche de sortir du fort, ne sçachant le pays : mais alors qu'ils voyent que les chiens les pressent, ils prennent les chemins par où ils sont venus, et s'en retournent en leur pays. Par ainsi, si vn Lieure se fait relancer deux ou trois fois aupres de son giste, c'est signe que c'est vn Lieure de passage, qui pourra amener les chiens bien loing.

DES FINESSES ET MALICES DES LIEURES,

Que les piqueurs doiuent entendre pour les prendre à force.

CHAPITRE LVI.

IE veux bien dire la chasse du Lieure estre plus plaisante et de plus grand esprit pour les Gentils-hommes, que de nulle autre beste, d'autant qu'ils trouuent leur plaisir à toutes heures, et auec petit frais, voyant tousiours courir leurs chiens deuant eux : parquoy peuuent iuger, sans prendre grand peine ne trauail, lesquels sont les meilleurs et mieux chassans, requerans et forcenans. Et aussi que c'est grand plaisir que de voir l'esprit de ce petit animal, et des ruses qu'il fait pour se deffaire des chiens. Et faut que les piqueurs y soient fins et d'esprit, pour entendre ses ruses et malices : ce que i'ay pratiqué toute ma vie, qui m'a causé mestre par escrit vne partie des experiences qu'en aurois peu veoir, cognoistre et entendre.

Premierement, le piqueur qui sera apres les chiens, doit regarder au partir du giste plusieurs poincts. Sçauoir est, quel temps il fait : car si c'est vn temps de pluye, le Lieure dresse et suit plus les chemins qu'en autre temps, et s'il arriue à quelque bois taillis, il n'entre pas dedans, mais se relaisse au bord, et laisse passer les chiens : puis quand ils sont outre-passez, il s'en retourne

retourne sur ses mesmes pas par où il sera venu au païs où il aura esté poussé : parce qu'il ne peut pas entrer dans les forts, à cause de l'égail, qui est parmy le bois.

A telles ruses le piqueur doit demeurer à cent pas pres du bois par où le lieure sera venu, car



il ne faudra point à le voir retourner sur ses pas droit à luy : et pourra à l'heure le piqueur forhuer ses chiens, et les rappeler, d'autant qu'il seroit mal-aisé qu'ils redressassent telles ruses parce qu'ils ne cuident pas que le Lieure soit retourné sur luy : aussi qu'ils penseroient que ce fust le contrepié. Plus doit regarder en quel lieu on trouuera le giste du Lieure, et de quel vent il s'est caché : car si c'est du vent de Galerne ou Hautin, il ne cuidera pas fuir le nez dedans mais le coustoyera, ou luy tournera le cul. Aussi que s'il fait son giste en l'eau : c'est signe qu'il est ladre : à tels Lieures le piqueur doit prendre garde tout le iour, dedans les eaux : car ils y font volontiers leurs ruses et finesses. Dauantage, le piqueur regardera si c'est vn masle ou vne femelle, et s'il est nourri au pays : ce qu'il pourra cognoistre parce que i'ay declaré cy dessus : car c'est vne chose certaine qu'un Lieure nourry au pays, principalement la femelle, si le piqueur regarde le premier pays et cerne qu'il prendra la premiere fois au partir du giste, estant deuant les chiens, tous les autres qu'il fera tout le iour seront par mesme lieux, et seront

N

par mesmes passez et musses : si ce n'est, comme i'ay dit, quelque Lieure masle qui fust venu de loing, ou bien que les chiens l'eussent si mal mené et lassé, qu'il fust contraint d'abandonner son pays, et se forpaisser : ce qu'il font volontiers quand ils ont esté chassez deux heures sans deffaut. Au commencement que les chiens chassent le Lieure, ils ne font que tournoyer, passant cinq ou six fois par vn lieu, et sur leurs mesmes pas. Et faut entendre, que si les chiens courants faillent à prendre vn Lieure vn iour, le piqueur peut bien regarder le pays, et les lieux par où il pourra passer : car si vne autre fois il le retrouue, et que les chiens le chassent, il passera par mesmes lieux, et fera mesmes ruses qu'il aura faites le iour qu'il se sera sauué : et par ce moyen pourra cognoistre sa malice, et le pays où il voudra aller et beaucoup ayder à ses chiens.

I'ay veu vn Lieure si malicieux, que depuis qu'il oyoit la trompe, il se leuoit du giste, et eust il esté gisté à vn quart de lieuë de là, et s'en alloit nager en vn estang, se relaissant au milieu d'iceluy sur des ioncs, sans estre aucunement chassé des chiens : puis à la fin ie descouury sa finesse, car ie m'en allay cacher secrettement au long de l'estang, pour sçauoir qu'il deuenoit, lors allay faire descoupler les chiens là où ie le pensois trouuer, et incontinent qu'il ouyt la trompe, il se leua d'effroy, et s'en vint deuant moy se relaisser au milieu de l'estang, et pour pierre ou motte que ie luy sçeusse ietter, ne voulut bouger de là : alors ie fus contraint me despoüiller pour le faire déloger, et attendit presque à estre pris auec la main, premier que vouloir bouger : me voyant pres de luy, il se met à la nage, et sortir deuant les chiens, où il courut encores l'espace de trois heures, premier que d'estre pris, nageant et faisant toutes ses ruses dedans les eaux. I'ay veu courir Lieure bien deux heures deuant les chiens, qui apres auoir couru venoit pousser vn autre, et se mettoit en son giste. I'en ay veu d'autres, qui nageoient deux ou trois estangs, dont le moindre auoit quatre vingts pas de large.

I'en ay veu d'autres apres auoir esté bien courus l'espace de deux heures, entroient par dessous la porte d'vn tect à brebis, et se relaissoient parmy le bestail. I'en ay veu quand les chiens les couroient qui s'alloient mettre parmy vn trouppeau de brebis, qui paissoient par les champs, ne les voulans abandonner ne laisser, dont fus contraint de coupler mes chiens, et faire toucher les brebis à la Bergere iusques dedans le tect : et alors qu'il vit les maisons, se depart, et s'en va : là ie decouple mes chiens, et le pris. I'en ay veu d'autres : et que quand ils oyoient les chiens courants, se cachoient en terre. I'en ai veu d'autres qui alloient par vn costé de haye, et retournoient par l'autre, en sorte qu'il n'y auoit que l'espaisseur de la haye entre les chiens et le Lieure. I'en ay veu d'autres, quand ils auoient couru demie heure, s'en alloient monter dessus vne vieille muraille de six pieds de haut, et s'alloient relaisser en vn pertuis de chauffaut, couuert de lierre. I'en ay veu d'autres qui nageoient vne riuiere qui pouuoit auoir huict pas de large, et la passoient et repassoient, en la longueur de deux cens pas, plus de vingt fois deuant moy.

A cette cause, faut que le piqueur soit caut, et fin, pour chasser le Lieure : car il est certain que si les chiens sçauent bien prendre le lieure à force, ils pourront courir toutes bestes : et est le vray principe et commencement pour le dresser et affiner le nez.

Puis quand on les veut dresser pour le Cerf ils abandonnent aisément le Lieure, parce que la venaison du cerf est plus friande que celle du Lieure, et plus desiree des chiens courants, aussi que le cerf a plus grand vent et sentiment. Les Lieures ne viuent que sept ans pour le plus, et principalement les masles. Ils ont cette malice, que si le masle et la femelle sont accompagnez ensemble en un pays, iamais n'y laisseront demeurer autres lieures estranges, s'ils peuuent, si ce n'estoient ceux qu'ils ont engendrez. Et pource dit on : tant plus on chasse en vn pays, et plus on y trouue de lieures : parce que ceux des autres pays y viennent.



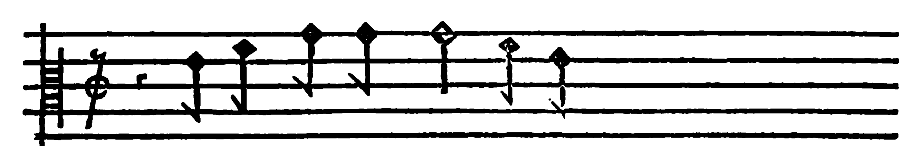
COMME ON DOIT DRESSER LES IEVNES CHIENS

pour le Lieure.

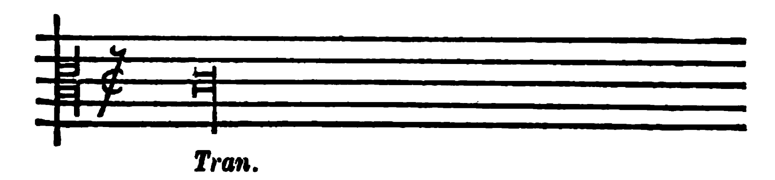
CHAPITRE LVII.

PREMIEREMENT, à la chasse du Lieure, il est requis qu'il n'y ait que deux ou trois piqueurs, pour le plus : dont faut qu'il en ait vn qui menace les chiens qui demeureront derriere, les autres les doiuent faire chasser et requester : car s'ils estoient grand nombre de piqueurs qui parlassent aux chiens, ils romproient les erres du Lieure, ou bien estonneroient les Chiens aux deffaut : parce que le lieure fait tant de ruses que les chiens ne sçauent aucunesfois où ils en sont : et ne font que leuer la teste, pour demander secours à leur maistre : lequel alors doit prendre ses cernes et enceintes autour du deffaut, en les resiouissant : ce qu'il ne sçauroit faire s'il estoit foulé des piqueurs. Celuy qui dresse et fait chasser les chiens, doit porter vne grande gibbeciere de toile, plaine de friandises pour leur donner, afin qu'ils le cognoissent : car les chiens veulent sur tout cognoistre leur maistre, sa voix, et sa trompe : et alors qui les forhuera, il cognoistra qu'ils viendront plûtost à sa voix qu'à celle d'vn autre, laissans toutes choses pour venir à luy : aussi ne les doit iamais forhuer, n'appeller en faute.

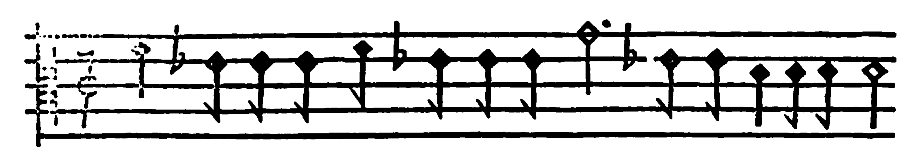
Et s'il aduient qu'il vueille faire retourner ou venir les chiens à luy, pour les faire entrer en quelque taillis ou fort, il les doit appeller en cette sorte.



En sonnant de la trompe un son bien long, comme ainsi,



Puis quand les chiens seront tous arriuez à luy, il doit regarder quelque belle musse ou passee, pour les faire entrer dedans le taillis : à laquelle musse il doit ietter vne poignée de petites friandises de sa gibbeciere, en frappant de sa gaule et criant ainsi,



Et faut entendre qu'on ne doit iamais sonner en queste le gresle de la trompe, mais bien le gros tant qu'on voudra, si ce n'estoit que le piqueur voulust appeller ses chiens à luy : ou bien qu'il les voulust faire retourner d'vn pays pour aller en vn autre, comme i'ay dit dessus : alors pourroit sonner vn mot long, tout seul, du gresle de la trompe. Et quand les chiens seroient venus à luy, il ne faut pas qu'il s'oublie de leur ietter quelques petites friandises, afin de ne se moquer point d'eux. Car alors qu'il sonnera du gresle, il faut que ses chiens entendent que le Lieure est debout, et que leur maistre les appelle ou forhue, pour autant que s'il sonnoit le gresle, en la queste, les chiens n'entendroient et ne cognoistroient la difference d'entre le queste et le forhu.

Il faut icy noter deux secrets, dont le premier est : que si le piqueur a vne ieune meute de chiens à dresser, il doit regarder le pays où il leur fera les premieres curees, et dequoy : car selon les lieux où ils seront dressez au commencement, et selon les bestes qu'on leur voudra faire courir, et dequoy on leur fera curee, il leur en souuiendra tousiours. A cette cause, si au commencement qu'on dresse des ieunes chiens, on leur accoustume d'estre descouplez et dressez aux plaines, s'ils y poussent des lieures, et qu'ils ayent plaisir, toute leur vie il leur en souuiendra, et alors qu'on les découplera dedans le bois, ils ne feront cas d'y quester, mais iront cercher les plaines et champs où ils auront accoustumé d'auoir plaisir, et trouuer les Lieures. Ne plus ne moins en feront-ils aux bocages, si au commencement ils y sont dressez, et qu'ils y ayent eu plaisir, pensent y trouuer tousiours leur gibier.

Et par ainsi il est besoin de dresser les chiens dedans le pays où l'on se veut tenir : car chiens courans qui sont nourris aux plaines, ne peuuent accoustumer les bocages : ne plus ne moins que ceux qui sont nourris aux bocages ne peuuent accoustumer les plaines. L'autre secret est, qu'il ne faut iamais dresser n'accoustumer les chiens à chasser les matinées, à cause de la rosee et fraischeur de la terre : d'autant que si vous les accoustumez telles fraischeurs et humiditez, et qu'apres vous les voulussiez mener à la chasse sur le haut du iour, et qu'ils sentissent la chaleur du Soleil, et la rosee tombee, ou quelque petit vent arre, ils ne voudroient chasser ne quester, mais s'en iroient cercher les ombres pour se cacher. Et par ainsi, il est besoin d'accoustumer et dresser les chiens sur le haut du iour, et non aux matinees. La droite saison pour commencer à dresser ieunes chiens est en Septembre, Octobre, et Nouembre : parce que le temps est temperé, et que les chaleurs ne sont trop vehementes, et aussi que les ieunes Lieures sont sots : et n'ont pas de corps, ne sçachant faire encores leurs ruses et malices, et se font relancer plusieurs fois deuant les chiens, lesquels y prennent fort grand plaisir, et se dressent mieux qu'ils ne feroient pas s'ils fuyoient, et s'esloignoient d'eux.

Il est tout certain que les lieures ont plus grande senteur, et sont mieux courus des chiens quand ils viandent et paissent les bleds verds qu'en toute autre saison de l'annee. Toutesfois il y en a qui de nature ont plus grand senteur les vns que les autres, qui sont plus desirez des chiens comme les grands Lieures de bois, et ceux qui sont ladres, lesquels se tiennent prés des eaux. Mais les petits lieures rouges, qui sont du genre des connils, n'ont pas si grand sentiment, et ne sont pas tant desirez des chiens courants que les autres. Ceux qui viandent sur les pelouzes ou petits coustaux, d'vne herbe qui se nomme Serpolet ou poliot, sont communement forts Lieures, et courent longuement. Aussi il y a des Lieures plus malicieux les vns que les autres, et principalement les femelles, car elles font leurs ruzes plus courtes, et plus souuent, que ne font pas les masles, ce que les chiens n'ayment pas, parce qu'il fasche à chiens vigoureux et de cœur, de tournoyer si souuent, d'autant qu'ils desirent vne beste qui fuye deuant eux, pour courir à leur force. A tels Lieures qui rusent si souuent, il est requis de faire les cernes grands, afin d'entendre toutes leurs ruses, et n'en trouuer que la sortie : ce faisant on abbrege bien leur force, et les contraint-on de ne ruser plus. Il y en aussi qui fuyent les chemins et voyes, desquels

les chiens ne peuuent auoir sentiment, à cause qu'il n'y a branche, herbe, ne aucune humidité où ils touchassent du corps, par où les chiens en peussent assentir, ainsi qu'ils feroient s'ils estoient en autres lieux couuerts, comme bois, bleds et autres fraischeurs. Et pource quand le piqueur trouuera tels Lieures, et qu'il verra le deffaut de ses chiens en vn chemin, il les doit pousser outre tout le long du chemin, les suiuant tousiours iusqu'à ce que les chiens en trouuent la sortie, ou bien qu'il ait trouué vne petite vallee ou fraischeur par le milieu du chemin, où les chiens en peussent auoir sentiment. Et luy mesme doit mettre pied à terre, regardant en la poudre, ou autres lieux, pour en reuoir par pied : ce qu'il cognoistra aisément, car la forme du pied du lieure est aiguë, et faite à la semblance de la pointe de cousteau, ayant ses petits ongles fichez tous droits en terre, qui marqueront tout au tour, venant tousiours en appointissant : d'autant que iamais le lieure quand il fuit n'ouure les ongles, comme font les bestes puantes, mais tient tousiours sa patte serree, en forme d'vne pointe de cousteau. Il y a aussi certains pays et saisons ou les chiens n'ont aucun sentiment des lieures : comme en hyuer, au pays des plaines, ou les terres sont grasses, et fortes : parce que le lieure a la patte pleine de poil, et quand il fuit, la terre qui est grasse se prent contre, laquelle il emporte auec le pied, qui couure et oste tout le sentiment que les chiens en pourroient auoir. Et aussi qu'aux plaines il n'y a ne branches ny herbes où il peut toucher du corps, non plus que dedans les chemins. Dauantage, il faut entendre qu'il y a aussi certains mois esquels les chiens n'ont point de sentiment, comme à la saison du printemps, à cause de la vehemente odeur et senteur des fleurs, qui outre-passe celle du lieure. Semblablement, faut se donner garde de mener les chiens à la chasse quand la terre est gelee : car ils se dessoleroient les pieds, et perdroient les ongles : qui est au contraire des lieures, qui courent mieux en ce temps là, qu'en autre, à cause qu'ils ont les pieds fourrez. Il faut parler aux chiens quand ils chassent en mesmes termes qu'on parle à la chasse du cerf, fors au forhuz : car en lieu de crier Thia Hillaud, il faut crier, Voi-lecy aller : et mesmes sons de trompe, excepté en la queste, auant que le lieure soit bouté : car on ne doit soner que le gros comme i'ay dit cy dessus.

Vous deuez entendre ce secret, qui est, que quand on dressera des chiens courants, on ne leur doit iamais donner curee auec les leuriers parce que si on accoustume de faire prendre les lieures aux leuriers, deuant les chiens courants, depuis qu'on criera et forhura, les chiens courants ne feront que leuer la teste, pensant tousiours voir le lieure deuant les leuriers, sans vouloir mettre le nez en terre, ne faire semblant de quester ne chasser. Mais les droites curees qu'on doit donner à ieunes chiens, doiuent estre auec vieux chiens courants, sages, lesquels les dresseront et apprendront à faire leurs cernes.

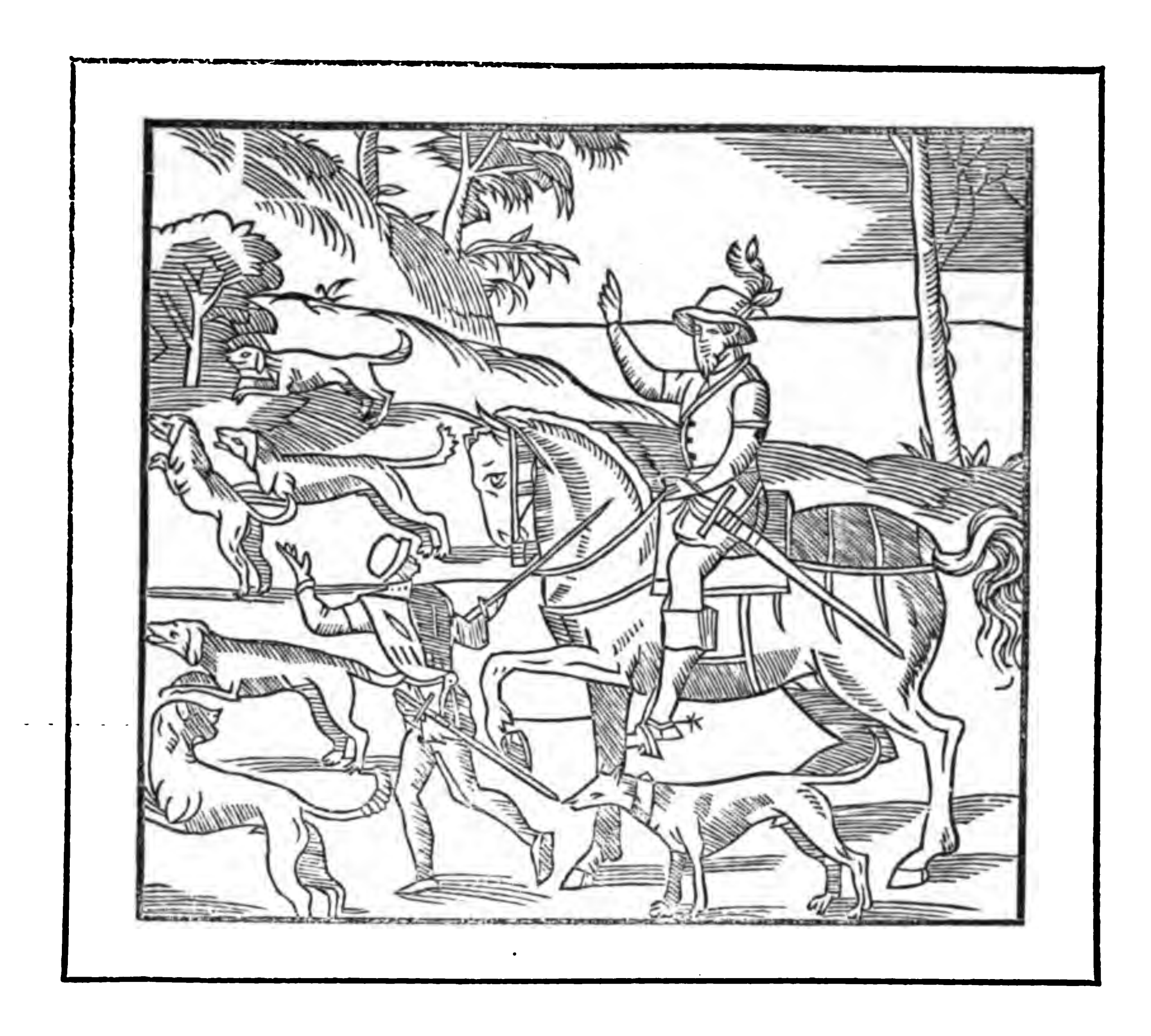
EN QVEL TEMPS ET SAISON ON DOIT CHASSER LE LIEURE

pour le prendre à force, et comme il le faut faire quester, requerir, et lancer aux chiens.

CHAPITRE LVIII.

LA droitte Venerie et saison pour prendre le Lieure à force, avec les chiens courants, commence à la my-septembre, et finist à la my-Auril, à cause des fleurs, et vehementes chaleurs, qui commencent à regner, qui oste aux chiens le sentiment du Lieure. Dont en Septembre les piqueurs doiuent commencer à donner curee à leurs chiens et les renouueller : car en ce temps là, les lieures sont ieunes et foibles, comme i'ay dit, et ainsi que la saison se passe leur force et vertu s'augmente. Ne plus ne moins est-il des chiens, car tant plus ils courent, et

ont de curees, plus sont-ils meilleurs et vigoureux : et aussi que l'hyuer s'approche, qui augmente les fraischeurs. Et lors que les chiens ont passé deux ans, on les peut champayer, et mener à la chasse trois fois la sepmaine : car ils en vallent mieux.



Quand le Seigneur voudra aller à la chasse, le valet de chiens doit regarder le temps et la saison où il sera, afin d'aller cercher le Lieure aux gaignages, selon qu'ils seront en celuy temps, comme aux menus bleds, auoines, prez, et autres lieux ausquels il doit descoupler ses chiens. Puis s'il y a quelques chiens qui viennent à rencontrer de la nuict du lieure, le piqueur se doit arrester tout court, et ne les laisser faire. Et alors qu'il verra qu'ils commenceront à leur assembler, et eschauffer tous ensemble, il les doit resioüir en paroles ioyeuses, et nommer ceux qu'il verra qui feront le mieux, comme disant, Hau Gerbaut, hau Myraut, où est il allé.

Il est tout certain que les chiens ont plus grand sentiment au viandy du lieure, qui n'ont pas quand il en sort pour aller en son giste, combien qu'il s'en aille de meilleur temps. La raison est, quand vn lieure est aux champs, et qu'il viande, il s'assied volontiers, et couche du corps à terre : aussi qu'il passe plusieurs fois par vn lieu et en passant et prenant son viandy, il donne senteur aux herbes de son haleine, ou bien y laisse ses crottes, ou repaire : qui est l'occasion pourquoy les chiens y ont plus grand sentiment qu'ils n'ont pas quand il en sort, parce que

quand il sort de son viandy pour aller au giste, il suit volontiers les grands chemins, routes ou sentiers, y faisant ses ruses et malices, en bondissant et allant le plus legerement qu'il peut. A cette cause, quand le piqueur verra que ses chiens auront desfait la nuict du lieure au viandy, et qu'ils commenceront à trouuer la sortie par où il dresse pour aller à son giste, ce qu'il fait communement par quelques petits sentiers ou chemins, il les doit laisser faire, et aller tout bellement apres eux, sans se haster : et s'il veoit que ses chiens tombent en deffaut, c'est signe que le lieure a fait vne ruse, et qu'il est allé et venu sur luy. Alors doit crier, Hau où est il allé, Horua à moy Theau, sans bouger du lieu où il sera, car s'il approchoit pres d'eux, il les feroit outrepasser les erres du lieure, et là les doit faire, requester en les regardant faire, et les resiouissant de sa bouche, et s'il aduenoit que ses chiens ne peussent deffaire les ruses dedans les routes ou chemins, il doit prendre ses cernes autour de là, par les fraischeurs et lieux plus commodes pour le nez de ses chiens, parce que s'il trouue la sortie des ruses que le Lieure pourroit auoir faites dedans les chemins pour entrer en quelque taillis ou fort, lors ses chiens le pourront aller querir aisément, et luy mesme doit battre les brosses auec la gaule pour leur aider à le bouter. Et s'il aduient qu'il trouue quelque vieux giste, il doit mettre la main à la gibbeciere, et ietter quelques friandises dedans, et appeller tous ses chiens à luy, et criant : aguerecy, Theau voy le lict. Et faut noter que le piqueur doit auoir un loppin de lard grillé, enueloppé en sa gibbeciere, de quoy il doit frotter le bout de sa gaule : car par la pourra accoustumer ses chiens à venir sentir le bout d'icelle. Et alors qu'il les voudra faire passer à vne musse, il n'aura qu'à mettre le bout de sa gaule en terre, et les appeller : ils ne faudront à venir incontinent, se battans à qui passera le premier. Et si d'auenture les chiens ne trouuoient le lieure sorti de ses cernes, le piqueur doit ramener tout bellement ses chiens au lieu où aura esté son deffaut, et regarder de quel costé le lieure auoit la teste tournee quand il est entré dedans le chemin : et s'il l'auoit tournee à val, il doit appeller ses chiens et les faire quester des deux costez fort longuement; car aucunesfois les lieures suiuent les chemins, pour faire les ruses, plus d'vn grand quart de lieuë, sans en vouloir sortir.

En tels lieux les chiens n'en peuuent auoir sentiment, à cause de la poussiere, et autres raisons que i'ay dites cy dessus, et les lieures demeurent souuent sur le bord des chemins, ou bien pres de là, à cette cause celuy qui menera les chiens les doit faire quester aux costez. Et si tous ces cernes ne pouuoient encores redresser les chiens, le piqueur peut bien penser que le lieure a fait vn houruary sur luy, et pourra rappeller les chiens de là où il vient, en foullant et battant tout au tour, en prennant ses cernes plus grands : et n'est possible que les chiens ne redressent les erres, ou qu'ils ne le boutent, toutesfois qu'ils passeront bien souuent dessus quelques lieures, premier qu'ils vueillent sortir de la giste, ou bien se laisseront prendre dedans. Combien que ie louë grandement de voir deffaire la nuict du lieure aux chiens, et l'aller querir et pousser en la giste, si est-ce qu'il me semble que c'est vne chose trop longue, et de peu de plaisir, pour autant qu'ils ne font que balancer et troller. Mais seroit beaucoup plus court, et de plus grand plaisir, de le trouuer et chercher en la maniere qui s'ensuit.

Quand trois bons piqueurs seront ensemble, et qu'ils verront que les chiens rencontreront de la nuict d'vn lieure, en quelques bleds, ou autres gaignages, ils doiuent regarder la saison où ils seront, et quel temps il fera : car si c'est au Printemps ou Esté, les lieures ne se gistent pas au fort, à cause des fourmis, et autres Barbots, et des Serpents et Laisards, qui les chassent des forts, alors sont contraints de leur gister dedans les bleds, guerets, et lieux foibles. En hyuer ils font le contraire, car ils se gistent en quelques gros halliers ou forts, principalement quand les vents de Galerne et Hautain regnent, lesquels ils craignent grandement. Or donc selon le temps et les lieux où ils verront que les Lieures seront au giste, ils doiuent appeller leurs chiens, et battre tout de rang, et en accoustrant les Chiens à telles questes, ils trouueront plus de Lieures,

et auront plus de plaisir, que non pas de leur apprendre à deffaire la nuict. Et pourront dresser leurs chiens de telle sorte, qu'en frappant un coup de gaule sur les brosses les chiens se battront à qui entrera le premier, comme font les chiens d'oiseaux à la remise des Perdrix.

Quand le lieure sera lancé et bouté, le piqueur s'en doit aller sur les voyes, et appeller tous ses chiens, en forhuant, et sonnant de la trompe, sans bouger du lieu où il sera, iusques à ce que ses chiens ayent tous passé deuant luy. Puis quand il les verra tous outrepassez, et ameutez sur les erres du Lieure, il les doit suiure tout bellement sans approcher d'eux, ne les presser, et sans gueres crier, ne sonner de la trompe, parce qu'au commencement que les chiens l'ont bouté, la chaleur les transporte volontiers, et si le piqueur les pressoit, il les eschaufferoit encore dauantage, qui seroit cause qu'ils outre-passeroient les erres. Mais quand ils ont couru l'espace d'vne heure, et qu'ils sont bien eschauffez sur les fuites, il pourra approcher de ses chiens, pour autant qu'ils auront perdu la chaleur, et qu'ils commenceront à courir sagement. Et sur tout, il doit regarder les premieres ruses et malices que fera le Lieure, comme i'ay dit cy dedans, et se gouuerner tout le iour par là : car toutes les autres qu'il fera sembleront à icelles. Et selon les ruses qu'il verra : et le pays où il sera, il doit faire ses cernes, grands ou petits, longs ou estroits, en cerchant les lieux les plus commodes, et plus frais pour le nez de ses chiens.

Il y a deux façons de prendre le Lieure à force, qui sont que les vns le prennent sans forhuer, mais suiuent seulement les chiens par où ils vont sans abbreger les ruses. Et me semble que cette prise est la plus honorable, dautant qu'on cognoist la bonté, force et vigueur des chiens.

Les autres le prennent autrement, car depuis qu'ils ont veu faire le premier cerne à vn Lieure, et qu'ils ont cognoissance du pays qu'il tient en ses fuites, ils vont gaigner les deuants pour le voir à veuë, et en cest endroit forhuent leurs Chiens, abbregeans les ruses. Et quand les chiens sont dressez en cette sorte, ils sont de si bonne creance, qu'ils laissent leur droit pour aller au forhu, qui est cause que les Lieures ne courent que bien peu deuant eux. Et certes qui veut faire grande execution de prendre Lieures, ie louë grandement les chiens qui prennent de grands cernes en leurs deffauts : toutesfois que pour bien voir chasser, il n'est que chiens qui suiuent le droict. Mais pour abbreger les Lieures, ie donne la louange à ceux qui prennent les grands cernes, parce qu'ils enueloppent dedans toutes les ruses et malices de Lieures.

I'eusse descrit plus amplement le moyen de bien haller les chiens, mais dautant que i'en ay donné l'intelligence, tant en la venerie du Cerf, qu'aux chapitres cy deuant, traittans des malices et ruses des Lieures : par lesquels chapitres les piqueurs peuuent cognoistre entierement les secrets et moyens de s'y gouuerner, et aussi qu'il y a tant de bons maistres qui entendent l'estat, ie me suis deporté d'en faire plus ample recit.





COMME ON DOIT FAIRE LA CVRÉE

du Lieure aux chiens.

CHAPITRE LIX.

QVAND le Lieure sera pris, il faut que le valet de chiens couppe de petites gaules ou houssines bien deliees à vn arbre, puis prendra le Lieure et le portera en quelque beau lieu, sus de l'herbe la plus nette qu'il pourra trouuer. Alors le piqueur descendra de cheual, qui sonnera la mort du Lieure pour appeller tous ses chiens. Ce fait le valet de chiens defendra la curee des chiens auec ses gaules, lesquels abboiront tous autour de lui. Le piqueur sonnera tousiours, comme dessus en frottant ses chiens auec la main, leur monstrant le Lieure en disant, va le mort. Puis le prendra et l'ouurira, apres le despouillera deuant eux, en luy ostant le pas, le poulmon, et la peau, lesquels il encruchera en quelque arbre, de peur que les chiens en mangent, parce qu'ils leur sont fort contraires, tellement qu'ils en tombent malades. Quand le Lieure sera

despoüillé et ouuert, le piqueur prendra le pain, fourmage, et autres friandises, lesquelles il mettra dedans le corps du Lieure, afin de les arrouser et brunir de sang. Puis prendra le Lieure duquel ostera les espaules et la teste, qu'il mettra en la gibbeciere, pour donner à quelqu'vn de ses ieunes Chiens, lequel n'aura osé approcher de la curee. Alors le valet de chiens aura sa corde toute preste pour bien attacher le Lieure par quatre ou cinq lieux, afin de faire tirer ses chiens, et qu'vn n'emporte pas tout, puis le cachera, et s'en ira à cent pas de là, porter son forhu. Ce pendant le piqueur estendra sa curee de fourmage, et autres friandises, brunies du sang du Lieure, sur l'herbe nette, et la deffendra des chiens, auec la gaule. Cela fait, si commencera à sonner pour chiens, et leur laissera manger la curee, en les resioüissant, et frottant les costez, sonnant incessamment pour chiens. Quand la curee sera presque acheuee, le valet de chiens qui sera, comme dit est, à cent pas loing du piqueur, doit forhuer ses Chiens auec la trompe: soudain le piqueur les menacera, et fessera auec sa gaule, en criant, Escoute à luy valet. Alors le valet de chiens leur monstrera le Lieure, le tenant le plus haut qu'il pourra auec les mains: et doit tenir sa corde par vn bout, à laquelle le Lieure sera attaché par l'autre bout. Puis quand il verra ses chiens tous autour de luy, il iettera son Lieure au milieu d'eux, et leur laissera manger: apres les doit mener boire auant que les coupler. Et encores pour bien faire, les faut ramener au logis tous decouplez, afin de les laisser paistre, parce qu'ils sont subiets à estre malades quand ils ont mangé de la chair de Lieure: puis doit auoir du pain pour leur donner apres la curée, s'ils en veulent manger, de peur qu'ils aient mal au cœur, et qu'ils rendent leur gorge.

Fin de la chasse du Lieure.

Chasse des Renards, et Tessons.



COMME IL FAVT DRESSER LES PETITS CHIENS de terre, pour la chasse des Renards et Tessons.

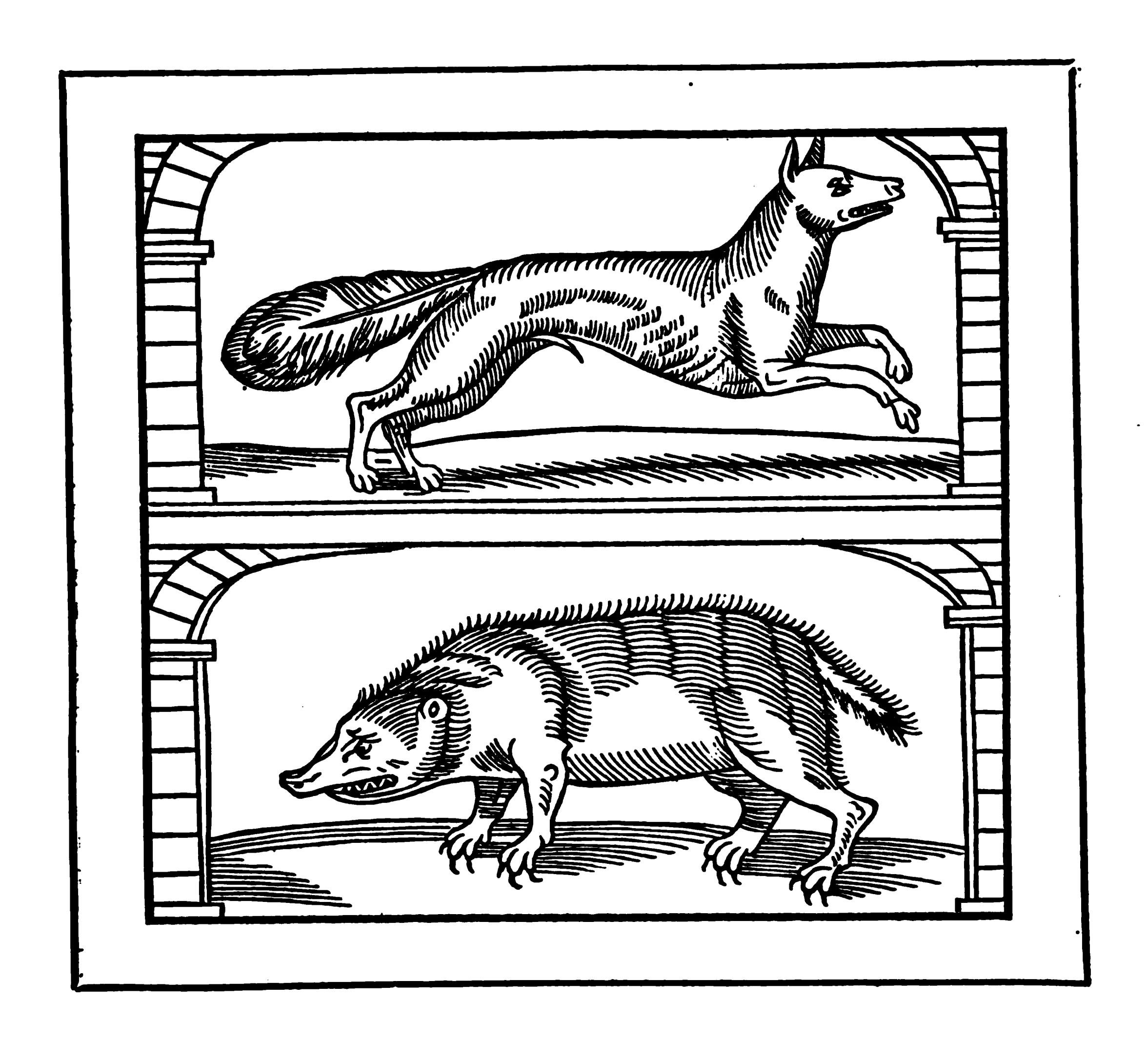
CHAPITRE LX.

APRES auoir parlé de la chasse des chiens courants, ie feray icy vn petit traitté de la chasse des chiens de terre, et comme on les doit dresser pour prendre Renards, Tessons et leurs semblables.

Il faut entendre premierement, que nous auons de deux especes de Bassetz, desquels nous dirons la race estre venuë des pays de Flandre et d'Artois : dont les vns ont les iambes torses, et sont communement à court poil : les autres ont les iambes droites, et sont volontiers à gros poil, comme Barbets. Ceux qui les ont

torses, coulent plus aisément en la terre que les autres, et sont meilleurs pour les Blereaux, d'autant qu'ils y demeurent plus longuement, tenans mieux sans sortir. Ceux qui ont les iambes droites, seruent à deux mestiers, parce qu'ils courent sur terre comme chiens courants, et entrent de plus grand fureur et hardiesse en terre que les autres, mais ils n'y demeurent pas si longuement, d'autant qu'ils se tourmentent à combattre les Renards et Tessons, ce qui les contraint d'en sortir pour prendre l'air. Il s'en trouue de bons et de mauvais des deux especes. Or parce que la chasse en est belle, et furieuse sans grand trauail ne peine, i'ay bien voulu icy descrire le moyen de dresser les bassets, et les mettre à la chair.

Premierement, on doit commencer à dresser les bassets de l'aage de huict à dix mois, car si vn basset n'entre en terre à son an, à peine luy pourra on iamais faire entrer. Et se faut bien donner garde au commencement qu'on les dresse, de les rudoyer, ne que les Tessons ou Renards les blessent en terre, pour autant que s'ils y estoient battus ou outragez, ils n'y voudroient plus retourner; à cette cause, on ne doit iamais faire entrer les Bassets és terres où il y ait de vieux Tessons ou Renards, que premier ils ne soient dressez, et qu'ils n'ayent leur an accompli. Encores faut-il mettre tousiours vn vieux basset deuant eux, qui endurera la fureur des Tessons. Vous pouuez dresser les Bassets, et mettre à la chair, en plusieurs manieres, dont la premiere est : Qu'en la saison que les Renards et Tessons ont leurs petits, il faut prendre tous les vieux Bassets, et les laisser aller en terre : puis alors qu'ils commenceront à abboyer, on doit tenir tous les ieunes aupres des pertuis, vn à vn de peur qu'ils se battent, et leur faire escouter les abbois. Apres que les vieux Renards ou Tessons seront pris, et qu'il n'y aura plus que les petits, faut prendre tous les vieux Bassets, et les coupler, puis laisser aller les ieunes, les hardissant en terre, en criant, coule à luy Basset, coule à luy, hou, prenez prenez. Et alors qu'ils tiendront quelque ieune Tessonneau ou Renardeau, il leur faut laisser estrangler dedans la tranchee ou pertuis, se prenant bien garde que la terre ne tombe sur eux, de peur qu'elle leur nuise. Ce fait, faudra porter tous les petits Tessonneaux ou Renardeaux au logis, et en faire fricasser les foyes et le sang, auec du formage et de la gresse, puis leur en faire curee, en leur monstrant la teste de leur gibbier : Apres que les Bassets auront mangé la curee, ou bien auparauant il les faut lauer d'eau tiede, auec du sauon, pour faire tomber la terre, qui sera meslee entre le poil et la peau : car autrement ils pourroient deuenir galleux d'vne galle qui seroit fort difficile à guarir. On les peut encores dresser en vne autre maniere, sçauoir est, il faut faire prendre de vieux Renards et Tessons tous vifs, par les vieux Bassets, et auec des tenailles propices à ce faire, comme vous pourrez voir en pourtraiture cy apres, le prendre, et leur coupper toute la maschoüere de dessoubs, là où sont fichez les grands crochets, et ne toucher point à celle de dessus, pour autant qu'elle monstrera tousiours la fureur de la beste, sans pouuoir blesser ne faire mal. Apres faut faire faire des terres dans vn pré, lesquelles doiuent estre assez larges, afin que les Bassets ayent espace de leur tourner et virer, et entrer deux tout de front, puis couurir les terres d'ais, et de gazons. Cela fait, on doit mettre le Tesson dedans, et lascher tous les Bassets, ieunes et vieux, leur donnant courage, et les enhardissant, comme l'art le requiert. Et quand ils auront assez abbayé, faut frapper sept ou huict coups de besche au costé pour leur donner hardiesse quand on beschera. Puis faudra leuer les aiz à l'endroit où sera le Tesson, et le prendre auec les tenailles, en le tuant deuant eux, ou bien le faire estrangler à quelque Leurier, pour leur en faire curee. Et faut auoir du fourmage en vne pochette, pour leur ietter soudainement sur leur gibbier, quand il sera mort. Et si dauenture on ne vouloit rompre la machoüere de dessoubs du Tesson, il luy faut coupper tous les crochets, et toutes les maistresses dents, de peur qu'il morde et fasse mal.



DV NATVREL ET COMPLEXION

des Renards et Blereaux.

CHAPITRE LXI.

TOVT ainsi qu'il y a deux especes de Bassets, il y a semblablement deux especes de Tessons et de Renards, sçauoir est des Tessons, de Porchins, et de Chenins, et des Renards, de grands et de petits Goupils. Combien que plusieurs veulent dire, que les Tessons sont tous d'vne mesme sorte, et qu'il n'y a point de difference entre les Porchins et Chenins, si est-ce que ie leur prouueray le contraire, tant par la couleur et façon des bestes, que par leur naturel.

Le naturel des Porchins est tel, qu'au sortir de leurs terres ils font volontiers leur fiante, et ne la font iamais qu'ils ne facent vn petit pertuis auec le bout du nez, ou bien auec l'ongle : puis fiantent dedans, ce que ne font pas les Chenins : et font les Porchins plus communément leurs

cauernes dedans le sable, et autres terres aisées à mouuoir, qu'ils ne font pas ailleurs, et en lieux descouuerts, pour auoir la chaleur du Soleil, dormans incessamment : aussi y prennent ils plus de gresse que les Chenins. Quand au pelage, les Porchins sont plus blancheastres, et ont le poil de dessus le nez, et de dessous la gorge beaucoup plus blanc que n'ont pas les Chenins, et si le corsage en est vn peu plus grand, la teste et le nez plus gros : combien qu'il y a peu d'apparence si on n'y regarde de bien pres.

Le naturel des autres, qu'on appelle Chenin, est tel, et les cognoistra-on en cette maniere : c'est qu'ils vont aux porchats plus loing que les autres, faisans leur fiante au loing, de telle façon que celle des Renards. Ils se tiennent volontiers dedans les fortes terres, ou dans les rochers, faisant leurs fosses et cauernes plus profondes et estroites que non pas les Porchins : toutesfois qu'il n'y a pas tant de meres ne de carrefours qu'en des Porchins, d'autant qu'ils ne peuuent pas mouuoir les terres fortes et rochers, comme les autres font le sable et les terres mouuantes. Ces deux especes ne se tiennent point ensemble, et à peine les pourra on trouuer à vne lieuë pres l'vne de l'autre. Les chiens de terre craignent bien plus les Chenins que les Porchins : car ils sont plus mauuais, et plus puants. On les pourra encores cognoistre au pelage, lequel est tel. Les Chenins ont la gorge, le nez, et les oreilles iaunastres, comme la gorge d'vne Martre, et sont beaucoup plus noirs, et plus hauts sur iambes, que les autres. Les deux especes viuent de toutes chairs, et mesmes vont aux charongnes. Ils font grand dommage aux Garennes, et principalement aux petits lapreaux, qui sont dedans les raboulieres : car ils percent droit dessus la rabouliere, là où le Renard suit du long. Ie leur ay veu prendre deuant moy les petits cochons de laict, lesquels ils trainoient tous vifs en leur terrier. C'est vne chose certaine qu'ils en sont plus friands que toutes autres chairs : car si on passe vn carnage de porceau par dessus leurs terriers ils ne faudront iamais de sortir pour y aller. Ils viuent de toutes sortes de gibbiers, comme oyes, poulets, et leurs semblables : ie le sçay par experience : car i'en ay nourry de priuez iusques en l'aage de quatre ans. Ils sont plaisans et de bonne nature, sans mordre ne faire aucun mal, ne faisant que ioüer auec les petits Chiens, et dormir le reste du temps : et quand ie les appellois, ils venoient à moy comme Chiens, me suiuant la part où i'allois. Ils sont fort froidureux, et si on les laisse en quelque chambre où il ait du feu, ils s'en iront coucher dedans, et se brusleront les pieds, lesquels sont fort difficiles à guarir. Ils se nourrissent de pain, de petits oisselets, fromage, fruitage, raisins, barbots : somme, ils mangent de tout ce qu'on leur veut donner. Quand il neige, ou fait autre fort temps ils ne sortent point hors de leurs cauernes, aucunesfois de deux ou trois iours, ce que i'ay veu par experience : quand la neige estoit tombee deuant leurs pertuis, ie ne trouuois point qu'ils fussent sortis, et y suis allé par deux matins ensuiuans, et au dernier les trouuay sortis, où ils alloient pour chasser leur vie. C'est plaisir de leur veoir amasser le bourre, comme paille, fougere, fueilles, et autres choses, ils assemblent tout en vn monceau, puis auec les quatre iambes et la teste, emportent et trainent autant en vn coup en leurs cauernes, qu'vn homme en sçauroit porter d'vn bras sous son aisselle. Ils ont cette malice, qu'alors que ils se voient abboyez des Bassets, ils ferment les pertuis de leurs cauernes apres eux, de peur que les Bassets les suiuent. Et si on les fait abboyer deux ou trois fois dedans les terres, ils remuent leur menage, et s'en vont en vn autre lieu. Ils viuent longuement, et quand ils sont bien vieux, les vns deuiennent aueugles, qui ne peuuent sortir de leurs fosses : si se sont les masles, les femelles les nourrissent, et si se sont les femelles, les masles font le semblable. Ils meurent aussi de dartres qui leur viennent par tout sur la peau, comme l'on voit venir aux chiens : qui est la raison pourquoy on doit lauer les Bassets, comme i'ay dit cy dessus, parce que la terre engendre les dartres, i'ay veu toutes ces choses cy dessus mentionnees par experience.

Les Tessons sont de dure vie : car i'ay veu plusieurs fois de bons et forts Leuriers apres des

Tessons, qui les mordoient si asprement qu'ils faisoient sortir leurs trippes hors du ventre, encores se deffendoient, et ne vouloient pas mourir, c'est vne chose certaine que les Tessons craignent le nez grandement, aussi ne leur sçauroit on donner si petit coup de baston dessus, qu'ils ne meurent soudainement.

Quand à la chasse des Renards, il y a peu de plaisir, principalement en la terre, parce que depuis qu'ils sentent les Bassets qui les abboient, ils bouclent, et sortent soudainement dehors, excepté en la maison que les femelles ont leurs petits, lesquels ils ne veulent abandonner. Ils font volontiers leurs terriers en lieux mal-aisez à bescher, comme dedans des rochers, ou sous quelques arbres, et n'ont qu'vne mere, qui va fort loing, laquelle est fort estroite.

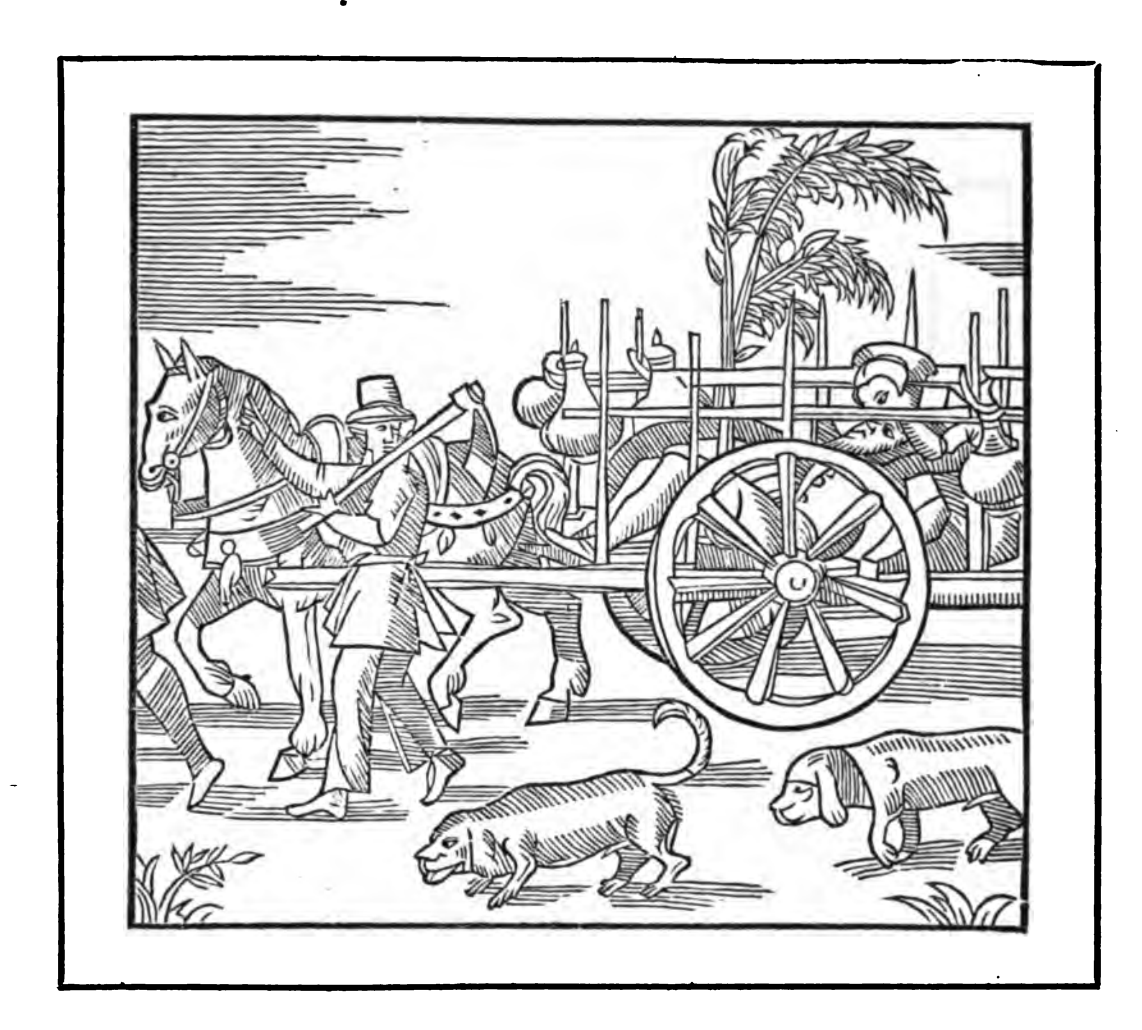
Quand les Bassets ont vne fois acculé les Renards, ils se deffendent quelque peu, mais ce n'est pas de telle vigueur et hardiesse que les Tessons, et n'ont la morsure si dangereuse. Si on prend vne Renarde en la saison qu'elle est en amours, et qu'on luy couppe la nature, et le boyau qui la tient, auec les petits roignons, qui sont cause de l'engendrement, qui est ce que les Chatreux ostent aux Chiennes quand ils les sennent, puis mettre le tout couppé par petits lopins en quelque petit pot, tout chaudement, et prendre du Galbanum, et le mettre dedans, en meslant tout ensemble, et couurir le pot, de peur que le tout s'esuente, cela se pourra garder toute l'annee, qui seruira alors qu'on voudra faire quelque trainee pour faire venir les Renards, en prenant du cuir ou coüanne de lard, la mettant sur le gril, puis quand elle sera bien grillee, et toute chaude, il la faut tremper dedans le pot où est la nature de la Renarde, et le Galbanum, et en faire toutes les trainees, alors vous verrez que les Renards vous suiuront par tout : mais il faut que celuy qui fera la trainee, frotte la semelle de ses souliers de bouze de Vache, de peur qu'ils aient le vent de ses pieds. Voila comme il faut faire tenir les Renards pour les prendre au piege, et pour les tuer au soir auec l'arbaleste. C'est vne chose certaine, que si on frotte vn Basset de souffre, ou d'huile de Cade, et qu'on le face entrer en des terres, où il y ait des Renards ou Tessons, ils se remueront de là, sans y retourner de deux ou trois mois.

COMME IL FAVT BESCHER ET PRENDRE les Renards et Tessons, et des instruments qu'il faut auoir pour ce faire.

CHAPITRE LXII.

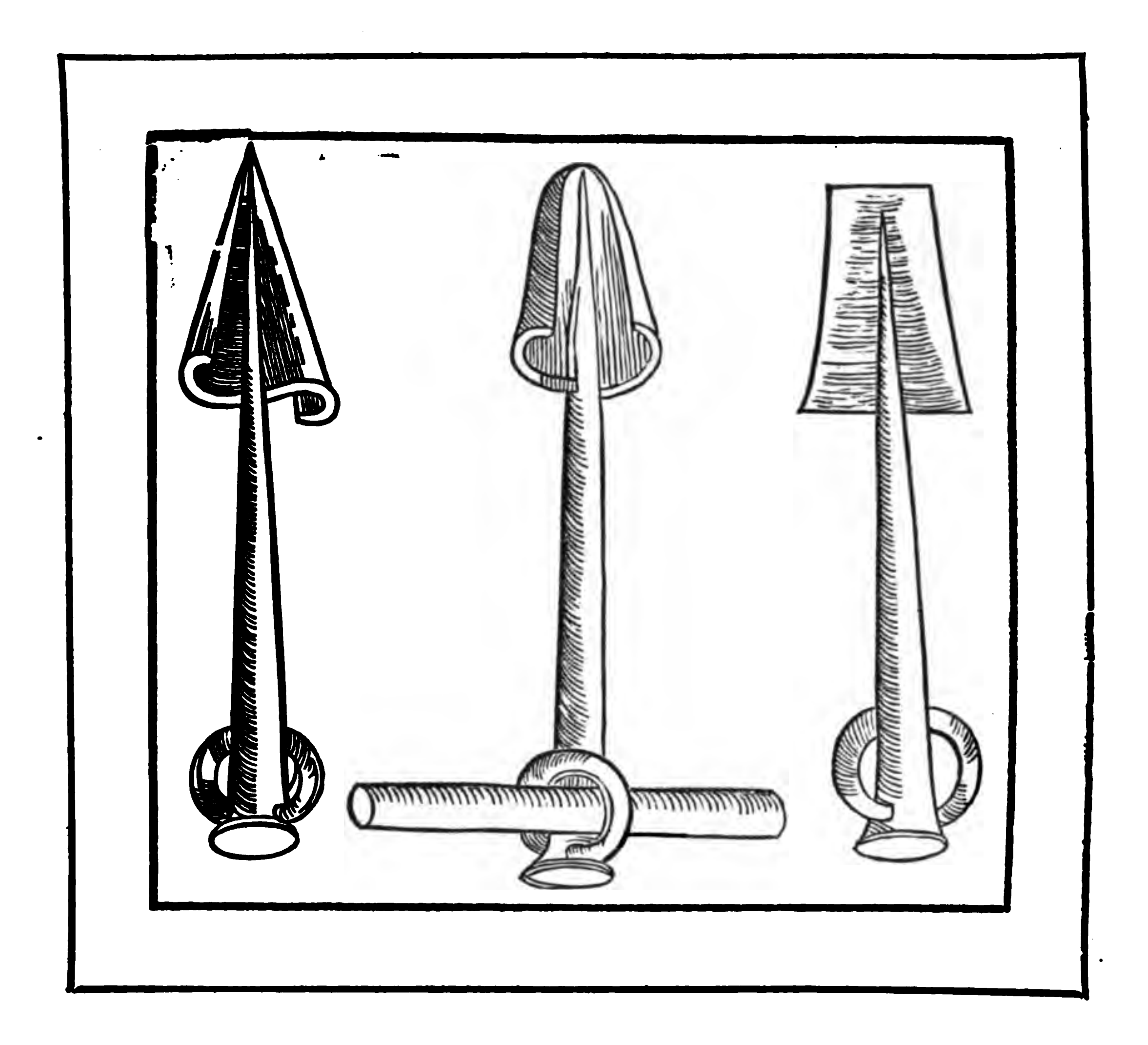
TOUS Seigneurs qui voudront exercer la chasse des chiens de terre, il faut qu'ils soient equippez et garnis des choses qui s'ensuiuent. Premierement, d'vne demy-douzaine de forts hommes pour bescher, d'vne demy-douzaine de bons et forts chiens de terre, pour le moins, qui aient chacun vn collier au col, large de trois doigts, et garny de sonnettes, pour l'entree des terres, afin que les Tessons s'acculent plûtost, et aussi que les colliers les garderont d'estre blessez. Et à l'heure qu'on verra les Tessons acculez, ou que les Bassets soient las, et hors d'haleine, ou que les sonnettes fussent pleines de terre, il faudra prendre les Bassets, et leur oster les colliers mais au commencement ils seruent grandement, d'autant que le Tesson s'en accule plûtost. Plus pour reuenir au propos, le Seigneur doit auoir sa petite charrette, là où il sera dedans, auec la fillette, aagée de seize à dix-sept ans, laquelle luy frottera la teste par les chemins. Il doit auoir demy douzaine de mantes, pour ietter contre terre, afin d'escouter l'abboy des Bassets : ou bien pourra porter un lict plein de vent, lequel on pourra faire en cette maniere. Il faut coudre des peaux ensemble, en carré, et de la grandeur d'vne paillace, et que les coustures en soient aussi subtiles que celles d'vne bale : puis quand tout sera bien cousu tout autour, il faudra mettre à vn des coings vn petit buffet, en façon de celuy d'vne bale ou d'vne cornemuse qui se ferme de luy-

mesme quand le vent sera dedans, puis l'emplira auec vne seringue, ou auec vn bon souflet, fait à la semblance de celuy d'vn Orfeure.



Toutes les cheuilles et paux de la charrette doiuent estre garnis de flaccons et bouteilles, et doit auoir au bout de la charrette vn coffre de bois, pleins de coqs-d'Inde froids, iambons, langues de bœuf, et autres bons harnois de gueule. Et si c'est en temps d'hyuer, il pourra faire porter son petit pauillon, et faire du feu dedans pour se chauffer, ou bien donner vn coup en robbe à la Nymphe. Les instruments pour bescher, doiuent estre, premierement des Tarieres, de deux sortes de Pietes : sçauoir est, de larges et d'estroites, vn coupant fait en façon d'vne Piete, lequel doit estre aceré pour coupper les racines, vne Besche fort large, pour tirer la terre, vne Racle pour ouurir les meres et goulets, de laquelle on tirera la terre hors, des Tenailles pour arracher et tirer les Tessons des pertuis, des Paesles de fer et de bois, des sacs pour mettre les Tessons vifs, dedans, vne paesle ou autre vaisseau pour faire boire les petits Chiens. Et faut que le Seigneur marche en bataille de cette façon, equippé de tous les ferrements cy dessus mentionnez, afin d'aller donner l'assaut aux gros Tessons et Vulpins en leur fort, et rompre leurs chasmates, plocu, paraspets, et les auoir par mine, et contre-mine, iusques au centre de la terre, pour en auoir les peaux à faire des carcans pour les arbalestiers de Gascongne. I'ay pourtrait cy apres la forme et feçon de chacun des ferrements.

Les Ferrements.

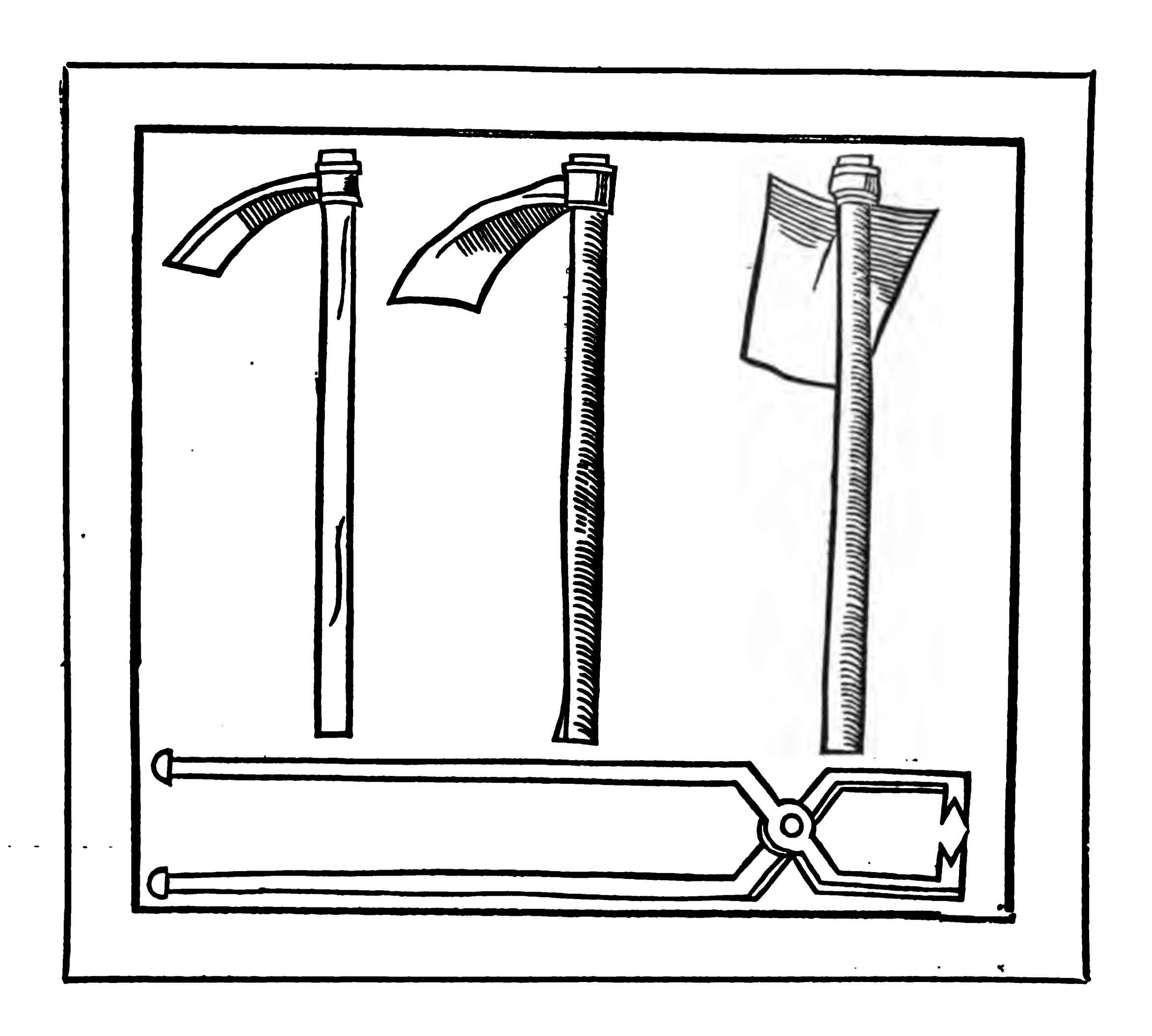


Tariere pointuē, pour faire la premiere perce.

Tariere ronde, pour percer et enleuer la terre.

Tariere plate, pour fermer les meres.



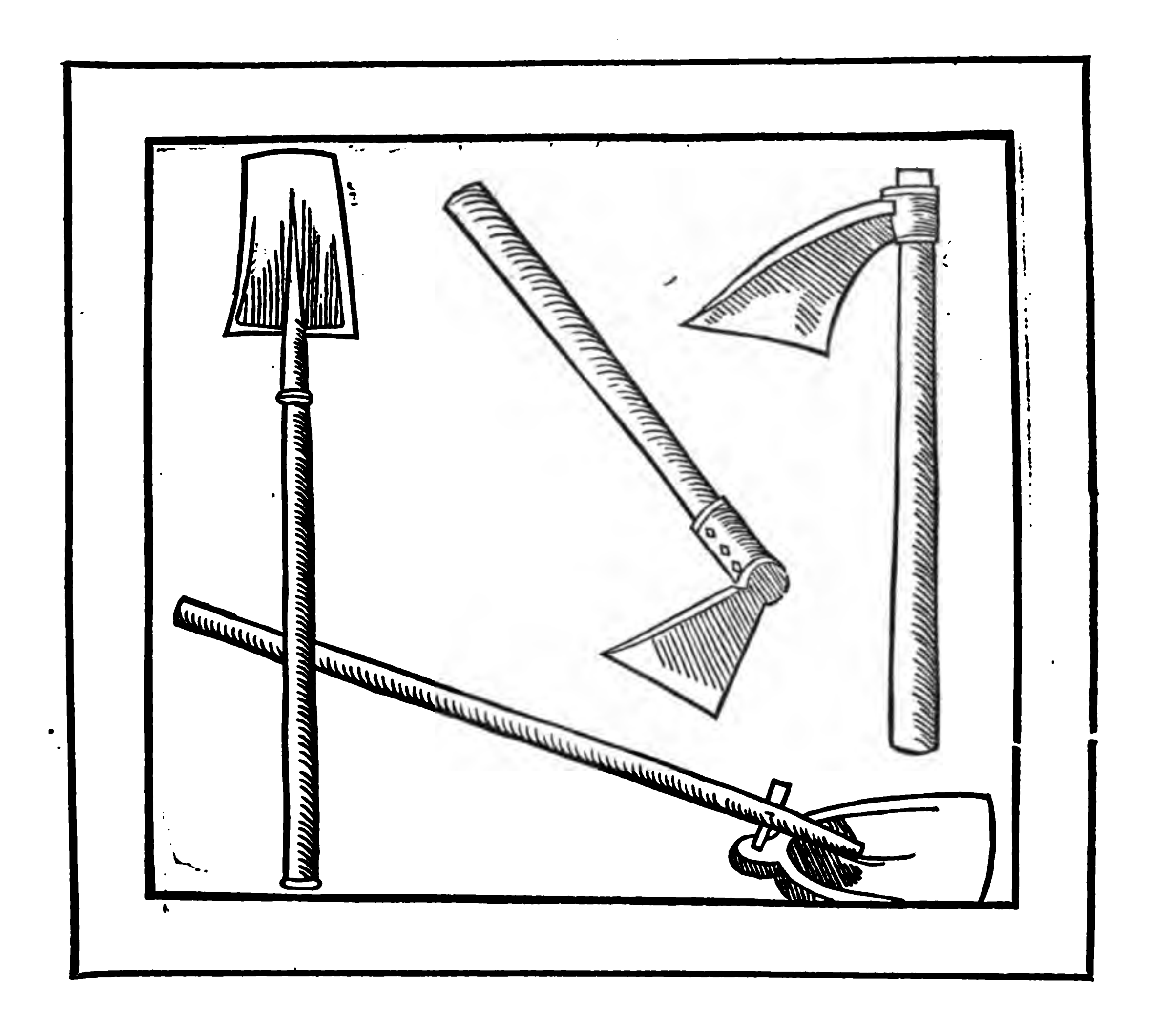


Pietre estroite, pour bescher la terre.

Pietre large, pour bescher la terre.

Bezoche large, pour tirer la terre.

Tenailles, pour prendre les Tessons.



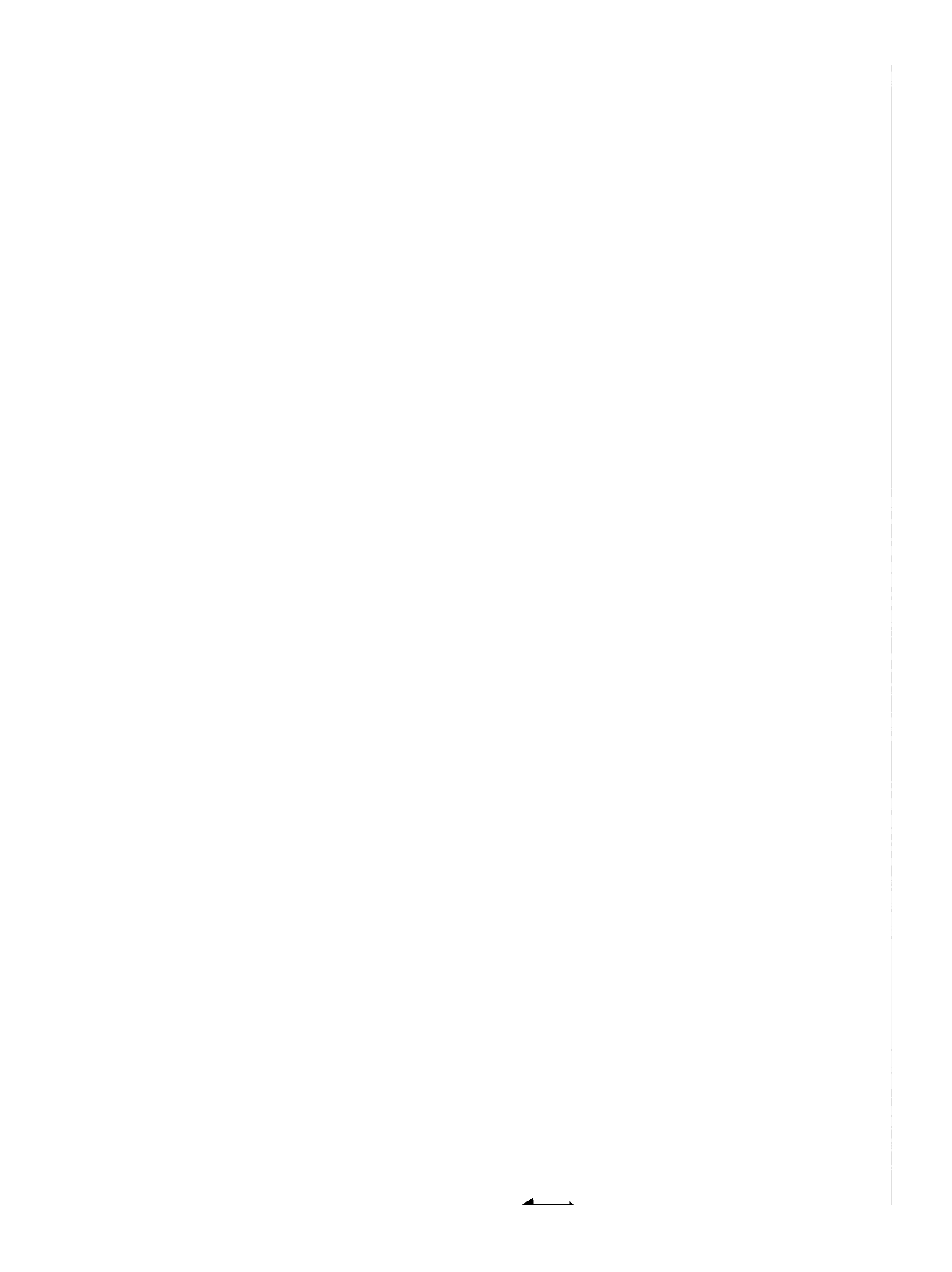
Paesle de fer, pour bescher.

Racle, pour nettoyer les meres et pertuis.

Couppant aceré, pour coupper les racines.

Paesle de bois, pour ietter la terre.







COMME ON DOIT LASCHER LES BASSETS

selon les terres qu'on veoit : Et ce qu'on doit faire pour bescher et miner les Tessons.

CHAPITRE LXIII.

IL faut icy entendre, que premier que lascher les Bassets, on doit regarder les terres quelles elles sont, et le lieu où elles sont situées, et là où sont les acculs, car autrement on feroit tout au rebours de la chasse, dautant que si les terres estoient en pante de coustaux, il est requis de mettre les Bassets par les dessouš deuers la vallée, afin d'acculer les Tessons sur le haut du costau, là les terres ne sont pas si profondes, pour les bescher plus aisément. Autrement si les terres estoient en vne motte, et qu'elles fussent toutes rondes, la motte estant assise en lieu plat il faut mettre les Bassets aux pertuis qui sont les plus hauts, sur la sommité de la motte. Mais premier que de les lascher en telles terres, on doit frapper vingt ou trente coups de la teste des pietes sur le haut des terres, afin de faire desloger les Tessons du milieu d'icelles, pour les faire descendre aux acculs, qui sont au bas de la motte. On doit

tousiours lascher à l'entree deux ou trois Bassets, afin qu'en leur fureur ils puissent d'esbranler et departir les Tessons, qui seront ensemble, et les chasser aux acculs : Ils ont vne malice de se faire abbayer aux carrefours, et tiennent fort en tels lieux contre les Bassets. A l'heure qu'on voit qu'ils sont aux abbois en tels endroits, il est requis frapper deux ou trois coups de piete, et s'ils ne veulent desloger pour telle chose, il faut soudainement mettre la terriere ronde pour les découurir. Et alors qu'on verra qu'ils seront à l'accul, on ne doit pas percer au droit d'eux, mais faut percer au droit de la voix du Basset, pour autant que si on perçoit droit sur eux, ils retourneroient dedans les grandes terres, et forceroient le Basset, à cette cause, il faut perçer comme i'ay dit, au droit de la voix du Basset auec la terriere ronde, car elle enleue la terre sans qu'elle tombe dedans : puis soudainement mettre la tariere platte dedans le pertuis du rond, afin qu'il ferme la mere tout au trauers, de peur que le Tesson reculast sur le chien. Et s'il est possible d'enfermer le chien par le derriere de la tariere, il seroit fort bon, car si c'estoit par le deuant, les Tessons le pourroient battre et rudoier : parce qu'aucunesfois il s'en trouue en vn accul six ou sept, qui pourroient battre et rebuter le chien. Quand la mere est fermee de la tariere platte, il faut faire soudainement la tranchee auec les pietes et paelles, afin d'auoir espace pour ranger vn homme dedans : et à l'heure laisser entrer les Bassets en la tranchee, et les faire abbayer en ce lieu là, où on voit batailles et assaux de toutes façons. Il se faut donner garde que les Tessons ne se couurent de terre, ce qu'ils font volontiers quand ils sont acculez, tellement que les Bassets sont aucunesfois dessus, et ne sçauent où ils sont allez. Puis quand on a découuert leur casemate et fort, il faut auoir les tenailles pour les arracher : mais il y a mystere à les prendre, parce que si on ne les prent qu'au corps, ils mordent et blessent les chiens quand on les tire dehors, toutefois on les peut prendre en cette sorte : Il faut ouurir les tenailles, et leur en mettre la moitié en la gueule, l'autre moitié par le dessous de la machoüere, puis serrer les tenailles, et vous le tiendrez par les maschoüeres de dessous : car si vous le preniez par la maschoüere de dessus du costé du nez, il mourroit soudainement. Et alors que le tiendrez auec les tenailles, il le faut tirer et mettre dedans le sac, puis le porter en quelque cour ou iardin renfermé de muraille, et le laisser aller, mettant les petits Bassets apres quand il sera eschauffé, il viendra assaillir les hommes comme fait vn Sanglier. Et à telle chasse il est requis d'estre botté : car plusieurs fois ils m'ont emporté le lopin de la chausse, et la chair qui estoit par dessous. I'eusse traitté plus amplement de cette chasse, mais parce que peu d'hommes y prennent plaisir, i'en ay escrit succinctement.

Fin de la Venerie.

Il y a plusieurs hommes qui ont voulu dire que le ver qui vient sous la langue du chien, est la cause de le faire enrager, ce que ie leur nie : combien qu'on die que le chien ne court pas si tost en cette maladie, quand il a le ver osté de la langue. Ie m'en rapporte à ce qui en est.

Ces maladies prennent entre les chiens pour s'halener et frequenter les vns auec les autres. Et est besoin, si quelque chien a ces maladies en vn Chenin, d'oster tous les autres, et les remuer en vn autre lieu, car comme i'ay dit cy dessus, telles maladies se prennent entre les chiens, comme la peste entre les hommes.

Les receptes pour guarir des cinq especes de rage. Et premierement, de la rage mue.

QVAND vn Chien aura la rage mue, pour le guarir il faut prendre le poids de quatre escus du jus de la racine d'vne herbe nommee Spatula putrida, dite Passe-rage, laquelle a la fueille comme Iris, toutesfois qu'elle est vn peu plus noire : et mettre ce ius en vn petit pot plombé, puis prendre le poids de quatre escus du ius des fueilles d'vne herbe nommee l'herbe du Cru, autrement Helebore noir, puis le poids de quatre escus du ius de l'herbe de la Ruë. Si les herbes ne rendoient ius, faut prendre la decoction d'icelles. Et quand tous les ius seront ensemble, il faut mettre autant de vin blanc comme du ius de Ruë. Puis faudra passer tous les ius des herbes, et le vin blanc, en vn beau linge net, et mettre tout en vn verre. Ce fait, faut prendre deux dragmes de Scamonée sans estre preparee : et la mesler parmy tous les ius : puis prendre le chien auec seruiette, et luy ouurir la gueule, en luy mettant dedans vne ouillette, ou entonnoir, ou en vne corne de Bœuf percee, et luy faire aualler le tout en luy tenant vn peu la teste leuee, de peur qu'il rende sa gorge. Apres luy auoir baillé cette medecine, on le doit seigner auec vn cousteau, comme l'on seigne les Cheuaux, en la gueule : sçauoir est, aux denteleures, qui sont en la maschoüere de dessus au palais, qui est par le dedans de la gueule, et luy coupper deux ou trois denteleures, afin qu'il seigne plus fort. Puis mettrez reposer le chien sur la paille, et il guarira. Vous notterez que l'herbe que le vulgaire appelle corne de Cerf, ou toute dent de chien, est souueraine pour rage, si on fait boire au chien huict dragmes du ius d'icelle herbe, auec vn peu de sel.

Recepte pour la rage tombante, qui procede du cerueau.

IL faut prendre le poids de 4 escus du ius de la fueille ou graine d'vne herbe qu'on nomme Pæonia, en François, Peaune, i'entends de celle qui porte graine, puis prendre le poids de quatre escus du ius de la racine d'vne herbe nommee Bryonia, en François, du parc, laquelle herbe vient dedans les hayes, et a la racine grosse comme la iambe d'vn homme, puis prendre le poids de quatre escus du ius d'vne herbe qu'on nomme Croisette, en latin, Cruciata, puis prendre quatre dragmes Destafiacre bien broyé en poudre, et le mesler auec tous les ius des susdites herbes, et faire boire le ius au Chien, comme dessus. Cela fait, il luy faut fendre les oreilles pour le faire seigner, ou bien le seigner des deux veines qui viennent par le dedans des espaules des iambes de deuant, qu'on appelle pour les Cheuaux, les arcs. Et si d'auanture on voyoit que la medecine fist peu d'operation pour la premiere fois, il la faut reiterer.

Prenez

Recepte pour la rage endormie, laquelle procede de vers.

PRENEZ le poids de six escus du ius d'Absinte, et le poids de deux escus d'Aloë en poudre, le poids de deux escus de poudre de corne de Cerf, bruslee auec deux dragmes d'vne drogue nommee Agaric, puis meslez les ius, et les poudres ensemble. Et si vous voyez qu'il y ait faute de ius, et que les poudres fussent trop espesses, pour faire aualler au Chien, il faut mettre du vin blanc iusques au poids de quatre ou six escus, puis faire aualler le tout au Chien comme dessus.

Recepte pour la rage reumatique, laquelle vient en iaunisse.

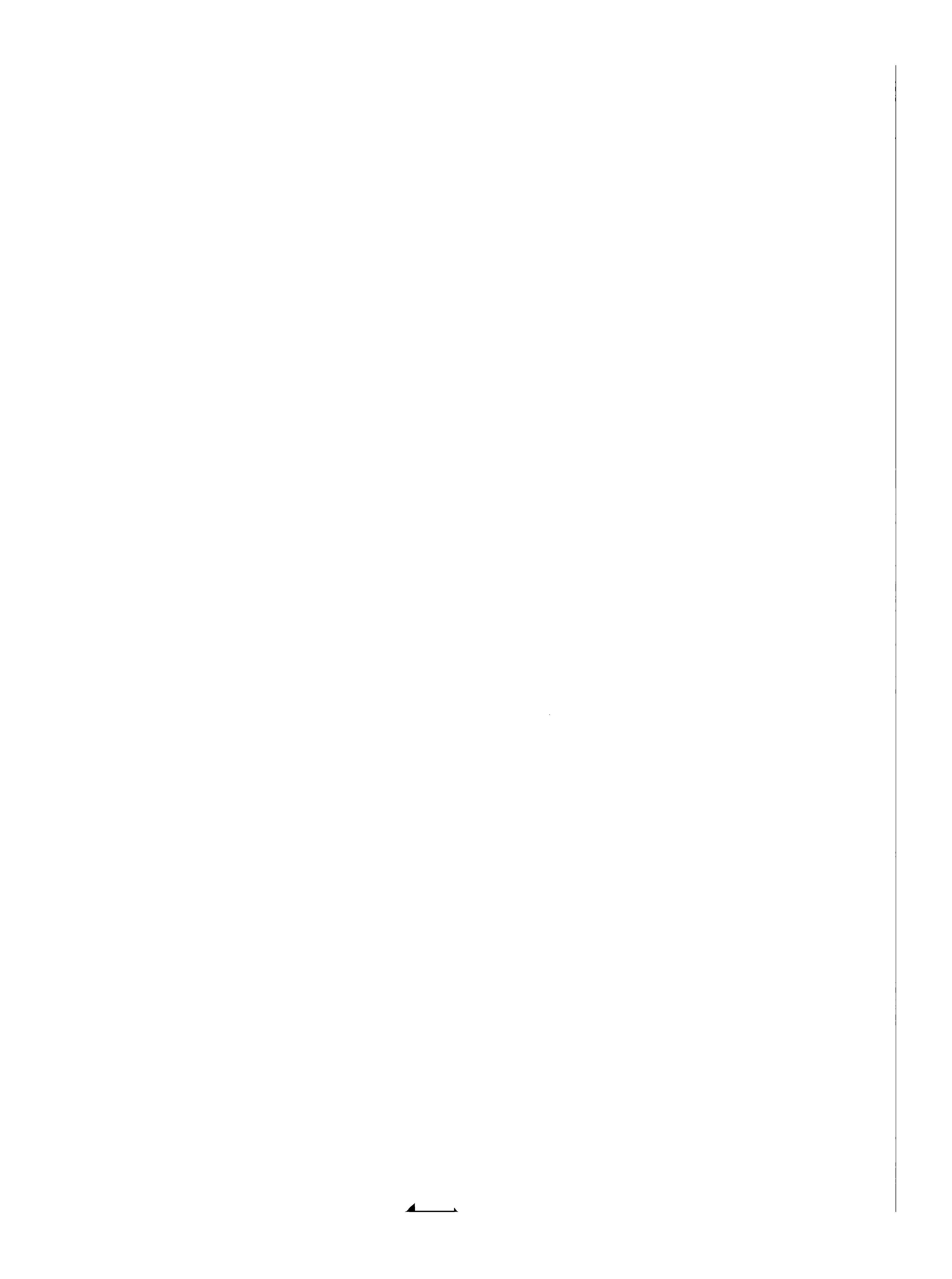
IL faut prendre le poids de six escus du ius ou decoction de la racine de Fenoil, le poids de quatre escus du ius ou decoction de Guy, qui croist dedans les Aubepins, le poids de quatre escus du ius ou decoction de Lierre, le poids de quatre escus de poudre ou marc de la racine de Polipode, qui croist dedans les chesnes, et mettre le tout dedans petit poislon, et le faire boüillir auec du vin blanc, puis quand il sera refroidi vn peu, il le faut soudain faire aualler au Chien, comme dessus.

Recepte pour la rage flastrée.

QVANT à la rage flastree, qui tient dans les boyaux, et plusieurs autres maladies, comme gouttes, estrufleures, refroidissements, et toutes autres maladies engendrees de froides causes, elles se guarissent par bains et estuues dont la recepte s'ensuit.

Recepte des bains pour guarir les Chiens des maladies venuës de froides causes.

IL faut prendre deux grandes poiles, tenantes chacune six seaux, esquelles vous mettrez en chacune d'icelles dix iointees de chacune espece des herbes qui s'ensuiuent : Sçauoir est, dix iointees d'vne herbe nommee Armoise, dix iointees de Romarin, dix iointees de sauge menuë, dix iointees de racines ou fueilles de Guymauues blanches, dix iointees de racines ou fueilles d'hiebles, dix iointees de fueilles ou racines de Fenoil, dix iointees de Marachemain blanc, ou de Melisse, dix iointees de Ruë, dix iointees d'Enulacampana : sçauoir est, fueille et racine, dix iointees de Lapaces, dix iointees de Buglosse, et de Melilot : et mettre le tout dedans les susdites poilles, lesquelles faut emplir de deux parts d'eau, et le tiers de vin, et faire le tout boüillir ensemble, iusques à ce qu'il soit consommé du tiers, puis quand les herbes seront bien cuittes, il faut prendre les poilles, et ietter toutes les herbes et leur decoction en vne pippe, en laquelle faut mettre quatre seaux de bonne et forte lie de vin, puis prendre lesdites poiles, et les remettre sur le feu, comme elles estoient auparauant, les emplissans le tiers de vin et eau, comme dessus. Apres faut auoir vn sac neuf, et aller chercher des fourmieres et gros fourmis rouges, lesquels faut prendre auec les œufs, et toutes leurs coques : puis les mettre boüillir et consommer dedans lesdites poiles auec trois ou quatre picotins de sel : et quand le tout sera bien consommé iusques à la tierce partie, et que l'eau sera bien grasse, il faut verser le tout dans la pipe où a esté versee la premiere decoction, et laisser reposer toutes les choses susdites ensemble, iusques à ce que le tout soit vn peu plus chaut que tiede : et à l'heure mettrez les Chiens malades dedans, les faisans baigner l'espace d'vne bonne heure, sans sortir. Mais il se faut donner garde d'eux, en les tenant, de peur qu'ils se noyent,



ou euanoüissent dedans la pipe. Puis apres les faudra mettre en quelque lieu bien chaudement, là où ils ne prennent point de vent, de peur qu'ils se morfondent et refroidissent : et les faut baigner par quatre ou cinq iours ensuiuans, en faisant rechauffer l'eau, car ceste premiere decoction pourra seruir pour tous les baings. Et auant que de mettre les chiens malades, la premiere fois dedans le baing, il les faut purger en cette sorte.

Recepte pour purger les Chiens auant que les mettre dedans le baing.

PRENEZ vne once et demie de casse, bien mundee, deux dragmes et demie Destofiacre en poudre, deux dragmes et demie de Scamonee, preparee dedans du vinaigre blanc auec quatre onces d'huyle d'oliues, et detrempez le tout ensemble, en le faisant vn peu chauffer sur le feu, puis le faites aualler au Chien, vers le soir, sans luy donner à manger, et le lendemain le mettrez dedans le baing à ieun.

Baing pour lauer les Chiens, quand ils ont esté mordus des Chiens enragez, de peur qu'ils enragent.

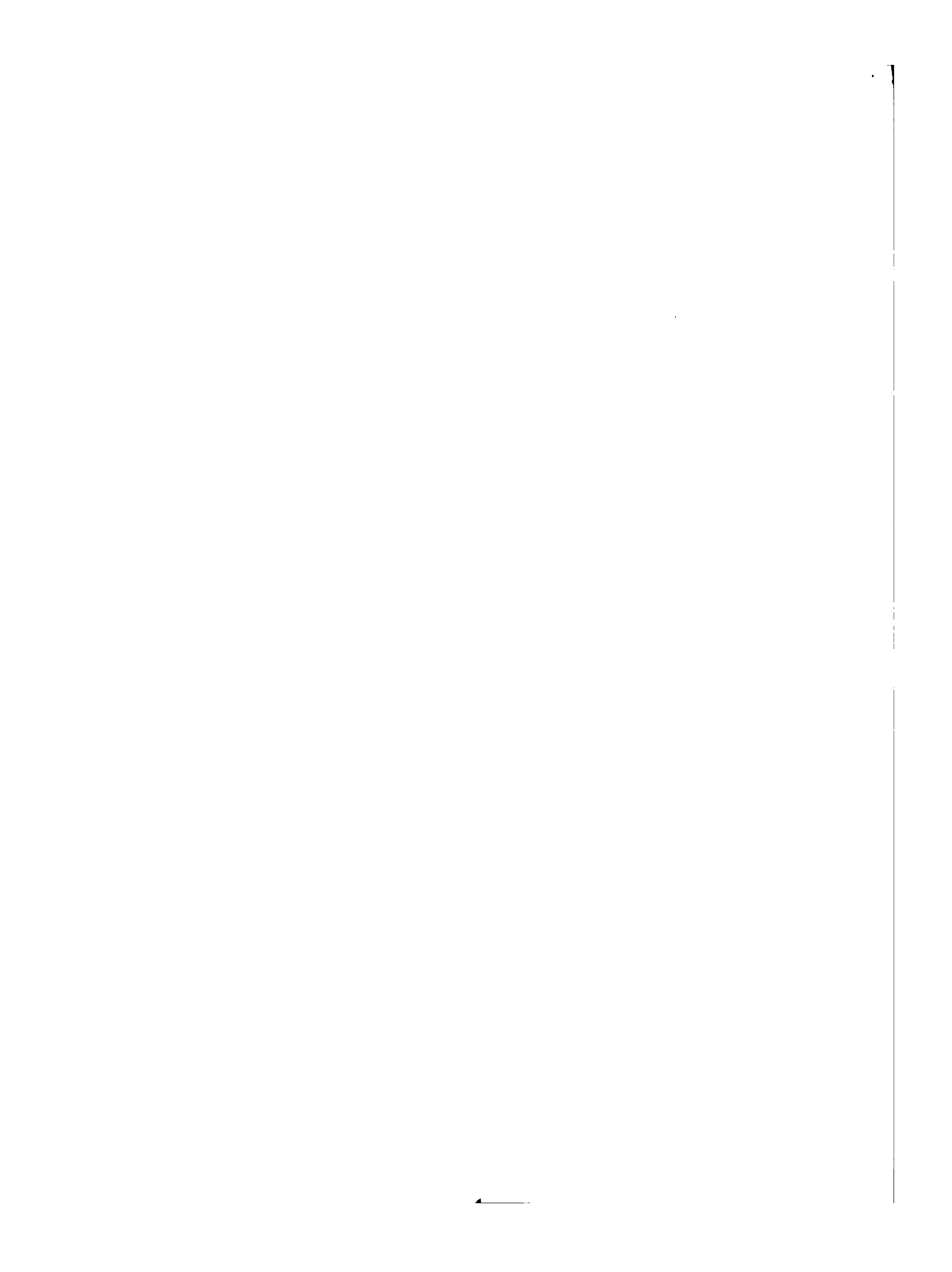
QVAND les chiens sont mords ou desbrayez de chiens enragez, il faut incontinent emplir vne pippe d'eau, puis prendre quatre boisseaux de sel, et les ietter dedans en meslant fort le sel auec vn baston pour le faire fondre soudainement : et quand il sera bien fondu, faut mettre le chien dedans, et le plonger tout, sans qu'il paroisse rien, par neuf fois : puis quand il sera bien laué, faut le laisser aller, cela l'empeschera d'enrager.

Autre recepte par mots preseruant de la rage.

I'AY appris vne recepte d'vn Gentil-homme, en Bretaigne lequel faisoit de petits escriteaux, où il n'y auoit seulement que deux lignes, lesquels il mettoit en vne omelette d'œufs, puis les faisoit aualler aux chiens qui auoient esté mords de Chiens enragez, et y auoit dedans l'escriteau, YRAN QVIRAN CAFRAM CAFRATREM CAFRATROSQVE. Lesquels mots disoit estre singuliers pour empescher les Chiens de la rage, mais quant à moy ie n'y adioute pas de foy.

Des malades de la galle, des dartres, gratelles, et rongnes des Chiens.

IL y a quatre especes de galles : sçauoir est, la galle rouge et menuë, qui enfle les iambes des Chiens. La galle dartrée, laquelle vient large comme la paume de la main, qui enleue le cuir des chiens. La galle commune appellee rongne, la galle noire, qui est souz le cuir laquelle fait tomber tout le poil. Desquelles galles la rouge est la pire, et plus mal-aisee à guarir, parce qu'elle est engendree de morfondeures, que les chiens prennent l'hyuer en passant les eaux, et à coucher en lieux humides, sans estre chauffez ne sechez : ou bien leur vient pour estre nourris aux boucheries à manger le sang des Bœufs et Vaches, qui leur eschauffe le corps. Telles especes de galles se doiuent guarir en cette sorte. Il faut premierement purger le chien, de la medecine que i'ay mise cy dessus pour le baing : puis le lendemain luy tirer enuiron deux onces de sang, d'vne vene qui est entre la corde du iaret, et l'os de la iambe, puis à deux iours de là, on le doit frotter d'vn ognement fait selon la Recepte qui s'ensuit.



Recepte pour faire guarir les Chiens de la galle, des dartres, gratelles et rongnes.

IL faut prendre trois liures d'huyle de noix, vne liure et demie d'huyle de Cade, deux liures de vieux oingt, trois liures de miel commun, de vinaigre vne liure et demie : le tout bien boüilli ensemble, iusques à la consommation de la moitié dudit vinaigre: puis y adiouterez de la poix ou gemme, et poix-raisine, de chacune espece deux liures et demie, de cire neufue demie liure. Et ferez fondre le tout ensemble, en le mouuant tousiours auec vn baston de palme ou de canne. Et quand le tout sera fondu, il y faut mettre les poudres qui s'ensuiuent, estant le tout hors du feu : et premier, vne liure et demie de souffre, deux liures de coupperose recuitte, douze onces de verdet, en mouuant tousiours le tout iusques à ce qu'il soit froid. Cest vnguent peut guarir toutes especes de galles, tant fortes soient elles, et faut premier que de frotter les chiens de cest onguent, les lauer auec de l'eau et du sel, pour leur mondifier le cuir : puis mener les chiens aupres d'vn grand feu, et les frotter, et enfondre bien cest onguent : cela fait les attacher aupres du feu, auec vne chaisne de fer, et les laisser suer là l'espace d'vne bonne heure et demie, en leur donnant de l'eau à boire tout leur saoul. En apres, les faut nourrir de bons potages, et de chair de mouton, bouillue auec quelque peu de souffre, pour leur reschauffer le corps, et auec de bonnes herbes, en leur continuant l'espace de huict iours.

Autre recepte pour les dartres.

LA galle dartreuse prouient à aucuns chiens, de nature, ou de race, ou bien de vieillesse : laquelle galle se peut guarir en cette sorte.

Il faut premierement prendre le chien, et oster le poil des endroits où sont les dartres, puis faut auoir du lexif, du vinaigre, et du sel, et le frotter fort iusques à ce que les dartres saignent: puis quand elles saigneront, faut prendre d'vn onguent, dont la recepte s'ensuit.

Prenez vne liure d'onguent appellé vnguentum Enulatum, demie liure d'vn autre onguent appellé Pompholigos, deux liures d'huile de noix, poix ou Geme vne liure, vne liure d'huile de Cade, demie liure de suye, demie liure de souffre, demie liure de vitriol verd, litarge d'or quatre onces, ceruze quatre onces, verdet quatre onces, alun de glads six onces : le tout bien mis en poudre, boüilly et incorporé ensemble, auec demie liure de vinaigre. Et sera onguent propice pour la maladie susdite, en frottant les chiens, comme dessus.

Recepte pour la rongne commune.

LA rongne commune prouient aucunesfois par faute que les chiens n'ont point d'eau nette pour boire à leur heure, et en souffrent; ou bien prent pour coucher salement, comme és lieux où sont les Porceaux, ou sur la paille salle, où auroient couché d'autres chiens galleux, ou cette galle vient de morfondure. Telles galles sont aisees à guarir, sans les frotter de drogue, mais seulement du ius ou decoction d'herbes, dont la recepte s'ensuit.

Prenez deux iointees de Cresson sauuage, autrement appellé Berne, et deux iointees d'Enula-campana, vulgairement appelee Leaune, des fueilles ou racine de Lapace, de la racine de Roerbe de chacune deux iointees, et des racines de Frodiiles, pesant la quantité de deux liures : puis piller toutes ces herbes et racines, et les faire bien boüillir auec du vinaigre, et vn peu de lexif. Apres que tout aura bien boüilly faut passer la decoction, ou bien le ius d'icelles herbes et racines et adiouster parmy lesdits ius ou decoction deux liures de Sauon commun, et le faire

fondre dedans : puis quand il sera fondu, l'on en frottera et lauera les Chiens par quatre ou cinq matins ensuiuans, et ils guariront.

Les receptes sont veritables, car ie les ay esprouuées.

Receptes pour guarir les Chiens de louppes.

IL suruient aucunesfois aux chiens des louppes, et pour bien les guarir, il faut regarder les lieux où elles sont, d'autant que si elles estoient en endroits sur le corps du Chien, où il y eust abondance de veines ou arteres, elles seroient fort difficiles à oster en tels endroits. Celuy qui les ostera, se doit gouuerner en cette maniere.

Il faut premierement entendre, qu'il y a deux manieres de les guarir, l'vne par incision, et l'autre par recepte, comme ie declareray cy apres. Celuy qui voudra vser d'incision, doit regarder combien il y a de venes qui entrent dedans ou dessus la louppe, puis faut qu'il ait vne aiguille, laquelle doit auoir la pointe carree, et vn peu courbee, et l'enfilera de bon filet, en passant son aiguille par dessous la veine, et la tirera quand le filet sera par le dessous, il le noüera par dessus la veine, en l'estreignant le plus qu'il pourra, puis coupera le filet, et laissera la veine bien liée, et en fera autant à toutes les autres veines, qui seront dedans la louppe, de peur qu'elles rendent du sang quand il fera son incision. Et alors qu'il verra toutes les veines bien liees, il prendra son razoüer et cernera la louppe tout autour, laissant la lieüre des veines par dehors de son incisure : car il faudra que les veines soient liees au commencement des racines de la louppe, puis couppera et enleuera la louppe, et tout incontinent prendra vn fer chaud pour cauteriser les petites fibres et arteres. Puis il fera son premier appareil de sang de Dragon, de moyeux d'œufs, de la poudre de linge bruslé, broyé auec du vinaigre : et faut emmesuler le chien, de peur qu'il arrache le filet, qui tient les veines attachees. Et faut penser le chien tous les iours auec du lard fondu en l'eau, meslé auec du Pompholigos batu en vn mortier de plomb : mais il se faut bien prendre garde que les veines ne saignent.

Autre recepte à ce mesme approuuee.

IL faut prendre trois grosses espines noires alors qu'elles seront toutes vertes, et fraischement cueillies, faites les tremper vingt-quatre heures dedans le sang des fleurs des femmes, puis les gressez toutes trois de ce venin, et les piquez dedans le milieu de la louppe, tant qu'elles y pourront entrer : et si d'auanture elles n'y pouuoient entrer, il faut faire ouuerture auec vn poinson, ou vne grosse espingle, et ficher les espines dedans, sans les bouger, qu'elles ne tombent d'elles-mêmes, ce fait, les louppes mourront peu de temps apres.

Recepte pour faire mourir les puces, pouls, et vermines des Chiens, et les nettoyer.

IL faut prendre deux iointees de fueilles de Berne, et deux iointees de fueilles de Lapace, et deux iointees de Mente : lesquelles herbes ferez boüillir en lexif de sarment, et adiouterez parmy deux onces Destafiacre en poudre : puis quand le tout aura boüilly, faut passer les herbes subtilement, et prendre la decoction, en laquelle adiouterez deux onces de sauon, auec vne once de safran, et vne iointee de sel, et meslerez le tout ensemble, et en lauerez le chien.

Recepte pour faire mourir, et tomber les vers.

IL faut prendre des escorces ou eschalles de noix, autrement appellees Tam, et les pillez bien fort, estans bien macerees et trempees les mettrez en vn pot auec vne chopine de vinaigre par dessus, et les laisserez tremper enuiron deux heures. Ce fait, ferez boüillir au feu, deux ou trois

ondes, vos drogues susdites, puis les passerez en vn beau linge blanc, et en mettrez la decoction, en vn pot, en y adioustant les poudres qui s'ensuiuent : sçauoir est, vne once d'aloé eupatic, vne once de corne de Cerf bruslee, vne once de poix resine, en brassant toutes les poudres parmy la decoction : en apres prendre le Chien, auec la pointe d'vn cousteau, faire tomber quatre ou cinq vers, et mettre le ius dedans, et ils tomberont et mourront soudainement.

Autre recepte à ce mesme.

IL faut prendre du fiel de bœuf, de la poix resine en poudre, aloé en poudre, chaux viue en poudre, soulfre vif en poudre, et détrempez le tout dedans le fiel, en faisant comme dessus, et les vers tomberont et mourront.

I'eusse bien mis par escript les receptes des anciens, lesquels mettoient le poil des chiens non pair dedans vn fresne, ou cormier, mais telles choses abusent les hommes.

Recepte pour les Chiens mords des Serpens et Viperes.

PRENEZ vne poignée d'herbe nommee la croisette, ou Cruciata, vne poignée de ruë, vne poignée de la fueille d'vn arbrisseau nommé cassis, autrement poiure d'Espagne, vne poignée de l'herbe de Boillon blanc : autrement appellee Blonde, vne poignee de Genets, vne poignée de Mente, et pilez fort toutes les herbes susdites, puis quand elles seront bien pilees et conquassees, il faut prendre vn verre de vin blanc, et faire le tout boüillir, vne onde seulement, en vn petit pot plombé, et en prendre le ius ou decoction, auec le poids d'vn escu de Teriacle meslé parmy : puis prendre le chien et luy en faire aualler vn plein verre, et luy en lauer la morsure, mettant vne fueille de Bouillon blanc par dessus, liée d'vne branche de Genets, et il guarira.

Recepte pour guarir les Chiens de la morsure des Sangliers et bestes mordantes.

LES Chiens sont souuent blessez des Sangliers en plusieurs parties de leur corps, et selon les lieux et endroits où ils seront blessez, il se faut gouuerner pour les panser : car si c'est au ventre, et que les trippes leur tombent sans estre offensees ne rompuës, le valet des Chiens doit soudainement prendre le chien, et luy remettre les trippes bien doucement dedans le ventre, auec le bout des doigts, en la maniere que fait vn Chatreux quand il sene les Chiennes : puis coupper vne petite laische ou plataine de lard, et la mettre au dedans du ventre, au droit du pertuis, et faut qu'il ait vn carrelet tout prest, et coudre la peau par dessus : mais faut entendre qu'à tous les points qu'il fera il doit noüer son filet, car autrement s'il n'estoit noüé, et que le filet pourrist en vn des points, tous les autres le laisseroient aller, et par ainsi il est requis de noüer et coupper le filet à chacun point. Autant en pourroit faire par toutes les blesseures, qui sont aux autres lieux, y mettant tousiours vn lardon, et coudre comme dessus, entretenant tousiours la playe grasse de lard, ou de gresse seulement : parce que le chien se guarira plûtost de sa langue s'il se peut lescher, que de tous les vnguents dequoy on le sçauroit frotter. L'aiguille doit estre arree auec la pointe, et ronde depuis le milieu iusques au chas ou pertuis : telles sortes d'aiguilles se nomment carrelets, desquelles les barbiers vsent. Les valets de chiens ne doiuent point aller à la chasse du Sanglier, qu'ils ne soient garnis de telles aiguilles, auec du lard pour mettre dedans les playes.

Recepte pour les chiens qui ont esté rompus et foulez des Sangliers, sans estre blessez.

IL aduient aucunesfois que les Sangliers foulent les chiens du bout de la hure, sans les blesser, comme aux endroits des costes, aux hanches et lieux nerueux. Si de fortune ils auoient quelque chose demoli ou rompu, on les doit faire habiller : mais s'ils n'estoient que foulez, on doit faire vn emplastre auec les drogues qui s'ensuyuent.

Prenez la racine d'vne herbe appellee Symphiton, vulgairement Consolide, emplastre de Melilot, poix, ou Geme, et huile rosat, autant pesant des vns que des autres : lesquelles dites drogues vous meslerez toutes ensemble, et ferez vne grande emplastre sur de la toile, puis vous coupperez le poil au droit du lieu où sera la douleur du chien, et y appliquerez vostre emplastre, la plus chaude qu'il la pourra endurer, et il guarira.

Recepte pour les chiens qui ont des vers dedans le corps, lesquels ne peuuent vuider.

IL aduient aucunesfois que les chiens ont de grands vers, qui leur sortent du fondement, lesquels ils ne peuuent vuider. A telles maladies faut faire la recepte que s'ensuit. Prenez du ius d'Absinthe, le poids de deux dragmes, deux dragmes d'aloé eupatic, deux dragmes D'estafiacre, et vne dragme de corne de Cerf bruslee, vne dragme de souffre, le tout pilé et incorporé ensemble auec de l'huyle de noix iusques à la valeur de demy verre, et faites aualler toutes les choses susdites au chien, et il guarira soudainement.

Restraintif pour les chiens aggrauez.

QVAND les Chiens sont aggrauez et dessolez, on leur doit faire les restraintifs en cette maniere.

Prenez vne douzaine de iaunes d'œuf, lesquels vous battrez auec quatre onces du ius ou decoction d'vne herbe qui vient sur les rochers, appellee Pilozelle, vulgairement oreille de Chat, ou bien auec du ius ou decoction de pommes de Grenades, boüillies auec du vinaigre et en defaut desdites choses pourrez prendre le vinaigre tout simple : puis quand les œufs seront bien battus, vous y adiouterez de la suye bien subtilement broyee en poudre, et meslerez le tout ensemble, et en frotterez les pieds des chiens les enueloppans auec du linge. Ce fait, laisserez reposer les chiens tout le long du iour et de la nuict, et ils guariront.

Recepte pour faire mourir les chancres, qui viennent aux oreilles des chiens.

PRENEZ du Sauon, le poids d'vn escu, d'huyle de Tartre, le poids d'vn escu, de Sel armeniac, le poids d'vn escu du souffre et verdet, le tout soit incorporé ensemble auecques du vinaigre blanc, et de l'eau forte, et en frottez par neuf matins le chancre.

Recepte pour garder les Chiennes d'entrer en chaleur.

DONNEZ à manger à vne chienne, auant qu'elle ait porté des chiens, par l'espace de neuf matins, par chacun matin, neuf grains de poiure, et elle n'entrera iamais en chaleur. Et les luy ferez aualler auec du fromage, ou autre chose.

Recepte pour faire pisser les Chiens.

IL aduient aucunesfois que les chiens ne peuuent pisser, ou par efforts qu'ils ont faits, ou par chaleur de reins. A telles maladies faut faire la recepte qui s'ensuit.

Prenez vne poignee de fueilles Guimauues, autant de fueilles ou graines d'vne herbe nommee Archaquange, laquelle se trouue communement par les vignes, racines de Fenoil, racines de Ronces, autant pesant des vnes comme des autres, et ferez le tout bouillir ensemble auec du vin blanc, iusques à la consommation de la tierce partie, puis le ferez boire et aualler au chien, et il pissera, et sera guari.

Recepte pour les Chiens qui ont mal dedans les oreilles.

PRENEZ du verius, et le mettez en vne escuelle, puis faites vn peu chauffer, et adiouterez dedans de l'eau de fueille et fleur d'vn arbrisseau, vulgairement appellé Troesne, ou de l'eau de la fleur de Cheurefueil, qui croist parmy les hayes, auec du miel, aussi gros comme le bout du doigt, lequel meslerez parmy les eaux. Et mettrez toutes lesdites choses dedans l'oreille du chien, en le mouuant tousiours, puis lui ferez pendre l'oreille pour faire tomber ce qu'aurez mis dedans. Cela fait, vous prendrez de l'huyle Lorin, laquelle ferez chauffer, et la mettrez dedans l'oreille, en l'estouppant auec du cotton trempé en icelle huyle : luy faisant toutes lesdites choses par cinq ou six matins, et il guarira : mais il faut prendre garde qu'il ne se gratte.

Recepte approuuee pour faire mourir tous chancres, dartres et fics.

IL faut prendre vne dragme de Sublimé en poudre, et la mettre en vn mortier de plomb, auec le ius et le dedans d'vn citron sans l'escorce et quand le tout sera bien broyé, il faut mettre dedans vn peu de vinaigre, et d'eau : puis prendre d'Alum le poids d'vn escu, et autant de Sauon : lesquels broyerez et meslerez auec les autres choses dessusdites, et faites boüillir le tout en vn petit pot, iusques à la consommation du tiers, puis appliquerez vostre ditte decoction sur les dartres, et chancres qui seront sur la peau et aux oreilles. Mais aux chancres qui sont sur la chair viue, comme au dedans de la peau du vit, il faut faire boüillir le Sublimé, et en ietter la premiere eau, afin qu'elle ne soit si corrosiue, en faisant comme dessus.

Recepte pour les playes des Chiens.

LE ius de la fueille du chou rouge est le souuerain baume pour les playes des chiens : car si vn chien est blessé, en appliquant le ius du chou rouge sur la playe, il la consolidera soudainement : la raison est, que la chair du chien est chaude et seiche, et le chou de sa nature est chaud et humide.

I'eusse mis plusieurs autres Receptes, mais craignant qu'on les trouuast ennuyeuses, i'ay seulement escrit et mis les principales et plus necessaires.

Fin des Receptes.

L'Adolescence de Iacques du Fouilloux,

ESCVYER, SEIGNEVR DVDIT LIEV EN GASTINES,

Pays de Poictou.

PENDANT le temps que le noble François
Faisoit ployer la France sous ses Loix,
Tendre orphelin, sortant de la tetine,
Transporté fus dehors de ma Gastine
Dans vn pays de bois et de rochers,
Lieu bien hanté de Cerfs et de Sangliers:
En seruitude en ce lieu fus long temps,
Et à Linieres, où ne perdis mon temps:
Ains éuitant sans cesse la paresse
A ce plaisir exerçay ma ieunesse,
Qui est commun aux Princes et Seigneurs,
Comme auoient fait tous mes predecesseurs:
Car volontiers nostre Genealogie
Les filles aime, Armes, et Venerie.
O fus-ie esclaue enuiron de quinze ans,
N'ayant encore émotion et sens,
Quand i'eu vingt ans, il me print une enuie
M'émanciper, viure en ma fantaisie,
Comme vn Sanglier à trois ans se départ,
L'homme à vingt ans se met aussi à part.
De bon matin m'en allay de ce lieu,
N'oubliant rien sinon à dire à Dieu:
Prens mon Limier, m'en vois à l'auenture,
Et ma bouteille attachée à ma ceinture.
Tant cheminay par forests et boccages,
Que rencontray du Cerf dans les gaignages,
A la Bourdaine alors il viandoit,
La iette aussi dans la taille eruçoit:
Puis il s'en va tout le long d'vn chemin.
Faisant sa ruze à l'esgail du matin.
Après fis tant que mon chien tire-fort
Que le rendy d'asseurance en son fort:
Ou le brisay pour prendre les deuants
A son ressuy de mon chien eu les vents.
Ie le trouuay d'vne enceincte sorty
Et d'vne Biche il s'estoit departy:
Le frappe à route, et me mets sur les vois
Du chien, de moy, eussiez ouy la voix,
Sus voilecy, allez, vay auant:
Par la fumée il s'en va de bon temps:
Voilecy par les portées,
Voilecy par les foulées.
Voilecy aller le Cerf,
Voilecy aller le Cerf,
A route à luy valet
Sus après luy valet.

Par

Par les forests maint echo resonnoit
Par la faueur d'Echo qui respondoit.
Or venoit-il ce gentil vent de Mer,
Qui me rendoit le corps et pied leger,
Et si sentois la fleur de l'Aubespine
Que ce doux vent apportoit de Gastine.
Après mon Cerf me mis par les campagnes,
Où le brisé au pied de deux montagnes.

Dessus vn tronc regardant ma bouteille,
Prenant repos vne heure ie sommeille.
On oyoit là le vent cythariser,
Qui me donnoit vn aiguillon d'aymer
Comme des voix doucettes et menues,
Et me sembloient qu'elles venoient des nuës.

Ie m'esueillay, et reprenant mes voix
Ie rencontray le Cerf sortant des bois :
Tant le suiuy par rochers et espines,
Que le rendit aux forests de Gastines :
Et le voyant d'entrée viander,
Par la iugeay qu'il deuoit demourer,
Où le brisay aux genets de verdure,
En le laissant reposer à nature.

Quand ie senti du genest les douceurs,
Soudain m'endors dedans ces douces fleurs.
En sommeillant ouys sur vn rocher
Vn chant diuin, qui me vint allecher :
De m'approcher ie ne craigny mes peines,
Afin d'ouyr ces gentilles Serenes,
Qui de chansons doucement entonnees
Resiouissoient montaignes et vallees,

Quand i'aduisay ce gay troupeau assis
Sur vn rocher, voir paistre ses brebis,
Chacune ayant dessus son beau tetin
Gentillement la quenouille de lin :
Il me sembla après ce mien rêueil,
Voyant leur face auiser le soleil,
I'en choisi vne où mon cœur eut desir
Soudainement de prendre son plaisir.

Or faisoit-il vne pluye doucette
Qui luy rendoit la couleur vermeillette,
Là elle estoit en vn lieu à souhait,
Plein tout autour de fleurs de serpoulet :
Chantant ainsi à qui chanteroient mieux
Vn chant si doux qui transperçoit les Cieux.
M'approchant pres pour mieux les regarder
Soudain fus prins de l'esguillon d'aymer,
Voyant la gaye et mignonne Bergere
Ayant le teint et la couleur si claire,
Car point n'auoit de fart ne de ciuette,
Mais tout ainsi que nature l'a faite.

Point de tourets n'auoit à son sommeil
Fors seulement la clarté du Soleil :
Elle n'estoit point cherement enfermée,
Ains aux fureurs des vents abandonnée.
Elle n'auoit ambre, musc, ny odeurs,
Sa douce haleine luy seruoit de senteurs.

Point ne portoit fleur, benjoyn, gnacelle,
Oncques parfuns elle ne porta sur elle :
Mais elle alloit quand le temps estoit gay
Entre les fleurs et rousée de May,
Point ne portoit gans de chamois, mitaines,
Ains en tout temps à descouuert ses veines.
Ne portoit point de calçons ne patins,
L'esgail lavoit ses pieds tous les matins :
Point ne trompoit le monde en ses cheueux,
Mais les siens vrais lui tomboient sur les yeux.
Pour se coëffer ne luy faut point d'empois,
De miroüer ny de teste de bois :
N'auoit carquans, velours ne chapperons,
Qu'vn couure chef tout plié à grillons :
Ny busc encore de soye violette,
Qu'vn godillon de simple laine verte.
Elle n'auoit au lieu de faux manchons
Qu'vn linge blanc sur ses petits bras blonds :
Ny iazerans, anneaux, ne bracelets,
Sur son gent corps, et ses tetins refaits.
D'eau de mourron, de febue, ne saliue
Ne se fardoit fors que de claire eau vive ;
Eau de gourgoude à elle point ne touche,
Pour adoucir son visage et sa bouche.
Point ne portoit de ce liege femelle
Pour amoindrir son seing et sa mammelle :
Vasquine nulle, ou aucun pliçon
Elle portoit, ce n'estoit sa façon.
Point ne prenoit vin blanc pour se baigner,
Ne drogue encore pour son corps alleger :
Mais s'en alloit esbattre sur l'herbette
Dedans un pré au long de la Viette.
Nourrie estoit non delicatement,
Les elemens estoient son aliment :
Car le Soleil qui rend par tout splendeur
La contentoit, et nourrissoit son cœur,
En luy rendant le deuoir de nature,
Contente estoit de telle nourriture,
Et sa beauté en rien n'amoindrissoit,
Mais au contraire en beauté reluisoit,
Qui me rendoit vn amoureux desir
D'vn iour me voir près d'elle à mon plaisir.
Quand ie l'eu veuë à mon gré longuement ;
Mon cœur d'vn feu fut espris viuement.
Apperceuant la beauté du visage,
Et son parler qui sentoit son ramage :
Or i'estois là caché près d'vn rocher,
Et ne m'osois de plus pres approcher,
Car mon esprit estoit en grande pensee
Si droit à elle m'en irois d'arriuee.
Mon cœur me dit, ne te haste d'aller,
Elle pourra de ce roc deualler.
Lors approcher tu pourras à l'emblee,
Et à ton gré voir toute l'assemblee :
Ce que i'ay fait, ayant la patience,
Et attendant l'heure de iouissance.

Bien tost après comme estois en propos
Voir la Bergere, tout vint bien à propos :
Au Ciel ouys grand tempeste et tonnerre,
Soudain ie vy la Nymphe sur la pierre,
Chantant vn chant si haut et amoureux
Qu'esclaircir fist le Soleil et les Cieux.
Mon cœur alors commença l'ouuerture,
Le sang esmeu domina sur nature.
Me hasarday pour aller droit à elle,
Mais elle eust peur la gentille pucelle,
Et de droit s'en va où estoient ses compagnes :
Puis ie descend tout au pied des montagnes,
En grand tristesse, enuiron de trois iours
Ie fus ainsi sans d'elle auoir secours.
Au bout du temps ouys vne musette
Dedans vn pré sur la menuë herbette :
Vers le rocher ie tourne le visage,
Si ie verrois les brebis au gaignage.
Lors i'aduisay la gentille fillette,
Qui escoutoit le son de la musette :
Vous eussiez veu chacune s'approcher
De ce sonneur : il commence à marcher,
Tousiours sonnant doucement les attire,
Mene la danse et après se retire :
Prenant plaisir voir faire petits sauts
Aux bergeres, dansans bransles nouueaux,
Sur la Viette riuière de renom,
Qui en Gastine a sur toutes le nom,
Où font seiour les Serenes facondes,
Et de leur chant resiouyssent les ondes.
D'ouyr le chant ie fus tant resiouy,
Qu'incontinent mis tristesse en oubly :
Tant fus ioyeux d'entendre leur musique,
Que fis clameur du pays magnifique,
Noble pays, qui sur toute la France
Auez produit des filles d'excellence,
On ne sçauroit en aucun ieu de pris
Autres trouuer qui emportent le prix :
Soit à chanter et danser par mesure :
Car ces dons là procedent de nature.
Ie voy les Rois et Princes estrangers
Estre apprentifs de vos bransles legers.
Or ne desplaise au Tybre, ny au Rosne,
Ny au grand Nil, ny aussi à la Saune,
Fleuues qui ont par l'Vniuers grand bruit,
Car la Viette apporte plus beaux fruits :
D'vn Simois et Xantes de renom,
Nostre Viette a surmonté le nom :
Digne d'auoir ses sources immortelles,
Puis que ses eaux nourrissent les pucelles.
Or chantez donc, et dansez les fillettes,
Vostre doux chant excede les musettes :
Chere Gastine, auant la mort me donne
Le coup du dard qu'auant ie t'abandonne.
Donques i'estois mussé dans des espines
Pour contempler leur façon et leur mine :

Au coing du roc, au bout de la prairie,
Estois tout coy pour voir la Bergerie.
Là se prenoit entr'eux tant de soulas,
Tant à danser qu'inuenter autres esbats
Qu'il n'est possible aux viuants curieux
Plus en auoir sans le transport des cieux.
Pendant le temps qu'estois en ce plaisir,
Voyant la Nymphe où estoit mon desir
Vous conteray au long de point en point
Qu'il m'arriua, dont fus en piteux point.
Ma robbe estoit de bonnes peaux de loups,
Qui me venoit assez mal à propous,
Car vn faux Loup rauit vne Brebis:
Lors les Bergeres firent de si hauts cris
Que i'eu frayeur et du lieu me desparts.
Voicy venir mastins de toutes parts,
Courans au bruit, et m'ont tranché chemin,
M'ont attrapé, chacun prent son lopin
De mon habit, et l'ont mis à l'enuers:
I'aduisay lors mes genoux descouuerts,
Dont m'escriay à haute pleine teste,
Voyant ma robbe ils me prenoient pour beste
Maint esguillette arrachent de l'eschine,
Qui me causoit faire piteuse mine:
Mais Dieu voulut que la douce fillette
Ouyt mon cry, et court toute seulette,
Et me voyant tout rompu, vint descendre,
Prent sa quenouille, et ayde à me défendre,
En elle alors mon cœur fut imprimé,
Et bien ioyeux d'estre ainsi déliuré
D'elle m'approche, et près d'elle rangé
Ie me sentis de beaucoup soulagé:
Car le doux vent de sa soüefue haleine
M'amoindrissoit de mes playes la peine.
En souspirant commence à l'embrasser,
Et doucement son visage baiser,
Vous merciant la gentille fillette
Dont vous m'auez esté amie parfaite:
En cheminant tenois sa blanche main,
Parlant à moy d'vn cœur doux et humain.

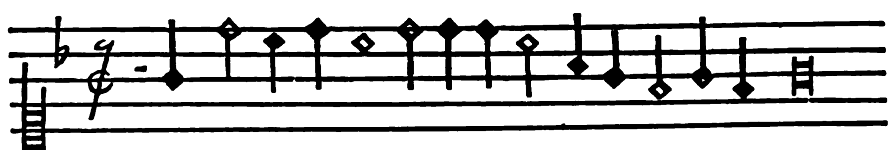
En me disant, y sceu priqueu marrie
De vostre anneu, et gronde fascherie.
Igle vouzant pardingue foit grand mau,
Que fusiant morts les chiens qui sont itau.
So vous plaiset de venir chez mon pere,
Y vou donray do vin à bonne chere.

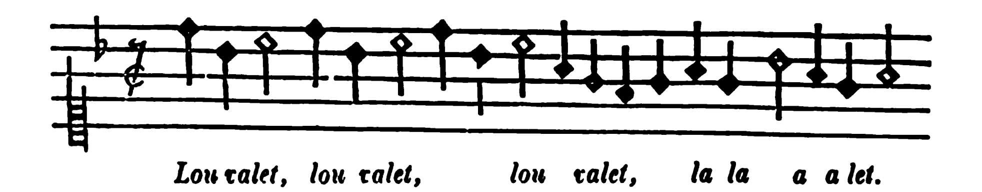
Ie luy respons, ma douce et grande amie
De bien bon cœur humblement vous mercie,
Et pour autant que i'ay fort bon vouloir
De vous aymer et vostre grace auoir.
Ie vous supplie de prendre cependant
Du bond du cœur ce mien petit present.
Sur ces propos iettay sur la verdure
Deux beaux anneaux lacez d'vne ceinture:
Elle commence adonc à soy cliner,
Et les anneaux en son blanc sein serrer.

Il estoit temps d'emmener ses igneaux,
Car desia lors s'en alloient à troupeaux
De tous costez ses compagnes si bien
Que n'eusmes point de plus parler moyen.
Prenant congé me présenta la main
Me promettant reuenir lendemain.
Sur cest adieu de moy s'est separee,
Où la cogneu du dard d'amour frappee,
Car s'en allant souuent tournoit sa face,
En me disant de si fort bonne grace :
S'ra tou de moin enuiron de dix houre,
Ne faillé pas de vous trouuer à l'houre,
E da bon ser, adé, adé vous dy,
Or à Dieu donc la belle fille aussi.
Lors attendant l'heure de la promesse,
Par les boquets me pourmenois sans cesse,
En escoutant le doux chant des oiseaux,
Qui raisonnoient à l'entour des ruisseaux :
Où ie songeois ès mignardises vaines,
Qu'incessamment font les Dames mondaines,
Pour deceuoir leurs maris et amis
Du deceptif langage d'Amadis,
Ne monstrant rien de leurs corps que la langue,
Langue d'aspic pour dresser leur harangue,
Et leur fournaise aussi puante que souffre,
Maudit soit il qui dira bien du gouffre.
Mais les troupeaux des Bergeres viuans,
Au clair Soleil, et aux cieux reluisans,
Sont à aymer, tant pour leur doux langage,
Que leurs banquets de fruict et de laictage,
Entretenant vne beauté certaine,
Et de leur bouche alenant douce aleine.
Lors quand ie vy qu'il estoit pres de l'heure,
M'en allay voir des Brebis la demeure
Sur vn coutaut en vn petit pasty,
Pres d'vn rocher, la Bergere attendy.
Tantost l'ouy ses brebis erodans
Qui de sa voix faisoit des plaisans chants :
Car la coustume est ainsi en Gastines,
Quand vont aux champs de hucher leurs voisines,
Par mesme chant que mets cy en musique,
Rendant ioyeux tout cœur melancholique.

Comme les Bergeres crodent leurs Brebis.

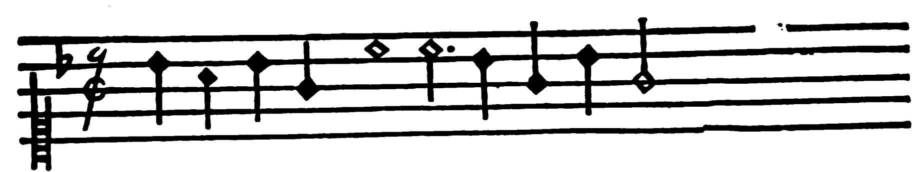






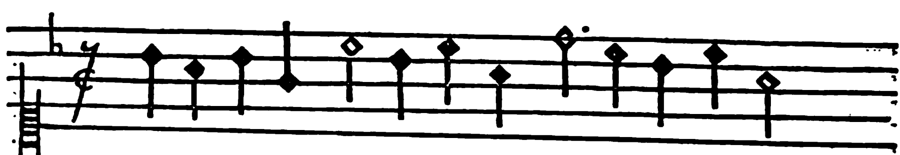
Le chant et huchement des Bergeres.





Responce de la Bergere compagne.





Ou, ou, ou, ou, ou, ou, ou, oup, ou, oup.

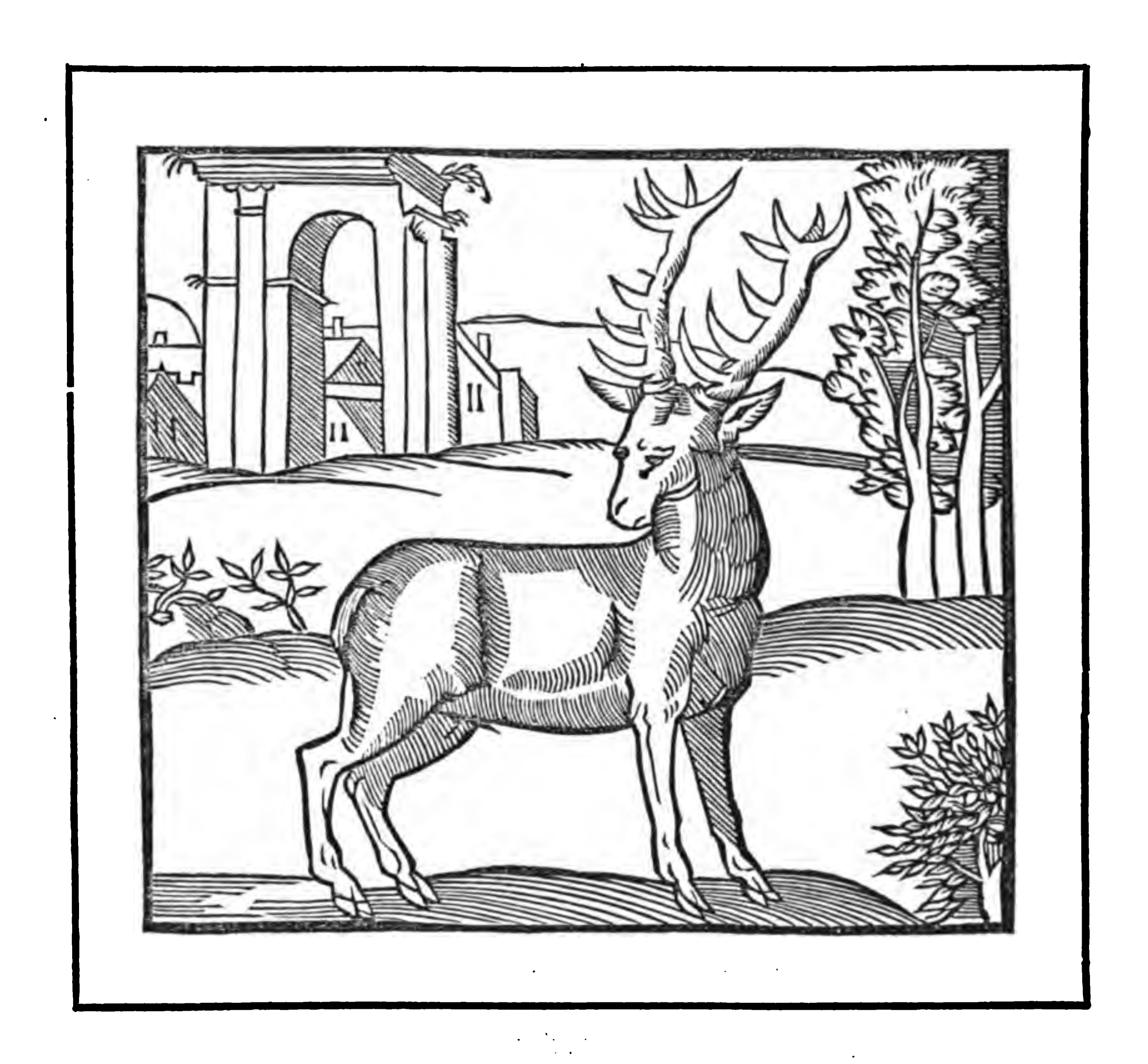
Apres qu'elle eut son doux chant acheué,
D'elle me suis de bien pres approché,
L'entretenant de parole ioyeuse,
Luy promettant vn iour la faire heureuse.
Elle fut prompte à me prester l'oreille,
Son pauure cœur souspirant à merueille.
Lors la priay dans les genets nous seoir,
Entre nous deux se rangea bon vouloir.
Ià le Soleil longuement esleué
Le sien chemin auoit presque acheué,
Lors Cupidon nous donna l'auantage
Dans le vert bois tout remply de fueillage
En vn beau lieu feutré d'herbe et de mousse
Va despouiller des espaules sa trousse :
Et fisme vn lict sans plume ne couuerte
De douces fleurs, et de fougere verte :
Puis son bel arc, bien tendu, destendit
En ce beau lieu son gentil corps tendit
De tout son long, sans point estre contrainte :
Fit son cheuet de la verdure peinte.
Lors me sentant si tres-pres de la belle
Faueur d'amour me va pousser sur elle :
En ce beau lieu fut faite l'ouuerture
Pour accomplir les œuures de nature,
D'vne tant douce et loyale amour,
Qui a duré maint annee et maint iour,
Viuant au bois comme vn tres-bon hermite,
Au monde n'a vie plus benedicte.
Ie fus ainsi quelque espace de temps
Auec Bergers me donnant du bon temps
Qui sont ioyeux, et n'ont autre sommeil
Quand le bruit court, que trouuer le preueil,
Là où se voit de Gastines les perles,
Plus plaisantes et resioüies que Merles,
Tant bien dansans au son des cornemuses,
En ce plaisir souuent ell' font leurs muses
D'esprit ramage et cœur de gayeté,
En conspirant toute ioyeuseté.
Là vous verrez ces iolis Bacheliers
Faire gambade, et des sauts à milliers,
Iettant œillades, et aussi regards maints
Dessus les filles, et qui n'en font pas moins.
Voila comment sans aymer à moitié :
Les deux amans ont pris leur amitié.
Priant le Dieu de tous vrais amoureux,
Qu'ainsi que moy soient en Gastine heureux.

Fin de l'Adolescence.

COMPLAINTE DV CERF,

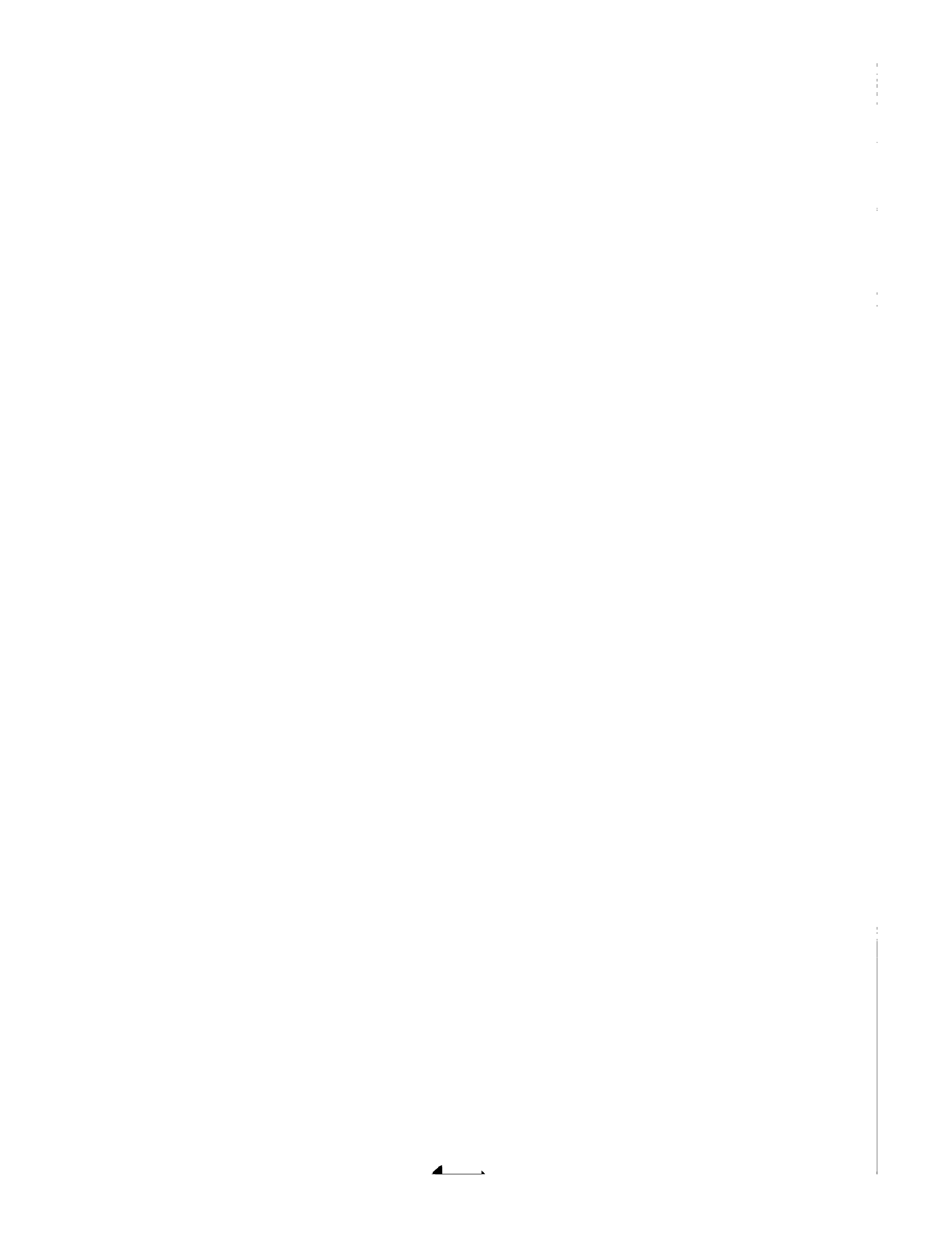
A MONSIEVR DV FOVILLOVX,

PAR GVILLAVME BOVCHET.



SI pour sauuer des Chiens ma vie fugitiue
A l'homme ie me rends, et de mon gré le suiue,
Si à luy i'ay recours, afin de m'eslóigner
Des Limiers, que ie sens à ma mort s'acharner :
Pourquoy Seigneur Fouilloux, est-ce que tu les cornes ?
Si à l'homme me rends, en rabaissant mes cornes,
Pourquoy luy aprens-tu, auec mille instrumens,
Tendre toiles et rets, pour me mettre dedans ?
Pourquoy l'enseignes-tu ? est-ce afin qu'il me prenne.
Ou pour soudain mourir dans les rets il me mene ?
Mes larmes et mon poil, mes cors tousiours croissans,
Luy profitent assez, sans qu'ores auant mes ans

Mes forces par ces mains me soient du tout rauies :
Car ma corne guerist autant de maladies
Que de fois on la voit sur le haut de mon front
Renaistre tous les ans faisant vn nouueau tronc.
L'on en chasse bien tost la douleur qui vironne
Dans le cerueau esmeu, et ses esprits estonne :
Si estant bien piles vne dragme on en boit
L'on en purge l'humeur, et le trop qui croissoit.
Aux talons escorchez on fait la peau reprendre,
L'on fait mourir les cors qui veulent loin s'étendre.
Le mal long et tardif de l'humeur trop puissant
Par ma corne est gueri, rendant le corps paisant.
Quand l'humeur froid ou chaud l'vn sur l'autre maistrise
Ma force et ma vertu empesche l'entreprise,
De la femme on retient l'amarri et les fleurs,
Si peu elle se purge ou trop, seruant aux deux.
Guerist le mal des yeux, quand d'vne obscure nuë,
Croissant il veut voiler et veut siller la veue.
La rate l'on remet, qui espand par le corps
Vne iaune poison, apaise les efforts
De l'humeur chaud et froid, qui enragement blesse
Les tendres nerfs des dents, l'humeur tombans sans cesse,
De la froide colique on sent fuir les vents,
Alongeans les boyaux auec mille tourments.
Si quelqu'vn est bruslé, ma corne mise en poudre
Le soulage aussitost, et sa peau fait resoudre.
Elle soulage aussi vn homme empoisonné
Que l'auare heritier, las ! aura bouconné,
Resistant au venin : dessechant elle tuë
Tous les vers formillans d'vne chair corrompuë.
Mais quoy ? Ie chante en vain de ma corne l'honneur,
Et l'honneur qui me nuist. Ie sens desia la peur
Me mettre vne aisle au pied, afin que ie me cache
Par le couuert des bois, où ma vie s'arrache
Des dents de gros clabaux, me talonnans de pres.
Le cor emplist le ciel, ie voy desia les rets,
Et ie voy le Veneur qui la flesche dressee
Mesure, en encochant mon flanc à sa visee :
Et afin qu'il ne faille à me rendre aux abbois,
Ie voy bien le Fouilloux, la crainte de nos bois,
Luy remarquer au doigt mes traces et ma couche,
Afin que seurement il me suiue et me touche :
Comme dedans la trompe il doit le son hausser,
Quand il veut en fuyant aux dogues m'eslancer.
Et corner, à la fin, la prise pour m'occire,
Et ce qui s'en ensuit, las ! que ie ne puis dire.
Peut estre qu'il pretend trouuer dedans mon corps
Des remedes autant comme dedans mes cors :
Car usant de ma moelle, on appaise les peines
Quand le ventre est pressé de ses plus fortes geines :
Et par ma moelle encore et mon suif sont remis
Les membres et les nerfs quand ils sont refroidis,
Soit que mon estomach pour medecine apporte,
Des pierres, empeschans que la femme n'auorte.
Ou soit que ma nature à vn lict de Venus
Eschauffe les maris trop coüards et recreus,



COMPLAINTE DU CERF.

Ou bien que dans mon cœur vn petit os on treuue
Qui garde de trembler ceux qui en font espreuue.
Soit que ma tendre chair on présente au repas
Des Rois et des Seigneurs, entre les premiers plats,
Si qu'en mangeant souuent, peu à peu l'on consume
Des fiebures la chaleur, qui aux veines s'allume :
Et qui plus est ma chair fait prolonger les ans,
Qui poisent sur le chef des hommes vieillissans.
Mais homme mal-heureux, si mon aage te passe,
Veux tu que contre Dieu le tien allonger fasse?
Faut-il en me mangeant, celui-là auier,
Qui par ma dure mort veut sa vie allonger?
Si tous ces grands biens là viennent de mon dommage.
Qu'apres ma mort se soit, ie ne vy plus d'vn aage:
Si c'est pour ton plaisir, les bestes poursuis donc
Lesquelles nul profit, mais dommage te font.
Sinon, puisse estre ainsi, que des Dieux la puissance
Autant que toi à nous, te fasse de nuisance :
Et plus iustes encores, qu'il t'enuoye souuent
La guerre, la famine, et la peste suiuant :
Afin que retenu en ce malheur contraire
Tu ne nous veuille plus, ou nous puisse meffaire.
Mais si tu demeurois en tes maux courageux
Despitant la puissance et le courroux des Dieux.
Puisse tu rencontrer Diane Cynthiene
Toute nuë baigner dedans quelque fontaine :
Et ainsi qu'Acteon, comme moy Cerf tourné,
Bramer deuant ton Chien dessus toy attiné,
Qui succera ton sang, iusqu'à tant que l'on pense
Cette peine cruelle esgaller ton offence.

Fin de la Complainte du Cerf.

Les Chasses du Roy Phebus.

EPISTRE

AVX PRINCES, SEIGNEVRS ET GENTILS-HOMMES

de France.

ENTRE les honnestes exercices et labeurs delectables des hommes, il ne s'en trouue aucun mieux excusé d'oisiueté et de peché, que le plaisir de la Chasse, Venerie, et Fauconnerie : et sur toutes les liberalles occupations qu'auons entre nous, il n'y en a point qui plus recree l'esprit, agilite le corps, aguise l'appetit, et se donne du bon temps, que le deduit de la chasse, et le vol de l'oiseau. Car sans blasonner aucunement, en tels exercices on peut fuir les sept pechez mortels : on est mieux adressé à cheual pour cognoistre et entreprendre mieux les voyages par pays, et se deffendre en conflits. Bref, en ce monde les Veneurs viuent plus ioyeusement que autres gens : car quand ils se leuent au matin, ils voyent la tres-belle matinee et le temps clair et serein, escoutent le doux chant des oiseaux, et ramage des Rossignols. Et quand le soleil est leué, voyent la belle rosee sur les raincelles et herbettes luisantes au Soleil, qui leur donne ioye au cœur. Puis quand ils sont en queste rencontrent le Cerf, et peu apres se trouuans à l'assemblee, chacun d'eux fait son rapport à son Seigneur, ou de veuë à l'œil, ou de rapport par le pied, ou par les feintes qu'il aura en leur cor ou giron, ou quelqu'vn dit, *Voicy ce grand Cerf cy est vne bonne meute : Allons le laisser courre.* Puis il monte à cheual pour accompagner les chiens (et s'il leur souuient) font prouision de bouteilles, et quelque harnois de gueule, accompagnez de maints bons et ioyeux propos. Bref, ce deduit tant honneste a esté de toute antiquité obserué par les Princes, grands Seigneurs et gentils-hommes, mesmement en la France (nourrice de toute noblesse) et fontaine des arts et sciences. Mais quel esbat y a il plus plaisant que de la queste, aller à l'assemblee, courir le Cerf, le Lieure et autres animaux? Voler le Heron, curer l'Espreuier et autres oiseaux? Ouyr le son des cors et trompes, entendre l'abboy des Chiens : puis retourner auec la proye en gayeté de cœur, ayant l'appetit ouuert pour prendre son repas et repos à la volupté? Ce sont les causes (mes Seigneurs) qui ont meu plusieurs anciens et modernes écriuains à descrire l'art de chasser aux bestes, et voler l'oiseau entre lesquels Xenophon et Opian se sont delectez : et entre les Latins, Gratius Poëte, et le Pape Adrian sixiesme. Voire en cecy ne sont oubliez le Sire Gaston de Foix, Seigneur du

Rù : comme aussi le Seigneur du Fouilloux, autheur de cette Venerie. Et en la vollerie d'oiseaux, les Sieurs Gasse, Molopin, Guillaume Tardif, Maistre Aymé Cassian et autres. Mais celuy qui semble les auoir deuancez, est celuy qui fut surnommé par son autheur le Roy Modus, et la Roine Ratio, lequel en a traité si amplement et familierement qu'il ne restoit qu'vn petit doubte à l'intelligence de tels deduits et plaisirs : long temps a et depuis esclairciz par la continuelle pratique et exercice qu'en a fait et fait iournellement le Seigneur du Fouilloux, natif de Gastine en Poictou : car sans blasonner aucun, il a monstré en la deduction de son liure, qu'il estoit homme noble, bien experimenté et de diligence en la Venerie et Fauconnerie, instruisant ses apprentifs à la chasse des bestes et oiseaux, pour le regard des choses par luy signifiees. Or si telles gentillesses ont de tout temps eu lieu és cours des Roys, Princes et Seigneurs : et que par le moyen d'icelles, maints Gentils-hommes sont paruenus en honneur, et autres se sont addressez à maints loüables exploits et faits d'armes : il m'a semblé fort conuenable d'adiouster à cet œuure les chasses du Dain, de l'Ours, du Loup, du Bouc, du Cheureil, du Connil, du Loutre, du Renard et Tessons, delaissees à traiter par nostre dit autheur, et par cy deuant imprimees, sous le nom du Roy Phebus. Dauantage desireux de profiter à nostre nation Françoise, et afin d'allicer ceux qui pour la rudesse qu'il leur a semblé estre és termes et vocables propres en l'art de Venerie, ie me suis aduisé d'en faire vn petit recueil à part et les interpreter selon les sens des susdits autheurs, et de monsieur Budé en sa Philologie, et duquel ie fais vn present : vous asseurant (Messeigneurs) que si tel labeur trouue grace enuers vos Seigneuries, i'auray occasion de vous en remercier, et de m'employer à choses plus serieuses.

A Dieu. De Paris ce iourd'huy dix huitiesme de Iuin, 1573.

Attendant mieux.



Avx Amatevrs de Venerie,

GASTON DE FOIX, SEIGNEVR

du Rù, Donne Salut.

ESTANT Phebus au signe des Poissons
Saturne et Mars au signe du Lyon
Retrogradez dehors de leur maison,
Faisans des maux encor'vn million.

Puis Iupiter au signe des balances,
Mal fortuné en toutes circonstances,
Voyant Venus en vn signe terrestre
Auec Mercure, qui ne veut terre estre,
Sinon aux bons, quand il leur est propice,
Et fait fuir tout peché et tout vice.

Gaston de Foix, Seigneur du Rù nommé,
Et décoré plus que Pigmalion,
Qui fut idole par tout pays renommé
A Troye la grande en la Tour du Lyon.

Est cy (Messieurs) qui desirez sçauoir
Choses vtiles, et plaisantes à voir,
Presant vous fait du liure de Phebus,
Qui monstre assez par beaux mots entendus
Comme on doit prendre ou le Cerf ou la Biche,
Et beste, qui ne s'arreste à la gluz
Où l'on fuit tout peché et tout vice.

Et qui plus est, au vrai considerer,
Plusieurs beaux yeux sont faits pour passe temps,
S'ils se ioüent sans aucun mal penser.
C'est tres bien fait, ainsi que ie l'entends.
« Mais en ioüant, faut que le ieu soit beau,
« Où l'on ne pense, tant soit vieil ou nouueau.

Or à ce ieu qui est de Venerie,
On doit ioüer foy et Cheuallerie.

Iouez y donc, (Messieurs), ie vous en prie:
Car fuir faut peché, et vilennie.

Attendant mieux.

Du Rangier ou Ranglier,

ET DE SA NATVRE.

LE Rangier est beste semblable au Cerf, et a sa teste diuerse, plus grande et cheuillee. Il porte bien quatre vingts cors, et aucunesfois moins, selon ce qu'il est vieil. Il a grande paumure dessus comme le Cerf, fors que les Endoilliers de deuant, esquels sont paumes aussi. Quand on le chasse il fuit, à raison de la grand charge qu'il a en teste : mais apres qu'il a couru vne longue espace de temps en faisant ses tours et frayant, il se met et accule contre vn arbre, afin que rien ne luy puisse venir que deuant, et met sa teste contre terre. Et quand il est en tel estat, nul n'en oseroit approcher pour le prendre, à cause de la teste qui luy couure le corps. Si on luy va par derriere, au lieu que les Cerfs frappent des Endoilliers dessous, il frappe des ergots dessus, mais non si grand coup que fait le Cerf. Telles bestes font grand peur aux allans et Leuriers quand ils voient sa diuerse teste. Le Rangier n'est pas plus haut qu'vn Dain, mais il est plus espais et plus gros. Quand il leue la teste en arriere, elle est plus grande que son corps d'entre sa teste. Il viande comme vn Cerf, ou vn Dain, et iette sa fumee en torches ou en platteaux. Il vit bien longuement. On le prent aux arcs, aux rezeaux, aux lacs, aux fosses et autres engeins. Il a plus grande venaison que n'a vn Cerf en sa saison. Il va en Rut apres les Cerfs, comme font les Dains, et porte comme vne Biche, pource on le chasse.

La maniere de prendre le Rangier ou Ranglier.

QVAND vn Veneur voudra chasser le Rangier, il le doit querir en taillant de ses chiens, non pas le quester et laisser courir par son limier par les forts bois, où il luy semblera que les bestes rousses font leur demeure : et là doit tendre des rets et hayes, selon les attours de la forest, et doit mener ses Limiers par les bois. Pource que le Rangier est pesante beste pour la teste grande et haute qu'il porte, peu de maistres et Veneurs le chassent à force, ne à Chiens de chasse.

De la chasse du Dain et de sa nature.

LE Dain est assez cogneu pour estre de l'espece du Cerf. Vray est qu'il n'a pas le poil tel : car il l'a plus blanc, et sa teste est diuerse. Il est plus petite beste que le Cerf, et est plus grand que le cheureuil. Sa teste est paumee de longue paumure, et a plus de cors que celle du Cerf. Il a plus longue queuë que le Cerf, et naist en la fin du mois de May. Il a toutes les manieres de faire du Cerf, fors qu'il va plûtost au rut, et est plûtost en la saison : car quand le Cerf a esté quinze iours au Rut, à peine le Dain commence à s'eschauffer. On ne fait point de suite ne limier au Dain, et ne va-on en queste comme au cerf : mais on le iuge par le pied. Il iette ses fumees en diuerses manieres selon le temps et les viandes, comme font les Cerfs, mais plus souuent en torches qu'autrement. Quand ils se sentent chassez des chiens, ils tournent en leur pays, et ne font si longue fuitte que le cerf : car il ressaut aux chiens par plusieurs fois, et fuyent tousiours les voyes tant qu'ils peuuent et sur tout

tout par le change, ils se font prendre és eaux. Il bat les ruisseaux comme le cerf, mais non pas si malicieusement, aussi ne va-il en si grandes riuieres. Il va plûtost de prin-saut que le Cerf, et Roye quand il est en Rut, non pas comme le cerf, mais plus bas, en gargutant dedans sa gueule. Le Cerf et le Dain ne s'entraiment aucunement : car l'vn fuit l'autre en son repost. La chair du Dain est plus sauoureuse aux chiens que celle du Cerf, ne celle du Cheureuil : et pource c'est mauuais change, quand on chasse le Cerf aux chiens qui ont autrefois mangé du Dain. Sa venaison est fort bonne, et se garde salee comme celle du Cerf. Les Dains demeurent volontiers en sec pays, accompagnez les vns des autres : hormis depuis le mois de May iusqu'à la fin d'Aoust, esquels mois pour crainte qu'ils ont des mouches, ils prennent leurs buissons. Ils demeurent volontiers en haut pays, où y a vallees et petites montagnes.

Comme il faut prendre le Dain.

LE bon Veneur doit querir le Dain auec quatre ou six chiens des plus sages qu'il ait : Et s'ils trouuent le lieu où il aura viandé le matin, ou de releuee, ou la nuict, le Veneur les doit laisser faire et mettre pied à terre, et garder qu'ils n'aillent le contre-ongle.

Chasse du Bouc sauuage.

IL y a deux sortes de Boucs, les vns s'appellent Boucs sauuages, et les autres Ysarus, autrement dits Sarris. Les boucs sauuages sont aussi grands qu'vn Cerf : mais ne sont si longs, ne si enjambez par haut, ores qu'ils aient autant de chair. Ils ont autant d'ans que de grosses rayes, ils ont au trauers de leurs cornes, et tout ainsi qu'vn Cerf met sa teste et ses cornes, ainsi font les boucs leurs rayes : toutesfois ils ne portent que leurs perches, lesquelles sont grosses comme la iambe d'vn homme, selon qu'ils sont vieils. Ils ne iettent point ny muent leurs testes : et tant plus ils ont de rayes en leurs cors, et plus leurs cors sont longs et plus gros, tant plus vieils sont les boucs. Ils ont grande barbe, et sont bruns, de poil de loup et bien velus, et ont vne raye noire sur l'eschine, et tout au long des fesses, et ont le ventre fauue, les iambes noires, et derriere fauue. Leurs pieds sont comme des autres boucs priuez ou cheures. Leurs traces sont grosses et grandes et rondes plus que d'vn Cerf. Leurs os sont à l'aduenant d'vn bouc priué, et d'vne cheure, fors qu'ils sont plus gros, ils naissent en May. La Biche sauuage faonne ainsi qu'vne biche, cheure, ou daine, mais elle n'a qu'vn bouc à la fois, et l'allaicte ainsi que fait vne Cheure priuee. Les boucs viuent d'herbes, de foings, comme les autres bestes douces : ils iettent leurs fumees par torchees, et ce au commencement du nouueau temps, et apres ils les remuent formees, ainsi que fait vn Cerf. On les iuge par les fumees quand elles sont en torches et aussi quand elles sont formees comme on fait vn cerf : encores que celles du cerf ne soient de telle maniere : car elles retirent (quand elles sont formees) sur la forme des fumees d'vn bouc ou d'vne cheure priuee. Les boucs vont au Rut enuiron la Toussaints, et demeurent vn mois en leurs chaleurs : et puis que leur Rut est passé, ils se mettent en ordre et par ensemble, et descendent les hautes montagnes et rochers où ils auront demeuré tout l'esté, tant pour la neige que pource qu'ils ne trouuent de quoy viander là sus, non pas en vn pays plain, mais vont vers les pieds des montagnes querir leur vie : et ainsi demeurent iusques vers Pasques, et lors ils remontent és plus hautes montaignes qu'ils trouuent, et chacun prent son buisson, ainsi que font les Cerfs. Les Cheures alors se departent des boucs, et vont demeurer pres des ruisseaux pour faonner et y demeurer tout le long de l'esté. Lors que les Boucs sont hors d'auec les Cheures, attendans que le temps de leur Rut soit venu, ils courent sus aux gens et bestes, et se combattent entr'eux

ainsi que les Cerfs, mais non de telle maniere : car ils chantent plus laidement. Le Bouc blesse d'vn coup qu'il donne, non pas du bout de la teste, mais du milieu, tellement qu'il rompt les bras et cuisses de ceux qu'il attaint. Et encores qu'il ne fasse point de playe, si est-ce que s'il accule vn homme contre vn arbre ou contre terre, il le tuera. Le bouc est de telle nature, que si vn homme quelque puissant et fort qu'il soit, le frappe d'vne barre de fer sur l'eschine, pour cela il ne baissera ne ployera l'eschine. Quand il est au Rut, il a le col gros à merueilles, voire est de telle nature que encores qu'il tombast de dix toises de haut, il ne se feroit aucun mal, et se tient aussi fermement sur vne roche que fait vn Cheual sur le sablon. Toutesfois ils cheent aucunesfois de si haut pour la pasture qu'ils ont, qu'ils ne se peuuent soustenir sur les iambes, et alors ils donnent de leurs testes dans des rochers, et par ce moyen guarissent.

Du Bouc, dit Ysarus ou Sarris.

LE Bouc, dit Ysarus est de pareille forme que le precedent, et n'est gueres plus grand qu'vn bouc priué. Il est de pareille nature et vie que le Bouc sauuage : aucunesfois se voulant gratter ses cuisses, il s'y fourre si fort les griffes qu'il se met par ses fosses, et ne les peut retirer, parce qu'elles sont reuirees : ainsi tombent et se rompent le col. Quand ils viennent de leur viande, ils vont demeurer aux roches, et gisent sur le plus dur des rochers. Le fiel de chacun des deux boucs est bon contre endurcissement de nerfs. Les grands Boucs s'acquierent trop de venaison, principalement par dedans. Les Chieures ont les cornes comme les boucs de chacune nature mais non pas si grandes. Les deux sortes de boucs ont leurs gresle et saison et leur Rut comme le Cerf, et ce enuiron la Toussaints, et lors on les doit chasser iusques à leur Rut, et pource qu'ils ne trouuent rien en hyuer : ils mangent des Pins et Sapins en bois qui sont tousiours verds, et qui est leur refraischement. Leur peau est chaude quand elle est corroyee en bonne saison, car le froid ne la pluye la peuuent percer si le poil est hors. Leur chair n'est pas trop saine car elle engendre fieures, pour la grande chaleur qui est en eux : toutesfois quand ils sont en saison, leur venaison est bonne salee à gens qui n'ont pas chair fraische, ne d'autre meilleure quand ils veulent.

Comme le Veneur doit faire ses preparatifs pour prendre le Bouc, dit Ysarus ou Sarris.

LE temps conuenable à chasser au Bouc, dit Ysarus, est enuiron la Toussaints, et doit le Veneur faire gesir la nuict (qu'il le voudra surprendre) és hautes montaignes et cabanes où les pasteurs couchent pour garder leur bestail : et si doit preuoir huict iours deuant, quels sont les faits des montagnes, les atours, fuittes, et doit faire hayes, et tendre au deuant des roches où les boucs se pourront garentir, tout ainsi qu'il feroit au deuant d'vne riuiere pour vn Cerf : car c'est grand peril pour les chiens que de saillir aual des roches. Si le Veneur ne peut faire haye par tout le rocher, il doit mettre tous les gens qu'il aura au plus haut du rocher, et leur commander ietter des pierres, et tirer d'arbalestre, afin qu'ils n'en approchent : puis les doit quester et courre de son Limier (tout ainsi qu'on fait du cerf) auec dix ou douze chiens de meute, et tout au moins faire quatre relais : car quand les chiens ont monté vne montagne pour la chaleur, ils ne peuuent querir en auant, ne chasser aucunesfois pour la grande chaleur, le Bouc se va rendre aux petites riuieres, parquoy le Veneur doit là mettre relais, et ne se doit attendre à celuy qui laschera les chiens qui le chassent : parce qu'ils voudroient chasser de trop loing, et partant doiuent estre laissez tout de veuë comme Limiers. Il y a quelques chiens qui sont ieunes, frais, reposez, qui ne laissent iamais le Bouc qu'ils ne luy soient au cul, encore moins luy

laissent battre les eaux, par la crainte qu'ils ont de le perdre. La chasse du Bouc n'est de grande maistrise, parce qu'on ne peut accompagner ses chiens, ne aller auec eux à pied ne à cheual.

Chasse du Cheureuil.

LE Cheureuil est beste assez commune, et aisee à chasser, combien que peu de Veneurs sçachent sa nature. Il va en amour en Octobre, et dure son Rut enuiron quinze iours, et n'est qu'auec vne Cheurelle, et demeurent ensemble masle et femelle comme oiseaux, attendant que leurs femelles aient faonné. Et lors la femelle se depart du masle, et va faonner bien loing, car le masle tueroit le faon, s'il le couuoit. Et quand il est grand, qu'il peut manger des herbes, de la fueille et fuir : alors la cheurelle se racompagne auec le masle : et qui ne les chassera ou tuera, tousiours se rassembleront plûtost qu'ils pourront. La cause pourquoy ils sont tousiours ensemble, et ce au contraire des autres bestes : et pource coustumierement vne Cheurelle porte deux faons, masle et femelle : et quand ils sont nez ensemble tousiours se tiennent ensemble. Il s'est veu Cheurelle qui auoit cinq faons dedans le corps. Si tost qu'ils sont retraits du Rut, ils iettent leurs testes, car peu d'iceux aians passé deux ans faillent à muer à la Toussaints : puis ils refont leurs testes veluẽes ainsi comme le Cerf, et fraient en Mars communément. Il n'y a point de saison à chasser le Cheureil, car ils ne portent venaison. On doit laisser les Cheurelles iusques à ce qu'elles aient faonné, et qu'ils puissent viure sans elles. La chair des Cheureux est fort bonne : car elle dure tout l'an, et font bonne fuitte et plus longue que ne font les Cerfs en droit cueur de saison. On ne les peut cognoistre par leurs fumees, ne par les pieds guere, comme les Cerfs. Ils n'ont pas trop grand veuẽ, et ne cueillent pas trop grande venaison, si ce n'est par dedans, et la plus grande graisse qu'il aient dedans, c'est quand les rongnons sont couuerts de suif. Quand les chiens les chassent, ils tournent leur pays, et rassaillent aux chiens. Et quand ils ne peuuent durer ou que les leuriers les ont courus, ils font leur fuitte bien longuement, et battent les ruisseaux comme le Cerf. Il a cette nature et proprieté, que quand il ne peut plus aller auant, il demeure en l'eau fors la teste soubs quelques racines, et ne se decouure aucunement, si que les chiens et les Veneurs passeront par dessus et à son costé, qu'il ne s'en bougera. Il demeure és forts buissons, bruyeres et ioncs, et volontiers en hautes montagnes et vallees, et aucunesfois en plain. Et comme les cerfs mettent leurs bottes en premier an, aussi en tel temps ils portent leurs saiseaux et broches. Il ne s'escorche ne desfait comme le Cerf : car il n'a venaison qu'on puisse saler, et aucunesfois on la donne aux Chiens. Ils vont à leurs viandiers comme les autres bestes.

Proprieté du Connil.

LE Connil est beste assez connuẽ d'vn chacun, il porte trente iours, et non plus, et faut qu'il aille au masle, car autrement mangeroit ses Connillaux. Elle porte ores deux, trois, quatre ou cinq Lapreaux : Et qui veut auoir bonne garenne de Connils, il les doit deux ou trois fois la semaine faire chasser aux Espagnols (*Chiens d'oiseaux*) et les faire encotter : car autrement ils videroient le pays, si on ne les tenoit pres de leur terrier, specialement si le Lieure y passe qui soit chaud de Connine. Quand le Connil veut aller à la Connine, il frappe si fort du pied en terre que merueille, et en ce faisant s'eschauffe. Quand il a fait sa besongne, il se laisse cheoir en arriere, et demeure tout pasmé, my-mort, et lors on le prent comme Lieures qui sont en fosses. Sa chair est meilleure que celle du Lieure, qui est melancholique et seiche.

Comme on doit chasser et prendre les Connils.

QVAND le Veneur voudra prendre les Connils, il doit prendre chiens d'oiseaux, dits Espagnols, et les doit faire querir par les hayes et les buissons au pays où il cuidera qu'ils demeurent. Il doit aussi auoir des petits Leuriers pour le lieure et Connil, s'ils le prennent, c'est bien fait, et sinon, les chiens d'oiseaux le feront entrer dedans les fosses, et quand ils seront dedans, ils doiuent mettre les bources (qui sont faites de cordes) au pertuis du terrier, et en autant de pertuis faut mettre des bources : puis par vn desdits pertuis le veneur mettra le Furon lequel doit estre emmuzelé : car autrement il occiroit le connil, et ne sortiroit hors des fosses de deux ou trois iours. Si le Connil est en grand pays, où il n'y ait terriers, ains seulement fosses en terre, il faut alors tendre pochettes, rezeaux et panneaux, et si mestier est faire hayes, passees à petit pertuis selon que la beste le requiert. Si veneur n'a Furon, et il veut prendre les connils qui sont és fosses, il les peut faire saillir hors auec la poudre d'orpin de souffre, et de nijenne qu'il fera brusler, ou en parchemin ou en drap, et s'il a tendu les bources au dessous du vent quand le furon est entré, il pourra mettre au dessous du vent les poudres dessus dites, et alors les connils se viendront prendre aux bources.

Chasse du Loup.

LE Loup est assez commune beste, il va au rut auec les Louues en Feurier, et font en la maniere que font les Chiens et sont en leur grand chaleur dix ou douze iours : et quand vne Louue est chaude s'il y a loups au pays ils vont apres, comme font chiens apres vne lisse quand elle est chaude : mais iamais nul ne la lignera fors qu'un. Elle fait en telle maniere qu'elle pourmenera les loups six ou huict iours sans manger ne sans boire, et sans dormir : car ils ont tant de courage à elle, qu'il ne leur chaut de boire ne de manger, ne de dormir, et quand ils sont las, elle les laisse bien reposer iusques à tant qu'ils soient endormis, et esueillera celuy qui luy semblera qui plus l'ait aymee et plus trauaillé pour elle, et s'en va loing d'illec, et se fait aligner à luy. Et pource dit-on, que quand vne femme fait aucun mal, qu'elle semble la Louue, pource qu'elle se prent au plus meschant et au plus laid, pource qu'il a le plus trauaillé et plus ioüé pour elle que n'ont les autres, et il est plus pauure et plus maigre, et plus meschant, et c'est la cause pourquoy on le dit. Aucunes gens dient que iamais loup ne vit son pere, et c'est verité aucunesfois, non pas tousiours : car il aduient quand la Louue a mené celuy Loup qu'elle aime plus, comme i'ay dit, et les autres Loups s'esueillent, ils se mettent tantost aux routes de la louue, et s'ils trouuent que la louue se tienne et le Loup ensemble, tous les autres loups courent sus au loup, et le tuent : et pource dit-on que le Loup, ne veit onc son pere : et cecy est verité en ce cas, mais quand en tout le pays n'a sinon vn Loup et vne Louue, ce ne peut estre verité. Ou aucunesfois par aduenture les autres Loups se sont esueillez si tost ou si tard, qu'encores le Loup ne tiendra auec la louue, et par aduenture seront ia lassez, et lors s'enfuit-il des autres Loups qui ne le tuent pas, et ce cas aussi n'est pas verité. Ils peuuent engendrer au bout d'vn an, et lors se partent de la mere et de leur pere et aucunesfois ainçois qu'ils aient vn an, mais qu'ils aient refaites leurs dents toutes à leur droit des autres petites dents qu'ils ont de premier : car ils ont deux dents à vn an : les premieres leur cheent quand ils ont demy an, et puis reuiennent, et les autres qu'ils portent a tous les iours de leur vie sans remuer : et quand elles sont refaites à leur endroit, adonc laissent-ils leur pere et leur

mere, et vont querir leur aduenture, mais pourtant qu'ils aillent loing, ne demeurent longuement l'vn sans l'autre : pour ce n'est pas que s'ils rencontrent leur pere et leur mere qui les ont nourris qu'ils ne leur fassent feste et reuerence tousiours. Et sçache que quand vn Loup et vne Louue se sont accompagnez, ils demeurent volontiers tousiours ensemble, et pourtant qu'ils aillent querir leur proye l'vn deça l'autre delà, il ne sera que la nuict ils ne soient ensemble s'ils peuuent, au moins au bout de trois iours. Et tels Loups ainsi accompagnez portent à manger à leurs enfans, aussi bien le pere comme la mere, fors que le Loup mange premierement son saoul, et puis porte le demeurant à ses cheaux : la louue ne fait pas ainsi : car ainçois qu'elle mange, elle porte à ses cheaux. Quand la Louue vient, et elle porte aucune chose, et le loup n'a pas assez mangé, il luy oste la proye et à ses cheaux, et mange son saoul premier, et puis laisse le demeurant s'il y en a, sinon se meurent de faim, si voyent qu'il n'y acompte gueres : mais qu'il ait le ventre plein. Quand la louue voit ce, elle est si fine qu'elle laisse la viande qu'elle porte loing de là où sont les Louueteaux, et vient voir si le Loup s'en est allé, et puis apporte la viande à ses Louueteaux : mais le Loup qui est aussi malicieux, quand il voit venir la Louue sans nulle proye, il va fleurer sa bouche, et s'il sent qu'elle n'ait rien apporté, il la prend aux dents et la bat, tant qu'il conuient qu'elle luy monstre où elle a laissé sa proye. Et quand retourne à ses cheaux, elle vient le couuert, et ne se monstre point iusques à tant qu'elle ait veu si le loup y est point : et s'il y est elle se muce iusques à tant qu'il s'en soit allé querir sa proye pour la faim qu'il a : et lors quand il s'en est allé, elle porte à manger à ses Louueteaux. Aucuns dient qu'elle se baigne et corps et teste quand elle reuient, afin que le Loup ne sente qu'elle ait rien apporté : mais ie ne l'afferme mie. Autres Loups pesants de nature ne sont ainsi accompagnez, n'aident point à la Louue à nourrir ses Louueteaux, mais quand le Loup et la Louue sont accompagnez, et il n'y a plus Loup au pays par droit et naturel sentiment, il sçait bien que les Louueteaux sont les siens, et pource les aide-il a nourrir, mais c'est mal gratieusement. Au temps que les Louueteaux sont petits, les Loups sont plus gras qu'en tout l'an, car ils mangent ce qu'ils prennent, et ce que la Louue et les Louueteaux doiuent manger. Et portent les Louues neuf sepmaines, et aucunesfois trois ou quatre iours plus : vne fois l'an vont en amours. Aucunes gens dient que les Louues ne portent point des Louueteaux tant comme sa mere est viuante : elles ont ainsi leurs Louueteaux comme vne lisse, ore plus, ore moins : ils ont grand force, specialement deuant, et malle morsure et forte : car aucunefois vn Loup tuëra vne vache ou vne iument. Il a si grand force, qu'il portera auec sa gueule vne Chieure ou vn Mouton, vne Brebis ou vn Porcel, sans toucher à terre, et courra si fort portant sa beste, que si les mastins ou cheuaucheurs ne viennent au deuant, les pasteurs ou autres gens ne le pourroient atteindre : il vit de toutes chairs, de toutes charongnes, et toute vermine, et sa vie n'est pas longue : car il ne vit plus de treze ou quatorze ans. Il a malle morsure et venimeuse, par les serpens et vermines qu'il mange. Il va si tost, mais qu'il soit vuide, que i'ay veu laisser quatre laisses de leuriers à doubles l'vn apres l'autre, qui ne pouuoient afficher vn Loup : car il va aussi tost comme beste du monde, et dure trop longuement son aller quand on le chasse fort aux Chiens courans, il ne fuit gueres loing d'eux : et si les mastins ou leuriers ne s'esloignent, il fuit le couuert, comme vn Sanglier, ou comme vn Ours, et volontiers les voyes. Il va communement querir sa proye de nuict, aucunesfois de iour quand il a grand faim. Et aucuns sont qui chassent Cerfs, Sangliers et Cheureaux, et sentent autant qu'vn mastin, et prennent des chiens quand ils peuuent. Il y a aucuns Loups qui mangent des enfans, et aucunesfois les hommes, et ne mangent nulle autre chair depuis qu'ils y sont encharnez, ainçois se laissent mourir, et ceux-là on appelle Loups-garoux : car d'eux on s'en doit garder. Et sont si cauteleux que quand ils voyent vn homme, ils le tiennent s'ils peuuent, ainçois qu'il les voye. Et s'il les y voit premierement, ils l'assaillent si subtilement, qu'à peine eschappe il qu'ils ne le prennent et tuent : car ils se sçauent tres bien garder des

armes que l'homme porte. Il y a deux raisons pourquoy ils se prennent aux hommes : l'vne est quand ils sont trop vieils et perdent leurs dents et leur force, et ne peuuent emporter leur prinse, comme ils souloient faire, dont conuient qu'ils se prennent aux enfans, qui n'est pas forte prinse pour eux, et ne leur conuient porter nulle part, fors seulement que manger, et ont plus tendre chair que n'est la peau ne la chair d'vne autre beste. L'autre raison est, quand ils sont encharnez en pays de guerre, où il y a eu batailles à efforts, et lors ils mangent ou des pendus qui sont attachez ou qui cheent du gibet : La chair de l'homme est si sauoureuse, et si plaisante, que puis qu'ils en sont encharnez ils ne mangent autres bestes, ains se laissent mourir. I'ay veu qu'ils laissoient les brebis, et prenoient et tuoient le pasteur : le Loup est sçauante beste et fausse, plus que nul autre à garder ses aduantages : car il ne fuira iamais trop fort, fors quand il en aura grand besoin, il veut estre tousiours en sa force, et en son haleine, chacun iour luy en est besoing : car communement tous ceux qui le voyent l'escrient et le chassent. Quand on le chasse à force il fuira bien tout vn iour, si Leuriers ne luy font laisser. Il se fait volontiers prendre en aucun village ou ruisselet, il se fait peu abbayer, sinon quand il ne peut aller, il deuient aucunesfois enragé. Quand Loups mordent vn homme, à peine en peut il guarir, comme i'ay dit : car leur morsure est venimeuse : et d'autre part pour la maladie de la rage, quand ils sont plains ou malades, ils paissent de l'herbe comme vn Chien pour leur vuider. Ils demeurent longuement sans manger, et sera vn Loup six iours sans manger ou plus. Quand la Louue a ses Loueteaux, à peine n'yra ja pres de là, de peur de les perdre. Si le Loup vient à vn porc ou à vn parc de brebis, et s'il a loisir, il les tuera tous, ainçois qu'il en mange. On les prend à force, aux Chiens, aux Leuriers, aux lacs et aux cordes. Mais s'il est pris en vn las ou en autres cordes quelles qu'elles soient, il couppera subtilement auec ses dents si on n'y est tantost pour le tuer, aux fossez, aux aguilles, aux chasse-pieds, ou aux poudres venimeuses qu'on leur donne en la chair, et aussi en autres manieres. Quand le bestail descend des montagnes, lors ils descendent pour auoir leur vie. Ils suiuent volontiers gens d'armes pour les charongnes du bestial, ou des cheuaux morts, ou d'autres choses. Ils velent comme Chiens, et s'ils sont deux Loups ils feront si grand noise, que vous diriez proprement qu'il y en a plus de vingt. Et cela font ils quand il est clair temps et serain, ou quand ils sont ieunes Loups, qu'ils n'ont pas passé encores leur an, quand on les appelle en hurlant pour les encharner. Et si vous dy pour toute verité que si on les a vne fois encharnez, à grand peine demeureroient-ils où ils auroient mangé, specialement vieils Loups, au moins la premiere fois qu'ils mangeront. Mais quand ils sont asseurez qu'ils ont mangé deux ou trois fois ils demeurent : Aucuns sont si malicieux qu'ils mangeront la nuit, et s'en iront le iour loing bien demie lieuē ou plus, demourer, et specialement s'ils sentent qu'on leur a fait ennuy, ou qu'on leur a fait train de chair pour les chasses. Ils ne se plaignent point quand on les tuē, comme font Chiens : mais des autres natures les ressemblent ils. On ne peut nourrir iamais vn Loup enchaisné, ou prins et tenu subiect, tant soit ieune ou vieil, si on le cuide chastier, battre et tenir en bonne discipline, que tousiours ne fasse mal s'il a le loisir, et le peut faire : et iamais pourtant qu'il soit priué, ne sera si on le meine hors qu'il ne regarde tousiours deça et de là, pour voir s'il peut en nul lieu faire mal ou regarder : car il doute qu'on ne luy fasse mal, et sçait bien en sa cognoissance qu'il fait mal, et pource on les chasse et tuē, mais pourtant cela ne peut il laisser sa mauuaise nature. On dit que le dextre pied de deuant porte medecine au mal des mammelles, et aux bosses qui viennent aux pourceaux, prenez dessous les masselles et aussi au foye de l'homme.

Du Renard et de toute sa nature.

RENARD est assez commune beste, si ne me conuient ja dire de sa façon : car peu de gens sont qui n'en ayent veu. Il a beaucoup de conditions telles comme le Loup : car la Renarde porte autant comme la Louue faict ses louueteaux vne fois plus, et l'autre moins, ainsi comme la louue : mais qu'elle les faict dessous terre bien profond, plus que la louue ne faict, et est chaude vne fois, laquelle a la morsure venimeuse comme le loup, et sa vie n'est plus longue d'vn loup. A grand peine prend on Renarde prains : car quand elle se sent prains et pesante, elle demeure tousiours enuiron ses tanieres, et si elle oit rien tantost se boute dedans, deuant que Chiens la puissent prendre : elle est malicieuse et fausse beste comme le Loup. La chasse du Renard est moult belle : car les Chiens la chassent de pres, et volontiers tousiours en assentent, pour ce qu'elle suit les forts pays et prend la campagne, pource qu'elle ne se fie point à sa course ne en sa deffence : car elle est trop foible : et si elle le fait et, ce sera par droicture, force, et tousiours tiendra le couuert, et si elle ne se pouuoit couurir que d'vne ronce, elle se couurira. Et quand elle veoit qu'elle n'y pourra durer, adonc se met elle dedans terre, et à ses fosses qui sont les forteresses lesquelles elle sçait bien : illec les peut on bien foüir et prendre, mais que ce soit en plein pays és roches. Si leuriers le courent, le dernier remede qu'il a s'il est en plein pays il conchie volontiers leuriers, afin qu'ils le laissent là pour la puanteur et ordure : et aussi pour la puanteur qu'il a, vn petit Leurier qui prend tout seul vn Renard fait hardiment : car i'en ay veu de grands qui prenoient bien le Cerf et Sanglier, et Loup qui en laissoient bien aller vn Renard. Quand elle va en amour et elle quiert son compagnon, elle crie à voix enrouée, voix de chien enragé, et aussi quand elle n'a tous ses Renardeaux elle les appelle en celle mesme guise. Elle ne se plaint point quand on les tuë, mais tousiours se deffend à son pouuoir. Elle vit de toutes manieres de vermines, de toutes charongnes et ordures, mais sa meilleure viande qu'elle aime plus, ce sont gelines, chappons, canes, et oyes, petits oisons et oiseaux sauuages quand elle les trouue à poinct, elle mange papillons, giolens, laict, formage, et beurre. Grand dommage font aux Garennes des Connils et des Lieures qu'ils prennent et mangent volontiers, pour leur grande subtilité et malice, et non pas pour courre. Aucuns font qui chantent comme Loups : aucuns qui ne vont fors aux villages querir leur proye, comme i'ay dit, elles sont si malicieuses et si subtiles qu'hommes ne chiens n'y peuuent mettre remede. Elle demeure volontiers és fossez pres de villes ou villages pour tousiours faire mal aux gelines, et autres choses comme i'ay dit. La peau du Renard est moult chaude pour faire moufles et pelices, mais ce n'est belle fourrure, et put tousiours, si elle n'est bien couroyee. Le sein du Renard et les mouëlles sont bonnes à adoucissemens de nerfs. De ses autres manieres et malices ie parleray plus à plein quand ie diray comme on doit chasser. On le prend aux Chiens, aux Leuriers, aux lacs, aux cordes : mais il couppe lacs et cordes comme fait le Loup.

Du Blereau, et de sa nature.

BLEREAV est assez commune beste, car elle ne fuit gueres longuement : car les chiens la tiennent aussi-tost, où il se fait abbayer, et puis on le tuë volontiers, et demeure dedans terre, ou s'il est hors il n'est gueres loing des tanieres. Il vit de toutes vermines et charongnes, et de tous fruicts comme le Renard, mais il n'ose tant s'aduenturer le iour comme il fait, car il ne sçait ny ne peut fuir, il vit plus de dormir que d'autre chose, ils font vne fois l'an cheaux comme Renards, et les font dedans les fossez. Quand on les chasse ils se deffendent fort,

et ont leur morsure venimeuse comme Renards, encore se defendent-ils plus fort que le Renard. C'est la beste du monde qui plus acueille de graisse dedans : et pour long dormir qu'il fait : et son sain porte medecine comme celuy du Renard. On dit qu'vn enfant qui oncques n'auroit chaussé souliers si les premiers qu'il chausseroient estoient de peau de Tesson, il guarira les cheuaux du farcin, s'il monte sus : sa chair ne vaut rien à manger non plus que celle du Renard.

Comme on doit chasser et prendre le Loup.

ET quand le Veneur voudra chasser le loup, il doit encharner les loups par ceste maniere : Premierement il doit regarder vn beau lieu à vne lieuë ou demie pres d'autres grandes forests, où il y ait beau tiltre de leuriers, et belle place à l'enuiron, et eau dedans, et là doit tuer vn cheual ou vn bœuf ou autre beste grosse, et prendre les quatre membres, cuisses et espaules, et doit mener quatre compagnons és grandes forests, là où chacun doit faire son train, et doiuent abbatre leur chair, et haller à la queuë de leurs cheuaux, et trainer par les voyes, là ou la beste est morte, et laisser chacun son train. Et quand les loups se releueront à la nuict, ils iront par les chemins de la forest, et sentiront le train de la charongne : ils iront apres iusques ils soient là où la beste est morte, et mangeront tant qu'il leur plaira. Dont doit le Veneur quand il sera clair iour, aller là où la charongne est, et lier son cheual bien loing d'illec au dessous du vent, et doit venir tout bellement là où la charongne est, et regarder s'il pourra voir les loups, et s'il les voit, il doit retraire sans leur faire ennuy, et sans regarder combien ils ont mangé : car s'ils ont mangé ou trop, ou peu, ce n'y fait rien au faict ce mal, non, puis qu'il les a veus : car c'est trop merueilleuse beste et malicieuse, comme i'ay dit. Mais ne s'esloigne qu'vn peu loing de la charongne, monte sur vn arbre pour voir où les loups iront, et où ils demeurent : car de leur nature ils ne demeurent pas volontiers là où ils ont mangé, ainçois iront de haute prime. Ou pource qu'ils seront venus trop tard manger, ou pource qu'ils veulent aller demeurer au Soleil plus qu'au bois, qui est en l'ombre et au froid, et pour eux vuider et esbattre, ou pour aucun ennuy qu'on leur aura fait : pource veux-je qu'ils demeurent iusques à l'heure de prime s'il en sçaura mieux la verité, et si ne les peut voir au matin, il doit aller voir la charongne, et regarder s'ils ont mangé, et combien de loups selon les mangeures qu'ils auront fait, qu'ils doiuent auoir. Et puis s'en doit reuenir à l'hostel et faire son rapport à son Seigneur, et peur regarder par les voyes qui sont autour du buisson, s'ils sont hors du buisson ou s'ils demeurent quand ils ont mangé, et si le Limier qui encontre volontiers loups, il peut prendre autour du buisson sans entrer dedans, si sera plus seur s'ils y sont demourez ou non : car son Limier en assentira en plusieurs des lieux, et doit regarder si sont tous les loups qui ont mangé : car aucunesfois vn loup s'en va et les autres demeurent, et aucunesfois vn demeure et les autres s'en vont, comme leur vient à leur volonté, ou les causes y sont, comme est quand ils sont pleins, ils demeurent plus volontiers. Et quand ils n'ont mangé leur saoul deuant le iour, ils demeurent plus volontiers que ceux qui ont mangé au vespre deuant, ou ieunes loups, ou autres causes semblables : car vn loup est si malicieux qu'à grand peine demeure où il a mangé, et pour ce est bonne chose de faire de petit de chair son train, et laisser au buisson où on voudra chasser vne mauuaise beste viue, encores liez les iambes qu'elle ne se deffende. Et quand les loups auront mangé le train qui sera de petit de chair, et ne seront pas faons, ils tueront la beste qui sera viue : et s'ils ne le font la premiere nuict, ils le feront la seconde ou la tierce. Et lors quand ils ont tué la beste et mangee, ils demeurent plus volontiers, car ils sont gloutes bestes, et veulent garder leur charongne qu'ils cuident auoir prinse, et s'ils trouuent qu'ils demeurent et ayent mangé deux nuicts l'vne apres l'autre, il se peut ordonner et mander des gens qu'il aura, et dequoy il aura besoin

besoin pour chasser le tiers iour. Et si les loups n'ont mangé la premiere nuict, ainsi comme i'ay dit, deuant qu'il aura fait son train, si se fasse le lendemain à la nuict, ainsi comme i'ay dit par tout le pays enuiron où il pense que les loups doiuent demeurer. Et ainsi fasse iusques à quatre nuicts, et sans faute s'il y a loups au pays ils y viendront, si ce n'est au mois de Feurier, là où ils vont en leurs amours : car lors ne comptent-ils gueres de suiuir nul lieu. Aussi il est vray que aucunesfois les loups viennent poursuiuir le train iusques à la charongne, et ne mangent point. Adonc quand le Veneur verra qu'ils ne voudront manger pour quand que on leur fait trains, il doit remuer la chair de l'entrecharnement, comme est de cheual ou de bœuf, ou par le contraire, ou de moutons ou de brebis, ou de pourceaux ou asnes, qu'ils mangent volontiers. Et ainsi ne peut sçauoir s'il y a loups ou non : car ils n'auront point mangé. Il les doit appeller et huer en telle maniere, et s'il y a loups dedans le buisson ils luy respondront, ou les vns ou les autres. Et s'il aduenoit qu'ils mangeassent et s'en allassent hors du buisson, et cela faisoit-il par deux fois ou par trois nuicts, sans ce que nul y demourast, il doit au vespre deuant qu'il soit nuict, pendre la charongne par les arbres, si haut qu'on n'y puisse aduenir, et laisser des os s'il y en a en terre, afin qu'ils les rongent et viennent au buisson, ainsi comme vne heure deuant le iour : Et doit on auoir laissé la robe du pasteur qui garde les brebis, afin qu'ils n'ayent nul vent de celuy qui les enuoye : et leur doit abatre, et puis il s'en doit aller. Et quand l'aube du iour sera, il doit mettre les levriers par où les loups s'en sont accoustumez d'aller les autres nuicts : et les loups qui n'auront mangé de toute la nuict, quand on leur aura abatuë la chair ils mangeront tant que par leur gloutonnie le iour les y prendra, et demoureront : et s'ils vont hors, ce sera depuis qu'il sera iour : car ils ont tant court terme de manger, tant que le iour leur y est suruenu, et les levriers seront ja assez comme i'ay dit, si aura rioté. Mais pource que le Seigneur ne se leue pas à l'aube du iour pour voir le deduit, ie veux que quand il leur aura abatu de la chair vne piece, apres il fasse faire dix ou douze feux, ou tant comme bon luy semblera, entre la Forest où ils s'en alloient les autres nuicts, et le buisson à deux traits d'arbalestre du buisson, tant qu'il puisse veoir et ouyr ceux qui parleront, et à chacun feu ait vn homme ou deux, et ait de l'vn iusques à l'autre le ject d'vne petite pierre : et les vns parlent aux autres haut, sans ressembler en demandant des nouuelles en chantant ou riant, et sans huer. Et quand les loups verront et oïront cela, et par le iour qui leur sera suruenu ils deuront demeurer, et entre deux sera venu le Seigneur, si les pourra chasser et prendre en ceste maniere. Premierement il doit regarder le plus beau tiltre, le plus long, et le plus plain qui soit enuers le buisson, et là doit-il mettre les levriers, et s'il y a beau tiltre par où les loups souloient aller les autres nuicts, quand ils ont mangé, là les doit-il mettre, supposé qu'il y eust mauuais vent et contraire pour les levriers : car à tout cela s'en viendront-ils plus volontiers par illec que par autre part, et s'il y a bon vent tant vaut mieux, et sinon il doit mettre les levriers comme i'ay dit au plus beau tiltre, et au plus long, et les doit tant coïement asseoir et mettre tout de rang ou cinq ou six laisses, ou plus ou moins, selon qu'il y aura de levriers, et aussi autant tout de rang derriere celle l'vne de l'autre, enuiron le ject d'vne fleche l'vne laisse l'autre. Ainsi doit faire de laisser trois ou quatre doubles, et garder tousiours le vent que les loups ne le puissent auoir des gens ne des levriers, et doit auoir mandé toutes les gens en quoy a mandement vn ou deux iours deuant, et prier tous ses voisins qui seront pres de luy demeurans qu'ils luy viennent ayder à chasser les loups, et ils le feront tres-volontiers pour le grand danger que leur font lesdits loups de leur bestial. Et quand il aura assez de gens à son aduis, et aura aussi les leuriers, il doit mettre tout la gent autour du buisson, fors que deuant les leuriers au plus pres qu'il pourra l'vn de l'autre les gens qu'il aura, et cela appelle-on defences, l'autre deçà, l'autre delà toutes assemblées, les vnes gens viennent les vns contre les autres, afin qu'il soit plus fort, et afin que si on les mettoit par vne part et ils oyent le bruit de toutes part de la

gent si s'en iront par autre : mais quand ils seront tous mis l'vn d'vne part, l'autre de l'autre en venant les vns contre les autres, ils n'oseront aller que parmy les leuriers. Quand ils auront les bruits, lors doit aller le veneur, son limier et ses chiens à la charongne où auront mangé et les doit briser du limier hors de la charongne, iusques là où ils entrent au fort, et lors doit il abatre le tiers de ses meilleurs chiens, et doit faire tenir bien longuement en son buisson aucunefois auant qu'il isse hors : Et doit le veneur cheuaucher ses chiens de pres, huer et corner souuent, à fin que ses chiens le chassent mieux : car beaucoup de chiens doutent à chasser le loup, pource est bon qu'il les cheuauche de pres et les enchausse et rebaudisse. Et doiuent estre mis les leuriers bien couuerts de feuilles de bois, ainsi que i'ay dit cy deuant : et si le premier les laisse passer, elles le doiuent faire iusques à tant qu'il voye par derriere comme dit est. Et aussi les seconds et la tierce les doiuent passer et venir au costé de la quarte qui est la derniere, s'il a tant de leuriers doit estre ietté emmy le visage au deuant de luy, et ainsi les deuront-ils prendre. On peut faire ses chiens tout pour le loup à leur apprendre à chasser les ieunes qui n'ont encore passé vn an, car ils les chassent plus volontiers et à moins de doute qu'ils ne font vn vieil loup. Et aussi on les prend plustost, car ils ne se sçauent pas si bien garder comme vn grand loup. Et aussi peut-on prendre les loups vifs à diuers engins, lesquels ie diray cy-apres quand temps en sera : et ceux peut-on mettre en aucune part, et les faire chasser à ses chiens, et les faire tuer deuant eux. Et quand le loup est mort il doit faire le droit aux chiens en telle maniere. Premierement il doit faire le loup bien fouler et bien tuer à ses chiens : apres le doit fendre tout au long, et le vuider de tout tant qui est dedans et bien lauer, puis doit mettre dedans le ventre du Loup de la chair cuitte ou fromage, et doit auoir vne ou deux brebis ou chieure, et faire decouper et hacher dedans bien menu auec du pain : et doit illecques faire manger ses chiens. Aussi y doit-il encharner ses leuriers plus que nulle autre beste plus volontiers que ne feroit vn loup, pource faut-il qu'ils soient mieux encharnez. Et si par aduenture aucun loup s'en va par les defenses qui ne vienne aux leuriers, ia ne laisse pour cela d'y retourner le lendemain, car il le trouuera au mesme buisson : car quand la nuict est venuë, il pense en l'effroy qu'il a eu le iour deuant, il veut aller voir la nuict que ç'a esté : et que les autres loups ses compagnons sont deuenus, ne s'il y a plus de charongne. Et aussi est bien si malicieux, qu'il pense que le lendemain on y reuiendra chasser. Mais quand il aura senty que les autres loups ont esté prins, et aura eu le vent des gens, il aura encore plus grand peur qu'il n'a eu le iour deuant. Et lors à l'autre nuict vuidera-il le buisson, et n'y retournera de grand espace de temps pour y demeurer. Et si on luy encharnoit, il y pourroit bien manger. Mais il s'en ira demeurer bien loing. On peut cognoistre vn loup d'auec vne louue par les trasses : car le loup a plus gros talon, et plus gros doigt, plus gros ongles, et plus ronds pieds que n'a la louue, laquelle a les trasses plus esparpillees et plus longues. La louue souuentesfois iette ses laisses parmy les voyes, et le loup l'vn des costez du chemin.

Comme on doit chasser le Renard.

QVAND le veneur voudra chasser le Renard, il doit querir en fors buissons et en fort pays de ronces ou de bruyeres, et pres des villages ou hameaux, ou és grands fossez qui sont enuiron la bonne ville, qui sont forts de hayes et de ronces : car ils y demeurent volontiers pour le pourchas qu'ils ont des gelines et des oyes, et des autres ordures qui sont és villes : aussi és vignes quand sont couuertes de fueilles et les raisins y sont, ils demeurent volontiers en tout fort pays et conuert. Et s'il sçait ou les terriers ou tanieres des Renards soient,

il les doit estouper le iour deuant qu'il les voudra chasser, et vaut mieux les estouper de nuict : mais qu'il fasse lune, que de iour. Qui ne sçait le iour la maniere d'estouper, si prenne des fourchieures et menu bois, et les boute dedans les fosses, et puis mettre de la terre dessus et bien fort, afin qu'il n'y puisse entrer en aucune maniere. Et si vous voulez qu'il n'approche ja les pertuis, prenez deux bastons et les mettez en croix sur chacun pertuis : et quand il viendra pour entrer au pertuis et il verra blanchir ses bastons, il cuidera que ce soit aucun engin contre luy, si n'y apprôchera iamais. Toutesfois pource que chiens et levriers les chassent aucunesfois de si pres qu'ils ne regardent cela, faut que les pertuis soient estoupez. Et si le Veneur ne sçait ou les pertuis sont, si les fasse querir deux ou trois iours deuant qu'il vueille chasser : et la nuict deuant ou le matin bien matin qu'il voudra chasser, si les fasse estouper comme i'ay dit. Et comme aucunesfois on ne peut trouuer tous les terriers et tannieres de Renard, si Renard se venoit enterrer en aucun lieu, le Veneur le peut prendre s'il veut ou vif ou mort : car s'il y a autres pertuis fors qu'vn, il peut mettre au dessous du vent bourses s'il y en a, ou sinon y mettre vn sac, et les autres pertuis estouper, fors qu'vn qui soit au dessous du vent, et par là, boute le feu, ou en drap, ou en parchemin, et dedans la bource, du pimet, ou du souffre, et demiere, et serre bien derriere le pertuis que la fumee n'en puisse issir, et le Renard ne demourera gueres à se mettre dedans le sac ou la bourse, et ainsi se prendra vif. Si le Veneur le veut prendre mort, si estoupe tous les pertuis et boute le feu comme i'ay dit dedans, si le trouuera le lendemain mort à la bouche de l'vn des pertuis. Par tout Ianuier, Feurier et Mars fait meilleur chasser les Renards qu'en autre temps, combien que tousiours les peut-on chasser, pource que le bois est plus clair : car la fueille en est cheuë : et on peut mieux voir chasser ses chiens, et aussi trouue-on plustost ses terriers et tannieres qu'on ne feroit quand le bois est couuert. Les peaux des Renards vallent beaucoup mieux lors qu'en autre temps : et aussi les chiens s'y affectent mieux et chassent plus de pres : et quand il aura estoupé toutes les tannieres, il doit mettre ses levriers au dessous du vent, et defenses enuiron le buisson, specialement là où il y a fort pays : car il fuit volontiers le couuert. Puis doit laisser courre le tiers de ses chiens pour trouuer le Renard, et les autres doit faire tenir par les voyes du buisson : et quand il verra que chiens chasseront le Renard, il les pourra relaisser : car s'il laissoit aller tous les chiens, ils pourroient accueillir autres bestes qu'ils auront chassees, pource il est bon qu'on ne laisse aller tous ses chiens : car assez est du tiers ou du quart au commencement : mais quand il sera trouué et il sçaura bien que c'est Renard, il relaisse apres tous ses chiens, il aura bonne chasse : car il tourne longuement en son pays auant qu'il en isse hors. Et quand le Renard est pris, il doit faire le droit qui appartient aux chiens, tout en la maniere que i'ay dit du loup, et en doit faire curee, et donner et decoupper du pain aux chiens sur le cuir du Renard, et sera bien fait.

Comme on doit chasser et prendre le Blereau.

QVAND le Veneur voudra chasser le Blereau, il doit querir les terriers et tannieres où ils demeurent, et doit quand la Lune sera claire, apres la minuit tendre aux bouches des tannieres ses poches : puis le matin doit venir à tout ses chiens querir les hayes et fort pays enuiron les tannieres : et dés qu'ils oïront l'effroy des chiens, ils se cuideront bouter dedans les terriers, et seront pris és poches, et si les chiens les attaignent entre-deux on en aura bonne chasse et bon deduit : car ils se font abbayer comme vn Sanglier.



De l'Ours et de sa nature.

IL y a Ours de deux conditions, les vns sont grands de leur nature, et les autres petits; ores qu'ils soient vieils, toutesfois leurs manieres et conditions sont toutes vnes : mais les plus grands sont les plus forts, et ceux qui navrent aucunesfois les bestes priuees merueilleusement, sont forts par tout le corps, fors qu'en la teste qu'ils ont si foible, que s'ils y sont ferus ils sont morts. Ils vont en leur amour en Decembre, les vns plustost que les autres, selon ce qu'ils sont à requoy en bonnes pastures, et durent en leur chaleur quinze iours. Et comme l'Ourse a conceu ou se sent grosse, elle se met en vne caue de roche, et demeure dedans iusques à tant qu'elle ait faonné : et pource prend-on peu d'Ourses qui soient praings. Aussi les Ours masles demeurent dedans les caues quarante iours sans manger ne sans boire, fors qu'ils succent leurs mains. Et au quarantiesme iour issent hors, et si celuy iour fait beau, ils s'en retournent dedans leurs caues, iusques à autres quarante iours : car ils pensent qu'encore sera mal hyuer. Et dorment iusques à celuy iour qu'ils sortent de leurs caues. Ils naissent en Mars, et le plus d'eux tous morts par l'espace d'vn iour : Leur mere les haleine si fort, et les eschauffe si bien, et lesche de la langue, qu'elle les fait reuenir. Leur poil est plus pres du blanc que du noir, et allaictent bien vn mois leurs petits et plus. La cause est, qu'ils ont mauuais ongles et malles dents, et sont felonnesses bestes de leur nature, quand ils ne trouuent le laict de leur mere à leur guise, ou que l'Ourse se remuë ou se meut, ils mordent et esgratignent les paupes de leur mere, et elle se courrouce et les blesse ou tuë aucunefois. Et pource se garde elle quand ils sont vn peu forts, que ne les laisse plus allaicter, mais elle va manger tout ce qu'elle peut trouuer, et puis leur iette par la gorge deuant eux tout ce qu'elle a mangé. Et ainsi les nourrit iusqu'à tant qu'ils se peuuent pourchasser. Quand l'Ours fait sa besongne auec l'Ourse, ils sont en guise d'homme et de femme, et tous estendus l'vn sur l'autre. Ils viuent d'herbes, de fruicts, de miel, de chair cruë et cuitte, quand ils en peuuent auoir : de laict, de glan, de febues, et de fromis, de toutes autres vermines et charongnes, et montent sur les arbres pour querir des fruicts. Et aucunesfois quand tout leur faut par grand hyuer et par grand famine, ils osent bien prendre et tuer vne vache ou vn bœuf. Toutesfois peu sont qui le fassent, mais pource aux brebis, cheures, et tel menu bestial mangent et prennent volontiers quand ils les tiennent à point, specialement ceux qui sont de la grande forme durent en leur force dix ans. L'Ours peut viure vingt ans : car il deuient volontiers aueugle, et puis ne peut guerir sa veüe. Ils vont trop loing querir leur manger, estans si pesantes bestes. Et c'est afin qu'on ne les trouue : car ils ne demeurent ja pres leurs viandiers : quand on les chasse ils suiuent l'homme, et ne luy courent pas sus, iusqu'à ce qu'il se sente blessé : mais quand il est blessé il les courent sus à tout tant qu'il voit deuant. Il a merueilleux et forts bras dequoy il estraint aucunesfois vn homme ou vn chien si fort qu'il l'affolle ou tue : ses ongles ne font pas mal, tel que beste en puisse mourir, mais ils tiennent aux mains et meinent à leur bouche et dents, de cela font leurs merueilleuses armes : car ils font trop forte et trop malle morsure, tant que s'il tenoit vn homme par la teste il luy romproit iusques à la ceruelle, et le tuëroit, et s'il tenoit les bras ou la iambe d'vn homme aux mains et aux dents, il les romproit tout outre : il n'est si forte haute espee, qu'aux mains, quand ils sont ferus, ne la rompent. Il est si pesante beste que les chiens qui le veulent chasser le voyent tousiours : car il ne court gueres plus fort qu'vn homme. Il ne se fait point abbayer ou trouuer, comme fait le Sanglier, ainçois s'enfuit de loing comme fait vn lievre, iusques à tant que les

gens approchent, et ainsi qu'il voit que les chiens le tiennent et luy commencent à faire grand mal, lors il se met en defense moult vaillamment. Aucuns se leuent sur les pieds de derriere, aussi bien que sçauroit faire vn homme, et c'est signe de couardise et d'effroy. Mais s'ils sont sur les quatre pieds, ils tuent l'homme qui vient contr'eux. Adonc il semble qu'ils se veulent reuanger, et non pas fuir. Ils sentent de loing et ont bon vent, plus que nulle autre beste, fors que le Sanglier : car ils sentiront vne pasture de glan, s'ils sont en vne forest : et quand ils sont las et desconfits ils se font prendre en aucune petite riuiere ou ruisseau. On les chasse aux allans et aux levriers, et aux chiens courants, à l'arc, à l'espieu, aux lances et espees, et aux fossez et autres engins. Si deux hommes à pied auoient bons espieux et se veulent bien tenir bonne compagnie, tuent bien vn Ours : car sa nature est telle, que à chacun coup qu'on le fiert, il se veut reuanger de chacun, et quand l'vn le fiert il luy court sus : et quant l'autre le fiert, il laisse iceluy, et court à l'autre, et ainsi le peut on ferir chacun tant de fois comme il veut. Leur nature est de demourer és grandes montagnes, mais quand il neige fort, ils descendent pour la neige, et pource qu'ils ne trouuent que manger és plaines forests, ils iettent leurs laisses aucunesfois en torches, aucunesfois en plateaux comme vne vache, selon ce qu'ils auront mangé, raisins ou autres choses semblables qui sont molles. Ils iettent leurs laisses en plateaux, et s'ils ont mangé du glan, ou des febues, ou semblables choses dures, ils ietteront en torches. Les Ours peuuent engendrer en vn an, et lors se departent de leurs meres, ils vont ou le pas ou le cours, et puis trottent volontiers les voyes quand il va à son aise. Mais quand on le chasse, il fuit les forets et les couuerts. La saison de l'Ours commence en May, et dure iusques à tant qu'il va aux Ourses : toutes ses saisons sont gras au dedans ou dehors : et plus dure sa saison que nulle autre beste qui soit. Et quand il est blessé et peut eschapper aux chasseurs, et estre hors d'eux, il s'ouure auec les mains sa playe, et attaint hors ses boyaux. Quand il reuient de son manger il va volontiers les chemins, c'est pour s'en aller demourer quand il se destourne des chemins, et s'il s'en va demourer, il ne fait point de ruses, il se baigne et souïlle comme vn Sanglier, et mange en guise de chien. Il a malle chair et mal sauoureuse, et mal saine à manger. Son sain porte medecine contre goutes, et adoucissement de nerfs, meslé auec autres oignemens, les pieds sont merueilleux à manger, et meilleures que rien qu'il porte. Et deuez sçauoir qu'on appelle de toutes bestes mordantes le sain et mangeures quand ils vont manger, et de cerf et de toutes bestes rousses qui ne sont mordans, l'appelle suif, et quand ils vont manger on appelle viander.

Comme on doit chasser et prendre l'Ours.

QVAND le Veneur voudra chasser l'Ours, la plus seure chose sera d'aller en queste auec son limier : car autrement à l'œil il trespasseroit trop de fois routes, et le chien assentira en trop de lieux qu'il ne pourroit ja voir. Et si n'a limier, il faut qu'il le quiere en taillant, comme i'ay dit du Dain, du Cheureuil, comme aussi de sa nature et de ses mangeures, il doit aller en queste selon le temps que les bleds et herbes sont. Et au temps des vignes, des glans, des feines, et d'autres mangeures que i'ay dit qu'il fait, si aille en queste à chacun selon sa saison : et le doit destourner et laisser courre tout ainsi comme vn Sanglier, et pour le chasser et plutost prendre, doit auoir meslez mastins auec les chiens courans : car ils le pincent et font courroucer tant qu'ils le mettent aux abbois, ou ils luy font vuider le pays : Et s'il y a des allans, iette au bois, et ils luy feront vuider le pays, dedans le bois ils ne laissent point partir d'vne place iusques à tant qu'on l'ait tué, et ainsi sera plutost prins : car il ne tuë point les chiens comme fait vn Sanglier, mais les mord et estraint seulement.

Du Loutre, et de toute sa nature.

LOVTRE est assez commune beste, elle mange poissons, et demeure enuiron les riuieres et estangs. Elle demeure dessous les racines des arbres pres des riuieres. Elle mange comme vne autre beste fait les herbes seulement au Printemps, et va aux poissons, comme dit est. Elle nouë par dessus les riuieres, et par dessous quand il luy plaist, et pour ce ne luy peuuent eschapper nuls poissons que ne prenne, s'ils ne sont trop grands. Elle fait grand dommage és viuiers et estangs : car vne paire de Loutres sans plus, destruiront bien des poissons en vn grand viuier et estang, et pource les chasse-on. Elles vont en leur amour au temps que font les Furons : chacun qui en tient en sa maison ou en son hostel le sçait. Et portent leurs cheaux comme le Furon, aucunesfois plus ou moins, et sont leurs cheuaux és fosses dessous les racines des arbres pres des riuieres. On les chasse aux chiens par grand maistrise, ainsi que ie diray-cy apres, et aussi le prend-ton és riuieres, à cordelettes, comme on fait les lieures aux filets, aux chaussepieds, et autres engins : elle a malle morsure et venimeuse : elle se defend bien de la force des chiens : et quand elle est prinse és cordes ou és filets, se on n'y est tantost, elle les rompt aux dents, et se deliure. Il n'est besoin de faire mention d'icelle ne de sa nature : car sa chasse est ce que plus vaut, fors tant seulement qu'elle a les pieds comme vne oye : car elle a peau d'vn doigt à l'autre, et n'a nul talon, fors qu'elle a vne bocette dessous le pied, et appelle-on les marches du Loutre, ainsi comme on appelle le pied du Cerf, et les fumees, fiante ou espraínte, Loutre ne demeure guieres en vn lieu : car quand elle y est, espouuente ou mange le poisson qui y est. Lors va elle aucunesfois vne lieuë en amont ou en aual, querant les poissons si elle n'est en estang.

Comment on doit prendre et chasser le Loutre.

QVAND le Veneur voudra chasser Loutre, il doit auoir Limiers, et doit faire aller quatre vallets en queste, deux à mont l'eau, et les autres deux à val l'eau, les vns d'vne part de l'eau, et les autres de l'autre : et s'il y a Loutre au pays, les vns ou les autres en rencontreront : car Loutre ne peut tousiours demeurer en l'eau qu'il ne saille dehors la nuict, et pour soy vuider et paistre de l'herbe, ce qu'il fait aucunefois : et si son chien encontre il doit regarder s'il en pourra voir par le pied ou en sablon, ou en autre mol terrain pres de l'eau, et doit regarder où tient la teste, ou en allant à mont et aual. Et s'il ne peut voir par le pied il en deuroit veoir par les fiantes ou espraintes, et le doit poursuiuir de son Chien, ou le destourner ainsi qu'on faict vn Cerf ou vn Sanglier, et s'il n'en peut trouuer tantost ou encontrer, il peut aller à vne lieuë courant à mont ou à val l'eau : car vn Loutre va bien querir ses mangeures demie lieuë, et volontiers et plus communement à mont l'eau, pource que l'eau qui vient à val porte le vent des poissons qui sont au dessous où le nez au vent, pource que le vent luy apporte au nez l'assentiment des poissons qui sont au dessous du vent. Et si se doit faire l'assemblee pour le Loutre, ainsi comme pour le Cerf : car de toutes choses dequoy on va en queste se doit faire assemblee, et là doit faire chacun son rapport de ce qu'il aura trouué en sa queste, et quand aura veu et diuisé et desieusné ses chiens, celuy qui aura destourné ou en aura encontré, il doit faire laisser aller ses chiens ainsi comme deux traits d'arc, auant qu'il soit là où il en aura encontré, afin que ses chiens se soient vuidez : et aussi quand les chiens portent des couples ils courent çà et là, si vaut mieux qu'ils ayent fait leurs folies auant qu'ils soient aux Loutres, et se faisoient vuider,

que s'ils descouploient sus les routes et alloient folliant, et quand les chiens en assentiront, ils iront querant les riues de l'eau. Et le valet du limier et des autres doiuent tousiours querir par les riues et racines pres de l'eau, iusques à tant que l'vn des chiens le trouue. Et doiuent estre deux ou trois valets à mont l'eau, où le valet en aura encontré, et autant à val l'eau sus les gens en lieu où il aura plus petite eau : et doit auoir chacun son baston fourché, et faire deuant à leur guise. Et quand il verra venir deuant la Loutre, qui viendra par dessous l'eau, il doit faire s'il peut, et sinon quand il aura passé ou en amont ou en à val, il doit courre par la riuiere iusques à vn autre lieu où il y ait basse eau, et le doit attendre, pour voir autresfois s'il pourra ferir. Et ainsi doit faire tant de fois iusques à tant que la fiere : car si les chiens sont bons pour la Loutre, viendront tousiours chassant apres. Et pource qu'ils ne pourront assentir en l'eau, viendront tousiours chassant et querant apres les riues dessous les racines, et ainsi ne pourra-il estre que les chiens ne le prennent, ou que les gens ne le fierent. Et c'est tres-belle chasse et bonne et bon deduit, quand les chiens sont bons, et les riuieres sont petites. Et si les riuieres sont grosses, ou c'est vn viuier ou vn estang, on doit auoir des filets qui attaignent d'vne riue à l'autre emplombez dessous, et non pas dessus, afin que le filet aille au fonds de l'eau. Et deux hommes doiuent tenir le bout à deux mains, vn de l'vne part de la riue, et l'autre de l'autre. Et quand la Loutre qui viendra dessus l'eau cuidera passer, il s'en viendra bouter au filet, et ils sentiront bransler le bout de la corde qu'ils tendront s'ils doiuent tirer leur filet. Et ainsi sera la Loutre prise plustost. Les chiens qui sont bons pour la Loutre, et on les met au Cerf, mais qu'ils ne soient trop vieux, sont merueilleusement bons.

Fin des chasses du Roy Phebus.

Adjonctions à la Venerie de Iacques du Fouilloux.

Contenant plusieurs traittez des Chasses du Loup, du Conil, du Lieure, non encor par cy-deuant imprimez.

Auec plusieurs remedes tres-vtiles et necessaires pour la maladie des chiens.

De la chasse du Loup.

QVELLE BESTE EST LE LOVP, ET QVELLE est sa nature.

CHAPITRE I.

ENTRE tous les auimaux sauuages viuans dans le bois et subiets à la chasse des hommes et des chiens, le loup est le plus meschant, qui plus fait de mal et de nuisance, et qui plus merite d'estre questé, couru, chassé, et halé des chiens et des hommes : et neantmoins la nature, qui à l'endroit des autres bestes qu'ordinairement on quiert et chasse, pour le plaisir, ou pour le profit : s'estant monstrée mere, en a produit grand nombre, pour le passetemps, ou pour la nourriture de l'homme : semble s'estre voulu monstrer comme marastre pour le regard des loups, ayant remply les bois et autres lieux sauuages et solitaires, d'vne si grande quantité de ces meschans animaux, qu'on pourroit imaginer qu'elle eust par ce moyen conspiré la secrette ruine de tous les autres animaux, nommément des domestiques, que l'homme nourrit pour son soulas ou soulagement. Car les Asians, Africains, et Europeans, sçauent assez combien mauuaise et cruelle beste est le loup, pour les grans torts et dommages qu'en reçoiuent, tant eux que leur famille, bestail, et volaille. Ceux qui ont veu le nouueau monde, en dient autant de l'Amerique, et des Indes Orientales, de mesmes de Suede, de la Noruergue, de Dannemarc, de la Moscouie, et autres pays Septentrionaux. Or combien que chacun cognoisse les loups, les vns pour en auoir beaucoup veu, les autres pour en auoir souuent ouy parler (il est vray que la renommee commune tient pour verité, que oncques n'en a esté veu aucun és Isles d'Angleterre et d'Escosse) neantmoins ay-ie bien voulu dire quelque chose en passant de leur forme, mœurs, et nature. Le loup donc est vn animal de la stature d'vn moyen chien, et approchant de sa forme : qui a le poil gris, noircissant sur le bout, blanchastre sous le ventre, la teste assez grosse, la gueule armee de grosses et longues dents, et a courtes et droites oreilles. Il a l'haleine et la veuë si venimeuse, que s'il voit et haleine le premier vn homme il le rend si rauque pour vn temps, qu'il ne peut parler ne crier, et luy fait perdre l'vsage de la voix. Les loups sont plus petits és pays chauds, plus grands et plus cruels et meschans és froides regions. Leur plus grande meschanceté et ferocité se descouure principalement au mois de Ianuier, lors qu'estans en chaleur ils suiuent la louue. Mesmes durant les plus grandes froidures ils vont de compagnie et en grand nombre : et lors sont si courageux et hardis, que les habitans des regions froides, n'osent aller par les champs que bien accompagnez et bien armez, pour éuiter leur furie : laquelle se manifeste singulierement sur les femmes enceintes, et sur les petits enfans, dont ils se desirent paistre et gorger. En la copulation les loups s'attachent aux louues comme les chiens : et ont le membre genital, d'vne substance dure comme vn os, comme on dit qu'ont aussi le Cerf, le Renard et la Belette. Les louues portent, et font leurs petits, comme les chiennes, et en mesme espace de mois et de iours. En certains lieux les loups couurent les chiennes, et les chiens les louues : et est le loup entre toutes les autres bestes des plus malaisez à appriuoiser : quoy que de ieunesse il soit domestiquement et priuement nourry : tousiours garde sa naturelle cruauté et ferité, auec ses trompeuses finesses. Les loups se nourrissent de chair, tant qu'ils en peuuent trouuer : et se peuuent estre abusez ceux qui ont eu opinion, qu'affamez ils mangent la terre : car quand on leur void foüir en terre, et la descouurir ; c'est pour manger du carnage qu'ils y ont enfouy et caché, apres qu'ils en ont esté saouls, non pas pour manger la terre. Et tant

approchent les loups en toutes choses de la nature des chiens, que mesmes (ainsi que les chiens) se trouuans des bíffez ils mangent de l'herbe par forme de medicament, afin de se lascher le ventre. Leur ruse est d'assaillir et se ruer sur pauures gens ruraux et sans defense : mais ne se presentent iamais à hommes qu'ils voyent alaigres, gaillards, et armez pour leur nuire ou mal faire. Quand estans en chaleur ils suiuent la louue, ils exercent cruellement leur ferité et cruauté les vns contre les autres et s'entrebattans à toute outrance se mordent, blessent, deschirent et tuent comme si toute leur vie ils auoient esté capitaux ennemis. Hors de là ils s'entr'ayment, entr'entendent et s'entresuiuent comme larrons en foire; et de compagnie et commun accord, font par troupes la guerre aux autres animaux, qui sont de leur proye. Le loup est naturellement ennemy à l'Asne, au Taureau, et au Renard : et se sont mespris ceux qui ont voulu dire, que le loup auoit le col tout d'vn os, et pource ne le pouuoit fleschir : car il l'a composé de vertebres tout ainsi que les autres animaux; et de fait voit-on qu'il le sçait bien bien ployer de part et d'autre. Il est vray qu'il a le col fort gros, et fort massif, nerueux et charnu, et y a grand force : car prenant vn mouton par le milieu du corps, il le porte en sa gueule tout aussi aisément qu'vn leurier emporte vn connin : et s'il trouue vn Cheual ou vne Vache morte dedans vn fossé, il le tirera dehors pour le manger : ce qu'à peine pourroit faire vn bon cheual bien attelé. Les louues font ordinairement leurs petits en des forts taillis, hailliers couuerts, ou buissons fort espais : ou en quelque colline ou ruisseau plein d'herbes qui regarde le midy; afin de sentir la chaleur du Soleil : et souuent les font pres quelque grande tasniere de blereaux, pour se sauuer là dedans si on leur veut faire quelque tort ou ennuy. Si la louue se sent pressee de gens ou de Chiens elle prend vn de ses petits louueteaux en sa gueule, et l'emporte : et n'estant point destroussee de ses petits, elle les allaicte iusqu'à ce qu'ils puissent manger : et sont tousiours le loup ou la louue pres de leurs petits. Et quand ils peuuent manger, l'vn d'eux (ie dy du loup ou de la louue) va au pourchas : et ayant trouué ou pris quelque beste, la mange : puis venu deuant ses petits la reuomit, pour leur apprendre à gouster la proie, et pour les nourrir. Et quand ils sont grandelets, le pere ou la mere leur apportent quelque agneau vif, ou quelque oye, ou quelque petit chien tout vif, pour les leur faire tuer, et en ce faisant apprendre leur mestier. Les loups ne mangent iamais la teste ne la peau des animaux qu'ils prennent : et n'y a boucher ny escorcheur, qui plus promptement les escorche, qu'ils font. Estans les louueteaux deuenus plus grands enuiron le mois de Septembre, le loup et la louue commencent à les mener aux champs, hors le buisson auquel ils auront esté nourris : et là attendent que leur pere et mere leur apportent quelque proye, viue ou morte, sans gueres s'esloigner dudit buisson. Sur la fin de l'annee, les ieunes loups estans chassez entreprennent de sortir au cours : et lors auec les leuriers, ou rets, on les peut aisement prendre. Les vieux loups gardent soigneusement leur quartier et chassent les ieunes : lesquels neantmoins s'entretiennent au païs le mieux qu'ils peuuent, tellement que tousiours il s'y en trouue quantité. De fait le Gentilhomme, apres auoir prins 6 ou 7 loups aux enuirons de sa maison, cuidant en auoir purgé ses bois, au bout d'vn mois en retrouue autant d'autres. Aussi les tient on pour bestes de passage, et qui viennent de bien loin comme des Ardennes, et autres grandes forests. Ce qui attire aussi quantité de loups en vn païs, ce sont les guerres : car les loups suiuent tousiours vn camp, à cause des carnages des hommes, cheuaux, et autres animaux qu'on y trouue morts. Et quand ils sont accoustumez à manger chair d'hommes, à peine en veulent ils manger d'autre, et en sont fort frians : et s'ils n'en trouuent de morts, courent sus aux viuans : comme à quelques ieunes laquais, fillettes, ou petits enfans, et pauures simples gens, quand ils les trouuent à l'escart, et les tuent et mangent. On dit qu'és roignons d'vn vieil loup s'engendrent et nourrissent des serpens, qui quelquefois font mourir le loup; et les suruiuans deuiennent bestes fort venimeuses. Aussi voit-on que la morsure du loup ne se guarit qu'à bien grande peine : à cause du

malin et pernicieux venin, qui est caché dans son corps. A cause dequoy, les hommes, les chiens, et les autres animaux, qui ont esté mords des loups (comme vous tesmoigneront ceux qui les chassent) ou meurent de la morsure, ou perdent les membres attaints d'icelle, tous pourris tombans par pieces quel que remede qu'on y puisse appliquer. Au surplus grande est l'astuce et finesse des loups : car ils ont vne coustume de hurler au soir, qui est vn signe qu'ils donnent l'vn à l'autre, pour s'assembler tous ensemble. Assemblez ils vont assaillir quelque haras de cheuaux : et (s'ils peuuent) les font esquarter, afin de se saisir de quelqu'vn des poulains pour l'estrangler et manger. Autant en font-ils aux pasturages des bœufs et vaches : Et s'ils se trouuent en pays où il n'y ait ny haras, ny pasturages, ils vont aux villages de maison en maison, afin de trouuer quelque beste esgaree, que le mauuais mesnager ait oublié d'enfermer le soir en l'estable, pour la prendre, tuer et manger. Et s'ils ne trouuent rien hors closture, et à descouuert, ils cherchent les retraictes des porcs, oyes, et volailles, rompent tout, et les rauissent. Et s'il y a Moutons et Brebis serrez en quelque estable vn peu esquartee, ils y font ouuerture par deuant ou par derriere : et s'ils y peuuent entrer, en tuent vingt, trente, ou quarante : et de la pluspart ne font que boire et succer le sang, sinon à leur partement que chacun emporte la sienne. Et s'ils n'y peuuent entrer, font vn trou à la muraille : et par iceluy si les moutons viennent à monstrer la teste, les loups estans au guet les saisissent, et tirent de telle sorte, que bien souuent ils font passer tout le corps par le trou, sinon, pour le moins ils en emportent la teste. Aux lieux ou les troupeaux des moutons sont enfermez aux champs dans des parcs : les loups s'assemblent, et vont assaillir les chiens des bergers qui gardent les parcs, de telle ruse, que l'vn d'eux faisant semblant de fuir, court laschement, et se laisse approcher et atteindre des chiens, se retirant tousiours tout doucement, afin de les esquarter loin du parc, et les amuser, cependant que les autres loups se iettans de roideur contre les clayes, les font tomber : puis entrans dans le parc, prennent aisément nombre de moutons esgarez et esperdus de frayeur, et les tuent, ou pour le moins en tirent quelques-vns par dessous la claye. Ils ont encore vne autre industrieuse ruse pour attraper les chiens, qui les abbayent et descouurent, et leur font tant de nuisance. Ils se mettent vn ou deux au guet aux enuirons de la maison où ils oyent le Chien abbayer, et vn autre s'approche du Chien qui abbaye, et l'attire en reculant le plus loin qu'il peut de la maison, puis tout en vn instant luy monstre les dents, et luy court sus : lors le chien se cuidant sauuer par la porte, ou par dessous l'huis de la maison, est rencontré et surpris par celuy ou ceux qui estoient au guet, et tout soudain tué et mangé. Encores sont-ils par nature si fins et accorts, qu'aux forests ils chassent et courent les ieunes Cerfs et faons de Biche à relais comme feroient Chiens courans : voire se dresser eux mesmes, et mettre comme vn cours de leuriers guettans et attendans à l'oree de la forest, cependant que les vns d'eux vont chasser hors le bois, et accueillir les bestes estans aux gaignages Quelques Philosophes ont laissé par escrit, que les loups et les louues ne demeurent en leur chaleur, que par l'espace de douze iours : durant lesquels ils ieusnent, et soustiennent la faim sans manger : mais puis apres fait bien dangereux se rencontrer deuant eux : car ainsi si affamez ils deuorent tout ce qu'ils trouuent de prinse et de proye. On dit aussi que le loup en ses bonnes ayme à ioüer et plaisanter : et desrobant par fois quelque petit enfant, qu'il rencontre mal gardé, qu'il s'en iouë et s'en donne du passetemps assez longtemps : neantmoins, en faisant comme le chat de la souriz, en fin apres s'en estre ioüé longuement, il le tuë et mange. Dauantage que si on fait vn accoustrement de la laine d'vn mouton, que le loup ait tué, ou que la laine d'vne beste tuee par le loup, soit meslee parmy autre laine dont soit fait draps, et de ce drap robe, que cet accoustrement sera resentant ie ne sçay quoy de ce venimeux accident du loup, et subiect à la vermine. Aussi que quand le loup se sent auoir les dents agassees de manger chair cruë, ou rebouchees de rompre les os des bestes qu'il deuore, il sort de sa cauerne et masche de l'origan, afin d'aguiser ses dents : Et que

le loup quand il commence à auoir faim, mange si asprement qu'il est soudain rassasié : mais se trouue mal puis apres, et se tient longtemps en sa cauerne à dormir et se reposer. Tant est la nature des loups et toute sa substance contraire à la substance et nature des brebis et moutons, (ce dit vn grand Philosophe) que si vne corde faite de boyaux d'vn loup estoit mise et appliquee en vn luth ou autre instrument, meslee parmy des autres cordes faites de boyaux de brebis ou moutons : peu à peu celles du mouton ou brebis se trouueroient rongees et comme mangees par celle faite des boyaux du loup. Le loup (ce dit Homere) est merueilleusement vigilant, et ne craint rien tant que le feu. Quand on iette des pierres contre le loup, il a bien ceste astuce d'obseruer et regarder d'vn œil furieux celuy qui luy aura ietté la pierre : et s'il en a esté offensé il tuëra celuy qui l'aura iettee, s'il peut par luy estre attrapé : mais s'il n'en a point esté blessé, ou peu attaint, aussi n'offensera-il que bien peu le ietteur de la pierre, luy donnant seulement quelque bourrade, par forme de correction. Plus les loups sont vieux, plus en est aux hommes la rencontre dangereuse : pource que leur defaillant la vertu et la force, ils ne peuuent plus aller à la queste et chasse de leur proye accoustumee : partant dressent embusches aux hommes et les rauissent, tuent et mangent, s'ils les peuuent rencontrer à leur auantage. Aussi quand les loups sont fort vieux, la pointe de leurs dents et de leurs ongles est comme vsee, et se racourcit : de sorte que debilitez ils n'ont plus ne force ne vertu. Ceux des loups, qui ont le poil plus droit et herissonné, sont de plus hardy courage : ont la peau et les os fort durs, et endurent grand nombre de coups. Les yeux du loup esclairent la nuict comme vne chandelle : c'est pourquoy les chiens la nuict venue, font difficulté de s'en approcher. La dent plus grande du loup a plusieurs singulieres vertus : et sa teste attachee aux portes des maisons sert pour resister à tous charmes et empoisonnemens. Voila en somme ce que i'ay peu recueillir de plusieurs bons auteurs, et mesmes de l'experience, des mœurs, nature, qualitez, vices, et vertus du loup. Vray est que des medecins et Philosophes i'ay encores appris, que ceux qui ont mal aux yeux, sentent souuerain allegement, s'ils les oignent des excremens du loup : et que la cendre faicte desdits excremens meslee auec du miel, est bonne pour sister la defluxion des yeux chassieux ou pleurans : et que la graisse du mesme loup est pareillement fort propre pour les en frotter. Que le foye du loup desseiché et puluerisé, puis beu detrempé en moust ou autre vin tiede, est bon pour les vieilles toux, et pour le foye de l'homme vieil. Que la poudre de la teste d'vn loup desseichee guerit la douleur des dents : et que les os trouuez parmy les excremens des loups ont pareille vertu. Que le fiel du loup meslé auec la graine du concombre sauuage, ou auec le ius d'icelle, communément appellé Elaterium, et lié sur le nombril de la personne, luy lasche le ventre. Que l'huyle dedans lequel vn loup aura esté mis tout vif, et boüilly si longuement que la chair se puisse separer des os, est vn singulier remede pour la goutte, et que l'œil droit du loup salé et lié au bras gauche de l'homme, luy est vn prompt remede contre les fieures. Que le sain et graisse du loup amollit la dureté de foye des hommes, de l'amarry des femmes, et en appaise les douleurs. Que si vne femme estoit en trauail d'enfant, mange de la chair d'vn loup, ou quelqu'vn qui en aura mangé s'approche d'elle, quand elle commencera à sentir le mal : cela luy donnera vn bien grand allegement. Que les dents du loup liees sur l'enfant en maillot, les aydent à faire plustost venir leurs dents, et auec moindre douleur. De faict à Paris les meres pendent au col de leurs enfans noueux nez des hochets d'argent au bout desquels est emmanchee vne grande dent de loup : afin que les petits enfans se ioüans de ce hochet, et portans la dent du loup en leur bouche, s'en frotent les genciues : et que par ce moyen leurs dents plus aysement en sortent, et auec moindre douleur. Que la peau du loup est propre à faire manteaux et fourrures, afin d'estre preserué de poux, punaises, et autres vermines qui fuyent la peau du loup comme le feu. Que si on met quelque morceau du carnage, ou de la peau du loup nouuellement prins et tué, dans l'estable des moutons ou brebis, iamais les moutons et brebis ne mangeront, tant que ceste chair ou peau

de loup y demeurera, ains plustost se laisseront mourir de faim. Que les grandes dents des loups attachees aux iambes des cheuaux, les gardent de si tost se lasser en chemin. Et par eux sont plusieurs autres choses remarquees des secrets remedes et proprietez de toutes les parties du loup que i'ay obmises en cét endroit, de crainte d'ennuyer le Lecteur de superfluité et prolixité.

COMME ON DOIT DRESSER LE LIMIER

pour la chasse du Loup.

CHAPITRE II.

LE Veneur doit choisir de sa meute vn chien le plus beau, hardy, ardant, gaillard, et haut, c'est à dire secret, qui n'ait encores chassé, si faire se peut, afin que d'vne gayeté et ardeur il porte mieux le traict auquel il le mettra : le mignardera, le flattera, et donnera à manger plusieurs petites friandises, afin qu'il prenne le traict volontairement, sans le rudoyer ne harasser en façon quelconque, de crainte qu'il ne le fuye et abhorre du tout. Et si d'auenture il a veu rembucher ou entrer quelque loup dans vn bois ou taillis, ne faudra à mener le Chien sur les erres et voyes du loup, sans l'exciter ou parler à luy aucunement : mais prendra garde quelle mine et contenance le chien tiendra : comme s'il a peur, s'il se herisse, s'il va bien aux branches, ronces et herbes, s'il porte le nez haut, si bas. Car les vns le portent haut, les autres le mettent bas : et est meilleur qu'il porte le nez haut que bas, parce qu'il y a plus de iugement pour le loup. Lors qu'il porte bien son traict, et tire dessus, le Veneur luy en doit lascher d'auantage, l'excitant et parlant à luy de ceste façon en voix basse : Vail-là, Vail-là, dy, Vail-là Pillaut (outre son nom de Chien). Et s'il s'en rabat et en veut, et que le Veneur apperçoiue par le pas, lesses, pissat, traces ou autres signes, que le loup y ayt esté, il doit approcher son limier, l'applaudissant de la main, et luy donnant quelque friandise, puis l'exciter, et parler à luy en voix basse, disant, Ha, ha, tu dis vray Campagni. Voile-cy aller : et suiure son limier iusques à ce qu'il le lance, et trouue la couche du loup : sur laquelle il doit fort flatter son limier, et dans icelle espandre quelque reste de table, comme osselets, fromage, pain et autre chose, afin qu'il en mange (toutesfois i'ay des chiens qui ne veulent manger, d'ardeur qu'ils ont de chasser) et l'ayant fort caressé, doit parler au plus haut et frapper en route (ayant sur la couche sonné le gresle de la trompette) criant : Harlou, harlou, harlou, Campagni (ou le nom de son Chien). Apres, apres, à route, à route, à route.

Et si on n'auoit veu rembucher ou entrer le loup dedans le bois (car il est aucunefois rare) le Veneur pour bien dresser limiers et ieunes chiens pour loup, doit attendre le temps des loueteaux enuiron le commencement de Iuillet, qu'ils commencent à courir par les bois, et aller en quelque bois ou buisson, où il y en ait, et là mener le Chien qu'il auoit choisi pour limier, le brosser, percer et trauerser, tant qu'il trouue les couches, et le lieu où hantent lesdits loueteaux : lors façonner son limier, comme i'ay dit cy-dessus, et chasser en route lesdits loueteaux. Et si le Veneur auoit quelque gentil leurier qui fust ieune, le faisant bien fouler au limier, il pourroit estre facilement dressé : apres cela, retirer le limier tout doucement en le caressant et flattant.

Autrement on pourra dresser le limier. Quand il y a des neiges, le Veneur soit diligent aller au matin à l'entour de quelque buisson auec son limier, pour se donner garde si quelque loup rembuschera : et s'il en rencontre, doit suiure le trac, et mettre son chien dessus en le flattant et caressant tousiours, iusques à ce qu'il le lance, et trouue la couche, et apres le courre en route, faisant ce que i'ay dit. Ce qui sera facile au Veneur, car il gardera bien que son limier ne change les voyes estant balancé de costé ou d'autre, et ainsi on pourra bien dresser le limier. Et, est à noter, que les loups ont ce naturel et astuce durant les neiges, s'ils sont deux ou trois, de mettre tous leurs pas dedans le trac et pas du premier tellement qu'il semble qu'il n'y en ait qu'vn, ainsi que l'experience monstre de iour, toutesfois peut-on dire qu'ils marchent si apres à queuë l'vn de l'autre, qu'ils entremeslent leurs pas l'vn dedans l'autre, ou qu'ils mettent le pied au pas de l'autre dedans les neiges, comme trouuant ledit pas froissé.

COMME L'ON DOIT DRESSER LES CHIENS COVRANTS
pour la chasse du Loup.

CHAPITRE III.

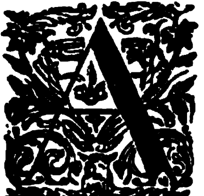
IL y a en France cent mille Chiens courans, qui tous ne sçauroient auoir mis vn loup hors du bois, là où auec vn seul des miens ie le feray vuider. Il y a bien plus, c'est que les Chiens qui ne sont point dressez pour le loup, s'ils entrent dedans le bois en buisson, se retirent incontinent hors du bois, ayans le poil herissé, et le plus souuent le loup en rauit deux ou trois, les Gentils-hommmes mes voisins, sçauent bien qu'il est vray, et que le plus souuent perdent de leurs Chiens : ce qui ne m'est iamais aduenu depuis cinquante ans que ie me suis meslé de faire la guerre aux loups. Il est donques requis que les Princes et grands Seigneurs ayent des chiens, s'il est possible, qui soyent de la race de ceux qui ayment à chasser le loup, et les faire bien nourrir ensemble, afin qu'ils soient grands, forts et hardis. Et si d'auanture n'y a Chiens pour les dresser, qui soient desia faicts, et entendent la Chasse, sera bon faire abbatre et amener vn carnage pres quelque moulin à eau, de l'autre costé de la petite riuiere ou ruisseau : et là dedans ce moulin faire cacher vn bon arbalestier, garny de son arbaleste, et d'vn ciseau pour tirer au loup dés qu'il viendra manger au carnage : puis l'ayant blessé, amener les ieunes chiens, non plus aagez que d'vn an, ou bien pres et les mettre sur le sang par où le loup passera, en les excitant et donnant courage, mesme les conduire auec bonne compagnie de gens : par ce moyen ils ne faudront à suiure le train et sang espandu, et iront trouuer le loup blessé, qui ne se pourra à grand peine releuer, lequel ils abbayeront et s'il est mort, le pietonneront et foulleront auec leurs pates. Cela faict, sera bon d'escorcher le loup, et en mettre la chair cuire, puis quand elle sera fort cuite, la decouper par morceaux, et auec pain de bon froment, laict et fromage, le tout meslé ensemble, l'enuelopper dedans la peau du loup escorché, pour en attirer et receuoir l'odeur et le flair : puis en sonnant le forhu et les trompes, ouurir la dite peau, sur laquelle sera la teste du loup, ayant la gueule ouuerte, et laisser les chiens venir manger tout ce qui est ainsi mis sur la peau. Autant en doit-on faire des premiers loups qu'ils chasseront, apres les auoir pris.



LA MANIERE DE FAIRE TRAINEE

et buisson pour le Loup.

CHAPITRE IIII.



PRES auoir succinctement discouru de la nature du loup, et la maniere de façonner les chiens, tant limiers, que courans, pour la chasse d'iceluy, reste à parler maintenant comment il le faut chasser et prendre, en quelque sorte que ce soit. En premier lieu le soir deuant que l'on voudra chasser, faut auoir fait prouision d'vn carnage de quelque Cheual mort, ou bien si le Seigneur de la chasse a le moyen de porter les frais, tuer vn cheual, et le mettre à deux ou trois iects d'arc loing du bois en quelque terre labouree et hersee, s'il est possible, ou bien sus le sable, en pays de sable : et de la tripaille faire au soir la traisnee par vn homme à cheual, qu'il fera lier auec de bonnes et fortes harts ou petites harselles (car sur toute chose ne faut qu'il y ait cordage) et ira à l'entour du buisson, si d'auenture il n'est trop grand et trop spacieux : à tout le moins se pourmenera par les orees et bords dudit buisson, puis reuiendra iusques au lieu ou le cheual aura esté abbatu, et se pourmenera à cheual assez loing dudit carnage iusqu'à minuict ou bien le plus tard qu'il pourra : afin que les loups ne l'ayent si tost mange : parce que s'il commençoit à manger dés le soir, principalement au temps auquel les nuicts sont fort longues, comme en hyuer, ils auroient bientost fait : et incontinent apres se retireroyent bien loing de là : mais s'ils commencent à manger assez pres du iour, ils demeureront au prochain bois ou buisson. Parquoy s'il y a plusieurs buissons, sera bon de faire plus d'vne trainee, et sur tout que l'on n'y mette point de cordage, comme auons ia dit : autrement le Loup n'en approcheroit aucunement. Est bon aussi que celuy qui fera la traisnee, ne soit de ceux qui hantent parmy les leuriers ou Chiens courans, et qu'il ayt auec soy quelque petit matin qui mange carnage : car celà asseure bien mieux le loup pour y manger. Sera bon aussi en esté que le carnage ne soit loing de riuiere, ou ruisseau, ou mare, afin que les loups puissent boire, et eux retirer en leur buisson, sans en aller chercher ailleurs. Faut aussi que l'homme qui tuëra le cheual ou qui l'aura apporté mort, leue les quatre quartiers, et les pende haut à quelque branche d'arbre pres de là, pour la nuict suyuante les abbatre et faire tomber vne ou deux heures deuant le iour. Mesme s'il y auoit commodité de quelque arbre pres de là, seroit bon qu'il y eust vn homme, s'il fait clair de Lune, ou qu'il ne face beaucoup trouble, qui montast en l'vn desdits arbres pour veoir manger lesdits loups, et dire le nombre qu'il en aura veu, et de quel costé ils auront tiré pour leur aller rembuscher apres auoir mangé : car c'est grande aduenture si les vieux loups y viennent manger la premiere nuict, mais bien les ieunes. Et si le vieil loup arriue, les ieunes luy quittent bien tost le carnage, et se reculent, attendans que le vieil Loup ayt mangé à son plaisir : mesme auant qu'il mange au carnage, il tournoyera à l'entour, regardant et escoutant s'il y a rien qui luy nuise. Puis s'il veut manger, arriuera en courant, et en prendra trois ou quatre goulees, puis se retirera en arriere, et reuiendra plusieurs fois en ceste maniere : et ay autrefois prins grand plaisir à les voir ainsi faire. L'vn de mes gens en compta vne nuict seize sur le carnage, au mois de Ianuier. On dit en commun prouerbe, que iamais loup ne mangea l'autre : mais i'ay experimenté le contraire : car pour vne nuict en ont mangé deux que i'auois prins le iour deuant, dont ie leur fis faire la trainee. Aussi si les loups ont mangé d'vn cheual, chien ou pourceau chaud, ils ne peuuent descharger ne vomir cela : ce qu'ils font quand ils les ont mangé froids, afin qu'ils puissent durer et courir plus longtemps, cuidans par cela amuser les chiens à manger ce qu'ils reiettent et vomissent en courant.

DE LA CHASSE DV LOVP.

COMME LE VENEVR DOIT ALLER EN QVESTE,

et faire le buisson pour la chasse du Loup.

CHAPITRE V.

IE me suis plusieurs fois trouué en là Cour et és maisons des Princes et grands Seigneurs, là où on me demandoit de la chasse du loup. Et quand ie venois à discourir ce que ie faisois, moy et mes gens, aussi le moyen de cognoistre le buisson, auec la couche du loup, auec nos limiers, ils s'en rioient, disans qu'il n'estoit point de limier pour le loup : mais l'experience monstre le contraire : car i'en ay tousiours deux ou trois bons, et bien dressez, encores que durant les troubles on m'ait pillé et desrobé quatorze chiens courants, des meilleurs de France, et huict grands leuriers, tous faits à la chasse du loup.

Le Veneur donc qui veut aller pour le loup, se leuera auant le point du iour, et partira du logis pour estre incontinent apres le poinct du iour au carnage. Arriué là il tiendra son limier de court, et s'approchera du carnage; s'il voit que la charongne ait esté trainee hors du lieu où elle estoit, il se peut asseurer que le loup ou loups y ont mangé, cela en est la vraye cognoissance : car les mastins et autres chiens ne trainent point le carnage; mais le mangent en la place où ils le trouuent. Le Veneur donc pourra iuger le nombre des loups à peu pres, parce qu'ils auront beaucoup ou peu mangé, puis s'il y a terres labourees à l'entour, cognoistra le quartier où les loups se retirent apres auoir mangé : par ce moyen on pourra en asseurance lascher son limier sur les voyes sans le trop rebaudir.

Quand il sera arriué aupres du bois, si son limier n'est secret, le tiendra plus court, et fera toutes les sentes, chemins, et auenues de la lisiere dudit bois ou buisson : et là où son limier trouuera le rembuschement, et qu'il se voudra presenter aux branches, ronces ou herbes, n'entrera plus auant, et festoiera son limier en le retirant de là, sans le permettre entrer plus auant : car i'ay veu beaucoup de loups qui n'estoient la longueur du traict loing du bord du bois : de fait que si c'est vn vieil loup, il sera quelque temps à escouter au bord du bois, et s'il a esté autrefois chassé, et il ait le vent du Limier, ou bien qu'il l'ait ouy, s'enfuyra de grand effroy à plus d'vne lieuë ou deux de là. Aiant donc le veneur trouué le rembuschement des loups, il mettra à l'entree du bois vne brisee par terre et plus auant vne autre brisee pendante, puis ira faire son enceincte, et prendra les deuant en quelque grand chemin, ou petit vallon, s'il y en a, s'il trouue que les loups soient passez, ne fera bruit ny poursuite grande, mais brisera comme deuant, pour aller encore par autre endroit plus auant faire les deuants. Aussi s'il ne trouue point qu'ils soient passez, doit regarder s'il y a des forts ou quelque beau costeau, qui soit vers le midy ou Soleil leuant plein d'herbes et mousses, ou bruieres, principalement en temps d'yuer, alors il se pourra bien asseurer que le loup fait là sa demeure. Autrement en est il en esté, car durant les chaleurs, il se retire és bois taillis assez clairs à l'ombre de quelque hallier, ou és bois de haute fustaye, et alors le Veneur pour le prendre vsera des mesmes moyens que dessus, en conduisant son limier comme auons dit. Et si d'auenture les loups n'auoient esté au carnage, ou qu'on ne leur en eust point baillé, ceux qui menent les limiers doiuent dez le soir departir leurs questes, et auant le iour se leuer, et s'en aller chacun à son quartier, et n'approcher du bois qu'il ne soit grand iour : parce que bien souuent m'estant arresté assez loing du bois

bois à vne haye, ou au bout d'vn village, ie les ay veu aller à leur buisson et rembuschement. Estant donc ainsi arriué auant le iour, faut escouter les abbais des mastins et chiens des villages : car si le loup a passé pres de là, ils se tourmenteront d'abbayer auec grand effroy d'autre façon qu'ils ne font aux gens : et alors chacun pourra bien estimer qu'il y a des Loups en ces quartiers-là. Le iour venu, faut s'acheminer vers le bois, tousiours ayant l'œil en terre, pour recognoistre les traces, et pas de quelque Loup qui aura passé par là, comme s'il a pleu vne heure ou deux auant le iour, on pourra facilement iuger que le loup n'est allé loing, et si l'on void sus quelque tertre, chemin ou taupiere, que ses pas ou voyes sont pour aller droit au bois, alors faut se mettre en queste le long dudit bois ou buisson, et ne faudra-on à auoir par le moyen du limier bien dressé, le rembuchement d'vn ou de plusieurs loups. Cependant on fera toute diligence de briser, faire ses enceinctes et prendre les deuans, comme auons cy dessus declaré.

COMME L'ON DOIT CHASSER LES LOVPS

auec les Chiens courans, et prendre à force.

CHAPITRE VI.

LE buisson fait, se retirera le Veneur au lieu où l'assemblee aura esté termee, et chacun de ceux qui auront esté en queste auec les Limiers fera son rapport : puis ayant tous prins leur refection du matin, le plus souuent le long d'vne haye ou buisson, l'on doit enuoyer les valets auec levriers aux buttes, qui leur auront esté monstrees et marquees par le seigneur, ou homme à ce cognoissant. Les Chiens courans seront departis par bandes, les vns seruiront pour la meute apres que le Limier les aura lancez. Et là faut bien auoir le soing que ceste bande soit des meilleurs, mieux dressez, et plus vistes Chiens : lesquels, selon le nombre des Chiens, sera bon de changer à vne heure de là, ainsi que l'on pourra aduiser. Sur tout, faut que tousiours le valet des Chiens soit à pied, pour les accompagner de pres, et les enhardir quand il sera besoing. Pour ce regard sera bon d'heure à autre luy bailler Chiens frais et de relais, et qu'il les relaye de prés : par ce moyen les premiers baillez reprendront leur haleine tout à leur aise. Vray est que pour les rendre plus hardis, faudra qu'il parle souuent à eux, et donne courage auec le son de sa trompe. Car il y a beaucoup de chiens, s'ils ne sont de race, qui n'osent entreprendre à courir les Loups, principalement les vieils Loups, d'autant que sont bestes plus furieuses que les ieunes. Si le bois est grand, et que l'on n'y puisse aller à cheual, ie trouuerois bon qu'il y eust vn varlet pour accompagner les chiens et les tenir en queuë le plus pres qu'il pourroit. Aussi voudrois-je bien qu'il sonnast souuent de sa trompe, et qu'auec son forhu il ne cessa d'enhardir ses chiens. Vray est que les autres qui ne sont à la queuë des chiens, ne doiuent sonner mot, par ce que tant de sonneurs de trompes souuentefois estourdissent les chiens, et leur font perdre tout credit et moyen de bien chasser quand l'vn sonne deça, l'autre de là. Si c'est vn vieil loup, et qui ne voye aucune chose qui luy nuise, ne faudra d'entreprendre le cours, ains si on le veut prendre à force, et que le temps de iour soit assez long, faut le rebouter, et remparer dedans le bois quand il s'offrira. Incontinent le loup apres auoir cherché tous moyens de sortir, et trouuant tousiours gens tant à pied qu'à cheual, et tabourins qui luy feront teste, se sentira tant pressé, qu'il ne sçaura auoir autre recours, sinon de courir ça et là. Alors on doit continuer à luy bailler chiens frais et de relais, qui le courent à pleine veuë; qui est vne des plus belles chasses qu'il est possible de voir. Cependant il se faut donner garde de ses ruses : car apres qu'il n'en peut plus, ou il gaigne

dans une grande taniere de blereaux, là où il entre la queuë deuant, et alors le faut enuironner de chiens pour le tenir aux abbais : ou bien il se sauue dans quelque fort hallier d'espines ou ronces : alors chacun y doit accourir pour là le prendre et saccager. I'en ay prins beaucoup à force, dont aucuns ont duré pres de huit heures, les autres se sont en cela tellement entretenus, gardans leur force et haleine, que la nuict venoit, et nous les perdions par faute de iour. I'en ay chassé tel qui a duré dix heures, à raison qu'il alloit souuent boire et se rafraichir en vne mare dedans le bois. C'est pourquoy on dit que l'homme de guerre doit auoir trois choses en luy, assaut de leurier, fuite de loup, et defence de sanglier. Car l'homme de guerre doit assaillir aussi hardiment que fait vn bon leurier, qui prend et assaut tout ce qu'on luy monstre : s'il luy est besoin de se retirer, faut qu'il garde l'haleine de lui ou de son cheual : et s'il est tellement pressé de combattre qu'il n'en puisse eschapper, faut s'acculer contre maison, haye, ou fossé, ou buisson, et là soustenir l'assaut, et cependant aduiser de grande hardiesse à tuer quelqu'vn de ceux qui l'assaillent, et passer à trauers d'eux, par ce moyen plusieurs combattans se sont sauuez. Au surplus, si on chasse en vn buisson, et qu'on ait failly, les loups le lendemain y reuiendront, et rembuscheront au mesme buisson s'entrecherchans, mais le iour d'apres ne les y faut chercher. Aussi si quelque Prince ou grand Seigneur vouloit courre à force de chiens courans, faudroit enuironner le buisson de leuriers, et se tenir à trente ou quarante pas loing du bois, à fin qu'incontinent que le loup mettra la teste hors, ils le rembarrent dedans. Car s'il a esté couru des leuriers, et qu'il en trouue quelqu'vn en teste en tous endroicts où il s'offrira à sortir, il n'osera plus entreprendre la campagne. Et s'il aduient que le buisson soit si grand qu'on ne le puisse enceindre et enuironner de leuriers, faut l'enuironner de toille ou quelques grands halliers à maille carree de bonne grosse ficelle haut d'vne brassee, pour seruir de defense seulement. Et ainsi le Prince auroit bien son plaisir de voir chasser les chiens.

COMME ON DOIT CHASSER LES LOVPS sans limier.

CHAPITRE VII.

LE Seigneur ou Gentil-homme qui veut auoir plaisir de chasser les loups, et n'a aucun limier qui soit bien dressé, bien a-il des chiens qui ayment à chasser loups, les pourra dresser de ceste maniere. Doit auoir gens, tant à pied qu'à cheual pour aller de grand matin à l'entour des bois et buissons, esquels les loups ont accoustumé se retirer : où faut penser qu'ils demeureront toute l'annee sans s'escarter aucunement, moyennant qu'on ne leur face par trop de tourment, s'ils ont esté nez et nourris ausdits buissons, et bois. Ceux qui iront pour les guetter et reuoir, auront tousiours l'œil soigneux sur les terres labourees, chemins, sentes et petites aduenues : à sçauoir en esté sur la poudre, et en hyuer sur les bouës et fanges : et s'il a pleu la nuict, fera beau en reuoir, pourueu que la pluye ait cessé vne ou deux heures auant le iour. Eux donc voians par les traces delaissees és terres, que les loups sont allez droit au bois pour se rembuscher moyennant que les pas et voyes ne soient par pluies ou poudre recouuertes, iugeront pour certain le loup ou loups estre rembuschez au dit bois : duquel ils ne bougeront aucunement, pourueu qu'ils n'ayent esté forhuez de quelqu'vn, ny suiuis de mastins ou autres chiens courans. Car si on les a veuz, et qu'aucuns aient hué et crié apres eux, et mis leurs chiens et mastins apres, et soient loups qui aient esté chassez, ne se faut attendre à les trouuer audit bois ou buisson, ains s'en iront à plus d'vne lieue de là : parce que le loup a bien ceste ruse et

malice de nature, de sçauoir qu'il est rauissant, et pour ce regard hay d'vn chacun. Si donc les loups ne sont huez ne suiuis de mastins, on departira les leuriers pour aller au cours, et seront assis, comme nous dirons cy apres. Puis on enuoyera les chiens courans chacun aux lieux ordonnez pour les relais : et le Veneur, auec quatre des meilleurs chiens qu'il ait, viendra au rembuschement. Et là fera assentir à ses chiens les branches par où le loup sera rembusché. Et voyant qu'ils ne demandent qu'à courir, on laschera et decouplera deux des plus seurs, qui ayment plus à courir le loup : et dés qu'il oyra l'vn desdits chiens abbayer, decouplera incontinent les deux autres sur les voyes, brossant à trauers du bois pour les enhardir et rebaudir, sonnant souuent et criant Harlou, harlou, harlou. Puis les ayant lancez, luy seront baillés les relais ainsi qu'on les aura ordonnez et de pres : car si on relaye chiens de loing et non de prez, pourront aller au change, et rompre la chasse. Et auant que finir ce propos et passer plus outre, ne m'a semblé hors de raison de descrire en ceste part la forme et maniere comme l'on pourra cognoistre les voyes du loup et de la louue, et les discerner d'auec celles du chien. Si l'on voit en terre labouree, sable, ou fange, ou poudre, des pas ou voyes de loups, et on est en doute si elles sont d'vn mastin : faut considerer la façon de l'emprainte du pied, car le loup a le talon large et gros, faisant trois fossettes en terre sous le talon. Il a les ongles gros et courts, et les deux doigts des pieds de deuant tousiours serrez, ce qu'vn chien n'a pas. La louue les a de mesme façon, osté qu'elle a le pied plus long et plus estroit que le loup.

Il y a aussi autre cognoissance par les laisses qu'ils font à l'entree ou issuē des bois et buissons, car le loup fait ses laisses dures à costé d'un chemin ou sente, en quelque carrefour, et sus quelques ronces ou buissons, la louue au contraire, rend ses laisses au milieu du chemin, fort molles et en plateau. On peut aussi iuger des loups à les ouyr le soir hurler : car la louue hurle plus clair que le loup, aussi font les ieunes loups de l'annee : mais le vieil loup hurle fort gros et menu. Outre cela, le Veneur pourra facilement iuger qu'vn leurier ou grand mastin n'auroit pas esté la nuict ou le matin au bois.

Au surplus pour dresser chiens courans à courir loups, faut aduiser, comme i'ay dit cy-deuant, où pourra estre la retraicte des ieunes loups au mois de Iuillet ou d'Aoust; pour leur en faire courir vn ou deux que l'on aura pris tout exprez, afin qu'ils puissent saouler et en iouyr à leur aise. Mesme pour leur donner hardiesse et exciter dauantage à la chasse, sera bon les mignarder et festoyer de plusieurs petites friandises que le valet aura portees en sa grande gibeciere tout à propos, et apres que l'on aura cogneu lesquels d'entr'eux auront le meilleur vouloir, et seront les plus adextres et prompts à chasser, on les dressera pour seruir de limier, ains bien souuent on lancera deuant eux quelques loups, et les fera l'on chasser en route, n'oubliant cependant à les tousiours mignarder et festoyer de plusieurs petites friandises, mesme afin de les enhardir et ayder à prendre la proye, souuentesfois se retirer des voyes, pour aller prendre les deuants : et s'il en rabat quelqu'vn, le bien festoyer et frapper à route : puis apres le retirer, et bien caresser. Vray est que sur tout faut prendre soing que l'on ait des chiens de race qui courent loup, d'autant qu'il y a chiens de toutes sortes. Les vns sont chiens de garde pour abbayer aux larrons, quels sont les mastins : les autres sont allans, comme en Espagne pour destourner et poursuiure la beste qui se presente quelquefois par les champs : autres à gros poils pour aller à l'eau, appellez barbets, qui portent le traict et chassent au gibier des fleuues et estangs. Autres sont espagneux pour leuer et trouuer les Perdrix, et les Cailles, appellez chiens couchans. Autres chiens pour aller dans terre combatre les Renards et Blereaux. Autres sont appellez Dogues pour assaillir, mordre et retenir Sangliers, Ours ou Loups. Autres sont nommez leuriers, qui sont vistes et hardis à prendre ce qu'on leur monstre, quelque beste que ce soit, et portent grand amour à leurs maistres, combattans quelquefois pour eux, et se laissant mourir pour l'absence de leursdits maistres morts, ou bien estans allez en quelque voyage. Et doit l'on

bien faire cas de leuriers qui prennent vn grand Sanglier, fier et orgueilleux, ou bien vn grand loup, qui est vne beste fort cruelle, encore que les leuriers soient beaucoup moindres que les limiers. Chacun sçait et a veu que mes Leuriers ne sont de ces grands que l'on voit à la Cour, en Bretagne : toutesfois ils prennent bien les loups, qui sont le plus souuent trop plus grands qu'eux : mais la race et accoustumance y seruent beaucoup. De quelque grand Leurier de Bretaigne et d'vne belle leuriere à lieure, on pourra tirer de beaux leuriers pour loups.

COMME ON DOIT PRENDRE LOVPS

auec Leuriers.

CHAPITRE VIII.



APRES auoir suffisamment monstré la maniere de faire le buisson pour les loups auec limiers, et sans limiers, reste à deduire comme on doit asseoir le cours pour lesdits leuriers. Il faut donc en cét endroit auoir esgard par où les loups ont le plus souuent accoustumé se rembuscher et sortir de leur gré au soir pour aller au carnage et chercher leur proye : car ordinairement ils viendront et sortiront par là. Et faut aussi auoir le soing que l'on fasse le cours en bon vent : c'est à dire, que le vent vienne du bois droit au cours : car le loup n'ira contre le vent, s'il sent que les leuriers y soient et auec le vent n'en peut auoir aucun assentiment : toutefois le vieil loup ira plus souuent contre le vent qu'à val le vent : et souuent les y ay prins, mettant mes leuriers assez loing, qui les alloient assaillir de grand courage à la partie du bois. Le cours donc sera assis à l'vne des saillies du bois, en bon vent, et s'il est possible, que ce soit en quelque plaine ou en pied montant : et que les huttes se voient l'vne de l'autre, faictes en façon de fer à cheual, comme il est figuré cy deuant. Outre cela sera besoin d'auoir pour le moins sept laisses de grands leuriers, et deux laisses de legers leuriers, pour les lascher en queuë : et faut qu'ils soient assis à la partie du bois, accompagnez chacun d'vn homme à cheual pour les dresser au cours. Donc apres cela y aura trois laisses de chacun costé du cours, qui seront nommees costeresses, dont les deux premieres, qui seront vis à vis l'vne de l'autre, l'ascheront à l'espaule, si le loup est entre les deux, autrement il ne faut qu'ils laschent plus tard. Et si lesdites premieres laisses costeresses sont bien laschees, le loup ne faillira d'entrer dedans le cours : aussi, si les autres laisses sont bien laschees, et qu'elles attendent que le loup approche de leurs huttes, le loup ne leur eschappera iamais, et pour cela, celuy qui tient la laisse du fond du cours, doit saillir de sa hutte ses leuriers au poing, et venir au deuant de luy, et luy bailler ses leuriers en teste, qui doiuent estre des plus hardis et courageux.

Sur tout sera besoing que chacune laisse ait bonne hutte de toile, branches et fueilles pour couurir l'homme et ses leuriers, et ceux qui le tiennent doiuent estre bas, à genoux. Quant à moy i'ay fait faire des huttes de toille tannee, qui se tendent auec trois bastons, qui est pour le mieux : soûs lesquelles l'homme et le leurier sont à l'abry du vent et de la pluye, et ont sous eux de la feugere, ou de la paille, pour estre plus à leur aise, et s'il aduient que le loup soit attaqué de leuriers, faut y courir diligemment, pour luy mettre vn espieu ou gros baston dedans la gueule, iusques à la gorge, afin qu'il ne blesse les leuriers aux iambes ny au museau. Par ce moyen les chiens en ioüissent bien à leur aise et sont rendus plus hardis à les prendre, s'ils les ont pris sans auoir esté blessez. Au contraire, si on ne leur donne secours incontinent, les loups ne failliront de blesser beaucoup de leuriers, comme emporter aux vns la iambe, aux autres

percer la teste, et faire autres outrages, dont ils sont puis apres fort malades, et bien souuent en meurent : d'autant, comme nous auons dit cy deuant, que la morsure des loups est tres-dangereuse. Ayans donc les leuriers iouy à leur aise de leur proye, ne faut longuement les y laisser : mais chacun doit reprendre les siens, et s'en retourner diligemment à ses huttes, s'il y a encore loups au bois : et là attendre, et lascher les leuriers, comme a esté dit. Et faut bien aduiser à ne les lascher trop tard : vaudroit beaucoup mieux les lascher plustost, et que le loup retournast au bois, que de le laisser passer hors du cours : car s'il en est hors, et les leuriers sont en queuë apres, à grande peine s'en prend-il pas vn : toutesfois i'en ay pris plusieurs, voire encore depuis quelques iours, escriuant ce present traicté. Aussi, s'ils sont faillis et eschappez aux leuriers, ne se faut amuser à les poursuiure : car ils ne s'arrestent point, mais vont tousiours, vray est qu'ils se pourront arrester au prochain buisson ou bois, s'il est assez fort, et qu'ils ayent esté griefuement foulez des chiens : mais cependant ils gaignent les deuans, et n'osent plus entreprendre la compagnie, pensans y trouuer encore les leuriers : et lors on les prendra à force, qui est vne belle chasse sur toutes les autres, d'autant que les chiens les voyans et sentans desia mal-menez, les chassent et poursuiuent auec plus grand courage et hardiesse. Au surplus faut noter que i'ay veu quelquefois que les leuriers font difficulté de prendre vne louue chaude, ains la veulent saillir et couurir comme vne chienne : mais s'il y a aux cours quelque bonne leuriere elle la prendra par enuie et ialousie.

COMME ON DOIT CHASSER ET PRENDRE

les loups sans limiers, chiens courans et leuriers, auec les rets et filets.

CHAPITRE IX.

CY deuant nous auons descrit comme on doit prendre les loups auec chiens courans et leuriers. Or par ce que chacun n'a pas le moyen d'auoir chiens ny la dexterité de les bien dresser, n'ay voulu obmettre à declarer la façon de chasser les loups sans ayde aucune des chiens. Faut donc de longue-main faire aprest de rets de menu cordage et raiseaux pour tendre aux grands chemins, mesmes des lassieres, puis à quelque iour de petite feste, non pas au Dimanche, qu'il faut garder selon le commandement de Dieu, faire assembler tout le peuple voisin et proche d'alentour du bois ou buisson, où hantent et se retirent les loups : et ordonner à ceux de chacune paroisse certains lieux et places pour se camper. Apres que les compagnies seront arrangees et separees l'vne de l'autre, la longueur d'vne pique, faudra entrer dedans le bois, menant grand bruict de trompes, cornets, tabourins, haut tousiours, tirant droit où sont les filets et rets tendus, n'ayant crainte de passer ronces ny espines : car c'est où le loup se cache, et laisse passer sans sonner mot, ceux qui courent apres luy : dont est venu le prouerbe, il fait le loup à la carriere. Les paroisses donc chemineront en bonne ordonnance, conduite chacune par vn des principaux de la bande, afin de leur faire garder bon ordre : et trauerser tout le bois iusqu'à l'endroit des rets et filets, et s'il y a des loups, ils ne failliront à sortir : mesme on les pourra haster par des petits leuriers ou mastins mis en l'estrique à la partie du bois. Et s'il aduient que le loup ait passé les huttes de ceux qui seront à la garde des filets, on iettera incontinent apres ses fesses vn court baston, pour l'esbroüer et haster dauantage, à ce qu'il n'ait la cognoissance du filet : par ce moyen il ne faillira de se ietter dans l'vn des rets, ou bien dans la lassiere ou raiseau : alors sera facile aux gardes des filets de le tuer, dés qu'il

sera tué, faudra incontinent tendre les rets ou lassieres, et se retirer chacun en sa hutte pour attendre les hautes. Et sur tout faut que les huttes soient bien espaisses ou de toille teinte, comme i'ay dit cy-deuant. Au surplus, afin que tout le peuple assemblé, estant chacun en sa place, sçache au certain le temps qu'il deura entrer dedans le bois, on tirera vn coup de boiste d'artillerie, ou bien d'vne grosse harquebuse, qui sera pour signal d'entrer auec grand bruit dedans le bois. Et est bien requis auoir sur les filets, gens qui entendent à faire la haye, pour lassieres et raiseau, mesmes à les tendre, et principalement les rets, que i'ay fait tendre souuentefois sur fourche, auec vn margoüillet ou billebauquet qui est mis par dessous le maistre de la rets, et à chacun des fourcherons des fourches, mises l'vne auant l'autre arriere, comme appert en la figure cy-deuant qui estoit la meilleure et plus soudaine façon de tendre les rets, et trop meilleure que sus les pieux.

Faut donner ordre aussi, que les maistres des rets soient bien attachez à arbre, ou à gros pieux fichez en terre, selon la longueur des rets. Il y a aussi bien à regarder, pour bien faire vne haye pour les lassieres : car le plus souuent, ceux qui les font ne l'entendent pas bien, car ils les font toutes droites : et sont trop meilleures, ainsi que l'auons figuré cy deuant, car à chacun angle on met vne laniere, et peut la dite haye seruir pour deux costez. Il y a dauantage, que iamais loup, sanglier, ou cheureuil, ne se tournera pour passer à costé voyant l'ouuerture deuant luy, ayant la haye des deux costez qui l'y conduisent en allier de tonnelet. Au reste, sur tout faut s'il est possible, tendre les pans de rets et lassieres à bon vent.

DE LA FORME DE PRENDRE LES LOVPS

par pieges, et autres instrumens.

CHAPITRE X.

C'EST vne profonde et admirable prouidence de Dieu, que l'homme premier Adam, auant qu'il fust decheu de la perfection que Dieu luy auoit donnee lors de sa premiere creation, auoit impose les noms aux bestes, comme il est dit en Genese, chapitre deuxiesme, verset vingt, et luy auoit donné puissance sur toutes bestes : comme il est aussi recité au premier chapitre dudit liure, verset vingt six, et au Psalme huict. Toutesfois par le peché de notre premier pere, ceste puissance a esté ostee à l'homme, par l'horrible vengeance du Seigneur tout-puissant, de sorte que les bestes portent auiourd'huy dommages infinis à l'homme, le guettent, luy courent sus, rauissent son bien, le naurent, le tuent : qui est vn certain tesmoignage de l'ire de Dieu, qui a puny l'homme iustement. Dont ne se faut esmerueiller ny murmurer aucunement, si l'homme ayant desobey à son Createur est aussi desobey par les bestes, qui luy estoient subiettes et du tout emancipees : si l'homme ayant offensé son Dieu, est offensé par les bestes inferieures à soy. Vray est que ce bon Dieu ne l'a laissé sans moyens pour pouuoir se garder de la cruauté des bestes sauuages, insidieuses et mal faisantes : car l'homme, par l'instinct de Dieu a inuenté plusieurs manieres de prendre et assubiectir à soy lesdites bestes, comme loups et autres bestes cruelles. Nous auons cy-dessus parlé des moyens de les prendre à force de chiens et leuriers : maintenant nous traicterons de la maniere de les prendre au piege, et autres instruments propres, comme verrez en la figure suiuante : laquelle monstre comme il faut faire vne grande fosse, qui soit couuerte d'vne claye suspenduë, pour facilement tourner. De l'autre costé de la claye faut mettre vn oyson, aigneau, ou autre tel bestial. Si le loup entreprend et s'efforce de

passer par dessus, la claye tourne, et le loup tombe dedans la fosse. Laquelle doit estre bien couuerte de la claye, afin que le loup, qui est l'vne des fines et cauteleuses bestes qui soit, ne la puisse apperceuoir : et ceste façon est commune et facile.

MANIERE DE TENDRE LE PIEGE.

EST aussi à considerer, que si le loup approchant du piege tendu vient vne fois à sentir la corde mise en lasset par dessus et autour du trebuchet (ce qu'il fera sans doute) il est certain que soudain il s'en ira, et iamais n'en approchera tant que le chasseur qui aura tendu le piege, ait fait perdre la senteur de ladite corde, ce qu'il fera prenant des crottes de la fiante de loup, et en gressant la corde du piege entierement, en la maniere que l'on poisse de poix vn chégros pour coudre souliers : et ce que tu auras tendu au loup, de fiente de loup : quant au Renard, de fiente de Renard, et ainsi de toutes autres bestes qui se prennent au piege : mais la difficulté est de trouuer moyen de recouurer de la fiente de la beste à quoy on veut tendre le piege, comme sont le Loup, le Renard, le Blereau, la Foine, et le Putois. Et pource, quand le chasseur voudra tendre son piege, il faut que le iour precedent il s'en aille au bois auquel il veut tendre, d'autant que c'est au bois taillis, forests, buissons et bruyeres, où l'on tend à tels animaux coustumierement, et le long des chemins où l'on soupçonne la beste deuoir passer, labourer auec le hoyau selon la largeur du chemin, quatre pieds en quarré, et la terre qu'auras labouree mettre en poudre, et l'egaller doucement, afin que la nuict suiuante, la beste qui passera par cét endroit, imprime la forme de son pied dans ladite terre, et que le lendemain, quand tu viendras recognoistre le lieu que tu auras labouré, tu cognoisses la beste qui aura passé : et faut ainsi que dit est, labourer en plusieurs et diuers lieux, et par diuers chemins, afin que si la beste est au bois, tu la puisses asseurer, et par ce moyen ne tendre en vain. Quand tu auras fait ton labourage, il faut pour le loup trouuer quelque cuisse de Cheual ou d'Asne, ou de Mulet, ou quelque autre charongne, et en faire trainee par le bois le long des chemins et sentiers d'iceluy, et en faisant la trainee, quand tu arriueras aux lieux où est labouré, faut y ietter six ou sept lopins de ladite charongne de la grosseur d'vn œuf, ou enuiron. Si c'est pour le Renard, Blereau, Foine, ou Putois, suffira d'appaster autour desdits lieux labourez des rongets de poulaille, ce qui reste sur l'assiette du maistre de maison rustique apres son repas, ou appaster des rosties de pain bis fricassees auec graisse telle que tu voudras, et le lendemain quand iras recognoistre les chemins où tu auras appasté, infailliblement la beste qui aura passé la nuict, aura fienté à l'endroit de l'appast, et laissé de ses crottes, desquelles tu poisseras la corde du piege, pour le tendre : ainsi en vse le Seigneur de Moussac Gentil-homme Limosin pres Belac, vn des plus rares tendeurs de pieges, et plus heureux chasseur qui se trouue.

Fin de la Chasse du Loup.

Addition de la chasse du connin.

LA chasse du Connin est plus profitable que plaisante non seulement pour la viande, qui en est delicate et bonne, mais aussi pour le dommage que ce petit animal apporte aux grains semez en terre, aux ieunes arbres, et aux herbes : dommage, dis-ie, qui n'est pas de peu d'importance, ne de petite nuisance : De fait Strabon a fait mention au troisieme liure de sa Geographie, que les habitans des Isles Gymnesies, furent contraints d'enuoyer aux Romains leurs Ambassades : pour requerir, qu'ils leur baillassent terres où ils peussent ailleurs habiter, chassez de la grande abondance des Connins, qui mangeoient tout ce qu'ils pouuoient planter et semer en leurs terres Gymnesiennes. Le mesme dit Pline au huictiesme liure de son histoire naturelle, quand il recite, que du temps de l'Empereur Cesar Auguste, les habitans des Isles Baleaires (ce sont les deux que les Grecs appelloient Gymnesies : auiourd'huy les Espagnols nomment Maiorque, et Minorque) enuoyerent à Rome demander secours d'armes : pour combattre les Connins leur faisant mortelle guerre. Comme aussi (à la verité) ce petit bestial est d'incroyable fecondité, où il s'adonne : Aussi a-t-on opinion, que tous font des petits, tant les masles que les femelles : comme si nature benigne enuers ce genre d'animal, fuiard, et friand au manger, luy auoit voulu donner telle plantureuse fertilité. Or y a-il deux especes de Connins, les vns de clapier, les autres de garenne. De ceux de clapier, la prinse est bien aisee : pource qu'estans comme priuez et domestiques, ils se laissent prendre à la main, et n'ont besoin de queste, ne de chasse. Ceux de garenne sont plus mal-aisez à prendre, pource qu'ils sont nourris en leur champestre liberté, et d'autant sont d'vn plus sauuage naturel. La façon de les chasser est principalement de deux sortes, toutes deux assez vsitees et cogneuës : l'vne auecques les filets, et l'autre auec le Furet. Quant au Furet, on le fait entrer dedans la taniere ou garennier clapier des Connins, pour leur y faire la guerre : des poursuittes et morsures duquel estonnez et intimidez, ils fuyent soudainement hors de leur creux, et aux issuës sont arrestez et enueloppez aux bourses et filets qui y sont tendus à ceste fin. De sorte que le Gentil-homme ne retire pas grand passetemps de cette chasse, laquelle aussi fait-il le plus souuent par ses gens et seruiteurs, que par luy mesme : plus content de la prinse garnir son croc, et couurir sa table, que d'autre exercice ou recreation qui luy en puisse reuenir.

Autres Remedes pour guarir les Chiens

malades de diuerses maladies, qui iournellement leur peuuent suruenir.

Extraict du Liure d'vn Comte Italien, fort expert en l'art de Venerie.

CHACVN sçait, combien le chien est requis et necessaire pour la chasse de tous animaux à quatre pieds, dont les Veneurs font queste et poursuite : tant pour les trouuer et faire leuer, que pour les courre et prendre à force ou de vitesse : à ceste cause i'ay pensé estre bon et vtile, de traicter des cures et remedes propres pour les preseruer et guarir de plusieurs maux et maladifs accidens, ausquels ils sont ordinairement sujets. Entre lesquels le plus frequent est la galle, ou la rongne que toutes personnes iournellement voyent et cognoissent. On la pourra oster et faire perdre au chien galleux ou rongneux, en l'oignant de deux iours l'vn, par trois fois au feu ou au Soleil, de l'onguent composé comme il ensuit : Prenez vne liure de sein de porc; trois onces d'huile commune, quatre onces de soulfre puluerisé et bien sassé, deux onces de sel bien pilé et bien sassé, deux onces de cendre bien sassee, et mettez tout boüillir en vn pot neuf de terre, tousiours remuant iusques à ce que le sein soit bien fondu et bien meslé, et le tout bien incorporé : De cét onguent doncques oignant tout le chien, singulierement les endroits de la rongne, en la maniere susdite : et luy changeant souuent de lict, et finalement le lauant par deux fois de lexiue, vous le guarirez de la galle. Et au cas que le poil du chien tombast, combien que tel accident ne luy aduient à cause de l'onction dessusdite, seroit bon de le lauer d'eau de lupin, et l'oindre de vieil sein de porc. Ce medicament, outre ce qu'il guarit la galle, encores rend le poil du Chien beau, et le guarentit des puces. Mais aduenant que par le moyen des onctions dessusdites, la galle du chien ne fust point guarie, il faudra luy en faire vne plus forte composee de cette façon : Prenez vne pinte de fort vinaigre, six onces d'huile commune, trois onces de soulfre, demie escuellee de suye, six onces de grauelle, deux poignees de sel bien pilé et sassé : et faictes tout boüillir ensemble auec le vinaigre, et en oignez le Chien de la façon et en la maniere dessusdite. En temps d'esté si la galle ne veut tomber et se guerir par chacun des onguens et moyens cy dessus declarez, on pourra y appliquer vn autre medicament encores plus fort. Mais il faudra bien garder de s'en ayder en hyuer ou autre temps froid : pource qu'il pourroit donner au chien plustost la mort que la santé. Prenez doncques deux onces de vif-argent, dix onces de vieil sein de porc, et les battez et meslez ensemble tant qu'ils soient bien incorporez : et auec cest onguent frottez fort le chien galleux au Soleil ardant, où vous le laisserez lié l'espace d'une bonne heure, afin que l'onction mieux opere, et l'oignement mieux passe et penetre : ceste onction se deura faire de deux iours l'vn par deux ou trois fois, et apres icelle lauer le chien par deux fois auec du sauon noir : et par ce moyen vous le pourrez voir deliuré ét guary de quelque rongne et galle qu'il puisse auoir. Mais pource que les onctions dessusdites par fois font tomber le poil du chien, sera bon puis apres l'oindre de trois ou de quatre en quatre iours, de vieil sein de porc, qui est la meilleure et plus aisee medecine pour tost luy restaurer et embellir le poil : mais si les chiens n'estoient guieres chargez de galle, et au commencement de leur rongne, on les pourroit bien seurement guarir sans les oindre ne frotter : en leur faisant manger du pain fait de farine de froment pestry auec la racine,

fueille, fruict et tige de l'herbe vulgairement appellee Agrimoine bien battuë et pillee en vn mortier, et incorporee audit pain qu'on fera cuire au four : et pourra-on en bailler à manger aux chiens grateleux tout le saoul, pourueu qu'ils n'en mangent point d'autre. Auec quatre ou cinq tels pains que ceux-là i'ay maintefois fait perdre la galle à mes chiens et aux chiens de mes amis. L'Agrimoine est vne herbe qui croist auprez des arbres, et aux bords des rempars et fossez, et au long des hayes : elle a les fueilles couchees et estenduës par terre, longues d'vn pain, semblables à celles de la chanure, diuisee par nerfs en cinq ou six parties, dentellees à l'entour : et monte sur vne ou deux tiges dures et noirastres, au long desquelles sont les fueilles distinguees par interualles, et au haut d'icelles se monstrent des fleurs iaunes, dont se forment en maturité des petites graines, grosses comme pois chiques, ou enuiron, qui estans meures et seiches tiennent aux vestemens.

D'autres accidens et maux qui suruiennent souuent aux chiens, et premierement de la formie.

VN mal nommé la formie, comme peuuent sçauoir ceux qui nourrissent des chiens, souuent aduient aux oreilles des chiens, et en esté à cause des mousches qui les y piquent, et du grattement qu'ils y font auec les pieds, leur fait merueilleusement grande peine. Ceste maladie se guarit en puluerisant sur le mal de l'aureille offensee, d'vne poudre composee de la façon qui s'ensuit : prenez quatre onces de gomme de dragant, et la mettez tremper huict iours dedans fort vinaigre, puis la broyez sur vn marbre, comme vous voyez les peintres broyer leurs couleurs : puis y adioustant deux onces d'alun de roche, et deux onces de noix de galle pulurisees, de tout cela meslé et incorporé ensemble, et bien desseiché se fera vne poudre de merueilleuse efficace, comme vous l'apprendra l'experience, en l'appliquant sur le mal.

Encores patissent les chiens, quelquefois au moyen de certaines distillations qui leur fluent du cerueau, vne espece de catharre qui leur enfle la gorge : qu'on peut guarir en leur lauant la gorge par dedans auec du vinaigre commun et du sel, et leur oignant la gorge par dehors à l'endroit du mal et de l'enflure, de bonne huile de Camomille : aucunesfois aux playes des chiens (comme il aduient souuent d'estre blessez) les verins s'engendrent, qui leur empeschent la guarison de leurs vlceres; pour les en deliurer, il faut tuer et oster ces verins qu'on y trouuera concreez, puis emplastrer la playe de gomme de lierre, et y laisser l'emplastre vn iour ou deux : la lauer puis apres auec du vin, et puis l'oindre de sein doux et d'huile de vernis auec de la ruë : à ce mesme mal est encores bon le suc exprimé de l'escorce des noix vertes : et la poudre faite des lupins cuits ou seichez au four, et encores la poudre faite de concombres sauuages, pareillement dessechez, laquelle ne fait pas seulement mourir les verins, ains mange et ronge aussi la chair pourrie et morte estant à l'entour de l'vlcere, et fait reuenir la bonne. Mais quand les chiens sont malades à cause des verins qu'ils ont dans le corps, on les pourra faire mourir en faisant aualler aux chiens, soit par amour, soit par force, à ieun, le iaune d'un œuf, incorporé et battu auec enuiron deux scrupules de poudre de safran : et le gardant de manger tout le iour aucune autre chose iusques au soir.

Remède pour guarir vn chien qui aura esté mors et blessé des dents d'vn Renard ou d'vn chien enragé.

QVAND vn chien a esté blessé à sang ou à playe, si c'est en endroit auquel il puisse porter la langue, et lescher la playe, il n'est point besoin de vous donner peine de luy appliquer autre remede ou medicament. Mais si l'vlcere est en lieu que le chien ne puisse lescher, pourueu qu'il ne soit point venimeux, il se pourra guarir en y appliquant de la poudre des fueilles de cheurefœil, seichees au four, ou au Soleil : mais s'il a esté mors ou blessé de la dent du Renard, suffira d'oindre la playe d'huile, auquel ait cuit de la ruë auecques des verins, mais si le chien a esté mors d'vn autre chien enragé, sera bon au plustost luy percer la peau de la teste, entre les deux aureilles, de part en part, auec vn poinçon ou autre fer pointu tout rouge tiré du feu : semblablement en leuant auec la main la peau du dos à l'endroit des espaules, et tout au long de l'eschine, pareillement la luy percer par endroits auec ledit poinçon ou fer chaud. Encores en cest autre remede pour le mesme mal bien approuué, c'est à sçauoir, en faisant boire au chien ainsi mors, le boüillon ou broüer auec l'herbe cuite, qu'on appelle Germandree. C'est vne herbe qui croist és lieux aspres et pierreux, longue d'vn espan ou peu plus, a les fueilles petites, de la forme et entailleure des fueilles de chesne, et la fleur pareillement petite et rougeastre. Ceste herbe doncques, ou cuitte et assaisonnee auec de l'huille et du sel, ou pillee et pestrie auec du pain, doit estre baillee à manger au chien, et il s'en trouuera fort bien.

Remede pour rendre au chien le sentiment perdu.

AVCVNESFOIS les chiens pour s'estre apoltronnez et rendus trop gras, ou par quelque autre accident suruenu, perdent le sentiment : tellement qu'ils ne flairent et ne sentent plus le gibier ou la venaison, quand ils sont aux champs. Pour leur faire recouurer l'odorement ou flair accoustumé, il sera besoin les purger auec le medicament qui ensuit. Prenez deux dragmes d'Agaric, et vn scrupule de sel de gemme, et les puluerisez ensemble, et les incorporez auec de l'oximel : puis en formez vne pillule, de la grosseur d'vne noix : et l'ayant enueloppee de beurre, par amour, ou à force, faites la aualler au chien : et par ce moyen le verrez tost apres auoir bon nez : comme ie l'ay par plusieurs fois bien esprouué.

Pour cognoistre si les chiens encores petits, deuiendront mouschetez : et aduertissemens pour d'ailleurs les accommoder et soulager.

SI quelqu'vn desire auoir des Braques de poil moucheté, et cognoistre d'heure s'ils deuiendront tels : il doit obseruer ceste maxime, qui iamais ne faut. Quand les braquets, si tost qu'ils sont nez, ou dix, quinze, vingt, ou vingtcinq iours apres leur naissance, se verront auoir les plantes des pieds noires : ne faut point douter qu'ils ne deuiennent mouschetez : et que tant plus elles seront noires, plus aura leur poil de mouchetures. A tels petits chiens sera bon de coupper, ou autrement oster, quelque peu du bout de la queuë : Car ce faisant les

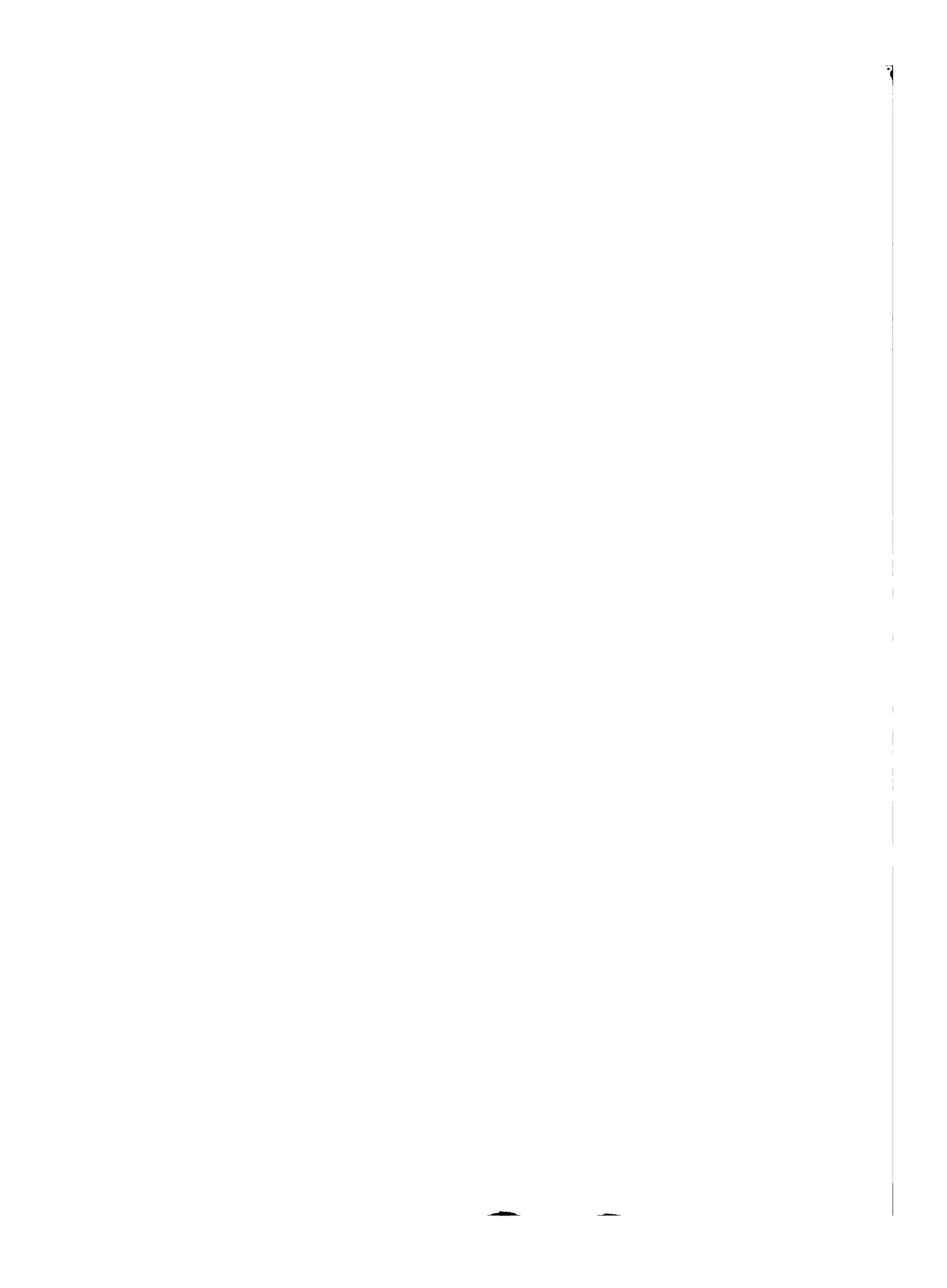
Braques seront deliurez du danger de s'esgratigner et gaster le bout de la queuë, en brossant par buissons espines, halliers, et autres lieux aspres et rudes : comme on voit souuent auenir aux chiens, qu'on ne s'est pas aduisé de conseruer et garentir par ce remede : Combien que telles esgratigneures et escorcheures apportent grands maux et offences aux Braques, brossans par les forts et halliers.

Encores sera-il bon, quand les cagnots auront vn mois ou plus, leur faire arracher vn petit nerf qu'ils ont sous la langue, qui resemble à vn petit verin.

A quoy il faut proceder en ceste maniere. Quand le petit chien aura vn mois ou enuiron, de l'vne des mains vous luy ouurirez la bouche (mais s'il estoit plus aagé, luy faudroit mettre vn baillon) puis de l'autre luy hausserez la langue : et d'vn caniuet, ou petit cousteau bien tranchant, luy fendrez la peau tout au long du verin, autant d'vn costé que d'autre : puis dextrement et gentiment auec la pointe du cousteau luy osterez le verin, de sorte que bien aisément il se voit arraché : en se donnant bien garde qu'en coupant la peau ou arrachant le verin, on ne le coupe ou rompe, car il le faut tirer tout entier. Aucuns pour tirer ce verin vsent d'vne aiguille enfilee d'vne petite aiguillee de fil double, qu'ils font passer par dessous le milieu du verin, tirant l'aiguille tant que le fil soit à sa moitié : puis prenant le fil par les deux bouts, arrachent le verin : mais si tirans le fil n'y procedent auec grande dexterité, souuent aduient que le ver, ou rompt, ou eschappe : et lors il est bien malaisé d'en tirer ou arracher ce qui reste. A ceste cause : m'a tousiours semblé le plus seur, de le tirer en l'autre sorte dessusdite. Tant est, qu'apres que le verin sera osté, les Chiens deuiendront plus beaux, et en meilleur point. Car pour le plus, les chiens ausquels on laisse le verin, se tiennent maigres et eslancez, et sont de mauuaise habitude. Encores dient, et ont laissé par escrit les anciens Naturalistes, que ce verin ainsi osté aux chiens, les garentit de la rage.

Or à tant suffira ce peu que i'ay icy dit du soin qu'on doit auoir des chiens de chasse : me reseruant à quelque autre plus commode opportunité, d'en traicter plus au long, et auec plus ample discours.

Fin de la Venerie.



RECVEIL DES MOTS,

DICTIONS ET MANIERES DE PARLER

EN L'ART DE VENERIE,

Avec vne briefue interpretation d'iceux, extraicte des Autheurs anciens et modernes qui en ont escrit.

ALligner la Louue : elle se faict alligner au Loup. *Procréer et engendrer.*

Abbatures de Cerf. *C'est quand le Cerf, ayant la teste haute et large passe par vn bois branché.*

Arantelles au pied du Cerf. *Filandres tombantes du Ciel, et non point filees d'araignees.*

Accoüer le Cerf. *Le suiure de pres, et l'acculer.*

Abbois de Cerf, et rendre les Abbois. *Quand le Cerf n'en peut plus, et se repose.*

Armes et limes de Sanglier. *Ce sont les deux dents en la barre de dessoubs, dont ils font le mal.*

Assentement de Lieure. *Sa senteur comme la rose ayant sa flaireur.*

Auoir le vent de la gland. *Sentir le gland de bien loing.*

Attours de montagnes. *C'est quand la beste en croppe de montagne, le Veneur dresse les lacs à l'entour où il met garde, de peur qu'elle n'eschappe.*

Alleures. *Les endroits par où le Cerf passe.*

Auoir encontré le grand Cerf. *Rencontrer un grand Cerf.*

B

Beste ruzant *Tournoyant.*

Branler aux Connils. *Quand les Chiens passans par les garennes s'arrestent au giste d'iceux.*

Commençant son Faon

Biche faisant son Faon.

Porte son Faon huit et neuf mois.

Peut auoir deux Faons, etc. *Ce sont diuerses manieres de parler touchant la Biche.*

Brandes, bruyeres. *Lieux où les Cerfs vont viander, au mois de Nouembre, et là mangent les fleurs et pointes, parce qu'elles sont chaudes et de grande substance, et les met en chaleur.*

Balancer apres la meute.

Brosses de blé.

Besche *Instrument à leuer la terre.*

Baquette de Veneur.
Vne verge longuette de deux poulces ou trois par la poignée, et longue de six à sept pieds.

Battre les ruisseaux. *Quand les bestes se vont nager.*

Bosse d'vn Cerf d'vn an. *Quand il luy sort vne bosse de la teste auant que la corne luy sorte.*

Bourses.
Pochettes, filez, rets, ou cordelettes menues.

Bramer apres les Chiens.

Bruny d'vn Cerf. *Quand apres qu'il a laissé la peau de sa corne, elle demeure toute nette, comme brunie.*

Brissons. *Rameaux qu'on couppe et brise, et qu'on iette de costé et d'autre par où le Cerf passe.*

Bauge de Sanglier. *Son giste.*

C

Chiens.

Mastins. *Gardes de maison.*

Cerfs Chiens.

Barbets. *Qui ont les iambes droites et poil gris.*

Bassets. *Qui ont les iambes courtes.*

Complissans les buissons. *Qui pissent souuent.*

S'assinans le nez. *Qui s'accoustument aux champs et campagnes.*

Allans le contre ongle.

Ardans, Legers. *Ceux qui naissent d'vne Lice couuerte d'un ieune Chien.*

Allans. *Qui sont comme Leuriers, fors qu'ils ont grosse teste et courte.*

De terre. *Clapiers.*
Courans.
Leuriers.
Blancs muts.
Restifs. *Qui s'arrestent voyant le Cerf venu, et attendent leur maistre tout quoy.*
Parlant et rutant en leur langage.
D'oiseaux.
Espagnols.
Chiens.
Chiens d'Espagne, ayans la teste grosse, corps grands, et sont blancs.
Noirs. *de sainct Hubert, ainsi dits, parce que les Abbez de sainct Hubert ont tousiours gardé de leur race; en l'honneur et memoire de sainct Hubert : et sainct Eustache qui estoient Veneurs, Tels Chiens sont puissans de corsage : ont les iambes basses et courtes. Ils ne sont vistes, et aiment bestes puantes.*
Baux ou Greffiers.
Par ce qu'ils sont hardis et deliberez.
Fauues.
Sont de grand cœur et de haut nez, vistes, et ont le poil tirant sur le rouge.
Gris autrement dits Chiens courans.
Parce qu'ils sçauent faire plusieurs mestiers. Les meilleurs sont ceux qui sont gros sur l'eschine, et sont quatroillez de rouge, et les iambes de mesme poil que la couleur de celle du Lieure. Ils en sort aucunesfois qui ont le poil au dessus de l'eschine d'vn gris tirant sur le noir : et ont les iambes caillees et ondoyées de rouge et de noir, et ceux là sont bons par excellence.
Requerans.
Quand ils sont marquetez de noir et gris sale, tirant sur le bureau, ils sont de peu de valeur.
Forcenants.
Ceux qui sont tous noirs sont bons, et sont subiets à bestail priuè.
Naissans sous l'estoile dicte Arcture.
Ceux qui sont subiets à la rage. Ceux qui sont trop argentez, et ont les iambes fauues, tirant sur le blanc, ne sont pas si vistes ne si rigoureux que les autres.

Cerf.

Blond, brun, fauue.
Eschif. *Ardant à manger.*
De dix cors.
Fiche et cache sa teste en terre.
Releue en vne ieune taille de haut.
Quand il prend veüe pour sentir s'il y a personne qui luy nuise.
Fait son viandy.
Ne releue point. *Quand quelqu'vn pisse ou crache sur quelque petite branche ou rameau et où le Cerf ne retourne plus.*
Allant au rut.
Raizant et faisant la muze.
Quand ils regardent en haut et remercient nature de leur auoir donné tel plaisir.
Donne des endoillers en terre.
Quand il rue des iambes contre quelqve chose.
Cerf Ruze.
Bee et met la gueule contre terre.
Prend son buisson.
Iette sa teste. **Blessé au rut.**
Se recelle et decelle.
Fait tomber ses lambeaux,
Fraye.
Brunit ses cornes.
Testes de Cerf sont marquees et semees au septiesme an de tout ce qu'elles portent iamais.
Teste et sa venaison.
Pousse les bosses.
Cors de Cerf. *Sont petites cornes sortans de marrain.*
Fait son runge.
Il digere son viandy.
Fait ses hardouers aux arbres.
Frayent aux arbres.
Se debuchent de sa demeure.
Sa part de son giste.
Donne le change aux Chiens.
Quand il va chercher les austres bestes, et se met en leur compagnie, à fin d'euiter sa prise ou chasse.
Tient ses abbois en terre. *Quand il aguette les Chiens pres d'vne fustaye, ou autre lieu.*
Change et garder le change. *Prendre garde que le Cerf ne prenne la compagnie des autres bestes.*
Croiser. *Prendre garde que la beste s'en retourne sur son piqueur.*
Chasser de forlonge.
Chasser par mauuais temps, ou par trop grande chaleur.
Chastrer et senner le Cerf.
Courir par les forts.
Coupler les Chiens. *Les attacher ensemble deux à deux.*
Cheuilleures de Cerf de dix cors.
Que ses cors multiplient tous les ans depuis sa premiere teste iusques à ce qu'il ait sept ans apres, lesquels ils ne multiplient plus, sinon en grosseur : et ce, selon l'ennuy qu'il porte.

Curee. *Viandy pour les Chiens.*
Cornette de Cerf. *Petites cornes qui luy viennent six à six en son tiers an, et ainsi subsequemment.*
Couronneure.
Quand le Cerf au haut de sa corne porte plusieurs cors, rengez en forme de couronne.
Comblette.
Vne fente qui est au milieu du pied de Cerf.
Champayer les Chiens.
Les mener aux champs.
Case-mates.
Le fort des bassets Chiens.
Colier des Chiens.
Counert du Cerf et d'autres bestes.
Bois espois et hayes touffues, où les bestes se cachent.
Charette : et prendre les bestes à la charette.
Quand le charretier ayant couuert sa charette de fueilles, et l'archer estant dedans auec son arbaleste voyant les bestes arrestees au son des roues du chariot, on l'aproche pres afin de mieux prendre visee à son aise.
Cheuilleures.
Tout le reste des cors qui sont apres le deuxiesme, estant pres de marrain de la teste du Cerf.
Cors. *Branches et rameaux de cornes.*
Cheaux d'vn Loup ou Loune. *Leurs Louueteaux comme semblablement des austres bestes.*
Corner en graillant 2. ou 3. bons mots.
Sonner de la trompe assez lentement.
Corner requeste de fois à d'autre.
Crouler la queuë. *Cela se dit du Cerf quand il fuit.*
Croupie et prendre à la croupie.
Quant au matin on aguette le Lieure, estant à croupeton, et on iette ses Leuriers dessus.
Corner la prinse. *Quand le Veneur ayant prins la beste sonne sa trompe pour assembler la compagnie.*

D.

Daintiers. *Couillons de Cerf.*
Dagues. *La premiere teste du Cerf qui luy vient au deuxiesme an.*
Destortoire. *C'est vne verge de deux pieds et demy de long, pour destourner les branches quand on pique par les bois apres la beste.*
Dresser. *Trouuer le lieu par où la beste est passee.*
Double equipage.
Droit de Limier. *Luy donner à manger de la chair de la beste qui aura été prinse.*
Descoupler. *Deslier les chiens l'vn d'auec l'autre.*

E

Endoilliers ou entoilliers. *C'est le premiers cors qui est pres de la meute du Cerf.*
Surandoillier. *C'est le second cors qui suit.*
Eschapper et auier les petits chiens.
C'est à dire que s'ils naissent en autre saison qu'es mois d'Auril et May que le temps est temperé, il est fort difficille de les pouuoir esleuer. Voyez le chapitre 8. fol. 6. b de ce present liure.
Esuerer. *Quand les petits chiens attaignent les quinze iours.*
Espousette. *Instrument seruant à bouchonner et nettoyer les chiens quand ils sont aux champs.*
Erucir, le Cerf erucit. *Qu'il prend vn baston rond en sa gueulle et le succe pour en auoir la liqueur plus douce et tendre.*
Erres du Cerf. *Le chemin par où il passe.*
Haster son erre. *Qu'il fuit roidement.*
Escuyer du Cerf. *Vn ieune Cerf qui accompagne le vieil.*
Espaue. *Effrinte des Chiens.*
Esprainte de loutre. *Sa fiante.*
Espois. *Les cors qui sont à la sommité des cornes du Cerf.*
Ergots du Cerf. *Ses os.*

F.

Faire race, se dit de
Fort-paistre par les campagnes.
Fort-huit. *Sonner la trompe, et corner de fort loing.*
Fumees du Cerf. *La fiente.*
du Dain et Cheureul. *Leurs crottes.*
Fouleures. *La marque du pied par où le Cerf a passé.*
Frayouers.
Frapper à route.
Faire retourner les chiens, pour les faire relancer le Cerf.
Fouge de Sanglier. *Quand auec le nez il leue la terre pour auoir des racines.*
Faire enclorre vn Connil. *Le faire entrer en terre.*
Faires couples des chiens. *Les mener en lesse.*
Fondre en terre. *Cela se dit de la perdrix, quand elle tombe en terre.*
Se forpasser d'vn pas.

Foüaille d'vn Sanglier.. - *Manger du Cerf à cause qu'il se faict sur le feu.*

Foulees du Cerf. *Quand on ne peut remarquer le lieu par où il a passé, par ce qu'il estoit trop herbu.*

Foyes du Cerf. *Trace et marque de pied de toustes bestes rousses.*

Fraye du Cerf. *Quand sa teste luy demange et la peau s'en veut aller.*

Faire vn train à vne teste. *Coucher quelques rameaux d'vn costé et d'autre du chemin par où elle passe.*

Faire les enceintes. *Circuir le lieu où la beste s'est retiree.*

Teste Faux marquee. *Quand vn Cerf porte cinq cors d'vn costé, et six de l'autre.*

G.

Goutiere grande et petite. *Sont petites fiantes qui sont le long de la perche de la corne du Cerf.*

Goupil. *Renard gisant ès tasnieres.*

Grecs de Sangliers. *Sont les deux dents de dessus du Cerf, qui ne seruent qu'à aiguiser celles de dessous, nommees armes, limes, et defences.*

Gargute. *La geulle du Dain.*

Giste. *Le lieu où se couche le Cerf.*

Gaignages. *Champs et iardins où le Cerf giste.*

H

Houruaris.

Herbeillier. *Quand le Sanglier va aux prez et autres lieux paistre l'herbe.*

Hampe de Cerf. *Sa poictrine.*

Harde, et Herpail. *Trouppe de bestes sauuages.*

Harde chien. *Sa griffe.*

Hausse-pied. *Instrument à prendre Loups, et Renards, etc.*

Huë après le Cerf. *Cries et exclamation.*

Ietter sa teste. *Quand le Cerf iette ses cornes et les renouuelle.*

L

Laictee.

Lyces.

Chiennes courantes.

Lesses. *Fiente de Sanglier.*

Lieures rouges. *Especes de connils.*

Laisser courre les chiens. *Les lascher.*

Laps de Limiers.

Limes ou armes de Sanglier.

Ceruiers. *Sont chats sauuages, grands comme Leopars.*

Loups **Ceruiers.**

Garoux *Sont ceux qui mangent les hommes, si tost qu'ils s'y sont acharnez.*

Loutre. *Beste nageant en l'eau et viuant de poisson.*

Lesses de Lours, *Espraintes.*

Lancer le cerf.

Liurer le cerf aux chiens.

Limiers. *Chiens qui ne parlent point.*

Longe. *Lesse de collier.*

Rayes. *Fiente de Sanglier.*

M

Marches du Loutre. *Son pied ou foye.*

Meute de chiens.

Meule. *La racine de la corne du Cerf.*

Mettre les relais. *Reposer en certain lieu.*

Menee. *Le lieu où le Cerf fait sa ruze, etc.*

Se mettre à la menee. *Se mettre auec les chiens à corner.*

Manger la Curee. *Se dit des chiens auquels apres que le Cerf est pris on donne du pain trempé en son sang ou on le met sur la peau du Cerf, pour leur faire là manger.*

Muette du Lieure. *Le lieu où il fait ses petits.*

Muloter. *Quand le Sanglier va cherchant les cachettes des mulots où ils ont caché le bled.*

Meules du Cerf. *Entour de sa teste d'où sort sa corne.*

Musses où passe les Lieures. *Quand les Lieures entrent dedans les taillis.*

Mantes. *Pour escouter la voix des bassets Chiens.*

Maniues. *Viande pour les pourceaux.*

N

Nez du Sanglier. *Bouttouer.*

Nombles du Sanglier.

O

Orbe chambre. *Chambre où l'on ne voit goutte.*

Ourse-pain. *Beste grosse et pleine.*

P

Prendre grand cerne au deffaut.

Perches de Cerf, autrement marrain. *C'est quand en sa corne il y a plusieurs rameaux.*

Perlure. *C'est ce qui est sur la couste de la perche.*

Paumure. *Quand en la perche du Cerf, il y a plusieurs corps rangez en forme d'homme.*

Perrure. *C'est ce qui est entour de la mule en forme de petites pierres.*
Portees de Bois larges et hautes. *Quand le Cerf ayant la teste haute et large, a passé en vn bois branchu.*
Pinces ou tranchans du Cerf. *Les costez du pied de Cerf.*
Prendre les deuants. *Quand le Veneur plante ses bornes iusques au lieu où son œil se peut estendre.*
Parement du Cerf.
Vne sorte de chair rouge qui vient par-dessus la venaison du Cerf et des deux costez du corps.
Ploqu.
Paraspectz.
Passee.
Le lieu par où passe lè Cerf.
Le pis du Chien. *Nombril de Chien.*
Porcher és hauts arbres. *Monter sur les hauts arbres pour découurir la beste.*
Poupe d'ourse. *Ses mammelles.*
Prendre bestes au sueil. *Les prendre aux Mares, et lieux fangeux.*
Prendre bestes au tour. *Quand en les cheualant sans les effrayer on les range en certain lieu.*
Prendre le vent. *C'est soy ranger du costé que vient le vent.*
Prendre le vent de toutes parts. *Cela se dit du Sanglier quand il flaire et sent s'il ne vient rien qui luy puisse nuire en sortant du bois.*
Perches du Bouc sauuage. *Ses cornes.*

Q.

Quester le Cerf. *Chercher le lieu où il est.*

R.

Rangier ou Ranglier. *C'est vne beste approchant du Cerf, fors qu'il a la teste plus esleues, et plus de cors, et cheuilles, voire en peut auoir iusqu'à quatre vints.*
Routes et Voyes de Cerf. *C'est le chemin par où il passe.*
Rets de gros filets. *Lesse à maille.*
Rompre et enfiler. *C'est quand les petits chiens ont souffrette d'eaux.*
Rameures des Cerfs.
Rembuscher le Cerf. *Le rendre à couuert.*
Requester le Cerf. *Retourner pour la seconde fois au lieu où il dort.*
Releuer les deffaux.
Reer. *Celà se dit des Cerfs et dains quand ils crient à pleine gueulle, pour appeller la Biche, lorsqu'ils sont en rut.*
Reposes du Cerf. *Quand retournant le matin de son viandy, il se va coucher.*
Rebaudir le chien. *Luy faire feste.*
Ressentir de fort loing. *Cela se dit du Chien qui tient le nez en terre.*
Rut du Cerf. *Qu'il est en amour.*
Royer du Dain. *Quand il est en amour.*
Où elles se souillent.
Interprétation des cinq especes de rages qui aduiennent aux Chiens.
Rage chaude et desesperee. *C'est quand le sang des chiens est meslé, et il pourrit incontinent.*
Rage courante. *Quand vn chien mord au commencement du iour, il rend les personnes enragez : si le reste du iour ; non.*
Cinq autres rages de Chiens.
Rage muë. *Qui tient dedans le sang et se cognoist quand vn chien voulant manger, a tousiours la gueulle ouuerte.*
Rage tombante. *Quand les chiens sont saisis et cuident marcher, ils tombent par terre, et cette rage les tient en la teste.*
Ressuy. *Quand le Cerf se sent mouillé de l'esgail du matin, il se seche au Soleil auant que gister.*
Rage flastree. *Quand le mal est dans les boyaux et les fait retirer de telle sorte qu'on les perceroit auec vne aiguille.*
Racle. *Instrument pour auoir la terre et goulots.*
Rage endormie. *Qui vient d'vne espece de petits vers qu'ils ont dedans l'orifice de l'estomach, et sont engendrez d'vne corruption d'humeurs, dont les humeurs leurs montent au cerueau, qui les fait mourir.*
Rage rheumatique. *Quand les chiens ont la teste enfles grosse, et ont les yeux iaunes, de la couleur d'vn pied de milan.*
Rompre les chiens.
Rebaudir les chiens.

S.

Sonner le gresle. *C'est quand vn valet de chiens les appelle de sa trompe pour les faire uenir à soy.*
Suë de la teste du cerf.
Sole du pied du cerf.
Suiure les chiens par les meneurs. *Quand les Veneurs suiuent les chiens sans en escarter ou croiser.*
Souil.
Sole de porc de Sanglier. *Les fanges où le Sanglier va soüiller et veautrer.*
Sangliers affourchez. *Traces de talon.*

S'embucher. *Quand ils font grandes fosses et vont querir les racines des fougieres et d'esperges dedans terre.*

Se fort passer d'vn pas. *Entrer dedans le bois.*

Suel de Sanglier. *Le lieu où il se veautre.*

Sein et mangeures. *Cela se dit de toutes bestes mordantes, quand elles vont manger.*

T.

Tirer potee.

Testes roüees.

Testes portant trocheures. *Qui ne portent que trois ou quatre espois plantez en la sommité, et sont en forme de fourches ou noizilles.*

Testes en fourches. *Qui porte deux espois en haut, ou qui portent en sommité en formes de fourches.*

Toutes testes qui doublent meules ou qui ont és endoüilleurs cheuilieres renuersees au contraire des autres, sont simplement appellees Testes.

Tarieres acerees. *Instrument seruant à couper les racines.*

Tenailles. *Instrument pour arracher et tirer les Tessons des pertuis.*

Tessons.

Teste de cerf bien nee. *Quand elle est bien grosse, cheuillee haute et ouuerte.*

Teste rouge. *Quand les cornes sont toutes d'vne hauteur.*

Teste de cerf. *Toutes ses cornes en general.*

Teste bien nee.

Trompe du Veneur. *Dont il sonne quand il est en voye de chasser et appeller ses chiens.*

Toilles.

Troncheure. *Quand il a trois ou quatre cors.*

V.

Viandis du cerf. *Son manger.*

Veneur doit ietter ses brisees.

Voir le cerf à veuë. *Monter sur vn haut lieu pour descouurir la beste ou Cerf en son taillis.*

Vermeiller. *Quand le Sanglier leue petit à petit la terre auec le bout du boutouer.*

Venaison du Cerf. *Sa graisse.*

FIN.

MÉTHODE
POUR DRESSER ET FAIRE
VOLER LES OYSEAUX

POUR LE VOL DE LA PERDRIX.

OU IL EST ENSEIGNÉ A BIEN TENIR LES OYSEAUX pour qu'ils soient en état de donner du plaisir, les guérir de leurs maladies et les prévenir, auec le portrait ou description de celuy qui veut estre fauconnier; et quels oyseaux on doit avoir, selon les lieux ou on habite.

Par Monsieur de BOISSOUDAN.

Dédié à ceux qui aiment La fauconnerie.



A NIORT,
Chez Robin et L. Favre, Imprimeurs, rue Saint-Jean, 6.

M. DCCC. LXIV.

A ceux qui aiment la Fauconnerie.

Messieurs,

Le goust que j'ay eu pour la chasse de l'oyseau (des mes plus jeunes années) ma fait voir, de bien pres, une bonne partie de ce quon en peut savoir. J'ay toujours pris un grand plaisir a m'y instruire, avec ceux qui ont aimé cet exercice, et j'ay veu par moy mesme ce qu'il faloit pratiquer : enfin je croy, Messieurs, que par la méthode que ie donne icy celuy qui sy appliquera deviendra parfait fauconnier. Ie ne prétents pas dire que rien ne peut estre adjouté a ce que jescris; au contraire, ce nest qu'un canneva sur lequel on peut faire un bon ouvrage: ceux qui me donneront quelque lumiére me feront plaisir : et ie ne porte pas ma vanité assez loin pour croire quon ne peut pas mieux faire que moy. J'ay fait de mon mieux; l'ouvrage que ie vous offre sera resseu, s'il vous plaist, comme une marque d'estime de celuy qui est,

Messieurs,

Votre tres humble et tres obbéissant serviteur,

BOISSOUDAN.

AVERTISSEMENT.

IL y a longtemps, que ie cherche a me bien instruire dans la fauconnerie. Une longue expériençe ma donné quelques lumiéres pour cette sorte de chasse : j'ay leu avec beaucoup d'aplication touts les auteurs qui en ont ecrit, tant enciens que modernes, comme Artilouche de la Gona, chambellan du Roy de Ciçile, Jean de Franchiéres, grand prieur d'Aquitaine, les quatre maistres fauconniers Malopin, Martino, Cassien et Michelin ; Guillaume Tardif, lecteur du Roy Charles huit ; Mercure, fauconnier de la chambre sous les Rois Henry trois et Henry quatre ; Mr d'Esparron, gentilhomme de la chambre du Roy Louis treise ; Mr de la Renodie, qui a escrit en mesme tems vers l'année 1620 ou 1621 ; Mre C. de Morais, chr seigr de Fortille, chef du vol du héron à la grande fauconnerie, qui a fait imprimer un petit livret en 1683. J'ay trouvé peu de lumiéres dans les ençiens, et dans le dernier trop peu d'étendue. Mr de la Renodie est fort instructif ; Mr d'Esparron donne au naturel le portrait des oyseaux. On peut de ces deux prendre de bonnes instructions ; de Mr de Fortille aussy, mais il ne s'étent guiéres. Dans touts ces autheurs j'ay pris ce qui ma semblé le meilleur, et j'ay laissé le reste : ie donne la liberté quon en fasse autant de mon escrit ; j'ose cependant assurer que sy Dieu me laisse vivre assez de tems ie pourray donner à la suite une méthode (pour dresser, faire voler et traiter les oyseaux malades, et aussy pour prévenir les maladies), dont je croy quon sera content. En attendant, ie prie ceux qui en sçauront plus que moy de me reprendre, et ils me feront plaisir. Ce n'est pas l'envie de me faire imprimer qui me fait escrire : c'est seulement pour moy, et pour en faire part à ceux qui me feront l'honneur de s'adresser a moy et qui me donneront cette marque de leur amitié.



OU IL EST ENSEIGNÉ A BIEN TENIR LES OYSEAU pour qu'ils soient en état de donner du plaisir, les guérir de leurs maladies et les prévenir: auec le portrait ou description de celuy qui veut estre fauconnier; et quels oyseaux on doit avoir, selon les lieux ou on habite.

CHAPITRE PREMIER.

Quel doit estre le Fauconnier.

ON ne peut rien faire sans un plan: celuy qui veut estre fauconnier doit suivre celuy que ie donne icy.

En premier lieu, qu'il soit de bonne santé, fort et vigoureux; qu'il aime les oyseaux, et s'en fasse aimer: ne jamais leur faire de deplaisir en chose que ce soit, ny a la chasse ny a la maison.

Que le fauconnier soit sobre, qu'il se léve dès qu'il est jour, surtout qu'il ne mange ny ail ny oignons cruds;

Qu'il coure et saute bien; qu'il monte a cheval adroitement et legerement, sans regarder de quel côté. Lors seulement qu'il aura son oyseau sur le poin, il montera a cheval du costé droit.

Que le fauconnier puisse en cas dune nécessité suporter la fain; car, ayant son oyseau ecarté, il ne doit panser qua le trouver, et souper quand il sera rendu. Une chopine de vin mesure de Paris, avec autant d'eau, suffit pour le repas d'un fauconnier; ie repéte encore qu'il doit estre sobre, et qu'il dorme peu; il doit se coucher a dix heures, et se lever aussy tost qu'il est jour.

Les chapitres suivants feront voir l'heure du coucher et du lever du fauconnier. En pratiquant bien ce qui y est enseigné, car faute de le faire, l'expérience fera voir qu'une negligence d'un jour ne peut, souvent, se réparer dans une année, quelque application quon y donne, estant bien sûr que la fauconnerie il ny a point de petites fautes ny de petites negligences, ce qu'on doit bien remarquer, et ne le pas oublier.



CHAPITRE II.

Des Oyseaux de Leurre.

LES Oyseaux de Leurre sont Gerfaux, Sacres, Laniers et Faucons. Ces quatre espéces se peuvent dresser a voler les Perdrix; mais un gentilhomme ne doit avoir que des Laniers ou des Sacrets; ce sont les meilleurs et les plus convenables: touts ces oyseaux sont masle et femelle. Le Faucon est la femelle, qu'on nomme le formé; le tierçelet de Faucon est son masle, qui est beaucoup plus petit: le Lanier formé est la femelle; le Laneret est son masle, qui est aussy beaucoup plus petit.

Le Sacre a aussy son masle qu'on nomme Sacret, beaucoup plus petit.

Le Gerfaux a son masle, qu'on nomme tiercelet de Gerfaux, lequel est beaucoup plus petit. On peut adjouter a ces oyseaux l'Emérillon, et le Hobreau, mais leur vol est peu de chose; le masle de l'Emérillon se nomme Maslot: ces deux derniers ne conviennent que dans les fauconneries des Rois et Princes, ce qui fait que ie n'en diray rien; seulement ils volent la Caille et l'Allouette, Merle, Grive et autres petits oyseaux.

CHAPITRE III.

Du Gerfaux.

LE Gerfaux est le plus grand oyseau qui serve a la fauconnerie; son vol est pour le Milan, le Héron, la Bûze, la Grue, Loye et autre semblable gros gibier: aussy le laisserons nous pour les fauconneries des Rois et Princes ou on luy fait voler le Liévre. C'est un oyseau fort facile a rebuter et a remettre, et le plus commode: il charme beaucoup; cest pourquoy un gentilhomme n'en doit point avoir; mais pour la Perdrix on peut se servir de son tiercelet qui est un bon oyseau. Il est difficile a chapronner; cest pourquoy il faut avoir soin de luy bien faire la teste: il est sujet a faire de grande fuites, mais il ne monte point a l'essor.

CHAPITRE IV.

Du Sacre.

LE Sacre est moindre que le Gerfaux: on le met aussy aux mesmes vols que le Gerfaux. Cet oyseau est comme l'Emérillon; on n'en voit point de niais, car jamais on n'a trouvé leur ayre. Plusieurs personnes ont assuré avoir veu des Sacres niais; mais ils se sont trompez, et ce ne sont que de grands Laniers fort bruns qu'on a pris pour des Sacres. Cest un oyseau qui donne de la peine a dresser et a chapronner; mais avec de la patience on en vient a bout, et enfin il se donne bien a son maistre et en est comme jaloux. Il méconnoist son maistre s'il change d'haby: il est sujet a monter a lessor par un beau jour; mais cet oyseau ne fait point de fuites, a moins quon ne luy ait fait de grands déplaisirs. Un gentilhomme qui peut en avoir doit se trouver bien heureux, et quoyque ils seront passagers müez on ne doit pas les estimer moins: seulement je diray qu'on doit plutost avoir des Sacrets

que des Sacres. Cest un oyseau qu'on ne perd guiéres: Il est sujet a charrier, mais on luy fera passer ce deffaut, et on aura recours au chapitre des oyseaux qui charrient. Ie recommande quon fasse grand cas de cet oyseau sy on en peut avoir, soit sor ou mué, car de niais jamais il ne sen est veu.

CHAPITRE V.

Du Lanier.

LE Lanier se prend niais et passager. La grande quantité de cette espéce font leurs aires en Çiçile, et dans le Milanez. On en trouve aussi en Suisse. Beaucoup de fauconniers se sont rebutez d'en avoir par ces raisons. Le Lanier niais est tres difficile a mettre dedans. On verra ce que cest au chapitre pour mettre les oyseaux dedans. Le passager est traître et double, et vous le trouverez bien dressé a la maison. Sy vous le portez dans les champs il vous laissera et se perdra: cependant, en sy donnant de la peine, on en vient a bout et cest un fort bon oyseau, et qui dure lontems. On ne doit pas craindre que la viéillesse le tue: un bon fauconnier qui aura deux ou trois Laniers niais ou passagers sers doit estre content, et en avoir pour trente ans; apres le Sacre, cest le meilleur oyseau quil y ait pour le vol de la Perdrix. Il est sujet a monter a l'essor par un beau jour comme le Sacre, mais il ne fait point de fuites a moins quon ne luy ai fait quelque grand deplaisir: il y en a qui charrient beaucoup.

CHAPITRE VI.

Du Faucon.

LE Faucon est l'oyseau qui a donné le nom a la fauconnerie, et le premier qui a été connu des anciens fauconniers. Il est le plus commun de touts, et celuy qu'on a en France plus facilement. Il y en a des ayres en Provence, en Dauphiné, en Suisse, en Savoye, dans les montagnes des Pirénées, en Turquie, Barbarie, etc.

Il se prend comme les Laniers et les Gerfaux: c'est a dire niais et passager. Il s'en rencontre de bons au vol de la Perdrix, mais ils sont rares et prennent peu de gibier. Il faut cependant convenir qu'il y en a de pesants, qui, quelquefois, dans de belles plaines pourront prendre quatre ou six perdrix; mais ce ne sont pas oyseaux a mettre en parallele avec les Sacres, ny avec de bons Laniers pour le vol de la perdrix.

Le Faucon est bon pour le vol de riviére, et le mué passager au vol de la corneille; et le pigeon est leur gibier naturel. Le Faucon ne monte point à lessor; mais il est sujet à faire de grandes fuites : il ne vit pas longtems, et craint le froit: on regarde comme un hazard de arder un Faucon six ou sept ans.



CHAPITRE VII.

Des Aleps ou Alethes.

IL y a une espece d'oyseau appellée Aleps ou Alethes, quon dit venir des Indes espagnolles et se vendre a la sortie du vaisseau jusque a mille ou douze cents livres. Mr Desparron dit en avoir veu deux; Mr de Fortille dit n'en avoir jamais veu: ie ne sçay aussy ce que cest; on le dit de la taille de l'Epervier et estre un oyseau de poin qui volle la perdrix et qu'il est ratier, se cachant dans les hayes pour se paitre a son aise.

CHAPITRE VIII.

Des Autours.

LA fauconnerie se divise en deux parties; la premiere est la vraye fauconnerie, dans laquelle on se sert des oyseaux de leurre dont jay cy devant parlé des leurs quatre espéces: la seconde est improprement dite fauconnerie, et se doit appeller autouserie, dans la quelle on ne se sert que des Autours ou tierçelets d'Autours. Ces oyseaux se prennent comme les Faucons, Laniers et Gerfaux; cest-a-dire niais et passagers. J'ay connu plusieurs gentils-hommes qui ne se servoient point d'autres oyseaux et qui en estoient bien contents. Plusieurs raisons font qu'on se contente de ces oyseaux: en premier lieu, il est facile d'en avoir, et par ce moyen, quand vous avez cinq ou six oyseaux il ny a qua les dresser et mettre dedans: alors vous en choisissez deux ou trois bien bons, et on arrache la teste aux autres. Une raison qui fait que l'on sen sert cest qu'avec peu d'experience on fait voler les Autours; une autre, cest que ceux qui sen servent ne pourroient souvent faire voler des oyseaux de leurre, ne sachant guiéres ce que c'est, et n'ayant d'oyseaux que pour fournir la table de perdrix. Les Autours et leurs tierçelets sont plus convenables: il y a encore une chose a remarquer, cest que le Faucon, quoy qua bon marché, coustera en Poitou plus de vingt ecus mis sur le poing, et garny de sonnettes, vervelles, chapperon, et encore le leurre qu'il faut acheter environ cent sols ou au moins quatre livres; les gages d'un bon fauconnier: enfin, pour dire en peu de mots, il ny a point de perdrix prise par un faucon qui ne vous couste un ecu la piéce: encore jamais dans une année un Faucon ne prendra deux cents perdrix; et pour un qui le fera vous en aurez trente qui ne le feront pas. Il faut de la peine, et bien picquer après. Cela fait une certaine depanse qui va assez loin, au lieu quavec moins de depanse vous avez bien des Autours: largent que vous coustera un Faucon, en sortant de cage (car les passagers sont du double plus chers), vous fournira au moins douse Autours; outre cela vous aurez un autoursier, pour vingt ecus de gages, et un bon fauconnier coustera au moins plus de deux cents livres: Il luy faut un bon cheval ou deux, et un autoursier sera bien sur un bidet de vingt ecus; en outre sy un autoursier conduit bien son Autour il prendra cinq cents perdrix en son année, soit avec l'Autour ou avec le Tierçelet; et l'Autour volle bien dans le pays couvert, ou quelque fois on est obligé d'aller a pied a la chasse, et le Faucon ne se porte que dans les plaines. Ie croy que tout cela examiné est cause qu'on se sert

plutost de ces oyseaux de poin que de ceux de leurre. Autrefois les oyseaux estoient plus en usage en Poitou qu'ils ne sont aujourdhuy, et il ny avoit guieres de gentilhomme qui n'eust au moins un oyseau de poing: depuis quelques années il ny en a pas un contre vingt quil y avoit autrefois; on n'en vouloit point aussy de ceux qui se prennent dans la province: on faisoit venir les Autours et Tiercelets de Suisse, de Franche Conté et de la forest des Ardennes. Quelques personnes sont encore dans le mesme sentiment et pensent que les oyseaux du Poitou ne vollent point apres le mois de septembre: je puis assurer qu'ils sont aussy bons pris dans la provinçe que ceux qu'on fait venir d'ailleurs. J'en ay eu a moy, et jen ay veu a des gentils-hommes qu'ils ont mué plusieurs mues, et qui estoient bien bons quoy que pris en Poitou; et, tant que jy en trouveray, ie ne me mettray jamais en peine d'en chercher ailleurs. Si on me demande sont ils generallement bons? Ie repondray que nos Autours sont Autours comme les autres; que partout il s'en trouve de bien bons, et que partout il y en a qui ne vallent rien; mais ie suis bien sûr que pour douse ecus jauray au moins trois ayres d'autour, qui me donneront quelquefois dix oyseaux tant tierçelets que formez; et, en les choisissant bien, j'en trouveray deux ou trois bons. Et je vas donner la maniére de les choisir affin quils reüssissent, et je diray en passant: que, quoy que ce ne soit pas un oyseau de fauconnerie, il ny a pas de mal a les connoistre, et a sçavoir s'en servir, puisque cest un commancement de connoissance et un aprentissage de fauconnerie: des maistres ont commancé par l'autourserie et n'ont pas plus mal réussy.

CHAPITRE IX.

Du tems de désayrer les Autours.

PLVS les Autours sont advancez et mieux ils valent. On doit toujours faire choix des premiers néz; le tems le plus ordinaire est la fin de may. J'en ay désayré le douse de juin qui se sont trouvez bons: jen ay désayré le quatorse de may qui ont eté bons. Pour les prendre je fais monter a l'ayre une personne qui porte dans sa poche un peloton de fisselle; il en attache un bout a quelque branche, auprès de l'ayre, et laisse tomber le ploton, auquel on attache un petit panier, ou boutillon. S'il est couvert il en est meilleur: la personne qui est montée a l'aire retire a luy le panier, et y met les autours; après quoy il les dessent avec la mesme fisselle. Les oyseaux désayrez ainsy ne se font jamais de mal, et on ne peut pas les étouffer comme ceux quon met dans la chemise ou dans la poche. On estime les Autours qui sont grands quand on les désayre, mais il y a beaucoup d'inconvenients. Quelquefois, ils se jettent en bas de l'ayre, et se tuent ou cassent les ailes et les jambes; ou sils ne se font pas de mal ils deviennent méchants et ne veullent point manger, comme j'ay souvent veu arriver. Le meilleur tems de les prendre est lors qu'ils sont blancs, et quils commançent a noirçir: quils soient un peu plus gros que le poing; les ayant de cette taille on les met dans un panier dans une chambre bien chaude et séche, et couverts affin quils ne sentent pas de froid; et dans le panier il faut de la paille affin quils soient couchez a leur aise et chaudement. Leur nourriture sera de bonne viande chaude, comme pigeonneaux, moineaux, oysons et poulets. Mais on ne se sert des poulets qu'au deffault d'autre viande; les rats et souris sont aussy fort bons a nourrir les jeunes oyseaux: on leur donne la viande bien hachée, et quelque peu de plume avec, affin de les faire curer. L'heure qu'on les fera manger sera le matin réguliérement a sept heures, et le soir a cinq heures. Après les avoir gardé deux ou trois jours dans la chambre, il faut avoir une barique, que lon defoncera par un bout: on la pose sur ce costé eslevée de terre d'environ

trois pieds, dessous quelques arbres bien fournis de branches; et auprès un bacquet que lon remplira deau fraische touts les deux jours. La barique, bien attachée, quelle ne remue en auqu'une façon; et l'ouverture tournée vers le soleil levant. Il faut mettre dedans des feüilles d'hyébles, que lon changera touts les deux jours, et quelque petite planche au devant. Pour empescher les petits oyseaux de tomber, on les mettra dans cette barique: après quils y auront été six ou sept sepmaines, toujours nourris a sept heures au matin et a cinq heures au soir, on les prendra le soir, sans les faire soupper, et ils seront alors garnis de leurs jets et sonnettes; et on les mettra sur la perche, essayant a les faire manger sur le poin. J'en ay gardé cinq jours sans vouloir manger qui sont après venus fort doux. Plusieurs personnes ont elevé des faucons de cette manière; mais après ils sont de mauvaise volonté et vous laissent à la chasse, pour revenir à la maison. Ie ne conseille a personne de sy risquer: pour moy ie ne le ferois pas, et ie trouve quil est bien mieux de nourrir les faucons dans la mue, ou dans une autre chambre; ils en sont plus doux, et plus faciles a dresser.

CHAPITRE X.

Du choix des Autours.

AYANT elevé vos Autours, comme ie viens de dire au chapitre précédent, et quils sont sur la perche, choisissez les de cette maniére : prenez les plus pleins et plus pesants sur le poin, les ailes avancées bien près de la teste, le col long, la teste plus petite que grosse, le bec gros et court, la cuisse platte et longue, la jambe courte, le pied grand et sec, les serres bien noires et grosses; que vos Autours soient plus courts que longs, les jambes bien ecartées, le devant bien marqué de cœurs; quils ayent les yeux plus rouges que pasles, la langue et le dedans du bec bien noirs; et s'il y a au dessus du bec (dans la couronne qui est jaune) une petite marque noire de la grandeur d'un grain de mil ou un peu plus, cest une marque de bonté et de beauté: prenez toujours les Autours les plus petits et les Tiercelets les plus gros, et les plus pesants sur le poin; pour cela on ne doit pas préférer l'Autour au Tiercelet, car l'autour est toujours plus pesant etant plus gros; mais, pour mieux m'expliquer, je dis prendre les plus pesants entre les Autours, et les plus pesants entre les Tiercelets.

CHAPITRE XI.

Dresser les Autours.

AYANT choisy les autours, comme ie viens de dire, il faut essayer a les faire paistre sur le poin et les tenir le soir jusques a dix heures: avoir un aisleron de chappon a les faire tirer; peu a peu ils se rendront bien familiers, pourveu que on leur soit doux. Il faut toujours avoir des chiens auprès de soy, affin qu'ils les connoissent, car cette espèce d'oyseau les craint beaucoup: quand vous aurez tenu vostre Autour ou Tiercelet trois jours sur le poin sans l'abandonner, et qu'il sera assuré au bruit et mangera bien sur le poin, vous le mettrez sur la perche, ou ailleurs; et lors, vous éloignant de luy de trois ou quatre pas, presantez luy de la viande sur le poing: s'il y vient, faites le manger; une autre fois faites le venir deux fois; et, peu a peu, le faire venir trois ou quatre

fois de suite, et répéter cette leçon deux fois le jour, le matin a sept heures et le soir vers les cinq heures, pendant huit jours. Donnez luy chasque fois une cuisse de poullet: quand il sera bien assuré à sauter sur le poin, il faut avoir une fisselle bonne et forte de vingt brasses de long: attachez en un bout au touret, et faites tenir l'autre bout par quelquun; faites revenir vostre oyseau peu a peu sur le poin; dans huit jours il viendra de la longueur de la fisselle, et mesme la doublera: qu'il connoisse bien vostre voix; après quoy, vous le lascherez dans quelqu'arbre et vous cacherez: s'il est une fois bien revenant, vous en ferez ce que vous voudrez et commancerez a luy donner cure: vous verrez ce que cest au chapitre qui en parle. Ayez quelque perdreau en vie, ou caille ou des moineaux que vous ferez tuer a vostre oyseau: cela les advance plus que tout a mettre dedans, leur faisant bien connoistre le vif.

CHAPITRE XII.

Mettre. l'Autour dedans.

DONNEZ cure tous les jours a vos Autours, a neuf heures du soir; ou, en les paissant, faites les boire au soir, leur présentant de l'eau claire dans un verre. A dix heures du matin, portez les baigner a un baquet ou petite bassée: revenant bien, se baignant et connoissant le vif, dans les derniers jours de jüillet, ou dans les premiers d'aoust, portez vostre oyseau a la chasse avec des chiens bien sages et qui connoissent l'oyseau; alors, ayant trouvé une compagnie de perdreaux gros comme des cailles, remarquez les bien et ne vous tenez pas auprès des hayes. Ayant bien remarqué les perdreaux, portez y vostre oyseau et faites en sorte que les perdreaux partent bien-près de luy; et, s'il connoist bien le vif, il ne fera pas de difficulté de voller le premier. L'ayant pris faites luy manger avec un peu de plume et les pieds, affin de faire la cure: on fait bien de porter les oyseaux trois ou quatre jours de suite a pied, après quoi on va a cheval; et augmenter peu-a-peu: cest a dire les deux ou trois premieres fois ne prendre qu'un perdreau, et en paistre l'oyseau; après on en fait prendre deux, ensuite trois; et, après, continuer jusque a six ou sept; et a touts lui faire manger la cervelle et les yeux des perdreaux: cest ce quon appelle faire le devoir. Sy vous faites bien, laschez toujours vostre oyseau de loin jusques a la fin de septembre, ou au quinze d'octobre; pourveu que l'oyseau puisse voir remettre les perdrix, c'est ce quon appelle les sauver; mais, dès la fin d'octobre, il ne faut pas lascher l'Autour quand les perdrix partent a plus de soixante pas: il faut aller a la remise, et attendre quelles partent assez près. Je conseille a ceux qui font voller des oyseaux de poing sur des terres bien vifves de préférer l'Autour au Tiercelet jusques au premier de novembre: s'ils ont un bon Autour, ils luy feront prendre trois fois la sepmaine (ou quatre), a chasque fois douse ou quatorse perdrix; et le Tiercelet en a assez à prendre de sept par chasse dans un pays couvert. Je conseille aussi de préférer l'Autour à touts autres oyseaux. et en pays de coteaux ou quelque fois on est obligé d'aller a pied

Les cures bien continuées servent de tout remede aux oyseaux de poing: ou, tout auplus une fois par sepmaine, leur faire manger leur viande achée, et trempée dans un plat d'eau tiède ou lon aura fait fondre de la manne fine environ la grosseur d'une noix. Rien ne les tient mieux en état: les Autours et Tiercelets craignent le vent, et n'aiment guières les grandes plaines sil ne sy trouve quelques buissons a remettre les perdrix; mais, il s'en trouve de vigoureux qui volent bien partout: on ne doit guieres les muer à moins quils ne soient parfaits en bonté, puisque

on en a touts les ans a choisir plus qu'on n'en veut; et, c'est rendre un grand service aux fuyes et aux basses cours de les désayrer pour les détruire autant qu'on peut, y en ayant toujours trop.

CHAPITRE XIII.

Faire les Cures.

Ceux qui gouvernent des oyseaux doivent touts les ans prendre du chanvre bien peigné et net une demie livre par oyseau: on met ce chanvre dans un grand pot de terre, neuf et verny. On prend cinq a six bonnes poignées d'absinthe et une poignée de Rhüe de jardin, du tout les feüilles les plus tendres avec soixante cloux de gérofle, et deux fois long comme le doigt de bonne canelle. Enveloppez les herbes, la canelle et les cloux de gérofle dans un linge bien blanc, et mettez le tout dans le pot, que vous remplirez du meilleur vin blanc que vous pourrez avoir. Faites bouillir le tout bien lentement jusques a ce que le vin soit consommé: alors, ostez le pot du feu; retirez la filasse que vous ferez sécher dans une chambre sans feu ny soleil, et les herbes aussy: quand vous donnerez vos cures faites les de cette filasse que vous roullez entre les doigts de la grosseur que l'oyseau les puisse avaller; et pour qu'il les prenne mieux, couvrez les d'un peu de viande ou de peau de volaille; deux fois la sepmaine, mettez dans les cures un peu de l'absinthe que vous avez gardée; et, en hyver, adjoutez y un ou deux clous de gérofle. Il ny a rien qui conserve mieux les oyseaux en santé que les cures de cette façon et préservent les oyseaux de filandres et d'ayguilles: quand aux autres remèdes ils n'en auront point de besoin sy on continue régulièrement l'usage de ces cures: peu de personnes les sçavent faire de mesme; ie m'en suis toujours bien trouvé, et les conseille a touts oyseaux.

CHAPITRE XIV.

Pour dresser un Faucon.

UN Faucon doit estre élevé dans une chambre, et non comme j'ay dit qu'il falloit élever les Autours, pour les raisons que j'ay dites. Lorsque vostre Faucon sera sec, c'est-à-dire qu'il n'aura plus de sang dans les tuyaux de ses plumes, qu'on appelle pannes aux oyseaux de proye; et, au lieu de dire le plumage pour exprimer leur couleur, on dit un oyseau de tel ou de tel pannage. Quand vous aurez bien reconnu vostre oyseau estre sec, gardez le encore un mois sans le prendre, affin qu'il se fortifie et que ses os se durçissent; car les Faucons ont les os bien tendres dabort, et ils ne reviennent point sy on les manie trop rudement, mais en meurent. Ne le prenez donc qu'un mois après qu'il sera sec, le soir, et qu'il n'ait mangé depuis le matin. Garnissez le de jets, sonnettes et vervelles; donnez luy un bon chapperon qui ait servi a un autre oyseau, et qui ne lui fasse pas de mal: il faut cette première nuit le tenir sur le poing; lui parler doussement, lui toucher dessus et dessous avec une aile de canard, et luy avoir bien fait le bec et les serres: le landemain essayez a le faire manger sur le poing; s'il y est assuré, et qu'il mange deux ou trois jours de suite, mettez le leurre a terre, avec la viande attachée dessus: posez loyseau sur le leurre, et qu'il y mange; deux jours après, mettez le leurre a deux ou trois pas de loyseau: s'il y va, vous croistrez sa leçon de jour en jour; et, au bout de huit jours, il viendra de plus de dix pas; enfin portez le dehors, comme j'ay dit de l'Autour, avec une bonne fisselle, et le

le faites venir comme l'Autour au lieu de le faire venir au poin: ce sera au leurre; et ne luy oster le chaperon que lors qu'on commencera a l'appeller. Dans huit jours, il viendra de deux longueurs de fisselle, qui fera plus de cent pas; accoutumez le a connoistre vostre voix autant que le leurre. Au bout de vingt jours, et non plutost, vous osterez la fisselle et le ferez venir, comme on dit, sur sa foy; mais ne risquez pas à le mettre hors de filière avant de luy avoir fait rendre le double de la mulette, comme je vais l'enseigner au chapitre suivant.

CHAPITRE XV.

Pour faire rendre le double de la mulette.

DE touts les oyseaux servants a la fauconnerie et autourserie, il n'y a que les Gerfaux et les Autours, avec leurs Tiercelets, aux quels on ne fait point rendre le double de la mulette; mais on la fait rendre aux Faucons, Sacres et Laniers. Nos anciens maistres nous ont donné bien des receptes pour faire rendre le double de la mulette: ils ont bien fait mourir des oyseaux dans cette opération; j'en ay aussy fait mourir quelques-uns pour cela, comme pour les purgations. Mais, enfin, voicy une méthode pour faire rendre le double, qui est bonne et où il n'y a point de danger, faisant ce qui suit: prenez gros comme une petite febve de sel armoniac; une fois autant de sucre candy: mettez le tout ensemble dans une cure que vous ferez prendre au Faucon qui n'aura rien mangé de vingt-quatre heures; donnez lui cette cure, ainsy préparée, le matin à sept heures, (et, la veille, que vostre oyseau n'ait eu que demie gorge de cuisse de chapon): donnez luy son chapperon, qui sera désserré; pôzez vostre oyseau sur la pierre, aupres de son bacquet ou bassée, qui sera remply d'eau fraîche: tenez-vous auprès de luy; et, quand il voudra rendre, ostez son chapperon. Il rendra sa cure et le double tout a la fois; après quoy il boira, et peut-estre se baignera: laissez en patience trois heures; apres quoy vous le prendrez et luy ferez manger une cuisse de poulet toute chaude: vous trouverez vostre oyseau bien radoucy, et plus traitable qu'auparavant.

CHAPITRE XVI.

Leurrer l'Oyseau sur sa foy.

LE lendemain que le Faucon aura rendu son double de mulette, leurrez le encore avec la filière et le présentez au bain: ensuite vous lui osterez la filière, et le leurrerez sur sa foy. Par ce moyen, vous connoistrez s'il est pesant ou léger: après l'avoir leurré huit jours sur sa foy il faut luy faire connoistre le vif, ce qui se fera comme je vais dire.

CHAPITRE XVII.

Faire connoistre le vif.

Il faut avoir quelque perdreau ou perdrix en vie, ou des cailles ou moineaux, les attacher à la filière; et, lors que l'Oyseau vient au leurre, cacher le leurre et luy ietter les oyseaux attachez à la filière, de peur qu'il ne charrie. Cette leçon se doit continuer cinq ou six fois, affin de bien échauffer l'Oyseau sur le vif. Je trouve que les moineaux sont bien comodes, parcequ'un Faucon en mange plusieurs, et on luy donne un a un avec la filière. Il n'en a pas

trop de trois a sept heures du matin et trois autres à cinq heures du soir: cela fait six leçons par jour et les avance beaucoup, et aussy cest une bonne nouriture; et, par ce moyen, on reconnoist assez sy l'Oyseau sera léger ou pesant. Ie ne suis pas aussy de l'avis de ceux qui font revenir les oyseaux de leurre sur le poin avant de les leurrer: les miens viennent au leurre de la longueur de la fisselle avant que ceux des autres connoissent seulement le leurre; et, quand ils sont dréssez, ils viennent au poing aussy bien que ceux a qui on la appris d'abort; et ils sont advancez a drésser quinse jours avant ceux quon fait sauter sur le poin: chasqu'un fera comme il luy plaira.

CHAPITRE XVIII.

Mettre l'Oyseau de Leurre dedans.

LE Faucon sera mis le matin sur sa pierre auprès de l'eau: quand il sera baigné et seché, on le portera sur sa perche. Le soir, vers les quatre heures, le porter a la chasse avec de bons chiens, sages et qui connoissent l'Oyseau. Ayant trouvé des perdreaux les remarquer, et mettre Loyseau sur aisle s'il est léger, faisant ainsy partir les perdreaux près de luy; et, connoissant bien le vif, il ne manquera pas de descendre dessus le premier qui partira. S'il le manque, picquez a la remise et y faites venir l'Oyseau. La perdrix prise par luy, ou par les chiens, paissez; le continuez a le paistre a la premiere pendant quinse chasses: un Faucon léger ne doit jamais prendre plus de trois perdrix quelque bon et bien volant qu'il soit; ce sont des oyseaux qui font bien plaisir, mais qui prennent peu de gibier. Un Faucon pesant en prend un peu plus; mais il donne beaucoup de peine, et on peut dire que ce sont des crève chevaux.

CHAPITRE XIX.

Pour un Faucon pesant.

TOUTS ceux qui ont fait expérience de la fauconnerie conviendront avec moy qu'un Faucon pesant prend plus de perdrix qu'un Faucon leger; mais il faut que ce soit dans des plaines ou il n'y ait pas un buisson; car la moindre haye vous les fera toutes perdre, et vous crevez vos chevaux a suivre un Faucon pesant; et, encore, dans les meilleures chasses ne prenez vous que quatre ou cinq perdrix, et il en faut trouver beaucoup. Pour faire voler le Faucon pesant, il faut attendre qu'un perdreau luy parte près, comme j'ay dit pour l'Autour: alors, descouvrez le; et, connoissant le vif, il volera: paissez le comme ie l'ay dit du faucon leger.

CHAPITRE XX.

Du Faucon passager.

LE Faucon passager, ou de passage, est la mesme chose. Ils valent mieux que les niais; mais il faut qu'ils soient sors, car les mues ne sont propres qu'a la corneille et au canard; et on ne peut les muer qu'ils ne soient en grand risque de mourir. Ie trouve ceux qui peuvent avoir des oyseaux passagers bien heureux: il faut plus de patiance a les dresser; mais ils donnent bien plus de plaisir, et sont ordinairement plus légers et plus vigoureux que les niais. On en prend de bons et en quantité en Provence: dans la Craux d'Arles, les Tiercelets de Faucon de passage sont bons.

CHAPITRE XXI.

Du Lanier de passage.

IL s'en prend de bons en Provence; mais les meilleurs se prennent dans la craux de Véronne, en Lombardie, ou Milanez. Il n'y a point de meilleur Oyseau pour la perdrix; et c'est le vray oyseau du gentilhomme. Ceux qui peuvent en avoir doivent bien les aymer: ils sont difficiles à dresser; mais la patience en vient à bout, et on ne doit le mettre hors de filière avant de luy avoir fait rendre le double de la mulette: il se dressera comme j'ay dit du Faucon, et touts les autres de mesme; seulement, j'ajouteray que l'on doit faire tuer sept ou huit poules rousses a touts les oyseaux passagers qu'on dresse au vol de la perdrix, et aux oyseaux niais: il faut bien se donner garde quils connoissent la volaille, s'y donnant d'eux mesmes.

CHAPITRE XXII.

Quelles sortes de vols il y a.

LES Rois et princes ne craignant pas la dépance, et ayant des équipages de fauconnerie bien tenus, ont les vols qui suivent;

Sçavoir: le vol du Milan se fait avec les Gerfaux au nombre de trois, ou deux et un sacre.

Le héron par les mesmes oyseaux.

Le lièvre par les mesmes oyseaux.

L'oye sauvage et la grüe par les mesmes.

Le lapin par les mesmes oyseaux.

Le canard par Faucons de passage et niais.

La corneille par Faucons de passage et niais.

La pie par Tiercelets de Faucon de passage et niais.

L'alouette et le cochevis par Émérillons.

La buse comme le milan.

La perdrix par Faucons niais et de passage; par Laniers, Lanerets, Sacres, Sacrets et Tiercelets de Gerfaux, et Tiercelets de Faucon de passage; par Autours et Tiercelets d'Autours niais et de passage. Quoy que touts ces oyseaux chargent la perdrix, il faut convenir qu'a ce vol les laniers de passage et les sacrets sont les meilleurs de touts: on fait voler aussy le phaisant par les Faucons et par les Autours; dans les endroits ou les courlis sont communs on les fait voler par des Faucons et par des Laniers; c'est mieux le fait du lanier et du sacre que des autres oyseaux: il y a cependant des laniers qui ny veulent pas donner.

On peut encore se servir des Esperviers; ils volent bien la caille, le merle, le jay, la pie, la grive et les petits perdreaux: il y en a de fort gros qui volent quelquefois beaucoup. Sy on pouvoit en avoir de ceux du Milanez ils volent la perdrix toute l'année comme des Tiercelets d'Autour, et sont bien gros.

CHAPITRE XXIII.

Pour entretenir les Oyseaux en santé.

POUR entretenir les oyseaux en santé il leur faut donner cure touts les jours, soit de filasse ou de la plume de leur gibier, et ne pas craindre qu'elle soit trop grosse pourveu qu'ils la puissent avaller. Mettre dedans assez souvent de l'absinthe, comme jay dit, et un peu de Rhüe de jardin: leur donner la viande dans l'eau de rhubarbe, que jenseigneray cy apres; quelquefois un peu de manne fondue; les bien faire tirer touts les jours. Aux oyseaux de leurre on met de petits cailloux auprès de leur eau. Les Laniers, Sacres et Faucons on leur fait rendre le double de la muiette en les mettant en müe, en les sortant de la müe, et, tant qu'ils volent, on leur fait rendre le double de trois mois en trois mois, apres le plein de la lune. Ne donner jamais aux oyseaux une grosse gorge; cela leur fait plus de mal que de bien: que la viande soit bonne, nette et n'ait aucune mauvaise odeur; l'été que leur viande soit trempée en eau fraische, et l'hyver en eau tiède. Je voudrois qu'un fauconnier couchast dans la chambre ou sont ses oyseaux, affin que le fauconnier se couchast aussy tost que les oyseaux auroient pris leur cure et beü, a neuf heures du soir, ayant leur gorge bien vuide. Et le matin, dès qu'il fera jour, le fauconnier se levera, fera brusler une poignée de paille dans sa cheminée, affin de voir a la flame sy ses oyseaux feront large en voyant la clarté du feu: après, il regardera s'ils ont curé et sy les cures et les émeuts sont beaux. Vers le soleil levé, porter ses oyseaux de leurre sur leur pierre au jardin, et les faire tirer; mettre aussy les oyseaux de poin dehors sur des perches a couvert du vent, et exposés au soleil: voilà ce qu'un bon fauconnier doit faire. L'hyver il mettra dans la cure de ses oyseaux deux cloux de gérofle et un peu de canelle: ne les nourrir de bœuf presque le moins qu'il pourra; mais hacher le bœuf avec autant de maigre de mouton: cela fait une bonne nourriture. Donner souvent quelques moineaux, pinsons et grives; les merles jeunes ou vieux ne vallent rien pour les oyseaux; quelques gorges de pie et de corneille met les oyseaux en appetit, quelquefois aussy une gorge de buse; cela les purge doucement et leur fait du bien. — Enfin la pratique et l'attention formeront un fauconnier mieux que toute la lecture qu'il pourroit faire; qu'il ait attention aussy a ne les paistre ny faire tirer qu'ils n'ayent bien passé leur gorge; et surtout le matin qu'ils aient curé avant de les faire tirer, a la fin cela les feroit mourir: je vais a présent dire comme on mue les oyseaux.

CHAPITRE XXIV.

De muer les Oyseaux.

ON met ordinairement les oyseaux muer de trois façons que ie vais expliquer. Chasqu'un met ses oyseaux a la mue quand il luy plaist; les uns plustost les autres plus tard. Les oyseaux que l'on ayme, et dont on veut avoir longtems du plaisir, doivent estre mis en mue le quinse de février, affin de les sortir pour voller au quinse de septembre: voicy ce quon doit faire en mettant les oyseaux en müe; faites leur rendre le double de la mulette, donnez de leau dans la mue, du sable et des gazons avec des cailloux de riviere; pendant au moins un mois faites ce qui suit: hachez la viande de vos oyseaux et mettez avec autant d'œufs cruds que vous

avez d'oyseaux. Meslez le tout; avec la viande il faut le blanc et le jaune des œufs, et mettre encore autant de cüillerées de bonne huyle d'olive avec. Donnez cela a vos oyseaux, ilsle mangeront bien; né les nourrissez pas tant d'abort; il vaut mieux augmenter peu a peu et leur donner deux fois par jour, le matin a sept heures et le soir vers les cinq heures. Qu'il y ait dans la müe une fenestre a cage au soleil levant et une au midy, avec de grosses pierres dans la chambre. La nourriture de vos oyseaux sera de pigeonneaux, d'oisons, de petits chiens de dix ou douse jours; des taupes, des rats, souris; des viperes sans les écorcher, mais leur couper la teste et la queüe et les étriper; les bien hacher, et tout ce qu'on pourra leur donner de bon. Un oyseau bien traité aura jetté son cerceau au vingt de juillet ou mesme avant; et, dès quil l'aura jetté, il faut diminuer sa nourriture de moityé, quoy quil aura deux gorges par jour, parce que la continuation de grande nourriture le feroit muer une segonde fois. Le cerceau estant a bout et su on le sortira de la müe, et il sera traité comme s'il n'avoit jamais volé; mais quand il sera bien dressé il ny aura pas de peine a luy faire reconnoistre son gibier: il vollera bien le premier qui luy sera montré, et, dans trois chasses, il sera aussi bon qu'il estoit avant la müe. Mais il ne faut pas oublier a luy faire rendre le double de la mulette avant de le mettre hors de filiére. Voicy comme on müe les oyseaux niais: les oyseaux passagers se muent sur la perche dans la chambre du fauconnier, et les tenir couverts de leur chapperon pendant le jour, et les decouvrir la nuit. Les Gerfaux se muent dans une chambre fraische et obscure, attachez sur un billot, avec des gazons auprès d'eux. Ils seront couverts d'un chapperon de rustre; on ne leur donnera qu'une grosse gorge par jour, et un jour de chaque sepmaine on leur ostera le chapperon, et on ne leur donnera rien ce jour là. Il faut quils mangent couverts de leur chapperon de rustre; et il ne leur faut point faire rendre le double de la mulette comme aux Faucons, Sacres et Laniers. Au chapitre qui enseigne a faire rendre le double, je n'ay mis que la dôse d'un Faucon: pour un Lanier, il faut un peu plus de sel armoniac, et pour un Sacre, un peu plus que pour un Lanier: pour le Sacret et pour le Laneret, donnez la dôse du Faucon. Ie croy que ce chapitre peut estre trop long: ie le finis pour commancer a donner les remedes qui seront faciles et a peu de frais, affin que chasqu'un puisse les avoir commodement et a son besoin; quelqu'un m'en aura obligation, d'autres non: pour moy ie seray charmé sy d'autres savent mieux et me le veulent aprendre; ie m'en serviray, estant toujours curieux de m'instruire.

CHAPITRE XXV.

Des Oyseaux perdus.

AVANT de donner des remedes, ie trouve a propos de parler un peu des oyseaux perdus ou écartez. Les Faucons et les Gerfaux font quelquefois des fuites de quatre ou cinq lieües, ce qui les fait perdre: les Sacres et Laniers ne sont pas sujets a ces fuites; mais ils montent a l'éssor et vont dessendre bien loin de leur maistre. Il y a des oyseaux qui se laissent aller au vent; d'autres qui entrent dans le vent: aux uns et aux autres il faut que quelquun demeure dans l'endroit ou ils se seront écartez, pendant que d'autres picquent après. Un oyseau bien tenu et en estat, s'il a été bien dressé, ne manquera pas de revenir ou il s'est ecarté: on le prendra et le paistra, sans le faire voler d'avantage. Ceux qui courent après en feront autant s'ils le prennent; et je peux dire que jamais oyseau bien tenu et bien dressé ne se pert par sa faute: sy on ne le trouve pas le premier jour, il le faut chercher. Comme vous

croyez qu'il va droit dans le vent ou soubs le vent, que quelqu'un aille le chercher dans l'endroit ou il s'est ecarté: ceux qui vous les rapportent doivent avoir une pistole s'ils font une journée de chemin, et ainsy a proportion d'ou ils viennent, et que les oyseaux ne soient pas gastez.

CHAPITRE XXVI.

Des Oyseaux qui charrient.

QVOY que charrier ne soit pas une maladie, cest un grand deffault qu'il faut corriger. Il y a des oyseaux que la faim ou la gourmandise fait charrier: pour leur faire passer ce déffault, au lieu de crever vos chevaux a courre après, aprochez les doussement, et leur jettez une perdrix avec une filiére, ou attachée au leurre. Vous les prendrez et les paistrez; vous ne ferez pas cela six fois qu'ils perdront ce vice. D'autres oyseaux laissent le poin quant on les relève, et se débattent beaucoup: paissez les cinq a six fois a la première perdrix, et a la segonde vous les tiendrez mieux, et cela leur passera. Il faut pratiquer cela d'abort et ne pas leur laisser prendre l'habitude; car, enfin, vous perdez vos oyseaux, crevez vos chevaux, et n'avez point de plaisir a la chasse.

Aussy, dés que vos oyseaux sécartent, il les faut paitre aussy tost quils sont repris; et, par ce moyen, vous les accoutumerez a venir dabort quils vous entendront appeller.

CHAPITRE XXVII.

Pour faire les pillulles douces.

IL faut prendre quatre onces de lard a larder, le coupper en lardons; quatre onces de moelle de bœuf; mettre tramper le tout ensemble dans de l'eau fraische pendant vingt quatre heures, et changer d'eau quatre ou cinq fois. Ensuite, tirez cela de l'eau et le mettez dans un plat d'argent ou de terre, sur un petit feu, et faites fondre le tout ensemble; et, lorsque ce sera moitié fondu, ayez quatre onces de sucre candy en poudre, que vous y meslerez peu a peu; et, quand cela sera près de froidir, mettez y encore un gros de saffran en poudre, et meslez bien le tout ensemble avec une espatulle de bois: mettez le tout dans un pot, et le serrez pour le besoin. On en donne aux oyseaux, de trois jours l'un, gros comme une petite febve; cela se garde trois ou quatre ans sans se gaster, et est meilleur vieux que nouveau: il ne faut pas quil moisisse, et soit serré en lieu sec et pas trop chaud. Les jours que les oyseaux ne prendront pas de ces pilulles, il faut tremper leur viande dans de bonne huyle d'olive: ces pillules sont bonnes pour le rhume, choc, filandres, aiguilles, pantois et cracq.

CHAPITRE XXVIII.

Des accidents qui arrivent aux Oyseaux.

POVR le rhume, on prend des pilules cy dessus pendant trois matins, un jour entre deux. Le jour qu'on ne donnera point de pilules tremper la viande en huyle dolives, ou en eau de rhubarbe; et mettre dans la cure des cloux de gérofle, avec bien peu d'agaric: sil ny a pas de mieux, mettez un peu d'aloës et de saffran avec du hycrapîcra, pour faire tenir le tout et le donner le soir dans la cure.

CHAPITRE XXIX.

Pour la croye, ou pierre ou gravelle des Oyseaux.

LE mal n'arrive que par la négligence du fauconnier. Un oyseau bien tenu ne l'aura jamais; mais venu faut le guérir: pour le faire, prenez des blancs d'eufs cruds, avec du sucre candy en poudre; battez cela ensemble, pour faire fondre le sucre, trempez dedans la viande de vos oyseaux et les paissez de mesme cinq a six jours de suite deux fois par jour. Ils guériront sils nont pas supporté le mal.

CHAPITRE XXX.

Des Filandres et Eguilles.

ON purge les oyseaux avec les pillulles cy devant dites, deux ou trois jours: prendre une gouçe d'ail; en oster le germe, y mettre une pincée de saffran, et faire prendre cela dans la cure. Sy cela ne les guérit, faites ce qui suit: prenez une once de manne de calabre fine, un gros d'aloës soccotrin, un gros de mirrhe, un demy gros de saffran, un demy gros d'agaric, un demy gros de rhubarbe, six clous de gérofle: le tout meslé et mis en poudre, faites en une masse, et le serrez dans une boîte; donnez en aux oyseaux gros comme une febve dans la cure séché; mais que loyseau ne tienne du haut ny du bas.

CHAPITRE XXXI.

Pour le Cracq.

PVRGEZ les avec les pilules douces, de deux jours l'un, et trempez la viande dans de bonne huyle d'olive un jour, et un autre dans de l'eau de rhubarbe; mettez dans la cure tantost de la Rhüe, tantost de l'absinthe; et frottez le col et les reins de l'oyseau avec de l'eau de la Reine d'Hongrie, tiéde: ce mal ne vient que de rumatisme.

CHAPITRE XXXII.

Pour le Chancre.

PVRGEZ l'oyseau avec pilules douces, dites cy dessus; lavez le chancre de jus de citron, et, quand il diminura, le laver avec du syrop de meures: la négligence cause ce mal.

CHAPITRE XXXIII.

Pour coup ou effort.

AYEZ un boyeau de poule ou de la peau; mettez dedans gros comme une bonne febve de momie en poudre: faites avaller a loyseau; mettez encore de la momie en poudre dans la cure, et le laissez jusques au lendemain: s'il a du sang extravasé ou caillé dans le corps cela le dissoudra.

CHAPITRE XXXIV.

Pour le mal des yeux.

DE quelque façon que le mal vienne, mettez un blanc d'œuf crud avec de l'eau de rôze; battez cela ensemble avec un gros de tutie préparée; mettez sur du cotton; apliquez le sur les yeux et sur la couronne du bec; et mettez un chapperon pour tenir le tout pendant la nuit, et le jour sy vous voulez.

CHAPITRE XXXV.

Des blessures des Oyseaux.

LES oyseaux se peuvent blesser contre du bois, pierre ou autre chose; il faut coupper la plume ou l'arracher: quelle n'entre pas dans la blessure; mettez une tante de cotton inbibée dans l'huyle d'hypéricum; réitérez et nourrissez bien loyseau, qui sera mis en lieu ou il ne se tourmente pas.

CHAPITRE XXXVI.

Pour les jambes et les mains enflées.

TIREZ l'huyle de douse jaunes d'œufs durs; mettez la dans une phiolle. Pour vous en servir, il en faut prendre huit ou dix goutes, avec deux goutes d'eau de rose et deux goutes de bon vin-aigre: battez cela ensemble et, avec une plume, lavez les jambes et mains de loyseau cinq ou six fois, trois fois par jour. Sil survient des cloux dessus ou dessous les mains de loyseau, roulez un morceau de papier et l'allumez: brulez les cloux avec ce papier et les graissez de graisse prise aux tripes d'une poulle ou d'un chapon: ils guériront.

CHAPITRE XXXVII.

Pour jambe ou aile rompue..

IL faut d'abort la remettre le mieux qu'il se pourra, et la lier avec un bon papier ou une carte; prendre de la gomme et la faire fondre avec un peu de farine, et mettre dessus avec un papier par dessus: laisser tomber cela de soy-mesme.

CHAPITRE XXXVIII.

Pour les pannes froissées et rompues.

LORSQVE les pannes ne sont que froissées, prenez de l'avoine; faites la boüillir dans de l'eau jusquà-ce quelle soit en bouillie: renversez cela dans un pot, ou le laissez dans le mesme; trempez y les pannes froissées: sur le moment, elles se remettront en leur premier état. Sy elles sont cassées, on les ente avec des ayguilles faites exprès, que l'on fait tremper dans du sel et du vin-aigre. Quand la plume est cassée au tuyeau, il la faut remettre dedans; et, avec un poinçon bien fait, on perce les deux tuyaux et on y met des chevilles de plume pour la tenir: lorsque la plume est arrachée, il faut mettre dans le trou ou elle estoit un grain d'orge ou d'avoine, affin que le trou demeure ouvert et quelle puisse repousser.

CHAPITRE XXXIX.

Pour une serre tombée.

PRENEZ de la Thérébentine et de la crotte de chévre ou de brebis; mettez cela dans un doigt de chamois ou cuir blanc: le doigt de l'oyseau placé dedans, la serre luy reviendra; on attache cela à la jambe, pour le faire tenir sans que le doigt sorte de dedans.

CHAPITRE XL.

De l'eau de Rhubarbe.

L'HYVER il faut de l'eau tiéde et l'été de l'eau fraische: on la met dans une assiette, et on a un morceau de bonne Rhubarbe que lon frotte au fond de l'assiétte; quand l'eau est jaune, cela suffit. On fait cela toutes les sepmaines, et on trempe la viande achée dedans, pour en paistre loyseau; s'il la prenoit dans cette eau, ce seroit encore mieux: on fait aussy fondre de la manne dans l'eau, la grosseur d'une noix; cela fait, on y trempe la viande, et les oyseaux en sont mieux tenus.

CHAPITRE XLI.

De la Momie.

POVR bien faire la momie il faut avoir un gros Autour, le bien nourrir. Quand il est a sa perfection, on le tue: luy coupper la teste, les jambes et les ailes; oster toute la plume et la tripe, et la mulette; le remplir de sable de riviére bien sec et bien fin; mettre cet oyseau dans une boiste, et la remplir encore de sable. Mettez cela dans quelque endroit bien au sec, et l'y laissez au moins un an, après quoy vous pouvez vous en servir, et non plutost. Plus cette momie est vieille et meilleure elle est: un bon fauconnier doit en faire touts les ans une ou deux. Les oyseaux qui meurent de maladie, et maigres, ne vallent rien pour cela; mais on ne manque point d'Autours pour en faire: ceux qui ont volé l'été et qui se rebutent l'hyver sont bons pour cette besoigne; il n'y a qu'a les mettre bien pleins avant de les tuer.

CHAPITRE XLII.

Des Oyseaux de passage.

LORS que j'ay parlé de dresser les oyseaux, il ny a pas de différence a dresser un oyseau passager d'avec un niais; il est vray que pour le passager il faut bien plus de patience et plus de temps; mais a la fin on en vient bien a bout: et, suivant bien ce que j'ay dit, celuy qui aura dressé un Faucon ou Lanier niais en dressera bien un passager. Il y a mesme moins de peine a les mettre dedans, parce quils ont pris des perdrix étant a leur liberté, ce qui fait quils les reconnoissent d'abort; et ce sont toujours les meilleurs et qui doivent estre préférez aux niais.

CHAPITRE XLIII, PAR ADDITION AV XXVe CHAPITRE.

Des Oyseaux perdus, outre ce qui en a eté dit cy devant au chapitre 25.

IL faut que le fauconnier soit rendu (dans l'endroit où il croit que doit estre son oyseau) une heure avant le jour tout au moins, affin de pouvoir écouter quelque tems s'il entendra les sonnettes. Au lever du soleil, l'oyseau ne manquera pas de laisser son endroit pour se placer ailleurs; et, au cas que loyseau ne se trouve point ce jour là, le chercher pendant dix ou douse jours, et ne rien épargner pour le prendre, soit leurre, viande sur le poing, pigeon en vie, poulette en vie, perdrix vive ou morte; enfin se donner toute sorte de soin pour le prendre. Pour peu qu'on s'y attache, on ne manquera pas de le prendre sy on le trouve. Mais il ne faut pas qu'un fauconnier craigne ny le froid, ny la boüe, ny la pluye: quil porte avec luy un morceau de pain a la poche; cela suffit pour sa journée, parce quil n'y a guiére de mestairie ou il ne trouve, en payant, quelque mesure d'avoine pour son cheval. Il sera aussy adverty de ne point mener de chiens avec luy, quand il cherche un oyseau perdu, affin de ne point faire partir de perdrix; et, cherchant l'oyseau, c'est souvent leur perte, parce que voyant des perdrix se remettre ils en peuvent prendre une et la manger a la dérobée, et coucher encore dehors.

CHAPITRE XLIV.

Des garnitures quil faut a un fauconnier.

LE bon fauconnier aura dans une armoire, dans sa chambre, ce qui suit:

Premiérement, une ou deux bonnes momies, faites comme i'ay dit cy devant.

Une grande peau d'un vieux Levrier, passée en blanc et bien grasse de suif, sans poil.

Une peau de veau gris, bien parée et mince.

Quatre gands pour porter l'oyseau.

Deux gands de loutre pour l'hyver, le poil en dedans; il doit aussy avoir des gands ordinaires, affin d'en avoir a la main droite pour se garder du froit l'hyver, et l'eté du chaud et des mousches.

Douse paires de grosses sonnettes, bien bonnes et claires.
Douse paires de sonnettes moyennes, bonnes et claires.
Douse paires de petites sonnettes, bonnes et claires.
Douse longes, douse tourets, douse paires de jets.
Douse paires de porte-sonnettes.
Douse porte tourets, et douse paires de vervelles.
Six chaperons de Gerfaux.
Six chaperons de Sacre.
Six chaperons de Lanier.
Six chaperons de Faucon.
Six chaperons de Tiercelet de Gerfaux.
Six chaperons de Sacret.
Six chaperons de Laneret.
Six chaperons de Tiercelet de Faucon.
Trois chaperons d'Emérillon.
Trois chaperons de Hobreau.
Six leurres neufs et bien grands.
La filasse ou chanvre, preparée comme jay dit, pour faire les cures.
Une livre de sucre candy.
Deux onces de bonne Rubarbe.
Huit onces de manne fine de Calâbre.
Deux onces d'aloès soccotrin.
Deux onces de Tutie préparée.
Une bouteille d'eau de rôse de pinte.
Du vin-aigre bien fort, une bouteille de pinte.
Une phiolle d'huyle d'hypéricum, de douse onces.
Une phiolle d'huyle de jaune dœuf, de douse onces.
Deux boistes des pilules douces et autres, que j'ay enseigné cy devant.
Un cent d'ayguilles assorties, grosses, moyennes et petites, pour enter les pannes des oyseaux.
Garder aussy toutes les pannes des oyseaux que lon müe, tant des ailes que de la queüe.

Je pense qu'un fauconnier qui n'aura que quatre oyseaux a traiter, estant fourny du contenu en ce chapitre, sera bien garny: ie ne prescris point de loy a personne; chasqu'un pourra augmenter ou diminuer comme il luy plaira: ie diray cependant, que jamais fauconnier ne sera bien pourveu s'il n'a pas ses fournitures chez luy, et quil soit obligé de quester a chasque instant. Ie dis bien plus: il n'aura jamais d'oyseau en état ny bien garny; ce quil doit remarquer, affin de tirer du plaisir de ses oyseaux, et quils soient toujours en état.

Sy on le veut ainsy, il faut suivre ces préceptes et n'en rien retrancher, sachant quil n'y a ny petite faute ny petite négligence avec les oyseaux; et qu'une paresse d'un moment ne peut se réparer dans l'année.

CHAPITRE XLV.

De la galle des Chiens.

QVELQVE fois, il vient aux Epagneuls des dartres et galles: il faut leur coupper le poil et faire un onguent avec du sel, du vin-aigre bien fort et de la poudre a tirer; les frotter deux ou trois fois, cela les guérit fort bien.

Ce seroit icy l'endroit de dire quelque chose des chiens: ie laisse a chasqu'un la liberté de faire a sa volonté, et d'en avoir de quelle race et la quantité quils jugeront a propos.

Je pourrois aussy donner la manière de choisir les chevaux pour la fauconnerie, et de les traiter dans leurs maladies et accidents; mais chasqu'un fait a sa façon : j'en laisse la liberté a tout le monde; et on me permettra de faire comme il me plaira. Ie me suis parfaitement bien trouvé de ma méthode jusques a présent, et je ne veux point la changer: sy quelque fois mes chevaux ont maladies ou accidents, jamais mareschal n'a eu de mon argent pour les panser; et jespére quil sera toujours de mesme : que tout le monde en fasse autant; ils en seront mieux, et j'en seray bien aise. Adieu, lecteur, que Dieu vous fasse la grâce d'estre toujours heureux et content.

Fin.

Addition des Oyseaux bastards.

CHAPITRE XLVI.

POVR ne pas oublier a bien instruire le nouveau fauconnier, ie diray, dans cet endroit, qu'il y a des oiseaux bastards, qui sont Faucon, Sacre et Lanier. Tant qu'on pourra n'en point prendre, on fera bien, car ils ne vallent rien ou bien peu de chôze. On les connoistra a ce quils retirent de deux especes; du Lanier et du Faucon; du Faucon et du Sacre; ou du Lanier et du Sacre. Quand vous aurez a choisir, n'en prenez jamais; cependant au deffaut des autres oyseaux, il faut forcer leur naturel, et tascher de s'en servir: cependant les passagers pourront servir.

CHAPITRE XLVII.

Du Fourcheret.

ON trouve quelque fois dans les ayres d'Autours un oyseau beaucoup moindre que l'Autour, et plus grand que le Tiercelet, qui a les pieds de différente couleur. Il n'est ni Tiercelet ny Autour; cest a dire quil n'est ny masle ny femelle. On doit le préférer au Tiercelet et a l'Autour: c'est un fort bon oyseau; le plus souvent, il a les pieds couleur de fer. On nomme cet oyseau un Fourcheret: sy on en trouvoit dans toutes les ayres d'Autours, on pourroit, en assurance, les préférer aux Faucons pour le vol de la Perdrix; car cest un fort bon oyseau, estant bien conduit.

Fin.



Réflexion.

J'AY escrit pour mon instruction particuliére ce que j'ay peu apprendre avec différents fauconniers et autoursiers. Outre leurs avis, j'ay leu bien exactement touts les livres qui enseignent l'art de la fauconnerie : a tout cela je joins une expériance de plus de dix sept ans, et qui m'a plus fait connoistre les oyseaux que tout ce qu'on m'en a dit, et que j'ay peu lire. J'advoue aussy qu'a ce mestier, sy on pratique un an, quelqu'un qui le sache on en apprendra plus qu'on ne feroit a lire toute la vie, pourveu qu'on ait toujours des oyseaux; car sans cela la science est bien inutile, et, quelqu'habile que puisse estre un fauconnier, s'il n'a pas toujours des oyseaux, on ne peut plus le regarder comme fauconnier. Il y en a quelques-uns qui ne sont pas des plus curieux d'avoir des oyseaux, a moins que quelqu'un ne leur en donne; on ne les peut dire fauconniers: il n'y a que ceux qui n'épargnent rien pour en avoir, et qui les tiennent bien, qui méritent le nom de fauconnier; et on connoistra toujours les oyseaux d'un bon maistre d'avec d'autres.

Fin.

Autre Addition au Chapitre XXV.

LORS qu'on a repris un oyseau écarté, il le faut d'abort paistre de quelque bonne gorge, et chaude; le chapronner s'yl est oyseau de leurre, et le porter tout de suite sur la perche, où il sera tout ce jour là sans le sortir de la maison. Le soir, luy faire prendre sa cure seiche, dans laqu'elle on mettra pour un oyseau de leurre quelques feuilles de Rhüe, avec une pillule dé Tribus pesant un demy gros: sy c'est un oyseau de poing, on en retranchera la pillule dé Tribus, se contentant seulement de cinq ou six feüilles de Rhüe. Le lendemain, mettre l'oyseau dehors a l'air, et le faire baigner, sil le veut. L'après midy, sy le temps le permet, on le porte a la chasse, et il le faut paistre bonne gorge a la premiére perdrix quil prendra; mais ne luy pas donner trop grosse gorge, ce qui seroit une faute aussy considérable que de luy faire voler plusieurs perdrix. Il faut aussy faire attention a ce qui a causé l'écart de l'oyseau, sy c'est quil ne tient pas bien sa remise? S'il a peur des chiens ou de quelqu'autre chose? afin d'y prévoir une autrefois et que cela n'arrive plus. Il faut toujours arriver promptement a la remise, et que les chiens suivent le fauconnier, et non pas quils aillent les premiers. Sy on chasse près d'un bois, d'un village, ou quelqu'autre endroit qui empesche la veüe, ou bien qui soit difficile a passer, a cause des eaux, hayes, murailles ou autre empeschement, il faut estre un de chasque costé affin de mieux voir le gibier aller a sa remise; et que celuy qui fera partir le gibier ne fasse pas voler, mais le laisse aller a l'autre. Il faut aussy que chasqu'un ait des chiens avec soy: moyennant ces observations, il sera impossible d'écarter ses oyseaux. Il est encore plus nécessaire de chasser de cette façon lorsqu'on fait voler des faucons niais, parce qu'ils sont

sujets a aller au change; c'est a dire que sy un Faucon niais volle une perdrix, s'il voit une corneille ou quelqu'autre oyseau, il va l'attaquer, surtout lorsque la perdrix est remise et qu'il ne la voit plus. Ce deffaut dure jusques vers le mois de novembre; alors il faut leurrer et appeller, et paistre dèsque loyseau est revenu, affin que ce vice luy passe. Il y a des Faucons qui sont sujets a cela jusqu'après la seconde müe, bien souvent au mois de décembre et de fevrier: c'est la cause de leur perte, parce qu'ils attaquent des Faucons passagers qui les menent bien loing. Ceux qui attaquent des Bûses ne vont pas loing: lors qu'il vont a un Milan cela ne dure guiéres, parce que sy le Milan leur donne quelque coup de serre ils l'abandonnent aussy tost, le Milan ayant la serre mauvaise, a cause des charongnes quil prend pour se paistre, n'attaquant jamais de vif.

FIN.



Avis des Editeurs.

Le manuscrit de la *Méthode pour dresser et faire voler les Oyseaux*, que nous offrons au public, et qui voit ici le jour pour la première fois, grâce à la Société des Antiquaires de l'Ouest, à laquelle il appartient, et qui a bien voulu nous accorder l'autorisation de l'éditer, laisse beaucoup à désirer, autant sous le rapport de l'orthographe que sous celui de la ponctuation. Désirant lui conserver tout son caractère, nous n'avons apporté aucune modification au style; mais nous avons pensé qu'il était nécessaire de rectifier certains mots trop mal orthographiés, et de changer presque partout la ponctuation qui, étant très défectueuse, ne pouvait pas toujours être maintenue telle que l'a établie l'auteur, parce qu'elle altérait bien souvent le sens des phrases.

